LA CIA ET LA TORTURE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION SÉNATORIALE AMÉRICAINE SUR LES MÉTHODES DE DÉTENTION ET D'INTERROGATOIRE DE LA CIA

Préface de John R. MacArthur
directeur de *Harper's Magazine*

edito

LA CIA
ET LA TORTURE

Préface
John R. MacArthur
Scott Horton

Traduit de l'anglais (États-Unis) par
Maxime Berrée, Laurent Bury, Carole Coen,
Alexandra Forterre de Monicault, Dominique Haas

edito

Cet ouvrage a été publié sous la direction de Patrice Ladrange, avec la collaboration d'Aleth Stroebel et de Maude Sapin.
La mise en pages a été effectuée par Daniel Collet (In Folio).
La révision a été assurée par Sarah Ahnou, Emmanuel Dazin et Matthieu Recarte.
Conversion au format ePub : Studio C1C4

ISBN ePub : 978-2-924402-49-8

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, 2015

Titre original : *Senate Select Committee on Intelligence/Committee Study of the Central Intelligence Agency's Detention and Interrogation Program*

© Éditions des Arènes, Paris, 2015, pour la traduction en langue française
© Gallimard ltée - Édito, 2015 pour la présente édition

Tous droits réservés

AVERTISSEMENT

Le livre contient une préface et un glossaire propres à l'édition française.

Dans la traduction intégrale du texte du rapport déclassifié de la Commission sénatoriale, le caviardage est conservé en pavé gris, chacun de longueur identique aux zones masquées de la version américaine originale.

Quand nous l'avons jugé utile pour le lecteur français, nous avons conservé les notes du rapport original.

Chaque note est intégrale, avec son caviardage, et les groupes date-heure des messages cités sont simplifiés. Les lecteurs curieux trouveront à la fin de chaque note française la numérotation américaine d'origine, ce qui permet de la consulter via Internet (http://www.intelligence.senate.gov/study2014/sscistudy1.pdf)

PRÉFACE

de John R. MacArthur et Scott Horton

John Rick MacArthur

Figure intellectuelle et médiatique aux États-Unis, John Rick MacArthur est franco-américain, fils d'une mère française née Christiane L'Etendart, et d'un père américain, Roderick MacArthur, homme d'affaires et défenseur des droits de l'homme. Avec le soutien de la fondation créée par son grand-père John D. MacArthur, il organise en 1980 le sauvetage de *Harper's Magazine*, le plus ancien mensuel américain, récompensé depuis par de nombreux prix. Il a fondé le Centre d'informations sur la peine de mort, ainsi qu'Article 19, Centre international sur la censure, basé à Londres (www.article19.org). Il est l'auteur aux Arènes de *L'Illusion Obama* et *Une caste américaine*.

Scott Horton

Scott Horton est avocat, journaliste et professeur de droit à l'université de Columbia. Il est spécialiste du droit international public et privé, ainsi que du droit applicable aux conflits armés et aux droits de l'homme.
Éditeur chez *Harper's*, il couvre les questions de droit et de sécurité. Il contribue aussi à des médias écrits et audiovisuels. Ses travaux ont été de nombreuses fois primés, notamment par le National Magazine Award en 2011, la plus haute reconnaissance professionnelle.

UNE PLONGÉE DANS LE *DEEP STATE* AMÉRICAIN

LORSQUE L'ON VISITE WASHINGTON AUJOURD'HUI, on traverse des rues à angle droit, bordées d'étincelants bâtiments néoclassiques, conçus pour abriter les institutions démocratiques créées il y a 225 ans par les pères fondateurs de la nation américaine, John Adams, Benjamin Franklin, Thomas Jefferson, James Madison et Alexander Hamilton. Ce gouvernement concrétise une théorie de l'équilibre des pouvoirs, selon laquelle la rivalité entre les différentes institutions garantit la liberté des individus et empêche l'apparition d'un pouvoir absolu ; selon les pères fondateurs, disciples de Montesquieu, l'absolutisme entraînerait naturellement un état de guerre continuelle et l'instauration d'une machine de guerre permanente. Le 9 décembre 2014, quand la Commission sénatoriale sur le renseignement publia une version censurée de la synthèse de son rapport sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, elle offrit pourtant bien davantage que ne promettait le titre du document. Lu avec patience et attention, ce rapport offre une cartographie nuancée du *Deep State* américain[*]. Le *Deep State* est à la tête du plus vaste mécanisme militaire et de collecte de renseignement dans l'histoire de l'humanité, et il est entouré d'un épais mystère que l'œil du public ne pénètre que rarement. Le rapport examine le pouvoir et l'influence relative de nombreuses institutions, il décrit la montée en flèche de la CIA jusqu'aux sommets du pouvoir au sein de cette constellation, ainsi que l'influence décroissante du département d'État et du Congrès, dont l'importance sur la scène publique contraste avec leur rôle marginal dans la prise de décision sur les questions de guerre et de paix.

Fait significatif, ce document évite le style bureaucratique et tiède de la plupart des rapports du Congrès, et opte au contraire pour un récit à la fois objectif et captivant, qui dissèque minutieusement l'un des

dysfonctionnements du renseignement les moins glorieux de l'histoire de l'espionnage américain. Le film *Zero Dark Thirty*, écrit et conçu avec l'appui secret de la CIA, raconte les événements tels que Langley [ville de Virginie où se trouve le siège de la CIA] aimerait qu'on les envisage. Mais le rapport démasque ce film comme une pure fiction, visant à encenser les employés de la CIA tout en satisfaisant le besoin de sang et de violence du public des cinémas américains. Bien qu'il ait été rédigé par une commission régie par des règles strictes, le rapport se présente comme un récit engageant, reflet du talent impressionnant d'un ex-agent du FBI, Daniel Jones, qui en a supervisé l'élaboration. Ce document ne se contente pas d'un style meilleur que *Zero Dark Thirty*, il possède aussi l'avantage de dire la vérité.

Même si ce texte a été décrit comme « une puissante attaque contre la CIA », ses auteurs partagent l'ambition de rendre la CIA meilleure, et non de l'anéantir. En fait, la position centrale de la CIA au sein de la communauté nationale de la sécurité n'a jamais semblé aussi sûre. La CIA est née en 1947, lorsque l'Amérique remodela ses institutions gouvernementales pour faire face à la guerre froide, dans laquelle elle se voyait comme l'adversaire idéologique du communisme planétaire. Issue des services de l'armée et conçue comme une institution civile dont les responsabilités seraient avant tout analytiques, la CIA n'avait qu'un pouvoir limité de mener des opérations, ces « activités étranges », comme les nommait, non sans mépris, le président Truman. Pour cela, la CIA avait besoin d'une décision présidentielle écrite et d'une autorisation pour chaque programme. La CIA avait uniquement le droit de mener des actions clandestines, pour « influencer les conditions politiques, économiques ou militaires à l'étranger, là où l'action du gouvernement des États-Unis ne doit pas être visible ou reconnue publiquement ». Les activités non clandestines relevaient d'autres branches du gouvernement, comme le Pentagone ou le département d'État. De plus, il était interdit à la CIA de mener des opérations d'aucune sorte sur le territoire des États-Unis. La restructuration de 1947 tournait en fait autour de la création du Pentagone, première superstructure militaire unifiée du pays, dotée de pouvoirs et de financements colossaux, fluctuant au fil des années entre 35 et 50 % des dépenses mondiales pour l'armement. Le Pentagone se taillait aussi la part du lion dans le budget du renseignement. Au départ, du moins, la CIA fut

perçue comme un simple appendice du Pentagone, fournissant informations et analyses à un nombre réduit de « consommateurs », à commencer par le secrétaire à la Défense.

Pourtant, la CIA s'est toujours cabrée devant sa mission limitée et croyait être la tête de la communauté du renseignement, son directeur s'imaginant l'égal du secrétaire à la Défense en termes de prestige et de pouvoir. Pendant plusieurs dizaines d'années, elle s'efforça d'établir une relation personnelle et solide avec le Président. Le rapport montre qu'elle a peut-être fini par concrétiser cette vieille ambition.

En tout cas, la CIA telle qu'on la découvre dans le rapport sénatorial ne ressemble guère à l'institution créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle dispose d'un budget très secret qui dépasse certainement les 50 milliards de dollars par an, elle a son armée privée, et sa propre force aérienne avec des drones dernier cri équipés de missiles. Elle peut confier la plupart de ses activités à des entreprises contractantes apparemment indépendantes, qui échappent à toute responsabilité et à toute supervision légale, ce qui lui permet d'offrir à son personnel le plus apprécié des salaires insensés. La CIA mène des guerres et collecte le renseignement grâce à sa flotte de drones armés au Pakistan, au Yémen et en Somalie, ainsi que dans les pays du Sahel. Elle peut aussi compter sur d'autres armées pour exécuter ses ordres : elle a armé et financé les chefs de guerre afghans en 2002 pour renverser les talibans, elle a soutenu les militaires éthiopiens lors de leur invasion de la Somalie en 2006, et elle a recruté des tribus africaines pour lutter contre Kadhafi en 2011, par exemple. La CIA gère aussi un vaste programme d'assassinats, où elle emploie les drones, les bombes, les balles et d'autres tactiques pour tuer des centaines d'individus identifiés comme des ennemis présentant une menace spécifique, sans invoquer la loi ou les tribunaux. Dans toutes ces activités, la CIA occupe le sommet de l'appareil national de sécurité, et semble ne devoir rendre de comptes à personne, y compris pour des actes qui, sécurité nationale mise à part, seraient incontestablement considérés comme des meurtres, enlèvements, séquestrations, tortures et corruptions.

Pour l'essentiel, tout cela dépasse la portée du rapport, qui examine en profondeur un programme élaboré à l'instigation de la Maison Blanche, au

lendemain des attentats du 11-Septembre 2001. Le Programme d'interrogatoire et de sites de détention autorisait la CIA à :

> – arrêter les personnes soupçonnées d'implication dans des activités terroristes, souvent en les capturant dans l'environnement public, ou en se les faisant remettre par un autre gouvernement, dans le cadre du processus appelé « exfiltration » ;
> – emprisonner les suspects dans un archipel de lieux de détention secrets construits à travers le monde, sur le territoire de nations complices (mais pas aux États-Unis), où ils « disparaissaient », détenus secrètement et indépendamment de toute autorité légale ;
> – soumettre ces suspects à un interrogatoire employant une gamme de techniques incluant la simulation de noyade, l'hypothermie, l'isolement prolongé, la privation sensorielle, la projection contre une paroi, la station debout prolongée et la réhydratation rectale.

Les concepteurs du Programme et ses exécutants ont presque aussitôt compris qu'il incluait des activités que qualifieraient de criminelles tant le droit américain que les principales réglementations internationales en matière de droits de l'homme, Conventions de Genève, Convention contre la torture ou Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le rapport révèle que les concepteurs du Programme furent d'emblée soucieux du risque de poursuites criminelles et qu'ils cherchèrent à obtenir un bouclier juridique. Il fut donc fait appel à quantité de juristes triés sur le volet, qui fourniraient des avis selon lesquels ce Programme serait légal, ses techniques ne constituant en aucun cas des formes de tortures ; ces avis ignoraient délibérément le fait que des procureurs américains avaient exigé des châtiments, jusqu'à la peine de mort, pour des pratiques identiques lors des procès de Nuremberg et de Tokyo. L'approbation délivrée par les juristes du département de la Justice, voulant exclure le risque de poursuites criminelles, fut suivie de l'examen et de l'autorisation délivrée par le Conseil national de sécurité, présidé par George W. Bush, à la Maison Blanche. Même si les forces américaines avaient eu recours à certaines de ces techniques de torture lors de conflits, depuis les campagnes anti-insurrectionnelles des Philippines au tournant du XX^{e} siècle, cet usage avait été puni en cour martiale par les autorités militaires. De même, l'armée

américaine et la CIA collaborèrent pour rédiger le manuel KUBARK de 1963, tristement célèbre, et un autre manuel de 1983, qui évoquait l'usage de plusieurs de ces techniques. Cependant, contrairement aux techniques de l'ère Bush, elles avaient fait l'objet de démentis officiels. La décision prise par Bush constitue la première et la seule occasion dans l'histoire américaine où le plus haut niveau du pouvoir exécutif approuva sciemment la pratique consistant à « faire disparaître » des prisonniers et à les soumettre à des traitements comme la simulation de noyade, jusque-là décrite comme une torture par les États-Unis eux-mêmes.

L'une des premières actions officielles du président Barack Obama fut d'interdire les « sites noirs » et les programmes de tortures, mais le rapport dévoile que le Programme se heurta à une forte opposition interne même durant le mandat de Bush. C'est apparemment sur l'initiative du président Bush en personne que l'on mit un terme à l'emploi des sites noirs et des techniques les plus barbares, à l'automne 2006, plus de deux ans avant la transition vers le nouveau gouvernement. De même, avant de quitter Washington, les juristes de l'administration Bush revinrent sur presque tous les avis qu'ils avaient publiés en faveur de la torture, reconnaissant que ces textes avaient suscité la risée de toute la communauté juridique et n'étaient tout simplement plus défendables.

La plupart de ces faits furent bien compris grâce à une série de révélations et de fuites qui commencèrent au printemps 2004, peu après le scandale des mauvais traitements dans la prison d'Abou Ghraib. L'administration Bush soutint que les pratiques relevant de la torture n'avaient pas été autorisées et que les coupables seraient punis. Mais les fuites vinrent bientôt contredire cet argument : presque toutes les techniques d'humiliation et de torture divulguées par les photos d'Abou Ghraib avaient été approuvées par la Maison Blanche de Bush dans les opérations de renseignement, et les principaux coupables de torture et de mauvais traitement à Abou Ghraib furent ensuite reconnus comme des agents ou contractants de la CIA.

Par ailleurs, le rapport va plus loin en détaillant de manière précise mais mesurée les tortures employées et les négociations entre les différentes

branches du gouvernement et institutions extérieures pour soutenir le Programme.

La Maison Blanche

Le vice-président Dick Cheney se révèle avoir été la source du Programme, en même temps que son dernier avocat inconditionnel. Cheney n'avait en fait aucune autorité pour approuver ce Programme. Il semble avoir invoqué l'autorité du Président sans l'impliquer véritablement. Bush ne fut briefé en détail qu'en avril 2006. Il exprima alors sa surprise et ses réserves concernant certaines des techniques employées. Peu après ce briefing, un processus fut enclenché, qui allait mener à l'automne 2006 à la décision de mettre un terme aux sites noirs et de rayer de la liste plusieurs des techniques de torture les plus condamnables. Cheney soutint le Programme avec l'aide de quelques acolytes occupant des positions clés au gouvernement, notamment au département de la Défense, à la CIA et au bureau d'assistance juridique du département de la Justice. Il intervint personnellement à plusieurs reprises pour défendre le Programme contre ses adversaires internes, dont l'inspecteur général de la CIA John Helgerson. Cheney exigea l'impunité totale pour ceux qui travaillaient dans le cadre du Programme ; à ses yeux, même le meurtre par torture d'une personne totalement innocente (comme ce fut le cas de Gul Rahman, exemple parmi tant d'autres d'erreur d'identification) ne méritait aucun châtiment, puisque tous les actes se justifiaient en réaction aux attentats du 11-Septembre. Le rapport présente Cheney comme l'un des plus puissants vice-présidents dans l'histoire des États-Unis, véritable *shogun* de la présidence Bush. C'est seulement dans les deux dernières années de son mandat que Bush semble s'être enfin rendu compte que Cheney usurpait son autorité dans les questions de sécurité nationale. Son éclipse commença à ce moment. Lors de la réunion du Conseil national de sécurité qui mit fin au programme des sites noirs et réduisit l'éventail des techniques de torture autorisées, Cheney fut le seul à exprimer un violent désaccord. Si le Programme débouchait un jour sur des poursuites criminelles, Cheney devrait être le premier accusé.

Le département de la Justice

Les négociations entre la CIA et le département de la Justice occupent une place centrale dans le rapport. On le voit bien, la CIA savait que ces

techniques relevaient de la torture, et que la torture est un crime passible de graves condamnations, auquel le principe de prescription ne s'applique pas, en général. Les juristes de la CIA, avec à leur tête le directeur juridique, John Rizzo, et le principal juriste du Centre de lutte contre le terrorisme, Robert Eatinger, exigent d'abord une « lettre de renonciation », décision émanant du procureur le plus haut placé de ne pas poursuivre certains actes criminels avant qu'ils n'aient été commis. Cela fut refusé parce que le département de la Justice ne pouvait pas ouvertement sembler autoriser des actes criminels. Ils demandent ensuite la publication d'avis juridiques déclarant que les techniques de torture ne relèvent en réalité pas de la torture. Le rapport indique que les juristes de la CIA ont toujours menti pour tromper les juristes du département de la Justice, apparemment afin d'obtenir les avis dont ils avaient besoin. Bien qu'ayant refusé d'accorder la « lettre de renonciation », les juristes du département de la Justice s'empressèrent d'offrir à la CIA exactement ce qu'elle souhaitait. Ils furent aussi remarquablement crédules, prenant pour argent comptant tout ce qu'on leur disait, sans chercher à vérifier indépendamment les faits. Et il s'avère que la plupart de ce qu'on leur disait était tout simplement faux.

Après l'élection de Barack Obama, le nouvel Attorney général, Eric Holder, adopta le point de vue selon lequel la simulation de noyade et plusieurs autres techniques constituaient des tortures et étaient poursuivies par la loi. Le nouveau département de la Justice prolongea néanmoins la stratégie de son prédécesseur, offrant à tous les participants du Programme immunité et protection contre toute poursuite (et même contre le dévoilement de leur identité). La seule personne à être poursuivie en relation avec le Programme fut un agent de la CIA, John Kiriakou, qui avait eu l'audace de révéler que la Maison Blanche avait approuvé la torture et d'identifier deux collègues coupables de mauvais traitements dans le cadre de ce Programme. Un procureur spécial, John Durham, fut nommé pour enquêter sur les plus graves allégations de tortures et de mauvais traitements, dont trois cas d'homicides clairement liés à la torture perpétrée par la CIA. Il fut néanmoins signalé à Durham que les agents de la CIA pouvaient se fier aux avis modifiés du département de la Justice : la simulation de noyade et les autres techniques ne constituaient pas des tortures, seules les pratiques non autorisées dans ces avis pouvaient faire l'objet d'une enquête. Et même dans ces cas-là, Durham refusa

inexplicablement de poursuivre. Le rapport et les faits apparus par la suite (notamment la faiblesse systématique de Durham à interviewer des victimes de torture pratiquée par la CIA) suggèrent que l'enquête de Durham ne fut que la phase ultime d'un ambitieux projet du département de la Justice visant à dispenser le personnel de la CIA de toute responsabilité légale. En somme, le département de la Justice apparaît comme le cabinet d'avocat particulier de la CIA, chargé non pas de faire respecter la loi, mais de défendre les criminels.

Le département d'État

Le rôle historique du corps diplomatique et consulaire est de fournir soutien et couverture aux agents du renseignement, qu'il a tendance à voir avec un certain mépris. La rivalité entre la CIA et le département d'État est intense depuis 1947, année où la CIA fut créée, avec cette devise officieuse : « Plus grande que le département d'État d'ici 1948 ». (De fait, le budget de la CIA dépassa celui du département d'État en 1948, et a ensuite continué ainsi chaque année.) Le rapport révèle que les relations entre Langley et Foggy Bottom [le quartier de Washington où est installé le département d'État] étaient tout à fait humiliantes pour les diplomates. On leur ment à tout bout de champ, tout le monde considère qu'on ne peut leur confier des informations sensibles sur le Programme parce qu'ils ne l'ont pas soutenu et ne le soutiendraient jamais (un message disait craindre que Colin Powell ne « pique une crise si on le briefait » sur les détails du programme de torture et de sites noirs). Insulte suprême, les diplomates, dont Powell, furent à plusieurs reprises chargés de propager publiquement les mensonges de la CIA et furent donc publiquement humiliés quand la vérité éclata.

Le Congrès

Dans le système américain, le Congrès attribue un budget à la CIA, établit les lois qui gouvernent sa conduite, et a le pouvoir de surveiller ses activités. La loi exige que la CIA briefe les principaux membres du Congrès sur ses programmes clandestins. Une des questions les plus fondamentales que pose le rapport est la suivante : la CIA avait-elle tout dit sur le Programme ? Selon les conclusions du rapport, certains briefings ont bien eu lieu, mais les présentateurs de la CIA ont systématiquement décrit le

Programme de façon inexacte, sans en dévoiler toute l'ampleur ni toute la brutalité. Des documents internes montrent que la CIA prenait à la légère ces activités de briefing et avait envers le Congrès une attitude assez hostile. En même temps, le rapport reflète la négligence ou le manque de volonté du Congrès. L'enquête fut entreprise seulement après que le Programme eut pris fin, lorsqu'il fut reconnu qu'un agent de la CIA avait détruit des preuves essentielles du recours à la simulation de noyade, le directeur de la CIA ayant demandé que l'on vérifie s'il existait assez de preuves de ces pratiques émanant d'autres sources. Aucune tentative ne fut entreprise alors que le Programme était encore en vigueur. De plus, la longue histoire du travail de la Commission sénatoriale qui a débouché sur la publication du rapport montre que le Sénat s'est constamment laissé berner par la CIA. Le Congrès n'était pas de taille à lutter contre les intrigues de la CIA à Washington.

Les tribunaux

Pour le droit américain, la CIA n'a qu'une existence officieuse. Ses opérations ne peuvent être ni contestées, ni même évoquées par un tribunal américain. Cette situation est rendue possible par certaines doctrines juridiques, en vertu desquelles les tribunaux ferment les yeux sur tout ce que fait la CIA, dans l'intérêt de la sécurité nationale. Cependant, la torture et les sites noirs posaient un grave problème, tant par la gravité de l'interdiction internationale pesant sur la torture et la disparition de prisonniers, que parce que les anciens détenus de la CIA réapparaissaient dans d'autres prisons et étaient jugés dans le cadre du système pénal. Leur passé ne pouvait alors pas être purement et simplement oublié. La solution de la CIA était simple : mentir. Elle fournissait aux tribunaux des déclarations formelles, mais entièrement fausses, sur ses ex-détenus, affirmant que leur incarcération était justifiée quand elle ne l'était manifestement pas, et refusant tout examen des preuves de leurs mauvais traitements. La CIA s'accrocha au secret de ses archives, alors même qu'elle divulguait des versions « rectifiées » de ces mêmes archives à des journalistes soigneusement choisis.

Les médias

Les déclarations trompeuses de la CIA dans les tribunaux, affirmant que le secret devait être gardé sur le système de sites noirs et ce qui s'y déroulait, étaient d'autant plus troublantes que Langley lançait en même temps un vaste effort de propagande auprès du grand public, à travers l'industrie du divertissement et de nouveaux supports. La torture était dépeinte comme une pratique noble et nécessaire, on faisait croire que des complots terroristes avaient été déjoués grâce aux informations acquises *in extremis* par le biais des « techniques d'interrogatoire renforcées » (hélas pour la CIA, cette formule se révèle la traduction d'un euphémisme employé par la Gestapo pour désigner ses pratiques de torture, *verschärfte Vernehmung*). Les responsables des affaires publiques de la CIA eurent de l'influence sur des émissions télévisées, telle la série à succès *24 Heures,* diffusée sur Fox TV, dont la musique du générique incluait le tic-tac d'une bombe, ainsi que sur le film *Zero Dark Thirty*, qui associait à tort la liquidation d'Oussama ben Laden à des informations obtenues d'un détenu de la CIA soumis à la torture. Bien sûr, une certaine licence artistique pouvait être invoquée pour ce thème mensonger implicite de l'info-divertissement hollywoodien : « la torture fonctionne (presque) toujours ». Mais l'effort visait aussi en grande partie les actualités. Le rapport montre les effets de la propagande dans les communications internes de la CIA, comme lorsque Doug Jehl, alors grand reporter au *New York Times* (et à présent rédacteur en chef du service étranger du *Washington Post*) promit apparemment de montrer les techniques d'interrogatoire sous leur meilleur jour, affirmant qu'elles étaient efficaces, à condition que la CIA lui confie plus d'informations. Le rapport montre que la CIA n'a cessé de fournir de telles informations, sur ses interrogatoires et sur ses sites noirs, à des journalistes sympathisants et coopératifs, informations fausses pour la plupart, mais reprises avec zèle par ces « reporters » bien dressés. Les juristes qui tentaient de tenir les tribunaux à distance étaient mis à rude épreuve par l'hypocrisie de la CIA, qui offrait quantité de prétendues « fuites » à des journalistes amis, tout en exigeant des tribunaux qu'ils bloquent tout dévoilement de la vérité, au nom de la sécurité nationale. Qu'adviendrait-il quand les tribunaux apprendraient ce qui se passait vraiment ? Avec la publication de ce rapport, les tribunaux ont appris qu'il y avait eu abus de confiance. Reste à voir quelles conséquences cela pourra avoir sur l'échafaudage secret de la CIA.

Le rapport est l'analyse la plus importante et la plus détaillée qu'une commission sénatoriale ait entrepris en relation avec un programme piloté par la communauté américaine du renseignement. Il invite aussitôt à la comparaison avec les enquêtes ayant suivi la publication en décembre 1974 de détails sur les opérations les plus sensibles de la CIA, les « joyaux de la Couronne », notamment les tentatives d'assassinat contre des dirigeants étrangers, au Chili, au Congo, à Cuba, en République dominicaine et au Vietnam. En 1975 et 1976, des enquêteurs du Congrès procédèrent à une série d'auditions publiques spectaculaires sur ces opérations, qui marquèrent une crise existentielle pour la CIA ; bon nombre d'agents, en particulier ceux qui avaient été impliqués dans les tentatives d'assassinat, furent contraints à prendre leur retraite. Le président Gerald Ford répondit à l'indignation publique que suscitèrent ces révélations en prenant un décret présidentiel qui sembla interdire à l'avenir toute opération d'assassinat.

Ce fut un moment extrêmement embarrassant pour la CIA, mais la période pendant laquelle le Congrès s'intéressa de près à ses opérations clandestines ne dura guère, et rien ne prouve que les révélations de la commission Church aient eu un impact profond ou durable sur la communauté du renseignement. Même l'interdiction portant sur les assassinats se révéla bientôt n'être qu'une illusion ; sous le mandat de Reagan, le décret présidentiel fut clarifié pour n'interdire que les assassinats qui n'avaient pas été spécifiquement autorisés par le Président.

Néanmoins, des événements tels que l'enquête de la commission Church et le rapport actuel voulu par Dianne Feinstein ont révélé une lutte récurrente au sein de la vie politique américaine, entre le vœu de transparence comme fondement de la démocratie et le secret pratiqué par les services de renseignement au nom de la raison d'État. Alexis de Tocqueville, au début du XIX^{e} siècle, remarquait déjà le goût des citoyens américains pour la publicité, ceux-ci s'amusant souvent à dévoiler au grand jour les méfaits privés de leurs hommes politiques et les erreurs de leurs institutions de gouvernement, les soumettant à des moqueries extrêmes et souvent sans pitié. S'inscrivant dans cette tradition, la surveillance du Congrès adopte souvent une approche sceptique face à l'exigence de secret, surtout quand ce secret semble dissimuler l'erreur, l'incompétence, la corruption ou, en l'occurrence, le crime. Parce que, dans l'optique

américaine, l'exigence de secret n'est pas absolue, mais doit être confrontée au souci démocratique de transparence et de responsabilité, et parce que le Congrès est libre de décider si l'exigence de secret est légitime, ce rapport a pu être publié, dévoilant quantité d'informations que la CIA gardait jusque-là secrètes. Les sénateurs ont accordé à la CIA une certaine protection, par le biais de codes et de pseudonymes, mais les journalistes et universitaires américains se sont empressés de faire tomber les masques, afin que soit mieux compris le fonctionnement du programme de la CIA.

Principales découvertes et conclusions

Au début de l'enquête, la sénatrice Feinstein et ses collègues sont tombés d'accord : ils n'enquêteraient que sur le programme de sites noirs et d'interrogatoire et ne livreraient de conclusions que sur ce programme. Ils souhaitaient alimenter un débat public sur les leçons à en tirer pour les opérations futures de la communauté du renseignement, mais ont décidé de s'abstenir de formuler des recommandations à long terme. Le rapport présente néanmoins vingt conclusions extrêmements fortes, abordées dans la première partie de la synthèse.

1. L'usage par la CIA de techniques d'interrogatoire renforcées a été inefficace pour obtenir des renseignements ou gagner la coopération des détenus.
2. La justification par la CIA de ses techniques d'interrogatoire renforcées a reposé sur des affirmations inexactes quant à leur efficacité.
3. Les interrogatoires des détenus de la CIA ont été bien plus brutaux que la présentation qui en a été faite aux politiques.
4. Les conditions de confinement des détenus de la CIA ont été plus dures que la CIA ne l'a avoué aux politiques.
5. La CIA a fourni à plusieurs reprises des informations inexactes au département de la Justice afin d'entraver une véritable analyse juridique de son Programme de détention et d'interrogation.
6. La CIA a activement cherché à éviter ou à entraver la surveillance du Programme par le Congrès.
7. La CIA a entravé l'efficacité de la supervision et de la prise de décision de la Maison Blanche.

8. L’organisation et la conduite par la CIA du Programme d’interrogatoire ont compliqué, et parfois même entravé les missions nationales de sécurité d’autres organes de l’exécutif.
9. La CIA a entravé la mission de supervision de l’inspection générale de la CIA.
10. La CIA a organisé la communication à la presse d’informations classifiées, notamment d’informations inexactes sur l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées.
11. La CIA n’était pas prête quand elle a lancé son Programme de détention et d’interrogatoire, plus de six mois après s’être vu accorder le pouvoir de détention.
12. L’organisation et la conduite par la CIA du Programme de détention et d’interrogatoire ont été profondément défectueuses, en particulier en 2002 et début 2003.
13. Deux psychologues contractants ont mis au point les techniques d’interrogatoire renforcées et joué un rôle central dans la mise en place, l’évaluation et le management du Programme de détention et d’interrogatoire. Dès 2005, la CIA sous-traitait en grande partie les opérations liées à ce Programme.
14. Les détenus de la CIA ont été soumis à des techniques d’interrogatoire coercitives qui n’avaient pas été approuvées par le département de la Justice ou n’avaient pas été autorisées par le siège de la CIA.
15. La CIA n’a pas tenu de décompte précis du nombre d’individus qu’elle a détenus, et elle a détenu sans respecter les conditions légales. Les affirmations de la CIA quant au nombre d’individus détenus et soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées étaient inexactes.
16. La CIA n’a pas évalué correctement l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées.
17. La CIA a rarement sanctionné ou tenu son personnel responsable pour les graves violations, les actions inappropriées et les échecs de management global et individuel.
18. La CIA a marginalisé et ignoré de nombreuses critiques et objections internes concernant les opérations et le management du Programme de détention et d’interrogatoire.

> 19. Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA était intenable par nature et il a effectivement pris fin en 2006 à la suite de révélations non autorisées dans la presse, de la moindre coopération des autres nations, d'inquiétudes juridiques et de problèmes de supervision.
> 20. Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA a nui à l'image des États-Unis dans le monde entier et a eu d'autres graves répercussions, financières ou non.

Pourtant, ces conclusions en masquent d'autres, que le texte du rapport suggère entre les lignes. L'une des principales questions quant à la décision de recourir à la simulation de noyade et à d'autres formes de torture est tout simplement : pourquoi ? Quelles circonstances ont conduit à l'emploi de la torture, reconnu même par ses défenseurs comme moralement répréhensible et d'une légalité au mieux douteuse ? L'argument de la nécessité imminente est le mantra qu'adopta l'administration Bush. Le scénario de la bombe à retardement fut évoqué à maintes reprises : imaginez une bombe réglée pour exploser de façon imminente et tuer des milliers d'innocents. L'État ne devrait-il pas employer tous les moyens disponibles pour obtenir l'information nécessaire au désamorçage de cette bombe ? Pourtant, dans les innombrables cas étudiés par le Sénat, on ne trouve aucun sentiment d'urgence. Les prisonniers restent enchaînés pendant des semaines avant d'être interrogés ; les techniques continuent parfois d'être utilisées alors qu'il paraît clair qu'il est trop tard pour obtenir des informations urgentes. De toute évidence, l'image de la bombe à retardement fut utile pour obtenir le soutien public à la torture, mais elle n'avait aucun rapport avec le recours concret aux techniques de torture par la CIA. De plus, le rapport conclut que la CIA a omis de soumettre les gardiens aux tests psychologiques habituels, et n'a pas exclu les candidats à tendance violente ou sadique. Le rapport évoque de nombreux cas où les prisonniers semblent avoir été torturés brutalement par vengeance ou par représailles, et non pour obtenir des informations.

En outre, dans la note 70, on apprend que l'une des toutes premières fois où la torture fut utilisée concerne le détenu appelé Ibn Shaykh al-Libbi. Sous la torture, dans un site de détention géré pour la CIA par le renseignement égyptien, Al-Libbi déclara que Saddam Hussein avait des

relations suivies avec Al-Qaïda. Une fois livré à la CIA par les Égyptiens, Al-Libbi revint sur ses affirmations. La CIA n'en livra pas moins ces déclarations, faites sous la torture, au secrétaire d'État Colin Powell, sans lui signaler que leur auteur les avait démenties et qu'elles n'avaient jamais été crédibles. Embarrassé par toute cette affaire, la CIA remit Al-Libbi aux services de renseignement de Mouammar Kadhafi, entre les mains desquels il mourut mystérieusement en 2009.

Le cas Al-Libbi suggère que la torture fut employée par l'administration Bush pour obtenir de fausses déclarations utilisables ensuite à des fins de propagande. Dans le cas d'Al-Libbi, des affirmations formulées sous la torture permirent d'affirmer qu'Al-Qaïda collaborait avec l'Irak, à une époque où les professionnels du renseignement avaient conclu qu'aucune preuve ne permettait d'en être certain. La torture avait été employée pour justifier ce qui paraît a posteriori avoir été une guerre d'agression. Et, comme on l'imagine, le vice-président Cheney fut l'utilisateur le plus enthousiaste des renseignements douteux fournis par la torture.

La lutte derrière le rapport

Derrière le rapport se cache une longue histoire d'intrigues et de conflits dans les antichambres du pouvoir, qui est en un sens tout aussi révélatrice que le rapport proprement dit. Dans un discours désormais célèbre, prononcé au Sénat en mars 2014, la sénatrice Dianne Feinstein a décrit les relations difficiles entre le Sénat et la CIA autour de l'élaboration du rapport. On découvre une lutte opposant deux institutions puissantes, tantôt discrète, tantôt débordant dans l'arène publique. Cependant, un examen du processus dans son ensemble laisse l'impression incontestable que le Sénat n'était pas de taille à lutter contre la CIA qui, grâce à sa maîtrise des arcanes de Washington, sa manipulation des médias, et son recours aux outils de l'espionnage contre ses propres organes de contrôle, put retarder la publication du rapport pendant au moins cinq ans et en atténuer fortement l'impact. Parmi les tactiques révélées par Feinstein figurent :

> – l'exigence que chaque document fasse l'objet d'un examen interne avant d'être livré au Sénat, puis le recrutement de

contractants extérieurs (qui n’auraient normalement pas eu accès aux documents) pour procéder à cet examen ;
– le recours à des arguments typiques des litiges commerciaux afin de ralentir la fourniture d’informations et de documents (invocation du droit au secret, affirmations selon lesquelles les documents n’étaient pas pertinents pour l’enquête en cours) ;
– l’exigence que l’examen des documents ait lieu dans les bureaux de la CIA, avec du matériel appartenant à la CIA. Cela peut sembler inoffensif, mais cela permit ensuite à la CIA de défendre ses agents qui s’introduisirent dans les bureaux et les ordinateurs du Sénat : il ne pouvait y avoir « effraction » puisque ces bureaux et ordinateurs appartenaient à la CIA ;
– les documents fournis au Sénat disparaissaient mystérieusement dès qu’ils s’avéraient compromettants ;
– fausses accusations de violation de la sécurité contre les employés du Sénat ;
– demande au département de la Justice pour que soit lancée une enquête criminelle ciblant les employés du Sénat ;
– demandes de suppressions massives de noms afin de rendre le rapport incompréhensible, pour qu’il ne soit lu par personne.

Il n’est pas étonnant que la CIA ait abouti à ces tactiques, souvent précisément celles que les bureaucrates habiles emploient depuis des décennies à Washington pour entraver les enquêtes du Congrès, ou du moins les ralentir, alors que d’autres relèvent de compétences que la CIA utilise depuis longtemps contre les ennemis de la nation. De plus, beaucoup d’employés de la CIA pensaient que le combat était désespéré : révéler la vérité sur le Programme causerait de terribles dégâts pour la réputation de l’institution même. Surtout, cela nuirait gravement à la carrière de membres haut placés à la tête du Programme de torture et de sites noirs, dont beaucoup s’étaient élevés jusqu’au sommet de la hiérarchie. Par exemple, Robert Eatinger était le juriste qui négocia la rédaction d’avis du département de la Justice pour protéger le personnel contre toute responsabilité pénale. Alors que le rapport touchait à sa fin, Eatinger surgit comme chef du service juridique par intérim de la CIA. Il usa de tout son pouvoir pour tenter d’empêcher la publication du rapport, ou du moins pour la ralentir.

Un autre exemple est frappant, Alfreda Frances Bikowsky, dont le nom ne figure pas dans le rapport, mais que le *New Yorker* surnomma la « reine de la torture ». Elle avait ordonné la capture de l'épicier allemand Khalid Al-Masri, qu'elle avait confondu avec un agent d'Al-Qaïda portant le même nom. Suivant ses instructions, Al-Masri fut roué de coups, sodomisé et soumis à diverses techniques de torture, puis jeté dans la prison du « Puits de sel », au nord de Kaboul, où il fut détenu pendant des mois, bien après qu'il avait établi que son arrestation résultait d'une identification erronée. La carrière spectaculaire de Bikowsky inclut d'autres chapitres également sinistres : avant les attentats du 11-Septembre, elle disposait d'informations essentielles sur le complot et ses participants, mais ne les fournit pas aux forces de police pour appréhender les conspirateurs ; elle adopta une attitude voyeuriste face à la torture, voyageant sans autorisation pour assister à des séances de torture parce qu'elle jugeait que ce serait « cool » ; elle déforma grossièrement les renseignements pour conclure qu'il existait des cellules d'Al-Qaïda dans le Montana, puis lança la CIA dans une quête vaine à travers les montagnes Rocheuses. Et elle semble avoir allégrement menti concernant tout cela afin d'améliorer son image et sa réputation. La carrière de Bikowsky n'eut pourtant pas à en souffrir ; au contraire, elle semblait être l'agent-superviseur modèle dont rêvaient ses supérieurs. Elle gravit tous les échelons et, quand le rapport fut publié, elle avait un rang de général et était l'un des principaux décideurs dans la lutte contre le terrorisme (on la voyait souvent briefer le président Obama à la Maison Blanche). Bikowsky, qui inspira le personnage de Jennifer, l'héroïne du film de propagande *Zero Dark Thirty*, compte parmi les indéboulonnables de la CIA.

Le plus étonnant, c'est l'attitude indulgente et compréhensive de la sénatrice Feinstein et son équipe, qui cédèrent à la CIA sur quantité de points, malgré les droits et les pouvoirs du Sénat. Feinstein croyait peut-être que cette posture respectueuse l'aiderait avec la CIA, auquel cas elle fut excessivement naïve. Ses concessions permirent à la CIA de repousser la publication du rapport de plusieurs années.

Mais outre les arguments que la CIA employa pour se défendre dans ses rapports directs avec le Sénat, un jeu bien plus dangereux se jouait en

coulisses. À la Maison Blanche, le directeur de la CIA, John O. Brennan, fit patiemment pression sur le président Barack Obama contre le rapport du Sénat, expliquant que sa publication démoraliserait la CIA, nuirait à la carrière d'agents diligents et fidèles comme Bikowsky et Eatinger, et priverait la CIA de l'appui d'alliés essentiels, comme les gouvernements d'Égypte, de Lituanie, du Maroc, de Pologne, de Roumanie et du Royaume-Uni, qui entendaient que leur implication dans le programme de torture et de sites noirs soit tenue secrète. Brennan profita du soutien du secrétaire général de la Maison Blanche, Dennis McDonough, qui proposa de représenter le Président dans la négociation d'un accord final entre la CIA et les sénateurs au sujet des informations à censurer dans le rapport, et qui se révéla ensuite un avocat agressif de la CIA plutôt qu'un médiateur. L'influence que Brennan et McDonough eurent sur la pensée d'Obama se manifesta dans une étrange conférence de presse donnée le 1er août, lors de laquelle le Président déclara : « Nous avons torturé quelques personnes », puis expliqua qu'il ne pouvait y avoir aucune responsabilité légale pour ces actes puisque les agents de la CIA qui avaient pratiqué la torture étaient apparemment « d'authentiques patriotes ».

Outre l'effort de lobbying à l'intérieur de la Maison Blanche, Brennan brava aussi l'interdit légal sur la propagande pour la torture en lançant une considérable campagne de relations publiques visant à convaincre le public américain de l'efficacité de la torture, dont les utilisateurs ne devaient pas être poursuivis en justice. Cette campagne fut coordonnée par Brennan et menée avec trois ex-directeurs qui avaient géré le Programme : George Tenet, Porter Goss et Michael Hayden. Réunis dans les salles de conférence du siège de la CIA à Langley, les directeurs s'appuyèrent sur les personnalités qui avaient été impliquées dans le projet : Jose Rodriguez, ex-directeur des actions clandestines, qui avait détruit les enregistrements de séances de simulation de noyade de peur qu'elles soient un jour utilisées dans le cadre d'enquêtes ou de poursuites criminelles ; l'ex-conseiller juridique John Rizzo ; et Mark Thiessen, ancien rédacteur de discours de l'administration Bush, en tant que publiciste du groupe. Ils tentèrent de recruter bon nombre d'anciens gestionnaires de la CIA, mais la plupart refusèrent de se laisser entraîner dans cette histoire. Pendant les mois précédant la publication du rapport, la campagne publique de la CIA domina les médias américains, avec des reportages dénigrant le rapport à

paraître et soulignant à quel point « la torture, ça marche ». Même après la publication du rapport, les défenseurs de la CIA continuèrent à occuper l'attention et le temps des médias américains bien davantage que leurs adversaires. Les journalistes américains adorent les bons sujets, mais ils avaient aussi très envie de forger des liens solides avec la toute-puissante CIA, dont l'essor continu semblait tout aussi garanti que la descente dans l'opposition pour les membres du Sénat ayant rédigé le rapport.

L'opération de relations publiques de la CIA avait pourtant un défaut fatal. Tout en préparant des documents pour la commission sénatoriale, le personnel et les contractants de la CIA travaillaient aussi à une note destinée au directeur de la CIA, Leon Panetta, qui synthétisait ces mêmes documents. Le résultat, appelé « rapport Panetta », fut transmis par erreur aux enquêteurs du Sénat. Découvrant qu'ils l'avaient diffusé par accident, les agents de la CIA piratèrent alors les ordinateurs du Sénat pour le récupérer, mais sachant à qui ils avaient affaire, le personnel du Sénat en avait déjà imprimé un tirage enfermé ensuite dans une chambre forte. Le rapport Panetta parvenait aux mêmes conclusions, sur la base des mêmes documents que le rapport sénatorial. Par conséquent, l'analyse de ses propres archives par la CIA réfutait catégoriquement toutes les allégations formulées par la campagne publicitaire lancée par Brennan et les ex-directeurs. C'était donc un exercice de pur mensonge.

Une critique plus valide à l'encontre du rapport sénatorial est qu'il porte exclusivement sur la CIA et ignore le rôle important joué dans le Programme de la CIA par la Maison Blanche, le département de la Justice et les autres branches du gouvernement. Ce reproche est régulièrement formulé, non sans hypocrisie, par les leaders du parti républicain, qui sont en fait responsables de la portée limitée du rapport. Dans les discussions internes qui eurent lieu quand ce rapport fut commandé, les Républicains craignaient qu'il n'embarrasse l'ex-administration Bush, qui laissait le souvenir d'un des gouvernements les plus impopulaires dans l'histoire des États-Unis. Ils exigèrent que le rapport n'aborde que la conduite et les actes de la CIA, et d'aucune autre organisation ou institution gouvernementale. Le rapport s'en tint à ces directives. De plus, il est clair que le Sénat céda à la pression dans de nombreux domaines en limitant la couverture de programmes encore en vigueur. Par exemple, la communauté américaine du

renseignement, dont la CIA, gérait à Guantanamo (Cuba) et dans d'autres prisons un programme de recrutement de prisonniers comme futurs informateurs. Ce programme est lié à trois décès survenus à Guantanamo en juin 2006, présentés au public comme des suicides, dénoncés par *Harper's* en mars 2010. Pourtant, toute référence à ce programme a été exclue du rapport, apparemment à cause des risques possibles pour les détenus libérés.

En fin de compte, cependant, alors que les Démocrates s'unirent pour soutenir le rapport du Sénat, les Républicains se divisèrent. Le porte-étendard du parti en 2008, le sénateur John McCain, lui-même victime de la torture quand il était prisonnier de guerre au Vietnam, prononça au Sénat un discours éloquent et passionné pour défendre les conclusions du rapport, qui lui semblaient incontestables. En cela, McCain fut rejoint par un autre expert républicain en matière de sécurité nationale, le sénateur Lindsey Graham. Mais d'autres Républicains, dont les leaders du parti au Congrès, s'opposèrent au rapport, où ils voyaient une attaque partisane contre l'administration Bush.

Si le rapport du Sénat vise à estimer l'efficacité du régime de la CIA, fait de sites noirs et de tortures, il la compare aussi sur des points précis avec le FBI, comparaison qui se révèle peu favorable aux maîtres de l'espionnage. Alors que, dans la vague du 11-Septembre, la direction de la CIA décida de passer à l'offensive musclée et adopta des politiques extrêmes allant jusqu'aux violences physiques et aux tourments psychologiques, le FBI répondit par une adhésion rigoureuse aux techniques validées et prouvées de détention et d'interrogatoire. Et il est indiscutable que le FBI, et non la CIA, remporta les plus grands succès en obtenant des informations de la part des détenus et en arrêtant en pleine course des complots terroristes. De plus, les interactions des deux furent frappantes : en plusieurs occasions, les agents du FBI obtinrent des informations vitales grâce à leurs procédures, puis transférèrent leurs détenus à la CIA, qui appliqua ses techniques d'interrogatoire renforcées. Dans chaque cas, le flux d'informations exploitables se tarit immédiatement et les informations produites par la suite se révélèrent beaucoup moins fiables : la dureté n'a produit que des résultats faibles tout en mettant en péril la sécurité. Pour la France, dans la lignée des assassinats terroristes du début de l'année 2015, cela peut se révéler une leçon utile.

La France et les États-Unis ont des expériences comparables dans la recherche des tactiques les plus adaptées à la lutte contre le terrorisme. En particulier, l'expérience de la France dans la dernière phase de la guerre d'Algérie présente des parallèles frappants avec les erreurs de l'Amérique dans sa lutte contre le terrorisme. Dans les deux cas, les services de renseignement devinrent obsédés par l'autoprotection, aux dépens de leur mission d'analyse au service des intérêts d'un État démocratique. Évoquant ce triste processus dans ses *Chroniques algériennes*, Albert Camus notait : « S'il est vrai qu'en histoire, du moins, les valeurs, qu'elles soient celles de la nation ou de l'humanité, ne survivent pas sans qu'on ait combattu pour elles, le combat (ni la force) ne suffit pas à les justifier. Il faut encore que lui-même soit justifié, et éclairé, par ces valeurs. Se battre pour sa vérité et veiller à ne pas la tuer des armes mêmes dont on la défend, à ce double prix les mots reprennent leur sens vivant. » Ce commentaire semble pertinent partout dans le monde des démocraties modernes, contraintes en permanence de lutter contre le terrorisme avec des moyens et des techniques qui s'accordent clairement avec leurs propres valeurs.

Scott HORTON
John R. MACARTHUR

* L'expression *« Deep State »* (littéralement, « État profond ») est employée par les sociologues et politologues pour désigner un gouvernement apparemment démocratique où, à certains niveaux, le pouvoir est exercé indépendamment du processus démocratique par des institutions cachées, en général les communautés de la défense et du renseignement. Elle fut utilisée pour la première fois pour décrire la Turquie d'après Ataturk, et on l'emploie de plus en plus pour qualifier les États-Unis d'après le 11-Septembre.

Mots clés utilisés dans le rapport

Prisons clandestines de la CIA

Site de détention COBALT

Fabrique de briques abandonnée, au nord de Kaboul, en Afghanistan, appelée le « Puits de sel », une des premières prisons utilisées par la CIA.

Sites de détention GRAY, ORANGE et BROWN

Autres sites de détention gérés par la CIA en Afghanistan, dont l'un se situe dans le périmètre de la base aérienne de Bagram, au nord de Kaboul.

Site de détention GREEN

Où Abou Zoubaydah fut initialement détenu, désigne une prison appelée « l'Œil du chat », qui a été décrite comme située dans la banlieue de Bangkok ou près de la station-relais de Voice of America à Udon Thani, en Thaïlande.

Site de détention BLUE

Base aérienne abandonnée, dans le village de Stare Kiejkuty, près de Szczytno, dans le Nord-Est de la Pologne, désignée par la CIA sous le nom de code « Quartz ». Ce site est depuis longtemps utilisé par les services de renseignement, puisqu'il a abrité une unité du *Sicherheitsdienst* nazi, un poste du KGB, et a servi de lieu d'entraînement pour la Stasi est-allemande, avant d'être confié à la CIA.

Site de détention BLACK

Désigne le site noir pour lequel la CIA emploie le nom de code « Bright Light », situé au 4, Strada Mure, dans le nord de Bucarest, en Roumanie.

Site de détention VIOLET

Désigne un site noir installé dans un café/centre équestre du village d'Antaviliai, à une vingtaine de kilomètres au nord de Vilnius, Lituanie.

Sites de détention INDIGO et MAROON

Sites noirs gérés par la CIA à l'intérieur de l'enclave militaire américaine de Guantanamo, connus sous divers noms de code, « Penny Lane », « Strawberry Fields », et « Camp No ».

Site de détention RED

Accord spécial conclu avec le gouvernement britannique concernant le Territoire britannique de l'océan Indien (plus couramment appelé « Diego Garcia ») permettant d'accueillir des détenus sur un atoll, ou à bord d'un navire ancré au large d'un atoll.

Pseudonymes de quelques personnes

Grayson SWIGERT

James Elmer Mitchell, psychologue.

Hammond DUNBAR

John Bruce Jessen, psychologue.

Pays [B]

La Grande-Bretagne, pour ses possessions territoriales, en général le Territoire britannique de l'océan Indien (Diego Garcia).

Société Y

Mitchell Jessen & Associates, LLC.

Associés dans la société Y : Outre Mitchell et Jessen, David Ayers, Randall Spivey, James Sporleder, Joseph Matarazzo et Roger Aldrich étaient partenaires de Mitchell Jessen &

Associates, LLC ; l’ex-chef du service médical de la CIA, Kirk Hubbard, semble aussi avoir tenté de se faire employer par la firme.

Cabinet d’avocats [à Washington]
: Wilmer Hale & Associés, le dossier était géré par Jaime Gorelick.

Agent de la CIA n°1
: Matthew Zirbel, directeur du site de détention COBALT.

Agent de la CIA n°2
: Albert al-Gamil, impliqué dans les interrogatoires au site de détention BLUE.

Chef de station [à Varsovie]
: Ron Czarnetsky, responsable du site de détention BLUE.

[EFFACÉ]
: Le nom d’Alfreda Frances Bikowsky est effacé dans les paragraphes concernant la capture et la torture de Khalid al-Masri ; il est aussi noté qu’elle se rendit au site de détention BLUE pour assister à la simulation de noyade d’Abou Zoubaydah ; elle apparaît plus loin comme directrice de la station Alec, l’unité planétaire anti-Jihad de la CIA.

GLOSSAIRE

des termes utilisés dans la traduction française

11e cour d'appel (fédérale) des États-Unis

Les 13 cours d'appel fédérales et leurs 179 juges, nommés à vie par le Président avec l'approbation du Sénat, sont puissantes. Elles ne jugent recevables qu'une centaine des 10 000 cas qui leur sont soumis chaque année.

Abou Ghraib

Prison irakienne devenue prison militaire américaine.

AZ : Abou Zoubaydah

Agence nationale de la sécurité (National Security Agency, NSA)

L'Agence nationale de la sécurité dépend du département de la Défense. Elle est responsable du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurité des systèmes d'information et de traitement des données du gouvernement américain.

Attorney

Compétence juridique reconnue dans des fonctions d'avocat, de procureur, de juriste, etc. C'est l'environnement qui permet d'approcher une comparaison avec la France, avec prudence car les systèmes judiciaires américain et français sont trop différents pour être assimilés l'un à l'autre.

Attorney général

Comparable au ministre de la Justice, à la tête du département de la Justice, nommé par le Président des États-Unis et approuvé par le Sénat. Les systèmes judiciaires américain et français diffèrent trop pour permettre d'assimiler les termes.

Attorney général adjoint

Un Attorney général adjoint dirige l'une des grandes directions du département de la Justice. Ils sont nommés par le Président et approuvés par le Sénat.

Avocat général des États-Unis (Solicitor General)

L'Avocat général des États-Unis est le numéro quatre de la hiérarchie du département de la Justice. Il défend le gouvernement et l'Union (la fédération) devant les instances juridiques, telles que la Cour suprême. Il est nommé par le Président et approuvé par le Sénat.

Base de données du département d'État pour la délivrance de passeports et de visas (CLASS)

À la disposition de tous les organismes du département d'État qui délivrent des passeports et des visas. Elle contient des informations sur les terroristes suspects et échange avec d'autres bases de données, dont la Terrorist Screening Database (TSDB) du FBI.

Centre de formation à la survie de l'US Air Force (SERE, Survie, Esquive, Résistance, Évasion)

Le programme SERE date de la guerre de Corée et vise à entraîner les équipages d'aéronefs abattus à survivre et rester opérationnels dans un environnement naturel et humain hostile. Par la suite, le programme SERE s'est ouvert aux autres armées, mais il reste piloté par l'Air Force. Entre autres thèmes, les stagiaires sont formés à résister à des interrogatoires hostiles.

Centre de lutte contre le terrorisme, de la CIA, (CTC, Counterterrorism Center)

Créé en 1986, il dépend de la direction des opérations clandestines de la CIA. Les premières opérations contre Ben

Laden et Al-Qaïda remontent à 1998.

CFR (Council on Foreign Relations)

Organisation non gouvernementale créée en 1921, avec pour mission de réfléchir à la politique étrangère américaine en rapport avec la situation mondiale.

CIA (Central Intelligence Agency)

Voir le site en français de la CIA : https://www.cia.gov/fr, et sur le même site, l'organigramme actuel de la CIA : https://www.cia.gov/about-cia/leadership/cia_org_chart.pdf

La CIA comprend quatre grandes directions et des fonctions générales.

Les directions opérationnelles sont : le renseignement ; l'action clandestine ; la science et la technologie ; le soutien (dont la direction médicale, évoquée dans le présent rapport sur les tortures).

Parmi les fonctions générales, celles qui sont concernées par ce rapport sont la direction juridique, les affaires publiques et l'inspection générale. Parmi les entités opérationnelles : la station Alec (voir cette entrée).

Classifié

La classification comprend plusieurs niveaux. La version américaine du présent rapport qui a été diffusée porte une classification globale « Top Secret / Mention particulière masquée / National Seulement ».

Chaque paragraphe affiche ensuite sa propre classification.

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

La première Convention de Genève date de 1884, avec un traité relatif au respect et à la protection des soldats blessés et du personnel et du matériel employés à les secourir. Elle a été ensuite amplifiée.

Commission Church (Church Committee)

La commission Church fut la commission sénatoriale qui s'est penchée au milieu des années 1970 sur l'illégalité de certaines

activités de renseignement, après l'affaire dite du « Watergate ».

Commission mixte paritaire

Il s'agit d'une commission spéciale dont conviennent les deux chambres, Sénat et Chambre des représentants, pour régler leurs divergences sur une loi particulière. Elle comprend en général les membres influents des commissions concernées dans chacune des deux chambres.

Communauté américaine du renseignement (US Intelligence Community)

Dans sa forme actuelle, la communauté américaine du renseignement comprend 17 entités de fonctions et de missions variées, coordonnées par le directeur du renseignement national (DNI) (http://www.dni.gov/index.php) qui rend compte en direct au Président. Voici les membres actuels :

– la CIA ;

– le renseignement du département de l'Énergie ;

– le renseignement du département de l'Intérieur (3 services, dont les Coast Guards) ;

– le renseignement du département d'État (Affaires étrangères) ;

– le renseignement du département du Trésor (finances fédérales) ;

– les renseignements de la Défense (général, sûreté, géospatial, satellites, cyber-risques, armées de terre, de l'air, marine et corps des marines) ;

– le renseignement du département de la Justice (FBI et lutte contre le trafic de drogue).

Conseiller national à la sécurité (National Security Advisor)

Membre du cabinet présidentiel, chargé de conseiller le Président dans les questions de sécurité nationale. Sa mission pratique et son poids varient suivant les époques, les présidents et les conseillers.

Décret présidentiel MON (Memorandum of Notification)

Décret qu'a signé le président George W. Bush juste après le 11-Septembre, donnant des missions et des pouvoirs renforcés à la CIA.

Département de la Défense (Department of Defense)

Assez comparable à un ministère de la Défense au sens français.

Département de la Justice (Department of Justice)

Serait comparable à un ministère de la Justice au sens français si les deux systèmes, américain et français, n'étaient pas aussi différents.

Département d'État (Department of State)

Assez comparable à un ministère des Affaires étrangères au sens français.

Département du Trésor (Department of Treasury)

À comparer, avec prudence, à un ministère des Finances au sens français.

Directeur central du renseignement

Dans l'organisation, jamais figée, des organes de renseignement américains, de leur coordination et de leur lien au Président, le DCI (ici « directeur central du renseignement ») a existé de 1946 à 2005, le poste était tenu par le directeur de la CIA. Le DCI est maintenant remplacé par le DNI, directeur du renseignement national, qui coordonne tous les organes de renseignement, dont la CIA.

Directeur de la CIA

Le directeur de la CIA est nommé par le Président et approuvé par le Sénat. Dans l'organisation actuelle (variable suivant les époques) du renseignement aux États-Unis, il rend compte au DNI, directeur du renseignement national, fédérateur de tous les organes fédéraux américains de renseignement.

Directeur du renseignement national (Director of National Intelligence)

Le directeur du renseignement national rend compte directement au Président et dirige un organe indépendant, le bureau du directeur du renseignement national, dont l'importance grossit au fil du temps. Il pilote et coordonne la communauté américaine du renseignement.

Direction des affaires pénales du département de la Justice (Department of Justice, Criminal Division)

Comme les autres grandes directions du département de la Justice, la direction des affaires pénales est dirigée par un Assistant Attorney général, nommé par le Président. Elle traite des affaires pénales dans leur ensemble, mais aussi d'affaires nationales particulières. Elle agit également en tant qu'expert au profit du gouvernement.

Direction des prisons (Bureau of Prisons)

Dans le département de la Justice, direction responsable des prisons fédérales (à distinguer des autres prisons propres à chaque État).

Division de lutte contre le terrorisme (du FBI)

Division du FBI chargée de la lutte contre le terrorisme sur le territoire national des États-Unis, et qui dépend de la branche de cet organisme chargée de la sécurité nationale.

Gitmo

Abréviation courante du nom de la base militaire américaine de Guantanamo, à Cuba.

Groupe d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire de la CIA

Ce groupe de la CIA est chargé de capturer et de transférer, légalement ou illégalement, des suspects. L'extradition constitue une opération prévue par le droit international, mais la rendition américaine, traduite ici par « exfiltration », signifie la capture d'une personne dans une juridiction étrangère et son transfert dans une autre juridiction, américaine ou étrangère. Le transfert peut être légal ou clandestin, vers un lieu de détention lui-même légal ou illégal, connu ou clandestin.

Inspection générale de la CIA

L'inspection générale de la CIA date de 1989. L'inspecteur général de la CIA est nommé par le Président et approuvé par le Sénat. Sa mission couvre la manière dont la CIA est managée, opère et engage des fonds. Il rend compte à la fois au directeur de

la CIA et au Congrès, notamment aux commissions sur le renseignement du Sénat et de la Chambre des représentants.

KCM : Khalil Cheikh Mohammed

KUBARK

Nom d'un manuel d'interrogatoire remontant à 1963, commun à la CIA et à la Défense, et qui porte l'un des noms de code de la CIA à l'époque.

Loi FISA sur la surveillance des étrangers aux États-Unis (Foreign Intelligence Surveillance Act)

Loi autorisant les autorités américaines à surveiller les appels téléphoniques et courriers électroniques de citoyens étrangers sans mandat délivré par un tribunal.

Loi pour la liberté d'information (Freedom of Information Act, FOIA)

Loi de 1966. Au nom du droit du public à l'information, elle contraint les administrations américaines à diffuser les informations qu'elles détiennent à qui en fait la demande. Comme dans le cas des informations à propos des tortures effectuées par la CIA remises seulement dans le cadre du rapport de la Commission sénatoriale sur le renseignement, des informations peuvent rester classifiées (voir cette entrée).

Loi sur le traitement des détenus (Detainee Treatment Act)

Loi votée en tant qu'amendement à la loi de finances du département de la Défense pour l'année fiscale 2005, à l'initiative du sénateur John McCain. La loi garantit un traitement légal aux détenus placés sous l'autorité du département de la Défense. En particulier, les interrogatoires doivent être conformes au manuel de l'armée de terre et les mauvais traitements sont interdits.

Manuel opérationnel de l'armée de terre américaine (Army Field Manual)

Les Army Field Manuals présentent des informations et des procédures destinées aux troupes sur le terrain ; classifiée ou non protégée, chacune traite d'un thème spécifique.

NBC (nucléaire, biologique et chimique), ou NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique)

Terme courant en France et dans l'OTAN.

OBC : Oussama ben Laden

Privilège de l'exécutif (Executive Privilege)

Sans qu'il s'agisse d'un droit constitutionnel, la Cour suprême reconnaît au Président et à de hauts dirigeants le droit de ne pas livrer certains documents à la justice lorsqu'ils estiment que cela pourrait nuire au gouvernement.

Secrétaire à la Défense (Secretary of Defense)

Comparable au ministre de la Défense français.

Secrétaire d'État (Secretary of State)

Comparable au ministre des Affaires étrangères français.

Station Alec ou unité Ben Laden (de la CIA)

Entité spécifique de la CIA (avec participation du FBI) chargée de 1995 à 2005 de la traque de Ben Laden. L'expression « station Alec » est un nom de code, sans signification particulière.

COMMISSION SÉNATORIALE SUR LE RENSEIGNEMENT

Rapport de la Commission
sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA

Approuvé le 13 décembre 2012
Mis à jour pour publication le 3 avril 2014
Révisé pour déclassification le 3 décembre 2014

AVANT-PROPOS

par Dianne Feinstein, Présidente de la Commission sénatoriale sur le renseignement

LE 3 AVRIL 2014, la Commission sénatoriale sur le renseignement a approuvé la communication au Président, en vue de leur déclassification et de leur publication, des constatations et conclusions et de la synthèse du rapport final sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

Cet acte couronne un effort monumental initié officiellement en mars 2009, lorsque la Commission décida d'entamer cette enquête, laquelle trouvait ses racines dans une étude lancée en décembre 2007 sur la destruction par la CIA d'enregistrements vidéo d'interrogatoires de détenus de la CIA.

Même s'il demeure classé secret, ce rapport de plus de 6 700 pages est désormais officiel. Le document a été communiqué à la Maison Blanche, à la CIA, au département de la Justice, au département de la Défense, au département d'État et au directeur du renseignement national, avec l'espoir qu'il empêchera à l'avenir les pratiques d'interrogatoire coercitives et sera pris en compte pour la conduite d'autres programmes d'action secrets.

En ma qualité de présidente de la Commission depuis 2009, j'écris cet avant-propos afin de fournir quelques informations supplémentaires, ainsi qu'une contextualisation historique.

J'ai commencé à travailler à la Commission sénatoriale sur le renseignement en 2001. Je me souviens du témoignage cet été-là de George Tenet, directeur de la CIA, qui nous avertissait de la possibilité d'un attentat terroriste majeur contre les États-Unis, sans préciser ni le moment, ni le lieu, ni les moyens de l'attaque. Le 11 septembre 2001, le monde a eu les

réponses à ces questions qui consumaient la CIA et toute la communauté du renseignement.

Je me rappelle vivement l'horreur de ce jour, y compris les images télévisées d'hommes et de femmes innocents sautant depuis les tours du World Trade Center pour échapper à l'incendie. Ces images, ainsi que le son de leurs corps s'écrasant sur le sol, m'accompagneront pour le restant de mes jours.

C'est sur cette toile de fond – l'attaque de plus grande envergure jamais portée sur le sol américain – que se placent les événements décrits dans ce rapport.

Presque treize ans plus tard, les constations et conclusions, ainsi que la synthèse de ce rapport, sont communiquées au public. Les actions de la CIA y sont très critiquées, à juste titre. En lisant ces pages, il est facile d'oublier le contexte dans lequel ce Programme a été mis en place – non qu'il puisse servir d'excuse, mais c'est un avertissement pour l'avenir.

Il faut se souvenir de la peur qui régnait à la fin de l'année 2001, et du fait que la menace paraissait immédiate. Une semaine seulement après les attaques du 11-Septembre, de la poudre d'anthrax était envoyée à divers médias et à deux sénateurs américains. L'opinion publique était sous le choc de la révélation de ces nouveaux complots terroristes et du relèvement des niveaux d'alerte représentant le risque terroriste. Nous nous attendions à d'autres attentats contre notre pays.

Tout au long de ce travail, j'ai tenté de garder en tête l'impact sur la nation et sur le personnel de la CIA des attaques du 11 septembre 2001. Je comprends la volonté de la CIA de recourir à tous les moyens possibles pour récolter des renseignements et éliminer les terroristes du champ de bataille, d'autant qu'elle était encouragée par les responsables politiques et la population à tout faire pour éviter une autre attaque.

La Commission, elle aussi, recommande souvent aux organes de renseignement de réagir vite aux menaces et aux événements du monde.

Cependant, la pression, la peur et la crainte d'autres complots terroristes ne justifient pas, n'excusent pas et n'atténuent pas la gravité des actes répréhensibles accomplis par des individus ou des organisations au nom de la sécurité nationale. La leçon majeure de ce rapport est que, malgré la menace et la nécessité d'obtenir des résultats, les actions des agents du renseignement doivent toujours refléter ce que nous sommes en tant que

nation et correspondre à nos lois et nos standards. C’est précisément dans les moments de crise nationale que notre gouvernement doit être guidé par les leçons de l’histoire et soumettre ses décisions à la critique interne et externe.

Au lieu de cela, le personnel de la CIA, avec la complicité de deux consultants extérieurs, a choisi d’initier un Programme de détentions secrètes illimitées et de généraliser l’usage de techniques d’interrogatoire brutales, qui violaient la loi américaine, les traités internationaux et nos propres valeurs.

Le rapport de la Commission documente les mauvais traitements et les innombrables erreurs commises entre fin 2001 et début 2009. La synthèse du rapport contient nombre d’informations nouvelles, fondées sur des documents de la CIA et d’ailleurs, qui s’ajoutent à ce qui a déjà été rendu public par les administrations Bush et Obama, ainsi que par les organisations non gouvernementales et la presse.

Le rapport complet de la Commission, qui fait plus de dix fois la taille de la synthèse, donne des détails exhaustifs et insoutenables. Il raconte l’histoire du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA depuis sa conception jusqu’à son terme, et passe en revue l’intégralité des 119 cas connus d’individus incarcérés par la CIA.

Le rapport complet examine plus minutieusement que la synthèse la manière dont la CIA justifie et défend son Programme d’interrogatoire, arguant qu’il était nécessaire et crucial pour déjouer plusieurs complots terroristes et capturer certains terroristes en particulier. Bien que la synthèse démontre amplement l’inexactitude de cette déclaration, le rapport complet de la Commission est plus exhaustif.

J’ai choisi de ne pas solliciter pour l’instant la déclassification du rapport complet de la Commission. Je crois que la synthèse offre assez d’informations pour décrire de façon adéquate le Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA, couvert intégralement par les constatations et conclusions. Demander la déclassification du rapport de 6 700 pages aurait considérablement retardé la communication au public de la synthèse. Une décision devra être prise ultérieurement concernant la déclassification et la communication au public de ce rapport de 6 700 pages.

En 2009, quand nous avons entrepris cette tâche, j'ai déclaré (dans un communiqué de presse conjoint avec le vice-président de la Commission, le sénateur Kit Bond) : « L'objectif est d'examiner le Programme et de réformer les méthodes de détention et d'interrogatoire à l'avenir. » Cet examen est maintenant terminé. J'ai le sincère et profond espoir qu'après avoir livré au public les constatations et les conclusions, ainsi que la synthèse de notre travail, les États-Unis ne permettront plus jamais la détention secrète et illimitée, ni l'usage de techniques d'interrogatoire coercitives. Comme le décrit le rapport, avant les attaques de septembre 2001, la CIA elle-même avait conclu à partir de sa propre expérience que ces techniques « ne produisent pas de renseignements », qu'elles « font sans doute obtenir de fausses réponses » et que l'histoire a montré leur inefficacité. Pourtant, ces conclusions furent ignorées. Nous ne devons jamais oublier l'histoire et répéter les terribles erreurs du passé.

Le président Obama a signé en janvier 2009 le décret présidentiel 13491 qui interdit à la CIA de garder des détenus autrement que « à titre de court terme transitoire » et qui limite les techniques d'interrogatoire à celles contenues dans le manuel opérationnel de l'armée de terre. Cependant, ces restrictions n'ont pas force de loi et un président futur pourrait les annuler d'un trait de plume. Nous devrions les inscrire dans la législation.

Pour autant, même en l'état actuel, la loi américaine et les traités internationaux auraient dû empêcher la plupart des mauvais traitements et des erreurs commises dans le cadre de ce Programme. Bien que le bureau d'assistance juridique ait fait le constat inverse entre 2002 et 2007, ma conclusion est que, dans le sens commun du terme, les détenus de la CIA ont été torturés. Je considère également que les conditions de confinement ainsi que l'usage des techniques de conditionnement et d'interrogatoire autorisées ou non autorisées ont été cruels, inhumains et dégradants. Je crois que la preuve de tout ceci est accablante et incontestable.

Même si la Commission n'est pas habilitée à émettre des recommandations spécifiques, plusieurs propositions ressortent de l'examen qu'elle a conduit. La CIA, dans sa réponse de juin 2013 au rapport de décembre 2012 de la Commission, a également esquissé les contours d'une réforme de ses méthodes, qu'elle met déjà en place. Je compte travailler avec mes collègues sénateurs afin de produire d'autres recommandations en sollicitant les lecteurs du rapport de la Commission.

J’aimerais aussi saisir cette opportunité pour décrire comment nous avons travaillé pour réaliser cette étude.

Comme il est dit plus haut, la Commission a approuvé l’ordre de mission de l’enquête et commencé à demander des informations à la CIA et à d’autres départements fédéraux en mars 2009. Les membres de la Commission avaient déjà examiné en 2008 les messages de la CIA décrivant les interrogatoires des détenus Abou Zoubaydah et Abd al-Rahim al-Nachiri, dont les enregistrements vidéo avaient été détruits par la CIA en 2005.

L’étude de 2008 fut compliquée par l’existence d’une enquête du département de la Justice sur ces destructions, enquête ouverte par l’Attorney général Michael Mukasey et poursuivie par l’Attorney général Holder à partir d’août 2009. Plus précisément, des membres de la CIA et des contractants extérieurs qui auraient dû être entendus par la Commission risquaient des poursuites judiciaires, en conséquence de quoi la CIA n’a pas voulu obliger son personnel à paraître devant la Commission. Cette contrainte perdura jusqu’au moment où la phase de recherche et de documentation fut achevée et l’enquête de la Commission pratiquement finalisée.

En outre, étant donné le volume et le caractère interne à la CIA des documents pertinents, la CIA insista pour que les membres de la Commission les examinent sur son site annexe de [redacted] plutôt qu’aux bureaux de la Commission au Capitole.

De début 2009 à fin 2012, un petit groupe de collaborateurs de la Commission examina plus de six millions de pages : messages opérationnels, rapports de renseignement, notes internes, courriels, briefings, retranscriptions d’entretien, contrats et autres documents. Des brouillons des diverses parties du rapport furent rédigés et distribués aux membres de la Commission à partir d’octobre 2011, et ce processus se poursuivit jusqu’au vote par la Commission de l’approbation du rapport complet, le 13 décembre 2012.

La quantité de documentation sur laquelle repose ce rapport est sans précédent. Bien que la Commission n’ait pas interrogé elle-même les membres de la CIA, elle a eu accès à de nombreuses interviews conduites par l’inspection générale de la CIA et le programme d’histoire orale de la CIA sur des sujets qui sont au cœur du rapport. La Commission s’est donc

appuyée sur ces entretiens ainsi que sur les témoignages qu'elle a recueillis par le passé.

Suite au vote de décembre 2012, le rapport a été envoyé le 15 février 2013 au Président et aux branches concernées du pouvoir exécutif, pour commentaires. La CIA a répondu fin juin 2013 par des commentaires approfondis sur les constatations et conclusions. Sous ma direction, les membres de la Commission ont rencontré des représentants de la CIA afin de pleinement comprendre leurs observations, puis ils ont édité le texte en tenant compte des suggestions appropriées.

Le rapport de la Commission, comprenant la Synthèse ainsi que les constatations et conclusions aujourd'hui déclassifiées, est désormais achevé et représente le point de vue officiel de la Commission. Les administrations actuelles et futures devraient tirer profit de cette étude afin de guider les futurs programmes, corriger les erreurs passées, augmenter le contrôle des organes de la CIA par les politiques et s'assurer que les interrogatoires coercitifs ne soient plus jamais pratiqués par notre gouvernement.

Enfin, je veux saluer le personnel de la Commission qui a, pendant des années, passé de longues heures à examiner les détails douloureux de l'un des points les plus sombres de l'histoire de notre nation. Ils ont produit le rapport le plus important de l'histoire de la Commission, voire du Sénat, et leur contribution mérite d'être saluée.

Daniel Jones a mis en œuvre et dirigé le travail d'analyse de la Commission depuis le départ. Il a dédié plus de six ans à cet effort, rédigé personnellement des milliers de pages, et il fut impliqué dans toutes les décisions relatives au rapport. Evan Gottesman, Chat Tanner et Alissa Starzak ont également joué un rôle fondamental en passant un nombre d'années considérable à faire des recherches et à rédiger certaines parties de l'étude.

D'autres membres du personnel de la Commission ont participé à l'analyse et offert un soutien important aux membres de la Commission, notamment Jennifer Barret, Nick Basciano, Michael Buchwald, Jim Catella, Eric Chapman, John Dickas, Lorenzo Goco, Andrew Grotto, Tressa Guenov, Clete Johnson, Michael Noblet, Michael Pevzner, Tommy Ross, Caroline Tess et James Wolfe. Pendant l'élaboration de cette étude, j'ai aussi bénéficié de l'assistance du directeur du secrétariat de la Commission, David Grannis, qui a guidé la Commission tout au long du processus. Sans

l’expertise, la patience et l’éthique de travail de notre personnel, les membres de la Commission n’auraient pu venir à bout de ce travail si important.

Dianne FEINSTEIN
Présidente
Commission sénatoriale sur le renseignement

CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

La Commission formule les constatations et conclusions suivantes :

1. L’usage par la CIA de techniques d’interrogatoire renforcées a été inefficace pour obtenir des renseignements ou gagner la coopération des détenus.

En se fondant sur l’analyse des archives des interrogatoires de la CIA, la Commission constate que l’usage de techniques d’interrogatoire renforcées a été inefficace pour obtenir des renseignements ou amener les détenus à coopérer.

Par exemple, d’après les archives de la CIA, sept des trente-neuf détenus connus pour avoir été soumis à ces techniques n’ont fourni aucun renseignement au cours de leur détention par la CIA. Les détenus soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées l’étaient en général dès qu’ils étaient placés sous l’autorité de la CIA. D’autres ont donné des renseignements importants et précis avant d’y être soumis, ou sans y avoir été soumis.

Lorsqu’ils l’étaient, de nombreux détenus inventaient des informations, fournissant ainsi des renseignements erronés, et continuaient à le faire par la suite. Ces fausses informations portaient sur des questions cruciales de renseignement, dont les menaces terroristes considérées par la CIA comme sa plus grande priorité.

À de nombreuses reprises, au cours du Programme de détention et d’interrogatoire, le personnel de la CIA a affirmé que la méthode la plus efficace pour soutirer des renseignements à ces détenus, y compris ceux qui avaient « la plus haute valeur », consistait à les confronter aux informations déjà recueillies par la communauté du renseignement. Des membres de la CIA remettaient régulièrement en question l’efficacité des techniques

d’interrogatoire renforcées, jugeant que leur usage ne permettait pas de s’assurer la coopération du détenu ou d’obtenir des renseignements fiables.

2. La justification par la CIA de ses techniques d’interrogatoire renforcées a reposé sur des affirmations inexactes quant à leur efficacité.

La CIA a fait valoir auprès de la Maison Blanche, du Conseil national de sécurité, du département de la Justice, de l’inspection générale de la CIA, du Congrès et du public que la meilleure mesure de l’efficacité de ces techniques d’interrogatoire était les complots terroristes « déjoués » et les terroristes capturés grâce à elles. La CIA a cité des exemples précis afin de convaincre non seulement de leur efficacité, mais de leur nécessité pour soutirer des renseignements concrets, « impossibles à obtenir autrement », qui « sauvaient des vies ».

La Commission a analysé vingt des exemples de réussite les plus fréquents et les plus marquants présentés par la CIA et a constaté qu’ils ne démontraient pas la justesse de ces affirmations. Dans certains cas, il n’y a aucun rapport entre le succès de la lutte contre le terrorisme et les informations fournies par les détenus pendant ou après l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées. Dans les autres cas, la CIA a faussement déclaré qu’un renseignement spécifique, impossible à obtenir autrement, avait été obtenu d’un détenu « grâce à » ces techniques d’interrogatoire renforcées, alors que l’information : (1) corroborait simplement des informations déjà connues par la CIA ou d’autres branches de la communauté américaine du renseignement via d’autres sources, si bien qu’elle n’était pas « impossible à obtenir autrement » ; (2) ou avait été livrée par le détenu avant qu’il n’ait été soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées. Les exemples fournis par la CIA comprenaient donc nombre d’inexactitudes factuelles.

Lorsqu’elle livrait ses exemples « d’efficacité » aux politiques, au département de la Justice et aux autres organes officiels, la CIA omettait constamment de préciser le nombre très important de renseignements pertinents obtenus auprès d’autres sources que les détenus de la CIA – donnant l’impression fausse qu’elle obtenait des informations uniques grâce à ses techniques d’interrogatoire renforcées.

Certains des complots que la CIA a affirmé avoir « déjoués » grâce aux techniques d’interrogatoire renforcées ont été jugés irréalistes par les

experts du renseignement ou de la justice, ou qualifiés d'idées non opérationnelles.

3. Les interrogatoires des détenus de la CIA ont été bien plus brutaux que la présentation qui en a été faite aux politiques.

Dès le premier détenu, Abou Zoubaydah, comme avec beaucoup d'autres par la suite, la CIA a appliqué ses techniques d'interrogatoire renforcées, répétées avec constance des jours ou des semaines d'affilée. Les gifles et la projection contre une paroi étaient utilisées concomitamment avec la privation de sommeil et la nudité. Les archives ne concordent pas avec l'idée que la CIA aurait d'abord adopté « une approche ouverte, non menaçante », ou que les interrogatoires auraient commencé par « les techniques les moins coercitives possibles » avant que l'escalade se produise, par nécessité.

La simulation de noyade, physiquement douloureuse, provoquait des convulsions et des vomissements. Abou Zoubaydah, par exemple, « ne réagissait plus du tout, des bulles sortaient de sa bouche grande ouverte ». Les archives internes de la CIA montrent également que les simulations de noyades appliquées à Khalid Cheikh Mohammed (KCM) se transformèrent en « une succession de quasi-noyades ».

La privation de sommeil a conduit à garder des détenus éveillés pendant plus de 180 heures, généralement debout ou dans des postures stressantes, parfois les mains enchaînées au-dessus de la tête. Au moins cinq détenus ont été perturbés par des hallucinations lors de privations de sommeil prolongées, et dans au moins deux cas la CIA a continué à les priver de sommeil.

Contrairement à ce qu'elle a affirmé au département de la Justice, la CIA a stipulé à son personnel que l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah « primait » sur son état de santé, ce qui a causé l'aggravation d'une blessure par balle qu'il avait reçue lors de sa capture. Dans au moins deux autres cas, la CIA a continué à employer ses techniques d'interrogatoire renforcées après avoir été prévenue par son personnel médical qu'elles risquaient de compliquer des blessures. Le personnel médical de la CIA a traité au moins un détenu souffrant d'une tuméfaction dans l'unique objectif de pouvoir prolonger sa privation de sommeil.

Au moins cinq détenus ont été soumis à la « réhydratation rectale » ou à « l'alimentation rectale » sans nécessité médicale documentée. Les

interrogateurs de la CIA ont plongé des détenus dans des « bains » d'eau glacée. Ils ont conduit des détenus à croire qu'ils ne sortiraient jamais de prison, suggérant même à un détenu qu'il ne sortirait que dans une caisse en forme de cercueil. Un interrogateur a déclaré à un autre détenu qu'il n'irait jamais au tribunal, parce que « personne ne doit jamais savoir ce que je t'ai fait ». Des agents de la CIA ont également menacé au moins trois détenus de faire du mal à leurs familles – ils ont évoqué les enfants du premier, le viol de la mère du deuxième, et un interrogateur a affirmé au dernier qu'il allait « trancher la gorge de [sa] mère ».

4. Les conditions de confinement des détenus de la CIA ont été plus dures que la CIA ne l'a avoué aux politiques.

Les conditions de détention sur les sites de la CIA étaient sommaires, et même particulièrement sinistres au début du Programme. Les détenus du site COBALT étaient menottés en permanence et enfermés dans le noir complet, dans des cellules isolées, avec des bruits ou une musique assourdissants, et un seau pour leurs besoins. L'absence de chauffage sur ce site a probablement contribué à la mort d'un détenu. Le chef des interrogatoires a qualifié COBALT de « donjon ». Un dirigeant de la CIA a déclaré que COBALT était en soi une technique d'interrogatoire renforcée.

Parfois les détenus y étaient promenés nus, ou bien ils restaient enchaînés les mains au-dessus de la tête pendant de longues périodes. À d'autres moments, les détenus de COBALT étaient soumis à ce qui était décrit comme « un recadrage à la dure » au cours de laquelle environ cinq agents de la CIA criaient sur un prisonnier, le traînaient hors de sa cellule, découpaient ses vêtements et l'attachaient avec du ruban adhésif. On couvrait ensuite la tête du détenu d'une capuche avant de le traîner d'un bout à l'autre d'un long couloir tout en le giflant et en le frappant.

Même après que la construction d'un nouveau site de détention eut amélioré les conditions de confinement, les détenus restèrent dans un isolement total, sauf quand ils étaient interrogés ou débriefés par le personnel de la CIA.

Tout au long du Programme, de nombreux détenus de la CIA soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées et à l'isolement connurent des problèmes psychologiques et comportementaux : hallucinations, paranoïa, insomnie, tentatives d'automutilation. Plusieurs psychologues ont identifié

l’absence de contacts humains subie par ces détenus comme une cause de problèmes psychiatriques.

5. La CIA a fourni à plusieurs reprises des informations inexactes au département de la Justice afin d’entraver une véritable analyse juridique de son Programme de détention et d’interrogation.

De 2002 à 2007, le bureau d’assistance juridique du département de la Justice s’est appuyé sur les affirmations de la CIA concernant : (1) les conditions de confinement des détenus, (2) l’application des techniques d’interrogatoire renforcées, (3) leurs conséquences physiques sur les détenus, et (4) leur efficacité. Ces affirmations étaient inexactes sur des points cruciaux.

Le département de la Justice n’a pas conduit d’analyse indépendante et n’a pas vérifié les informations fournies par la CIA. Le département a néanmoins prévenu que si la CIA changeait sa version des faits, les conclusions juridiques seraient également amenées à évoluer. Lorsque la CIA a constaté que des informations fournies au département de la Justice étaient incorrectes, elle n’en a que rarement informé le département.

Avant la mise en place du Programme, et tout au long de son existence, les justifications juridiques des techniques d’interrogatoire renforcées reposaient sur l’affirmation par la CIA qu’elles étaient nécessaires pour sauver des vies. Fin 2001 et début 2002, les juristes de la CIA ont dans un premier temps examiné les conséquences juridiques de l’usage de ces techniques d’interrogatoire coercitives. Ils ont conclu qu’une « nouvelle interprétation de l’état de nécessité » pouvait être utilisée « afin que les agents américains qui torturent dans le but de sauver de nombreuses vies ne risquent pas de poursuites ».

Après avoir examiné les informations fournies, le bureau d’assistance juridique du département de la Justice a inclus « l’état de nécessité » dans sa note du 1er août 2002 à la Maison Blanche sur le Guide de conduite des interrogatoires. Les juristes y écrivaient que « dans les circonstances actuelles, l’état de nécessité ou la légitime défense pourraient justifier des méthodes d’interrogatoire qui violent » l’interdiction de la torture.

Le même jour, un deuxième avis du bureau d’assistance juridique approuvait, pour la première fois, l’usage contre Abou Zoubaydah de dix techniques d’interrogatoire spécifiques – qui seront par la suite appelées « techniques d’interrogatoire renforcées ». Les juristes s’appuyaient sur une

présentation inexacte du rôle d'Abou Zoubaydah au sein d'Al-Qaïda et sur la « certitude » de l'équipe d'interrogatoire que le détenu dissimulait des informations sur des projets d'attaques terroristes. La présentation par la CIA des techniques utilisées ne correspondit pas non plus à la réalité de leur application ultérieure.

En mars 2005, la CIA a soumis au département de la Justice des exemples incorrects de « l'efficacité » des techniques d'interrogatoire renforcées. Sur la base de ces informations, deux notes du bureau d'assistance juridique signées du 30 mai 2005 et du 20 juillet 2007 concluaient à la légalité de ces techniques, puisqu'elles produisaient une « quantité substantielle » de « renseignements exploitables, précis », et « impossibles à obtenir autrement », et qu'elles permettaient de sauver des vies.

6. La CIA a activement cherché à éviter ou à entraver la surveillance du Programme par le Congrès.

La CIA n'a informé la présidence de la Commission sénatoriale sur le renseignement sur ses techniques d'interrogatoire qu'en septembre 2002, alors qu'elles étaient déjà approuvées et utilisées. La même année, la CIA n'a pas répondu aux demandes d'information du président de la Commission, Bob Graham, remarquant dans ses communications internes qu'il allait quitter la Commission en janvier 2003. La CIA a ensuite résisté aux efforts du vice-président John D. Rockefeller IV pour enquêter sur le Programme, par exemple en refusant en 2006 de fournir à la Commission les documents demandés.

La CIA a limité au président et au vice-président de la Commission, à l'exclusion des membres, l'accès aux informations sur le Programme jusqu'au 6 septembre 2006, jour où le président a publiquement annoncé l'existence du Programme. À cette date, 117 détenus sur les 119 cas connus étaient déjà sous sa garde. Jusqu'alors, la CIA avait refusé de répondre aux questions des autres membres de la Commission.

Avant le 6 septembre 2006, la CIA a fourni des informations inexactes à la présidence de la Commission. Après le 6 septembre 2006, les notes adressées désormais à la Commission entière contenaient toujours de nombreuses inexactitudes, notamment sur l'application des techniques d'interrogatoire et les renseignements soutirés aux détenus. La CIA a déformé l'opinion de membres du Congrès à de nombreuses reprises. Après

que de nombreux sénateurs eurent critiqué le Programme et exprimé leurs inquiétudes par lettres au directeur de la CIA Michael Hayden, celui-ci a néanmoins déclaré lors d'une réunion d'ambassadeurs étrangers aux États-Unis que les membres de la Commission étaient « pleinement informés », avant d'insister : « Ce n'est pas un programme de la CIA. C'est le programme du Président. C'est le programme de l'Amérique. » La CIA a aussi induit en erreur le département de la Justice à propos de l'avis des sénateurs américains sur le Programme.

Un an après avoir été informé du Programme, la commission mixte paritaire du Sénat et de la Chambre, qui étudiait le budget du renseignement pour l'année fiscale 2008, a adopté la limitation des techniques d'interrogatoire à celles décrites dans le manuel opérationnel de l'armée de terre. Cette loi fut approuvée par le Sénat et la Chambre des représentants en février 2008, et le président Bush y opposa son veto le 8 mars 2008.

7. La CIA a entravé l'efficacité de la supervision et de la prise de décision de la Maison Blanche.

La CIA a fourni à la Maison Blanche, ainsi qu'aux membres du Conseil national de sécurité et à leurs équipes, d'innombrables informations inexactes et tronquées sur le Programme et son efficacité. Cela a empêché l'exécutif d'avoir une compréhension précise et complète du Programme, et a donc entravé la supervision et la prise de décisions.

Selon les archives, avant avril 2006, aucun membre de la CIA, pas même ses directeurs, George Tenet et Porter Goss, n'a informé le Président des techniques d'interrogatoire employées. À cette date, 38 des 39 détenus ayant été soumis à ces techniques l'ont déjà été[1]. La CIA n'a pas informé le Président ni le vice-président de l'emplacement des sites de détention autres que le Pays [2].

Suivant les directives de la Maison Blanche, ni le secrétaire d'État ni le secrétaire de la Défense, tous deux membres du Conseil national de sécurité, n'ont été mis au courant des spécificités du Programme avant septembre 2003. Un courriel interne de la CIA de juillet 2003 notait : « La Maison Blanche est extrêmement inquiète que [le secrétaire d'État] Powell pète les plombs s'il apprend ce qui se passe. » Le secrétaire d'État adjoint Armitage s'est plaint que Colin Powell et lui fussent « coupés » du processus de coordination du Conseil national de sécurité.

La CIA a fourni à maintes reprises des informations incomplètes et inexactes au cabinet de la Maison Blanche concernant le Programme et son efficacité. Outre ces déclarations erronées, semblables à celles fournies à d'autres branches du gouvernement américain et plus tard au grand public, on relève des exemples de questions précises de collaborateurs de la Maison Blanche auxquelles il n'a pas été répondu honnêtement, ni pleinement. Dans ses briefings au Conseil national de sécurité et au cabinet de la Maison Blanche, la CIA défendait l'usage de ses techniques d'interrogatoire par cet avertissement : « Mettre fin à ce programme occasionnerait des morts, peut-être en masse. »

8. L'organisation et la conduite par la CIA du Programme d'interrogatoire ont compliqué, et parfois même entravé les missions nationales de sécurité d'autres organes de l'exécutif.

Dans la conduite de son Programme de détention et d'interrogatoire, la CIA a compliqué, et parfois même entravé, les missions de sécurité d'autres organes de l'exécutif, notamment le FBI, le département d'État et la direction du renseignement national. La CIA a caché ou limité la divulgation d'informations pertinentes à ces organes, elle leur a refusé l'accès aux détenus et fourni des informations inexactes sur le Programme.

L'usage de techniques d'interrogatoire coercitives et de sites de détention secrets contraires aux principes traditionnels des États-Unis a freiné la collaboration du FBI et du département de la Défense avec la CIA. Cela a réduit la capacité du gouvernement américain à déployer les ressources nécessaires et les personnels qualifiés pour interroger les détenus et gérer les sites de détention. La CIA a refusé des demandes spécifiques du directeur du FBI, Robert Mueller III, dont les agents voulaient avoir accès à des détenus pour mieux comprendre les menaces sur le sol américain dont parlait la CIA. À l'intérieur de la communauté du renseignement, les informations obtenues auprès des détenus de la CIA étaient restreintes à certains cercles, et plusieurs dirigeants de la CIA se sont inquiétés que cette diffusion restreinte des informations nuise à l'analyse des organes gouvernementaux dans la lutte contre le terrorisme.

La CIA a interdit au département d'État l'accès à des informations vitales pour la politique étrangère et les activités diplomatiques. La CIA n'a pas informé deux secrétaires d'État des emplacements de ses sites de détention, malgré les implications profondes que leur existence pouvait

avoir, et ce alors que les autorités des pays où ils étaient implantés en étaient généralement informées. Par ailleurs, la CIA a demandé aux ambassadeurs américains sur place de ne pas parler du Programme avec le département d'État, ce qui les a privés de lignes de conduite sur les implications politiques liées à l'implantation de ces sites dans les pays où ils servaient.

Dans deux pays, les ambassadeurs américains ont été informés de projets d'implantation de sites de détention alors que la CIA avait déjà négocié des accords avec les autorités locales. Dans deux autres pays où des négociations pour une implantation étaient en cours, la CIA a demandé aux gouvernements nationaux de ne pas en informer les ambassadeurs américains.

Le directeur du renseignement national a reçu des informations inexactes et incomplètes sur le Programme, ce qui a nui à son efficacité dans sa mission statutaire de conseiller principal du Président sur ces questions. Et les manipulations de la CIA ont conduit le directeur du renseignement national à fournir au public des informations inexactes en septembre 2006.

9. La CIA a entravé la mission de supervision de l'inspection générale de la CIA.

La CIA a esquivé, contrarié et entravé de toutes les façons possibles la supervision de son Programme de détention et d'interrogatoire par l'inspection générale. La CIA n'a briefé l'inspection générale sur le Programme qu'après la mort d'un détenu, alors qu'elle avait déjà incarcéré au moins vingt-deux individus dans deux sites différents. Une fois informée, l'inspection générale a examiné le Programme et publié plusieurs rapports, dont un rapport spécial daté de mai 2004, qui signalait des problèmes et des carences significatives.

Lors des audits de l'inspection générale de la CIA, le personnel a fourni des informations inexactes sur les opérations et le management du Programme ainsi que sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées. Ces inexactitudes ont été reprises dans le rapport spécial de mai 2004, qui fut plus tard déclassifié et communiqué au public, et qui n'a pas été corrigé depuis.

En 2005, le directeur de la CIA, Porter Goss, a demandé par écrit à l'inspecteur général de ne pas entamer de nouveaux audits du Programme

de détention et d'interrogatoire tant que les audits en cours n'étaient pas achevés. En 2007, fait sans précédent, le directeur Hayden a ordonné une enquête sur l'inspection générale elle-même, en réponse à ses enquêtes sur le Programme de la CIA.

10. La CIA a organisé la communication à la presse d'informations classifiées, notamment d'informations inexactes sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées.

La direction de la communication et les dirigeants de la CIA se sont coordonnés pour communiquer à plusieurs journalistes choisis des informations classifiées sur le Programme de détention et d'interrogatoire, dans l'objectif de répondre aux critiques, de façonner l'opinion publique et d'éviter que le Congrès ne restreigne le mandat et le budget de la CIA sur ce Programme. Ces divulgations ont eu lieu alors que le Programme était clandestin et classifié, et alors que la CIA n'avait pas encore briefé la Commission entière sur le Programme.

Le directeur adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA écrivait à un collègue en 2005, juste avant d'être interviewé par un média : « Soit on sort du bois et on vend notre baratin, soit on va se faire pilonner, ce qui n'aura pas que des implications médiatiques. Si le Congrès lit ça, il coupera nos pouvoirs et massacrera notre budget… Ou on balance notre histoire, ou on se fera dévorer. Il n'y a pas d'entre-deux. » Le même dirigeant de la CIA expliquait à un collègue que « quand le *Washington Post*/*New York Times* cite un "membre haut placé du renseignement", c'est nous… avec l'aval de la direction de la communication. »

La plupart des informations fournies aux médias sur les opérations de détention et sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées étaient inexactes, comme celles fournies au Congrès, au département de la Justice et à la Maison Blanche.

11. La CIA n'était pas prête quand elle a lancé son Programme de détention et d'interrogatoire, plus de six mois après s'être vu accorder le pouvoir de détention.

Le 17 septembre 2001, le Président a signé un décret présidentiel (MON) accordant à la CIA des pouvoir sans précédent dans sa lutte contre le terrorisme, y compris celui de capturer et détenir secrètement des

individus « qui représentent une menace grave et continue de violence ou de mort pour les personnes et les intérêts américains ou qui préparent des actions terroristes ». Le décret présidentiel MON ne faisait pas référence à des techniques d'interrogatoire coercitives.

La CIA n'était pas prête à prendre en charge son premier détenu. À l'automne 2001, la CIA a envisagé la possibilité d'implanter des sites de détention clandestins dans plusieurs pays. Une analyse plus poussée a identifié les risques liés à une détention clandestine, et abouti à la conclusion que les bases militaires américaines étaient la meilleure solution pour détenir des individus dans le respect des pouvoirs accordés par le décret présidentiel MON. À la fin mars 2002, la capture imminente d'Abou Zoubaydah a de nouveau poussé la CIA à envisager différentes options de détention. En partie pour éviter de déclarer Abou Zoubaydah au Comité international de la Croix-Rouge, ce qui aurait été obligatoire s'il avait été détenu sur une base militaire américaine, la CIA a décidé de demander l'autorisation de le détenir clandestinement sur un site du Pays [redacted] – pays qui n'avait pas été envisagé auparavant. Un dirigeant de la CIA, tout en indiquant qu'elle « devrait reconnaître quelques trous dans [son] planning/[sa] préparation », déclarait que ce plan serait présenté au Président. Lors du Briefing présidentiel ce jour-là, le Président approuva la proposition de la CIA de détenir Abou Zoubaydah dans le Pays [redacted].

La CIA n'avait pas de plan pour se séparer de ses détenus à la fin du processus. Après avoir capturé Abou Zoubaydah, des agents conclurent qu'il « devrait rester isolé de l'extérieur pour le restant de ses jours », ce qui « exclurait d'extrader [Abou Zoubaydah] vers un autre pays ».

La CIA n'a pas tenu compte de ses expériences passées en matière d'interrogatoires coercitifs, ni de ses précédentes déclarations au Congrès selon lesquelles « les techniques physiques ou psychologiques inhumaines sont contreproductives parce qu'elles ne produisent pas de renseignements et aboutissent probablement à de fausses réponses ». La CIA n'a pas non plus contacté d'autres organes gouvernementaux ayant une expertise sur ces questions.

En juillet 2002, après des consultations avec des psychologues sous-traitants, et une délibération interne minimale, la CIA a demandé au département de la Justice d'approuver l'utilisation d'une série de techniques d'interrogatoire coercitives. Ces techniques étaient adaptées de l'entraînement du personnel militaire américain au centre de formation à la

survie de l'Air Force SERE (Survie, Esquive, Résistance, Évasion), conçu pour préparer les militaires aux traitements qu'ils risquaient de subir s'ils devenaient prisonniers de pays qui n'adhèrent pas aux Conventions de Genève.

Au début des opérations de détention et d'interrogatoire, la CIA a déployé du personnel auquel manquait le niveau de formation et d'expertise requis. La CIA a commencé la formation aux interrogatoires alors qu'elle recourait aux « techniques d'interrogatoire renforcées » depuis plus de sept mois. Le directeur de la CIA, George Tenet, diffusa des directives sur les interrogatoires et les conditions de confinement dans les sites de détention en janvier 2003, date à laquelle 40 des 119 détenus connus étaient déjà entre les mains de la CIA.

12. L'organisation et la conduite par la CIA du Programme de détention et d'interrogatoire ont été profondément défectueuses, en particulier en 2002 et début 2003.

Le site de détention COBALT du Pays [redacted] a commencé ses opérations en septembre 2002 et accueilli en définitive plus de la moitié des 119 détenus identifiés dans ce rapport. Le CIA a gardé peu d'archives formelles des détenus sous sa garde à COBALT. Des membres de la CIA sans formation y conduisaient régulièrement des interrogatoires non autorisés et non surveillés en usant de techniques d'interrogatoires brutales qui ne faisaient pas partie – et ne firent jamais partie – du Programme mis en œuvre. La CIA a placé un membre junior sans l'expérience nécessaire à la tête du site COBALT. Le [redacted] novembre 2002, un détenu partiellement nu et enchaîné sur le sol en ciment y est mort, probablement d'hypothermie. À l'époque, au siège de la CIA, aucune entité n'était clairement responsable des opérations de détention et d'interrogatoire. Lors des entretiens conduits en 2003 par l'inspection générale, les dirigeants et les juristes de la CIA ont reconnu qu'ils n'avaient qu'une conscience limitée, voire nulle, des opérations menées à COBALT, et certains croyaient d'ailleurs que les techniques d'interrogatoire renforcées n'y étaient pas utilisées.

Bien que le directeur de la CIA, George Tenet, ait donné des directives pour la détention et les interrogatoires en janvier 2003, de graves problèmes ont perduré. Par exemple, en 2003, des membres de la CIA rapportaient avoir fait la « découverte troublante » que la CIA « incarcérait un certain

nombre de détenus à propos desquels [elle savait] peu de choses » dans de multiples sites de détention du Pays [redacted].

Plusieurs lignes hiérarchiques ont coexisté pour ces activités pendant au moins toute l'année 2003. Des tensions éclatèrent parmi les interrogateurs, chacun se plaignant que les pratiques des autres manquaient de sécurité et d'efficacité.

La CIA a placé des gens sans expérience ni entraînement réels aux fonctions de détention et d'interrogatoire, et le soutien linguistique et analytique qu'elle a fourni était inadapté à des interrogatoires efficaces, ce qui a limité la quantité de renseignements obtenus. L'absence de personnel de la CIA disponible pour interroger les détenus, ce que l'inspection générale a qualifié de « problème récurrent », a persisté tout au long du Programme.

En 2005, le chef du site de détention BLACK, où étaient incarcérés nombre de détenus que la CIA considérait comme de « haute valeur », s'est plaint au siège que « les managers semblent chercher les problèmes en choisissant soit des agents non performants, soit de nouveaux agents totalement inexpérimentés, voire le premier venu prêt à partir sur-le-champ », ce qui aboutit à « la production de renseignements médiocres voire, si je peux me permettre, complètement inutilisables ».

De nombreux membres de la CIA présentaient des problèmes personnels et professionnels – y compris un passé de violences ou de mauvais traitements – qui auraient dû remettre en cause leur aptitude à participer au Programme, leur emploi au sein de la CIA et leur accès continu à des informations classifiées. Dans presque tous les cas, ces problèmes étaient connus de la CIA avant l'affectation de ces agents à des postes de détention et d'interrogatoire.

13. Deux psychologues contractants ont mis au point les techniques d'interrogatoire renforcées et joué un rôle central dans la mise en place, l'évaluation et le management du Programme de détention et d'interrogatoire. Dès 2005, la CIA sous-traitait en grande partie les opérations liées à ce Programme.

La CIA a sous-traité à deux psychologues la mission de développer, mettre en place et évaluer ses opérations d'interrogatoire. Ces deux psychologues avaient une expérience préalable avec le Centre de formation SERE. Aucun d'eux n'avait d'expérience comme interrogateur, pas plus

qu’ils n’avaient de connaissance pointue d’Al-Qaïda, de la lutte contre le terrorisme, ou d’expertise culturelle ou linguistique.

Au nom de la CIA, ces deux psychologues extérieurs ont développé une théorie de l’interrogatoire fondée sur « l’impuissance apprise », ainsi qu’une liste de techniques d’interrogatoire renforcées qui fut approuvée et utilisée contre Abou Zoubaydah et d’autres détenus ensuite. Ils ont personnellement conduit les interrogatoires de quelques-uns des détenus les plus importants avec ces techniques. Ils évaluaient également si l’état psychologique des détenus permettait de continuer à leur appliquer ces techniques, y compris quand ils les interrogeaient eux-mêmes. Ils ont assumé des fonctions normalement dévolues à des agents de l’État en assurant la liaison entre la CIA et des services de renseignement étrangers, en jugeant l’efficacité du Programme et en participant à l’interrogatoire de détenus sous la garde de gouvernements étrangers.

En 2005, les psychologues ont créé une société destinée à héberger leurs activités en lien avec la CIA. Peu après, l’Agence leur a sous-traité pratiquement tous les aspects du Programme.

En 2006, le contrat de base de la CIA avec cette société représentait plus de 180 millions de dollars ; les contractants avaient reçu 81 millions de dollars lorsque le contrat a pris fin en 2009. En 2007, la CIA a convenu d’une compensation sur plusieurs années, protégeant la société et ses employés contre des poursuites judiciaires éventuelles liées au Programme. Depuis, la CIA a payé plus d’un million de dollars au titre de cet accord.

En 2008, dans le Groupe d’exfiltration, de détention et d’interrogatoire de la CIA, unité qui était la clé de voûte des opérations, sur un total de [redacted] postes, [redacted] étaient occupés par des membres du personnel de la CIA et [redacted] par des contractants, ce qui signifie que les contractants extérieurs représentaient 85 % du personnel de détention et d’interrogatoires.

14. Les détenus de la CIA ont été soumis à des techniques d’interrogatoire coercitives qui n’avaient pas été approuvées par le département de la Justice ou n’avaient pas été autorisées par le siège de la CIA.

Avant la mi-2004, la CIA a systématiquement soumis les détenus à la nudité et aux manipulations diététiques. La CIA a aussi employé les claques au ventre et l’arrosage à l’eau froide sur plusieurs détenus pendant cette

période. Aucune de ces techniques n'avait été approuvée par le département de la Justice.

Au moins 17 détenus ont été soumis à des techniques d'interrogatoire renforcées sans l'autorisation du siège de la CIA. En outre, de nombreux détenus ont été soumis à des techniques appliquées de façon non conforme aux autorisations ou par des interrogateurs qui n'y étaient pas autorisés. Bien que ces incidents aient été rapportés dans les messages de la CIA et, au moins pour quelques cas, pointés du doigt par des superviseurs du siège, rares ont été les mesures correctives prises contre les interrogateurs impliqués.

15. La CIA n'a pas tenu de décompte précis du nombre d'individus qu'elle a détenus, et elle a détenu sans respecter les conditions légales. Les affirmations de la CIA quant au nombre d'individus détenus et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient inexactes.

La CIA n'a pas conduit d'audit exhaustif et elle n'a pas tenu une liste complète et précise des individus détenus ou soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Ses affirmations devant la Commission, et ensuite auprès du grand public, selon lesquelles elle détenait moins de 100 individus et que moins d'un tiers d'entre eux avaient été soumis à ces techniques, étaient fausses. L'analyse des archives à laquelle a procédé la Commission a conclu que la CIA a détenu au moins 119 individus, dont au moins 39 furent soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Sur ces 119 individus détenus, au moins 26 l'étaient abusivement puisqu'ils ne répondaient pas aux conditions légales définies par le décret présidentiel MON de septembre 2001. Cela inclut un « handicapé mental » incarcéré uniquement pour faire pression sur un membre de sa famille, deux hommes qui étaient d'anciennes sources de la CIA et des sources de renseignement pour des services étrangers partenaires, et deux autres dont la CIA affirmait qu'ils étaient liés à Al-Qaïda en se fondant sur de fausses informations inventées par un détenu soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Les détenus sont souvent restés enfermés pendant des mois après que la CIA eut déterminé qu'ils ne répondaient pas aux conditions légales du décret présidentiel. Les archives ne contiennent pas d'informations susceptibles de justifier l'incarcération de bon nombre de détenus.

Dans au moins quatre cas, le siège de la CIA a ordonné que les détenus soient placés dans des sites à l'étranger parce qu'ils ne répondaient aux conditions définies par le décret présidentiel. Le pays hôte n'avait pas de raison propre de les garder en détention.

Un compte précis des détentions et des interrogatoires est sans doute impossible à réaliser, car bien souvent les archives n'existent pas, et dans beaucoup d'autres cas elles sont lacunaires et insuffisantes. Il n'y a eu presque aucun rapport détaillé sur les détentions et les interrogatoires du site COBALT en 2002, ainsi que sur le site GREY, également implanté dans le Pays [redacted]. Dans les sites du Pays [redacted], la CIA a tenu des archives de moins en moins détaillées de ses activités d'interrogatoire au fil du Programme.

16. La CIA n'a pas évalué correctement l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées.

En dépit des recommandations de l'inspection générale, du conseiller national à la sécurité et de la présidence de la Commission sénatoriale sur le renseignement, la CIA n'a conduit aucune analyse globale crédible de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées.

Les évaluations internes du Programme étaient réalisées par le personnel qui participait à son organisation, ainsi que par les contractants qui avaient un intérêt financier à sa poursuite et à son développement. Une « évaluation opérationnelle informelle » du Programme, conduite par deux dirigeants de la CIA qui ne faisaient pas partie du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA, a déterminé qu'il n'était pas possible de juger l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées sans violer la « Politique fédérale sur la protection des sujets humains », qui régit l'expérimentation sur les humains. Ce rapport, qui reposait sur des entretiens avec des membres de la CIA et les contractants en charge du Programme, a simplement conclu que « le Programme de détention de la CIA » était « un succès », sans traiter la question de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées.

En 2005, réagissant à la recommandation de l'inspection générale d'évaluer chacune de ces techniques, la CIA a demandé à deux personnes extérieures à la CIA de conduire une analyse globale de « l'intégralité du Programme d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire ». D'après l'un d'eux, l'analyse « reposait fortement sur la bonne volonté de l'équipe [du Centre de lutte contre le terrorisme] à nous fournir les éléments factuels qui

constituent la base de nos conclusions ». Cet individu reconnaissait manquer de l'expertise requise pour juger l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées et concluait simplement que « le Programme », dans son ensemble, était « un grand succès ». Le deuxième auditeur concluait de son côté qu'il « n'est pas possible de trancher de façon objective la question de l'efficacité » des techniques d'interrogatoire.

Aucune archive de la CIA n'indique qu'un des deux auditeurs ait validé les affirmations de la CIA sur « l'efficacité » de ses méthodes, ou confirmé que les renseignements cités par la CIA aient été soutirés aux détenus grâce à l'emploi de ces techniques. Par ailleurs, les analystes n'ont pas cherché à déterminer si les renseignements cités comme des exemples de « résultats » étaient uniques et « impossibles à obtenir autrement », comme le prétendait la CIA, ou s'ils ne venaient pas d'autres sources.

17. La CIA a rarement sanctionné ou tenu son personnel responsable pour les graves violations, les actions inappropriées et les échecs de management global et individuel.

Les membres de la CIA et les contractants dont on découvrait qu'ils avaient gravement violé les règles habituelles ou manqué à leurs obligations étaient rarement sanctionnés ou mutés à des postes sans responsabilité.

Des évènements graves, comme la mort ou la blessure de détenus, la détention d'individus ne répondant pas aux critères légaux, l'usage de techniques d'interrogatoire non autorisées ou la communication d'informations inexactes sur le Programme n'ont pas été suivis de mesures appropriées et efficaces, ni même, bien souvent, de la moindre mesure corrective. Les managers au courant des manquements et des anomalies du Programme mais qui n'intervinrent pas, ou ne firent pas preuve de leadership, n'ont pas non plus été placés devant leurs responsabilités.

À deux reprises, alors que l'inspection générale de la CIA avait identifié des fautes, ses recommandations de sanction ont été rejetées par la direction. Dans le premier cas, qui concernait la mort d'un détenu à COBALT, le siège de la CIA a décidé de ne pas prendre de sanction disciplinaire contre un agent impliqué, arguant que tous étaient « concentrés sur l'objectif de soutirer toutes les informations opérationnelles possibles » au détenu. Dans l'autre cas, relatif à une détention arbitraire, la CIA a ainsi justifié son refus de sanctionner l'agent concerné : « Le directeur est convaincu qu'il faut s'attendre à des erreurs dans des affaires aussi

incertaines », et « le directeur estime que la balance penche de façon décisive du côté de l'acceptation des erreurs commises par excès de zèle ». Dans les deux cas, aucune action administrative n'a été entreprise contre le personnel d'encadrement de la CIA.

18. La CIA a marginalisé et ignoré de nombreuses critiques et objections internes concernant les opérations et le management du Programme de détention et d'interrogatoire.

Des critiques et des objections ont été formulées par de nombreux membres de la CIA, y compris des dirigeants et superviseurs du Programme, des analystes, des interrogateurs et des médecins impliqués dans le Programme.

Des agents de la CIA ont remis en question l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées. Des interrogateurs ont fait état de leur désaccord avec l'emploi de ces techniques sur des détenus qui selon eux ne cachaient pas d'informations. Des psychologues ont recommandé d'adoucir les conditions d'isolement, et la direction médicale de la CIA a mis en cause à la fois l'efficacité et la sûreté de ces techniques. Ces observations étaient toujours ignorées par l'encadrement, qui n'a que peu amendé les règles de pilotage du Programme. Certains agents ont reçu ordre de leur superviseur de ne pas exprimer leurs inquiétudes ou leurs critiques dans des communications écrites.

À plusieurs reprises, des membres de la CIA ont identifié des inexactitudes dans les présentations que la CIA faisait de son Programme et de son efficacité auprès de l'inspection générale, de la Maison Blanche, du département de la Justice, du Congrès et de l'opinion publique. La CIA n'a cependant pas jugé bon de rectifier ces présentations, qui demeuraient la position officielle.

La CIA s'est aussi montrée très réticente et virulente envers les critiques plus formelles. Le directeur adjoint des opérations a déclaré que la première version du rapport spécial de l'inspection générale aurait dû « conclure que nos efforts ont déjoué des attaques et sauvé des vies », tandis que le directeur juridique de la CIA accusait l'inspection générale de la CIA de présenter une « image partiale et inexacte » du Programme. Un rapport de février 2007 du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à propos duquel le directeur juridique en exercice déclara dans un premier temps qu'il « n'est pas très loin de la réalité », fut par la suite vertement

attaqué. Des membres de la CIA élaborèrent des documents indiquant que « des parties entières du rapport sont manifestement fausses ou trompeuses, notamment certaines affirmations factuelles… » Le directeur de la CIA Michael Hayden témoignera, devant la Commission, que « les nombreuses allégations fausses concernant des violences physiques, des maltraitances, sans compter les hypothèses et les analyses juridiques erronées, réduisent globalement la crédibilité du rapport [du CICR] ».

19. Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA était intenable par nature et il a effectivement pris fin en 2006, à la suite de révélations non autorisées dans la presse, de la moindre coopération des autres nations, d'inquiétudes juridiques et de problèmes de supervision.

La CIA exigeait le secret et la coopération des autres nations pour ses sites de détention clandestins, et ces deux conditions s'étaient dégradées de façon significative avant même que le président Bush ne révèle publiquement l'existence du Programme, le 6 septembre 2006. Dès le début du Programme, la CIA a éprouvé des difficultés à trouver des nations prêtes à accueillir des sites de détention clandestins. Ces difficultés n'ont fait que s'aggraver avec le temps. À l'exception du Pays [redacted], la CIA a été forcée de déplacer des détenus de tous les pays où elle avait implanté un site, à cause de la pression du gouvernement ou de révélations publiques. À partir de début 2005, la CIA a tenté en vain de convaincre le département de la Défense d'autoriser le transfert de nombreux détenus dans des établissements militaires. En 2006, la CIA a admis, dans une note au directeur de la CIA Porter Goss, que l'absence de décision de l'administration sur la « fin de partie » la « gênait » et que « le Programme pourrait s'effondrer sous son propre poids ».

Dans les pays accueillant les sites clandestins, l'accès réduit des détenus à des soins médicaux adéquats a créé des problèmes récurrents. Le refus d'un pays hôte d'admettre un détenu gravement malade dans un hôpital local, pour des raisons de sécurité, a contribué à la fermeture du site de ce pays. Le département de la Défense a également refusé de fournir des soins médicaux, comme le demandait la CIA.

À la mi-2003, une déclaration du Président lors de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture, ainsi qu'une déclaration de la Maison Blanche, selon lesquelles les

Américains traitaient « humainement » leurs prisonniers, a conduit la CIA à s'interroger sur le soutien dont bénéficiait son Programme et à demander le renouvellement de l'autorisation de la Maison Blanche. À la mi-2004, la CIA a temporairement suspendu l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées après que l'inspection générale eut recommandé de demander un nouvel avis du bureau d'assistance juridique. Début 2004, la décision de la Cour suprême d'accorder un recours dans l'affaire *Rasul contre Bush* a poussé la CIA à transférer les détenus au centre de détention de Guantanamo. À la fin 2005 et en 2006, la loi sur le traitement des détenus, puis la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Hamdan contre Rumsfeld*, ont de nouveau incité la CIA à suspendre temporairement l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées.

En 2006, les révélations dans la presse, la réticence des autres pays à héberger ou continuer d'héberger des sites de détention, à quoi s'ajoutaient les inquiétudes juridiques et les problèmes de surveillance, avaient grandement mis à mal la capacité de la CIA à gérer des sites de détention clandestins.

Après avoir détenu au moins 113 individus jusqu'en 2004 inclus, la CIA n'a placé ensuite que 6 détenus supplémentaires sous sa garde : 4 en 2005, 1 en 2006, 1 en 2007. En mars 2006, le Programme ne se poursuivait plus que dans un pays. La CIA a eu recours aux techniques d'interrogatoire renforcées pour la dernière fois le 8 novembre 2007. La CIA n'a plus eu aucun détenu après avril 2008.

20. Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA a nui à l'image des États-Unis dans le monde entier et a eu d'autres graves répercussions, financières ou non.

Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA a créé des tensions avec les partenaires et les alliés du gouvernement ce qui a conduit à des protestations formelles auprès du gouvernement, et a compliqué les relations bilatérales en matière de renseignement.

En juin 2004, le secrétaire d'État demanda à l'ambassadeur américain dans le Pays [redacted] de protester formellement, demandant en substance que le gouvernement du Pays [redacted] accorde au Comité international de la Croix-Rouge un accès sans limite à tous les détenus du pays. Or, à ce moment même, parmi les détenus du Pays [redacted], se trouvaient les détenus des centres de détention secrets de la CIA.

Plus largement, le Programme a eu des répercussions incommensurables sur l'image publique des États-Unis, ainsi que sur son autorité mondiale en matière de droits de l'homme en général et de prévention de la torture en particulier.

Les archives de la CIA indiquent que le Programme a coûté plus de 300 millions de dollars, outre les frais de personnel. Cela inclut la construction et la maintenance des sites de détention, notamment deux sites ayant coûté plus de [redacted] millions de dollars et qui n'ont jamais servi, en partie à cause de l'inquiétude des pays hôtes.

Afin d'encourager les gouvernements étrangers à accueillir clandestinement les sites de détention, ou à accroître leur soutien aux sites déjà existants, la CIA a versé des millions de dollars en liquide à des responsables politiques nationaux. Le siège de la CIA a encouragé les stations locales à proposer des « listes » de [redacted] [organes de gouvernements étrangers] auxquels pourrait être apportée une assistance financière, et à « voir grand » en la matière.

SYNTHÈSE

I. Contexte du rapport de la Commission

Le 11 décembre 2007, suite à un briefing du directeur de la CIA Michael Hayden, la Commission sénatoriale sur le renseignement (« la Commission ») a lancé une procédure concernant la destruction des enregistrements vidéo des interrogatoires des détenus Abou Zoubaydah et Abd al-Rahim al-Nachiri. Lors du briefing, le directeur Hayden avait déclaré que les messages opérationnels de la CIA offraient « une représentation plus qu'adéquate des enregistrements vidéo », et accepté de fournir à la Commission un accès limité à ces messages, au siège de la CIA.

Le 11 février 2009, après que son équipe lui eut présenté une synthèse des messages opérationnels détaillant les interrogatoires d'Abou Zoubaydah et Al-Nachiri, la Commission a commencé à réfléchir à un rapport plus fouillé sur les pratiques de détention et d'interrogatoire de la CIA. Le 5 mars 2009, par un vote de 14 voix contre 1, la Commission a approuvé l'ordre de mission d'une enquête sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

Le rapport de la Commission sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA est une longue étude de plus de 6 700 pages, très documentée, comprenant approximativement 38 000 notes de bas de page. Elle est divisée en trois volumes :

> ***I. Histoire et opérations du Programme de détention et d'interrogatoire***
> Ce volume est divisé chronologiquement en sections s'intéressant à la mise au point, au développement et à l'évolution du

Programme de la CIA. À quoi s'ajoute un addendum sur les sites de détention clandestins de la CIA et les arrangements conclus avec des organismes étrangers dans le cadre du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

II. Renseignements obtenus et présentations par la CIA de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées

Ce volume traite des renseignements dont la CIA attribue l'origine aux détenus et à l'emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, et se concentre en particulier sur les présentations faites par la CIA de l'efficacité de ces techniques, ainsi qu'à l'organisation et à la gestion du Programme de détention et d'interrogatoire. Il comprend des parties sur les présentations faites aux médias, au département de la Justice et au Congrès.

III. Détention et interrogatoire des détenus de la CIA

Ce volume traite de la détention et de l'interrogatoire des 119 détenus de la CIA, de l'autorisation du Programme le 17 septembre 2001 à sa conclusion officielle le 22 janvier 2009, et détaille leur capture, leur détention, leurs interrogatoires et leurs conditions de confinement. Il comprend aussi des informations fouillées sur l'encadrement et la surveillance de ce Programme, ainsi que les opérations au jour le jour de la CIA.

Le 13 décembre 2012, la Commission sénatoriale sur le renseignement a approuvé le rapport de la commission sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA (« rapport de la Commission ») par un vote bipartite de 9 voix contre 6. Le rapport de la Commission comprend vingt constatations et conclusions. La Commission a demandé à plusieurs organes gouvernementaux d'examiner et de commenter le rapport avant d'entreprendre les démarches en vue de sa déclassification et de sa communication au public. Le 27 juin 2013, la CIA a fourni une réponse écrite, qui fut suivie par une série de réunions entre la CIA et la Commission, conclues en septembre 2013. Suite à ces réunions et à la réception des commentaires de l'opposition parlementaire, la Commission a révisé les constatations et conclusions et édité le rapport. Le 3 avril 2014, après un vote bipartite de 11 voix contre 3, la Commission a décidé

d’envoyer au Président la version révisée des constatations et conclusions ainsi que de la synthèse du rapport, en vue de leur déclassification et de leur communication au public.

Le rapport de la Commission est l’examen le plus approfondi jamais conduit sur le Programme de détention et d’interrogatoire. La CIA a déclaré avoir fourni à la Commission toutes les archives liées à ce Programme. La production du rapport a pris plus de trois ans, durant lesquels plus de 6 millions de pages ont été analysés, et elle s’est achevée en juillet 2012. Le rapport de la Commission se fonde principalement sur l’examen de documents[3] qui comprennent les messages opérationnels de la CIA, les rapports, les notes, les renseignement obtenus, de nombreux entretiens avec des membres de la CIA conduits par diverses entités internes à la CIA, notamment l’inspection générale de la CIA et le programme d’histoire orale de la CIA, ainsi que des courriels et autres communications internes[4].

La synthèse est divisée en deux parties. La première décrit la mise au point, le développement, la gestion et l’évolution du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA. La deuxième fournit des informations sur l’efficacité de ce Programme, en évaluant d’une part les renseignements obtenus auprès des détenus avant, pendant et après l’emploi des techniques d’interrogatoire renforcées, et d’autre part les présentations faites par la CIA auprès des médias, du département de la Justice et du Congrès, sur l’efficacité des opérations menées. La synthèse ne comprend pas de description de la détention et des interrogatoires des 119 détenus connus de la CIA. Ces informations pour chacun des détenus sont détaillées dans le volume III du rapport.

Dans cette synthèse comme dans le rapport, en dehors du personnel d’encadrement, les membres de la CIA sont présentés sous pseudonyme. Les pseudonymes de ces personnels restent identiques tout au long du rapport. Afin de distinguer les pseudonymes des vrais noms, les premiers sont écrits en lettres majuscules. En outre, la CIA a demandé que les noms des pays ayant accueilli des sites de détention ou avec lesquels elle a négocié des implantations, ainsi que les informations permettant de les identifier directement ou indirectement, soient expurgées de la version déclassifiée. Le rapport représente donc ces pays par des lettres ou des

pavés gris. Le rapport utilise des désignations constantes : par exemple, « Pays J » fait référence au même pays dans tout le rapport. Par ailleurs, la CIA a demandé que la Commission remplace les noms de code originaux de ses sites de détention par de nouveaux identifiants.

II. Histoire générale des opérations du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA

A. Le 17 septembre 2001, le décret présidentiel MON autorise la CIA à capturer et détenir une catégorie spécifique d'individus.

1. Après avoir envisagé diverses possibilités d'implantation de sites de détention clandestins, la CIA décide qu'une base militaire américaine est « la meilleure solution » ; la CIA délègue des approbations de détention « en blanc » aux agents de la CIA à [redacted]

Le 17 septembre 2001, six jours après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, le président George W. Bush signait le décret présidentiel MON sur les actions secrètes, qui autorise le directeur de la CIA à « entreprendre des opérations visant à capturer et détenir des individus qui représentent une menace grave et continue de violence ou de mort pour les personnes et les intérêts américains ou qui préparent des actions terroristes ». Bien que la CIA eût déjà été autorisée par le passé à détenir des individus précis, désignés par leur nom, dans l'attente d'inculpations formelles, le décret présidentiel lui accorda des pouvoirs sans précédent, puisqu'elle obtint ainsi toute latitude pour déterminer l'identité des détenus, la justification factuelle de leur détention et sa durée. La directive ne faisait pas référence aux interrogatoires ni aux techniques d'interrogatoire.

Le 14 septembre 2001, trois jours avant la signature de ce décret présidentiel, le chef des opérations de la CIA à [redacted], missionné

en urgence par le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, envoyait un courriel aux bases de la CIA à [redacted] pour expliquer qu'il cherchait des lieux adaptés à l'implantation de potentiels sites de détention de la CIA. Au cours du mois suivant, la CIA envisagea au moins quatre pays en [redacted] et un en [redacted] susceptibles d'accueillir de tels sites, et [redacted] au moins trois sites proposés.

Le 26 septembre 2001, la direction du Centre de lutte contre le terrorisme se réunit pour discuter des pouvoir de capture et de détention que leur accordait le décret présidentiel. Le 28 septembre 2001, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, envoya un courriel évoquant la réunion et un certain nombre de décisions politiques. Dans son courriel, il écrivait que les sites secrets seraient exploités « en cohérence, mais sans conformité, avec les dispositions formelles des instructions fédérales comparables s'appliquant aux prisons et à l'incarcération de détenus soumis à des règles de sécurité maximale ». Le courriel de [redacted] reconnaissait le manque d'expérience de la CIA dans la gestion de sites de détention et déclarait que la CIA envisageait de recruter d'anciens personnels du département de la Défense ou de la direction fédérale des prisons ayant une expertise en la matière afin de l'assister. Le 27 septembre 2001, le siège de la CIA informa les stations de la CIA que tout futur site de détention devrait répondre aux règles américaines sur les prisonniers de guerre.

Début novembre 2001, le siège de la CIA décida en outre que tout futur site de détention devrait répondre aux normes des prisons américaines et que les opérations de détention et d'interrogatoire devraient être adaptées afin de « se trouver en conformité avec les lois américaines et les règles fédérales de procédure criminelle », ajoutant que « des méthodes spécifiques d'interrogatoire [seraient] admissibles tant qu'elles correspond[raient] aux pratiques communément acceptées et considérées comme légales par les tribunaux américains ». La recherche de sites de détention fut interrompue à ce stade et une note interne expliqua que la détention dans une base militaire américaine à l'étranger était « la meilleure option ». Cette note invitait donc le directeur de la CIA à « faire pression sur le département de la Défense et l'armée américaine, au plus haut niveau, afin qu'ils accueillent durablement un site et qu'ils définissent un

emplacement acceptable », demandant spécifiquement au directeur de « réclamer la base navale de Guantanamo comme site de détention durable ».

Sur les risques associés à l'exploitation d'un site de détention, la note interne de la CIA prévenait que « les terroristes capturés pourraient être détenus pendant des jours, des mois, voire des années, et la probabilité de révélations ne fera que grandir avec le temps », et que « l'exposition médiatique pourrait enflammer l'opinion publique contre un gouvernement hôte et les États-Unis, ce qui menacerait la poursuite des opérations sur le site ». La note anticipait également que « sur un sol étranger, une coopération rapprochée avec le gouvernement hôte impliquera des négociations intensives ». Cette note de la CIA avertissait en outre que « tout pays étranger présente des risques incontrôlables susceptibles de créer des incidents, des tensions bilatérales, ou de faire peser incertitude et vulnérabilité sur le site ». La note recommandait l'implantation d'un site de court terme où le rôle de la CIA se limiterait à « la supervision, le financement et le commandement ». La CIA pourrait « sous-traiter toutes les autres aspects à d'autres organes gouvernementaux américains, à des sociétés privées et, si nécessaire, aux gouvernements étrangers ».

Le 8 octobre 2001, le directeur de la CIA, George Tenet, délégua l'encadrement et la supervision des pouvoirs de capture et de détention accordées par le décret présidentiel au directeur adjoint des opérations, James Pavitt, et au chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Cofer Black. Le directeur de la CIA ordonna également que toutes les demandes de validation pour les captures et les détentions soient documentées par écrit. Le 17 décembre 2001, cependant, le directeur adjoint des opérations annula ces dispositions via un message d'approbation « en blanc » envoyé aux agents de la CIA à [redacted], afin qu'ils « déterminent quels sont les suspects qui présentent "une menace grave et continue de violence ou de mort pour les personnes et les intérêts américains ou qui préparent des actions terroristes" ». En mars 2002, le siège de la CIA étendit ce pouvoir au-delà du cadre exprimé dans le décret présidentiel en expliquant à son personnel qu'il est approprié de détenir des individus qui n'ont pas grande valeur en eux-mêmes, mais qui pourraient donner des informations sur des cibles de grande valeur.

Le 7 avril 2003, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, envoya un message aux stations et aux bases de la CIA déclarant : « À ce stade de la guerre, [nous] pensons qu'il y a suffisamment d'exemples en cours pour documenter les aspects-clés de certaines, et même de la plupart, de nos opérations de capture et de détention. » Le message de [redacted] précisait également, dans les grandes lignes, qui pouvait être détenu selon le décret présidentiel :

> « Il doit y avoir une base claire à partir de laquelle conclure que les actions de telle personne que nous nous proposons de capturer et/ou détenir présentent "une menace grave et continue" de violence ou de mort pour les personnes et les intérêts américains, ou qu'elle prépare une action terroriste.
>
> … Nous ne sommes pas autorisés à détenir une personne simplement parce que nous soupçonnons qu'elle détient des informations importantes sur des terroristes ou sur une action terroriste planifiée… De la même façon, le simple fait de faire partie d'un groupe particulier, ou d'avoir tel lien familial, n'implique pas que le seuil de la "menace grave et continue" ait été franchi [5]. »

2. La CIA détient au moins 21 détenus de plus que ce qu'elle a déclaré ; au moins 26 individus sont détenus abusivement

Alors que la CIA a déclaré publiquement et dans des documents classés qu'elle « détenait moins d'une centaine » d'individus, l'examen des archives indique que le nombre total des détenus était au moins de 119. Les documents internes de la CIA montrent que la tenue des archives, inadéquate, rendait impossible le décompte précis des détenus. En décembre 2003, la station supervisant les opérations de détention dans le Pays [redacted] a informé le siège de la CIA qu'elle avait fait la « découverte troublante » que la CIA « « incarcérait un certain nombre de détenus à propos desquels » elle savait « peu de choses ». Presque cinq ans plus tard,

à la fin 2008, la CIA a tenté de déterminer combien d'individus elle avait détenus. À la suite de cette examen, les autorités de la CIA, notamment son directeur, Michael Hayden, ont été informées que la CIA avait détenu 112 individus, et peut-être plus. D'après un courriel rendant compte de la réunion, le directeur de la CIA, Michael Hayden, a ordonné à un agent de faire en sorte de ramener le nombre de détenus à celui qui avait auparavant été fourni au Congrès. Le courriel, que son auteur n'envoya qu'à lui-même, précisait :

> « J'ai expliqué que des détenus supplémentaires pouvaient être inclus dans le décompte du Groupe d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire. Le directeur de la CIA m'a demandé de m'en tenir au nombre de 98 – de choisir la date qui me convient pour faire en sorte que ça colle, mais que le nombre reste à 98. »

Alors que la CIA a reconnu devant la commission permanente de la Chambre des représentants sur le renseignement, en février 2006, qu'elle avait abusivement détenu 5 individus au cours de son Programme, l'analyse des archives de la CIA démontre qu'au moins 21 autres individus, pour un total de 26 sur les 119 détenus (22 %) identifiés dans ce rapport, ne répondaient pas aux conditions du décret présidentiel. C'est un calcul prudent, qui ne prend en compte que les détenus dont la CIA elle-même a convenu qu'ils n'entraient pas dans les critères. Cela ne comprend pas les individus à propos desquels il y a eu désaccord en interne sur la validité de leur détention, ni les nombreux prisonniers dont on s'aperçut, à la suite de leur détention et des interrogatoires, qu'ils ne posaient pas de « menace grave et continue de violence ou de mort sur les personnes et les intérêts américains » et qu'ils ne préparaient pas d'« action terroriste », comme l'exigeait le décret présidentiel du 17 septembre 2001. À une exception près, aucune archive n'indique que la CIA ait tenu son personnel responsable de détentions qu'elle-même jugeait abusives[6].

Quatre fois au moins, la CIA a profité du Pays [redacted] afin qu'il emprisonne en son nom des hommes qui ne répondaient pas aux critères du décret présidentiel. Les membres de la station Alec ont reconnu explicitement que ces détenus n'entraient pas dans le cadre légal et recommandé pour cette raison de les placer dans des prisons du pays hôte, qui n'avait lui-même

aucun motif d'arrestation contre ces individus et les a incarcérés sur ordre de la CIA[7].

B. La détention d'Abou Zoubaydah et le développement et l'autorisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA

1. Son expérience conduit la CIA à évaluer que les techniques d'interrogatoire coercitives sont « contreproductives » et « inefficaces » ; après la signature du décret présidentiel, les juristes de la CIA cherchent une justification légale à l'usage de techniques relevant de la torture ; la CIA ne cherche pas d'autres méthodes d'interrogatoire efficaces et se repose sur des contractants sans expérience appropriée

Au moment de la signature du décret présidentiel, le 17 septembre 2001 – qui, comme précisé plus haut, ne faisait pas référence aux techniques d'interrogatoire –, la CIA disposait de longue date de procédures formelles en matière de conduite des interrogatoires. La CIA les avait communiquées à la Commission. En janvier 1989, la CIA avait informé la Commission que les « techniques physiquement et psychologiquement inhumaines sont contreproductives parce qu'elles ne produisent pas de renseignements et donnent en général de fausses réponses ». Dans une déposition de 1988, le directeur adjoint des opérations de la CIA déclarait : « Les maltraitances physiques et autres traitements dégradants ont été rejetés non seulement parce qu'ils sont répréhensibles, mais parce que l'histoire a prouvé leur inefficacité. » En octobre 2001, la CIA se conformait au manuel opérationnel de l'armée de terre « Interrogatoires de renseignement ». Un guide de la direction des opérations affirmait en effet que la CIA ne se compromettait pas dans des « violations des droits de l'homme », définies ainsi : « la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les punitions ou la détention prolongée sans procès ni acte d'accusation ». Le guide déclarait également que « la CIA ne participe pas directement ni n'encourage les interrogatoires qui impliquent l'usage de la

force, de la torture mentale ou physique, de l'avilissement extrême et de traitements humiliants et inhumains ».

Au cours de son histoire, néanmoins, la CIA a expérimenté des formes d'interrogatoire coercitives. En 1963, le manuel d'interrogatoire de lutte contre le terrorisme, KUBARK, conçu en pleine guerre froide, détaillait « les principales techniques d'interrogatoire coercitives : arrestation, détention, privation de stimuli sensoriels par le confinement, l'isolement et autres méthodes similaires, menaces et terreur, affaiblissement, douleur, suggestibilité accrue et hypnose, narcose et régression induite ». En 1978, le directeur de la CIA, Stansfield Turner, demanda à un ancien agent de la CIA, John Limond Hart, d'enquêter sur l'interrogatoire de l'agent du KGB Yuri Nosenko, conduit d'après la méthode KUBARK – en recourant notamment à des techniques de privation sensorielle et à la position debout forcée. Dans son témoignage du 15 septembre 1978 devant une commission d'enquête de la Chambre des représentants, il remarqua qu'au cours de ses 31 ans au service du gouvernement :

> « Il ne m'est jamais arrivé d'être impliqué dans une affaire aussi fâcheuse à tous points de vue que cette enquête, d'abord, et ensuite de devoir parler et témoigner à son sujet. Pour moi c'est une abomination, et je suis heureux de dire que… dans mon souvenir, cela ne représente pas ce que mes collègues et moi faisions dans l'Agence à l'époque où j'y travaillais. »

Malgré les conclusions de l'enquête de Hart, en 1983, soit tout juste cinq ans après, un membre de la CIA intégra des parties entières du manuel KUBARK dans le manuel d'entraînement « Exploitation des ressources humaines », dont il se servit pour former des interrogateurs en Amérique latine au début des années 1980, et qui fut utilisé pour la formation des [redacted] en 198[redacted]. Ce membre de la CIA, [redacted], participait aux formations sur l'exploitation des ressources humaines et conduisait des interrogatoires. Plus tard, l'inspection générale de la CIA recommanda de lui infliger un avertissement verbal pour usage inapproprié de techniques d'interrogatoire. À l'automne 2002, [redacted] devint le chef des interrogatoires du groupe d'exfiltration de la CIA.

Alors que la CIA avait déclaré auparavant que les techniques d'interrogatoire psychologiquement et physiquement coercitives « produisaient de fausses réponses » et « s'étaient révélées inefficaces », et qu'au début novembre 2001 elle avait décidé que les « méthodes spécifiques d'interrogatoire [seraient] admissibles tant qu'elles correspond[raient] aux pratiques communément acceptées et considérées comme légales par les tribunaux américains », à la fin du mois de novembre 2001 des membres de la CIA commencèrent à chercher comment défendre juridiquement l'usage de techniques relevant de la torture aux yeux des gouvernements étrangers et des organisations non gouvernementales. Le 26 novembre 2001, la direction juridique fit circuler un projet de note rappelant les lois sur l'interdiction de la torture et décrivant une défense juridique potentiellement « innovante » pour les membres de la CIA impliqués dans des pratiques de torture. La note déclarait : « La CIA pourrait arguer que la torture était nécessaire pour empêcher des attaques imminentes, violentes et d'importance contre des personnes, et l'absence d'autre moyen pour les empêcher », ajoutant que « les États rechigneraient sans doute à qualifier le travail des États-Unis de torture s'il aboutissait à sauver des milliers de vies ». Le 1er août 2002, une note du bureau d'assistance juridique au conseiller juridique de la Maison Blanche fit une analyse similaire de « l'état de nécessité », susceptible de répondre à d'éventuelles futures accusations de torture.

En janvier 2002, le Conseil national de sécurité commença à s'interroger sur l'application des dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relatives au traitement des prisonniers de guerre, dans le cadre du conflit avec Al-Qaïda et les talibans. Une lettre rédigée au nom du directeur Tenet et adressée au Président demandait à ce que la CIA en soit exemptée, expliquant que ces restrictions « freineraient singulièrement la capacité de la CIA à obtenir des informations cruciales susceptibles de sauver des vies américaines ». Le 1er février 2002 – environ deux mois avant la capture du premier détenu –, un juriste de la CIA écrivit que si les détenus étaient couverts par la Convention de Genève, « on n'aura[it] guère d'autre choix que de simplement poser des questions ». Il en concluait qu'en l'espèce, « ce point de vue revient à se demander dans quelle mesure un acte qui viole sans doute la Convention est défendable sur le plan légal si, au bout du compte, il permet de sauver des vies ».

Le 7 février 2002, le président Bush signa un décret déclarant que les prisonniers d'Al-Qaïda et les talibans n'étaient pas considérés comme des prisonniers de guerre couverts par la Convention de Genève, et que l'article 3 de la Convention, qui impose de traiter humainement les individus pendant un conflit, ne s'appliquait donc pas à eux.

De la signature du décret présidentiel jusqu'au début 2002, rien n'indique dans les archives que la CIA ait des recherches significatives pour identifier des pratiques d'interrogatoire efficaces, par exemple en consultant des interrogateurs expérimentés, de l'armée ou des forces de police américaines, ou les services de renseignement de pays étrangers ayant l'expérience de la lutte contre le terrorisme ainsi que des interrogatoires de détenus soupçonnés de terrorisme[8]. De même qu'aucune archive n'indique que la CIA ait examiné ses expériences antérieures concernant les techniques d'interrogatoire coercitives et les leçons qui en avaient été tirées. À l'époque, la seule recherche documentée portait sur un manuel d'Al-Qaïda dont la CIA estimait qu'il présentait des stratégies de résistance aux interrogatoires. Le rapport sur cette question, commandé par la direction des services techniques de la CIA, a été rédigé par deux contractants de la CIA, le Dr. Grayson SWIGERT et le Dr. Hammond DUNBAR.

SWIGERT et DUNBAR étaient tous deux psychologues pour le SERE, centre de formation à la survie de l'armée de l'air, qui expose certains militaires, entre autres choses, aux techniques d'interrogatoires coercitives qu'ils pourraient subir s'ils étaient faits prisonniers dans des pays qui n'adhèrent pas aux Conventions de Genève. Aucun des deux hommes n'avait d'expérience comme interrogateur, pas plus qu'ils n'avaient de connaissance spécifiques d'Al-Qaïda et de la lutte antiterroriste, ou d'expertise régionale, culturelle et linguistique. SWIGERT avait conduit des recherches sur « l'impuissance apprise », qui repose sur l'idée que des individus soumis à des évènements hostiles ou incontrôlables peuvent devenir passifs et dépressifs. Selon sa théorie, un tel état encourageait les détenus à coopérer et à livrer des informations.

2. La CIA exfiltre Abou Zoubaydah vers un site secret et obtient l'approbation présidentielle sans délibération inter-agences

À la fin mars 2002, les autorités pakistanaises, qui travaillaient main dans la main avec la CIA, ont capturé Abou Zoubaydah, un chef de groupe d'Al-Qaïda, lors d'un raid au cours duquel il fut blessé par balles. À l'époque, les agents de la station Alec, qui au sein de la CIA était en charge d'Al-Qaïda, affirmaient qu'il détenait des informations détaillées sur les projets d'attentats de l'organisation terroriste. Néanmoins, comme le décrit plus en détail le rapport complet de la Commission, cette affirmation exagérait grandement le rôle d'Abou Zoubaydah auprès d'Al-Qaïda et les informations qu'il pouvait posséder.

Le jour de sa capture, les juristes de la CIA discutèrent des interprétations des lois sur la torture qui pourraient permettre à la CIA de se lancer dans certaines méthodes d'interrogatoire. Un juriste du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA envoya ainsi un courriel ayant pour objet : « Point sur la torture » à [redacted], [redacted] service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, qui listait, sans commentaire, les restrictions sur les interrogatoires dans les Conventions de Genève, la Convention contre la torture, et l'ensemble de la législation au sens large.

À la fin mars 2002, anticipant la détention d'Abou Zoubaydah, la CIA commença à réfléchir à son transfert de l'armée pakistanaise à la CIA, en vertu du décret présidentiel MON. La CIA rejetait l'idée d'une détention par l'armée américaine à la base de [redacted], en partie à cause du manque de sécurité et parce que cela obligerait à déclarer Abou Zoubaydah au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La détention à Guantanamo inquiétait en raison du manque général de confidentialité et de « la possible perte de contrôle au profit de l'armée et du FBI ». L'exfiltration vers le Pays [redacted] fut rejetée parce que les résultats des récents interrogatoires menés là-bas étaient jugés décevants et parce qu'Abou Zoubaydah intéressait particulièrement la direction de la CIA. Comme l'écrivit un agent de la station Alec, la CIA avait besoin de participer directement aux interrogatoires, « non parce que nous nous croyons nécessairement capables de meilleures performances [que le Pays [redacted]], mais

parce que les raisons d'une éventuelle absence de progrès seront transparentes et pourront être remontées à la hiérarchie ».

En quatre jours, la CIA opta pour un site du Pays [redacted], en raison de son « [redacted] » et parce que la loi américaine ne s'y appliquait pas. Les seuls désavantages identifiés par la CIA étaient que ce ne serait pas « un site sous autorité américaine » et que des « décisions diplomatiques/politiques » seraient nécessaires. Comme le rappelait un document du 28 mars 2002, l'exfiltration d'Abou Zoubaydah n'avait pas été évoquée avec les autorités du Pays [redacted]. Le document avertissait également : « Nous ne pouvons pas garantir la sécurité. Si la présence d'AZ venait à être découverte, les conséquences possibles restent peu claires. »

La décision de détenir Abou Zoubaydah sur un site secret du Pays [redacted] ne fut discutée ni avec les membres permanents du Conseil national de sécurité, ni avec le département d'État, l'ambassadeur américain ou le chef de la station locale. Le 29 mars 2002, un courriel du directeur adjoint de la CIA expliquait que la CIA « devrait admettre quelques trous dans [son]planning/[sa] préparation ». Dans la matinée, le Président approuva l'étude du transfert d'Abou Zoubaydah vers le Pays [redacted]. Au cours du même briefing présidentiel, le secrétaire à la Défense Rumsfeld proposa qu'on envisage de placer Abou Zoubaydah sur un navire ; néanmoins, les archives ne montrent pas d'autre contribution des politiques. Dans la journée, la station locale obtint l'accord des responsables [redacted] du Pays [redacted] pour le site de détention de la CIA. En l'absence de l'ambassadeur, l'adjoint au chef de la mission américaine, mis au courant par la CIA après les autorités du Pays [redacted], donna son accord. Peu après, Abou Zoubaydah fut transféré du Pakistan vers le Pays [redacted], où il fut détenu dans la première prison secrète de la CIA, à laquelle il est fait référence dans cette synthèse sous le nom de « site de détention GREEN ». Les archives montrent que le Pays [redacted] fut le dernier dont le Président et le vice-président apprirent qu'il accueillait de tels sites, car les suivants furent eux aussi cachés à la Maison Blanche afin d'éviter que leur emplacement ne soit révélé par inadvertance.

3. Les tensions avec les autorités des pays hôtes et l'attention médiatique augurent de futurs problèmes

Au lendemain du transfert d'Abou Zoubaydah vers le site de détention GREEN, le [redacted], qui était responsable de la sécurité du site, conditionna son soutien à une requête demandant que la CIA, de son côté, soutienne [redacted], ce qu'elle fit [redacted]. D'après des messages et des documents internes de la CIA, [redacted] exigea [redacted] de remplacer [redacted] les responsables de l'entretien du site. Ces agents furent remplacés par d'autres, que la CIA estimait peu favorables à son site de détention. Malgré les efforts considérables de la station du Pays [redacted] pour garder le soutien de ses partenaires, [redacted] réclama la fermeture du centre de détention au bout de trois semaines. Le lobbying continu du chef de station de la CIA parvint cependant à renverser cette décision, ce qui permit au site de détention GREEN de rester opérationnel.

Le [redacted] avril 2002, la station de la CIA du Pays [redacted] essaya de lister le nombre de responsables locaux qui, « dans la mesure de nos connaissances », étaient « au courant de la présence d'Abou Zoubaydah » dans une ville de leur pays. Cette liste incluait huit personnes, puis faisait référence à divers personnels de [redacted] et à l'équipe de [redacted], avant de conclure qu'il y en avait « sans nul doute beaucoup d'autres ». Dès avril 2002, un organe de presse avait découvert qu'Abou Zoubaydah était dans le Pays [redacted] et demandait à la CIA de lui expliquer les « implications sur la sécurité » qu'aurait une telle révélation. La station locale s'inquiétait aussi que les demandes de la presse « nuisent aux relations bilatérales et même réduisent les chances que le Pays continue à garder le détenu ou en accepte d'autres à l'avenir ». En novembre 2002, lorsqu'ils apprirent qu'un important journal américain avait découvert la présence d'Abou Zoubaydah dans le Pays [redacted], les dirigeants de la CIA et le vice-président Cheney lui demandèrent de ne pas publier l'information. Même si le journal accepta de ne rien révéler, le fait qu'il soit au courant et que d'autres médias s'y soient intéressés poussa à la fermeture du site de détention GREEN.

4. Des agents du FBI sont les premiers à interroger Abou Zoubaydah, qui déclare être prêt à coopérer ; il est conduit dans un hôpital où il fournit des informations qui furent plus tard qualifiées par la CIA d'« importantes » et de « vitales »

Après son transfert au site de détention GREEN le [redacted] mars 2002, Abou Zoubaydah fut interrogé par des agents spéciaux du FBI qui parlaient arabe et avaient déjà interrogé des membres d'Al-Qaïda. Abou Zoubaydah confirma son identité, les informa qu'il était disposé à coopérer et leur fournit des informations sur ses activités passées. Le soir même, la condition médicale d'Abou Zoubaydah se détériora rapidement, exigeant une hospitalisation immédiate. À l'hôpital, alors qu'une sonde d'intubation le rendait presque incapable de communiquer, il continua à livrer des renseignements aux membres de la CIA et du FBI à l'aide d'un tableau de l'alphabet arabe. D'après les archives, les agents du FBI restèrent au chevet d'Abou Zoubaydah pendant toute sa convalescence et contribuèrent aux soins médicaux. Lorsqu'on lui retira la sonde, le 8 avril 2002, Abou Zoubaydah donna d'autres renseignements et réaffirma sa volonté de coopérer.

Le 10 avril 2002, au cours d'une séance de débriefing conduite dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital, Abou Zoubaydah révéla aux agents du FBI qu'un individu du nom de « Mokhtar » était le « cerveau » des attentats du 11 septembre 2001. Abou Zoubaydah l'identifia sur une photo du fichier des fugitifs les plus recherchés du FBI. Il s'agissait de Khalid Cheikh Mohammed (KCM), déjà accusé en 1996 pour son rôle dans le projet terroriste de Ramzi Yousef, lequel voulait faire exploser douze avions de ligne américains en plein ciel au-dessus de l'océan Pacifique. Abou Zoubaydah déclara aux interrogateurs que « Mokhtar » était lié à Ramzi Yousef, ce dernier étant selon lui incarcéré en prison aux États-Unis (Yousef avait été condamné pour le complot terroriste mentionné ci-dessus et il était impliqué dans l'attentat de 1993 contre le World Trade Center).

Abou Zoubaydah expliqua aux agents du FBI que « Mokhtar » avait entraîné les pirates de l'air du 11 septembre 2001 et il fournit d'autres informations sur KCM, notamment le fait qu'il parlait couramment anglais,

qu'il avait environ 34 ans et qu'il était responsable des opérations d'Al-Qaïda hors d'Afghanistan. Par la suite, lorsque la CIA voulut démontrer la réussite de son Programme de détention et d'interrogatoire, elle présenta constamment l'identification par Abou Zoubaydah du rôle de KCM dans les attaques du 11 septembre 2001, ainsi que de son pseudonyme (« Mokhtar »), comme une information « importante » et « vitale »[9]. L'analyse des archives prouve que cette information ne faisait que corroborer ce qui existait dans les bases de données de la CIA.

5. Pendant son hospitalisation, le siège de la CIA discute de l'usage de techniques d'interrogatoire coercitives contre Abou Zoubaydah

Alors qu'Abou Zoubaydah était encore hospitalisé, le siège de la CIA commença à débattre de la manière dont il serait interrogé à son retour au site de détention GREEN. La proposition initiale recommandait aux interrogateurs de collaborer avec Abou Zoubaydah afin de lui soutirer des informations, et suggérait de ne recourir qu'en dernier ressort à une « approche dure », impliquant le personnel du gouvernement étranger. Lors d'une réunion à ce sujet, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, préconisa de faire appel à un psychologue travaillant sous contrat avec la direction des services techniques, Grayson SWIGERT, afin qu'il « fournisse des recommandations en temps réel pour vaincre la résistance d'Abou Zoubaydah ». SWIGERT lui avait été signalé par [redacted], qui travaillait à la direction des services techniques. Peu après, le siège de la CIA proposa formellement qu'Abou Zoubaydah soit gardé dans une pièce blanche éclairée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qu'il n'ait accès à aucune commodité, que son sommeil soit interrompu, que des bruits assourdissants soient constamment diffusés dans sa cellule et que seule une poignée de personnes interagissent avec lui. Les archives indiquent que ces propositions étaient fondées sur l'idée que ces conditions conduiraient Abou Zoubaydah à ressentir un sentiment d'« impuissance apprise ». Le siège envoya alors une équipe d'interrogatoire au Pays [redacted], dont SWIGERT faisait partie, avec le rôle de consultant sur les aspects psychologiques de l'interrogatoire.

Le directeur Tenet fut mis au courant des propositions concernant les interrogatoires d'Abou Zoubaydah le 12 avril 2002. La note indiquait que l'équipe de la CIA préparait son transfert de retour au site de détention GREEN, et ajoutait que l'équipe entendait « préparer le terrain » et augmenter le contrôler sur le détenu. Il était stipulé :

> « Notre interrogateur en chef va demander à Abou Zoubaydah de nous révéler ses secrets les plus sensibles ; il sait que nous les voulons ; s'il dissimule ou détourne la conversation, l'interrogatoire sera interrompu et reprendra plus tard… Conformément à notre stratégie, et avec l'accord du siège, les deux agents du FBI sur le site ne participeront plus directement aux séances d'interrogatoire/de débriefing. »

Les agents du FBI qui interrogeaient Abou Zoubaydah à l'hôpital protestèrent contre ce plan. Dans un message adressé au siège du FBI, l'un d'eux écrivit que les psychologues de la CIA avaient acquis une « influence considérable ». Le message précisait :

> « La santé d'AZ s'est améliorée les deux derniers jours et l'Agence [la CIA] est prête à le faire sortir de l'hôpital pour le ramener à [redacted], avec l'idée complexe de le changer d'environnement. L'Agence nous a informés qu'elle allait immédiatement changer de tactique pour tous les futurs interrogatoires d'AZ en n'autorisant que des membres de la CIA à interagir avec lui (le FBI ne sera pas présent dans la salle d'interrogatoire). Ce changement contredit toutes les discussions antérieures… Ils pensent qu'AZ ne nous donne que des « infos jetables » et garde pour lui tout ce qui concerne des menaces. (Il convient de noter que nous avons obtenu jusqu'à maintenant des informations cruciales de la part d'AZ, et que nous arrivons désormais à lui faire évoquer des projets d'attentat, quoi que ce soit depuis son lit d'hôpital (en raison de son état de santé), alors que ce n'est pas un environnement adapté à un suivi convenable. Subitement, l'équipe psychiatrique exige que le détenu ne soit en contact qu'avec leurs [agents, et la CIA considère cela] comme le

> meilleur moyen de lui soutirer des informations… Nous avons proposé plusieurs solutions de compromis… Elles ont toutes été rejetées sans discussion… C'est assez étonnant, d'autant que toutes les informations livrées par AZ sont venues des interrogatoires menés par le FBI… J'ai passé un nombre d'heures incalculable au chevet [d'Abou Zoubaydah], à aider aux soins, à lui tenir la main et à le réconforter pendant qu'il subissait toutes sortes de traitements, et même à l'emmener aux toilettes… Nous avons construit un rapport formidable, et voilà qu'à la veille d'interrogatoires "normaux" sur des menaces, nous sommes "effacés". »

6. Le nouveau plan se concentre sur « le secret le plus important » d'Abou Zoubaydah ; le FBI temporairement exclu des interrogatoires ; Abou Zoubaydah placé en isolement pendant 47 jours sans interrogatoire

Le 13 avril 2002, alors qu'Abou Zoubaydah était toujours à l'hôpital, la CIA mit en place le « nouveau Programme d'interrogatoire ». La première entrevue, où n'était présent dans la salle qu'un interrogateur, ne dura que onze minutes. Un message annonça que l'interrogateur était coaché par « l'équipe psychologique ». L'interrogateur déclara à Abou Zoubaydah qu'il « avait besoin de connaître son secret le plus important ». D'après le message, Abou Zoubaydah hocha « curieusement » la tête à la mention de ce secret, mais « ne divulgua aucune information, comme [l'équipe des interrogatoires] s'y attendait ». Un autre message racontait qu'Abou Zoubaydah indiqua avoir compris que la question de fond concernait « de futurs projets d'attentats contre les États-Unis », et que l'agent de la CIA lui demanda de lui faire signe « quand il serait prêt à discuter du "point précis qu'il dissimulait" ». Les agents du FBI firent un compte rendu similaire au siège du FBI, en ajoutant : « Nous avons passé le reste de la journée dans une pièce adjacente avec [l'interrogateur de la CIA] et l'un des psychiatres [EFFACÉ] à attendre qu'[Abou Zoubaydah] signale qu'il était prêt à parler. Apparemment, il s'était assoupi… Ils ne l'ont pas abordé à nouveau pendant tout le reste de la journée. » Dans leurs communications avec le siège du FBI, ces agents rappelaient qu'ils avaient

décrit leur approche plus constructive à leur homologues de la CIA et « tenté d'expliquer que nous avions déjà utilisé avec succès cette approche avec d'autres membres d'Al-Qaïda (Al-Owhali, KCM, Jandal, Badawi, etc.). Nous avons essayé de leur suggérer poliment que nous perdions un temps précieux alors que nous aurions dû chercher à récupérer des informations concernant des projets d'attentats… »

Le 15 avril 2002, suivant un plan préparé à l'avance, le même interrogateur de la CIA donna à Abou Zoubaydah ce qu'un message décrivit comme « le discours préparatoire » qui consistait à lui faire comprendre que « le temps est compté » : sa situation avait changé, l'interrogateur était déçu qu'il ne soit pas prêt « à discuter la chose qu'il leur cache ». Un sédatif fut administré à Abou Zoubaydah avant son transfert de l'hôpital vers le site de détention GREEN. Quand il se réveilla à 23 heures, quatre heures après son arrivée, sa nouvelle situation parut le surprendre et le perturber. Le 16 avril 2002, un message déclarait que « l'objectif est de s'assurer qu'il est dans un état de grande vulnérabilité ».

Dans un autre message, la cellule d'Abou Zoubaydah était décrite comme blanche, sans lumière naturelle ni fenêtre, et violemment éclairée par quatre projecteurs. La pièce jouissait d'un climatiseur. Un rideau blanc séparait la salle d'interrogatoire de la cellule fermée par trois cadenas. Abou Zoubaydah disposait aussi de deux chaises plus ou moins inclinées, qu'on lui laissait en fonction de son niveau de coopération (l'une étant plus confortable que l'autre). Le personnel de sécurité portaient des uniformes entièrement noirs, y compris bottes, gants, cagoules et lunettes, afin d'empêcher le détenu non seulement de les identifier, mais « de les individualiser, ce qui aurait pu lui donner envie d'établir un rapport ou un dialogue ». En sa présence, le personnel de sécurité communiquait par des signes de la main et utilisait des menottes et des fers aux pieds pour le contrôler. Par ailleurs, du rock était diffusé à un volume sonore assourdissant, ou alors on employait des générateurs de bruit afin d'augmenter le « sentiment de désespérance » d'Abou Zoubaydah, qui était presque constamment nu et privé de sommeil[10].

Le 16 avril 2002, un message avertit que la stratégie d'interrogatoire avait été modifiée, la condition médicale d'Abou Zoubaydah empêchant

« l’isolement total prévu à l’origine ». Afin de lui soutirer des informations, une stratégie sur vingt-quatre heures était préconisée comme « la meilleure approche ». Ainsi les agents du FBI furent-ils autorisés à interroger Abou Zoubaydah. Le 17 avril 2002, un agent du FBI s’entretint avec le détenu durant six heures. Les archives du FBI rappellent qu’Abou Zoubaydah, bien qu’il n’ait « pas vu l’agent » depuis le 11 avril 2002, l’accueillit en l’appelant par son nom. Au cours de cet interrogatoire, il nia avoir connaissance de cibles précises ou d’une attaque imminente, et il « expliqua que nombre de frères sur le front évoquaient toutes sortes d’attaques contre l’Amérique, mais que pour une bonne part c’étaient des paroles en l’air et que [les États-Unis] ne devraient pas s’en inquiéter ». Abou Zoubaydah fournit de nouveaux renseignements sur Al-Qaïda, Khalid Cheikh Mohammed, son voyage aux États-Unis, ainsi que sur les extrémistes au Pakistan.

Abou Zoubaydah continua à fournir des informations aux interrogateurs au cours du mois d’avril 2002, mais pas sur des menaces immédiates contre les États-Unis. Le soir du 20 avril, il évoqua deux hommes qui l’avaient abordé à propos d’un projet d’attentat aux États-Unis avec un engin explosif à l’uranium. Selon lui, leur plan n’était pas réaliste. Même s’il ne connaissait pas le nom des individus, il put les décrire tous les deux. Cette information fut acquise après avoir confronté Zoubaydah à des courriels indiquant qu’il avait envoyé les deux individus à Khalid Cheikh Mohammed. La CIA fit accroire, par la suite, que cette information était le « résultat » de ses techniques d’interrogatoire renforcées et qu’elle avait permis de déjouer un « attentat à la bombe sale » et de capturer Jose Padilla. Néanmoins, le chef du groupe de travail dédié à Abou Zoubaydah déclara que « l’info d’AZ seule ne nous aurait jamais permis de lui mettre la main dessus », tandis qu’un autre membre de la CIA estimait que l’Agence « surveillait de près » la menace posée par Jose Padilla et que les « soupçons » avaient seulement « été renforcés par les débriefings de Zoubaydah ». D’autres informations sur « l’attentat à la bombe sale » et la capture de Jose Padilla sont fournies plus loin dans cette synthèse.

Au cours du mois d’avril 2002, qui comprend la période d’hospitalisation d’Abou Zoubaydah, alors que celui-ci, sous respirateur artificiel, était incapable de parler, la CIA produisit trente-neuf rapports

fondés sur ses interrogatoires. À la fin du mois, l'équipe du site de détention GREEN proposa trois stratégies d'interrogatoire au siège de la CIA, qui choisit la plus coercitive, soutenue par le contractant SWIGERT. Les agents du FBI sur place protestèrent à nouveau contre cette option, qui incluait la privation sensorielle. Il s'agissait de s'engager dans « des interrogatoires concentrés uniquement sur les informations à propos des menaces actuelles ». Une fois mise en œuvre, cette approche ne livra pas les informations que la CIA pensait être en possession d'Abou Zoubaydah, sur les projets d'attentats en cours et les agents d'Al-Qaïda aux États-Unis. Néanmoins, le détenu continua à donner d'autres renseignements. En mai 2002, la CIA rédigea cinquante-six rapports fondés sur ses interrogatoires.

Début juin 2002, les interrogateurs de la CIA recommandèrent qu'Abou Zoubaydah passe plusieurs semaines à l'isolement pendant qu'eux-mêmes s'absenteraient du site. Selon eux, c'était « un moyen de le dérouter et cela permettra à l'équipe de souffler un peu et de s'occuper de ses affaires personnelles », et aussi pour discuter de « l'issue » de [redacted] d'Abou Zoubaydah avec le siège. En conséquence de quoi, du 18 juin au 4 août 2002, Abou Zoubaydah passa 47 jours à l'isolement sans qu'on lui pose aucune question. En dépit de cette absence de contact pendant presque la moitié du mois, la CIA rédigea trente-sept rapports fondés sur ses interrogatoires en juin. Par la suite, la CIA allait expliquer publiquement – ainsi que dans des cadres confidentiels – qu'au terme « des interrogatoires menés selon les techniques préconisées par le gouvernement », Abou Zoubaydah avait « cessé de coopérer » en juin 2002, d'où le développement de techniques d'interrogatoire renforcées[11]. Les archives démentent cette affirmation.

Avant ces 47 jours d'isolement, le détenu avait fourni des informations sur les activités, les projets, les capacités et les relations d'Al-Qaïda, ainsi que des renseignements sur sa hiérarchie, notamment les personnalités des dirigeants et les processus décisionnaires, l'entraînement et la tactique. Son incapacité à livrer des informations sur la prochaine attaque et les terroristes présents sur le sol américain a servi de justification à la CIA pour déclarer qu'il « ne coopérait pas » et qu'il fallait lui appliquer ce qui serait plus tard qualifié de « techniques d'interrogatoire renforcées » afin de le rendre

« docile ». Abou Zoubaydah ne livra jamais cette information, et les membres de la CIA finirent par conclure qu'elle n'était pas en sa possession.

Après son placement en isolement, l'équipe d'interrogatoire [redacted] [quitta le Pays [redacted]]. Le personnel médical et de sécurité resta sur le site de détention. Les agents spéciaux du FBI ne revinrent pas au site de détention GREEN.

7. La proposition des contractants d'adapter les enseignements du centre de formation SERE conduit à développer des techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA décide que « le processus d'interrogatoire est prioritaire par rapport aux procédures médicales préventives »

Début juin 2002, les membres de la CIA tinrent plusieurs réunions au siège afin de discuter de la possibilité de recourir à « des méthodes d'interrogatoire innovantes » sur Abou Zoubaydah. Au cours de ces réunions, SWIGERT proposa d'adapter des techniques issues du centre de formation SERE[12]. SWIGERT fournit une liste de douze techniques SERE que la CIA pourrait reprendre : (1) l'empoignade au collet, (2) la projection contre une paroi, (3) l'immobilisation de la tête avec les mains, (4) la claque au visage, (5) le confinement dans un volume exigu, (6) le positionnement debout face à un mur, (7) les postures stressantes, (8) la privation de sommeil, (9) la simulation de noyade, (10) le port de couches, (11) l'usage d'insectes, (12) la simulation d'enterrement. SWIGERT recommanda également à la CIA de contacter Hammond DUNBAR, avec qui il avait écrit le rapport sur le potentiel entraînement des membres d'Al-Qaïda à la résistance aux interrogatoires. Comme SWIGERT, DUNBAR n'avait jamais participé à de vrais interrogatoires. Son expérience se limitait au document rédigé avec SWIGERT et à son travail avec le personnel de l'US Air Force au centre de formation SERE[13].

En mai 2003, un interrogateur chevronné de la CIA déclara aux enquêteurs de l'inspection générale que le modèle SERE de SWIGERT et

DUNBAR était fondé sur la résistance aux « tortures physiques » pratiquées par les Nord-Vietnamiens et conçu pour soutirer « des confessions à des fins de propagande » à des pilotes américains « qui possédaient peu de renseignements exploitables ». Selon lui, la CIA aurait eu « besoin d'un modèle différent pour interroger des terroristes, puisque le but ultime n'était pas d'obtenir leurs confessions ».

Après les réunions de juillet 2002, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, a rédigé une lettre à l'attention de l'Attorney général, John Ashcroft, demandant au département de la Justice « de renoncer formellement, et à l'avance, à poursuivre tous les employés des États-Unis, ainsi que tous les personnels agissant au nom des États-Unis, susceptibles d'user à l'encontre d'Abou Zoubaydah de méthodes qui pourraient autrement leur valoir des poursuites ». La lettre indiquait par ailleurs : « l'équipe d'interrogatoire a conclu » que « l'usage de méthodes plus agressives est nécessaire pour convaincre Abou Zoubaydah de livrer les informations dont nous avons besoin pour sauver de nombreuses vies d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, aux États-Unis et à l'étranger ». Son auteur ajoutait ensuite que ces « méthodes agressives » pourraient être passibles de poursuites au titre des dispositions sur la torture, « même si nous pourrions éventuellement faire état de la nécessité ou de la légitime défense ». Cette lettre circula en interne à la CIA et SWIGERT l'eut entre les mains ; cependant, rien n'indique qu'elle ait été effectivement envoyée à l'Attorney général.

Le 13 juillet 2002, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme et le directeur juridique de la CIA, John Rizzo, rencontrèrent leurs homologues du Conseil national de sécurité et du bureau d'assistance juridique du département de la Justice, ainsi que Michael Chertoff, directeur des affaires pénales du département de la Justice, et Daniel Levin, chef de cabinet du directeur du FBI, afin de leur présenter les grandes lignes des techniques d'interrogatoire envisagées par la CIA contre Abou Zoubaydah et de demander formellement l'avis du département de la Justice sur leur légalité.

Les juristes de la CIA décrivirent les douze techniques d'interrogatoire et déclarèrent à leurs homologues qu'Abou Zoubaydah continuait à

dissimuler des informations critiques sur l'identité des membres d'Al-Qaïda aux États-Unis et les attaques planifiées. Ils dirent également que le personnel de la CIA était soutenu par :

> « des experts sous contrat, qui possèdent une vaste expérience, acquise au sein du département de la Défense, sur les méthodes d'interrogatoire physiques et psychologiques et les techniques de résistance employées comme contre-mesures ».

D'après le message de la CIA décrivant cette réunion, les représentants du bureau d'assistance juridique, et en particulier John Yoo, sous-secrétaire à la Justice, considérèrent que les lois sur la torture n'interdisaient pas les méthodes proposées par l'équipe d'interrogatoire, puisqu'il n'y avait pas d'intention d'infliger de grave douleur physique ou mentale. Le 13 juillet 2002, Yoo envoya une lettre non protégée au directeur juridique de la CIA afin de décrire son interprétation de la loi.

Malgré le point de vue initialement exprimé par Yoo, le 17 juillet 2002, la Conseillère nationale à la sécurité, Condoleezza Rice, demanda à surseoir à l'approbation des techniques d'interrogatoire d'Abou Zoubaydah jusqu'à ce que l'Attorney général exprime son avis. Le lendemain, Rice et Stephen Hadley, conseiller adjoint à la sécurité nationale, conseillèrent au département de la Justice de « retarder l'approbation de la note détaillant la prochaine étape des interrogatoires » jusqu'à ce que la CIA fournisse des informations plus précises sur les techniques proposées et explique « pourquoi elle est certaine que ces techniques ne causeront pas de séquelles irréversibles à Abou Zoubaydah ». Condoleezza Rice demanda à la CIA de fournir une description de chacune des techniques et de « rassembler toutes les données empiriques disponibles sur les réactions des détenus et la probabilité qu'ils soient affectés de troubles psychiques durables à la suite de l'usage des simulation de noyade et d'enterrement ».

Le 15 juillet 2002, un message répondant à cette exigence annonçait que seul le chef de base du site de détention GREEN serait autorisé à interrompre ou à stopper un interrogatoire en cours, et qu'il aurait toute autorité pour décider s'il fallait mettre un terme aux techniques appliquées à Abou Zoubaydah. Les agents de la CIA sur le site de détention ajoutaient :

> « Si la santé d'[Abou Zoubaydah] se détériore gravement, ce qui peut aller de la crise cardiaque à n'importe quel autre type d'état médical catastrophique, tous les efforts seront faits afin que des soins adaptés [lui] soient prodigués. Dans l'éventualité où il mourrait, nous devons être prêts à agir en conséquence, en gardant à l'esprit l'équilibre des rapports avec le pays hôte. »

Le message précisait en outre que si Abou Zoubaydah venait à mourir, il serait incinéré. L'équipe d'interrogatoire concluait ainsi son message :

> « Quelle que soit l'option qui sera choisie, et en particulier à la lumière des techniques de pression psychologique mises en œuvre, nous devons avoir l'assurance raisonnable que [Abou Zoubaydah] restera à l'isolement et coupé de tout contact pour le restant de ses jours. »

Les agents de la station Alec répondirent aux commentaires de l'équipe d'interrogatoire quelques jours plus tard. Leur message admettait que « le processus d'interrogatoire est prioritaire par rapport aux procédures médicales préventives ». Et ils faisaient observer par ailleurs :

> « Il règne au siège le sentiment presque unanime que [Abou Zoubaydah] ne sera jamais mis dans une situation où il aurait un contact prolongé avec d'autres, et/ou qu'il n'aura pas l'occasion d'être relâché. Même s'il est difficile d'être plus précis à ce stade, tous les acteurs majeurs sont d'accord pour dire qu'il devra rester coupé de tout contact extérieur pour le restant de ses jours. Cela exclurait son extradition vers un autre pays, mais la décision finale quant à sa future incarcération n'est pas encore prise. »

Suite à la demande d'informations additionnelles de Condoleezza Rice, la CIA et le département de la Justice contactèrent des membres de la direction interarmées de récupération du personnel capturé, l'organe du département de la Défense qui administre le centre de formation SERE, afin d'obtenir des informations sur les effets des techniques utilisées dans les entraînements. D'après l'agent de la CIA [redacted], qui avait rejoint la

direction des services techniques de la CIA après [redacted] années à la direction interarmées de récupération du personnel capturé, un individu connaissant le centre de formation SERE indiqua que « les informations obtenues grâce à des méthodes violentes n'étaient pas forcément fiables, car le prisonnier est prêt à dire n'importe quoi pour échapper à la douleur », et que « la doctrine actuelle en matière d'interrogatoires penche vers des interrogatoires "doux" ou "indirects" ».

Conformément à la demande de la conseillère nationale Condoleezza Rice, le siège de la CIA réclama aussi des informations à l'équipe d'interrogatoire – notamment à SWIGERT et DUNBAR – sur les conséquences psychologiques de l'usage des simulations de noyade et d'enterrement. Le chef de base du site de détention GREEN répondit en notant que :

> « Nous sommes une nation [régie par des] lois et nous ne voulons pas jouer sur les mots. Le fond du problème, concernant les nouvelles mesures proposées, c'est que [Abou Zoubaydah] est maintenu en isolement contre sa volonté, sans représentation légale, en tant qu'ennemi de notre pays, de notre société et de notre peuple. Alors que les techniques décrites dans les réunions au siège et ailleurs sont administrées aux États-Unis à des étudiants volontaires, de façon inoffensive, et sans impact mesurable sur leur psychisme, nous ne pensons pas être en mesure d'assurer la même chose ici pour un homme à qui elles seront imposées et à qui on fera croire que c'est ce qui l'attend jusqu'à la fin de sa vie. Le chef de base de la station et le personnel du site de détention GREEN feront le maximum pour que le sujet ne soit pas handicapé permanent physique ou mental, mais nous ne pouvons pas dire au début de ce processus qu'il n'y a aucun risque. »

En tant qu'anciens psychologues de l'US Air Force, SWIGERT et DUNBAR n'avaient aucune expérience directe de la simulation de noyade puisque cette technique n'était pas utilisée au centre de formation SERE. Néanmoins, ils assurèrent qu'elle était nécessaire – ils la qualifièrent d'« absolument convaincante » – pour vaincre la résistance d'Abou

Zoubaydah. Ils répondirent également que la Navy – qui utilisait la simulation de noyade à l'entraînement – n'avait pas fait état de conséquences profondes et durables sur ceux qui y étaient soumis. Cependant, contrairement à la CIA, qui multipliera les séances par la suite, la Navy ne s'en servait que lors d'un entraînement unique et excluait les séances multiples. SWIGERT et DUNBAR écrivirent :

> « Toute pression physique appliquée de manière extrême peut provoquer de graves souffrances mentales. La capuche, la musique assourdissante, la privation de sommeil, l'alternance du noir complet et de la lumière, les claques, la projection contre une paroi ou les positions stressantes peuvent toutes avoir la même issue. La sécurité de n'importe quelle technique repose avant tout sur la façon dont elle est employée et surveillée. »

Le 24 juillet 2002, l'Attorney général approuva verbalement l'usage de dix techniques d'interrogatoire, qui incluaient : l'empoignade au collet, la projection contre une paroi, l'immobilisation de la tête avec les mains, la claque au visage (gifle vexatoire), le confinement dans un volume exigu, le positionnement debout face à un mur, les postures stressantes, la privation de sommeil, le port de couches et l'usage d'insectes. L'équipe d'interrogatoire, cependant, indiqua qu'elle préférait attendre l'approbation de la simulation de noyade avant de se lancer dans l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah. Le 26 juillet 2002, l'Attorney général approuva, là encore verbalement, la simulation de noyade. Le bureau d'assistance juridique finalisa son avis écrit classifié le 1er août 2002. La demande de la CIA de procéder à une simulation d'enterrement ne fut pas formellement évaluée. Les techniques d'interrogatoire approuvées, plus toutes celles employées par la CIA qui furent identifiées plus tard, sont appelées « techniques d'interrogatoire renforcées ».

En même temps qu'il demandait la validation de ces méthodes, le siège de la CIA assurait au département de la Justice et à la conseillère nationale à la sécurité qu'« un grand nombre d'Américains risquait de mourir si nous n'arrivons pas à convaincre Abou Zoubaydah de nous dire ce qu'il sait ». La CIA a aussi affirmé que, selon l'équipe d'interrogatoire, « Abou Zoubaydah continue de dissimuler des informations critiques sur

des attaques » et que « l'usage de techniques plus agressives est impératif » pour « le convaincre de fournir » des renseignements. Le message du site de détention GREEN documentant les informations fournies par le siège de la CIA au département de la Justice prévenait que « les conclusions juridiques reposent sur la conviction de l'équipe d'interrogatoire qu'Abou Zoubaydah dissimule une menace d'attentat ». D'après les messages, cependant, les interrogateurs de la CIA n'avaient pas du tout établi que « l'usage de techniques plus agressives [était] impératif » pour le « convaincre » de fournir les renseignements. En fait, l'équipe pensait que l'objectif des techniques coercitives était de confirmer qu'Abou Zoubaydah ne détenait pas d'autres informations sur des attentats menaçant les États-Unis :

> « Nous supposons que l'objectif de cette opération est d'obtenir la quasi-certitude que [Abou Zoubaydah] ne dissimule pas d'autres informations exploitables concernant des menaces potentielles. »

Comme le décrivent la synthèse et le rapport de façon encore plus détaillée, l'équipe d'interrogatoire a estimé ultérieurement que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées était un succès, non parce qu'elles ont apporté des informations majeures, mais parce qu'elles ont fourni des preuves supplémentaires qu'Abou Zoubaydah n'en dissimulait pas.

8. La CIA obtient une approbation légale et politique pour ses techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA n'informe pas le Président

Comme il est dit plus haut, les membres de la CIA ont affirmé à la Conseillère nationale à la sécurité, Condoleezza Rice, qu'Abou Zoubaydah cachait des informations concernant des attaques imminentes et des terroristes présents sur le sol américain. Le 31 juillet 2002, Condoleezza Rice informa le directeur adjoint de la CIA, John McLaughlin, qu'après avoir mis dans la balance la possibilité de perdre des vies américaines, elle ne s'opposait pas aux techniques d'interrogatoire renforcées si l'Attorney général validait leur légalité.

Au cours du mois de juillet 2002, la CIA anticipa qu'il lui faudrait l'approbation du Président si elle voulait appliquer ces techniques. En conséquence, à la fin du mois de juillet 2002, elle prépara les arguments d'un briefing, lesquels indiquaient que la CIA prévoyait d'utiliser des techniques allant au-delà de ce qui était permis par la loi et incluaient une brève description de la simulation de noyade. Le 1er août 2002, après commentaires du conseiller juridique de la Maison Blanche, Alberto Gonzales, ces arguments furent révisés pour supprimer toute référence à la simulation de noyade. Le 2 août 2002, un juriste du Conseil national de sécurité écrivit au chef de cabinet du directeur de la CIA : « Mme Rice a été informée que le Président ne serait pas briefé sur ce point. » Cependant, il le prévenait que la CIA avait l'autorisation politique d'appliquer les techniques d'interrogatoire renforcées.

Les archives révèlent qu'avant leur usage sur Abou Zoubaydah en 2002, la CIA n'avait pas informé de ses intentions le secrétaire d'État, Colin Powell, ni le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, tous deux membres du Conseil national de sécurité. La Commission n'a pas non plus été tenue au courant de ces techniques d'interrogatoire renforcées avant qu'elles soient employées.

Environ un an plus tard, le 31 juillet 2003, les dirigeants de la CIA pensaient que le Président n'avait toujours pas été informé. En août 2003, le directeur Tenet dit à l'inspection générale n'avoir « jamais parlé au Président du Programme de détention et d'interrogatoire, ni des techniques renforcées », et ne pas savoir « si ses collaborateurs l'ont briefé ». Le rapport spécial de mai 2004 de l'inspection générale incluait une recommandation pour le directeur de la CIA.

> « Informez le Président et les autres autorités de la mise en œuvre des activités de détention et d'interrogatoire de l'Agence, conformément au décret présidentiel du 17 septembre 2001, y compris en ce qui concerne l'usage de techniques renforcées et le fait que des détenus sont morts. Cette recommandation est un point important. »

En transmettant le rapport spécial à la Commission, le directeur réagit à cette recommandation en observant seulement : « Le directeur se réserve le droit de déterminer si le Président a besoin d'un briefing sur ce programme, et dans quelle mesure. » Le 6 avril 2006, l'inspecteur général Helgerson répondit à une demande du vice-président de la Commission, John D. Rockefeller IV, portant sur le statut des mesures correctives préconisées par le rapport spécial. Concernant le Président, Helgerson écrivait : « En accord avec cette recommandation, le directeur Tenet, avant de quitter son poste, et le directeur Goss, peu après l'avoir repris, m'ont tous deux informé qu'ils avaient demandé à briefer le Président. » Les « questions/réponses » préparés pour les membres du Conseil national de sécurité, en lien avec la révélation du Programme en septembre 2006 et l'emballement médiatique, suggèrent aussi que le Président n'avait pas été informé dès le début des techniques d'interrogatoire de la CIA. En réponse à la question potentielle : « Quel rôle a joué le Président ? A-t-il été mis au courant des techniques d'interrogatoire, et si oui, quand ? », la réponse proposée ne disait pas que le Président était informé, mais que « bien évidemment, le Président n'était pas impliqué dans les opérations quotidiennes de la CIA – notamment qui étaient les détenus et comment ils devaient être interrogés – ces décisions sont prises et contrôlées par les directeurs de la CIA »[14].

Les archives de la CIA montrent que le premier briefing présidentiel à propos des techniques d'interrogatoire renforcées eut lieu le 8 avril 2006[15]. Lors de ce brief, le Président exprima sa gêne face à « l'image d'un détenu enchaîné au plafond, qui portait une couche et était forcé de faire sur lui ».

9. La CIA utilise la simulation de noyade et d'autres techniques d'interrogatoire renforcées contre Abou Zoubaydah

Le 3 août 2002, le siège de la CIA informa l'équipe du site de détention GREEN qu'il avait l'autorisation formelle d'appliquer les techniques d'interrogatoire renforcées, y compris la simulation de noyade, contre Abou Zoubaydah. D'après les archives de la CIA, seuls deux contractants, SWIGERT et DUNBAR, devaient être en contact avec le

détenu. Le reste du personnel de la CIA – même le personnel médical et les autres « interrogateurs qu'il connaissait » – n'étaient là que pour observer.

À partir du 4 août 2002, et jusqu'au 23 août de la même année, la CIA a soumis Abou Zoubaydah à ses techniques d'interrogatoire renforcées pratiquement vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Après 47 jours d'isolement, Abou Zoubaydah commença à subir la phase la plus agressive de l'interrogatoire vers 11 h 50 le 4 août 2002. Le personnel de sécurité entra dans la cellule, menotta Abou Zoubaydah, lui mit une capuche sur la tête et lui retira sa serviette (il était alors nu). Sans rien dire, les interrogateurs lui mirent une serviette enroulée autour du cou, en collier, et le plaquèrent contre le mur de la cellule (un interrogateur reconnaîtra plus tard que le collier servait à projeter Abou Zoubaydah contre un mur en ciment)[16]. Les interrogateurs lui retirèrent ensuite la capuche, ils l'empoignèrent au collet et lui firent regarder pendant qu'on disposait dans la cellule une grande caisse de confinement. Un message explique que « Abou Zoubaydah a été décapuchonné et la grande caisse déplacée dans la salle d'interrogatoire, puis posée par terre pour avoir l'air d'un cercueil ». Les interrogateurs lui demandèrent alors des informations détaillées et vérifiables sur les opérations terroristes prévues aux États-Unis, notamment les noms, numéros de téléphone, adresses de courriel, caches d'arme et refuges des personnes impliquées. Les archives décrivent un Abou Zoubaydah craintif. Chaque fois qu'il niait avoir des informations supplémentaires, les interrogateurs lui infligaient une claque ou une prise violente au visage. Vers 18 h 20, Abou Zoubaydah subit une première simulation de noyade. Pendant deux heures et demie, Abou Zoubaydah allait suffoquer, vomir et être secoué par « des spasmes involontaires du torse et des extrémités » à cause de cette simulation de noyade. Le personnel du site de détention nota que « tout au long du processus, Abou Zoubaydah fut interrogé et eut l'opportunité de répondre aux questions sur les menaces » contre les États-Unis, mais il continua à affirmer qu'il n'avait pas d'autres informations à livrer[17]. Dans un courrier à la direction médicale de la CIA intitulé « Et ça commence », un médecin écrivit :

> « Les séances se sont rapidement accélérées, après la grande caisse, les projections contre le mur et la petite caisse, pour arriver à la simulation de noyade. [Abou Zoubaydah] semble très

> résistant à la simulation de noyade. Pour l'instant, la plus longue période avec le tissu sur le visage a duré dix-sept secondes. Cela ne va pas tarder à augmenter. AUCUNE information utile jusqu'à maintenant… Deux ou trois fois, il a vomi un peu de haricots et de riz pendant les simulations de noyade. Cela faisait dix heures qu'il avait mangé, donc c'était étonnant et perturbant. Nous avons prévu de ne le nourrir qu'avec du Ensure pendant un moment. J'y retourne, une nouvelle séance de simulation de noyade va commencer »[18].

L'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA – notamment « la projection contre une paroi, l'empoignade au collet, les gifles, l'immobilisation de la tête avec les mains, les postures stressantes, le confinement dans un volume exigu, le bruit blanc et la privation de sommeil » – se poursuivit « en suivant diverses combinaisons, vingt-quatre heures sur vingt-quatre » pendant 17 jours d'affilée, jusqu'au 20 août 2002. Lorsqu'on laissait Abou Zoubaydah seul durant cette période, il était placé dans une posture stressante, abandonné sur la planche servant aux simulations de noyade, un tissu sur le visage, ou enfermé dans l'une des deux caisses de confinement. D'après les messages, Abou Zoubaydah était aussi soumis aux simulations de noyade « entre deux et quatre fois par jour… avec de multiples reproductions du cycle de noyade à chaque application ».

La « phase agressive de l'interrogatoire » continua jusqu'au 23 août 2002. Au fil des 20 jours de cette phase, Abou Zoubaydah passa un total de 266 heures (11 jours, 2 heures) dans la grande caisse (taille cercueil) et 29 heures dans la petite caisse, qui mesurait 53 centimètres de large, 76 centimètres de long et 76 centimètres de profondeur. Les interrogateurs dirent à Abou Zoubaydah qu'il ne sortirait du site de détention que dans la caisse en forme de cercueil.

D'après les messages quotidiens du site de détention GREEN, Abou Zoubaydah « pleurait » souvent, il « suppliait », « implorait » et « gémissait », mais continuait à nier avoir d'autres informations sur des menaces imminentes ou des terroristes opérationnels aux États-Unis.

Le 9 août 2002, sixième jour de la période d'interrogatoire, l'équipe d'interrogatoire informa le siège qu'elle en arrivait à la « conclusion collective préliminaire » qu'il était peu probable qu'Abou Zoubaydah « dispose de nouvelles informations exploitables à propos de menaces imminentes aux États-Unis ». Le 10 août 2002, l'équipe d'interrogatoire déclarait qu'il était « très peu probable » qu'Abou Zoubaydah détienne les informations qu'ils recherchaient. Le même jour, l'équipe demanda à nouveau à ce que du personnel du siège se déplace jusqu'au site de détention afin d'assister aux interrogatoires. Un message disait que pour l'équipe, « rien ne valait le fait de voir de ses propres yeux », mais si c'était impossible, une téléconférence vidéo pouvait suffire[19]. Le personnel du site de détention GREEN informa aussi le siège de la CIA que de leur point de vue, l'application des techniques d'interrogatoire renforcées « approchait des limites légales ». Le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, répondit :

> « Il est fortement conseillé, dans vos communications écrites (courriels et messages) d'éviter toute expression spéculative quant à la légalité de certaines activités ou, plus précisément, les jugements personnels sur les directives opérationnelles approuvées au plus haut niveau de l'Agence. De tels propos n'aident en rien. »

Les messages du site de détention GREEN estimaient qu'Abou Zoubaydah était « docile » et informaient le siège que lorsque l'interrogateur « arquait un sourcil, sans autre instruction », Abou Zoubaydah « marchait spontanément, à pas lents, jusqu'à la table servant aux simulations de noyade, où il s'asseyait ». L'interrogateur claquait deux fois des doigts, et il s'étendait sur la table. Malgré l'avis du personnel du site de détention, selon lequel Abou Zoubaydah était docile, le siège de la CIA déclara continuer à penser qu'il dissimulait des informations et ordonna aux interrogateurs de continuer à utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées.

Abou Zoubaydah était parfois décrit comme « hystérique » et « déprimé au point d'être incapable de communiquer correctement ». Les séances de simulation de noyade « occasionnaient des ingestions

immédiates de fluide, et des spasmes des jambes, des bras et de la poitrine », ainsi que « des suppliques hystériques ». Au cours d'au moins une séance de simulation de noyade, Abou Zoubaydah « ne réagit plus du tout, des bulles sortaient de sa bouche grande ouverte »[20]. D'après les archives de la CIA, Abou Zoubaydah demeura inerte jusqu'à l'intervention médicale, qui lui fit reprendre conscience et libérer « de copieuses quantités de liquide ». Cette expérience de simulations de noyade était évoquée dans les courriels, mais jamais documentée ou notée dans les messages de la CIA. Plus tard, lorsque deux agents du siège de la CIA comparèrent les enregistrements des interrogatoires d'Abou Zoubaydah aux archives, ils ne trouvèrent pas trace de ces séances. L'examen du catalogue des enregistrements vidéos révéla cependant que des enregistrements d'une période de vingt et une heures au cours de laquelle avait eu lieu deux séances de simulation de noyade avaient disparu.

Le personnel de la CIA du site de détention GREEN rapporta qu'il était gêné par l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées à l'encontre d'Abou Zoubaydah. Les archives comprennent les réactions et commentaires suivants de la part du personnel :

> – 5 août 2002 : « Tiens à prévenir [le médecin] que c'est très certainement une situation qu'il n'a jamais connue au cours de sa carrière. »
> – 8 août 2002 : « La première séance d'aujourd'hui… a eu un profond effet sur tous les membres de l'équipe présents… l'opinion générale est que nous ne devrions pas aller plus loin… tout le monde est fort pour l'instant mais si le groupe doit continuer… nous ne pourrons pas garantir que ça dure. »
> – 8 août 2002 : « Plusieurs membres de l'équipe sont gravement affectés… au point de pleurer et d'étouffer. »
> – 9 août 2002 : « Deux, peut-être trois [membres de l'équipe] préfèreraient sans doute un transfert » loin du site de détention s'il était décidé de poursuivre avec les techniques d'interrogatoire renforcées.
> – 11 août 2002 : Voir la pression mise sur Abou Zoubaydah sur les vidéos « a engendré de fortes réticences envers cette escalade, [des interrogations sur sa légalité] et même sur la nécessité de

> poursuivre ». Quant au visionnage des vidéos, « préparez-vous à quelque chose que vous n'avez jamais vu ».

Quand il fut mis un terme à l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées, le personnel du site de détention conclut qu'Abou Zoubaydah n'avait pas menti et qu'il ne détenait pas d'information sur une nouvelle menace terroriste.

Comme il est dit plus haut, les archives indiquent qu'Abou Zoubaydah n'a jamais livré les renseignements qui avaient servi à justifier les techniques d'interrogatoire renforcées – sur une nouvelle attaque terroriste et les terroristes présents sur le sol des États-Unis. En outre, comparés à la période pré-août 2002, la quantité et le type de renseignements fournis par Abou Zoubaydah n'ont pas significativement changé pendant et après l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées au mois d'août 2002. Néanmoins, le siège de la CIA déclara au Conseil national de sécurité que les techniques employées contre Abou Zoubaydah étaient efficaces et « produisaient des résultats éloquents ». Un message du site de détention GREEN, que les archives attribuent à SWIGERT et DUNBAR, considéraient également l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah comme une réussite. Ce message recommandait que « la phase agressive [sur le site de détention GREEN] devienne le modèle des futurs interrogatoires des prisonniers de grande valeur », non parce que les techniques utilisées avaient produit des informations utiles, mais parce qu'elles avaient permis de confirmer qu'Abou Zoubaydah ne détenait pas les renseignements estimés par le siège. Le message disait :

> « Notre but était d'atteindre la phase où nous brisons toute volonté ou toute capacité du sujet à résister ou à refuser de fournir les informations auxquels il a eu accès. Par ailleurs, nous voulons amener le prisonnier au stade où nous pouvons avec confiance estimer qu'il ne possède pas d'informations sur des menaces ou de renseignements qui pourraient empêcher un événement terroriste. »

Le message recommandait également que les psychologues – très probablement une référence à SWIGERT et DUNBAR – « entraînés aux

interrogatoires, à l'exploitation et à la résistance aux interrogatoires, s'occupent de rendre les prisonniers de grande valeur dociles avant leur débriefing par des experts qualifiés. »

De la capture d'Abou Zoubaydah, le 28 mars 2002, à son transfert sous la garde du département de la Défense le 5 septembre 2006, les informations fournies par Abou Zoubaydah ont donné matière à 766 rapports diffusés[21]. D'après les documents de la CIA, Abou Zoubaydah a livré des renseignements sur « les activités, les plans, les capacités et les relations d'Al-Qaïda », plus des renseignements sur « sa structure hiérarchique, y compris les personnalités, les processus de prise de décisions, l'entraînement et les tactiques ». Comme il est dit plus haut, ce type d'information a été fourni par Abou Zoubaydah avant, pendant et après l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. À aucun moment pendant ou après l'usage de ces techniques, Abou Zoubaydah n'a livré de renseignements sur des terroristes présents ou de futures attaques prévues aux États-Unis.

10. La CIA fournit au Président une note d'information quotidienne qui contient des informations inexactes sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah

Bien que le personnel du site de détention GREEN ait jugé Abou Zoubaydah docile et coopératif, le siège prépara en octobre 2002 une Note d'information quotidienne au Président qui, selon un message, « reflétait fidèlement le point de vue du siège sur les informations fournies [par Abou Zoubaydah] jusqu'alors ». Le 22 octobre 2002, la Note d'information quotidienne au Président affirmait que le détenu gardait pour lui « des informations d'importance sur une menace », notamment sur des terroristes présents aux États-Unis, et qu'Abou Zoubaydah « a[vait] refusé de fournir des informations avant de devenir plus coopératif début août, sans doute dans l'espoir d'améliorer ses conditions de vie ». La Note d'information quotidienne au Président ne faisait pas référence aux techniques d'interrogatoire de la CIA ou à la contre-expertise de l'équipe du site de

détention indiquant qu'Abou Zoubaydah se montrait coopératif et ne retenait pas d'informations.

Les documents de la CIA identifiaient « les renseignements cruciaux » soutirés à Abou Zoubaydah à : une information relative aux terroristes présumés Jose Padilla et Niyam Mohammad, une autre concernant Jaffar al-Tayyar, membre anglophone d'Al-Qaïda, et l'identification de Khalid Cheikh Mohammed, alias « Mokhtar », comme le cerveau des attaques du 11 septembre 2001. Tous ces renseignements ont été obtenus par les agents spéciaux du FBI peu après la capture d'Abou Zoubaydah.

La CIA a systématiquement affirmé qu'Abou Zoubaydah lui-même déclarait que les techniques d'interrogatoire renforcées étaient nécessaires pour obtenir sa coopération. Par exemple, la CIA a écrit au bureau d'assistance juridique :

> « Comme Zoubaydah l'a expliqué à propos des techniques renforcées, "les frères qui sont capturés et interrogés sont autorisés par Allah à fournir des informations quand ils pensent avoir atteint la limite de leur capacité à les dissimuler face aux souffrances psychologiques et physiques". »

Comme cela est décrit plus en détail dans le rapport complet de la Commission, les archives, loin de confirmer qu'Abou Zoubaydah ait fait ces déclarations[22], indiquent qu'il a toujours maintenu vouloir parler et n'a jamais cru pouvoir dissimuler des informations aux interrogateurs. En février 2003, Abou Zoubaydah dit à un psychologue de la CIA qu'avant sa détention, comme il pensait que tous les « frères » arrêtés parleraient, il avait déclaré dans un camp d'entraînement terroriste que « les frères devaient pouvoir s'attendre à ce que l'organisation fasse les ajustements voulus pour protéger les gens et les opérations quand quelqu'un qui en sait beaucoup est capturé ».

11. La CIA n'informe pas la Commission de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah

Par contraste avec les communications relativement ouvertes que la CIA avait avec la Commission après le décret présidentiel du 17 septembre 2001, la CIA a substantiellement limité ses communications avec la Commission sur ses activités de détention et d'interrogatoire après la capture d'Abou Zoubaydah le 28 mars 2002. En réponse à trois séries de questions officielles de la Commission concernant les pouvoirs conférés par le décret présidentiel, au printemps et à l'été 2002, la CIA n'a pas indiqué qu'elle avait établi le site de détention GREEN ni qu'elle recourait, ou envisageait de recourir, aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Le 27 septembre 2002, les directeurs de la CIA firent un briefing sur les interrogatoires d'Abou Zoubaydah au président de la Commission, Bob Graham, au vice-président, Richard Shelby, et à leurs directeurs de cabinet. Après ce briefing, le président Graham multiplia les demandes d'informations supplémentaires sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Les courriels internes de la CIA comprennent des discussions sur la façon dont la CIA « pourrait se tirer à bon compte » des démarches du président Graham. Finalement, les directeurs de la CIA se contentèrent de ne pas répondre aux requêtes du président Graham jusqu'à son départ de la Commission en janvier 2003.

C. Interrogatoire au Pays [redacted] et les directives de janvier 2003

1. La CIA établit le site de détention COBALT et place à sa tête un agent inexpérimenté dont c'est la première affectation

Les projets d'implantation d'un site spécialisé de la CIA dans le Pays [redacted] commencèrent en avril 2002, avec l'intention qu'il soit « totalement sous le contrôle de [redacted]/la station ». Le 6 juin 2002, le siège de la CIA approuva une ligne budgétaire de plus de 200 000 dollars pour la construction du site, identifié dans cette synthèse sous le nom de « site de détention COBALT ». Dans un entretien de 2003 avec l'inspection générale de la CIA, le directeur adjoint des opérations, [redacted], exposa son

point de vue sur le site et « déclara que [le site de détention COBALT] avait été ouvert parce qu'il fallait un site dans le Pays [redacted] pour les détenus en route [redacted] vers [le site de détention GREEN]. Ce n'était pas un lieu destiné à exploiter les techniques d'interrogatoire renforcées ».

Le site de détention COBALT, dont la construction a été financée par la CIA, s'est ouvert dans le Pays [redacted] en septembre 2002. D'après les archives de la CIA, les fenêtres ont été masquées afin de plonger les détenus dans le noir absolu. Les gardes [redacted] surveillaient les détenus avec des lampes frontales et une musique assourdissante était diffusée dans l'enceinte. Dans leurs cellules, les détenus étaient enchaînés au mur et n'avaient qu'un seau pour faire leurs besoins. Quatre des vingt cellules disposaient d'une barre au plafond. Des rapports ultérieurs décrivirent des détenus enchaînés à cette barre, les mains au-dessus de la tête, obligés de rester debout et ne pouvant donc dormir[23].

Le responsable du site de détention COBALT, [redacted] [Agent de la CIA n°1], était un cadre junior dont c'était la première affectation à l'étranger et qui n'avait aucune expérience ou formation en matière de détention ou de conduite d'interrogatoire. Cet agent fut le responsable du site de détention COBALT au cours de la période où un détenu est mort et où de nombreux autres ont été soumis à des techniques d'interrogatoire coercitives non approuvées. L'analyse des archives prouve qu'avant le déploiement et l'affectation de [redacted] [Agent de la CIA n°1] comme responsable du site de détention COBALT, d'autres agents ont recommandé qu'il n'ait plus accès aux informations classifiées à cause de son « manque d'honnêteté, de jugement et de maturité ». D'après les archives, « le chef du Centre de lutte contre le terrorisme a dit à [redacted] [Agent de la CIA n°1] qu'il ne voudrait pas de lui dans ses stations à l'étranger ». Un agent de surveillance jugea que [redacted] [Agent de la CIA n°1] :

> « a des problèmes de jugement et de maturité, et [son] comportement potentiel sur le terrain peut aussi se révéler inquiétant. [L'agent] a aussi conseillé de se contenter de mettre [redacted] [Agent de la CIA n°1] sur une liste d'attente de postes à l'étranger afin que quelqu'un évalue la situation dans son ensemble. [L'agent] notait aussi que, sur le terrain, [redacted]

[Agent de la CIA n°1] n'écouterait peut-être pas son chef de station. »

2. Les archives de la CIA manquent d'informations sur les détenus et le détail des interrogatoires du Pays [redacted]

Les détenus du Pays [redacted] étaient emprisonnées en vertu du décret présidentiel MON ; cependant, les agents n'analysaient pas formellement s'ils posaient « une menace grave et continue, de violence ou de mort, pour les personnes et les intérêts américains ou [s'ils] prépar[ai]ent des actions terroristes ». La CIA a si mal tenu les archives sur ses détenus du Pays [redacted] au cours de cette période qu'elle reste incapable de déterminer leur nombre et leur identité. Les détails des interrogatoires qui s'y sont déroulés demeurent en grande partie inconnus, alors que le site de détention COBALT a ensuite été signalé pour de multiples faits non rapportés : privations de sommeil, position debout forcée, musique assourdissante, privation sensorielle, isolement prolongé, quantité et qualité de nourriture réduites, nudité et « traitement brutal » des détenus[24].

3. Le siège de la CIA recommande que des interrogateurs non formés du Pays [redacted] *utilisent les techniques d'interrogatoire renforcées sur Ridha al-Najjar*

Ridha al-Najjar fut le premier détenu de la CIA au site de détention COBALT. Comme Hassan Muhammad Abou Bakr et d'autres, Al-Najjar fut arrêté à Karachi, au Pakistan, après des raids effectués par [redacted] pakistanais, fin mai 2002. Al-Najjar fut identifié par la CIA comme un ancien garde du corps d'Oussama ben Laden, et livré comme Abou Bakr à la CIA sur un site du Pays [redacted] en juin 2002. Ridha al-Najjar fut transféré au site de détention COBALT en septembre 2002.

Pendant que la CIA expliquait au département de la Justice pourquoi il fallait utiliser ses techniques d'interrogatoire renforcées contre Abou

Zoubaydah, une discussion interne similaire avait lieu à la CIA à propos de Ridha al-Najjar. Un message de la station Alec d'un agent du Centre de lutte contre le terrorisme disait, le 7 juin 2002 :

« Alec et le siège ont conduit une réunion de stratégie à propos de l'interrogatoire du détenu [redacted] de grande valeur Ridha al-Najjar au Pays [redacted]. Le but de la séance était d'examiner les progrès des interrogatoires jusqu'à aujourd'hui et de concevoir un plan d'ensemble pour savoir comment procéder au mieux quand le nouveau site de détention/débriefing [du Pays [redacted]] [c'est-à-dire le site de détention COBALT] sera achevé. »

Certains des participants à cette réunion étaient également impliqués dans les discussions sur les interrogatoires d'Abou Zoubaydah, notamment l'adjoint de la station Alec, [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted] et le chef de [redacted]. Un message s'ensuivit, le 16 juillet, à l'intention de la station de la CIA du Pays [redacted], suggérant quelques techniques d'interrogatoire utilisables contre Rhida al-Najjar, dont :

> – « tirer parti de la peur d'Al-Najjar pour sa famille », le message disant explicitement que les interrogateurs ne pouvaient pas « menacer sa famille de mort imminente » ;
> – utiliser « des menaces vagues » pour créer « un virus mental », qui amènerait Al-Najjar à croire que sa situation ne pourrait qu'empirer s'il ne coopérait pas ;
> – manipuler l'environnement de Rhida al-Najjar au moyen d'une capuche, de liens et de musique ;
> – employer la privation de sommeil au cours d'interrogatoires interminables.

Le message se poursuivait sur la possibilité que « des informations cruciales d'Al-Najjar sur des menaces nécessitent de ne pas relâcher la pression ». À l'exception d'une brève mention de « retours moindres lors des interrogatoires les plus récents d'Al-Najjar » et de références aux plaintes du détenu à propos de problèmes physiques, le message ne laisse à

aucun moment entendre qu'Al-Najjar aurait résisté activement aux interrogateurs de la CIA.

Dix jours plus tard, le 26 juillet 2002, les agents de la CIA du Pays [redacted], dont aucun n'avait été formé aux techniques d'interrogatoire coercitives, proposèrent de placer Al-Najjar à l'isolement et de recourir à des « techniques de désorientation par le son », « à la privation du sens du temps », à une lumière réduite, à des températures froides et à la privation de sommeil. Les agents ajoutaient qu'ils estimaient avoir « une chance raisonnable de briser Najjar » pour obtenir « un renseignement crucial ou une piste sur la localisation concernant Oussama ben Laden et sa famille ». Ce plan circula parmi les membres hauts placés de la CIA puisqu'il fut inclus dans la fiche quotidienne sur les opérations destinée au directeur.

Le 5 août 2002, lendemain du premier jour d'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées contre Abou Zoubaydah au site de détention GREEN, le siège de la CIA valida le plan d'interrogatoire pour Al-Najjar, y compris la diffusion de musique assourdissante (en dessous du niveau de risque d'infirmité permanente, telle que la perte de l'audition), une nourriture mauvaise (mais conforme aux besoins nutritionnels de base), la privation de sommeil et la tête encapuchonnée.

Plus d'un mois après, le 21 septembre 2002, les interrogateurs de la CIA décrivirent Al-Najjar comme « un homme brisé », « au bord de l'effondrement nerveux » suite à son isolement. Le message ajoutait qu'il était prêt à faire tout ce que lui demanderait l'agent de la CIA.

En octobre 2002, des officiers de l'armée américaine débriefèrent brièvement Al-Najjar au site de détention cobalt, puis se déclarèrent intéressés par un débriefing plus approfondi. Le [redacted] novembre 2002, un conseiller juridique de l'armée américaine visita le site de détention COBALT, qu'il décrivit comme « un site de détention de la CIA » en remarquant que « la CIA est la seule utilisatrice de ce site, mais elle prétend que c'est un site [du pays [redacted]] ». L'officier nota aussi que le cadre junior désigné par la CIA comme le chef du site « a peu, voire pas d'expérience des interrogatoires et des détentions ». En ce qui concernait Al-Najjar, le juriste militaire releva que le plan d'interrogatoire de la CIA incluait « l'isolement dans le noir total ; une mauvaise qualité de

nourriture ; une température (froide) désagréable ; de la musique vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; des menottes et une capuche en permanence ». En outre, il était écrit qu'Al-Najjar avait été suspendu – c'est-à-dire menotté par un ou deux bras à une barre en hauteur, ce qui l'empêchait de baisser le ou les bras – pendant vingt-deux heures par jour, deux jours d'affilée, afin de « "briser" sa résistance ». Il était également noté que Al-Najjar portait une couche et n'avait pas accès aux toilettes.

Le juriste militaire concluait qu'en raison du traitement subi par Al-Najjar et du caractère secret du site, non déclaré au Comité international de la Croix-Rouge, participer aux interrogatoires d'Al-Najjar présenterait des risques pour le militaire [redacted]. Il recommandait de parler des activités de détention et d'interrogatoire de la CIA au [redacted] [commandement opérationnel] afin d'alerter sur les risques pour le [redacted] militaire à se trouver impliqué de quelque manière que ce soit dans l'interrogatoire de Al-Najjar. D'après l'inspection générale de la CIA, la détention et les interrogatoires de Rhida al-Najjar « devinrent le modèle » pour tous les autres détenus du site de détention COBALT. La CIA diffusa un rapport de renseignement sur la détention et les interrogatoires de Ridha al-Najjar.

4. La mort de Gul Rahman conduit le siège de la CIA à découvrir des techniques d'interrogatoire non déclarées au site de détention COBALT ; l'inspecteur général de la CIA révèle un manque de supervision du site de détention

En novembre 2002, les agents de la station Alec demandèrent au contractant Hammond DUNBAR, l'un des deux principaux interrogateurs d'Abou Zoubaydah en août 2002, de venir au site de détention COBALT pour évaluer la possibilité d'employer les techniques d'interrogatoire renforcées sur un détenu. Sur place, il assista [redacted] [Agent de la CIA n°1] lors de l'interrogatoire de Gul Rahman, un extrémiste islamiste présumé. D'après les rapports envoyés au siège, cet interrogatoire comprit « quarante-huit heures de privation de sommeil, une surcharge auditive, le noir total, l'isolement, une douche froide et un traitement brutal ». Le siège de la CIA ne valida pas ces méthodes à l'avance. Néanmoins, en recevant

les rapports, le siège répondit qu'ils étaient « motivés à soutirer toutes les informations opérationnelles sur Al-Qaïda et le Hezb-e-Islami » et suggérèrent que « des mesures renforcées » pourraient se révéler nécessaires afin de s'assurer de la docilité de Gul Rahman. Le siège de la CIA demanda également que soit menée une évaluation psychologique de Rahman. Avant son départ du site de détention le [redacted] novembre 2002 [quelques jours avant la mort de Gul Rahman], DUNBAR proposa d'utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées sur d'autres détenus et ajouta quelques suggestions à l'adresse de [redacted] [Agent de la CIA n°1], le chef du site, sur la façon de s'y prendre.

Le [redacted] novembre 2002, [redacted] [Agent de la CIA n°1] ordonna que Gul Rahman soit menotté au mur de sa cellule, dans une position qui obligeait le détenu à reposer sur le sol en ciment. Rahman ne portait qu'un sweatshirt, puisque [redacted] [Agent de la CIA n°1] avait ordonné qu'on lui retire ses vêtements, l'ayant jugé non coopératif lors d'un précédent interrogatoire. Le lendemain, les gardes découvrirent le corps sans vie de Gul Rahman. Un audit interne de la CIA et l'autopsie déterminèrent que Rahman était sans doute mort d'hypothermie – en partie due au fait qu'il avait été forcé de rester assis nu sur le sol de ciment. Le premier message de [redacted] [Agent de la CIA n°1] au siège de la CIA à propos de la mort de Gul Rahman comprenait de fausses déclarations et des omissions qui ne furent découvertes qu'après une enquête interne.

La mort de Gul Rahman a incité le siège à redoubler d'attention sur les activités de détention et d'interrogatoire dans le Pays [redacted]. Début décembre 2002, le Centre de lutte contre le terrorisme désigna formellement le Groupe d'exfiltration comme l'entité responsable du management et de la maintenance des sites d'interrogatoire de la CIA, y compris le site de détention COBALT. Malgré ce changement, beaucoup de personnes impliquées dans les opérations – notamment DUNBAR, les agents du site de détention COBALT et les agents de la station Alec qui avaient recommandé l'usage des techniques renforcées contre Gul Rahman – restèrent des figures clés du Programme d'interrogatoire de la CIA et ne furent aucunement réprimandés ou sanctionnés après la mort de Rahman. En fait, en mars 2003, quatre mois tout juste après son décès, la station de la CIA du Pays [redacted] recommanda que [redacted] [Agent de la CIA n°1]

reçoive une « prime en liquide » de 2 500 dollars pour « l'excellence et la constance de son travail ». [redacted] [Agent de la CIA n°1] resta chef du site de détention jusqu'en juillet 2003 et il continua à être impliqué dans les interrogatoires des autre détenus de la CIA. Il fut formellement certifié interrogateur de la CIA en avril 2003, après qu'on eut jugé inutile qu'il passe la partie pratique de la formation, eu égard à son expérience acquise au site de détention COBALT[25].

Des investigations ultérieures sur le site de détention COBALT, conduites par l'inspection générale et le directeur adjoint des opérations après la mort de Gul Rahman, révélèrent que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées – et d'autres techniques coercitives – était plus répandu que les rapports d'alors ne le laissaient entendre. Plus précisément, les techniques non déclarées dans les messages de la CIA incluaient la privation de sommeil debout, lors de laquelle le détenu a les bras enchaînés au-dessus de la tête, la nudité, la manipulation diététique, l'exposition à des températures froides, les douches froides, les « plaquages au sol » et, dans au moins deux cas, la simulation d'exécution[26].

Le 18 novembre 2002, l'équipe de l'inspection générale de la CIA demanda au [redacted], [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, des informations sur le site de détention du Pays [redacted]. Au cours de leur réunion avec le directeur adjoint des opérations et le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, le [redacted] novembre 2002, l'inspection générale expliqua avoir surpris, lors d'une mission sur un autre sujet dans le pays concerné, une conversation faisant référence à des « crimes de guerre » et « de la torture » sur un site de détention de la CIA, et qu'ils cherchaient donc à confirmer ou infirmer cette information. D'après les comptes rendus de la réunion, le directeur adjoint des opérations décrivit « l'événement le plus récent concernant Gul Rahman » – c'est-à-dire sa mort, survenue le [redacted] novembre 2002.

En janvier 2003, l'inspecteur général John Helgerson lança une enquête formelle sur la mort de Gul Rahman et une autre, distincte, sur l'intégralité du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Le rapport spécial sur les activités de détention et d'interrogatoire constata qu'il n'y avait pas eu de directives claires pour l'usage des techniques

d’interrogatoire renforcées sur le site de détention COBALT avant décembre 2002, et que les interrogateurs, dont certains n’avaient qu’une formation très faible, voire nulle, étaient « livrés à eux-mêmes quand ils travaillaient avec les détenus ».

Le rapport spécial de l’inspection générale relevait aussi le manque de supervision du site de détention COBALT par la direction de la CIA. Le directeur Tenet avait déclaré qu’il n’était « pas très au courant » du site de détention COBALT et de « ce que fai[sai]t la CIA avec les cibles de valeur moyenne ». Le directeur adjoint des opérations [redacted] affirmait n’avoir pas été informé que les techniques d’interrogatoire renforcées étaient utilisées là-bas. En août 2003, le juriste de la CIA Scott Muller expliquait que, pour lui, le site de détention COBALT n’était qu’un site de rétention et qu’il n’avait « aucune idée de qui en est le responsable ». Le directeur juridique adjoint John Rizzo informait l’inspection générale qu’il savait peu de choses sur le site de détention COBALT et qu’il s’occupait principalement du site de détention GREEN et du site de détention BLUE. Le chef des opérations du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] assurait qu’il avait beaucoup moins connaissance des opérations en cours sur le site de détention COBALT car les sites BLUE et GREEN étaient bien plus importants à ses yeux. Pour finir, le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, déclarait qu’il ne s’intéressait pas au site de détention COBALT parce qu’il avait « d’autres priorités ».

5. La CIA commence à former de nouveaux interrogateurs ; des techniques d’interrogatoire non validées par le département de la Justice sont incluses dans le programme de formation

Le Groupe d’exfiltration du Centre de lutte contre le terrorisme commença à préparer le premier programme de formation aux interrogatoires de la CIA en août 2002 – période à laquelle Abou Zoubaydah était interrogé avec les techniques d’interrogatoire renforcées sur le site de détention GREEN. La formation était conduite par [redacted], le chef des opérations de la CIA, et [redacted], l’agent de la direction des services techniques ayant été [redacted] années instructeur SERE à la direction

interarmées de récupération du personnel capturé. La première formation aux interrogatoires eut lieu du 12 au 18 novembre 2002, avec le soutien de cette direction interarmées. Le cours comprenait huit futurs interrogateurs de la CIA et trois futurs soutiens du processus d'interrogatoire de la CIA. Le programme de formation incluait soixante-cinq heures d'instruction et d'entraînement aux techniques d'interrogatoire renforcées – la légalité d'au moins deux d'entre elles n'ayant pas été évaluée par le département de la Justice : le « coup à plat sur l'abdomen » et « la pression du doigt ». Bien qu'ils soient nombreux au siège de la CIA à avoir passé en revue le programme d'entraînement, les archives indiquent que personne n'a formulé d'objections aux techniques qui y étaient incluses.

6. Malgré les recommandations de ses juristes, la CIA ne sélectionne pas correctement les interrogateurs potentiels en 2002 et 2003

Le [redacted] novembre 2002, à la fin de la première session de formation, [redacted], [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], demanda au juriste du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] [redacted] de « faire savoir qu'à partir de maintenant, le service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme examinera tous les personnels affectés comme observateurs ou formateurs, ou associés d'une manière ou d'une autre à la formation[27] ». [redacted] ajoutait :

> « En outre, nous serons forcés de DÉSapprouver la participation à l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de membres spécifiques que nous n'aurions pas approuvés et évalués, en qualifications et en aptitude, pour ces mesures qui sont clairement inhabituelles, et ne sont légales que [si elles sont] pratiquées correctement, par des agents dont les dossiers démontrent qu'ils sont aptes à jouer ce rôle. Le processus de validation sera proche des vérifications effectuées dans certains cas par l'inspection générale et les autres directions, par exemple avant une promotion

> ou une récompense. La sélection et l'entraînement d'interrogateurs agressifs requièrent un processus similaire. »

Le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, s'opposa à cette approche :

> « Je ne crois pas que le service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme devrait s'immiscer dans la sélection des participants, observateurs, instructeurs ou autres impliqués dans ce programme. Ce n'est tout simplement pas votre travail. Votre boulot, c'est de dire à tout le monde quelles sont les obligations légales pour conduire des interrogatoires conformément aux pouvoirs obtenus de la Justice et approuvés par la Maison Blanche. »

Contrairement aux déclarations ultérieures du directeur de la CIA, Michael Hayden, et d'autres dirigeants, selon lesquels « tout le personnel impliqué dans les interrogatoires des détenus [a été] soigneusement sélectionné après avoir donné des preuves de maturité professionnelle et de jugement », les archives suggèrent que la sélection voulue par [redacted] n'a pas eu lieu. La Commission a analysé les archives liées à plusieurs agents et contractants attachés au programme de la CIA et ayant pour la plupart conduit des interrogatoires. La Commission a identifié nombre d'individus dont le passé comprend un élément négatif remettant en cause leur affectation, leur accès à des informations classifiées et leur participation à des activités d'interrogatoire. Dans presque tous les cas, ces éléments étaient connus de la CIA avant l'affectation des agents au Programme de détention et d'interrogatoire. Ce groupe d'agents comprend des individus qui, entre autres problèmes, se sont compromis dans des méthodes d'interrogatoire inappropriées, ont connu des épisodes de colère sur leur lieu de travail ou auraient reconnu des cas d'agression sexuelle.

7. La direction des prisons « s'étonne » de l'ampleur des privations sur le site de détention COBALT

En décembre 2002, le Groupe d'exfiltration de la CIA envoya une équipe d'interrogateurs récemment formés au site de détention COBALT afin qu'ils participent à des interrogatoires. Les plans d'interrogatoire proposés par cette équipe pour au moins trois détenus comprenaient l'interruption de sommeil, la musique assourdissante, ainsi que la réduction de la qualité et de la quantité de nourriture. Moins d'un mois après la mort de Gul Rahman, probablement due à une hypothermie, ils projetaient de retirer leurs vêtements aux détenus et de les placer dans un site à 7 °C. Le siège de la CIA approuva les propositions pour ces détenus, qu'elle décrivait comme « de valeur moyenne ».

Avant cela, en novembre 2002, une délégation de la direction fédérale des prisons avait conduit un audit du site de détention COBALT. Suite à leur visite, du [redacted] au [redacted] novembre 2002, les agents de la CIA du Pays [redacted] relevèrent que l'évaluation de la direction fédérale des prisons, ainsi que ses recommandations et sa formation, avaient « apporté une amélioration notable sur la manière dont les opérations sont gérées au quotidien » et avaient fait du site « un environnement de travail plus sûr pour les agents [redacted] ».

Le 4 décembre 2002, plusieurs membres du siège de la CIA rencontrèrent des représentants de la direction des prisons afin d'en apprendre davantage sur l'inspection du site de détention COBALT et l'entraînement de leur équipe de sécurité [redacted]. Au cours de cette réunion, la direction des prisons décrivit le site de détention COBALT en déclarant qu'il était « absolument interdit de parler à l'intérieur de l'enceinte », que les gardes n'interagissaient pas avec les prisonniers et que « tout [était] fait en silence et dans le noir ». D'après un agent de la CIA, un représentant de la direction des prisons fit aussi remarquer qu'il avait été « étonné » par le site au premier abord :

> « Ils n'ont jamais vu de site où les individus sont à ce point soumis à des privations sensorielles, à savoir le bruit blanc, l'absence de discussion, tout le monde dans le noir, les gardes portant une lampe frontale quand ils viennent chercher un détenu pour l'escorter vers une cellule d'interrogatoire, des détenus enchaînés au mur ou par terre, à quoi s'ajoute l'austérité des

> cellules (du ciment et des barres). Ils n'ont jamais rien vu de tel. Ensuite, ils ont expliqué qu'ils comprenaient la mission et qu'ils concluaient collectivement qu'en dépit de toutes ces privations sensorielles, les détenus n'étaient pas traités de manière inhumaine. Ils ont noté que le site était sain, qu'il y avait des soins médicaux, et que ni les gardes ni notre équipe ne maltraitaient les détenus. »

À la fin du mois de décembre 2002, le Groupe d'exfiltration de la CIA, qui avait visité le site de détention COBALT, conclut que les « conditions de base » initiales sur place étaient si dures qu'une privation supplémentaire n'aurait qu'un impact limité sur les interrogatoires. L'équipe recommanda donc que « des experts et des autorités autres que ceux qui ont mis au point ce processus » analysent les conditions et les méthodes des interrogatoires, et aussi qu'un audit juridique soit mené. Le siège de la CIA ne semble pas avoir réagi à ces recommandations.

8. La CIA place des détenus dans des sites du Pays [redacted] parce qu'ils ne répondent pas aux critères du décret présidentiel MON sur les détentions

Au printemps 2003, la CIA continuait à détenir sur des sites du Pays [redacted] des individus dont elle savait qu'ils ne répondaient pas aux critères du décret présidentiel MON. [redacted] [Agent de la CIA n°1] décrivit l'arrangement qu'il avait avec des officiers du Pays [redacted] dans un courriel :

> « [redacted]. Il se trouve qu'ils ont aussi trois ou quatre pièces où ils peuvent enfermer les gens discrètement. Je leur donne quelques centaines de dollars par mois et ils me laissent utiliser les pièces pour n'importe quel individu que j'amène – pas de questions. C'est très utile pour loger des gars qui ne doivent pas être [au site de détention COBALT] pour une raison ou une autre, mais qu'il faut quand même isoler et garder en détention secrète. »

Les messages de la CIA indiquent que ses membres ont transféré au moins 4 détenus vers les sites du Pays [redacted] parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de détention du décret présidentiel.

Au total, quatre sites de détention ont été implantés dans le Pays [redacted]. Les archives indiquent que le site de détention COBALT a accueilli un total de 64 détenus pendant son exploitation, de septembre 2002 à [redacted] 2004, alors que le site de détention GREY en a accueilli 8 entre [redacted] 2003 et [redacted] 2003. La CIA a implanté ensuite deux autres sites dans le Pays [redacted] : le site de détention ORANGE, qui a reçu 34 détenus de [redacted] 2004 à [redacted] 2006 ; et le site de détention BROWN, où furent emprisonnés 12 détenus entre [redacted] 2006 et 2008.

9. Le directeur Tenet met au point les premières directives sur les conditions de détention et d'interrogatoire ; le regroupement formel de l'administration du Programme au siège de la CIA ne résout pas les désaccords parmi le personnel

À la fin du mois de janvier 2003, réagissant à la mort de Gul Rahman et à l'usage d'un fusil et d'une perceuse lors des interrogatoires d'Abd al-Rahim al-Nachiri (épisode décrit plus loin dans cette synthèse), le directeur Tenet signa les premières directives formelles du programme sur les interrogatoires et le confinement. Contrairement aux propositions de fin 2001, quand le personnel de la CIA attendait de tout site de détention qu'il réponde aux normes des prisons américaines, les directives sur le confinement signées en janvier 2003 établissaient des normes minimales pour les sites de détention. Les critères sanitaires étaient si basiques que même le site de détention COBALT était conforme, alors que les détenus y étaient enchaînés dans les ténèbres et coupés du monde, avec un seau pour faire leurs besoins, et privés de chauffage pendant les mois d'hiver.

Les directives exigeaient aussi des audits trimestriels sur les conditions de détention. La première étude trimestrielle couvrit la période de janvier 2003 à avril 2003, et examina les conditions au site de détention COBALT, ainsi qu'au site de détention BLUE situé dans le Pays [redacted]. À l'époque, le site de détention BLUE, initialement prévu pour deux détenus,

en accueillait cinq. Néanmoins, l'équipe qui inspecta le site jugea que les conditions – même les trois « unités » construites spécialement – répondaient « aux standards minimum fixés » par la CIA dans ses directives de janvier 2003. Les détenus bénéficiaient de visites médicales bihebdomadaires, ils se brossaient les dents une fois par jour, se lavaient les mains avant chaque repas et avaient le droit de se baigner une fois par semaine. Les douceurs comme la nourriture solide, les vêtements (sweatshirts, pantalons de survêtement, chaussons), les livres, les tapis de prière et les Coran étaient disponibles en fonction du degré de coopération du détenu avec les interrogateurs.

L'expertise du premier trimestre 2003 conclut également que les conditions au site de détention COBALT répondaient aux exigences des directives de janvier 2003 et citait des « améliorations notables », comme les chauffages d'appoint et les visites médicales hebdomadaires. Les auditeurs mentionnèrent qu'un nouveau site était en cours de construction au Pays [redacted], qui remplacerait le site de détention COBALT, et ce nouveau lieu, le site de détention ORANGE, « marquera un bond en avant » parce qu'il « bénéficiera du chauffage et de l'air conditionné, d'une robinetterie conventionnelle, d'un éclairage adapté, de douches et d'une blanchisserie ». Même si certaines cellules du site de détention ORANGE jouissaient effectivement d'une robinetterie, les détenus subissant les interrogatoires étaient enfermés dans des cellules plus petites, avec des seaux pour leurs besoins plutôt que des toilettes.

Les directives de janvier 2003 du directeur de la CIA listaient douze « techniques renforcées » utilisables avec l'autorisation préalable du directeur du Centre de lutte contre le terrorisme, notamment le port de couches pour « des périodes prolongées » et le coup à plat sur l'abdomen, sur lesquels le bureau d'assistance juridique ne s'était pas prononcé. Les « techniques renforcées » ne devaient être employées que par « des interrogateurs autorisés, et sur certains détenus ». Les directives identifiaient aussi les « techniques standards » – y compris la privation de sommeil pendant soixante-douze heures, la réduction des calories ingérées, la diffusion de musique assourdissante et le port de couches « qui n'excédait généralement pas soixante-douze heures » – nécessitant une autorisation préalable quand « c'était faisable », et avec l'obligation de les

documenter. Ces « techniques standards » étaient décrites comme « n'incluant pas de violences physiques ou psychologiques ». Les directives ne fournissaient aucune description ou limitation autres à l'usage des techniques d'interrogatoire, qu'elles soient renforcées ou standards.

Bien que les directives du directeur de la CIA aient été élaborées en réaction à la mort de Gul Rahman et à l'usage de techniques non autorisées sur Abd al-Rahim al-Nachiri, elles ne mentionnaient pas toutes les techniques d'interrogatoire employées dans les sites de détention. Par exemple, elles ne précisaient pas si le « plaquage au sol », les douches à l'eau froide[28] et la privation prolongée de lumière étaient interdits. Par ailleurs, en demandant l'approbation préalable des techniques standards « quand c'était faisable », elles laissaient aux agents de la CIA un degré de liberté conséquent pour déterminer qui y serait soumis, quand elles seraient appliquées et quand il serait « faisable » d'interroger le siège. Ainsi, conformément à ces directives, pendant une grande partie de l'année 2003, les agents de la CIA (y compris le personnel non formé) purent, à leur guise, dénuder un détenu, l'enchaîner en position debout pendant soixante-douze heures et l'arroser d'eau froide à maintes reprises[29] – sans en référer au siège s'ils jugeaient que ce n'était pas « faisable ». En pratique, le personnel appliqua ces méthodes de façon routinière sans demander d'approbation préalable.

Les directives du directeur de la CIA comprenaient également les premières obligations de tenue d'archives. Elles imposaient que « pour chaque séance d'interrogatoire au cours de laquelle une technique renforcée est employée », le site « enregistre des données substantielles… où sont consignés la durée et la nature de chaque technique, l'identité des hommes présents, et la référence du message d'approbation obligatoire du siège[30] ». En pratique, ces directives ne furent pas appliquées[31].

Il y avait aussi des changements administratifs. Comme il est dit plus haut, le 3 décembre 2002, le groupe d'exfiltration endossa la responsabilité du management et de la maintenance des sites de détention. Jusqu'alors, le Programme d'interrogatoire était « inséparable » de la station Alec, d'après le [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, même si une autre juriste du Centre, directement impliquée dans

le programme, informa l'inspection générale qu'elle « ne savait jamais trop quel groupe [était] responsable des activités d'interrogatoire ». Même après la désignation formelle du groupe d'exfiltration, les tensions continuèrent, particulièrement entre les membres du Centre de lutte contre le terrorisme qui soutenaient le rôle de SWIGERT et DUNBAR, et le groupe d'exfiltration qui désignait [redacted] comme le chef des interrogatoires de la CIA. Jusqu'à la fin juin 2003, SWIGERT et DUNBAR, qui opéraient hors du contrôle direct du groupe d'exfiltration, furent déployés sur le site de détention BLUE afin d'interroger et de conduire les examens psychologiques des détenus. La querelle s'étendit aux pratiques d'interrogatoire. La direction du Groupe d'exfiltration considérait que la simulation de noyade, que le chef des interrogatoires n'était pas autorisé à utiliser, « engageait le pronostic vital », et se plaignit à l'inspection générale que des membres de la direction des opérations l'accusent, en conséquence, de « conduire un Programme d'interrogatoire "de femmelette"[32] ». À la même époque, le personnel du Centre de lutte contre le terrorisme critiqua le Groupe d'exfiltration et [redacted] pour son usage de postures stressantes douloureuses, ainsi que pour les conditions générales du site de détention COBALT.

Il y avait aussi des inquiétudes sur de possibles conflits d'intérêt concernant les contractants SWIGERT et DUNBAR. Le 30 janvier 2003, un message du siège stipulait que « l'individu qui administre les techniques au site d'interrogatoire ne doit pas être le même que celui qui réalise les évaluations psychologiques », et que « seul un psychologue de l'équipe, et non un contractant, peut conduire les examens psychologiques ». Cependant, en juin 2003, SWIGERT et DUNBAR furent déployés sur le site de détention BLUE pour interroger Khalid Cheikh Mohammed (KCM) ainsi que pour évaluer sa « stabilité psychologique » et sa « posture de résistance ». Comme il est décrit plus loin dans cette synthèse, les contractants avaient déjà soumis KCM à des simulations de noyade et autres techniques d'interrogatoire renforcées. La décision d'envoyer des psychologues sous contrat au site de détention BLUE poussa leurs homologues de la direction médicale à écrire à leurs supérieurs que « toute donnée qu'ils collecteront auprès de détenus avec lesquels ils ont interagi en tant qu'interrogateurs sera toujours suspecte[33] ». [redacted], de la direction médicale, informa alors le management du Groupe d'exfiltration

qu'« aucun professionnel de terrain n'accordera de crédit aux évaluations [de SWIGERT et DUNBAR] sur des sujets soumis à leurs mesures renforcées ». Au terme de leur mission, en juin 2003, SWIGERT et DUNBAR réalisèrent une évaluation de KCM et recommandèrent un examen mensuel par « un interrogateur expérimenté connu de lui », lequel aurait pour charge de juger son état d'esprit et « de lui rappeler qu'il y a des différences entre être coopératif et ne pas l'être ». Dans sa réponse à la première version du rapport spécial de l'inspection générale, la direction médicale s'inquiétait « de l'existence d'un conflit d'intérêts… qui n'est nulle part plus parlant que dans la situation où les mêmes individus appliquent les techniques d'interrogatoire renforcées dont ils ont approuvé l'emploi, jugent leur efficacité et la résilience du détenu, et proposent implicitement qu'on continue à les utiliser – tout cela en échange d'une rémunération quotidienne de 1 800 dollars, soit quatre fois celles des interrogateurs qui ne peuvent pas utiliser ces techniques ».

D. La détention et les interrogatoires d'Abd al-Rahim al-Nachiri

1. Les interrogateurs de la CIA ne partagent pas l'avis du siège sur le degré de coopération d'Al-Nachiri ; les interrogateurs s'opposent à la poursuite de l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées

Abd al-Rahim al-Nachiri, considéré par la CIA comme un « organisateur d'opérations terroristes » d'Al-Qaïda « intimement impliqué » dans la planification à la fois de l'attaque contre l'USS *Cole* et les attentats de 1998 contre des ambassades américaines en Afrique, fut capturé aux Émirats Arabes Unis à la mi-octobre 2002. Sous la garde d'un gouvernement étranger, il livra des renseignements, notamment sur un projet terroriste dans le golfe Persique, avant d'être emmené par la CIA au site de détention COBALT du Pays [redacted], où il fut détenu [redacted] jours, puis transféré au site de détention GREEN le [redacted] novembre 2002. Là, Al-Nachiri fut soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, et notamment à trois reprises à

la simulation de noyade. En décembre 2002, lors de la fermeture du site de détention GREEN, Al-Nachiri et Abou Zoubaydah furent détenus au site de détention BLUE.

Au total, Al-Nachiri a subi les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA pendant au moins quatre périodes différentes, toutes se terminant par une évaluation des interrogateurs du site concluant qu'il était docile et coopératif. Le siège de la CIA était en désaccord avec ces évaluations, et l'adjoint de la station Alec, [redacted], demanda aux interrogateurs de ne pas faire de « déclarations à l'emporte-pièce » au sujet d'Al-Nachiri. Le siège, convaincu qu'Al-Nachiri n'avait pas encore donné d'informations exploitables sur une attaque imminente, voulait rétablir l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées.

Peu après l'arrivée d'Al-Nachiri sur le site de détention BLUE, les interrogateurs jugèrent sa coopération et sa docilité en fonction de son implication et de la bonne volonté qu'il mettait à répondre, tandis que le personnel du siège se fiait aux renseignements exploitables qu'il donnait (ou ne donnait pas). Par exemple, en décembre 2002, les interrogateurs informèrent le siège de la CIA qu'Al-Nachiri était « coopératif et digne de confiance », et qu'il y avait « consensus » au site de détention sur le fait qu'il était un « détenu docile », qui « ne dissimulait pas d'informations sur des menaces ». Les agents de la station Alec au siège de la CIA répondirent :

> « Il est inconcevable pour nous qu'Al-Nachiri ne puisse pas fournir de pistes concrètes… Quand nous aurons capturé d'autres terroristes et déjouer de futurs attentats en nous appuyant sur ses infos, nous croirons beaucoup plus en sa sincérité. »

Plus tard, après de multiples débriefings, les agents du site de détention BLUE écrivirent à nouveau qu'ils avaient « conclu malgré eux » qu'Al-Nachiri fournissait « des explications logiques et rationnelles » aux questions posées par le siège et qu'ils prenaient donc parti « contre la reprise des mesures renforcées », à moins que la station Alec ait la preuve qu'il mentait. Un message du site de détention disait :

« Sans preuve tangible de mensonge ou de rétention volontaire d'information, nous pensons que les mesures renforcées n'auront pas d'autre effet que de montrer [à Al-Nachiri] qu'il sera puni qu'il coopère ou non, ce qui ira à l'encontre de son désir de se montrer coopératif… En tout état de cause, nous croyons qu'il coopère, et s'il est soumis à des mesures renforcées prolongées, il y a de fortes chances qu'il se referme et qu'il cesse de coopérer, ou qu'il souffre de dégâts psychologiques permanents interdits par les statuts. En conséquence, la décision de reprendre les mesures renforcées doit reposer sur des faits, et non sur un sentiment général. »

2. Le siège de la CIA envoie un interrogateur non formé pour reprendre les interrogatoires d'Al-Nachiri ; l'interrogateur menace Al-Nachiri avec un fusil et une perceuse

Après que le chef de base du site de détention BLUE eut renvoyé deux interrogateurs aux États-Unis pour « éloignement prolongé de leurs familles », et aussi parce que « les mesures renforcées [n'étaient] plus requises contre Al-Nachiri », le siège y envoya [redacted] [Agent de la CIA n°2], un membre de la CIA qui n'était ni formé ni qualifié comme interrogateur, pour interroger et évaluer Al-Nachiri.

À la fin décembre 2002, après une réunion au siège de la CIA portant sur l'éventuelle reprise des mesures renforcées à l'encontre d'Al-Nachiri, [redacted], le chef du Groupe d'exfiltration – l'entité qui gérait le Programme d'interrogatoire et de détention – s'opposa à l'envoi en mission de [redacted] [Agent de la CIA n°2], car « il n'a[vait] pas suivi le programme de formation » et parce qu'il « avait entendu dire par des collègues que [redacted] [Agent de la CIA n°1], était trop confiant, qu'il avait mauvais caractère et posait des problèmes de sécurité ». [redacted] apprit plus tard par des membres de la CIA que « [redacted], le chef des opérations du Centre de lutte contre le terrorisme, voulait [redacted] [Agent de la CIA n°2] [au site de détention BLUE] pendant les vacances ». [redacted] déclara ensuite à l'inspection générale : « Le management de la CIA avait l'impression que les interrogateurs du Groupe

d’exfiltration étaient trop tendres avec Al-Nachiri, et [redacted] [Agent de la CIA n°2] a été envoyé au site de détention BLUE pour “régler” ce problème. »

[redacted] [Agent de la CIA n°2] arriva au site de détention BLUE le [redacted] décembre 2002, et la CIA recommença peu après à utiliser les techniques d’interrogatoire renforcées sur Al-Nachiri, en dépit du fait que [redacted] [Agent de la CIA n°2], n’avait pas été formé, certifié ou approuvé pour ces méthodes. Cet agent écrivit dans un message au siège de la CIA : « Al-Nachiri réagit bien aux traitements rigoureux », et suggéra que les interrogateurs continuent d’administrer « des punitions légères à divers degrés », tout en lui laissant « un peu “d’espoir” en introduisant quelques “petites récompenses” ».

On découvrit plus tard qu’au cours de ces séances, [redacted] [Agent de la CIA n°2], avec la permission et la participation du chef de base du site de détention BLUE, qui n’était pas non plus formé et qualifié comme interrogateur, avait utilisé une série de techniques d’interrogatoire non approuvées à l’encontre d’Al-Nachiri. Par exemple, il avait placé Al-Nachiri dans « une posture debout stressante », « les mains jointes au-dessus de sa tête », pendant environ deux jours et demie. Par la suite, lors des débriefings d’Al-Nachiri, alors que celui-ci avait les yeux bandés, [redacted] [Agent de la CIA n°2] avait braqué un pistolet près de sa tête et manié une perceuse sans fil à côté de lui. Al-Nachiri ne fournit pas de nouveaux renseignements pendant ou après ces interrogatoires.

En se fondant sur un rapport du Centre de lutte contre le terrorisme, l’inspection générale de la CIA examina ces incidents et rédigea un rapport d’enquête à l’automne 2003. L’inspection générale évoqua ultérieurement d’autres allégations concernant des techniques non approuvées utilisées contre Al-Nachiri par [redacted] [Agent de la CIA n°2] et d’autres interrogateurs, comme : lui infliger des claques multiples à l’arrière du crâne ; le menacer de traîner sa mère devant lui et de la violer ; lui souffler de la fumée de cigare au visage ; lui donner un bain forcé en le frottant avec une brosse à poils durs ; et recourir à des postures stressantes improvisées qui provoquaient coupures et ecchymoses nécessitant l’intervention d’un médecin, lequel s’inquiéta que ces postures stressantes risquent de lui

disloquer les épaules. Lors de son entretien avec l'inspection générale, le chef de base du site de détention BLUE déclara qu'il ne s'était pas opposé à l'usage du pistolet et de la perceuse parce qu'il pensait que [redacted] [Agent de la CIA n°2] était envoyé par le siège pour « résoudre la question de la coopération d'Al-Nachiri » et qu'il avait donc la permission d'utiliser ces techniques d'interrogatoire. Le chef de base ajouta que sa propre approbation sur place était fondée là-dessus et sur « la pression qu'il ressentait de la part du siège pour obtenir des informations d'Al-Nachiri sur des attaques imminentes dans le style des attentats du 11-Septembre ». En avril 2004, [redacted] [Agent de la CIA n°2] et le chef de base furent sanctionnés[34].

3. Le contractant de la CIA recommande de poursuivre les techniques d'interrogatoire renforcées contre Al-Nachiri ; le chef de l'équipe d'interrogatoire menace de s'en aller parce que les techniques additionnelles pourraient le « pousser à bout psychologiquement », et qualifie le programme de la CIA de « train fou qui risque à tout moment de dérailler »

Le [redacted] janvier 2003, le contractant DUNBAR arriva au site de détention BLUE afin de conduire « une évaluation psychologique du détenu », de juger si l'état d'Al-Nachiri permettait de poursuivre les techniques renforcées et de faire des recommandations sur ses interrogatoires. Le plan qu'il présenta proposait que les interrogateurs aient « la latitude d'utiliser toute la panoplie des mesures renforcées d'interrogatoire et d'exploitation », et précisait que « l'usage de la simulation de noyade nécessitait l'appui » de l'autre contractant de la CIA, Grayson SWIGERT. D'après ce plan, une fois que les interrogateurs auraient « éliminé tout sentiment de contrôle et de prévisibilité » chez Al-Nachiri et lui auraient inculqué « le niveau d'impuissance voulu », ils réduiraient le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées et reviendraient à une phase de débriefing.

Après avoir reçu le plan d'interrogatoire proposé pour Al-Nachiri le 21 janvier 2003, le chef des interrogatoires de la CIA – dont la présence

avait précédemment amené Al-Nachiri à trembler de peur[35] – notifia par courriel à ses collègues qu'il avait informé « les décideurs du Centre de lutte contre le terrorisme » qu'il « ne s'associerait plus en aucune façon au Programme d'interrogatoire car il avait de sérieuses réserves sur l'état actuel des affaires » et qu'il « prendrait sa retraite bientôt ». Dans le même courriel, il écrivait : « C'est un train fou qui risque à tout moment de dérailler, et je compte bien sauter en marche avant que ça n'arrive. » Le chef des interrogatoires, [redacted], rédigea un message à l'attention du site de détention BLUE, au nom du siège, soulevant un certain nombre de questions dont il estimait qu'elles devaient « être posées, et enregistrées ». Le message – qui ne semble pas avoir été transmis au site de détention BLUE – incluait ce passage :

> « Nous avons de graves interrogations concernant l'usage des techniques renforcées [contre Al-Nachiri] et leur impact à long terme sur lui. [Al-Nachiri] est détenu depuis trois mois dans des conditions très difficiles, tant physiques que mentales. Les précédents interrogateurs ont évalué qu'il disait la vérité et ne cachait pas d'informations. Continuer à utiliser des techniques renforcées sans avoir d'indication claire qu'il dissimule des informations importantes est excessif et pourrait le pousser à cesser toute coopération. [Al-Nachiri] pourrait en venir à la conclusion qu'il y sera soumis qu'il coopère ou non, et donc qu'il n'a pas d'intérêt particulier à continuer de coopérer. En outre, les interrogateurs du Centre de lutte contre le terrorisme/Groupe d'exfiltration et ceux des détenus de haute valeur [redacted], qui ont quitté [le site de détention BLUE] le [redacted] janvier, continuent à penser que les méthodes renforcées pourraient pousser à bout psychologiquement Al-Nachiri. »

Ce brouillon de message rédigé par [redacted] soulevait aussi des questions sur « des conflits de responsabilité » :

> « Un autre aspect du problème concerne le rôle d'interrogateur du psychologue. Un psychologue sur le terrain doit être un observateur détaché, qui sert à éviter chez l'interrogateur tout excès de pression involontaire susceptible de causer des

> dommages psychologiques irréversibles du sujet. Le médecin a pour tâche d'assurer la même protection au regard des actions physiques qui pourraient blesser le sujet. En conséquence, le médecin et le psychologue ne devraient pas agir comme interrogateurs, ce sont là des responsabilités conflictuelles. Nous remarquons que [le plan] propose une évaluation psychologique des interrogatoires de l'interrogateur [DUNBAR] par le psychologue [DUNBAR]. Le fait qu'il joue les deux rôles simultanément nous pose problème. »

Au lieu de diffuser le message rédigé par [redacted], le siège de la CIA approuva le plan de reprise des techniques d'interrogatoire renforcées contre Al-Nachiri, en commençant par le raser, lui retirer ses vêtements et le placer dans une posture debout le privant de sommeil, les bras fixés au-dessus de la tête. Les messages décrivant les interrogatoires ultérieurs indiquent qu'Al-Nachiri était nu et, parfois, « mis debout, les mains et les pieds attachés ». D'après ces messages, les interrogateurs de la CIA décidèrent de lui donner des vêtements « dans l'espoir de stabiliser ses troubles psychologiques et de les empêcher de s'aggraver », et ils notèrent dans un message le lendemain que Al-Nachiri souffrait d'un rhume de cerveau qui l'avait fait trembler de tout son corps pendant environ dix minutes lors d'un interrogatoire.

À partir de juin 2003, la CIA transféra Al-Nachiri dans cinq sites de détention successifs avant qu'il soit livré à l'armée américaine le 5 septembre 2006. Dans l'intervalle, plusieurs psychologues de la CIA diagnostiquèrent chez lui « de l'anxiété » et des syndromes « dépressifs majeurs », tandis que d'autres ne trouvaient aucun symptôme de maladie. C'était un détenu difficile et non coopératif, impliqué à répétition dans des actes belliqueux, notamment des tentatives d'agression contre le personnel des sites de détention de la CIA et des destruction des objets de sa cellule. Pendant de longues années, Al-Nachiri accusa le personnel de la CIA de le droguer ou d'empoisonner sa nourriture, et il se plaignit de douleurs corporelles et d'insomnie. Une fois, Al-Nachiri entama une brève grève de la faim qui amena la CIA à l'alimenter de force par voie rectale.

En octobre 2004, vingt et un mois après le dernier usage documenté des techniques d'interrogatoire renforcées contre lui, une évaluation du psychologue sous-traitant DUNBAR et d'un autre interrogateur de la CIA conclut qu'Al-Nachiri n'avait fourni « pratiquement aucune information exploitable » et que « la probabilité pour qu'il ait autre chose à livrer est faible ». Au fil de la détention et des interrogatoires, la CIA produisit 145 rapports de renseignement fondés sur ses débriefings. Al-Nachiri fournit des informations sur des projets d'attentat passés, les complices avec lesquels il était impliqué, et la structure et les modes opératoires d'Al-Qaïda[36]. Al-Nachiri ne fournit pas les informations que cherchait la station Alec et qu'elle le croyait détenir, en particulier « des informations sur des menaces anciennes qui aideraient [la CIA] à déjouer de futures attaques et à capturer d'autres terroristes ».

E. Tensions avec le Pays [redacted] liées au site de détention de la CIA et à l'arrivée de nouveaux détenus

D'après les archives de la CIA, trois semaines après que les autorités [redacted] et politiques du Pays [redacted] eurent accepté d'accueillir un site de détention, la CIA informa l'ambassadeur américain parce que, comme le notait le message, si elle ne l'avait pas fait, la CIA aurait « risqué qu'il entende parler de cette initiative » par des autorités du Pays [redacted]. Comme pour d'autres pays hôtes, il fut demandé à l'ambassadeur de ne parler de cet arrangement à personne au sein du département d'État.

Avant l'ouverture du site dans le Pays [redacted], le [redacted] juridique du Centre de lutte contre le terrorisme avertit de la possibilité d'actions en justice contre les membres de la CIA dans des pays qui « ont un point de vue différent sur les pratiques de détention et d'interrogatoire de la CIA ». Il déconseillait en outre d'implanter des sites dans des pays qui [redacted]. Sa recommandation ne fut pas suivie et, en décembre 2002, les deux individus alors détenus par la CIA dans le Pays [redacted] (Abou Zoubaydah et Abd al-Nachiri) furent transférés dans le Pays [redacted].

L’accueil d’un site de détention occasionna de multiples difficultés entre le Pays [redacted] et la CIA. Le [redacted] du Pays [redacted] proposa un « protocole d’accord » définissant les rôles et les responsabilités relatives de la CIA et de [redacted], protocole que la CIA refusa de signer. Quatre mois après que le site de détention eut commencé à recevoir des détenus, le Pays [redacted] rejeta le transfert de [redacted], dont Khalid Cheikh Mohammed. La décision ne fut inversée que sur l’intervention de l’ambassadeur des États-Unis auprès des autorités politiques locales. Le mois suivant, la CIA versa [redacted] millions de dollars aux [redacted] du pays, après quoi les responsables [redacted], parlant au nom de [redacted] et des autorités politiques, indiquèrent que le Pays [redacted] était désormais flexible quant au nombre de détenus et à la date future de fermeture du site. Néanmoins, le site, dont la CIA disait qu’il était « en surcapacité », fut fermé comme prévu [à l’automne] 2003.

D’après les messages de la CIA, des années plus tard, les dirigeants de [redacted] du Pays [redacted] exprimèrent « leur choc et leurs profonds regrets », [redacted] qu’ils reconnaissaient comme « [redacted] ». Les autorités [redacted] du Pays [redacted] étaient « extrêmement contrariées » par l’incapacité de la CIA à garder le secret et se disaient « profondément déçues » de ne pas avoir été averties en amont que le président Bush reconnaîtrait publiquement le programme de la CIA, en septembre 2006. La station de la CIA, pour sa part, qualifia le [redacted] de « coup sérieux » porté aux relations bilatérales.

F. La détention et les interrogatoires de Ramzi ben al-Shibh

1. Ramzi ben al-Shibh fournit des renseignements alors qu’il est sous la garde d’un gouvernement étranger, avant d’être livré à la CIA

Dès le 15 septembre 2001, Ramzi ben al-Shibh était considéré par la CIA comme un facilitateur des attentats du 11 septembre 2001 et un partenaire des pirates de l'air. Alors qu'elles ciblaient un autre terroriste, Hassan Ghul, les autorités pakistanaises [redacted] capturèrent par inadvertance Ben al-Shibh lors de raids au Pakistan le 11 septembre 2002. Le [redacted] septembre 2002, Ben al-Shibh fut livré à un gouvernement étranger, [redacted]. Environ cinq mois plus tard, le [redacted] février 2003, Ben al-Shibh devint le 41e détenu de la CIA.

Comme pour Abou Zoubaydah et Al-Nachiri, le personnel du siège de la CIA – souvent à la station Alec – surestima les informations auxquels Ben al-Shibh avait eu accès au sein d'Al-Qaïda, et écrivit qu'il « a probablement des informations critiques sur des attaques à venir et sur la localisation de hauts responsables d'Al-Qaïda ». Plus tard, après que Ben al-Shibh eut été questionné au moyen de techniques d'interrogatoire renforcées pendant une durée estimée à 34 jours, la station Alec révisa son jugement et conclut qu'il n'était pas un haut responsable d'Al-Qaïda et qu'il n'était donc pas en position de connaître des détails sur les projets d'attentats d'Al-Qaïda. De la même façon, le siège ordonna de continuer à utiliser les techniques renforcées contre Ben al-Shibh alors que le personnel du site de détention recommandait d'y mettre un terme.

Ramzi ben al-Shibh fut d'abord interrogé par un gouvernement étranger. Alors que le siège de la CIA était mécontent de la production d'informations à la fin des cinq mois passés sous la garde de ce gouvernement étranger, les agents locaux de la CIA se disaient, eux, satisfaits. Ils écrivirent que Ben al-Shibh avait fourni la matière d'une cinquantaine de rapports de renseignement et révélé des menaces potentielles, notamment contre l'aéroport de Heathrow à Londres, ainsi que les préparatifs d'Al-Nachiri pour des opérations dans la péninsule Arabique. Les agents [locaux] de la CIA notèrent aussi que les informations livrées par Ben al-Shibh étaient généralement exactes et qu'ils l'avaient rarement surpris à « déformer les faits ou à [les] tromper ouvertement ». Dans un message adressé au siège de la CIA, les agents [du pays où Ben al-Shibh était détenu] conclurent que « dans l'ensemble, il a fourni ce que nous voulions ». Le même message déclarait que les interrogatoires se déroulaient en le confrontant systématiquement aux informations connues

quand il essayait de les « mener en bateau » ou de fournir des informations incomplètes. En 2005, le siège constata que les renseignements les plus significatifs fournis par Ben al-Shibh avaient été obtenus lorsqu'il était sous la garde du gouvernement étranger, c'est-à-dire avant d'être remis à la CIA et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées.

2. Le plan d'interrogatoire de Ramzi ben al-Shibh inclut l'usage immédiat de la nudité et des mains menottées au-dessus de la tête

Malgré les évaluations précédemment mentionnées des agents de la CIA à [redacted] concernant la coopération de Ben al-Shibh, le siège décida que la CIA devait obtenir la garde [redacted] de Ben al-Shibh et le transférer au site de détention BLUE, dans le Pays [redacted]. Le [redacted] février 2003, anticipant son arrivée, les interrogateurs du site, sous la direction du chef des interrogatoires de la CIA, [redacted], préparèrent le plan de son interrogatoire. Ce plan servit ensuite de modèle, et les requêtes ultérieures du siège pour utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées contre d'autres détenus reprirent des termes presque identiques.

D'après ce plan d'interrogatoire, tout de suite après les examens psychologiques et médicaux effectués à son arrivée, Ben al-Shibh devait être soumis à « la dislocation sensorielle ». Cette dislocation sensorielle s'opérerait en lui rasant le visage et le crâne, en l'exposant à un bruit assourdissant dans une pièce blanche violemment éclairée, en le gardant « nu, à des températures froides inconfortables », et en lui menottant « les pieds et les poignets, tandis que les bras [seraient] tendus au-dessus de sa tête (et les pieds posés fermement au sol, sans qu'il puisse soutenir son poids avec ses bras) ». Contrairement aux présentations que la CIA fit plus tard devant la Commission, selon lesquelles les détenus avaient toujours l'opportunité de coopérer avant d'être soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, le plan établissait que Ben al-Shibh serait menotté, nu, les bras au-dessus de la tête, dans une pièce froide, avant toute discussion avec les interrogateurs et toute évaluation de son degré de coopération. D'après un message, ce n'est qu'après que les interrogateurs eurent déterminé que « son niveau de résistance initiale a[vait] été réduit

par les conditions » de détention que la phase de questionnement et d'interrogatoire débuta.

Cette phase décrite dans le plan était constituée d'interrogatoires presque constants, à quoi s'ajoutaient la privation sensorielle continue, la nourriture liquide et la privation de sommeil. En outre, le plan d'interrogatoire stipulait que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA seraient utilisées, notamment « l'empoignade au collet, la projection contre une paroi, les postures stressantes, la privation de sommeil au-delà de soixante-douze heures et la simulation de noyade, en fonction du degré de résistance de [Ben al-Shibh] ».

En 2003, à partir de différentes versions de ce plan d'interrogatoire, au moins six détenus furent dénudés, menottés, placés debout pour les priver de sommeil ou soumis à d'autres techniques renforcées avant d'être interrogés. Cinq de ses détenus furent menottés nus, debout, les mains au-dessus de leur tête, immédiatement après leur examen médical. Ces plans d'interrogatoire ne mentionnaient pas l'information recherchée par les interrogateurs, ni pourquoi ils pensaient que le détenu possédait cette information.

3. Le siège de la CIA réclame l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées alors que les interrogateurs estiment que Ramzi ben al-Shibh coopère

Lorsque les interrogateurs du site de détention jugèrent que Ben al-Shibh était coopératif et n'avait pas d'informations supplémentaires sur de futures attaques, le siège de la CIA exprima son désaccord et leur ordonna de continuer à utiliser les techniques renforcées, qui n'avaient pas produit l'information voulue. Le 11 février 2003, les interrogateurs demandèrent au siège que la station Alec fournisse des questions dont elle « soit à 85 % certaine que [Ben al-Shibh] connaisse les réponses », afin de vérifier son degré de coopération[37]. Ils ajoutaient que les informations recueillies auprès d'Abou Zoubaydah et Al-Nachiri suggéraient que l'organisation terroriste n'avait pas confié de nouvelle mission ou d'information importante à Ben

al-Shibh étant donné ses liens à haut risque avec les attaques du 11 septembre 2001. Ils précisaient que Ben al-Shibh « avait acquis une forte notoriété après le 11-Septembre », mais que son intégration au sein d'Al-Qaïda n'était pas prouvée et qu'il avait peut-être été « dans le secret en tant que témoin plutôt qu'en tant qu'acteur ».

La station Alec marqua son désaccord avec ce point de vue en répondant qu'elle ne croyait aux portraits de Ben al-Shibh dressés par Abou Zoubaydah et Al-Nachiri et que le siège était convaincu d'une part qu'il détenait des informations exploitables vu sa proximité avec Khalid Cheikh Mohammed, d'autre part qu'il avait déjà un passif en matière de dissimulation d'informations. La station Alec écrivait :

> « Comme la base [le site de détention BLUE] le sait bien, Ramzi a depuis longtemps et délibérément dissimulé et/ou fourni des informations fausses à ses interrogateurs [du gouvernement étranger]… De notre point de vue, il est impératif de concentrer Ramzi sur deux problématiques : 1) Quelles sont les prochaines attaques prévues aux États-Unis et 2) Qui et où sont les terroristes présents sur le sol américain ? »

Le message de la station Alec déclarait que Ben al-Shibh avait « passé un temps considérable avec [Khalid Cheikh Mohammed] » et « forcément entendu parler d'autres cibles. (…) Le siège est persuadé que Ben al-Shibh a été impliqué dans les démarches faites pour le compte de Cheikh Mohammed afin d'identifier et de placer des hommes en Occident. » Le message du 13 février 2003 concluait :

> « Nous pensons que Ben al-Shibh a eu une position unique pour nous donner les informations critiques qui nous aideront à déjouer des attaques de grande ampleur aux États-Unis, et nous voulons faire notre possible pour l'obtenir au plus vite. Bonne chance. »

Les agents du site de détention BLUE continuèrent donc d'utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées contre Ben al-Shibh pendant environ trois semaines supplémentaires après cet échange : la privation de sommeil, la nudité, les manipulations diététiques, les immobilisations de la tête avec

les mains, les empoignades au collet, les coups à plat sur l'abdomen, les claques au visage et les projections contre une paroi. Ben al-Shibh ne livra pas les informations recherchées sur « les terroristes présents sur le sol américain » ou « des attaques de grande ampleur aux États-Unis ».

4. Les informations fournies par Ramzi ben al-Shibh alors qu'il était sous la garde du gouvernement étranger sont faussement attribuées aux interrogatoires de la CIA ; les interrogateurs appliquent les techniques d'interrogatoire renforcées à Ben al-Shibh quand il ne s'adresse pas à eux en disant « Monsieur » et quand il se plaint de maux d'estomac

Les archives indiquent que les interrogateurs du site de détention BLUE n'étaient pas au courant des informations que Ben al-Shibh avait déjà livrées lorsqu'il était sous la garde du gouvernement étranger, alors que [redacted] et que ces renseignements avaient été transmis à la CIA. En de multiples occasions, le personnel du site de détention rédigea des rapports qui contenaient des informations connues depuis les interrogatoires réalisés par le gouvernement étranger, en croyant que Ben al-Shibh en livrait de nouvelles.

Ramzi ben al-Shibh fut soumis à des techniques d'interrogatoire et à des conditions de confinement qui n'étaient pas approuvées par le siège. Les interrogateurs recoururent à ces techniques pour corriger son comportement, en réaction à ce qu'ils percevaient comme un manque de respect, et à plusieurs reprises avant que Ben al-Shibh ait eu l'opportunité de répondre aux questions qu'on lui posait ou même avant qu'on lui ait posé une question. Les techniques d'interrogatoire renforcées furent appliquées lorsque Ben al-Shibh ne s'adressait pas à un interrogateur en disant « Monsieur », quand les interrogateurs notaient chez lui un « regard vide » et quand il se plaignait de maux d'estomac. Par ailleurs, malgré la politique de la CIA à l'époque, qui prévoyait de garder les détenus constamment dans la lumière pour des raisons de sécurité, Ben al-Shibh fut maintenant dans le noir complet pour accroître son sentiment de peur[38].

Les examens psychologiques menés par la CIA furent longs à reconnaître la manifestation de problèmes psychologiques chez Ben al-Shibh, problèmes créés, d'après des évaluations ultérieures, par son isolement social de longue durée et son anxiété de voir la CIA recommencer à utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées contre lui. Les symptômes incluaient des visions, la paranoïa, l'insomnie et des tentatives d'automutilation. En avril 2005, un psychologue de la CIA déclara que Ben al-Shibh « est resté en isolement social » pendant deux ans et demi et que cet isolement « a eu un effet évident et de plus en plus prononcé sur son fonctionnement psychologique ». Cet officier continuait ainsi : « Dans le cas de Ben al-Shibh, il est important de garder à l'esprit qu'auparavant c'était un individu de relativement haut niveau intellectuel, ce qui rend l'aggravation de son état ces derniers mois encore plus alarmant. » Le psychologue écrivit également : « Des modifications significatives des conditions de détention de Ramzi ben al-Shibh doivent avoir lieu très vite pour éviter des dégâts psychologiques encore plus graves. » Le 5 septembre 2006, Ben al-Shibh fut transféré à l'armée américaine, à Guantanamo. Après son arrivée, Ben al-Shibh fut placé sous neuroleptiques.

La CIA produisit 109 rapports de renseignement à partir des interrogatoires de Ramzi ben al-Shibh. Une évaluation de la CIA, qui comprenait les renseignements livrés lorsqu'il était sous la garde du gouvernement étranger, ainsi que ceux obtenus par la CIA pendant et après qu'il eut été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées[39], se conclut ainsi :

> « La plupart des déclarations [de Ben al-Shibh] sur les attaques du 11-Septembre étaient des spéculations, et l'essentiel des détails pouvait provenir des comptes rendus des attaques faits par les médias avant son arrestation. Dans les quelques cas où ses allégations étaient uniques et plausibles, nous ne pouvions pas vérifier ni réfuter l'information… Il est resté vague sur certains aspects du complot du 11 septembre 2001, peut-être pour limiter son rôle. Ses informations sur d'autres individus ne sont pas précises ; il ne nous a rien donné sur les pirates de l'air saoudiens

ou sur d'autres individus qui ont joué un rôle… La qualité générale de ces rapports a continuellement décliné depuis 2003. »

G. Détention et interrogatoire de Khalid Cheikh Mohammed

1. Détenu par les Pakistanais, KCM ne livre que des informations limitées ; transféré au site de détention COBALT de la CIA, KCM est aussitôt soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA

La capture de KCM est due à une unique source, dont l'existence avait été signalée à la CIA au printemps 2001. La source [redacted] a conduit la CIA et les autorités pakistanaises directement à KCM. Détenu par les Pakistanais depuis sa capture le 1er mars 2003 jusqu'au [redacted] mars 2003, KCM fut interrogé par des membres de la CIA et des Pakistanais. Selon les archives de la CIA, alors qu'il était détenu par les Pakistanais, KCM fut soumis à des privations de sommeil, mais aucune autre technique coercitive ne semble avoir été employée. KCM niait connaître les préparatifs d'attentat et le lieu où se trouvaient Oussama ben Laden et Ayman al-Zaouahiri, mais il fournit des informations limitées sur des dirigeants et agents d'Al-Qaïda qui avaient déjà été capturés. Confronté à des informations sur leur capture, KCM était prêt à parler des agents en question, comportement remarqué par les membres de la CIA présents au Pakistan, et c'est resté un thème récurrent tout au long de la détention et de l'interrogatoire de KCM dans les centres de la CIA.

Moins de deux heures après la capture de KCM, en prévision de son arrivée au site COBALT, le chef des interrogatoires, [redacted], envoya un courriel au siège de la CIA avec ce sujet : « Amusons-nous avec le nouveau ». Le courriel demandait l'autorisation de « faire pression tout de suite [sur KCM] pour des infos sur la menace ». Un peu plus tard le même jour, la direction de la CIA autorisa [redacted] à utiliser certaines techniques d'interrogatoire renforcées contre KCM. Le message ne stipulait pas que les

techniques non coercitives devaient d'abord être utilisées. Le [redacted] mars 2003, deux jours avant l'arrivée de KCM au centre de détention, la CIA approuva un plan d'interrogatoire pour KCM.

Selon les archives de la CIA, les interrogateurs commencèrent à utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées sur le site de détention COBALT « quelques minutes » après le début de l'interrogatoire. KCM fut soumis à des claques au visage et à des coups sur l'abdomen, à la prise violente du visage, aux postures stressantes, à la privation de sommeil debout (les mains à la hauteur de la tête ou au-dessus), à la nudité forcée et à l'arrosage. Le chef des interrogatoires [redacted] ordonna aussi la réhydratation rectale de KCM sans en analyser le besoin médical, procédure que le chef des interrogatoires devait plus tard décrire comme illustrant leur « contrôle total sur le détenu ». À la fin de la journée, le psychologue présent sur le site conclut que l'équipe d'interrogation obtiendrait plus de résultats en « évitant les confrontations qui permettent [à KCM] de transformer l'interrogatoire en parties de bras de fer avec l'interrogateur ». Les informations livrées par KCM durant son premier jour de détention par la CIA incluaient la description précise d'un agent pakistano-britannique, description qui fut rejetée car fournie durant l'étape initiale de collecte d'informations, « étape "jetable" », durant laquelle la CIA estimait que les détenus ne donnaient que des informations fausses ou sans valeur.

Les 5 et 6 mars 2003, alors qu'il était encore au site de détention COBALT, KCM fut soumis à la nudité forcée et à la privation de sommeil. Le 5, KCM fut aussi soumis à une réhydratation rectale supplémentaire, ce que la direction médicale de la CIA [redacted], [redacted], a décrit comme aidant à « clarifier les idées » et efficace pour faire parler KCM. Le 6, [redacted] adopta une « attitude plus douce », l'équipe d'interrogatoire ayant conclu que les techniques renforcées avaient poussé KCM à « la boucler ». Pendant cette session, KCM fut décrit comme « plus coopératif » et l'interrogatoire de la journée fut jugé par l'équipe d'interrogatoire comme étant « la meilleure session à ce jour ». Pendant cette période, KCM fabriqua des informations sur un individu qu'il décrivit comme le protecteur de ses enfants. Ces informations entraînèrent la capture et la détention par la CIA de deux innocents.

2. La CIA transfère KCM au site de détention BLUE et prévoit avant son arrivée l'usage de la simulation de noyade

Quelques heures après la capture de KCM, la station Alec fit valoir que SWIGERT et DUNBAR, contractants de la CIA, devraient reprendre l'interrogatoire de KCM dès son arrivée au site de détention BLUE. Le 3 mars 2003, le siège de la CIA approuva un plan d'interrogatoire indiquant que KCM « sera soumis tout de suite aux techniques d'interrogatoire » et que « les techniques d'interrogatoire augmenteront en intensité, du niveau standard aux techniques renforcées en fonction du degré de résistance [de KCM], jusqu'à ce qu'il montre une amorce de coopération ». Le [redacted] mars 2003, à l'arrivée de KCM au site de détention BLUE, le médecin du site décrivit comme inéluctable le recours à la simulation de noyade :

> « [L]'équipe d'ici compte apparemment utiliser la simulation de noyade dans deux contextes différents. D'une part, comme outil de régression et de contrôle, ouvertement et avec agressivité ; d'autre part, pour valider l'information autant que nécessaire. Étant donné les diverses pressions venant du siège au sujet de ce qui se passe sur le terrain, l'équipe s'attend selon moi à ce que [KCM] reçoive un traitement intermédiaire. Ils ne croient sans doute pas possible d'éviter complètement la simulation de noyade, étant donné la menace forte et immédiate qui pèse sur les intérêts des États-Unis et des alliés. C'est une dynamique intéressante parce qu'ils savent bien ce que cela va coûter à l'équipe face au détenu. Les exigences du siège sont réellement incroyables par leur ampleur et leur détail. »

Pendant ce temps, la direction médicale de la CIA achevait de rédiger des directives sur le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées, concernant en particulier la simulation de noyade. Ces directives furent envoyées au personnel médical du site de détention. Elles avertissaient que les risques de la simulation de noyade sont « directement liés au nombre d'occurrences et peuvent augmenter en proportion » ; les effets cumulatifs se manifestent au bout de trois à cinq jours, et il ne faut pas dépasser un certain nombre de simulations de noyade, « peut-être vingt par semaine ».

Les archives de la CIA indiquent que, le jour où KCM arriva au site de détention BLUE, l'équipe d'interrogatoire n'avait pas encore examiné les directives de la direction médicale.

KCM arriva au site de détention BLUE vers 18 heures le [redacted] mars 2003. Il fut aussitôt déshabillé et mis en position de privation de sommeil debout. À 18 h 38, quand le personnel médical et psychologique venu avec KCM du site de détention COBALT eut approuvé les techniques d'interrogatoire renforcées pour KCM, le site de détention demanda au siège de la CIA l'autorisation de lancer le processus. Le site de détention reçut l'autorisation à 19 h 18, et les interrogateurs employèrent les techniques renforcées sur KCM.

Entre le [redacted] et le 9 mars 2003, les contractants SWIGERT et DUNBAR et un interrogateur de la CIA, [redacted], utilisèrent les techniques renforcées contre KCM, dont la nudité forcée, la privation de sommeil en position debout, l'empoignade au collet et la gifle vexatoire, la prise violente du visage, les coups à plat sur l'abdomen, la posture stressante à genoux et la projection contre une paroi. Aucun débriefing n'eut lieu. Selon l'interrogateur de la CIA, le premier jour de KCM au site de détention BLUE, SWIGERT et DUNBAR menacèrent d'abord les enfants de KCM. [redacted], juriste du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted], dit ensuite à l'inspecteur général que ces menaces étaient légales tant qu'elles restaient « conditionnelles ». Le 9 mars 2003, KCM fabriqua des informations indiquant que Jaffar al-Tayyar et Jose Padilla conspiraient ensemble parce que, comme il l'expliqua le 23 avril 2003, il « avait fait l'objet de pressions pour révéler des informations sur les opérations aux États-Unis durant les premières phases de son interrogatoire ».

Le [redacted] mars 2003, [redacted], adjoint de la station Alec, et un autre membre de la station Alec, [redacted], arrivèrent au site de détention BLUE en tant que débriefeurs. Le site aurait également reçu un appel du siège de la CIA, leur transmettant l'opinion du directeur adjoint des opérations, James Pavitt, sur l'interrogatoire de KCM. Pavitt déclara par la suite à l'inspecteur général qu'il « ne se rappelait pas avoir spécifiquement ordonné qu'un détenu soit aussitôt soumis à la simulation de noyade », mais il « n'en excluait pas la possibilité ». Selon les archives de l'interview,

« Pavitt se rappelait avoir dit : “Je veux savoir ce qu’il sait, et je veux le savoir vite” ». Selon un courriel ultérieur du médecin du site, les interrogateurs de la CIA « pensaient que [la simulation de noyade] était le gros bâton et que le siège exigeait plus ou moins qu’on y ait recours très vite et souvent ».

3. La CIA inflige la simulation de noyade à KCM au moins 183 fois ; les déclarations de KCM incluent d’importantes informations fabriquées

Le 10 mars 2003, KCM fut soumis à la première de 15 séances distinctes de simulation de noyade. La première, qui dura trente minutes (dix de plus que prévu dans l’avis émis le 1er août 2002 par le bureau d’assistance juridique du département de la Justice), fut suivie par le recours à une posture stressante horizontale que n’avait pas encore approuvée le siège de la CIA. Le chef de la base, redoutant les conséquences juridiques, prescrivit au médecin de ne rendre compte à la direction médicale que par les voies officielles de la CIA.

Le 12 mars 2003, KCM fournit des informations sur les attentats prévus à l’aéroport de Heathrow et à Canary Wharf. KCM dit avoir montré à Ammar al-Baluchi l’esquisse d’un immeuble de Canary Wharf, important quartier d’affaires londonien. Il déclara aussi qu’il avait envoyé des candidats pilotes dans des écoles de pilotage et que Jaffar al-Tayyar était impliqué dans le projet visant Heathrow. Plus tard, KCM revint sur toutes ces déclarations. Dans les archives de la CIA, rien n’indique que ces déclarations aient été jugées fausses.

Le 12 mars 2003, les interrogateurs de la CIA virent dans les déclarations de KCM concernant l’aéroport de Heathrow une tentative visant à ne pas aborder les attentats fomentés aux États-Unis, ce qui les encouragea à soumettre KCM à deux séances de simulation de noyade ce jour-là[40]. Durant ces séances, KCM ingéra une quantité d’eau considérable. Selon les archives de la CIA, son « abdomen était distendu et il en sortait de l’eau lorsqu’on appuyait dessus ». Le contenu gastrique de KCM était tellement dilué que le médecin « ne craignait pas que l’acide gastrique

régurgité endommage l'œsophage de KCM ». Redoutant en revanche une intoxication hydrique et une dilution des électrolytes, il demanda aux interrogateurs d'utiliser à l'avenir de l'eau salée. Le médecin écrivit par la suite à [redacted] de la direction médicale que KCM « ingérait et aspirait BEAUCOUP d'eau » et que « cette nouvelle technique se compose en fait d'une série de quasi-noyades ». Ce jour-là, KCM subit aussi l'empoignade au collet, la gifle vexatoire, le coup à plat sur l'abdomen et la projection contre une paroi.

Le 13 mars 2003, KCM ayant une fois de plus nié que Al-Qaïda prévoyait des opérations sur le sol des États-Unis, les interrogateurs de la CIA décidèrent « une journée intensive de simulation de noyade ». Durant la première des trois séances, quand KCM tentait de respirer, ils lui tenaient les lèvres et dirigeaient l'eau vers sa bouche. Selon un message du site de détention, KCM « leur faisait signe en pointant les deux index vers le haut quand le temps imparti pour verser de l'eau touchait à sa fin » : « Ce comportement indique que le sujet reste vigilant et s'est familiarisé avec les principaux aspects du processus. » Les archives de la CIA indiquent que KCM « hurla et se tordit » lorsqu'il fut soumis à la simulation de noyade pour la deuxième séance de la journée, mais « sembla se résigner et déclara n'avoir rien de nouveau à ajouter » sur les complots terroristes sur le sol des États-Unis.

Avant la troisième séance ce jour-là, le médecin signala qu'une nouvelle séance de simulation de noyade – la quatrième en quatorze heures – dépasserait les limites fixées dans les directives de la direction médicale diffusées la veille : selon ce texte, le maximum acceptable était de trois séances en vingt-quatre heures. KCM avait alors subi plus de 65 applications d'eau pendant les quatre séances de simulation de noyade entre l'après-midi du 12 et le matin du 13 mars 2003. En réponse à une demande d'autorisation soumise par le chef de la base, le juriste du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] déclara au personnel du site de détention que le médecin « a tort d'affirmer que ces directives aient été approuvées et/ou entièrement coordonnées ». [redacted] envoya au site de détention un courriel autorisant la séance supplémentaire. Même si [redacted] laissait entendre que le personnel du site recevrait par message une autorisation formelle, le siège de la CIA ne fournit rien de ce genre. À

la fin de la journée, le médecin écrivit à [redacted] que « les choses évoluent lentement, et la direction médicale n'est plus perçue comme la conscience institutionnelle et le facteur de régulation, mais comme un organisme qui permet de maximiser les avantages de la manière la plus sûre pour éviter des ennuis à tout le monde ». Le médecin nota que ses communications avec [redacted] de la direction médicale n'était plus « vues avec méfiance ». L'après-midi du 13 mars 2003, KCM fut soumis à sa troisième séance de simulation de noyade pour cette journée, soit la cinquième en l'espace de vingt-cinq heures. Les archives de la CIA notent que KCM vomit durant et après la procédure.

Peu après, la direction de la CIA réévalua le recours à la simulation de noyade. Selon un courriel envoyé le 14 mars 2003 par un interrogateur qui n'était pas sur le site de détention BLUE mais examinait les échanges de messages, « l'opinion générale semble être » que la simulation de noyade « ne parvient pas à rendre KCM docile ». L'adjoint du Programme d'interrogatoire de la CIA ajouta que « cela s'est révélé inefficace contre KCM » et que « le potentiel de dommages physiques est bien plus élevé avec la simulation de noyade qu'avec les autres techniques, ce qui pose le problème des risques par rapport aux avantages ». L'adjoint suggérait que la simulation de noyade était contre-productive, affirmant que « nous semblons avoir perdu du terrain » avec KCM depuis les progrès réalisés sur le site de détention COBALT ; la CIA devrait donc « envisager l'éventualité » que l'introduction de cette technique « risque "d'empoisonner le puits" ». Le courriel exprimant ces sentiments fut envoyé à [redacted], le juriste du Centre de lutte contre le terrorisme qui supervisait l'interrogatoire de KCM. Malgré ces réserves, la simulation de noyade continua pendant encore dix jours.

Le 15 mars 2003, KCM fut soumis à la simulation de noyade pour ne pas avoir confirmé les interceptions de signaux sur les tentatives d'Al-Qaïda pour se doter de « valises nucléaires ». Les signaux interceptés par la suite et les informations fournies par un gouvernement étranger devaient indiquer que la menace de valise nucléaire n'était qu'un canular. Ce jour-là, KCM subit la simulation de noyade une deuxième fois pour n'avoir livré aucune information sur les opérations dirigées contre les États-Unis ou sur les capacités nucléaires d'Al-Qaïda. Durant les séances, l'application de

cette technique évolua encore : les interrogateurs se servaient désormais de leurs mains pour maintenir une « flaque » de deux centimètres d'eau sur le nez et la bouche de KCM afin de l'empêcher d'ingérer toute l'eau versée. À un moment SWIGERT et DUNBAR attendirent que KCM parle pour lui verser de l'eau sur la bouche.

L'après-midi du 17 mars 2003, et dans la matinée du 18 mars 2003, [redacted], [redacted] de la direction médicale, échangea des courriels avec le médecin présent sur le site de détention BLUE à propos de la simulation de noyade. Selon [redacted], cette technique « s'était encore éloignée du modèle SERE ». [redacted] écrivit aussi :

> « En vérité, pourtant, je n'ai pas souvenir que la simulation de noyade ait produit avec AZ [Abou Zoubaydah] des résultats utilisables plus vite que ce qu'aurait donné une autre technique. C'est peut-être différent avec KCM, mais cela reste une question de foi, puisque nous n'étudions apparemment pas la question… Plusieurs jours se sont écoulés, avec répétition constante de la simulation de noyade, sans obtenir de renseignements exploitables ; au contraire, "on dirait qu'il faiblit". La simulation de noyade pourrait bien être la meilleure technique, mais n'en faisons pas une religion. »

Le 18 mars 2003, KCM fut confronté aux déclarations de Majid Khan, alors détenu par un gouvernement étranger, au sujet d'un complot contre des stations-service à l'intérieur des États-Unis, information que KCM n'avait pas encore évoquée. Évaluant la séance, le personnel du site de détention BLUE nota que « KCM pratique le mensonge sélectif, livre des vérités partielles et cherche à nous égarer quand il croit ne pas pouvoir être démasqué et tenu pour responsable ». D'un autre côté, « KCM semble plus enclin à faire des révélations précises lorsqu'il pense que les États-Unis pourront vérifier ses réponses grâce à des individus, des courriels ou d'autres sources ».

Le même jour, KCM fournit des informations supplémentaires sur le complot visant l'aéroport de Heathrow, dont il devait se dédire en 2004. KCM évoqua à nouveau Jaffar al-Tayyar, qu'il mettait « à toutes les

sauces » selon le personnel du site, le mêlant « à pratiquement chaque affaire, chaque fois dans un rôle différent ». Quand KCM eut inclus Al-Tayyar dans l'évocation du complot de Majid Khan contre les stations-service, le débriefeur de KCM, [redacted], écrivit dans un courriel : « Aujourd'hui, c'est [Al-Tayyar] qui a travaillé avec Majid Khan, hier c'était des gens à Londres, la veille c'était Padilla, vous voyez le tableau. » À partir du 18 mars 2003 au soir, commença pour KCM une période de privation de sommeil, en général en position debout, qui allait durer sept jours et demi, soit environ 180 heures.

Le 19 mars 2003, les interrogateurs décidèrent de soumettre KCM à la simulation de noyade à cause de l'incohérence de ses informations sur le passeport de Jaffar al-Tayyar. Selon les messages de la CIA, après avoir pris position sur la simulation de noyade, KCM « a paru perdre tout contrôle » et semblait « un peu frénétique », déclarant que ses interrogateurs l'avait « forcé à mentir et à inventer des histoires concernant » Jaffar al-Tayyar. KCM affirma que ses propos sur le rôle de Al-Tayyar dans le complot de Majid Khan étaient « pure invention » et que, ayant été compromis comme agent, Al-Tayyar ne pouvait plus être réemployé pour une opération terroriste. Les interrogateurs répondirent à KCM qu'ils voulaient seulement l'entendre parler pour révéler des informations sur le prochain attentat. Comme l'adjoint de la station Alec, [redacted], l'indiqua par la suite à l'inspecteur général, le contractant DUNBAR déclara vers cette époque qu'« il n'avait jamais vu un "résisteur" comme KCM et qu'il allait "s'instruire avec ce type" ». Selon les archives de la CIA, les interrogateurs « concentrèrent alors leur pression [sur KCM] uniquement sur le "prochain attentat contre l'Amérique" », avec empoignades au collet, gifles vexatoires, projection contre une paroi, arrosage, et séances supplémentaires de simulation de noyade.

Pendant toute la journée du 20 mars 2003, KCM continua à être soumis aux techniques renforcées, dont une période « intense de questions et de projection contre une paroi ». KCM était décrit comme « fatigué et endolori », avec des abrasions aux chevilles, aux tibias et aux poignets, ainsi qu'à l'arrière du crâne. Il souffrait aussi d'œdème aux pieds parce qu'il était resté longtemps debout. Ayant conclu à l'absence de « toute nouvelle avancée » dans l'interrogatoire, le personnel du site de détention

accrocha dans la cellule de KCM une photo de ses fils pour stimuler « son imagination à leur sujet – où ils sont, entre les mains de qui, et ce qui les attend ».

La simulation de noyade infligée à KCM les 21 et 22 mars 2003 vient de ce que [redacted], l'adjoint de la station Alec, avait mal lu les renseignements fournis par Majid Khan. Selon un télégramme émanant du [redacted] de la CIA, Khan, alors détenu par un gouvernement étranger, avait affirmé que KCM voulait utiliser « deux ou trois Noirs américains inconnus, convertis à l'islam, qui se formaient alors en Afghanistan » afin de « mener des attentats » contre des stations-service aux États-Unis et que « KCM était intéressé par l'idée d'utiliser tout citoyen américain pour collaborer à cette opération ». En ce recevant ce rapport, [redacted] écrivit dans un courriel : « J'adore les musulmans noirs-américains dans les camps d'Al-Qaïda en Afghanistan… Après ce coup-là, Mukie [KCM] va moins aimer la vie. » Pourtant, lorsqu'elle interrogea ensuite KCM, ce ne fut pas sur la base du rapport réel de Khan, qui portait sur des agents potentiels déjà en Afghanistan, mais plutôt en s'appuyant sur une chose que Khan n'avait pas dite : KCM lui avait ordonné d'établir le contact aux États-Unis avec des Afro-Américains convertis. Selon les archives de la CIA, lors d'une séance « contentieuse » qui dura des heures, avec recours aux techniques renforcées, KCM « nia catégoriquement » toute tentative visant à recruter des Afro-Américains convertis à l'islam. KCM fut alors soumis à la simulation de noyade. Le même jour, devant la menace d'une deuxième séance de simulation de noyade, KCM « céda et admit qu'il avait peut-être dit à Khan de chercher à nouer des contacts avec la communauté des Noirs américains convertis à l'islam ». Les interrogateurs de la CIA infligèrent alors à KCM une nouvelle privation de sommeil en position debout, mais sans simulation de noyade.

Le lendemain, le 22 mars 2003, les interrogateurs soumirent KCM à une période « intense » de questions et de projection contre une paroi, mais comme KCM ne livra aucune information nouvelle sur les convertis Afro-Américains ou sur les menaces existant à l'intérieur des États-Unis, il fut soumis à une nouvelle séance de simulation de noyade[41]. Une heure plus tard, KCM se déclara « prêt à parler ». Il dit aux interrogateurs de la CIA qu'il avait envoyé Abu Issa al-Britani dans le Montana pour y recruter des

Afro-Américains convertis à l'islam, mission inspirée par des discussions avec un cheikh installé à Londres dont les gardes du corps avaient de la famille dans le Montana. KCM affirma aussi qu'il avait chargé Majid Khan d'assister à des congrès musulmans aux États-Unis pour « repérer et évaluer des extrémistes potentiels » qui les aideraient dans le complot des stations-service. En juin 2003, KCM avoua avoir inventé cette histoire sur Abu Issa al-Britani et le Montana, expliquant qu'il était « soumis aux "mesures renforcées" lorsqu'il avait formulé ces allégations et avait simplement dit à ses interrogateurs ce qu'il croyait qu'ils voulaient entendre ». En août 2003, KCM répéta qu'il n'avait aucune intention de recruter ou d'employer des « musulmans noirs américains » pour des opérations. En décembre 2005, il nia avoir demandé à Majid Khan de recruter des convertis ou d'assister à des congrès islamiques.

Le 24 mars 2003, KCM subit sa quinzième et dernière séance attestée de simulation de noyade, à cause de l'« intransigeance » avec laquelle il refusait d'identifier les opérations dont Abou Bakr al-Azaadi était soupçonné aux États-Unis, et pour avoir « menti sur les programmes d'empoisonnement et de guerre biologique ». Lors de ces séances, KCM se montra « calme, stoïque et résigné ».

Ce soir-là, le site de détention reçut deux rapports. Le premier reproduisait les déclarations de Majid Khan, encore détenu par un gouvernement étranger, à propos d'Oujaïr, qui dirigeait la filiale new-yorkaise de la société d'import-export de son père implantée à Karachi. Selon Khan, ses entrevues avec Oujaïr et son père avaient été facilitées par Ammar al-Baluchi. Le deuxième rapport contenait les déclarations d'Iyman Faris, détenu par le FBI, au sujet d'un complot visant à couper les câbles de suspension du pont de Brooklyn et d'un projet de déraillement de train et d'attentat à Washington. KCM, « coincé » par ces nouveaux rapports, selon le personnel du site de détention, déclara alors que le père d'Oujaïr, Saifullah Paracha, avait accepté de faire entrer en contrebande des explosifs aux États-Unis. Comme décrit ailleurs dans cette synthèse, les intéressés ont nié qu'un tel accord ait existé. Confirmant le rapport de Faris, KCM manifesta ce que le comité de coordination du renseignement contre le terrorisme appellerait plus tard une volonté de « rester évident/général » et

de « fournir très peu d'informations qui auraient permis aux États-Unis de déjouer des attentats ».

À l'exception de la privation de sommeil, qui se poursuivit encore une journée, le recours aux techniques renforcées contre KCM cessa brusquement le 24 mars 2003. Rien dans les archives de la CIA n'indique que l'équipe d'interrogatoire ait reçu d'ordre en ce sens, aucun document de l'époque n'explique cette décision.

4. Après avoir renoncé aux techniques d'interrogatoire renforcées contre lui, la CIA tente encore de déterminer si KCM dissimule et invente des informations

Le 3 avril 2003, la commission de coordination du renseignement pour la lutte contre le terrorisme produisit une évaluation des renseignements fournis par KCM, « Des vérités précieuses, protégées par une garde de mensonges ». Ce document concluait que KCM dissimulait des complots et agents terroristes ciblant les États-Unis ou mentait à leur sujet. Il signalait aussi des contradictions entre ce que KCM disait à propos de la lutte NBC (nucléaire, bactériologique, chimique) et ce qu'en disaient d'autres sources.

Le 24 avril 2003, le directeur du FBI, Robert Mueller, voulut obtenir pour le FBI un accès à KCM afin de mieux comprendre le rapport de la CIA faisant état de menaces contre des villes des États-Unis. Alors que George Tenet, directeur de la CIA, avait personnellement promis à Mueller qu'un accès serait accordé au FBI, le Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA décida d'interdire au FBI tout accès à KCM jusqu'à son transfert prévu à Guantanamo. Ni la CIA ni le FBI ne savait alors que ce transfert n'aurait lieu qu'en septembre 2006[42].

Entre avril et juillet 2003, KCM s'avéra pour la CIA un sujet de frustrations. Le 7 mai, après plus de deux mois de rapports conflictuels, la station Alec conclut que KCM « change constamment d'avis » quant à la localisation d'Oussama ben Laden, de ses protecteurs et de ses hôtes, et que ses informations « manquent juste assez de détails pour constituer des

renseignements exploitables ». Le 12 juin 2003, la direction de la CIA indiqua qu'il « reste très vraisemblable que KCM dissimule, exagère, détourne ou invente des informations sur les questions de NBC ». Fin avril 2003, on montra à KCM des photos d'Ammar al-Baluchi et de Khallad ben Attash, récemment capturés, après quoi il fournit des informations supplémentaires sur l'attentat préparé à Karachi. Dans un message du 20 mai 2003, la station Alec écrivait : « L'omission durable de ces informations par KCM est à nos yeux un problème grave, d'autant qu'elle aurait pu coûter des vies américaines si les autorités pakistanaises n'avaient pas suivi les pistes criminelles qui ont permis l'arrestation d'Ammar, de Ben Attash et d'autres suspects. »

En mai-juin 2003, Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash contredirent les déclarations de KCM sur l'attentat visant l'aéroport de Heathrow et livrèrent des informations que KCM n'avaient pas fournies. Après avoir confronté KCM à leurs propos, l'adjoint de la station Alec [redacted] écrivit dans un courriel : « OK, ça y est… mais il ment encore et AVOUE SEULEMENT des détails quand il sait que nous les tenons de quelqu'un d'autre. » Le 19 avril 2003, KCM fut interrogé pour la première fois au sujet des déclarations faites à l'été 2002 par Masran ben Arshad, alors détenu par un gouvernement étranger, concernant le « complot de la Deuxième Vague ». Apprenant que Ben Arshad était en détention, KCM déclara : « Je l'ai oublié, il n'est pas du tout dans mon esprit. » La station Alec « continuait à craindre que KCM ne progresse pas du tout vers un débriefing complet sur l'essentiel, les menaces sur les intérêts américains, en particulier à l'intérieur du territoire ». En juin 2003, alors que la CIA avait renoncé aux techniques renforcées contre lui depuis près de trois mois, les responsables de la station Alec et du Groupe d'exfiltration et de détention se rencontrèrent au moins deux fois pour évoquer le manque de coopération de KCM. Comme le notait alors un message de la station Alec, « le comportement de KCM au cours des trois derniers mois – tentative de contrôle de son environnement, mensonges, et aveux uniquement lorsque d'autres ont déjà avoué – est préoccupant ». Dans un courriel, un membre de la CIA notait : « Ce que fait KCM est assez typique des autres détenus… KCM, Khallad [ben Attash] et d'autres font semblant de coopérer, ce qui est logique dans leur situation. »

À l'automne 2003, les explications de KCM sur le décryptage des numéros de téléphone associés à l'agent britannique Issa al-Britani (KCM ne le désigna ni comme « Issa al-Hindi » ni par son vrai nom, Dhiren Barot) n'ayant donné aucun résultat, et KCM ayant identifié à tort un tout autre individu comme étant Issa, le chef adjoint de la station Alec [redacted] déclara dans un courriel que KCM « nous empêchait d'acquérir de bonnes informations », notamment par « des identifications erronées lorsqu'il sait que nous n'avons que des hypothèses » et par « de fausses informations sur les numéros de téléphone ». Par la suite, après le transfert de KCM au site de détention BLACK, la station Alec écrivit que KCM « ne passera peut-être jamais aux aveux » quant à la localisation de Ben Laden. Malgré des interrogatoires répétés, KCM continua d'affirmer qu'il manquait d'informations à ce sujet.

KCM fut transféré au site de détention [redacted] le [redacted] 2005, au site de détention BROWN le [redacted] mars 2006, puis à Guantanamo le 5 septembre 2006. En trois ans et demi, la CIA diffusa 831 rapports sur les interrogatoires de KCM. Même si KCM fournit plus de renseignements que tout autre détenu (près de 15 % du total recueilli), les archives de la CIA indiquent que KCM fit l'objet du maximum d'attention de la part des interrogateurs, débriefeurs, analystes et dirigeants de la CIA. De plus, on découvrit par la suite qu'un fort pourcentage des renseignements venant de KCM et jugés importants par la CIA étaient pure invention.

H. Développement du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA

1. Cinquante-trois détenus de la CIA sont incorporés au Programme de détention et d'interrogatoire en 2003

La CIA détint des prisonniers de 2002 à 2008, mais le début de 2003 fut la période la plus active du Programme de détention et d'interrogatoire. Sur les 119 détenus identifiés par la Commission comme détenus par la

CIA, 53 furent incarcérés en 2003, et sur les 39 détenus soumis aux techniques renforcées, 17 le furent entre janvier et août 2003. Les interrogatoires renforcés avaient alors lieu surtout sur les sites de détention COBALT et BLUE. D'autres interrogatoires recourant aux techniques renforcées eurent lieu dans un [redacted] de la CIA dans le Pays [redacted], où au moins un détenu fut plongé dans une baignoire remplie d'eau glacée.

En 2003, les interrogateurs de la CIA obtinrent l'autorisation de recourir aux techniques renforcées contre au moins cinq détenus, avant même leur arrivée aux sites de détention. Pour deux d'entre eux, la direction de la CIA autorisa le recours aux techniques renforcées avant même qu'il soit sollicité.

2. La CIA établit le site de détention BLACK dans le Pays [redacted] et le site de détention VIOLET dans le Pays [redacted]

La CIA conclut un accord avec le [redacted] du Pays [redacted] pour y créer un site de détention en [redacted] 2002. En [redacted] 2003, la direction invita la station de la CIA dans le Pays [redacted] à identifier les moyens de soutenir le [redacted] du pays pour « prouver à [redacted] et aux plus hautes autorités du [pays] que nous apprécions grandement leur coopération et leur soutien » à ce programme de détention. En réponse, la station proposa une « liste de souhaits » d'un montant de [redacted] millions de dollars [redacted] ; la direction de la CIA fournit à la station [redacted] millions de plus qu'elle ne demandait en guise de subvention [redacted]. Les détenus de la CIA furent transférés au site BLACK dans le Pays [redacted] à l'automne 2003.

En août 2003, l'ambassadeur des États-Unis dans le Pays [redacted] contacta des officiels du département d'État, pour s'assurer que le département d'État connaissait le site de détention de la CIA et son « impact potentiel sur notre politique vis-à-vis du gouvernement [du Pays [redacted]] ». La station de la CIA signala à l'ambassadeur que c'était impossible et que personne au département d'État, même le secrétaire d'État, ne connaissait ce site de détention. Décrivant la position de la CIA comme « inacceptable », l'ambassadeur demanda alors un document signé émanant « au moins du

Conseiller national à la sécurité du Président », citant les responsables du programme et déclarant les techniques d'interrogatoire de la CIA conformes « à la législation et aux droits de l'homme », avec un ordre explicite lui interdisant d'évoquer le programme avec le secrétaire d'État. La direction de la CIA fit intervenir le sous-secrétaire d'État, Richard Armitage, qui appela l'ambassadeur. Armitage dit à la CIA de les tenir informés, lui et le secrétaire d'État, pour qu'ils ne soient pas pris au dépourvu quand un ambassadeur soulevait ces questions.

Environ un an après, en mai 2004, les révélations sur le mauvais traitement des détenus dans la prison militaire américaine d'Abou Ghraib, en Irak, poussèrent le même ambassadeur à se renseigner sur les critères de détention et les méthodes d'interrogatoire de la CIA. À l'automne 2004, quand l'ambassadeur américain [redacted] dans le Pays [redacted] chercha des documents autorisant ce programme, la CIA sollicita une fois encore Armitage, qui adressa à nouveau à la CIA « de vives remarques » sur le fait que le secrétaire d'État et lui étaient « coupés du processus de validation et de coordination du Conseil national de sécurité » quant au Programme de la CIA. Selon les archives de la CIA, Armitage contesta aussi l'efficacité du programme et la valeur des renseignements recueillis[43]. On ignore comment les doutes de l'ambassadeur furent dissipés, mais il accompagna par la suite le chef de station pour présenter au [redacted] du Pays [redacted] le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Sans décrire les techniques renforcées, cette présentation expliquait que « nous n'aurions jamais vaincu la résistance de [Khalid Cheikh Mohammed] et d'autres détenus de haute valeur tout aussi opiniâtres sans recourir à toute la gamme de ces procédés ». Le discours incluait la plupart des descriptions inexactes offertes aux hommes politiques américains, attribuant aux détenus des informations clés sur le « complot de Karachi », le « complot de Heathrow », le « complot de la Deuxième Vague » et la « cellule de Guraba », ainsi que des renseignements relatifs à Issa al-Hindi, Abu Talha al-Pakistani, Hambali, Jose Padilla, Binyam Mohammed, Sajid Badat et Jaffar al-Tayyar. La présentation signalait aussi que le président des États-Unis avait demandé à ne pas être informé de la localisation des sites de détention de la CIA, pour être sûr de ne pas dévoiler l'information par accident.

Ailleurs, dans le Pays [redacted], la CIA obtint l'approbation du [redacted] et des dirigeants politiques pour établir un site de détention avant d'en informer l'ambassadeur américain. Comme l'indiqua le chef de la station en demandant à la direction de la CIA de briefer l'ambassadeur, celui-ci serait probablement questionné par le [redacted] et le [redacted] du Pays [redacted]. Après [redacted], [redacted] retarda le briefing du [redacted] pendant [redacted] mois, au grand dam de la station de la CIA, qui voulait obtenir une autorisation politique avant l'arrivée des détenus. Le [redacted] officiel du Pays [redacted] hors du [redacted] fut informé de l'existence du site : bien que « choqué », il l'approuva.

À l'été 2003, la CIA conclut que sa « cellule de détention », achevée mais encore inutilisée, dans le Pays [redacted], était insuffisante, étant donné le nombre croissant de détenus et le désir qu'avait la CIA d'interroger plusieurs détenus sur le même site. La CIA voulut donc construire un nouveau site plus vaste dans ce pays. La CIA proposa aussi [redacted] millions de dollars au [redacted] en « signe de reconnaissance » pour le soutien apporté au Programme par [redacted]. Selon un message de la CIA, pourtant, le [redacted] ». Le projet de construction fut approuvé par le [redacted] du Pays [redacted], mais la CIA et [redacted] montèrent des mécanismes complexes pour [redacted] afin de fournir les [redacted] millions de dollars au [redacted].

[redacted] dans le Pays [redacted] compliquèrent le processus. [redacted]

[redacted] quand le [redacted] du Pays [redacted] exigea une mise à jour concernant le site de détention de la CIA, on lui répondit [redacted] – à tort – que le projet était suspendu. En [redacted], quand le site accueillit ses premiers détenus, [redacted] signala au [redacted] de la CIA que le [redacted] du Pays [redacted] « a probablement une idée incomplète de la fonction réelle [du site], et croit sans doute que c'est une sorte de centre de [redacted] ».

3. Au moins 17 détenus sont soumis aux techniques renforcées sans autorisation de la direction de la CIA

Au printemps 2003 et par la suite, des messages de la CIA décrivent de nombreux exemples de pratiques sur les sites qui allaient à l'encontre des directives en matière de détention et d'interrogatoire. Dans des messages, les agents de la CIA au site de détention COBALT– avec à leur tête le chef des interrogatoires [redacted] – décrivirent aussi des pratiques non approuvées. Cela ne suscita ni réaction, ni enquête de la part de la direction de la CIA :

– messages révélant que le chef des interrogatoires avait recours à l'arrosage contre les détenus, avec bains d'eau froide et/ou glacée, sans autorisation préalable de la direction ;
– messages et archives indiquant que des détenus soumis aux techniques renforcées faisaient l'objet de réhydratation rectale sans besoin médical avéré, et que d'autres en étaient menacés[44] ;
– messages notant que des groupes de quatre interrogateurs ou plus, qui avaient encore besoin d'expérience pratique pour obtenir leur « certification », avaient été autorisés à utiliser les techniques renforcées en groupe contre un seul détenu ;
– messages révélant que les techniques renforcées étaient utilisées dans des [redacted] de la CIA qui n'étaient pas désignés comme sites de détention.

Au premier semestre 2003, la CIA interrogea quatre détenus souffrant de complications médicales dans la moitié inférieure du corps : deux avaient le pied cassé, le troisième avait la cheville foulée, et le dernier avait une jambe artificielle. Les interrogateurs les enchaînèrent en position debout pour une privation de sommeil prolongée, jusqu'à ce que le personnel médical estime qu'ils ne pouvaient conserver cette position. Les deux détenus au pied cassé furent également soumis à la projection contre une paroi, aux postures stressantes et au confinement dans un volume exigu, malgré une note spécifiant que ces techniques ne pouvaient être employées sur eux à cause de leur état médical. La direction de la CIA ne réagit pas à l'usage de ces techniques renforcées pourtant non autorisées.

Dans le cadre du Programme de la CIA, au moins 39 détenus furent soumis à une ou plusieurs techniques renforcées[45]. Les archives de la CIA indiquent que cela fut fait sans autorisation de la direction pour au moins 17 détenus, chiffre incluant des détenus pour qui certaines techniques avaient été autorisées mais qui furent soumis à d'autres, et des détenus pour qui les interrogateurs ne disposaient d'aucune autorisation. Ce chiffre tient compte de la distinction opérée par la CIA entre techniques « renforcées » et « standard » à l'époque de leur application. Les 17 détenus qui furent soumis aux techniques renforcées sans autorisation de la direction de la CIA étaient : Rafiq Bashir al-Hami, Tawfiq Nasir, Awad al-Bihandi, Hikmat Nafi Shaukat, Lufti al-Arabi al-Gharisi, Muhammad Ahmad Ghulam Rabbani alias Abu Badr, Gul Rahman[46], Abd al-Rahim al-Nachiri[47], Ramzi ben al-Shibh, Asadallah[48], Mustafa al-Hawsawi, Abu Khalid, Laid bin Duhman alias Abu Hudhaifa[49], Abd al-Karim, Abu Hazim[50], Sayyid Ibrahim, Abu Yasir al-Jazairi[51] et Suleiman Abdullah[52]. Pour tous, sauf Al-Nachiri, les techniques non autorisées furent détaillées dans des messages de la CIA, mais la direction n'entreprit aucune action contre le personnel les appliquant[53].

Cette liste n'inclut pas les cas où les interrogateurs, autorisés à recourir aux techniques renforcées, les employèrent d'une manière non prévue par la direction. C'est le cas d'Abu Zubair[54] et, on l'a vu, de KCM, dont les interrogateurs conçurent une nouvelle manière d'employer la simulation de noyade, différente de la technique décrite par le département de la Justice.

Ce décompte n'inclut pas non plus les autres allégations d'usage non autorisé.

Dans le cadre du Programme de détention et d'interrogatoire, de nombreux détenus furent soumis aux techniques renforcées par des interrogateurs inexpérimentés. On l'a vu, la CIA ne mit en place la première formation qu'en novembre 2002, date à laquelle au moins neuf détenus avaient déjà été soumis à ces techniques. Les instructions du 28 janvier 2003 par le directeur de la CIA, déclarant que les techniques renforcées « ne doivent être utilisées que par des interrogateurs certifiés et sur des détenus spécifiques », soulevait aussi le problème de l'utilisation des techniques autorisées par des interrogateurs non certifiés. Les instructions du 28 janvier n'exigeaient pas explicitement que la direction de la CIA stipule qui pouvait recourir aux techniques « standard », ce qui inclut des techniques qui n'étaient pas auparavant considérées comme telles et qui seraient ensuite reclassées comme « renforcées ». Les instructions du directeur exigeaient simplement que « tout le personnel directement impliqué dans les interrogatoires » soit « dûment sélectionné », qu'il étudie les instructions et qu'il reçoive une « formation appropriée » pour leur application.

4. La direction de la CIA autorise l'arrosage sans que le département de la Justice l'ait approuvée ; cette technique est considérée comme équivalente à la simulation de noyade

La direction de la CIA approuva les demandes concernant l'arrosage, la nudité forcée, les coups plats sur l'abdomen et les manipulations diététiques, alors même que ces techniques n'avaient pas été examinées par le département de la Justice. Les interrogateurs utilisèrent l'arrosage de plusieurs manières. Au site de détention COBALT, les détenus étaient souvent plaqués au sol, nus, sur une bâche relevée autour d'eux pour former une baignoire improvisée, tandis qu'on versait sur eux de l'eau froide ou réfrigéré. D'autres furent plusieurs fois arrosés au jet alors qu'ils étaient enchaînés nus, dans la position de privation de sommeil debout. Ces mêmes détenus étaient ensuite placés dans des salles où la température allait de 15 à 26°. D'autres témoignages suggèrent que les détenus étaient arrosés alors

qu’ils se trouvaient sur une planche de simulation de noyade. Même si la direction de la CIA approuva l’usage de « l’arrosage » pour plusieurs détenus, les interrogateurs l’employèrent plus largement sans autorisation préalable.

Lors des séances d’interrogatoire des 5 et 6 avril 2003, [redacted], interrogateur expérimenté, et un autre interrogateur de la CIA eurent recours à l’arrosage contre Mustafa al-Hawsawi au site de détention COBALT. Al-Hawsawi décrivit ensuite la séance à un autre interrogateur, [redacted], selon lequel Al-Hawsawi avait peut-être été soumis à la simulation de noyade ou à un traitement « qui ne s’en distinguait pas ». L’interrogateur écrivit dans un courriel :

> « Nous n’avons rien demandé à Al-Hawsawi, il a de lui-même décrit le processus et la table. Vous le savez, j’ai de sérieuses réserves sur l’arrosage en position couchée car l’effet peut être très proche de celui de la simulation de noyade. Si le détenu est maintenu sur le dos, à terre ou sur la table, et qu’on lui verse de l’eau sur le visage, je pense que cela va au-delà de l’arrosage et que l’effet n’est pas différent de la simulation de noyade.
>
> J’ai un vrai problème avec “l’arrosage”. Leur faire baisser la tête et verser de l’eau sur leur poitrine et leur visage me paraît trop proche de la simulation de noyade, et si on continue cela pourrait nous valoir des problèmes. »

Plusieurs mois plus tard, l’inspection générale de la CIA entreprit une enquête sur cet incident. Le 6 décembre 2006, un rapport en résumait les résultats, indiquant que l’eau avait été versée sur Al-Hawsawi alors qu’il était couché à terre, sur le dos, ce qui « peut aisément équivaloir à la simulation de noyade » selon au moins un interrogateur cité dans le rapport. L’inspection générale de la CIA ne put confirmer qu’Al-Hawsawi était ligoté à la planche de simulation de noyade durant son interrogatoire au site COBALT. Selon les deux interrogateurs qui le soumirent aux techniques renforcées le 6 avril 2003, Al-Hawsawi appela Dieu à son aide tandis qu’on versait de l’eau sur lui ; l’un des interrogateurs affirme que c’était à cause de la température de l’eau. Tous deux déclarèrent qu’Al-Hawsawi avait vu

la planche de simulation de noyade et que le but lui en avait été expliqué. Le rapport de l'inspection générale indique aussi que l'expérience d'Al-Hawsawi reflétait « la façon dont l'arrosage était pratiqué au [site COBALT] » et que cette méthode avait été élaborée avec les conseils des juristes du Centre de lutte contre le terrorisme et de la direction médicale de la CIA.

À l'époque où Al-Hawsawi déclare avoir été placé sur la planche de simulation de noyade, en avril 2003, un interprète de la CIA affirme que le détenu Abu Hazim fut aussi arrosé d'une manière équivalente à la simulation de noyade[55]. [redacted], interprète dans le Pays [redacted] de [redacted] à [redacted] 2003, déclara à l'inspection générale :

> « Quand Abu Hazim a été soumis à l'arrosage, il avait un tissu sur le visage et [redacted] [Agent de la CIA n°1] versait de l'eau froide directement sur son visage pour perturber sa respiration. Selon [l'interprète], quand Abu Hazim devenait bleu, l'assistant du médecin [redacted] enlevait le tissu pour qu'il puisse respirer. »

Ces allégations furent rapportées à l'inspection générale le 18 août 2004. Le 10 septembre 2004, la CIA signala cette possible infraction criminelle à l'attorney fédéral de l'Eastern District de Virginie. Le rapport de l'inspection générale conclut que rien ne corroborait les dires de l'interprète : « Aucune preuve ne confirme qu'un tissu ait été placé sur le visage d'Abu Hazim lors de l'arrosage ou que sa respiration ait été gênée. »

5. Soumis aux techniques renforcées, Hambali invente des informations

À l'été 2003, la CIA captura trois agents originaires du Sud-Est asiatique : Zubair, Lillie et Hambali (ces arrestations sont évoquées plus loin, dans la section intitulée « La capture de Hambali »).

En août 2003, Hambali fut capturé et transféré à la CIA. Malgré les rapports indiquant qu'il se montrait coopératif sans « le recours à des procédures standard plus intrusives, et encore moins aux mesures renforcées », les interrogateurs de la CIA furent autorisés à employer les techniques renforcées sur Hambali environ un mois après son transfert. Fin 2003, Hambali revint sur la plupart des informations importantes qu'il avait fournies sous l'effet des techniques renforcées, déni que les agents de la CIA jugèrent crédible[56]. Selon un message de la CIA :

> « Il avait donné de fausses informations afin de réduire la pression qu'il subissait… et de fournir une version cohérente avec ce que les interrogateurs voulaient entendre selon [Hambali]. »

Les agents de la CIA suggérèrent ensuite que les réponses trompeuses et la résistance aux interrogatoires évoquées dans les demandes de recours aux techniques renforcées contre Hambali et contre un autre détenu, Lillie, ne relevaient peut-être pas d'une résistance à l'interrogatoire, mais étaient plutôt liées à des questions de culture et de mauvaise maîtrise de l'anglais[57].

6. Après le recours aux techniques renforcées, la direction de la CIA s'interroge et recommande la libération des détenus ; un détenu est transféré dans une prison militaire américaine pour quatre années supplémentaires

En octobre 2003, la CIA questionna Arsala Khan, Afghan d'une cinquantaine d'années qu'on soupçonnait d'avoir aidé Oussama ben Laden lors de sa fuite dans les montagnes de Tora Bora fin 2001. Après 56 heures de privation de sommeil debout, Arsala Khan était à peine capable de s'exprimer, « visiblement ébranlé par des hallucinations où des chiens attaquaient et tuaient ses fils et sa famille ». Selon les messages de la CIA, Arsala Khan « affirma que [son interrogateur] les avait tués et livrés en pâture aux chiens ».

Après cela, Arsala Khan fut autorisé à dormir. Deux jours plus tard, cependant, les interrogateurs le soumirent à nouveau à la privation de

sommeil debout. Après 21 heures supplémentaires, ils cessèrent d'employer les techniques renforcées « par manque d'informations permettant d'associer directement [Arsala Khan] à une activité récente ». Trois jours après avoir signalé les hallucinations de Khan, et alors que celui-ci avait déjà été soumis aux 21 heures supplémentaires de privation de sommeil debout (en plus des 56 heures initiales), la direction de la CIA envoya un message déclarant que le Groupe d'exfiltration et de détention et la direction médicale estimaient qu'Arsala Khan ne devait être soumis à aucune privation de sommeil au-delà des 56 heures, à cause de ses hallucinations.

Après environ un mois de détention et le recours régulier aux techniques renforcées sur Arsala Khan, la CIA conclut que le « détenu Arsala Khan ne semble pas être le sujet impliqué dans… des projets ou activités contre le personnel ou les sites américains », et recommanda qu'il soit relâché dans son village avec une somme d'argent en liquide. Les interrogateurs du site COBALT préférèrent le transférer dans une prison militaire pour quatre années de plus, alors même que de nouveaux renseignements indiquaient que la source l'ayant dénoncé l'avait fait par vengeance personnelle contre la famille d'Arsala Khan.

7. Un an après l'ouverture du site de détention COBALT, la CIA signale « une découverte troublante : nous ne savons presque rien sur beaucoup de nos détenus »

À l'automne 2003, les agents de la CIA examinèrent de plus près les détenus du Pays [redacted], s'inquiétant du nombre et du type de détenus. Les agents présents dans le Pays [redacted] fournirent une liste de détenus et la direction remarqua qu'elle ignorait jusque-là le nom des 44 détenus en question. Sur l'ordre de la direction, la station du Pays [redacted] « procéda à une recherche exhaustive de toutes les archives disponibles pour obtenir une meilleure compréhension des détenus [de la CIA] ». En décembre 2003, un message adressé au siège par la station du Pays [redacted] indiquait :

> « Au cours de cette recherche, nous avons fait une découverte troublante : nous ne savons presque rien sur beaucoup de nos

> détenus. La majorité des détenus au [Pays] n'ont pas été débriefés depuis plusieurs mois et, dans certains cas, depuis plus d'un an. Du point de vue du renseignement, beaucoup semblent ne plus avoir aucune valeur pour [la CIA] et devraient être livrés à [l'armée américaine], aux autorités du [Pays] ou à des pays tiers pour une enquête plus approfondie et peut-être des poursuites judiciaires. Dans quelques cas, il ne semble pas y avoir de preuves suffisantes pour prolonger l'incarcération ; si c'est le cas, les détenus devraient être libérés. »

Les archives indiquent que tous ces détenus étaient en isolement cellulaire. La grande majorité d'entre eux furent relâchés par la suite, certains touchant une compensation financière pour leur détention.

8. Les sites de détention de la CIA dans le Pays manquent du personnel et des interprètes nécessaires pour interroger les détenus

Tout au long de l'année 2003, la CIA manqua de personnel suffisant et d'interprètes adéquats pour les débriefings et les interrogatoires au Pays . De ce fait, beaucoup de détenus ne furent ni interrogés ni débriefés pendant des jours ou des semaines après leur arrivée sur le site de détention dans ce pays. Comme le notait en avril 2003 un message de la station de la CIA dans le Pays :

> « La station doit procéder au débriefing et/ou à l'interrogatoire d'un grand nombre d'individus… et son action est limitée par l'absence du personnel nécessaire à accomplir sa mission dans les temps. »

I. Autres questions médicales, psychologiques et comportementales

1. Les interrogatoires de la CIA priment sur les soins médicaux

Tandis que la direction de la CIA signalait au département de la Justice, en juillet 2002, « que des mesures seront prises pour garantir que la blessure [d'Abou Zoubaydah] n'est pas aggravée par le recours à ces méthodes [renforcées] », la direction de la CIA signala aux interrogateurs que les interrogatoires primaient les soins médicaux destinés à Abou Zoubaydah. À partir du 4 août 2002, Abou Zoubaydah resta nu, il reçut une alimentation liquide « peau sur les os » et fut soumis à l'usage incessant des techniques renforcées. Le 15 août 2002, le personnel médical décrivit comment l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah avait entraîné la « détérioration régulière » de sa blessure, à partir d'avril 2002[58]. Le 20 août 2002, les médecins notèrent que la plaie d'Abou Zoubaydah avait subi une détérioration « significative ». Plus tard, après que l'un de ses yeux avait commencé à se dégrader, les agents de la CIA demandèrent que l'autre œil d'Abou Zoubaydah soit testé, requête « motivée par notre besoin de renseignements et non par un souci humanitaire ». Le message ajoutait : « Beaucoup de choses dépendent de sa capacité à voir, lire et écrire. »

En avril 2003, les détenus Abu Hazim et Abd al-Karim se cassèrent tous deux un pied en tentant de s'échapper et durent dès lors porter un plâtre. Les messages de la CIA demandant le recours aux techniques renforcées pour ces deux détenus stipulaient que les interrogateurs « éviteraient le confinement dans un volume exigu, postures stressantes, projection contre une paroi et position debout avec menottes (à cause des blessures [des détenus]) »[59]. Malgré les soucis médicaux dus à ces blessures, les deux détenus furent soumis à une ou plusieurs de ces techniques avant l'autorisation de la direction.

Le 4 mai 2003, le médecin régional de la CIA examina Abu Hazim et recommanda qu'il évite de porter des poids pendant encore cinq semaines. Le 18 avril 2003, un médecin auxiliaire de la CIA recommanda qu'Al-Karim évite pendant « quelques semaines » de rester debout. Six jours après, le 24 avril, la direction de la CIA examina les radios du pied cassé d'Al-Karim et recommanda l'usage de béquilles pendant trois mois au total, sans porter de poids. Malgré tout, le 10 mai, les interrogateurs estimaient

que Hazim et Al-Karim étaient « robustes mentalement et physiquement grâce à [leur] capacité de dormir en position assise ». Le 12 mai, un autre médecin auxiliaire, qui n'avait pas participé aux examens précédents, présenta son « opinion » selon laquelle les blessures d'Abu Hazim et Abd al-Karim étaient « suffisamment guéries pour qu'on puisse les mettre en privation de sommeil en position debout ». Il signalait aussi qu'il avait « consulté [la direction médicale de la CIA] par téléphone et qu'un membre de la direction médicale était d'accord avec lui ». Peu après, la direction de la CIA approuva le recours à la privation de sommeil debout contre les deux détenus. En conséquence, tous deux furent soumis à cette technique, Abu Hazim pendant 52 heures, du 3 au 5 juin, et Abd al-Karim pendant une période non précisée, le 15 mai.

Le détenu Asadallah fut laissé en position de privation de sommeil debout malgré une cheville foulée. Plus tard, quand Asadallah fut mis en posture stressante, à genoux, il se plaignit d'inconfort et demanda à s'asseoir. On lui répondit qu'il ne pourrait s'asseoir que s'il disait la vérité[60].

2. Les détenus de la CIA ont des problèmes psychologiques et comportementaux

Les problèmes psychologiques et comportementaux rencontrés par les détenus, qui vivaient dans des conditions austères et en isolement cellulaire, posaient aussi un problème de gestion à la CIA. Par exemple, vers la fin de sa détention, Ramzi ben al-Shibh souffrit de visions, de paranoïa, d'insomnie et de tendance à l'automutilation. Les psychologues de la CIA associèrent la dégradation de son état mental à son isolement et à son incapacité d'accepter la détention à long terme. De même, le comportement imprévisible et perturbateur d'Abd al-Rahim faisait de lui l'un des détenus les plus difficiles à gérer. Al-Nachiri eut une attitude violente, il renversa son plateau de nourriture, tenta d'agresser le personnel du site et chercha à endommager des objets dans sa cellule. Pendant des années, Al-Nachiri accusa le personnel de la CIA d'avoir drogué ou empoisonné sa nourriture et se plaignit de douleurs corporelles et d'insomnie. On l'a vu, il se lança

même dans une éphémère grève de la faim, et la CIA le nourrit de force par le rectum. Une évaluation psychologique d'Al-Nachiri établie en octobre 2004 fut utilisée par la CIA dans ses discussions avec le Conseil national de sécurité afin d'établir une « fin de partie » pour ce programme. En juillet 2005, la direction de la CIA exprima son inquiétude devant « l'état de dépression constante et le refus de coopérer » d'Al-Nachiri. Quelques jours après, un psychologue de la CIA estima qu'Al-Nachiri était « tout près de s'écrouler ».

À partir de mars 2004 et jusqu'à sa détention militaire à Guantanamo en septembre 2006, Majid Khan se livra à une série de grèves de la faim et de tentatives d'automutilation qui exigèrent l'attention soutenue du personnel du site de détention. En réponse à ses grèves de la faim, le personnel médical employa diverses techniques pour l'alimenter avec des fluides et des nutriments, notamment avec un tube nasogastrique et des intraveineuses. Les archives de la CIA indiquent que Majid Khan coopéra et fut autorisé à s'injecter lui-même les fluides et les nutriments. Au bout d'environ trois semaines, la CIA conçut un traitement plus agressif « sans discussion superflue ». Majid Khan fut soumis par la force à l'alimentation et à la réhydratation rectales, avec deux bouteilles d'Ensure. Le même jour, le « plateau déjeuner » de Majid Khan, incluant houmous, pâtes en sauce, noix et raisins fut « réduit en purée » et injecté par le rectum. Alimentation et hydratation rectales se poursuivirent encore[61]. Outre ses grèves de la faim, Majid Khan pratiqua l'automutilation, notamment en tentant par deux fois de se trancher les veines, de mâcher la chair de son bras au creux du coude, de se couper une veine sur le dessus du pied et de se trancher la peau à la jointure du coude avec une brosse à dents aiguisée.

J. La CIA cherche la réaffirmation de son Programme de détention et d'interrogatoire en 2003

1. Les déclarations de l'administration sur le traitement humain des détenus inquiètent la CIA quant à un possible manque de

soutien pour ses interrogatoires

Début 2003, à plusieurs reprises, le directeur juridique de la CIA, Scott Muller, confia son inquiétude aux responsables du Conseil national de sécurité, à l'équipe de la Maison Blanche et au personnel du département de la Justice : le Programme de la CIA n'était peut-être pas compatible avec les déclarations publiques de l'administration, selon lesquelles les détenus recevaient un traitement « humain ». Muller voulut donc vérifier avec des membres de la Maison Blanche et du département de la Justice qu'une note présidentielle du 7 février 2002 exigeant que l'armée traite les détenus avec humanité ne s'appliquait pas à la CIA. Après ces discussions début 2003, le porte-parole de la Maison Blanche reçut le conseil d'éviter l'expression « traitement humain » à propos de la détention de talibans et de membres d'Al-Qaïda.

Vers le milieu de l'année 2003, les dirigeants de la CIA eurent aussi des entretiens avec le département de la Justice, le département de la Défense et avec les juristes de la Maison Blanche, pour déterminer si l'on pouvait dire que le gouvernement des États-Unis respectait les termes de la Convention contre la torture et si le traitement des détenus était conforme aux termes de la constitution dans ses cinquième, huitième et quatorzième amendements. Fin juin 2003, après bien des discussions entre ministères, William Haynes, directeur juridique du département de la Défense, répondit à une lettre du sénateur Patrick Leahy affirmant que la politique des États-Unis était de respecter ces obligations. Selon une note du juriste du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], l'avis émis le 1er août 2002 par le bureau juridique du département de la Justice fournissait un « refuge » pour le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées. L'avis du 1er août 2002 n'évoquait pourtant pas les obligations constitutionnelles décrites dans la lettre de William Haynes.

En juillet 2003, après la publication de déclarations de la Maison Blanche suggérant à nouveau que les détenus bénéficiaient d'un traitement « humain », la CIA demanda au conseiller pour la sécurité nationale de confirmer la CIA dans l'usage des techniques renforcées. Alors que la requête était examinée, la direction de la CIA suspendit toute autorisation

concernant ces techniques. Avec l'approbation de la direction, les interrogateurs eurent donc recours à l'application répétée des techniques « standard », certes coercitives, mais moins que les techniques « renforcées ». À l'époque, une privation de sommeil dépassant 72 heures était considérée comme une technique « renforcée », alors qu'une privation de moins de 72 heures était définie comme « standard ». Pour éviter d'utiliser une technique « renforcée », les agents de la CIA soumirent Khallad ben Attash à 70 heures de privation de sommeil, soit deux heures de moins que le maximum permis. Après s'être vu accorder quatre heures de sommeil, Ben Attash fut encore soumis à 23 heures de privation de sommeil debout, aussitôt suivies par 20 heures de privation de sommeil assis.

Alors qu'elle attendait une confirmation de sa politique, et contrairement à ce qui se passa durant le reste du Programme d'interrogatoire, la CIA réagit aux infractions signalées par messages et autres communications. Même si [redacted], chef du Programme d'interrogatoire du Groupe d'exfiltration et de détention, ne semble pas avoir fait l'objet d'une enquête ou d'une réprimande pour avoir formé les interrogateurs aux coups plats sur l'abdomen avant que l'usage en soit autorisé, pour avoir formé bon nombre de nouvelles recrues à interroger des détenus déclarés dociles, ou pour avoir procédé à de nombreux arrosages sans autorisation ; fin juillet 2003, la CIA lui retira son accréditation d'interrogateur parce qu'il avait placé un manche à balai entre les genoux d'un détenu alors que celui-ci était en posture stressante. À la même époque, la direction de la CIA retira aussi leur accréditation à deux autres interrogateurs, [redacted] [Agent de la CIA n°1] et [redacted], bien qu'aucun document officiel n'en explique la raison.

2. La CIA fournit des informations inexactes à des membres du Conseil national de sécurité et explique que « mettre un terme à ce Programme entraînera des pertes de vie, peut-être très nombreuses » ; le niveau politique ré-autorise le Programme

Le 29 juillet 2003, Tenet, directeur, et Muller, directeur juridique de la CIA, eurent une entrevue avec le vice-président Dick Cheney, la Conseillère

nationale à la sécurité Condoleezza Rice, l'Attorney général Ashcroft, et le conseiller juridique de la Maison Blanche Gonzales, entre autres, pour obtenir la réaffirmation politique de leur Programme d'interrogatoire coercitif. La présentation de la CIA incluait une liste des techniques standards et renforcées. Muller avait déjà décrit la simulation de noyade, en indiquant que cette technique avait été utilisée 119 fois contre KCM et 43 fois contre Abou Zoubaydah, chiffres erronés[62]. Aux membres du Conseil national de sécurité, il fut annoncé que « mettre un terme à ce Programme entraînera des pertes de vie, peut-être très nombreuses ». Les agents de la CIA notèrent aussi que 50 % des renseignements sur Al-Qaïda venaient des détenus et que « des menaces majeures avaient été contrées et des attentats évités » grâce au recours aux techniques d'interrogatoire renforcées. La CIA donna des exemples précis d'« attentats évités », en faisant référence au consulat américain à Karachi, au « complot de Heathrow », au « complot de la Deuxième Vague » et à Iyman Faris. Comme décrit plus loin dans cette synthèse, et plus en détail dans le volume II, ces affirmations étaient inexactes. Après la présentation de la CIA, le vice-président Cheney déclara – et Condoleezza Rice acquiesça – qu'avec son Programme d'interrogatoire, la CIA appliquait la politique de l'administration.

Les responsables du Conseil national de sécurité présents lors du briefing de juillet 2003 conclurent d'abord qu'il n'était « ni nécessaire ni souhaitable que les membres permanents se réunissent au grand complet pour examiner et réaffirmer le Programme ». Un courriel de la CIA notait que la raison officielle était d'éviter des fuites dans la presse, mais ajoutait :

> « Il est clair, d'après certaines des réunions préparatoires que nous avons eues avec le conseiller juridique [de la Maison Blanche] que la [Maison Blanche] craint que [le secrétaire d'État] Powell pique une crise si on le briefe sur ce qui se passe. »

Condoleezza Rice, Conseillère nationale à la sécurité, décida ensuite que le secrétaire d'État, Colin Powell, et le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, devraient être briefés sur le Programme d'interrogatoire avant la recertification de cette action secrète. Comme décrit, tous deux furent officiellement informés de l'existence du Programme de la CIA pour la première fois lors d'un briefing de 25 minutes, le 16 septembre 2003.

Le 4 septembre 2003, les archives de la CIA indiquent que des agents auraient briefé le président Roberts, le vice-président Rockefeller et leurs directeurs du personnel à propos de la réaffirmation du Programme par l'administration. Ni la CIA ni la Commission ne détiennent de compte rendu sur ce briefing, ni rien qui confirme qu'il ait eu lieu.

K. Surveillance et pression extérieure accrues en 2004 : CICR, inspecteur général, Congrès et Cour suprême des États-Unis

1. La pression du CICR entraîne le transfert de détenus ; un membre du département de la Défense signale à la CIA que le gouvernement des États-Unis « ne devrait pas être en position de faire disparaître des individus » ; la CIA fournit au département de la Défense des informations inexactes sur les détenus

En janvier 2004, le CICR adressa une lettre à [redacted] indiquant qu'il savait que le gouvernement des États-Unis avait des détenus clandestins dans divers sites du Pays [redacted], « au secret pendant des périodes très longues, soumis à des conditions d'internement inacceptables, aux mauvais traitements et à la torture, sans aucun recours possible ». Selon la CIA, la lettre contenait une « liste assez complète » de détenus de la CIA auxquels le CICR n'avait pas eu accès. La CIA en conclut qu'il fallait réduire son nombre de détenus. 25 détenus dans le Pays [redacted] furent donc confiés à l'armée américaine et à des gouvernements étrangers. Cinq autres détenus furent libérés.

La CIA fournit au département de la Défense une description fausse de l'un des 18 détenus transférés en détention militaire en mars 2004. La lettre de transfert décrivit Ali Jan comme « le plus fidèle garde du corps de Jaluluddin Haqqani (cible AQ prioritaire du gouvernement américain) » qui avait été capturé dans le village de [redacted] le [redacted] juin 2002. Bien qu'un nommé Ali Jan ait bien été arrêté dans le village de [redacted] le [redacted]

juin 2002, les archives de la CIA indiquent qu'il ne s'agit pas du détenu emprisonné dans le site de la CIA à [redacted]. L'Ali Jan détenu par la CIA avait été appréhendé début août 2003, durant l'opération militaire américaine [redacted] dans la vallée de Zormat, dans la province afghane de Paktiya. Les archives de la CIA indiquent qu'Ali Jan fut transféré après que son téléphone eut sonné alors qu'il était en prison militaire, et que l'interprète eut indiqué que l'appelant parlait en arabe. Après avoir été à nouveau transféré dans une prison militaire, Ali Jan fut finalement libéré le [redacted] juillet 2004.

En réponse à la plainte déposée au sujet des détenus auxquels le CICR n'avait pas eu accès dans le Pays [redacted], les responsables du département d'État rencontrèrent des hauts responsables du CICR à Genève, et indiquèrent que les États-Unis encourageaient tous les pays à accorder au CICR l'accès aux détenus, y compris le Pays [redacted]. Tandis que le département d'État adressait ce discours officiel au CICR, la CIA ordonna à plusieurs reprises au pays en question de ne pas laisser le CICR avoir accès aux détenus. En juin 2004, le secrétaire d'État ordonna à l'ambassadeur américain dans ce pays de procéder à une démarche, « d'exiger que [le pays] accorde un accès complet à tous les détenus [du Pays [redacted]] », et notamment les détenus de la CIA. Ces messages contradictoires émanant du gouvernement des États-Unis, ainsi que la pression accrue du CICR sur le pays qui lui avait refusé l'accès aux détenus, créèrent une tension importante entre les États-Unis et le pays en question.

Plus tard dans l'année, en prévision de la réunion plénière des membres permanents du Conseil national de sécurité le 14 septembre 2004, des membres du département de la Défense signalèrent à la CIA que le sous-secrétaire à la Défense, Paul Wolfowitz, ne soutiendrait pas que communiquer au CICR une liste de tous les détenus du gouvernement américain serait nuisible à la sécurité nationale des États-Unis. Selon un courriel interne de la CIA qui suivit cet appel, le sous-secrétaire à la Défense avait écouté les arguments de la CIA en faveur du secret, mais estimait qu'il était temps de tout dévoiler. Le courriel affirmait que le département de la Défense soutenait la position du gouvernement américain : tout devait être dévoilé au CICR, sauf si d'impérieuses raisons liées à la nécessité militaire ou à la sécurité nationale s'y opposaient.

Comme l'ajoutait ce courriel, le département de la Défense ne croyait pas que la nécessité militaire ou les raisons de sécurité nationale s'opposent à cette divulgation : « le département de la Défense en a assez de se faire "tirer dessus" à cause des "détenus fantômes" de la CIA » et le gouvernement des États-Unis « ne devrait pas être en position de faire disparaître des individus ».

Malgré de nombreuses réunions et communications au sein de l'exécutif tout au long de l'année 2004, les États-Unis attendirent le 13 juin 2005 pour répondre officiellement à la lettre du CICR en date du 6 janvier 2004.

2. Jugeant « déséquilibré et inexact » le rapport spécial de l'inspecteur général, la direction de la CIA riposte par des informations inexactes ; la CIA cherche à limiter tout examen ultérieur du Programme de détention et d'interrogatoire

L'inspection générale de la CIA fut informée de l'existence du Programme en novembre 2002, neuf mois après qu'Abou Zoubaydah était devenu le premier détenu de la CIA. Comme décrit, cette information fut transmise par le directeur des opérations, qui signala aussi la mort de Gul Rahman. En janvier 2003, le directeur des opérations demanda à l'inspection générale d'enquêter sur le prétendu recours à des techniques non autorisées dans l'interrogatoire d'Abd al-Rahim al-Nachiri. Par ailleurs, l'inspection générale avait « appris que des employés craignaient que certaines activités de l'Agence dans un site de détention et d'interrogatoire implanté à l'étranger ne violent les droits de l'homme », selon le rapport spécial.

Au cours de leurs entretiens avec l'inspection générale, beaucoup d'agents se déclarèrent inquiets du manque de préparation de la CIA pour la détention et l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah[63]. D'autres agents s'alarmaient que les interrogatoires reposent sur des analyses et des hypothèses[64], et aussi que les membres des équipes d'interrogatoire manquent de formation linguistique et culturelle[65]. Certains évoquèrent la

pression de la direction en faveur des techniques renforcées, qu'ils attribuaient à de fausses hypothèses sur ce que les détenus étaient censés savoir[66]. Comme le dit à l'inspection générale le chef du Groupe d'exfiltration et de détention, [redacted], dans un entretien de février 2003 :

> « Le Centre de lutte contre le terrorisme ne sait pas grand-chose sur Al-Qaïda et les analystes de la direction ont donc construit des "modèles" de ce qu'Al-Qaïda représente pour eux. [redacted] notait que l'Agence n'a ni les linguistes ni les experts dont elle a besoin. Les questions envoyées aux interrogateurs par Centre de lutte contre le terrorisme/Oussama ben Laden se fondent sur des interceptions de signaux et sur d'autres renseignements parfois incomplets ou erronés. Quand le détenu ne réagit pas à la question, la direction suppose qu'il dissimule et en "sait" plus, et recommande donc la reprise des techniques renforcées. Cette divergence d'opinion entre les interrogateurs et la direction quant à la "docilité" du détenu explique le genre de pression constante qui pèse sur l'équipe d'interrogatoire. [redacted] pense que la simulation de noyade a été utilisée de manière "inconsidérée", "trop souvent", sur Abou Zoubaydah au [site de détention GREEN], en s'appuyant sur des renseignements déficients. »

Un interrogateur expérimenté, [redacted], signala à l'inspection générale que les divergences entre la direction et les interrogateurs présents sur les sites de détention n'étaient pas officiellement reconnues. Selon [redacted], « toutes les disputes et les critiques passent par le téléphone et ne figurent pas dans les messages » ; « les messages [de la CIA] donnent l'impression que "tout est pour le mieux" ».

Comme décrit ailleurs, et comme le reflète la version finale du rapport spécial de l'inspection générale, les agents de la CIA ont abordé de nombreux autres points avec l'inspection générale, notamment les conditions de détention sur le site COBALT, certains interrogatoires spécifiques, l'enregistrement vidéo des interrogatoires, la gestion du Programme et le manque de « fin de partie » pour les détenus, ainsi que

l’impact de possibles révélations publiques sur l’existence et le fonctionnement du Programme[67].

En janvier 2004, l’inspecteur général fit circuler au sein de la CIA une première version du rapport spécial sur le Programme de détention et d’interrogatoire. Ce document évoquait notamment les divergences entre les techniques renforcées telles qu’elles étaient appliquées et telles que les avait décrites le département de la Justice en 2002, l’usage de techniques non autorisées et les problèmes de surveillance liés au site de détention COBALT. Ce texte suscita des réactions du directeur des opérations adjoint, du directeur scientifique et technique adjoint, de la direction juridique et de la direction médicale. Plusieurs réactions – en particulier celles du directeur juridique, Scott Muller, et du directeur des opérations adjoint, James Pavitt – étaient très critiques. Muller nota que le rapport spécial offrait une « image déséquilibrée et inexacte du Programme de détention et d’interrogation contre le terrorisme » ; selon lui, le rapport « citait ou résumait parfois de façon sélective ou trompeuse » les documents de la CIA. Pour James Pavitt, le rapport aurait dû conclure « que nos efforts ont déjoué des attentats et sauvé des vies » et que « les techniques renforcées (dont la simulation de noyade) sont indispensables à notre réussite ». Pavitt avait joint à sa réponse un document décrivant les informations obtenues par la CIA « grâce à l’usage légal des techniques renforcées » : « Tout indique que, sans le recours à ces techniques, nous aurions subi, nos alliés et nous, des attentats terroristes majeurs, avec des centaines de victimes, voire des milliers. » L’examen des archives de la CIA révéla que les affirmations contenues dans les documents fournis par Pavitt étaient presque toutes inexactes.

Non content de transmettre des informations inexactes sur le fonctionnement, la gestion et l’efficacité du Programme, la direction de la CIA continua à entraver les efforts de l’inspection générale pour l’évaluer. En juillet 2005, le directeur Goss envoya à l’inspecteur une note pour « exprimer plusieurs inquiétudes concernant l’examen approfondi » du Centre de lutte contre le terrorisme. Il se disait « de plus en plus préoccupé par l’impact cumulatif du travail de l’inspection sur les travaux du Centre de lutte contre le terrorisme » : « Il me paraît logique de terminer les examens en cours… avant d’en entreprendre de nouveaux. » Goss ajoutait :

« À ma connaissance, le Congrès est satisfait de voir ses exigences remplies » quant au Programme de détention et d'interrogatoire. À l'époque, pourtant, le vice-président de la Commission sénatoriale sur le renseignement voulait lancer une enquête sur le Programme, en partie parce que certains aspects n'en étaient pas examinés par l'inspection générale. En avril 2007, Michael Hayden, directeur de la CIA, demanda à son « conseiller spécial » – responsable devant lui seul – un rapport sur les pratiques de l'inspecteur général. Défendant sa décision, la CIA déclara à la Commission qu'il existait des « questions de morale auxquelles devait veiller le directeur [de la CIA] » et que ce rapport avait dévoilé des exemples de « préjugés » devant le Programme parmi les membres de l'inspection. En 2008, le directeur de la CIA annonça à son personnel les résultats de son rapport, affirmant que l'inspecteur général avait « choisi de prendre des mesures pour renforcer l'efficacité, garantir la qualité et améliorer la transparence du processus d'enquête ».

3. La CIA ne suit pas la recommandation du rapport spécial qui voulait faire évaluer l'efficacité des techniques renforcées

La version finale du rapport spécial de l'inspection générale, parue en mai 2004, incluait cette recommandation : le directeur des opérations devait, dans un délai de 90 jours, étudier l'efficacité des techniques d'interrogatoire. La CIA chargea deux membres expérimentés de réaliser « une évaluation informelle du Programme de détention ». L'enquête porterait sur douze points spécifiques, dont « l'efficacité de chaque technique d'interrogation et de l'environnement dépréciatif », afin de déterminer s'il fallait en « ajouter, modifier ou suspendre » certaines. Selon une note des auteurs, cette étude se fondait sur les briefings du Centre de lutte contre le terrorisme, sur « une discussion avec trois hauts responsables du Centre de lutte contre le terrorisme jouant un rôle clé dans la gestion du programme » et sur l'examen de neuf documents, dont le rapport spécial de l'inspection générale et un article écrit par les contractants extérieurs qui avaient élaboré les techniques renforcées, Hammond DUNBAR et Grayson SWIGERT. Comme décrit dans cette synthèse, et plus en détail dans le volume II, ces documents contenaient de nombreuses affirmations inexactes sur le fonctionnement et l'efficacité du programme. Rien dans les archives

n’indique que les deux membres de la CIA aient examiné les messages concernant les interrogatoires et les renseignements liés. Leur évaluation répétait donc des informations trouvées dans les documents leur ayant été fournis, et déclarait que « le Programme de détention de la CIA est une réussite, source de renseignements exceptionnels et précieux sur le plan tactique pour les hommes politiques, les combattants et les agents clandestins de la CIA ». Selon eux, les règles et procédures établies pour gérer les détenus étaient « claires et appropriées », et le Programme avait réagi de manière rapide, juste et complète aux écarts par rapport au programme structuré. Néanmoins, ils en arrivaient à la conclusion que les activités de détention et d’interrogatoire auraient dû être confiées non à la CIA mais à des « policiers américains expérimentés » :

> « La direction des opérations ne devrait pas être chargée de gérer des prisons ou des “sites de détention provisoires”. Elle devrait se concentrer sur sa mission principale : les opérations clandestines de renseignement. Elle devrait donc continuer à pourchasser, capturer et extrader des cibles, puis leur soutirer des renseignements et des pistes une fois en détention. La gestion de leur incarcération et de leur interrogatoire devrait être réalisée par des policiers américains expérimentés, parce que cela fait partie de leurs fonctions et parce qu’ils ont la formation et l’expérience nécessaires. »

Ce rapport notait que le programme de la CIA exigeait des ressources considérables, à une époque où les moyens de la CIA étaient déjà insuffisants. Enfin, les auteurs se déclaraient « fermement convaincus » que le Président et les membres des commissions du Congrès devraient recevoir une mise à jour exhaustive sur le Programme, « étant donné l’intense intérêt et les controverses que suscite la question des détenus ».

Le 26 janvier 2005, le directeur Goss transmit ce document à l’inspecteur général, John Helgerson. Le directeur de la CIA demanda si cette étude satisfaisait sa recommandation. Le 28 janvier, l’inspecteur répondit qu’il ne s’agissait pas là d’un examen indépendant. Et comme la direction médicale [redacted] craignait qu’une étude des résultats des

interrogatoires relève de l'expérimentation sur les humains, l'inspecteur général ajoutait :

> « Je crains qu'il y ait un malentendu. L'inspection ne souhaitait pas que l'on procède à de nouvelles recherches sur les êtres humains comme s'ils étaient des cobayes. Ce que nous recommandons, c'est que l'Agence examine avec soin le bilan des différentes techniques et qu'elle en tire des conclusions quant à leur sécurité, leur efficacité, etc., qui puissent guider les membres de la CIA à l'avenir. Nous faisons cette recommandation parce qu'au fil des décennies, l'Agence n'a cessé de se mettre dans l'embarras avec ses programmes d'interrogatoire pour une raison majeure : nous ne savons pas tirer les leçons de notre expérience, chaque génération d'agents doit à nouveau improviser, avec des résultats problématiques pour nos agents en tant qu'individus et pour notre Agence. Nous savons qu'il y a des subtilités, que l'efficacité des techniques varie d'une personne à l'autre, avec le temps, selon la façon dont elles sont employées, combinées les unes aux autres, et ainsi de suite. Raison de plus pour étudier ces éléments importants. »

En novembre-décembre 2004, la CIA répondit aux questions de la Conseillère nationale à la sécurité sur l'efficacité des techniques renforcées en affirmant qu'il était impossible de l'évaluer, et en mettant en relief des exemples de « renseignements essentiels » obtenus prétendument grâce aux recours à ces techniques. La note préparée en décembre 2004 pour la Conseillère, intitulé « Efficacité des techniques d'interrogatoire antiterroriste de la CIA », commence ainsi :

> « Action demandée : aucune. Cette note répond à votre demande d'étude indépendante sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées pour le renseignement extérieur. Il est impossible de réaliser une telle étude. En revanche, nous pouvons vous présenter les renseignements obtenus sur des détenus qui, avant leur interrogatoire, n'ont livré aucune information de valeur. »

Dans la section « résultats », la note affirme que « l'usage par la CIA de techniques renforcées approuvées par le département de la Justice, dans le cadre d'une approche exhaustive de l'interrogatoire, a permis à la CIA de déjouer des complots terroristes et de capturer des terroristes supplémentaires ». Le document énumère ensuite des exemples de « renseignements essentiels recueillis auprès de détenus de grande importance après le recours aux techniques d'interrogatoire », ce qui a permis « l'échec de complots terroristes » et la « capture de terroristes supplémentaires ». Parmi les exemples figurent le « complot de Karachi », le « complot de Heathrow », le « complot de la Deuxième Vague », l'identification de « la cellule Guraba », l'identification de « Issa al-Hindi », l'arrestation d'Abu Talha al-Pakistani, « la capture de Hambali », des informations sur Jaffar al-Tayyar, le « complot des Bombes sales », l'arrestation de Sajid Badat et des informations sur Chikai, au Pakistan. Les archives de la CIA n'indiquent pas quand cette note a été envoyée à la Conseillère nationale à la sécurité, ni même si elle l'a été.

On peut lire dans une note ultérieure de la CIA, datée du 5 mars 2005, sur la rencontre prévue entre le directeur de la CIA et la Conseillère, au sujet des progrès de l'examen de l'efficacité des techniques renforcées recommandé par l'inspection générale : « Nous [la CIA] jugeons cet examen très nécessaire et il devrait être dirigé par des personnalités politiques respectées à l'échelon national, jouissant d'une solide réputation d'indépendance et d'équité. »

Le 21 mars 2005, le directeur du Centre de lutte contre le terrorisme proposa officiellement « la création d'une commission "ruban bleu" indépendante… chargée d'étudier nos techniques d'interrogatoire ». La CIA entreprit alors de composer un panel incluant [redacted] et [redacted]. Tous deux reçurent des briefings et des documents émanant des membres de la CIA qui avaient participé au Programme de détention et d'interrogatoire. [redacted] [le premier] écrivit : « De nos discussions avec des agents de la direction des opérations et de la direction des interrogatoires, il ressort que le programme leur paraît être une réussite, et je suis de leur avis. C'est grâce aux

techniques renforcées que les États-Unis ont pu déjouer des complots terroristes, capturer des terroristes supplémentaires et accumuler une énorme quantité de renseignements utiles sur Al-Qaïda… De nombreux complots contre les États-Unis et l'Occident ont été dévoilés grâce à l'interrogatoire des détenus de grande importance. » Il remarquait pourtant que « ni mon environnement ni mes compétences ne me rendent à même de juger de l'efficacité des techniques d'interrogatoire, prises une par une ou dans leur ensemble ». [redacted] [le deuxième] concluait : « il n'a pas de réponse objective à la question de l'efficacité », mais il était possible de « formuler des observations générales » sur le programme, en s'appuyant sur « la qualité des renseignements fournis » par les détenus telle que l'évaluait le personnel de la CIA. Au sujet de l'efficacité des techniques renforcées, il écrivait : « On touche ici un problème épistémologique. On ne saura jamais si tel renseignement aurait pu être obtenu par d'autres méthodes. Les porte-parole de l'organisation sont persuadés que cela aurait été impossible. »

4. La CIA détient injustement Khalid al-Masri ; le directeur de la CIA rejette toute responsabilité concernant l'agent ayant suggéré cette détention

Après la diffusion de la première version du rapport spécial de l'inspecteur général, début 2004, la direction de la CIA se mit à suivre plus à la lettre les directives du directeur de la CIA dans ses autorisations de recours aux techniques renforcées. Les archives de la CIA indiquent pourtant que ses agents ne fournissaient toujours pas de justifications adéquates pour la capture et la détention de certains individus, ni pour l'usage des techniques renforcées sur certains détenus.

Par exemple, le [redacted] janvier 2004, la CIA exfiltra Khalid al-Masri, citoyen allemand, vers un site du Pays [redacted] utilisé par la CIA. Selon des agents de la station Alec, « Al-Masri connaît des informations clés qui pourraient aider à capturer d'autres agents d'Al-Qaïda qui posent une grave menace de violence ou de mort pour des ressortissants et des intérêts américains et qui préparent peut-être des activités terroristes ». Ce message n'indiquait pas que Khalid al-Masri lui-même constituait une grave menace de violence ou

de mort, critère requis pour la détention en vertu du mémorandum de notification du 17 septembre 2001.

Selon les messages de débriefing venant du Pays [redacted] en date des 27 et 28 janvier 2004, Khalid al-Masri « semblait ne pas comprendre pourquoi il a été envoyé dans cette prison spécifique » et il affirmait « catégoriquement qu'il y avait erreur sur la personne ». Malgré les doutes des agents de la CIA dans le Pays [redacted] quant aux liens de Khalid al-Masri avec les terroristes, doutes partagés par le Groupe d'exfiltration et de détention, différents éléments de la CIA s'opposaient à sa libération. Comme l'a ensuite décrit l'inspecteur général, des agents de la station Alec continuaient à penser que libérer Khalid al-Masri représenterait une menace pour les intérêts américains et qu'une surveillance serait nécessaire ; à la division [redacted], on ne voulait pas signaler au gouvernement allemand l'exfiltration d'un citoyen allemand. À cause de l'importance du litige, le Conseil national de sécurité intervint : Al-Masri devait être rapatrié et les Allemands devaient être informés de son exfiltration.

Le [redacted] mai 2004, Khalid al-Masri fut transféré du Pays [redacted] vers [redacted]. Après son arrivée en [redacted], il fut libéré et envoyé vers un faux poste-frontière, d'où il devait être renvoyé en Allemagne parce qu'il était entré illégalement en [redacted]. À sa libération, Al-Masri reçut 14 500 euros et ses effets personnels lui furent restitués.

Le 16 juillet 2007, l'inspecteur général de la CIA publia un rapport d'enquête sur l'exfiltration et la détention de Khalid al-Masri, concluant que « les informations disponibles n'offraient pas une base suffisante pour exfiltrer et détenir Khalid al-Masri » et que « la détention prolongée d'Al-Masri était injustifiée ». Le 9 octobre 2007, la CIA signala à la Commission qu'elle n'avait « pas de raisons suffisantes pour exfiltrer et détenir Al-Masri », et que l'hypothèse selon laquelle Al-Masri était associé aux terroristes menaçant les intérêts américains « n'était pas étayée par les renseignements disponibles ». Le directeur de la CIA décida néanmoins qu'aucune poursuite ne s'imposait contre [redacted], alors adjoint de la station Alec, qui avait souhaité l'exfiltration d'Al-Masri : « Le directeur est fermement convaincu qu'il faut s'attendre à des erreurs dans une mission remplie d'incertitudes et que, lorsqu'elles résultent d'une

activité satisfaisant les critères raisonnables, la direction de la CIA doit soutenir les agents qui en sont responsables. » Cette déclaration ajoutait que « pour les opérations antiterroristes en général et pour Al-Masri en particulier, le directeur estime les erreurs qui établissent trop de liens entre les suspects nettement préférables à celles qui n'en établissent pas assez »[68].

5. Hassan Ghul livre des informations substantielles, notamment sur un des principaux facilitateurs d'Oussama ben Laden, avant que la CIA ait recours aux techniques renforcées

Le [redacted] janvier 2004, les autorités étrangères [redacted] capturèrent Hassan Ghul dans le Kurdistan irakien. Une fois son identité confirmée le [redacted] janvier 2004, Ghul fut transféré par l'armée américaine à la CIA, au site de détention COBALT le [redacted] janvier 2004. Les interrogateurs qui, selon les archives de la CIA, n'utilisèrent pas les techniques renforcées avec Ghul, envoyèrent à la direction au moins 21 rapports fondés sur leur débriefing de Hassan Ghul pendant les deux jours qu'il passa sur le site.

Comme l'indique cette synthèse, et comme le montre en détail le volume II, les archives de la CIA révèlent que les informations les plus détaillées sur le facilitateur ayant mené à Oussama ben Laden furent acquises auprès de Hassan Ghul, avant le recours aux techniques renforcées. Ghul supposait que « Oussama ben Laden devait vivre dans la région de Peshawar » : « On savait bien qu'il était toujours avec Abu Ahmed [al-Kuwaiti]. » Ghul décrivit Abu Ahmed al-Kuwaiti comme « le plus proche assistant » de Ben Laden, qui portait des messages au chef des opérations d'Al-Qaïda, et il cita Al-Kuwaiti comme l'un des trois individus se trouvant sans doute avec Oussama ben Laden. Ghul ajouta d'autres hypothèses :

> « L'appareil de sécurité d'Oussama ben Laden devait être minimal, et le groupe vivait sans doute dans une maison avec une famille, quelque part au Pakistan… Ghul supposait qu'Abu Ahmed gérait tous les besoins d'Oussama ben Laden, notamment en portant des messages à Abou Faraj [al-Libbi]. »

À la même époque, avant le recours aux techniques renforcées, Ghul fournit des informations sur Abou Moussab al-Zarqaoui, Abou Faraj al-Libbi (dont son rôle de messager d'Oussama ben Laden), Jaffar al-Tayyar, Abd al-Hadi al-Iraqi, Hamza Rabia, Cheikh Saïd al-Masri, Sharif al-Masri, Abu Abd al-Rahman al-Najdi, Abu Talha al-Pakistani et de nombreux autres agents d'Al-Qaïda. Il fournit aussi des informations sur la localisation, les mouvements, la sécurité opérationnelle et la formation des dirigeants d'Al-Qaïda vivant à Chikai, ainsi que sur les séjours à Chikai d'autres dirigeants et agents. Les déclarations de Ghul sur Chikai, incluses dans au moins 16 des 21 rapports, confirmaient des renseignements antérieurs : la vallée de Chikai servait de centre de commandement et de contrôle d'Al-Qaïda depuis que le groupe avait quitté l'Afghanistan en 2001. Malgré tout, en mars 2005, la CIA déclara au département de la Justice que les informations de Hassan Ghul sur Chikai avaient été acquises « après » le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Après deux jours d'interrogatoire au site de détention COBALT et la diffusion de 21 rapports, Ghul fut transféré au site de détention BLACK. Selon les archives de la CIA, à son arrivée, Ghul fut « rasé, déshabillé et mis contre le mur en position debout », « les mains au-dessus de la tête », et il ne pourrait baisser les mains qu'au bout de deux heures. Les interrogateurs sur le site demandèrent alors à employer les techniques renforcées :

> « Vu la réaction [de Hassan Ghul] au contact initial, l'équipe d'interrogatoire pense que ses briefings pour Al-Qaïda et ses expériences antérieures avec des interrogateurs militaires américains l'ont convaincu qu'il existe des limites au contact physique que les interrogateurs peuvent avoir avec lui. L'équipe d'interrogatoire pense que l'emploi de mesures renforcées devrait suffisamment modifier le paradigme de ce à quoi [Hassan Ghul] s'attend. L'absence de ces mesures renforcées pourrait limiter la capacité de l'équipe à collecter rapidement des informations essentielles et fiables. »

Le même jour, cette requête fut approuvée par la direction de la CIA. Après 59 heures de privation de sommeil, Hassan Ghul eut des hallucinations, mais un psychologue lui dit que sa réaction était « conforme à ce que bien d'autres ressentent dans sa situation » et qu'il devait se calmer en se disant que son expérience était normale et se dissiperait lorsqu'il déciderait de dire la vérité. La privation de sommeil et d'autres techniques renforcées se poursuivirent, tout comme les hallucinations de Ghul[69]. Ghul se plaignit aussi de douleurs de dos et demanda à voir un médecin, mais les interrogateurs répondirent que « la douleur était normale et cesserait dès qu'il serait établi que [Ghul] disait la vérité ». Un message indique que « les interrogateurs ont dit [à Ghul] que peu leur importait qu'il souffre, leur seul souci étant qu'il fournisse des informations complètes et véridiques ». Un médecin auxiliaire observa plus tard que Hassan Ghul éprouvait « une fatigue physiologique notable », avec « spasmes de l'abdomen et des muscles du dos, "lourdeur" et légère paralysie des bras, des jambes et des pieds, liées à la position suspendue et la privation de sommeil extrême », mais que Ghul était cliniquement stable et donnait des « signes vitaux essentiellement normaux », malgré « une accélération occasionnelle du rythme cardiaque » qu'on pouvait rattacher à sa fatigue. Durant toute cette période, Ghul ne fournit aucune information exploitable et, comme on le verra plus loin, la plupart des renseignements qu'il communiqua sur la présence d'Al-Qaïda à Chikai répétaient ce qu'il avait dit avant le recours aux techniques renforcées. Ghul ne fournit aucune autre information substantielle sur le facilitateur Abu Ahmed al-Kuwaiti. Néanmoins, le 5 mai 2011, la CIA fournit à la commission un document intitulé « rapport de détention sur Abu Ahmed al-Kuwaiti », identifiant Hassan Ghul comme un détenu soumis aux techniques renforcées ayant fourni des informations « de première catégorie » « associant Abu Ahmed à Ben Laden ». Hassan Ghul fut [redacted], et plus tard libéré. [redacted].

6. Autres détenus à tort en 2004 ; sources de la CIA soumises aux techniques renforcées ; un agent témoigne que la CIA n'est « pas autorisée » à « faire quoi que ce soit qui ressemble à ce qu'on voit » sur les photographies d'Abou Ghraib

En mars 2004, la CIA reçut en détention un ressortissant afghan qui avait cherché à se faire embaucher sur une base militaire américaine, parce qu'il portait le même nom (Gul Rahman) qu'un individu soupçonné de cibler les forces militaires américaines en Afghanistan. Pendant sa détention, la CIA obtint des signaux indiquant que leur véritable cible communiquait avec ses associés. Les tests ADN prouvèrent par la suite que le détenu afghan n'était pas la cible. Néanmoins, la CIA le maintint en isolement cellulaire pendant environ un mois avant de le relâcher avec une somme symbolique.

Au printemps 2004, après que deux détenus eurent été transférés à la CIA, les interrogateurs obtinrent l'autorisation de recourir aux techniques renforcées sur l'un des deux parce que cela permettrait peut-être d'obtenir des informations éclairant les incohérences des aveux de l'autre. Après que les deux détenus eurent passé près de 24 heures enchaînés, en privation de sommeil debout, la direction confirma qu'il s'agissait d'anciennes sources de la CIA. Les deux détenus avaient tenté de contacter la CIA à de nombreuses reprises avant leur arrestation pour informer la CIA de leurs activités et fournir des renseignements. Les messages qu'ils avaient envoyés au [redacted] de la CIA ne furent traduits qu'après le recours aux techniques renforcées.

À la même époque, début 2004, la CIA interrogea Adnan al-Libbi, membre du Groupe islamique combattant en Libye. Sans autoriser le recours aux techniques renforcées contre Al-Libbi, la direction indiqua que les interrogateurs pouvaient employer les techniques « standard », allant jusqu'à 48 heures de privation de sommeil. Les interrogateurs auraient donc soumis Adnan al-Libbi à des séances de 46 h 30, de 24 heures et de 48 heures, avec au total trois heures de sommeil entre les séances.

À partir de fin avril 2004, les médias publièrent des photographies de mauvais traitements réservés aux détenus dans la prison d'Abou Ghraib en Irak, dépendant du département de la Défense. Cela poussa des membres de la Commission sénatoriale et de l'exécutif à s'intéresser à ces questions. Le 12 mai 2004, la Commission organisa une longue audience avec des témoins venant de la CIA et du département de la Défense. Les mauvais traitements d'Abou Ghraib servirent à la CIA de repoussoir pour ses propres

activités de détention et d'interrogatoire. En réponse à une question d'un membre de la Commission, le directeur adjoint McLaughlin dit : « [À la CIA] nous ne sommes pas autorisés à faire quoi que ce soit qui ressemble à ce qu'on voit sur ces photographies. » Un membre de la Commission dit « Je comprends » et affirma, en accord avec les briefings antérieurs de la CIA, que la « norme » des interrogatoires de la CIA se composait de « procédures policières transparentes, parvenues à un si haut degré… qu'on pouvait obtenir à peu près tout ce qu'on voulait ». La CIA ne chercha pas à démentir : ses techniques d'interrogatoires étaient similaires aux techniques utilisées par les forces de police américaine.

7. La CIA suspend l'usage de ses techniques renforcées, mais les reprend sur une base individuelle ; les interrogatoires s'appuient sur des informations fabriquées ou émanant d'une seule source

En mai 2004, le bureau d'assistance juridique du département de la Justice, dirigé par l'Attorney général adjoint Jack Goldsmith, signala à la direction juridique de la CIA qu'il n'avait jamais formulé d'opinion officielle sur la conformité des techniques renforcées avec la Constitution des États-Unis. Goldsmith s'inquiétait aussi des divergences entre les techniques proposées par la CIA, décrites dans la note du 1er août 2002, et leur application réelle, décrites dans le rapport spécial de l'inspection générale. Fin mai 2004, le directeur de la CIA, George Tenet, suspendit l'emploi des techniques « standard » et « renforcées », en attendant une nouvelle approbation du bureau juridique. Le 4 juin 2004, le directeur de la CIA diffusa une note officielle suspendant l'emploi des techniques renforcées, en attendant leur examen politique et juridique. Le même jour, la CIA demanda au Conseil national de sécurité la réaffirmation du programme. En réponse, la Conseillère Rice nota que « la prochaine étape logique est que l'Attorney général termine l'analyse juridique en cours ».

Le [redacted] juin 2004, un gouvernement étranger captura Janat Gul, soupçonné, d'après les déclarations d'une source, d'avoir des informations sur les attentats qu'Al-Qaïda projetait aux États-Unis avant l'élection présidentielle de 2004. En octobre 2004, la source qui avait signalé la

menace en impliquant Gul et d'autres avoua avoir fabriqué cette information. Cependant, dès mars 2004, les responsables de la CIA avaient exprimé en interne des doutes sur la validité des informations de cette source.

Le 2 juillet 2004, la CIA rencontra la Conseillère Rice, d'autres membres du Conseil national de sécurité, le chef du service juridique de la Maison Blanche, Alberto Gonzales, ainsi que l'Attorney général et l'Attorney général adjoint pour demander l'autorisation d'employer les techniques renforcées, en particulier contre Janat Gul. La CIA fit valoir que ses « interrogatoires ont sauvé des vies américaines », que plus de la moitié des détenus refusaient de coopérer tant que l'on n'employait pas les techniques renforcées, et que « si les interrogateurs n'ont pas accès à toute la gamme des méthodes renforcées, il est peu probable que la CIA obtienne à temps des informations sur la menace courante ». Janat Gul n'était pas encore détenu par la CIA.

Le 6 juillet 2004, la Conseillère Rice envoya au directeur de la CIA, George Tenet, une note indiquant que la CIA était « autorisée à employer contre Gul les méthodes renforcées précédemment approuvées, à l'exception de la simulation de noyade ». Condoleezza Rice proposait « d'aider [la CIA] à obtenir en urgence des avis supplémentaires de l'Attorney général et des membres permanents du Conseil national de sécurité », la CIA acceptant de fournir des informations complémentaires sur la technique de la simulation de noyade afin que le département de la Justice en évalue la légalité. Selon la note de Condoleezza Rice, la CIA lui avait fait savoir que « Gul a vraisemblablement des informations sur les attentats terroristes prévus aux États-Unis avant l'élection, du fait de ses liens étroits avec des individus impliqués dans leur préparation ».

Lors d'une réunion, le 20 juillet 2004, les membres permanents du Conseil national de sécurité, dont le vice-président, autorisèrent la CIA à employer ses techniques renforcées – là encore, à l'exception de la simulation de noyade – contre Janat Gul. Le département de la Justice devait préparer une analyse juridique sur la conformité de ces techniques avec les cinquième et quatorzième amendements de la Constitution des États-Unis. Le 22 juillet 2004, l'Attorney général, John Ashcroft, adressa

une lettre au directeur de la CIA par intérim, John McLaughlin, affirmant que neuf techniques d'interrogatoire (celles qu'évoquait la note du 1er août 2002, à l'exception de la simulation de noyade) ne violaient ni la Constitution ni les obligations de tout autre disposition ou traité, dans le contexte de l'interrogatoire de Janat Gul. Durant le reste de l'année 2004, la CIA utilisa ses techniques renforcées sur trois détenus – Janat Gul, Sharif al-Masri et Ahmed Khalfan Ghailani – avec l'accord du département de la Justice pour chacun d'eux.

Après avoir été exfiltré le [redacted] juillet 2004, Janat Gul fut soumis aux techniques renforcées de la CIA, dont la privation de sommeil, les immobilisations de la tête, les empoignades au collet, les claques au visage, les postures stressantes et les projections contre une paroi, jusqu'à ce qu'il ait des hallucinations visuelles et auditives. Selon un message, Janat Gul « était désorienté dans le temps et l'espace » et déclara aux agents de la CIA qu'il voyait « sa femme et ses enfants dans le miroir et avait entendu leur voix dans le bruit ambiant ». L'interrogatoire se poursuivit, jusqu'à ce que la CIA cesse pendant plusieurs jours d'employer les techniques renforcées. Selon un message de la CIA, « [Gul] demanda à mourir, ou à ce qu'on le tue simplement ». Après de nouvelles séances le 19 août 2004, le personnel du site de détention écrivit que « l'équipe ne croit pas que [Gul] dissimule des informations sur la menace imminente ». Le 21 août 2004, un message de la direction indiquait que Janat Gul était « soupçonné » de posséder des informations et que « l'usage de techniques renforcées est approprié pour obtenir ces informations ». Le même jour, les interrogateurs se remirent à utiliser ces techniques contre Gul. Il continua à ne fournir aucun renseignement sur la menace pré-élection décrite par la source. Le 25 août 2004, les interrogateurs envoyèrent à la direction un message signalant que Janat Gul « ne possède peut-être pas tout ce que [la CIA] croit qu'il sait ». Ils ajoutaient que « beaucoup d'éléments reliant [Gul] à Al-Qaïda viennent d'une source unique ». Les interrogateurs continuèrent néanmoins à questionner Gul sur la menace pré-élection. Selon un message du 26 août 2004, après 47 heures de privation de sommeil debout, Janat Gul fut renvoyé dans sa cellule, il fut autorisé à changer sa couche, on lui donna une serviette et un repas, et il eut le droit de dormir. En octobre 2004, la CIA mena un [redacted] de la source qui avait identifié Gul comme ayant connaissance de l'attentat prévu avant l'élection.

[redacted], source de la CIA, avoua avoir fabriqué l'information. Gul fut alors confié à un gouvernement étranger. Le [redacted] apprit à la CIA que Janat Gul avait été libéré.

Janat Gul ne fournit jamais les informations que, selon les déclarations initiales de la CIA au Conseil national de sécurité, il possédait pourtant. Et le recours aux techniques renforcées contre lui ne produisit pas les « informations immédiates sur la menace qui pourraient sauver des vies américaines », au nom desquelles la CIA avait demandé l'autorisation d'employer ces techniques. Comme décrit ailleurs dans cette synthèse, les raisons justifiant l'emploi des techniques renforcées contre Janat Gul – le premier détenu à y être soumis après la suspension de mai 2004 – changèrent avec le temps. Après avoir d'abord invoqué la connaissance qu'avait Gul de la menace pré-élection, signalée par la source, la CIA avança que ses techniques renforcées étaient nécessaires pour que Gul nie l'existence de la menace, décrédibilisant ainsi la source en question.

Le 11 août 2004, en plein interrogatoire de Janat Gul, le juriste de la CIA [redacted] adressa à l'Attorney général adjoint par intérim, Dan Levin, une lettre contenant les « biographies abrégées » de quatre individus que la CIA espérait capturer. Comme la CIA devait alors obtenir une approbation individuelle du département de la Justice avant d'employer ses techniques renforcées contre un détenu, la lettre indique : « Nous fournissons ces biographies préliminaires en prévision de la future demande d'une analyse juridique sur leur interrogatoire par la CIA. » Deux de ces individus – Abu Faraj al-Libbi et Hamza Rabia – n'avaient pas encore été capturés, et les « biographies » ne font donc pas référence à leur interrogatoire ou à la nécessité d'employer les techniques renforcées. Le troisième, Abu Talha al-Pakistani était emprisonné par un gouvernement étranger. Ses débriefings par un gouvernement étranger, [redacted], étaient décrits comme « n'ayant qu'une efficacité modérée » parce que Abu Talha « distrayait [ses interrogateurs] avec des informations sans importance, véridiques mais sans lien avec les préparatifs d'attentats ». Le quatrième, Ahmed Khalfan Ghailani, également en détention dans un autre pays, était débriefé par des autorités étrangères [redacted]. Selon la lettre, les débriefings de

Ghailani étaient « inefficaces » parce qu'il avait « nié avoir connaissance des menaces actuelles ». La lettre évoquait les informations que ces quatre individus pourraient fournir sur la menace pré-élection, informations qui venaient surtout de la source de la CIA. Ahmed Ghailani et Abu Faraj al-Libbi furent finalement livrés à la CIA et soumis aux techniques renforcées.

Le [redacted] septembre 2004, après avoir mené une enquête de contre-espionnage sur la source qui avait signalé la menace pré-élection, mais avant le [redacted] de ladite source, la CIA prit possession de Sharif al-Masri, dont la source avait également indiqué qu'il avait des informations sur la menace. Les renseignements fournis par Sharif al-Masri sous la garde d'un gouvernement étranger entraînèrent la diffusion de plus de 30 rapports de la CIA. Une fois détenu par la CIA, Sharif al-Masri exprima son désir de coopérer, indiquant qu'il avait peur des interrogatoires parce qu'il avait été torturé à [redacted]. La CIA demanda néanmoins l'autorisation d'utiliser ses techniques renforcées contre Al-Masri parce qu'il n'avait fourni aucune information sur la menace pré-élection.

Après environ une semaine d'interrogatoire employant les techniques renforcées, dont la privation de sommeil qui coïncida avec des hallucinations auditives, les interrogateurs de la CIA signalèrent qu'Al-Masri était « motivé pour coopérer » dès son arrivée. Malgré sa description répétée des tortures en [redacted], la CIA l'exfiltra vers ce pays après environ trois mois de détention.

Comme pour Janat Gul et Sharif al-Masri, les demandes d'avis exprimées par la CIA au bureau d'assistance juridique sur l'usage des techniques renforcées contre Ahmed Khalfan Ghailani se fondaient sur les informations fabriquées par la même source sur la menace pré-élection[70]. Comme Janat Gul et Sharif al-Masri, Ghailani eut des hallucinations auditives après avoir été privé de sommeil. Comme décrit dans cette synthèse, après avoir évalué la légalité de ces techniques contre trois détenus, le bureau d'assistance juridique n'émit plus aucun avis sur le Programme d'interrogatoire avant mai 2005.

8. Le Pays [redacted] détient des individus au nom de la CIA

C’est en [redacted] 2003 qu’un site de détention fut envisagé dans le Pays [redacted], quand la CIA voulut que lui soit transféré Ramzi ben al-Shibh, jusque-là détenu par un gouvernement étranger. [redacted], qui n’avait pas encore informé les dirigeants politiques du pays du désir d’installer chez eux un site de détention clandestin, étudia les emplacements possibles, tandis que la CIA réservait [redacted] millions de dollars en vue de sa construction. En [redacted] 2003, la CIA arrangea une « solution temporaire » : deux détenus de la CIA (Ramzi ben al-Shibh et Abd al-Rahim al-Nachiri) furent placés dans un site de détention déjà existant dans le Pays [redacted], en attendant que soit construit le site propre à la CIA. Ce printemps-là, tandis que la CIA proposait des millions de dollars de subvention à [redacted] dans les Pays [redacted], [redacted] et [redacted], la direction de la CIA ordonna à la station située dans le Pays [redacted] de réfléchir à la façon dont on pourrait soutenir [redacted] du Pays [redacted]. La station ayant d’abord soumis des propositions relativement modestes, la direction réitéra sa directive, ajoutant que la station devait fournir une « liste de souhaits ». En [redacted] 2003, la station proposa une somme plus généreuse, de [redacted] millions de dollars pour subventionner [redacted]. Les versements [redacted], conçus en partie comme une compensation pour le soutien apporté au programme de détention de la CIA, s’élevèrent à [redacted] millions de dollars. En [redacted] 2003, après une prolongation de cinq mois par rapport au délai initialement fixé pour mettre un terme aux activités de la CIA dans le Pays [redacted], Ben al-Shibh et Al-Nachiri avaient tous deux été transférés hors du Pays [redacted] vers le site de la CIA à Guantanamo.

9. L’action de la Cour suprême des États-Unis dans l’affaire Rasul contre Bush impose le transfert de détenus de la CIA depuis Guantanamo vers le Pays [redacted]

À partir de septembre 2003, la CIA eut plusieurs détenus dans un site distinct, bien que construit sur le même terrain que le site militaire de Guantanamo. Début janvier 2004, la CIA et le département de la Justice se mirent à envisager que l’affaire *Rasul contre Bush* reconnaisse un droit d’habeas corpus aux cinq détenus alors sur le site de la CIA à Guantanamo. Peu après ces discussions, des agents de la CIA contactèrent le [redacted] dans le Pays [redacted] pour savoir s’il accepterait encore d’accueillir ces détenus,

qui resteraient sous la garde de la CIA dans un site déjà existant. Le [redacted] janvier 2004, le [redacted] du Pays [redacted] accepta cet arrangement pour une durée limitée.

Entre-temps, le directeur juridique de la CIA, Scott Muller, demanda un avis au département de la Justice, au Conseil national de sécurité et au chef du service juridique de la Maison Blanche : les cinq détenus devaient-ils rester à Guantanamo ou être déplacés en attendant la décision de la Cour suprême ? Après avoir consulté l'avocat général en février 2004, le département de la Justice recommanda que quatre détenus soient déplacés hors du centre de la CIA à Guantanamo en attendant la fin du procès ; le cinquième, Ibn Shaykh al-Libbi, n'avait pas besoin d'être transféré parce qu'il était à l'origine en détention militaire et avait été déclaré au CICR. Néanmoins, le [redacted] avril 2004, les cinq détenus furent transférés depuis Guantanamo vers d'autres sites de détention de la CIA.

Peu après que la CIA eut pour la deuxième fois placé des détenus dans un site préexistant dans le Pays [redacted], des tensions apparurent entre la CIA et [redacted] du Pays [redacted]. En [redacted] 2004, les détenus de la CIA dans un site du Pays [redacted] dirent entendre les cris de douleurs d'autres détenus censés se trouver dans le site de [redacted][71]. Quand le chef de station contacta le [redacted] au sujet des détenus de la CIA, le [redacted] déclara « avec aigreur et désarroi » que la relation bilatérale était « mise à l'épreuve ». Le contre-espionnage avait aussi des inquiétudes à propos du détenu Ramzi ben al-Shibh, qui avait tenté d'influencer un agent du Pays [redacted]. Ces soucis contribuèrent à la demande émanant de [redacted] en [redacted] 2004 pour que la CIA retire tous ses détenus du Pays [redacted].

En [redacted] 2004, quand le chef de station dans le Pays [redacted] contacta à nouveau le [redacted] sur les allégations de détenus parlant des mauvais traitements qu'ils subissaient dans ce pays, le chef de station reçut une réponse irritée qui, ainsi qu'il le signala à la direction de la CIA, « illustrait clairement les problèmes inhérents à [redacted] ».

Selon le chef de station, le Pays [redacted] voyait la CIA comme « les bénéficiaires ingrats et grincheux de leur coopération [redacted] ». Fin 2004, les relations se détériorèrent entre la CIA et le Pays [redacted] surtout en matière de coopération pour le renseignement. Les détenus de la CIA furent transférés hors du Pays [redacted] en [redacted] 2005.

À partir de [redacted] 2005, malgré l'opposition de la CIA, le [redacted] du Pays [redacted] insista pour briefer le [redacted] du pays sur le projet d'établissement d'un site de détention plus permanent et exclusif pour la CIA, alors en construction. Le vice-président Cheney proposa de passer un coup de fil pour consolider le soutien apporté aux opérations de la CIA dans le Pays [redacted], mais il ignorait où se trouvaient les sites de détention. La CIA écrivit qu'il existait un « besoin primordial » d'« éliminer toute possibilité que [redacted] puisse faire référence de façon explicite ou implicite à l'existence d'un site noir dans [le pays] » pendant sa conversation avec le vice-président. Rien n'indique que cet appel téléphonique ait eu lieu. Le [redacted] du Pays [redacted] approuva néanmoins le site de détention exclusif de la CIA, qui coûta [redacted] millions de dollars, mais ne fut jamais utilisé par la CIA. En [redacted] 2006, la CIA travaillait avec le Pays [redacted] pour déclassifier ce qui était décrit comme le projet « avorté ».

L. Le rythme des opérations de la CIA ralentit ; un chef de base s'inquiète du personnel « inexpérimenté, marginal, sous-performant » ; l'inspecteur général qualifie de « problème récurrent » le manque de débriefeurs

À l'automne 2004, la CIA se mit à réfléchir à la « fin de partie », à ce qu'elle allait faire des individus qu'elle détenait. Une ébauche de présentation destinée aux membres permanents du Conseil national de sécurité, en date du 19 août 2004, identifiait les inconvénients d'une détention sans limite : besoin de déplacer régulièrement les détenus, « nombre limité de pays d'accueil potentiels » disponibles « à cause des risques élevés », le fait que la « détention prolongée sans procès légal

accroît le risque de problèmes physiques et psychologiques pour les détenus de haute valeur et coupe le flux de renseignements », reproches adressés au gouvernement américain si le procès légal était différé ou refusé, et risque que le retard « complique ou même réduise les perspectives de réussite dans les poursuites intentées auxdits détenus ». La liste produite un mois plus tard affirme que le transfert vers le département de la Défense ou celui de la Justice était « l'issue préférable pour 13 détenus actuellement sous contrôle [de la CIA], dont nous pensons que tous devraient rester détenus par le gouvernement des États-Unis ».

Fin 2004, la grande majorité des détenus – 113 sur les 119 identifiés par l'étude de la Commission – étaient déjà entre les mains de la CIA. La plupart d'entre eux ne subissaient plus d'interrogatoire actif ; on leur posait parfois quelques questions, mais ils attendaient qu'on dispose d'eux. La CIA accueillit six nouveaux détenus entre 2005 et janvier 2009 : quatre en 2005, un en 2006, et le dernier, Muhammad Rahim, en 2007.

En 2004, les détenus de la CIA étaient répartis entre trois pays : au site de détention BLACK dans le Pays [redacted], sur le site [redacted] dans le Pays [redacted], et dans les sites de détention du Pays [redacted]. Le site de détention VIOLET dans le Pays [redacted] ouvrit début 2005. Le 15 avril 2005, le chef de base du site de détention BLACK, dans le Pays [redacted] envoya à la direction du Groupe d'exfiltration et de détention un courriel exprimant son inquiétude au sujet du site et du programme en général. Il commentait : « des signes indiquent clairement que divers éléments de la direction souffrent de lassitude quant à leur implication dans le programme », ce qui entraîne « un déclin de la qualité d'ensemble et du niveau d'expérience du personnel déployé », ainsi qu'une baisse « du niveau et de la qualité des exigences ». Comme pour la plupart des détenus, la détention était déjà longue, ils « ont été pratiquement vidés de tout renseignement exploitable » et ne fournissent plus que « des informations utilisables dans des réflexions stratégiques et des analyses portant sur les motivations, les structures et les objectifs ». Le chef de base observait qu'au cours de l'année, le site de détention avait cessé d'être un lieu de production de renseignement pour devenir un lieu de détention à long terme, ce qui posait « une foule de problèmes nouveaux ». Parmi ces problèmes figurait la nécessité d'affronter « les effets naturels et

progressifs de l'isolement cellulaire à long terme sur les détenus » et les problèmes comportementaux durables.

À propos du personnel du site de détention BLACK, le chef de base écrivait :

> « Je m'inquiète de ce qui semble être, à la direction, un refus de déployer sur le terrain les agents les plus remarquables et les plus qualifiés pour le service au [site de détention]. Au cours de l'année écoulée, la qualité du personnel (débriefeurs et [agents de sécurité]) a connu un net déclin. Quant aux débriefeurs, la plupart sont médiocres, une poignée est exceptionnelle et un trop grand nombre est fondamentalement incompétent. D'après ce que nous constatons, il n'existe pas de méthodologie établie pour le choix des débriefeurs. Au lieu de chercher les meilleurs, la direction semble choisir les agents à problèmes et sous-performants, des recrues récentes totalement inexpérimentées, ou toute personne prête à être déployée à tout instant. Rien n'indique qu'on ait cherché à déployer une équipe excellente. Naturellement, le résultat est la production de renseignements médiocres, j'oserais même dire inutiles…
>
> Nous avons constaté une détérioration similaire dans la qualité du personnel de sécurité déployé sur le site… Si ce programme constitue vraiment une des activités les plus secrètes de l'Agence, on a peine à comprendre pourquoi le déploiement d'agents inexpérimentés, marginaux, sous-performants et/ou présentant potentiellement de graves problèmes [de contre-espionnage] est autorisé sur ce site. Il est également important de mettre en place sans tarder un programme de formation rigoureux ».

Un audit réalisé par l'inspection générale de la CIA en juin 2006 « estima que le personnel assigné aux sites de détention contrôlés par la CIA respectait, pour la plupart, les critères et les instructions dans l'accomplissement de leurs devoirs et responsabilités ». L'inspection générale jugeait aussi que, « en dehors de la pénurie de débriefeurs, les sites disposaient du type de personnel nécessaire et en nombre suffisant ». Le

manque de débriefeurs était cependant décrit comme « un problème récurrent » pour le programme. Selon cet audit, il y eut en 2005 des périodes prolongées pendant lesquelles le site de détention ORANGE dans le Pays [redacted] n'eut qu'un seul débriefeur, voire aucun. Par deux fois au moins au cours de l'été 2005, le chef de station dans ce pays demanda des débriefeurs supplémentaires, en soulignant que la collecte de renseignements risquait d'en souffrir. Des mois plus tard, en janvier 2005, le chef de base sur le site de détention signala que « le site manquait encore de débriefeurs pour satisfaire les exigences en matière de collecte de renseignements, que les besoins "s'accumulaient" et que les lacunes dans le débriefing des détenus avaient un impact sur la quantité et la qualité des rapports, ce qui rendrait plus difficile la tâche des débriefeurs à venir ».

M. Problèmes juridiques et opérationnels en 2005

1. Le département de la Justice renouvelle son autorisation à la CIA pour le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées en mai 2005

Le 10 mai 2005, le nouvel Attorney général adjoint en charge du bureau d'assistance juridique, Steven Bradbury, publia deux notes. La première analysait si chacune des 13 techniques d'interrogatoire renforcées – dont la simulation de noyade, ainsi qu'un certain nombre de techniques employées en 2003 et 2004, mais non analysées dans la note initiale du 1er août 2002 – était compatible avec l'interdiction de la torture. La seconde considérait l'usage combiné de ces techniques. Ces deux notes juridiques concluaient que le recours aux techniques renforcées ne violait pas la loi sur la torture.

Le 26 mai 2005, l'inspecteur général de la CIA, ayant reçu ces deux notes, adressa une note au directeur, recommandant que la CIA sollicite un autre avis juridique pour savoir si les techniques renforcées et les conditions de détention respectaient l'article 16 de la Convention contre la torture.

Selon l'inspecteur général, « on pourrait accuser les techniques d'interrogatoire autorisées à la CIA de relever du genre d'action que l'article 16 s'engage à empêcher » ; le recours à la simulation de noyade pouvait être « cruel » et « la détention prolongée sans vêtements serait jugée "dégradante" dans la plupart des cultures, en particulier islamiques ». L'inspecteur général ajoutait que l'analyse des conditions était tout aussi importante, notant que son équipe avait « découvert quantité d'exemples de traitement des détenus qui violent la loi interdisant les traitements cruels, inhumains et/ou dégradants ».

Le 30 mai 2005, une troisième note du bureau juridique examinait les obligations des États-Unis en vertu de la Convention contre la torture. Les conclusions étaient largement fondées sur les allégations de la CIA sur l'efficacité de son Programme d'interrogatoire pour obtenir des « renseignements exploitables inaccessibles autrement ». Comme décrit plus loin dans cette synthèse, et plus en détail dans le volume II, ces allégations étaient presque entièrement inexactes.

2. Abu Faraj al-Libbi soumis aux techniques renforcées avant la note du département de la Justice sur les obligations des États-Unis au titre de la Convention contre la torture ; la CIA soumet Abu Faraj al-Libbi aux techniques renforcées alors qu'il se plaint de problèmes d'audition

Le 2 mai 2005, quand Abu Faraj al-Libbi, chef des opérations d'Al-Qaïda, fut capturé au Pakistan, le bureau d'assistance juridique n'avait pas encore publié les trois notes évoquées ci-dessus. Les agents de la CIA décrivirent cette arrestation comme « la plus importante dans la lutte contre Al-Qaïda depuis Khalid Cheikh Mohammed ». Peu après la capture d'Al-Libbi, la CIA se mit à envisager l'exfiltration d'Abu Faraj al-Libbi.

Le [redacted] mai 2005, quatre jours avant qu'Abu Faraj al-Libbi soit confié à la CIA, le directeur du Centre de lutte contre le terrorisme, Robert Grenier, demanda au directeur de la CIA, Porter Goss, d'adresser une note au conseiller à la sécurité nationale et au directeur du renseignement national « pour leur signaler que la CIA comptait assurer la détention d'Abu Faraj

al-Libbi et employer ses techniques d'interrogatoire si cela était autorisé et médicalement sans danger ». Le 24 mai 2005, la Maison Blanche informa la CIA qu'une réunion plénière des membres permanents du Conseil national de sécurité serait nécessaire pour discuter du recours aux techniques renforcées sur Abu Faraj al-Libbi, mais que les déplacements d'un des membres retarderaient ladite réunion. Le directeur Goss ordonna à ses agents de procéder comme prévu : il appellerait les membres permanents un par un et leur expliquerait que, si Abu Faraj al-Libbi refusait de coopérer, et en l'absence de contradiction, il autoriserait l'usage de toutes les techniques renforcées autres que la simulation de noyade, sans attendre une réunion plénière. Abu Faraj al-Libbi arriva au site de détention ORANGE le [redacted] mai 2005 et fut transféré au site de détention BLACK le [redacted] 2005.

Le [redacted] mai 2005, le directeur Goss annonça officiellement au conseiller à la sécurité nationale, Stephen Hadley, et au directeur du renseignement national, John Negroponte, qu'Abu Faraj al-Libbi serait transféré en détention exclusive de la CIA. La note déclarait :

> « Si Abu Faraj refusait de coopérer lors des débriefings, et en l'absence de contre-indications médicales ou psychologiques, j'autoriserai les interrogateurs formés et certifiés à employer une ou plusieurs des treize techniques spécifiques pour lesquelles la CIA a récemment reçu deux avis juridiques signés du bureau d'assistance juridique, selon lesquelles ces techniques, prises séparément ou collectivement, sont légales. »

La note du directeur Goss précisait qu'Abu Faraj al-Libbi était le numéro 3 d'Al-Qaïda et « jouait un rôle décisif en dirigeant les opérations planétaires d'Al-Qaïda, dont la préparation d'attentats contre le territoire des États-Unis ». Abu Faraj al-Libbi était également présenté comme supervisant peut-être « les tentatives très secrètes d'attentats à l'anthrax ».

Le [redacted] mai 2005, un jour après l'arrivée d'Al-Libbi au site de détention BLACK, les interrogateurs de la CIA reçurent l'autorisation d'employer les techniques renforcées sur Abu Faraj al-Libbi. Ils commencèrent dès le 28 mai 2005, deux jours avant que le bureau juridique publie sa note

examinant si les techniques renforcées violaient les obligations des États-Unis en vertu de la Convention contre la torture.

La CIA interrogea Abu Faraj al-Libbi pendant plus d'un mois avec les techniques renforcées. À de nombreuses reprises, les interrogateurs appliquèrent ces techniques alors qu'Al-Libbi se plaignait de perte d'audition, en lui répétant d'arrêter de faire comme s'il n'entendait pas bien. Les interrogateurs déclarèrent ne voir dans ses plaintes qu'une forme de résistance, mais Abu Faraj al-Libbi fut équipé d'une prothèse auditive après son transfert à Guantanamo en 2006. Malgré l'usage large et fréquent des techniques renforcées, la direction de la CIA continua à affirmer tout au long de l'été et de l'automne 2005 qu'Abu Faraj al-Libbi dissimulait des informations et demanda la reprise de ces techniques. Leur emploi contre Al-Libbi fut finalement interrompu parce que les agents déclarèrent n'avoir aucun renseignement prouvant qu'Abu Faraj al-Libbi continuait à dissimuler, et parce que les médecins de la CIA signalèrent que l'usage des techniques renforcées « pourrait entraîner des risques médicaux ou psychologiques inacceptables ». Après cette interruption, la CIA interrogea pour la première fois Abu Faraj al-Libbi au sujet du facilitateur d'OBL, Abu Ahmed al-Kuwaiti. Al-Libbi nia le connaître.

3. L'armée américaine livre deux détenus à la CIA

Fin 2005, un autre problème juridique concerna l'implication du département de la Défense dans les activités de détention de la CIA. En septembre 2005, la CIA et le département de la Défense signèrent à ce sujet un protocole d'accord, et l'armée américaine accepta de confier à la CIA deux détenus, Ibrahim Jan et Abu Jafar al-Iraqi. Tous deux avaient été détenus plus de 30 jours par l'armée américaine sans être déclarés au CICR, en attendant leur transfert vers la CIA. Le transfert d'Abu Jafar al-Iraqi eut lieu alors même que le département d'État craignait qu'il ne soit pas compatible avec les déclarations du secrétaire d'État, selon lesquelles les forces américaines en Irak respecterait le droit de la guerre, dont les Conventions de Genève.

Fin 2005, alors que le Sénat examinait le projet de loi sur le traitement des détenus, interdisant « tout traitement ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant », la CIA soumit Abu Jafar al-Iraqi à ses techniques d'interrogatoire renforcées[72]. Le premier jet d'une note d'information quotidienne au président déclarait qu'Abu Jafar al-Iraqi n'avait fourni « presque aucune information permettant de localiser d'anciens collègues ou de déjouer des projets d'attentat », soit le type d'information recherché par la CIA et qui justifiait le recours aux techniques renforcées. Cette phrase fut ensuite retirée de la version finale de la note d'information[73]. La CIA détint Abu Jafar al-Iraqi jusque début septembre 2006, date à laquelle il fut remit à l'armée américaine en Irak.

4. La CIA demande une « fin de partie » début 2005 pour les détenus, à cause du soutien limité de ses partenaires

Début 2005, la CIA souhaita une fois encore fixer une « fin de partie » pour ses détenus, en invoquant ses relations instables avec les gouvernements les accueillant et le mal qu'elle avait à trouver d'autres pays disposés à accueillir des sites de détention. L'argumentaire préparé pour le directeur en vue d'un entretien avec le conseiller à la sécurité nationale lançait cet appel :

> « Il est urgent que [le président des États-Unis] et les membres permanents établissent une politique à long terme pour les 12 détenus de haute valeur dans nos sites de détention à l'étranger. Nos partenaires qui accueillent ces sites sont profondément alarmés par les fuites dans la presse [EFFACÉ], et ils sont de plus en plus sceptiques quant à l'engagement [pris par le gouvernement américain] de maintenir secrète leur coopération… Les fuites dans la presse, l'attention internationale portée aux accusations de mauvais traitements des détenus, et l'impression que la politique [du gouvernement américain] manque d'orientation précise en ce qui concerne les détenus, tout cela use la confiance de nos partenaires en la détermination américaine de protéger leur identité et leur rôle de soutien. Si un

> projet [du gouvernement américain] pour la gestion à long terme [des détenus] n'arrive pas très vite, les quelques partenaires qui coopèrent risquent de nous demander de fermer nos sites sur leur territoire. Très peu de pays sont prêts à accepter les énormes risques associés à l'accueil d'un site de détention de la CIA, d'où une diminution du nombre déjà faible des candidats, qui pourrait nous forcer à mettre un terme à notre Programme d'interrogatoire et de détention malgré son immense succès. La crainte de révélations publiques pourrait aussi pousser des partenaires jusque-là coopératifs à ne pas accepter des détenus que nous avons capturés et interrogés. L'établissement d'une "fin de partie" [pour les détenus], claire et publiquement annoncée – sanctionnée par [le président des États-Unis] et soutenue par le Congrès – limitera l'inquiétude de nos partenaires et ranimera leur enthousiasme à aider les États-Unis dans leur guerre contre le terrorisme. »

En mars 2005, l'argumentaire préparé pour le directeur de la CIA en vue d'une discussion avec la commission plénière des membres de droit du Conseil national de sécurité déclarait que ce n'était :

> « qu'une question de temps avant que la poignée de pays d'accueil qu'il nous reste pour nos sites clandestins conclue que la politique [du gouvernement américain] au sujet [des détenus] est dénuée d'orientation précise et que… [ces pays] nous demandent de quitter leur territoire… Le maintien du statu quo aggravera les tensions dans ces relations très précieuses et les poussera à priver [le gouvernement américain] d'un soutien et d'une coopération critiques ».

À cette époque, l'avocat général des États-Unis exprima cependant la crainte que si les détenus de la CIA étaient ramenés à Guantanamo, ils pourraient déposer une demande d'habeas corpus et avoir accès à un avocat. De son côté, le Conseil national de sécurité continuait à envisager une annonce publique et, comme décrit plus loin dans cette synthèse, la CIA contacta les médias afin de défendre et de promouvoir son Programme.

Que faire des derniers détenus de la CIA ? La question resta en suspens tout au long de l'année 2005, pendant laquelle la CIA rechercha des accords avec de nouveaux pays pour établir des sites de détention clandestins. La loi sur le traitement des détenus fut votée par le Congrès le 23 décembre 2005, dans le cadre de la loi de finance pour la Défense nationale pour l'année fiscale 2006. Ce même jour, la CIA suspendit à nouveau son Programme d'interrogatoire. Comme décrit plus loin, en février 2006, la CIA signala aux membres permanents du Conseil national de sécurité qu'elle ne solliciterait pas l'autorisation de continuer à employer toutes les techniques renforcées.

5. Les articles parus dans la presse et l'incapacité de la CIA à fournir des soins médicaux d'urgence aux détenus entraînent la fermeture des sites de détention dans les Pays [redacted] et [redacted]

En octobre 2005, la CIA apprit que Dana Priest, reporter au *Washington Post*, avait des informations sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, [redacted]. La CIA mena alors une série de négociations avec le *Washington Post* pour empêcher le journal de publier ces informations. Craignant que [redacted], la CIA recommanda que ses détenus soient immédiatement transférés au département de la Défense. Quand le département de la Défense rejeta cette proposition, le Conseil national de sécurité ordonna à la CIA de préparer d'autres options. Pendant ce temps, deux ambassadeurs américains, l'un au [redacted] et l'autre au [redacted], demandèrent si la secrétaire d'État Rice avait été briefée à propos de l'article à paraître dans le *Washington Post* et voulurent lui parler pour s'assurer que le programme de la CIA était bien autorisé. Selon les documents de la CIA, Condoleezza Rice ne savait pas dans quels pays se trouvaient les sites de détention de la CIA. Au lieu d'un appel téléphonique de la secrétaire d'État, la CIA recommanda que le coordinateur de la lutte contre le terrorisme au département d'État et ex-directeur ajoint des opérations du Centre de lutte contre le terrorisme, Henry Crumpton, contacte les ambassadeurs. Le

Washington Post publia un article sur les sites de détention le 2 novembre 2005.

La publication de cet article déboucha sur une démarche auprès des États-Unis de la part de [redacted], qui suggérait aussi que la contribution [redacted] de [redacted] était compromise. Les États-Unis furent aussi contactés par [redacted]. Selon un message de la CIA, les représentants américains auprès de [redacted] craignaient que « tout nouvel incident » ait des conséquences considérables pour les relations américaines avec [redacted] sur toute une série de questions liées à la crédibilité des États-Unis dans le domaine des droits de l'homme. Par ailleurs, les représentants « se demandaient si Washington était bien conscient de la gravité de ce problème potentiel »

La CIA examina comment l'article du *Washington Post* créait des tensions dans ses relations bilatérales antiterroristes avec les alliés [redacted] et détermina que :

> « l'article pousse nos partenaires à réévaluer les avantages et les coûts de leur coopération avec [le gouvernement américain] et la CIA. Ces services ont mené avec la CIA des opérations agressives, à fort impact, contre… des cibles, incluant [redacted]. Nous ne pouvons plus compter sur ces services pour se montrer aussi agressifs ou coopératifs ».

En avril 2006, [redacted] informa la CIA que les articles consacrés au Programme de détention et d'interrogatoire poussaient le gouvernement [redacted] à interdire à [redacted] de fournir « des informations pouvant entraîner l'exfiltration ou la détention de terroristes d'Al-Qaïda ou autres pour interrogatoire par le gouvernement américain, ce qui inclut la CIA et le département de la Défense ».

Les fuites dans les médias créèrent aussi des tensions avec les pays qui avaient abrité ou abritaient encore des sites de détention de la CIA. Par exemple, les fuites poussèrent les dirigeants du Pays [redacted] à signifier leur intention de communiquer directement avec le département de la Justice et

le département d'État. Ils contactèrent officiellement le gouvernement américain. En [redacted] 2009 encore, le [redacted] du Pays [redacted] évoquait avec le directeur de la CIA, Leon Panetta, le « problème du site de détention secret » qui avait « mis à rude épreuve » le partenariat bilatéral. Le [redacted] du Pays [redacted] affirma également qu'il voulait des garanties confirmant que toute coopération à venir avec la CIA serait protégée.

Après la parution de l'article du *Washington Post*, [redacted] du Pays [redacted] exigea la fermeture du site de détention BLACK en moins de [redacted] heures. La CIA transféra peu après ses [redacted] derniers détenus hors de ce site.

[redacted], [redacted]. En [redacted] Pays [redacted], des responsables du [redacted] refusèrent d'accueillir Mustafa Ahmad al-Hawsawi, détenu de la CIA, dans un hôpital local malgré les discussions antérieures avec des représentants de ce pays au sujet des urgences médicales des détenus. Tout en comprenant la réticence des agents [redacted] à placer un détenu de la CIA dans un hôpital local compte tenu de la couverture médiatique, la direction se demandait si « [redacted] était réellement prêt à coopérer en cas d'urgence médicale, comme initialement prévu et agréé ». N'ayant pu obtenir l'aide du département de la Défense, la CIA fut contrainte de solliciter des pays tiers pour prodiguer des soins médicaux à Al-Hawsawi et à quatre autres détenus souffrant de graves problèmes de santé. Finalement, la CIA versa au [redacted] plus de [redacted] millions de dollars pour le traitement de [redacted] et [redacted] ; versa au [redacted] environ [redacted] dollars pour le traitement de [redacted] ; et conclut un accord pour que [redacted] et [redacted] soient traités au [redacted]. Les questions médicales entraînèrent la fermeture du site de détention VIOLET dans le Pays [redacted] en [redacted] 2006. La CIA transféra alors les détenus restants vers le site de détention BROWN. Tous les détenus de la CIA se trouvaient alors dans le Pays [redacted].

Par ailleurs, les pressions que l'article du *Washington Post* faisait peser sur le Programme de détention et d'interrogatoire poussèrent la CIA à

envisager de nouvelles options parmi « le nombre de plus en plus restreint de partenaires [redacted] prêts à accueillir des sites clandestins ». La CIA reprit donc ses négociations pour établir un site dans le Pays [redacted]. La CIA avait déjà fourni [redacted] millions de dollars au [redacted] du Pays [redacted] en prévision d'un possible site de détention, ce qui avait suscité ce commentaire du chef de station : « Comprenez-vous que vous pouvez acheter [le Pays [redacted]] pour [redacted] dollars ? » Le [redacted] décembre 2005, le chef de station dans le Pays [redacted] rencontra le [redacted], qui consentait tout à fait à ce que son pays accueille des terroristes détenus par la CIA, mais voulait être sûr que le Programme d'interrogatoire n'inclurait pas de recours à la torture. En donnant son autorisation, le [redacted] accéda à une demande du chef de station de ne pas informer l'ambassadeur américain dans le Pays [redacted]. La CIA parvint aussi à un accord avec un autre pays, le Pays [redacted], pour établir un site de détention sans que les dirigeants en informent l'ambassadeur américain. Finalement, la CIA ne détint personne dans aucun des deux pays.

Fin octobre 2005, quelques jours avant la publication de l'article du *Washington Post*, la CIA demanda à un autre pays encore, le Pays [redacted], d'accueillir de façon temporaire [redacted] détenus. Le chef de station briefa l'ambassadeur américain dans le Pays [redacted], qui demanda que le Conseil national de sécurité et la Maison Blanche soient briefés sur ce projet. Rien dans les archives de la CIA n'indique que le briefing ait eu lieu. [redacted] du Pays [redacted] donna alors son autorisation, tout en cherchant des garanties que la CIA aurait un plan de secours au cas où l'existence du site serait divulguée dans la presse. Tandis que la station de la CIA et le [redacted] envisageaient [redacted] dans le Pays [redacted], la direction de la CIA ordonna l'implantation d'un site de détention à long terme dans ce pays. [redacted] du Pays [redacted] approuva le projet de construction d'un site de détention de la CIA [redacted], mais exprima son inquiétude quant au manque de « stratégie de sortie ».

Le manque de soins médicaux d'urgence pour les détenus, problème qui imposa la fermeture du site de détention VIOLET dans le Pays [redacted], fut évoqué à plusieurs reprises dans le contexte de la construction d'un site de détention pour la CIA dans le Pays [redacted]. Le [redacted] mars 2006, la direction demanda que la station située dans le Pays [redacted] demande au Pays [redacted] d'organiser

un accès discret à l'hôpital le plus proche. Le message indiquait que la CIA « attend une réponse favorable avant d'entreprendre la construction de notre site de détention ». La construction démarra pourtant sans que la question des soins d'urgence soit résolue. En [redacted] 2006, après que l'adjoint de la station dans le Pays [redacted], l'adjoint du Groupe d'exfiltration et de détention et un médecin de la CIA eurent rencontré des responsables [redacted], la station signala que l'établissement d'un centre de soins médicaux d'urgence à proximité du site n'était « pas tenable ». En juillet 2006, un représentant de la direction médicale signala au chef de [redacted] à la direction de la CIA que le site dans le Pays [redacted] « ne devrait pas être activé sans un projet clair et solide de couverture médicale[74] ».

Fin 2006, quand une équipe de la CIA visita le site de détention dans le Pays [redacted], la CIA avait déjà investi [redacted] millions de dollars dans le nouveau site. Décrivant l'absence de possibilités de soins médicaux d'urgence comme « inacceptable », le chef du Groupe d'exfiltration et de détention recommanda dans un brouillon de note que la construction soit abandonnée pour cette raison. Le lendemain, la version relue de cette note décrivait cette situation comme « problématique », mais ne recommandait pas que la construction cesse. Le site de détention, qui coûterait finalement [redacted] millions de dollars, ne fut jamais utilisé par la CIA. Des articles de presse consacrés au Programme de détention et d'interrogatoire, publiés en [redacted] et [redacted], contraignirent la CIA à léguer au gouvernement du Pays [redacted] la possession de ce site inutilisé.

Début janvier 2006, le département de la Défense signala à la CIA que le secrétaire à la défense Rumsfeld avait pris la décision officielle de ne plus accepter aucun détenu de la CIA dans la base militaire américaine de Guantanamo. À l'époque, la CIA détenait 28 personnes dans les deux sites qui lui restaient, le site VIOLET, dans le Pays [redacted], et le site ORANGE, dans le Pays [redacted]. En préparation d'une entrevue avec le secrétaire à la Défense le 6 janvier 2006, le directeur Goss se vit remettre un document indiquant que le refus par le département de la Défense d'autoriser le transfert de détenus de la CIA vers Guantanamo « allait nuire aux préparatifs raisonnables d'une fin de partie » pour la CIA. Selon l'argumentaire élaboré pour cette entrevue, le directeur de la CIA Goss devait dire au secrétaire à la Défense Rumsfeld que :

> « la seule “fin de partie” viable pour la détention de ces terroristes très dangereux est un transfert vers Guantanamo… si Guantanamo est indisponible et si une détention par le département de la Défense est impossible, la CIA devra nécessairement commencer à transférer les détenus qui ne produisent plus aucun renseignement vers des pays tiers, qui les libéreront peut-être, à moins que [la CIA elle-même] ne les libère ».

Après le refus du secrétaire Rumsfeld de revenir sur sa décision de ne pas autoriser le transfert de détenus de la CIA vers Guantanamo, la CIA proposa de soumettre la question au Président. La CIA prépara un argumentaire pour le directeur Goss, qui devait consulter le Président quant à l’avenir du programme le 12 janvier 2006. L’argumentaire recommandait que le directeur « souligne qu’en l’absence de décision sur le long terme (la fameuse “fin de partie”), nous sommes bloqués et le Programme pourrait s’effondrer sous son propre poids ». Rien dans les archives n’indique si le directeur a bel et bien fait cette présentation devant le Président.

En 2005 et 2006, la CIA transféra des détenus vers au moins neuf pays, dont [redacted], ainsi que vers l’armée américaine en Irak. Beaucoup d’entre eux furent ensuite libérés. En mai 2006, la CIA avait identifié 11 détenus comme susceptibles de poursuites par une commission militaire américaine. Les autres étaient décrits comme jouissant d’« options de rapatriement ».

6. La CIA envisage de modifier le Programme de détention et d’interrogatoire suite à la loi sur le traitement des détenus, et à l’affaire Hamdan contre Rumsfeld

Après le vote de la loi sur le traitement des détenus en décembre 2005, la CIA eut de nombreuses discussions avec les membres permanents du Conseil national de sécurité, afin rendre le programme acceptable d’un

point de vue politique et juridique. En février 2006, l'argumentaire préparé pour le directeur Goss nota que Stephen Hadley, conseiller à la sécurité nationale :

> « a demandé à être informé des critères que la CIA utilisera avant d'accepter un détenu dans son Programme d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire antiterroriste, car selon lui la CIA a parfois accepté des détenus qu'elle aurait dû refuser ».

Le directeur de la CIA proposait de nouveaux critères, exigeant non seulement que les détenus répondent aux normes définies par le décret présidentiel MON, mais qu'ils possèdent des informations sur les menaces pesant sur les citoyens des États-Unis ou d'autres nations, et que la détention dans un site de la CIA soit appropriée à l'exploitation des renseignements. Quelques mois plus tard, [redacted], juriste du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], écrivit à l'Attorney général adjoint Steven Bradbury afin de suggérer un nouveau critère pour l'application des techniques renforcées : « Le détenu était-il censé posséder des renseignements critiques de haute valeur pour les États-Unis. » Tout en requérant que le détenu possède « des renseignements critiques de haute valeur », cette modification étendait en fait l'autorité de la CIA, puisqu'elle couvrait la détention et l'interrogatoire d'un individu ayant des informations qui « aideraient à localiser les plus hauts dirigeants d'Al-Qaïda ou d'une organisation terroriste associée », même si le détenu n'était pas soupçonné d'avoir connaissance de menaces terroristes imminentes ou d'y être impliqué.

Les discussions avec les membres permanents du Conseil national de sécurité débouchèrent aussi en mars 2006 sur une proposition de programme n'utilisant que sept des techniques d'interrogatoire renforcées : privation de sommeil, nudité forcée, manipulations diététiques, immobilisation de la tête, claque au visage, coup à plat sur l'abdomen et l'empoignade au collet. Cette proposition ne fut pas alors suivie d'effet. La proposition d'étendre la privation de sommeil jusqu'à 180 heures suscita pourtant des inquiétudes parmi les membres de droit du Conseil national de sécurité.

En avril 2006, la CIA briefa le Président sur le « statut actuel » du Programme de détention et d'interrogatoire. Selon un rapport interne, c'était la première fois que la CIA briefait le Président sur ses techniques renforcées. Comme noté plus haut, le Président exprima son inquiétude quant à « l'image d'un détenu, enchaîné au plafond, portant une couche, dans laquelle il était obligé de faire ses besoins ».

Le 29 juin 2006, la Cour suprême rendit sa décision dans l'affaire Hamdan contre Rumsfeld, concluant que la commission militaire réunie pour juger Salim Hamdan, détenu à Guantanamo, ne satisfaisait pas les exigences légales et l'article 3 des Conventions de Genève. Conséquence de cette décision : traiter un détenu de manière non conforme aux exigences de l'article 3 constituait une violation du code pénal fédéral. Les juristes de la CIA analysèrent ce verdict, notant qu'il pourrait avoir un impact significatif sur les « pratiques d'interrogatoire actuelles de la CIA ». Leur note signalait aussi que l'Attorney général adjoint, Steven Bradbury, estimait « que cette décision "rend vraiment douteux" que la CIA puisse continuer son Programme d'interrogatoire impliquant des techniques renforcées », puisque lesdites techniques « pouvaient être perçues comme incompatibles avec l'article 3 interdisant les "outrages à la dignité personnelle" et les violences contre la vie et la personne ».

L'affaire Hamdan contre Rumsfeld poussa le bureau d'assistance juridique à retirer une note concernant l'impact de la loi sur le traitement des détenus sur les techniques renforcées. La CIA n'utilisa plus ses techniques renforcées avant juillet 2007, date à laquelle le bureau d'assistance juridique interpréta la loi sur les juridictions militaires, signée le 17 octobre 2006 par le Président, de manière à permettre à la CIA de reprendre l'usage de ces techniques.

N. La CIA se débarrasse de ses détenus et met fin au Programme de détention et d'interrogatoire

1. Le président Bush reconnaît publiquement l'existence du Programme de détention et d'interrogatoire

Après des discussions importantes entre les membres permanents du Conseil national de sécurité tout au long de l'année 2006, le département de la Défense finit par accepter le transfert en détention militaire d'un certain nombre de détenus de la CIA.

Le 6 septembre 2006, le président George W. Bush prononça un discours public reconnaissant que les États-Unis avait secrètement détenu des agents d'Al-Qaïda, affirmant que la CIA avait employé « un ensemble de procédures alternatives » et décrivant les informations alors obtenues de ces détenus. Comme décrit plus loin dans cette synthèse, ce discours, fondé sur les informations de la CIA et validé par elle, contenait des inexactitudes graves, en particulier quant à l'importance des informations acquises auprès des détenus et quant à l'efficacité des techniques d'interrogatoire.

Dans son discours, le Président annonça le transfert de 14 détenus vers Guantanamo et la présentation au Congrès d'un projet de loi sur les juridictions militaires. Comme tous les autres détenus de la CIA avaient été transférés vers d'autres nations, la CIA n'en avait alors plus aucun.

2. Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) obtient l'accès aux détenus de la CIA après leur transfert en détention militaire en septembre 2006

Après leur arrivée à la base militaire de Guantanamo, les 14 détenus furent logés dans un bâtiment à part et restèrent sous contrôle opérationnel de la CIA. En octobre 2006, une rencontre avec le CICR fut autorisée et ils décrivirent en détail leur détention, leur traitement et leur interrogatoire. Le CICR transmit leurs allégations à la CIA. Après avoir reçu le CICR le 8 novembre 2006, le directeur juridique de la CIA, John Rizzo, adressa un courriel au directeur et à d'autres hauts responsables de la CIA :

> « Telle qu'elle nous a été décrite, même sous forme synthétique, la version que donnent les détenus ne semble pas si éloignée de la réalité… le CICR, pour sa part, semble la trouver très crédible et fait valoir la cohérence des différents récits concernant le transfert, le traitement et les conditions, alors même qu'aucun détenu n'a pu rencontrer les autres durant sa détention. »

En février 2007, le CICR transmit à la CIA son rapport définitif sur le « Traitement de quatorze "détenus de haute valeur" par la CIA ». Ce document concluait que « le CICR considère clairement que les allégations de ces quatorze individus incluent des descriptions de techniques de traitement et d'interrogatoire – isolées ou combinées – équivalant à la torture et/ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ». Malgré les commentaires de John Rizzo, la CIA contesta un certain nombre d'éléments avancés par le CICR, apporta des démentis écrits, et signala au Comité que « de nombreuses fausses allégations d'abus physiques ou de menaces d'abus, ainsi que des hypothèses ou analyses juridiques déficientes sapent la crédibilité d'ensemble de ce rapport ». *The New York Review of Books* se procura le rapport du CICR et le publia sur son site en avril 2009. Le Comité déclara que le rapport du CICR était en grande partie compatible avec les informations contenues dans les archives des interrogatoires de la CIA.

3. La CIA envisage l'avenir du Programme après la loi sur les juridictions militaires

Comme noté, la décision de la Cour suprême dans l'affaire Hamdan contre Rumsfeld en juin 2006 poussa le bureau d'assistance juridique à retirer une note concernant l'impact que la loi sur le traitement des détenus aurait sur les techniques renforcées de la CIA. L'administration considéra que la CIA aurait besoin d'une nouvelle législation pour continuer à utiliser ses techniques renforcées. La loi sur les juridictions militaires abordait les problèmes soulevés par la décision Hamdan et donnait au Président le pouvoir de prendre un décret présidentiel définissant la conduite à tenir pour être conforme à l'article 3 des Conventions de Genève. La loi fut votée

par le Sénat le 28 septembre 2006 et par la Chambre des représentants le lendemain.

Le [redacted] novembre 2006, quand Abd Hadi al-Iraqi fut exfiltré et confié à la CIA, le décret présidentiel et la note mise à jour du bureau d'assistance juridique n'avaient pas encore été préparés. Même si les interrogateurs trouvaient Abd Hadi al-Iraqi coopératif, ils estimaient aussi qu'il dissimulait des informations sur des projets d'attentats et sur la localisation de cibles de haute valeur. Selon la CIA, son [redacted] en février 2007 confirma cette conclusion, suscitant des discussions quant à l'usage possible des techniques renforcées contre lui. À la fin du mois, pourtant, la CIA concluait qu'il n'y avait « pas assez de renseignements… indiquant que [Abd Hadi al-Iraqi] possède des informations exploitables… pour justifier le recours » aux techniques renforcées.

En octobre 2006, un panel d'interrogateurs de la CIA recommanda que quatre techniques renforcées – les coups à plat sur l'abdomen, le confinement dans un volume exigu, la nudité forcée, et la simulation de noyade – soient éliminées, mais que les autres soient conservées. Selon cette proposition, la CIA serait autorisée à soumettre les détenus aux manipulations diététiques, à la privation de sommeil, à la claque au visage, l'immobilisation de la tête avec les mains, l'empoignade au collet, la projection contre une paroi, aux postures stressantes, et à l'arrosage. Très peu d'archives de la CIA évoquent les délibérations du panel, ou la réponse à ses recommandations. Le panel proposa d'abandonner deux des techniques renforcées – nudité forcée et coup à plat sur l'abdomen – que le directeur avait proposé de conserver en mars 2006, mais recommandait de conserver trois autres techniques – la projection contre une paroi, les postures stressantes, et l'arrosage – dont la préservation n'avait fait l'objet d'aucune requête par ailleurs.

4. La CIA élabore un nouveau Programme d'interrogatoire renforcé après le vote de la loi sur les commissions militaires

Au printemps 2007, le bureau d'assistance juridique du département de la Justice rédigea un avis juridique concluant que l'usage proposé des sept

techniques renforcées – privation de sommeil, nudité forcée, manipulations diététiques, claque au visage, immobilisation de la tête avec les mains, coup à plat sur l'abdomen, et empoignade au collet – serait compatible avec les exigences de l'article 3 des Conventions de Genève et de la loi sur les juridictions militaires. Ce texte suscita un sérieux désaccord entre le conseiller juridique du département d'État, John Bellinger, et l'Attorney général adjoint Steven Bradbury, qui poussa la secrétaire d'État, Condoleezza Rice, à refuser le décret présidentiel envisagé.

En juin 2007, cherchant le soutien de la secrétaire d'État, la CIA demanda aux contractants SWIGERT et DUNBAR de la briefer sur le Programme d'interrogatoire. Durant ce briefing, Condoleezza Rice s'inquiéta du recours à la nudité et du fait qu'un détenu avait été enchaîné en position debout pour être privé de sommeil. Selon les archives de la CIA, début juillet 2007, après la capture de Muhammad Rahim, la secrétaire d'État indiqua qu'elle n'approuverait pas un Programme d'interrogatoire incluant la nudité, mais qu'elle cesserait de s'opposer au programme s'il était réduit à six des techniques renforcées énumérées dans l'ébauche de note du bureau juridique : (1) privation de sommeil, (2) manipulations diététiques, (3) claque au visage, (4) immobilisation de la tête avec les mains, (5) coup à plat sur l'abdomen, et (6) empoignade au collet.

5. Muhammad Rahim, dernier détenu de la CIA, est soumis à un usage complet des techniques renforcées mais ne livre aucun renseignement

Le 25 juin 2007, Muhammad Rahim, facilitateur d'Al-Qaïda, fut capturé au Pakistan. D'après les rapports des débriefings de Rahim par un gouvernement étranger et d'autres renseignements, le personnel de la CIA estimait que Rahim devait posséder des informations liées à la localisation d'Oussama ben Laden et d'autres dirigeants d'Al-Qaïda. Le 3 juillet 2007, le directeur juridique de la CIA, John Rizzo, informa l'Attorney général adjoint, Steven Bradbury, que la CIA prévoyait un « nouvel invité » et « aurait besoin de l'avis signé du bureau d'assistance juridique "dans quelques jours" ».

Muhammad Rahim fut transféré au site de détention BROWN dans le Pays [redacted] le [redacted] juillet 2007 [redacted]. À son arrivée, les interrogateurs de la CIA eurent avec Rahim un entretien durant lequel il refusa de répondre aux questions sur les menaces pesant sur les États-Unis et la localisation des principaux dirigeants d'Al-Qaïda. Les interrogateurs signalèrent alors que Rahim risquait d'être peu coopératif. En conséquence, le directeur de la CIA, Michael Hayden adressa une lettre au Président pour demander officiellement un décret présidentiel interprétant les Conventions de Genève de manière à permettre l'emploi des techniques renforcées pour interroger Rahim. Un avis juridique classifié concluant que le recours aux six techniques renforcées envisagé sur Rahim (privation de sommeil, manipulations diététiques, immobilisation de la tête avec les mains, claque au visage, coup à plat sur l'abdomen, et empoignade au collet) ne violait pas les lois applicables fut publié le 20 juillet 2007. Le décret présidentiel déclassifié qui l'accompagnait fut publié le même jour. Bien que Rahim ait été décrit par la CIA comme « l'un des rares facilitateurs d'Al-Qaïda qui travaillaient directement pour Ben Laden et Zawahiri », Rahim passa une semaine dans une cellule sans être interrogé, les interrogateurs attendant l'accord d'utilisation des techniques renforcées contre lui.

Les interrogateurs de la CIA se déclarèrent d'abord enthousiastes quant à la possibilité d'obtenir de Rahim des informations en utilisant les techniques renforcées. Un message envoyé depuis le site de détention affirmait :

> « Les interrogateurs expérimentés, qui ont interrogé presque tous les détenus de haute valeur, pensent que l'emploi des mesures d'interrogatoire causerait un choc susceptible de tirer [Rahim] de sa posture actuelle de résistance et donnerait l'occasion d'influencer sur son comportement pour qu'il se mette à dire la vérité. »

Quatre interrogateurs présents sur le site de détention se mirent à appliquer les techniques renforcées le 21 juillet 2007. Selon les archives de la CIA, ils « employèrent les mesures d'interrogatoire claque au visage, coup à plat sur l'abdomen et immobilisation de la tête avec les mains, et expliquèrent à [Rahim] que ses hypothèses sur la façon dont il serait traité

étaient erronées ». Les interrogateurs soulignèrent que « sa situation était le résultat de ses mensonges, qu'il resterait dans cette position jusqu'à ce que les interrogateurs choisissent de l'en tirer, et qu'il pourrait toujours revenir sur une déclaration fausse ». Selon le message décrivant l'interrogatoire, Rahim menaça alors de fabriquer des informations :

> « [Rahim] répéta plusieurs fois durant la séance qu'il inventerait des informations si les interrogateurs faisaient pression sur lui et qu'il était entièrement à la merci des interrogateurs qui pouvaient même le tuer s'ils le voulaient. Les interrogateurs soulignèrent qu'ils ne le laisseraient pas mourir parce qu'alors il ne pourrait plus leur livrer d'informations, mais qu'il finirait bien par leur dire la vérité. »

Durant son interrogatoire avec les techniques renforcées, Rahim fut soumis à huit longues séances de privation de sommeil, ainsi qu'à l'empoignade au collet, l'immobilisation de la tête avec les mains, le coup à plat sur l'abdomen, et la claque au visage. Pendant les séances de privation de sommeil, Rahim était généralement enchaîné en position debout, vêtu d'une couche et d'un short. Son alimentation se limitait presque exclusivement à de l'eau et à des repas liquides. Pour l'inciter à coopérer, les interrogateurs lui donnaient un tissu pour se couvrir. Par exemple, un message envoyé depuis le site de détention le 27 juillet 2007 précise que lorsque Rahim se montra prêt à répondre à des questions sur des « informations historiques », on lui donna « une grande serviette pour se couvrir le torse » en guise de « subtile récompense ». Les interrogateurs lui posèrent toutes sortes de questions, à la recherche d'informations sur la localisation actuelle des principaux dirigeants d'Al-Qaïda, qu'il ne leur fournit pas.

Le 8 septembre 2007, Hayden, directeur de la CIA, approuva une prolongation de la détention de Muhamma Rahim. Jose Rodriguez, directeur des opérations clandestines de la CIA, désapprouva cette prolongation :

> « Je n'ai pas signé parce que je ne suis pas d'accord pour que la détention de Rahim soit prolongée de 60 jours. Je ne crois pas que

les outils dont nous disposons nous permettront de surmonter les techniques de résistance de Rahim. J.A.R. »

Peu après la prolongation de septembre 2007, le personnel de la CIA reçut l'ordre de ne plus utiliser les techniques renforcées contre Rahim. Il resta dans sa cellule environ six semaines, n'ayant plus que des contacts limités avec le personnel[75]. Le 10 septembre 2007, les interrogateurs signalèrent à la direction que Rahim avait « prouvé que les mesures physiques utilisables dans les interrogatoires de détenus de haute valeur étaient devenues prévisibles et supportables ». L'usage des techniques renforcées contre Rahim reprit le 2 novembre 2007, avec une séance de privation de sommeil qui dura jusqu'au 8 novembre, soit un total de 138 heures 30. Cette séance, la plus longue que Rahim ait subie, fut sa huitième et dernière. Rahim fut aussi soumis aux manipulations diététiques durant cette période.

Selon les archives de la CIA, l'interrogatoire se poursuivit de manière intermittente jusqu'au 9 décembre 2007, date à laquelle il cessa pendant près de trois semaines. Le personnel du site de détention proposa alors de nouvelles méthodes pour inciter Rahim à coopérer, en lui disant que des enregistrements audio de son interrogatoire pourraient être transmis à sa famille, ou que [redacted] Rahim coopérait avec les forces américaines. Le 18 décembre 2007, la direction de la CIA ordonna au site de détention de renoncer à ces propositions.

La détention et l'interrogatoire de Muhammad Rahim ne déboucha sur la diffusion d'aucun rapport de renseignements. Le [redacted] mars 2008, Rahim fut [redacted] par la CIA vers [redacted], où [redacted] accueillit Rahim. Le gouvernement [redacted] transféra aussitôt Rahim en détention [redacted], après quoi Rahim fut restitué à la CIA puis remis à l'armée américaine à Guantanamo.

6. Le rapport de la CIA sur l'interrogatoire de Rahim demande que soit étudiée l'efficacité des techniques d'interrogatoire et

recommande que les interrogatoires à venir fassent un recours accru aux techniques d'établissement de relations

Les 21 et 22 avril 2008, le Groupe d'exfiltation et de détention fit évaluer l'interrogatoire de Muhammad Rahim. Selon les documents de synthèse, le panel d'évaluation tenta de déterminer pourquoi il avait été impossible d'obtenir des informations de Rahim. Les facteurs essentiels étaient le manque de connaissance préalable du détenu par les interrogateurs, la décision de recourir aux techniques renforcées aussitôt après la courte période de « questions neutres » et d'isolement, le statut juridique ambigu des techniques non coercitives décrites dans le manuel opérationnel de l'armée américaine, l'incapacité de l'équipe à confronter Rahim à des preuves incriminantes, et l'usage de multiples approches improvisées malgré le manque de toute indication quant à leur efficacité. Les documents de synthèse recommandaient à l'avenir un recours accru aux techniques d'interrogatoire fondées sur l'établissement de relations, à l'interaction sociale, à l'imprévisibilité et à la tromperie. Les documents recommandaient aussi une étude des techniques d'interrogatoire employées par d'autres organes gouvernementaux aux États-Unis et dans d'autres pays, afin d'élaborer une méthode efficace.

Muhammad Rahim fut le dernier détenu de la CIA dans le cadre du Programme de détention et d'interrogation.

7. Dépenses de la CIA liées à la société créée par SWIGERT et DUNBAR

Les contractants SWIGERT et DUNBAR, qui jouèrent un rôle central dans l'élaboration des techniques renforcées à l'été 2002, puis utilisèrent ces techniques en tant que contractants, créèrent une société en 2005, [redacted] [« Société Y »]. La Société Y fournissait des interrogateurs à la CIA et bénéficiait d'une exclusivité de fourniture de psychologues, débriefeurs et personnel de sécurité destinés aux sites de détention. En vertu de ce contrat, la Société Y était chargée de conduire les entretiens avec les détenus pour comprendre l'état d'esprit terroriste, d'élaborer des stratégies [redacted]

et de rédiger l'histoire du Programme de détention et d'interrogation. Des descriptions ultérieures de leurs services notent que les employés de la Société Y participèrent à l'interrogatoire des détenus confiés à des gouvernements étrangers et servirent d'intermédiaires entre les entités de ces gouvernements et la CIA.

En 2006, la valeur du contrat de base pour cette société, toutes options incluses, dépassait 180 millions de dollars. En mai 2007, la Société Y avait embauché d'anciens agents de la CIA, dont beaucoup avaient déjà été impliqués dans le Programme de détention et d'interrogatoire. Le directeur général de la Société Y était l'ex-chef du [redacted], la division de la CIA supervisant le Groupe d'exfiltration et de détention. En outre, la Société Y recruta au moins [redacted] agents de sécurité de la CIA pour travailler sur ses contrats avec elle. En mars 2006, une liste d'employés et de contractants prévus dans le cadre du Groupe d'exfiltration et de détention incluait [redacted] postes distincts. Sur ces [redacted] positions, [redacted] [73%] étaient destinées à des contractants, pour la plupart issus de la Société Y. En juin 2007, le Groupe d'exfiltration et de détention déclara avoir [redacted] agents et [redacted] contractants. En 2008, le Groupe d'exfiltration et de détention comptait au total [redacted] postes, donc [redacted] agents et [redacted] [85%] de contractants, selon la CIA.

Le contrat de la CIA avec la Société Y fut dénoncé vers le milieu de l'année 2009. Depuis la fondation de la société en 2005 jusqu'à la fin de son contrat en 2010, la CIA versa à la Société Y plus de 75 millions de dollars pour des services liés au Programme de détention et d'interrogatoire. La CIA certifia aussi le bureau de la Société Y à [redacted], en tant que site habilité aux informations classifiées, ce qui exigeait qu'un agent de la CIA soit envoyé à [redacted] et donne à la Société Y accès aux réseaux informatiques internes de la CIA. En 2008, la CIA autorisa un nouveau versement d'environ 570 000 dollars, la Société Y ayant signalé des frais supplémentaires dus aux enquêtes de sécurité de ses agents quand [redacted] était apparu dans la presse en relation avec le programme. La CIA signa un contrat d'indemnisation de 5 millions de dollars au profit de la société, couvrant entre autres les frais liés à des poursuites criminelles. La Société Y s'assura les services d'un cabinet d'avocat réputé [redacted] en 2007 et factura à la CIA 1,1 million de dollars

en frais d'avocats de 2007 à 2012 au titre de leur accord d'indemnisation. Une partie de ces dépenses incluait une assistance juridique lors d'un briefing à la Commission par SWIGERT et DUNBAR le [redacted] novembre 2008. Dans le cadre du contrat d'indemnisation, la CIA est tenue de rembourser les frais d'avocats de la Société Y jusqu'en 2021.

8. Fin du programme de détention et d'interrogation

Le 5 décembre 2007, moins de neuf mois après que le directeur Hayden eut déclaré à l'Union européenne que le Programme de détention et d'interrogatoire n'était pas un programme de la CIA, mais « le programme de l'Amérique », la commission mixte paritaire de la Chambre et du Sénat sur le budget du renseignement pour l'exercice 2008 vota l'inclusion d'un amendement interdisant les techniques d'interrogatoire coercitives et définit le manuel opérationnel de l'armée sur les opérations de collecte de renseignement comme référence pour tous les interrogatoires réalisés par le gouvernement des États-Unis. Le rapport fut voté à la Chambre et au Sénat avec une majorité bipartite.

Le 8 mars 2008, le président Bush opposa son veto à la loi de finances relative au budget du renseignement qui interdisait les interrogatoires coercitifs. Dans un discours radiodiffusé expliquant sa décision, le Président déclara : « Le projet de loi que le Congrès m'a envoyé supprimerait l'un des plus précieux outils de la guerre contre la terreur, le Programme de la CIA permettant de détenir et d'interroger les principaux dirigeants et agents terroristes. » Évoquant le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées, le président Bush affirma que la « principale raison » pour laquelle le Programme de la CIA « a été efficace est qu'il permet à la CIA d'employer des procédures d'interrogatoire spécialisées pour questionner un petit nombre des terroristes les plus dangereux sous supervision attentive ». Pour le Président, ce Programme avait « fait ses preuves » et, grâce aux techniques renforcées, la CIA avait obtenu « des renseignements essentiels » sur les projets d'attentats de Camp Lemonnier, de Karachi, de la Deuxième Vague et de l'aéroport de Heathrow. Le Président répéta alors un avertissement fourni à la Maison Blanche par la CIA elle-même : « limiter la CIA aux méthodes [d'interrogatoire] figurant dans le manuel opérationnel

[de l’armée] » « pourrait coûter des vies américaines ». Comme décrit dans cette synthèse, et plus en détail dans l’étude développée, les allégations de la CIA sur le rôle des techniques renforcées pour déjouer les attentats prévus étaient inexactes.

Le 11 mars 2008, avec 188 voix contre 225, la Chambre de représentants échoua à contrer le veto présidentiel.

En décembre 2008 et janvier 2009, les agents de la CIA briefèrent l’équipe de transition du président élu Barack Obama au sujet du Programme de détention et d’interrogatoire. Le directeur Hayden prépara une déclaration qui réitérait : « Malgré ce que vous avez entendu ou lu sur divers forums publics, ces techniques [d’interrogatoire renforcées] et ce programme ont bel et bien fonctionné. » Les éléments fournis incluaient des informations inexactes sur le fonctionnement et la gestion du Programme, ainsi que le même ensemble d’exemples censés prouver « l’efficacité » des techniques renforcées que la CIA soumettait aux hommes politiques depuis plusieurs années. Les exemples fournis étaient presque tous inexacts.

Le 22 janvier 2009, le président Obama prit le décret présidentiel 13491 exigeant que la CIA « ferme aussi rapidement que possible tout site de détention qu’elle gère en ce moment… et n’en gère aucun autre à l’avenir ». Le décret présidentiel interdisait à tout employé du gouvernement américain de recourir à des techniques d’interrogatoire autres que celles figurant au chapitre 2-22.3 du manuel opérationnel de l’armée sur la collecte de renseignement.

III. Renseignements obtenus et déclarations de la CIA à de multiples instances sur l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées

A. Résumé des déclarations de la CIA sur son efficacité

De 2002 à 2009, en vue d'obtenir des autorisations politiques et juridiques, la CIA a effectué une série de déclarations aux responsables de la Maison Blanche, au département de la Justice et au Congrès, qui affirment que les techniques d'interrogatoire renforcées étaient d'une efficacité exceptionnelle et qu'elles étaient nécessaires pour produire des renseignements autrement indisponibles, que le gouvernement des États-Unis ne pouvaient obtenir à partir d'autres sources. La CIA a également déclaré que ses méthodes d'interrogatoire renforcées « sauvaient des vies » et « lui permettaient de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer d'autres terroristes et de réunir une grande quantité de renseignements sur Al-Qaïda ». Le département de la Justice a utilisé ces affirmations d'efficacité pour examiner la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ; les politiques de la Maison Blanche ont utilisé ces déclarations – et les analyses juridiques du département de la Justice – pour estimer si le Programme d'interrogatoire de la CIA devait être approuvé en tant que politique d'action ; et les membres du Congrès se sont fiés aux déclarations de la CIA pour superviser et évaluer le Programme, fournir des fonds et créer une législation adaptée.

Dans ses déclarations aux branches exécutives et législatives, la CIA a déclaré que d'autres instances avaient consenti à son Programme d'interrogatoire ou l'avaient approuvé. Comme exemple, lors d'une revue de la politique de ses techniques d'interrogatoire renforcées en juillet 2003, la CIA informa une partie des membres permanents du Conseil national de sécurité que l'utilisation de ses techniques d'interrogatoire renforcées était « approuvée par l'Attorney général » et était « connue dans sa totalité des responsables de la Commission sénatoriale sur le renseignement et de la commission parlementaire sur le renseignement ». Dans la même déclaration, la CIA rapporta que son Programme d'interrogatoire « avait produit des renseignements significatifs ayant permis, selon ses agents, de sauver des vies ». Elle fournit ensuite des exemples « d'attaques déjouées » résultant directement de son Programme d'interrogatoire et avertit les législateurs que « l'arrêt de ce programme provoquera des pertes humaines probablement considérables ».

Lorsque les officiels de la Maison Blanche demandèrent en 2004 à la CIA de revoir l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées et d'en fournir d'autres preuves, la CIA répondit qu'il était « difficile, voire impossible » de mener une telle revue, mais assura les responsables de la Maison Blanche que « ce programme fonctionne », que « les techniques sont efficaces » et que le Programme produit des « résultats ». Ces « résultats » étaient « l'interruption » de projets d'attentat terroriste précis et la capture de terroristes précis. La CIA déclara ensuite que les renseignements obtenus par ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient exceptionnels et « indisponibles autrement ». Ces déclarations jouèrent un rôle particulièrement important dans la revue juridique des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA par le département de la Justice. Les documents du département de la Justice estimèrent que l'analyse de la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA était une « question hautement liée au contexte et aux faits » et insistèrent sur l'importance de la déclaration de la CIA selon laquelle ses techniques d'interrogatoire renforcées produisaient « des quantités considérables de renseignements exploitables et autrement indisponibles », et qu'elles étaient « en grande partie responsables de la prévention d'une future attaque sur le territoire des États-Unis ».

B. Tentatives précédentes de revue de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA

Pendant la période d'application du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, de 2002 à 2009, il y eut trois revues de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées : (1) la revue de l'inspection générale de la CIA, communiquée en mai 2004 ; (2) une revue interne menée par deux cadres dirigeants supérieurs de la CIA en 2004 ; et (3) un groupe d'experts de 2005 composé de deux personnes non employées par la CIA. Selon les archives de la CIA, elle n'a « mené aucune autre étude sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire » depuis le printemps 2007.

Chacune des revues précédentes se fondait sur des entretiens avec les agents de la CIA impliqués dans le Programme, ainsi que sur des documents préparés par eux, qui déclaraient que le Programme d'interrogatoire de la CIA était efficace et que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées avait « permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer d'autres terroristes et de réunir une importante quantité de renseignements essentiels sur Al-Qaïda ». Les agents de la CIA déclarèrent : « Le Centre de lutte contre le terrorisme n'aurait pu obtenir ces informations d'aucune autre manière. »

Les archives de la CIA ne contiennent aucun élément indiquant que les revues précédentes avaient cherché à valider en toute indépendance les déclarations de la CIA sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, déclarations faites par le personnel dans des entretiens et dans des documents. En soi, aucune revue précédente ne confirma que les renseignements précis cités par la CIA furent obtenus d'un détenu pendant ou après les techniques d'interrogatoire renforcées, ou que les renseignements obtenus étaient par ailleurs inconnus du gouvernement des États-Unis (« indisponibles autrement ») et, de ce fait, exceptionnellement précieux.

C. Les origines des déclarations de la CIA sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées lui ayant permis de « sauver des vies », de « contrecarrer des projets d'attentat » et de « capturer des terroristes »

Avant que la CIA n'ait la garde de son premier détenu, ses juristes examinèrent les limites des interrogatoires coercitifs et les définitions juridiques de la torture. Le 26 novembre 2001, la direction juridique de la CIA diffusa la première version d'une note juridique intitulée « Interrogatoires hostiles : considérations juridiques à l'intention des responsables de la CIA ». Elle dressait la liste des techniques d'interrogatoire considérées comme relevant de la torture par un gouvernement étranger et une organisation non gouvernementale précise,

dont « la torture par le froid », « les positions contraintes », « l'épuisement physique forcé », « la privation sensorielle », « la privation de relations sociales », « les menaces et humiliations », « les techniques de conditionnement psychologique » et « la privation de sommeil ». La première version de la note décrit différentes interdictions de torture et l'utilisation potentielle de « l'état de nécessité » comme défense juridique contre des accusations de torture, déclarant :

> « Ce serait ainsi une nouvelle application de l'état de nécessité pour éviter la mise en accusation d'officiels américains qui ont torturé pour obtenir des informations ayant sauvé de nombreuses vies… Une décision politique doit être prise sur l'utilisation de la torture par les États-Unis à la lumière de nos obligations envers les lois internationales, en tenant compte des circonstances et de l'opinion internationale sur notre campagne actuelle de lutte contre le terrorisme – des États pourraient se montrer très réticents à rappeler les États-Unis à l'ordre au sujet de la torture dès lors que celle-ci a eu pour conséquence de sauver des milliers de vie. »[76]

Le 1er février 2002, un juriste du Centre de lutte contre le terrorisme examina l'impact de l'application des Conventions de Genève sur les futurs interrogatoires de la CIA. Le juriste écrivit :

> « Si le détenu est un prisonnier de guerre et bénéficie des conditions des Conventions de Genève, alors la question sera de savoir dans quelle mesure un acte particulier qui viole probablement la Convention, mais qui au final sauve des vies, est défendable juridiquement. Je pense que les documents de [nom d'un juriste de la CIA], forts d'une réflexion sur l'état de nécessité et l'anticipation de légitime défense, sont les deux justifications évidentes disponibles. »

Le bureau d'assistance juridique du département de la Justice a inclus « l'état de nécessité » dans une note du 1er août 2002 au conseiller juridique de la Maison Blanche, déterminant, entre autres, que « dans les circonstances actuelles, l'état de nécessité ou la légitime défense peuvent

justifier des méthodes d'interrogatoire qui pourraient violer » les interdictions pénales contre la torture. La note du bureau d'assistance juridique déclare :

> « Il nous semble que dans les circonstances actuelles, l'état de nécessité pourrait être tenu en réponse à une allégation de violation de la Section 2340A [du code des États-Unis]… Dans ces circonstances, un détenu pourrait posséder des informations qui permettraient aux États-Unis de prévenir un attentat d'une ampleur potentielle égale ou supérieure aux attentats du 11-Septembre. Il est clair que la souffrance subie pendant l'interrogatoire serait d'une importance mineure comparée aux souffrances épargnées par la prévention d'un tel attentat, susceptible de coûter des centaines ou des milliers de morts. »

Selon un rapport de l'inspection des services du département de la Justice, communiqué en juillet 2009, le sous-secrétaire à la Justice, John Yoo, « a reconnu que la CIA pourrait avoir indirectement suggéré les nouvelles dispositions [relatives à l'autorité du commandant en chef et à ses justifications potentielles, dont l'état de nécessité] en lui demandant ce qu'il se passerait au cas où un interrogateur "franchirait la ligne" et violerait accidentellement le statut ». Yoo a également dit à l'inspection des services qu'il avait rédigé les dispositions concernées. Un autre expert du département de la Justice à cette époque, Patrick Philbin, a informé l'inspection des services que lorsqu'il a dit à Yoo que les dispositions étaient superflues et devraient être supprimées, Yoo avait répondu : « Ils souhaitent qu'elles y figurent. » L'ex-directeur juridique adjoint la CIA, John Rizzo, a dit à l'inspection des services du département de la Justice que la CIA n'avait pas demandé l'ajout de ces dispositions. Dans sa réponse au rapport de l'inspection des services, l'Attorney général adjoint Jay Bybee déclara que la « bombe à retardement » qui pouvait justifier l'état de nécessité était, en fait, un scénario « réel ». Selon Bybee, « les experts du bureau d'assistance juridique qui travaillaient sur la note [du 1er août 2002] avaient été mis au courant de l'arrestation de Jose Padilla, le 8 mai 2002. Padilla était soupçonné d'avoir élaboré et posé une bombe sale ». La note du 1er août 2002 établit que « l'interrogatoire de membres d'Al-Qaïda capturés a prétendument permis au renseignement américain et aux forces

de police de repérer Padilla et de le placer en détention à son entrée aux États-Unis ». Cette information était inexacte.

Avec la communication, le 1er août 2002, d'une deuxième note du bureau d'assistance juridique concernant particulièrement Abou Zoubaydah, la CIA initia l'utilisation de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Après avoir soumis Abou Zoubaydah et d'autres détenus à ces techniques, la CIA fit des assertions de plus en plus vigoureuses sur l'efficacité de son Programme d'interrogatoire, allant jusqu'à déclarer que ce Programme d'interrogatoire « sauvait des vies » et que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées était nécessaire, puisque les renseignements obtenus n'auraient pu l'être d'aucune autre manière.

Beaucoup des premières déclarations de la CIA sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées datent du printemps 2003 et se multiplient jusqu'au début de l'année 2004. En avril 2003, des agents de la CIA dirent à l'inspection générale de la CIA que KCM (Khalid Cheikh Mohammed), qui avait été soumis aux techniques entre le [redacted] mars et le 25 mars 2003, ne coopérait toujours pas totalement. Par exemple, le 3 avril 2003, plus d'une semaine après que la CIA avait interrompu l'utilisation de ses techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM, l'adjoint de la station Alec, [redacted], informa l'inspection générale que KCM avait fait des « progrès remarquables », mais qu'il y avait « encore beaucoup à faire ». [redacted] ne cita aucun renseignement particulier obtenu de KCM dans ce contexte.

Le 27 juin 2003, plus de trois mois après que la CIA avait cessé d'utiliser ses techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM, le responsable des opérations du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], dit à l'inspection générale qu'il était convaincu que KCM « en sait davantage et attend seulement que nous lui posions les bonnes questions ». [redacted] donne ensuite deux exemples d'informations que KCM n'avait pas données tant qu'il n'était pas interrogé précisément sur les faits par les interrogateurs de la CIA : sur le projet d'attentat contre « l'immeuble le plus haut de Californie » (également connu sous le nom de « complot de la Deuxième Vague »), et l'intégration d'un immeuble de Canary Wharf comme cible dans le projet

d'attentat contre l'aéroport de Heathrow. Questionné sur des exemples de renseignements provenant de détenus de la CIA et ayant permis l'arrestation d'un terroriste, [redacted] déclara que seul Majid Khan avait fourni des informations ayant permis l'arrestation d'Iyman Faris par le FBI. Cette information était inexacte, car Majid Khan n'était pas détenu par la CIA lorsqu'il a fourni des informations sur Iyman Faris.

[redacted] déclara à l'inspection générale que le Programme d'interrogatoire de la CIA était « très efficace » et que les renseignements obtenus des détenus constituaient « le principal critère de jugement de la réussite du programme ; en particulier, les renseignements ayant permis au Centre de lutte contre le terrorisme de neutraliser d'autres terroristes et de prévenir des attentats terroristes ». [redacted] a également dit à l'inspection générale que les informations obtenues grâce aux interrogatoires de la CIA étaient des « informations que le Centre de lutte contre le terrorisme n'aurait pu obtenir d'aucune autre manière ».

Le 26 juin 2003, le président Bush fit une déclaration à l'occasion de la journée internationale des Nations-unies pour le soutien aux victimes de la torture. Cette déclaration – abondamment citée dans la presse – exprimait que :

> « Les États-Unis sont engagés dans l'élimination de la torture partout dans le monde, et nous menons cette lutte par l'exemple. J'appelle tous les gouvernements à rejoindre les États-Unis et la communauté des nations respectueuses de la loi à l'interdire, à pourchasser tous les actes de torture et à prendre des mesures pour empêcher les punitions cruelles et anormales de toute nature. »

Le lendemain, après la publication par le *Washington Post* d'un article sur la politique de détention du gouvernement, le directeur juridique adjoint de la CIA, John Rizzo, appela John Bellinger, conseiller juridique du Conseil national de sécurité. Selon un courriel envoyé par Rizzo aux autres dirigeants de la CIA, Rizzo appela Bellinger pour :

> « exprimer notre surprise et notre inquiétude quant à certaines des déclarations attribuées au gouvernement dans l'article, et en particulier à la déclaration du Président lors de la journée internationale des Nations-unies pour le soutien aux victimes de la torture, ainsi qu'à une citation du porte-parole adjoint de la Maison Blanche, Scott McClellan, selon laquelle tous les prisonniers détenus par le gouvernement américain sont traités "humainement" ».

Si Rizzo estima que la déclaration présidentielle ne paraissait contenir aucun élément « avec lequel nous ne pourrions vivre », il dit aux principaux dirigeants de la CIA qu'il « serait sans doute mieux pour nous de demander la réaffirmation écrite d'un haut responsable de la Maison Blanche que les pratiques actuelles de la CIA… sont appelées à se poursuivre ».

Le 3 juillet 2003, le directeur de la CIA, George Tenet, envoya une note à Condoleezza Rice, Conseillère nationale à la sécurité, pour demander une réaffirmation du soutien du gouvernement aux politiques et aux pratiques de détention de la CIA. La note précisait que cette réaffirmation était requise car :

> « les récentes réponses du gouvernement aux questions et la couverture médiatique de la position gouvernementale qui en a résulté ont créé l'impression que ces techniques [d'interrogatoire] ne sont pas utilisées par le personnel des États-Unis et ne sont plus approuvées en tant que politique nationale ».

Dans l'attente d'une réunion de la CIA avec la Maison Blanche au sujet de la réaffirmation de son Programme d'interrogatoire, les agents la CIA fournirent d'autres informations inexactes sur « l'efficacité » des techniques d'interrogatoire renforcées à l'inspection générale, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la CIA. Ces déclarations inexactes décrivaient la « mise en échec » d'attentats précis et la capture de terroristes précis attribués à l'interrogatoire des détenus et à l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées.

Le 16 juillet 2003, l'adjoint de la station Alec [redacted] fut à nouveau questionné par l'inspection générale. Lors de cet entretien, [redacted] affirma que KCM « avait fourni des informations ayant permis l'arrestation » d'Iyman Faris, d'Oujaïr Paracha, de Saleh al-Marri, de Lajid Khan et d'Ammar al-Baluchi. Ces déclarations étaient presque entièrement inexactes.

[redacted] informa également l'inspection générale que les renseignements provenant des détenus de la CIA « fournissaient une grande quantité d'informations sur les projets d'attentat d'Al-Qaïda », parmi lesquels : en Arabie saoudite, un projet d'attentat terroriste contre Israël ; un projet d'attentat contre le consulat des États-Unis à Karachi, au Pakistan ; un projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf ; un projet d'attentat visant à faire dérailler des trains ; un projet d'attentat contre des métros ; un projet d'attentat contre une station-service ; un projet d'attentat contre « l'immeuble le plus haut » de Californie ; un projet d'attentat contre des ponts suspendus ; et un projet d'attentat visant à contaminer des réserves d'eau. Selon les archives de l'inspection générale, « sur la question de savoir si des projets d'attentat ont été déjoués, [redacted] était d'avis que du fait de l'arrestation des terroristes impliqués dans plusieurs projets d'attentat susmentionnés, [le Centre de lutte contre le terrorisme avait effectivement contrecarré les opérations ». [redacted] fournit à l'inspection générale une liste des terroristes capturés et des projets d'attentat auxquels ils étaient associés. Aucun des individus figurant dans cette liste n'avait été capturé grâce à une information provenant des détenus de la CIA.

Durant la même période en 2003, les agents de la CIA compilaient des informations similaires pour les dirigeants de la CIA. Le 18 juillet 2003, le chef de la station Alec, [redacted], envoya un courriel à ses agents pour demander, au nom du Groupe d'exfiltration et de détention de la CIA, des informations sur « la valeur et l'impact » des informations provenant des détenus de la CIA, qui, déclara-t-il, étaient compilées pour la direction de la CIA. [redacted] écrivit que « l'une des contributions actuelles positives est de renseigner le Groupe d'exfiltration et de détention sur les renseignements importants et les identités de terroristes divulgués par les détenus », en particulier « les informations qui contribuent à révéler

et contrecarrer des projets d'attentat, celles qui révèlent l'identité des terroristes suspects, etc. ». La première partie de la réponse, compilée par la station Alec et rédigée par l'adjoint de la station Alec [redacted], disait que les informations divulguées par les détenus de la CIA « jouent un rôle clé dans notre capacité à identifier et à capturer les terroristes d'Al-Qaïda, dont ceux qui préparaient un attentat à l'intérieur des États-Unis. » Dans un courriel, [redacted] écrivit que « la capacité des détenus à identifier un grand nombre de terroristes jusque-là inconnus de nos services et du FBI a permis la capture/détention de plusieurs terroristes » et que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA était « la clé » permettant d'obtenir cette information sur ces terroristes. Comme exemples de terroristes « précédemment inconnus » de la CIA et du FBI, et identifiés par des détenus de la CIA, [redacted] cita Jose Padilla, Binyam Mohammed, Majid Khan, Iyman Faris et Saifullah Paracha. Ces déclarations étaient inexactes. Le courriel de [redacted] concluait :

> « Pour le dire simplement, les informations des détenus ont sauvé d'innombrables vies américaines sur le territoire des États-Unis et à l'étranger. Nous sommes certains qu'Al-Qaïda aurait réussi à lancer d'autres attaques aux États-Unis et que les informations obtenues de ces détenus par l'utilisation des mesures renforcées étaient essentielles pour forcer cette information. Nous estimons que si la CIA perd la capacité d'interroger et d'utiliser de manière responsable les mesures renforcées, nous ne serons pas capable de poursuivre efficacement cette guerre. »

L'information communiquée en juillet 2003 par la station Alec au Groupe d'exfiltration et de détention pour les dirigeants de la CIA comprenait également des informations d'un rapport de la CIA intitulé « Communications importantes des détenus ». Ce document comprenait des informations recoupant largement les archives de la CIA. Il affirmait que KCM n'avait fourni des détails sur les projets d'attentats contre l'aéroport de Heathrow et à Karachi qu'après avoir été confronté à la capture de Khallad ben Attash et d'Ammar al-Baluchi ; que concernant les projets d'attentat aux États-Unis, KCM n'avait reconnu que des projets qui avaient été abandonnés ou déjà contrecarrés ; que KCM inventait des informations

afin de donner aux interrogateurs de la CIA « ce qu'ils souhaitaient entendre » ; et que KCM ne fournissait en général des informations que lorsqu'il était « acculé » par des éléments déjà connus des responsables d'interrogatoire. Cette information ne figurait pas dans les déclarations de la CIA aux politiques plus tard ce même mois.

Le 29 juillet 2003, suite à la demande du directeur de la CIA, George Tenet, du 3 juillet 2003 d'une réaffirmation des politiques et des pratiques de détention et d'interrogatoire, Tenet et le directeur juridique de la CIA, Scott Muller, firent une présentation à certains responsables du Conseil national de sécurité. Selon une note de la CIA, Muller déclara que les « détenus de la CIA soumis à l'utilisation de l'une ou l'autre technique renforcée ont fourni des renseignements importants ayant, selon les agents de la CIA, sauvé des vies ».

La présentation de la CIA fournit les « résultats » de l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées dans des planches de briefing intitulées « Résultats : infos sur une menace majeure ». Cet exposé affirmait que KCM avait fourni des informations sur « des projets d'attentat contre le Capitole et d'autres monuments américains » ; « des attentats à Chicago, à New York, à Los Angeles ; contre des tours, des métros, des trains, des réservoirs d'eau, des centres hébraïques, des centrales nucléaires » ; et le « projet d'attentat contre Heathrow et contre Canary Wharf ». L'exposé affirmait aussi que KCM avait identifié Iyman Faris, la « famille Majid Khan » et Saifullah Paracha. Ces affirmations étaient en grande partie inexactes.

Selon l'exposé, des informations sur une « menace majeure » avaient été obtenues grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées sur le détenu Abd al-Rahim al-Nachiri. Elles concernaient « des bâtiments de l'US Navy dans le détroit d'Ormuz ». Cette affirmation était inexacte et omettait des faits matériels. L'exposé affirmait aussi que des informations sur une « menace majeure » avaient été obtenues grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées sur le détenu Ramzi ben al-Shibh – et en particulier qu'il « avait identifié Hawsawi » et fourni des informations sur une « menace majeure » « d'attentats contre des centrales nucléaires, des

centre hébraïques ». Cette affirmation était inexacte et omettait des faits matériels.

Dans le contexte des « menaces majeures ayant été contrées et des attaques ayant été déjouées », le briefing affirmait que des informations sur une « menace majeure » avaient été obtenues grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées sur Khallad ben Attash à propos d'un « attentat contre le consulat américain à Karachi ». Cette affirmation était inexacte. L'exposé affirmait aussi que des informations sur une « menace majeure » avaient été obtenues grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées sur le détenu Abou Zoubaydah et avaient permis « l'identification de [Jose] Padilla et de Richard Reid », ainsi que l'obtention d'informations sur « des attentats contre des banques, des métros, des industries pétrolières et aéronautiques ». Ces affirmations étaient inexactes.[77]

L'exposé, qui contenait d'autres inexactitudes détaillées dans le volume II du rapport de la Commission, a été utilisé en partie au moins lors de présentations de la CIA au secrétaire d'État, Colin Powell, et au secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, ainsi qu'à l'Attorney général adjoint Jack Goldsmith.

Lors d'entretiens suivants avec les agents de la CIA, l'inspection générale a reçu des informations contredisant d'autres déclarations de la CIA sur son Programme de détention et d'interrogatoire. Le chef de la branche [redacted] du groupe Oussama ben Laden du Centre de lutte contre le terrorisme a détaillé les raisons pour lesquelles les arrestations de Majid Khan et d'Iyman Faris n'étaient pas liées aux renseignements des détenus de la CIA. Le directeur adjoint de la sécurité publique à la division de lutte contre le terrorisme du FBI dit à l'inspection générale qu'en fin de compte, la capture de Saifullah Paracha était imputable à Oujaïr Paracha et aux opérations du FBI. Le responsable du ciblage et des requêtes spéciales au département Al-Qaïda du Centre de lutte contre le terrorisme et ancien responsable du groupe de travail Abou Zoubaydah, [redacted], déclara à l'inspection générale que « l'exemple souvent cité de Zoubaydah identifiant Padilla n'est pas tout à fait exact ». Selon [redacted], « non seulement [Abou Zoubaydah] ne nous a pas dit qui était Padilla, mais ses seules informations ne nous auraient pas menés à

Padilla ». [redacted] déclara que les Pakistanais avaient parlé à la CIA de Jose Padilla et de son complice avant qu'Abou Zoubaydah ne donne des informations sur ces hommes, affirmant qu'« en résumé, le Centre de lutte contre le terrorisme a eu de la chance ».

Toutefois, au même moment, les agents de la CIA ont donné des exemples inexacts de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées à l'inspection générale. L'adjoint du département Al-Qaïda du Centre de lutte contre le terrorisme déclara à l'inspection générale que « KCM nous a donné Majid Khan et Oujaïr Paracha ». Le directeur adjoint de la CIA, John McLaughlin, déclara à l'inspection générale que les informations de KCM « avaient permis la capture » de Majid Khan, qui avait à son tour permis celle de Hambali. McLaughlin déclara également que « la capture de Richard Reid résultait d'informations modus operandi obtenues d'[Abou] Zoubaydah ». Ces déclarations étaient inexactes.

En plus de ces exemples inexacts, la direction de la CIA fit d'autres affirmations sur l'efficacité de son Programme d'interrogatoire à l'inspection générale qui insistaient sur les « informations sur une menace sérieuse » ne pouvant être obtenues que grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées sur les détenus. Jose Rodriguez, alors directeur du Centre de lutte contre le terrorisme, dit à l'inspection générale que « l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées avait sauvé des vies et prévenu des attaques terroristes ». Le directeur adjoint McLaughlin dit à l'inspection générale qu'il « pense que les techniques d'interrogatoire renforcées ont joué un rôle important dans le travail de la CIA pour la guerre contre le terrorisme ». Le directeur adjoint des opérations Pavitt déclara que le programme avait « une valeur inestimable pour la sécurité nationale des États-Unis », que « des vies américaines avaient été sauvées grâce aux informations obtenues des détenus » et que la CIA « avait réussi à obtenir des informations qu'elle n'aurait pas pu avoir sans les techniques d'interrogatoire renforcées ». Selon les archives de l'inspection générale, le directeur de la CIA Tenet déclara qu'il « était convaincu que le Programme d'interrogatoire, et en particulier l'utilisation de techniques d'interrogatoire renforcées, avait sauvé de nombreuses vies ». George Tenet ajouta que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées étaient « extrêmement précieuses » pour obtenir « d'immenses quantités

d’informations sur les menaces sérieuses », et qu’il estimait que les informations n’auraient pu être obtenues d’aucune autre manière.

Le 2 janvier 2004, l’inspecteur général de la CIA, John Hegerson, soumit une première version du rapport spécial de l’inspection générale, intitulé « Programme antiterroriste de détention et d’interrogatoire », aux dirigeants de la CIA. Cette version, fondée sur de nombreux entretiens avec les agents de la CIA ainsi que sur des recherches effectuées par l’inspection générale, englobe les origines du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA, les sites de détention opérationnels au moment du rapport et les instructions pour les détentions et les interrogatoires. Cette version identifiait également plusieurs techniques d’interrogatoire non autorisées qui avaient été utilisées[78] et concluait qu’à plusieurs reprises, les interrogatoires de la CIA étaient allés « bien au-delà de ce qui était exprimé dans l’avis juridique du département de la Justice du 1er août 2002 ».

La première version du rapport reprenait les exemples inexacts « d’efficacité » des techniques d’interrogatoire renforcées cités par les agents de la CIA au personnel de l’inspection générale, mais concluait néanmoins :

> « Avec la capture de terroristes impliqués dans les projets d’attentat susmentionnés, reste à savoir si ces projets ont été déjoués ou s’ils restent réalisables, voire s’ils ont été inventés de toute pièce. Ce rapport n’a révélé aucune preuve de l’imminence de ces projets d’attentat. »

Après la révision de cette première version et des conclusions mitigées de l’inspection générale sur l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées, le Centre de lutte contre le terrorisme prépara une réponse hautement critique. À cette fin, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], demanda au Centre de lutte contre le terrorisme d’autres informations susceptibles d’être utilisées comme preuves de l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées. [redacted] envoya un courriel pour obtenir « une liste des projets d’attentat ayant été déjoués grâce aux informations obtenues d’un détenu grâce aux mesures renforcées ». [redacted] nota qu’il

compilerait l'information « en insistant sur les centaines ou les milliers de vies innocentes sauvées grâce à ces techniques… » Dans un courriel séparé, [redacted] souligna qu'il était « essentiel » que l'information « établisse des liens directs entre l'application des techniques d'interrogatoire renforcées et les renseignements directement susceptibles de sauver des vies innocentes », que les renseignements obtenus après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées soient « de nature très différente des renseignements obtenus avant le recours à ces techniques » et que les informations soient « totalement inattaquables » et « clairement soutenues par des citations de messages, des analyses ou autres ». [redacted] nota aussi que « nous devons nous attendre à avoir à présenter tôt ou tard ces données à des responsables autorisés de l'inspection générale de la CIA et au Congrès, à l'Attorney général, et très probablement au Président, et elles doivent être vérifiables en tous points ». Il conclut : « Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de ce Programme, et ainsi le nombre de vies épargnées, peuvent grandement dépendre des données fournies. »

En réponse à cette demande d'informations, l'adjoint de la station Alec [redacted] envoya un courriel décrivant les renseignements donnés par KCM et dans lequel elle écrivit : « Ne ménageons pas nos efforts. » Le contenu du courriel de [redacted] servira de modèle aux futures justifications du Programme de la CIA et de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Le courriel de [redacted] affirmait « qu'à elle seule, l'information donnée par Khalid Cheikh Mohammed (KCM) a sauvé plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de vies ». Elle a ensuite écrit que KCM « avait identifié » Iyman Faris, « aujourd'hui incarcéré aux États-Unis pour avoir soutenu Al-Qaïda » et « avait identifié une photo » de Saleh al-Marri, « que le FBI soupçonnait d'être lié à Al-Qaïda, mais contre lequel nous ne possédions aucune information concrète », ajoutant qu'Al-Marri « est sous mandat judiciaire en tant que témoin clé ». Le courriel de [redacted] affirmait que KCM « avait donné des informations » sur Majid Khan, « aujourd'hui en détention », « avait identifié un moyen utilisé par Al-Qaïda pour introduire clandestinement des explosifs aux États-Unis » et « avait identifié » Jaffar al-Tayyar. Le courriel disait aussi « qu'après l'utilisation des [techniques d'interrogatoire] renforcées, [Abou Zoubaydah] était devenu l'un de nos détenus les plus coopératifs » et que

les informations fournies par Abou Zoubaydah « avaient donné des résultats concrets qui ont contribué à sauver des vies ». Ces déclarations étaient presque totalement inexactes. Comme elle l'a fait lors d'un entretien avec l'inspection générale, [redacted], ex-chef du groupe de travail Abou Zoubaydah, réfuta cette vision des choses, écrivant dans un courriel qu'Abou Zoubaydah « n'avait pas donné d'information de type "voici le projet d'attaque" », qu'Abou Zoubaydah avait parlé de Jose Padilla avant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées et « qu'il ne nous avait jamais vraiment donné de renseignements concrets pour les capturer ». Séparément, l'adjoint de la station Alec [redacted] transmit au service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme d'autres informations inexactes données par des agents de la CIA de la station Alec relatives à KCM, à Al-Nachiri, et à Hambali.

Le 27 février 2004, le directeur adjoint des opérations Pavitt envoya sa réponse officielle à la première version du rapport spécial de l'inspection générale de la CIA sous la forme d'une note à l'inspecteur général. Pavitt incitait l'inspection générale à ne pas « s'écarter de la conclusion selon laquelle nos efforts ont déjoué des attaques et sauvé des vies », et à « bien faire comprendre aussi que les techniques d'interrogatoire renforcées (dont la simulation de noyade) ont été indispensables à nos résultats positifs ». La note comprenait une pièce jointe décrivant les « résultats positifs des activités antiterroristes de détention et d'interrogatoire de la CIA », et les raisons pour lesquelles les techniques d'interrogatoire renforcées étaient nécessaires. La pièce jointe affirmait :

> « Il est très probable que les informations obtenues des détenus terroristes grâce à l'utilisation légale des techniques d'interrogatoire renforcées ont sauvé d'innombrables vies américaines à l'intérieur des États-Unis et à l'étranger. Les témoignages indiquent clairement que sans ces techniques, nos alliés et nous aurions subi des attentats terroristes majeurs faisant des centaines, voire des milliers de victimes. »

La pièce jointe à la note de Pavitt reprenait de nombreuses informations inexactes contenues dans le courriel de [redacted], l'adjoint de la station Alec, sur KCM et Abou

Zoubaydah, ainsi que les autres informations fournies sur KCM, Al-Nachiri et Hambali par les agents de la station Alec. Dans la note de Pavitt, chaque résultat positif d'obtention de renseignements était précédé d'une phrase reprenant l'expression « grâce à l'utilisation légale de techniques d'interrogatoire renforcées ». Les informations inexactes communiquées à l'inspection générale lors des entretiens et via la note de Pavitt figuraient dans la version finale du rapport spécial de l'inspection générale. La section correspondante du rapport spécial, où figurent de nombreuses informations inexactes, a été rendue publique.

Comme l'avait prévu [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] dans son courriel du 10 février 2004, une grande partie des informations communiquées à l'inspecteur général sur « l'efficacité » des techniques d'interrogatoire renforcées fut ensuite communiquée aux politiques et au département de la Justice comme preuve de l'efficacité de ces techniques.

Fin 2004, alors que le Conseil national de sécurité étudiait les options « d'issue finale » pour les détenus, la CIA fit la proposition d'une campagne d'information publique qui comprendrait des divulgations sur « l'efficacité » de son programme. Les arguments préparés par la CIA en décembre 2004 pour que son directeur les utilise conjointement avec les membres permanent du Conseil national de sécurité affirmaient que « sélectionnées intelligemment, les divulgations des renseignements obtenus pourrait accroître l'inquiétude des terroristes sur la sophistication des méthodes du gouvernement américain et souligner le sérieux avec lequel les États-Unis s'engagent dans une guerre agressive contre le terrorisme ». Le mois suivant, la CIA suggéra d'inclure dans la campagne d'information publique des détails sur les « renseignements obtenus et les vies sauvées grâce aux interrogatoires des détenus de haute valeur ». Le Conseil national de sécurité ne prit pas de décision immédiate sur une « issue finale » pour les détenus de la CIA, ni sur la proposition de campagne d'information publique.

Début avril 2005, [redacted], chef de la station Alec, demanda que les informations sur les résultats positifs du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA soient compilées avant les interviews

des agents de la CIA par Tom Brokaw, de NBC News. La première version comprenait des affirmations d'efficacité concernant les projets d'attentats de la « Deuxième Vague », le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow, le projet d'attentat à Karachi, et l'identification d'un deuxième terroriste à la chaussure piégée. Une deuxième version limita les informations à ce qui avait déjà été rendu public et comprenait des assertions sur Issa al-Hindi, Iyman Faris et Sajid Badat. Ce jour-là, le directeur adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme, Philip Mudd, dit à [redacted] que « soit ça passe, soit ça casse, ce qui a des implications au-delà des médias. Le Congrès le lit, coupe nos autorisations, fiche notre budget en l'air ». Le lendemain, la deuxième version était autorisée à être diffusée dans les médias.

Le 20 avril 2005, les mêmes exemples furent intégrés à une campagne prévue de communication officielle pour promouvoir « l'efficacité » du Programme, encore classifié, de la CIA. En réponse, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], s'inquiéta du fait que « les exemples cités, bien qu'avérés, et déjà très avancés pour être déclassifiés, soient loin d'être les plus frappants en matière de vies sauvées ». Se référant au rapport de KCM sur Iyman Faris, [redacted] nota que « nous risquons de paraître ridicules si nous ne pouvons rien faire de mieux que le pont de Brooklyn – peut-être devrions-nous omettre des exemples précis au lieu de "nous montrer de manière peu flatteuse" ». [redacted], qui proposa le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow comme exemple, fit la suggestion suivante : « Le [Bureau des affaires publiques] peut-il se montrer plus assertif – "bien que nous ne puissions fournir des détails" (ou peut-être le pouvons-nous), "le Programme a produit des renseignements qui ont directement sauvé des centaines/milliers de vies américaines innocentes" ? » [redacted] joignait ensuite des affirmations d'abord compilées en février 2004 en réponse à la première version du rapport spécial de l'inspection générale qui, écrivit-il, décrivait « certains des renseignements concrets obtenus grâce au Programme et à l'utilisation légale de ces techniques ». Les exemples étaient inexacts.

Le 24 juin 2005, Dateline NBC diffusa une émission, complétée par plusieurs articles en ligne, citant le directeur de la CIA Goss et le directeur

adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme Mudd, ainsi que des « hauts responsables du renseignement américain ». Entre autres affirmations, la NBC rapporta que la capture de Ramzi ben al-Shibh « permit, en fin de compte » les captures de KCM et de Khallad ben Attash. Cette information était inexacte.

Fin 2005, les inquiétudes du Congrès au sujet du traitement des détenus renouvelèrent l'intérêt de la CIA pour des divulgations publiques sur « l'efficacité » des techniques d'interrogatoire renforcées. En particulier, l'action du Congrès à propos de la loi sur le traitement des détenus (« l'amendement McCain ») poussa un juriste de la CIA travaillant à la direction nationale du renseignement à s'inquiéter du fait qu'un appui juridique était nécessaire pour que la CIA maintienne ses techniques d'interrogatoire renforcées et qu'une campagne d'information publique serait nécessaire pour obtenir ce soutien. Le juriste de la CIA décrivit les similarités « frappantes » entre le débat public entourant l'amendement McCain et la situation en Israël en 1999, quand la Cour suprême israélienne avait « statué que plusieurs… techniques étaient éventuellement autorisées, mais nécessitaient une sanction législative » et que le gouvernement israélien « avait finalement obtenu une autorisation du parlement pour quelques techniques précises ».[79] Le juriste de la CIA écrivit :

> « À partir du moment où c'était devenu ici une réalité politique, il incombait au gouvernement de rendre public certains faits s'il souhaitait préserver ces pouvoirs. Pourtant, à ce jour, le gouvernement a refusé de donner quelque exemple de renseignement significatif que ce soit comme résultant de l'utilisation d'une technique ne pouvant raisonnablement être qualifiée de cruelle, inhumaine ou dégradante. Pas même un exemple ancien datant de trois ou quatre ans. Quelles conclusions peut-on tirer du manque absolu de justification précise : qu'une telle preuve n'existe pas ? Que le gouvernement ne reconnaît pas la légitimité du processus politique sur cette question ? Ou que la nécessité de conserver le droit d'utiliser ces techniques n'est vraiment pas assez importante pour justifier la compromission de renseignements, fussent-ils anciens ? »

Comme il est décrit plus en détail dans la version complète du rapport de la Commission, le gouvernement chercha un appui législatif pour poursuivre le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, et choisit pour ce faire de le divulguer publiquement dans un discours du président Bush en 2006. Fondé sur des informations données et validées par la CIA, ce discours comprenait de nombreuses affirmations inexactes sur le programme de la CIA et l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées. La validation du discours par la CIA est détaillée dans ses documents de « validation », qui comprennent des confirmations et des citations d'archives pour soutenir certains passages du discours. Par exemple, le document « Validation des remarques » de la CIA inclut :

> « "… interroger les détenus dans le cadre de ce Programme nous a fourni des informations qui ont sauvé des vies innocentes en nous aidant à déjouer de nouvelles attaques – ici aux États-Unis et dans le monde".
> La CIA confirme cette affirmation. Les informations des détenus ont prévenu – entre autres – le projet d'attentat contre la ligne aérienne West Coast, un projet de faire exploser un immeuble d'habitation aux États-Unis, un projet d'attentat contre plusieurs cibles au Royaume-Uni et des projets d'attentat contre des cibles à Karachi et dans le golfe arabo-persique. Ces attentats auraient indubitablement tué plusieurs milliers de personnes. »

De nombreuses répétitions dans le document de « validation » de la CIA révèlent les modifications apportées au discours au cours de sa préparation. Une semaine avant la date prévue du discours, un passage de la première version comprenait des affirmations inexactes sur les rôles d'Abou Zoubaydah et de Ramzi ben al-Shibh dans la capture de KCM, mais n'associait pas explicitement ces affirmations à l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées. Dans un échange de courriels datant du 31 août 2006, des agents de la CIA suggérèrent la formulation suivante pour le discours :

> « Cette même année, des informations de Zoubaydah mirent la CIA sur la piste de l'un des complices de KCM, Ramzi ben al-Shibh. Les informations de Zoubaydah associées à celles de

> Ramzi ben al-Shibh portèrent le projet de l'attentat du 11-Septembre d'Al-Qaïda et l'importance de KCM à la connaissance de la CIA. Sachant que KCM était le "cerveau", les partenaires pakistanais de [redacted] organisèrent et montèrent une opération qui permit sa capture et sa détention. »

L'échange de courriels du 31 août 2006 comprenait des citations de messages de la CIA soutenant le passage suggéré ; toutefois, ni les messages ni les autres archives de la CIA ne soutiennent les assertions.

En quelques jours, le passage relatif aux captures de Ramzi ben al-Shibh et de KCM dans la première version du discours fut modifié pour associer l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées sur Abou Zoubaydah à la capture de Ramzi ben al-Shibh. La version actualisée déclarait maintenant que c'était les informations d'Abou Zoubaydah et de Ramzi ben al-Shibh qui « avaient contribué à l'organisation et à la finalisation de la capture de Khalid Cheikh Mohammed ». La version actualisée du discours affirmait :

> « Zoubaydah (Zou-BAÏ-da) fut soumis à ces procédures (d'interrogatoire) et il fournit rapidement des informations sur des membres clés d'Al-Qaïda – dont certaines nous ont aidés à trouver et capturer plus de responsables des attentats du 11-Septembre. Par exemple, Zoubaydah identifia l'un des complices de KCM dans les attentats du 11-Septembre – un terroriste du nom de Ramzi ben al-Shibh. L'information de Zoubaydah a permis la capture de Ben al-Shibh. Et à eux deux, ces terroristes ont fourni des informations qui ont permis l'organisation et la finalisation de la capture de Khalid Cheikh Mohammed. »

Un nouveau document de « validation » de la CIA correspondant au passage suggéré fournissait une liste modifiée de messages de la CIA en guise de « sources » pour soutenir le passage en question. Dans les messages, les citations relatives au rapport d'Abou Zoubaydah avant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA avaient été supprimées. Comme la première version, le document actualisé de « validation » de la CIA ne citait aucun message démontrant que les

informations fournies par Abou Zoubaydah « avaient permis la capture de [Ramzi] Ben al-Shibh ». De même, aucun des messages cités pour soutenir le passage n'indiquait que les informations d'Abou Zoubaydah et de Ramzi ben al-Shibh (en détention à l'étranger lorsqu'il fournit les informations citées par la CIA) « ont aidé l'organisation et la finalisation de la capture de [KCM] ». Comme il est décrit ailleurs dans ce rapport, aucune archive de la CIA ne soutient ces affirmations.

Les documents de la CIA validant le discours du Président concernaient d'autres passages qui n'étaient pas non plus confirmés par les messages cités de la CIA. Par exemple, le discours comprenait une affirmation inexacte sur KCM qui faisait partie des déclarations de la CIA sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées depuis 2003. Le discours affirmait :

> « Dès qu'il fut placé en détention, KCM fut soumis par la CIA à ces procédures d'interrogatoire, et il fournit rapidement des informations qui nous ont aidés à déjouer un autre projet d'attentat contre les États-Unis. Pendant l'interrogatoire, KCM nous parla d'un autre membre d'Al-Qaïda qu'il savait détenu par la CIA – un terroriste du nom de Majid Khan. KCM révéla que [Majid] Khan avait reçu l'ordre de remettre 50 000 dollars à des individus travaillant pour un chef terroriste présumé du nom de Hambali, qui dirigeait la branche d'Al-Qaïda pour l'Asie du Sud-Est, connue sous le nom de "Jemaah Islamiyah". Des agents de la CIA confrontèrent Khan à cette information. Khan confirma que l'argent avait été remis à un terroriste du nom de Zubair, et fournit sa description physique et son numéro du téléphone. Grâce à ces informations, Zubair fut capturé en juin 2003, et il fournit rapidement des informations qui permirent la capture de Hambali. »

Pour soutenir ce passage, la CIA cita un message de juin 2003 décrivant un interrogatoire de Majid Khan, dans lequel celui-ci avait parlé de Zubair. Le document de « validation » de la CIA n'incluait pas les citations des messages de mars 2003 qui auraient pu révéler que Majid

Khan avait fourni cette information alors qu'il était détenu à l'étranger, avant le rapport de KCM.

Le 6 septembre 2006, le président Bush prononça un discours fondé sur les informations validées par la CIA.[80] Le 8 septembre 2006, le responsable du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme, qui avait participé à la validation du discours par la CIA, diffusa le « document de validation final » pour d'éventuelles actualisations ou modifications. Dans un courriel, [redacted] conseilla vivement aux destinataires de « [le] lire très attentivement, car c'est un document qui va devenir très important ».

Le 11 septembre 2006, un responsable de la CIA mit en question dans sa réponse le passage du discours relatif à la capture de KCM ainsi que la pertinence des messages de la CIA cités dans le document de validation pour soutenir ce passage. Il demandait si un message de la CIA décrivant l'identification « d'Ammar » par Ramzi ben al-Shibh soutenait l'affirmation selon laquelle le rapport de Ben al-Shibh avait permis la capture de KCM. Il écrivit :

> « Je suppose que l'information soutenant l'affirmation dans ce message est l'aveu de Ramzi concernant Ammar ? ? Cela nous a-t-il véritablement aidés à trouver KCM ? ? Pas sûr qui a rédigé cette disposition, mais il faudrait sans doute la revérifier et fournir d'autres messages sur la manière dont ça nous a réellement "aidés". Ce point semble également prêter à des critiques dans la presse. Je vais aussi fouiller de mon côté. »

Aucune archive de la CIA n'indique qu'une réponse a été faite aux commentaires de ce responsable sur l'inadéquation des sources. Comme il est mentionné dans ce rapport, et plus en détail dans le volume II, aucune archive de la CIA ne soutient le passage du discours relatif à la capture de KCM.

Après le discours, les articles de presse qui en critiquaient certains points firent l'objet d'une discussion interne entre certains responsables de la CIA. Le 7 septembre 2006, le responsable du département

[redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme envoya un courriel affirmant : « Comme on pouvait s'y attendre, le *NY Times* a publié un article cherchant des failles dans le discours du Président. » Défendant le passage affirmant qu'après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, Abou Zoubaydah avait fourni des informations « qui ont permis la capture de Ben al-Shibh », [redacted] expliqua :

> « … nous savions avant la capture d'AZ que Ramzi ben al-Shibh avait pris part au 11-Septembre ; toutefois, AZ nous a donné des informations sur ses récentes activités qui – ajoutées à d'autres – nous ont permis de relever sa trace. Encore une fois, sur ce point, nous avons été très prudents, et le discours est exact sur ce qu'il dit de Ben al-Shibh ».

L'affirmation de [redacted] selon laquelle Abou Zoubaydah avait fourni des « informations sur les récentes activités de [Ben al-Shibh] qui « ont permis [à la CIA] de relever sa trace » n'a pas été soutenue par les messages cités dans le document de « validation » de la CIA ou par quelque autre archive. Le courriel de [redacted] ne mentionnait pas l'autre déclaration dans le discours du Président – selon laquelle Abou Zoubaydah « avait identifié » Ramzi ben al-Shibh.

L'article du *New York Times* mettait aussi en question la déclaration dans le discours qu'Abou Zoubaydah « avait divulgué » que KCM était le « cerveau des attentats du 11-Septembre et utilisait l'alias "Mokhtar" », et que « c'était une pièce essentielle du puzzle ayant permis à notre communauté du renseignement de poursuivre KCM ». Ainsi que le nota l'article, la Commission du 11-Septembre avait identifié un message d'août 2001 identifiant KCM comme « Mokhtar » et donnait d'autres informations sur la rédaction de ce discours :

> « Le 28 août 2001, en fait, [la base de données] [redacted] [de la CIA] montre effectivement un rapport [d'une source] affirmant que le frère de Mohammed Rahim, Zadran, lui avait dit que KCM se faisait maintenant appeler "Mokhtar". De plus, nous soupçonnions dès le 12 septembre 2001 que KCM était derrière le 11-Septembre, et nous possédions des rapports indiquant qu'il en

était le cerveau. Nous avons expliqué ce dernier fait à la Maison Blanche, bien que le rapport du 28 août ait échappé à notre attention. »

Dans un courriel de [redacted], elle affirma que « le fait que la Commission du 11-Septembre pense, avec le bénéfice du recul, que nous aurions dû savoir cela en août 2001 ne change rien au fait que ce n'était pas le cas ».

En plus de l'article du *New York Times*, la CIA s'inquiétait d'un article de Ron Suskind dans *Time Magazine* qui mettait également en question dans le discours les affirmations sur les captures de Ramzi ben al-Shibh et de KCM. Dans un courriel daté du 11 septembre 2006, le responsable du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], écrivit : « Nous n'affirmons pas [qu'Abou Zoubaydah] a fourni des informations précises de localisation, mais seulement que ses informations nous ont aidés dans notre travail de ciblage. » Le courriel de [redacted] ne mentionnait pas les déclarations dans le discours présidentiel selon lesquelles Abou Zoubaydah « avait identifié » Ramzi ben al-Shibh. Concernant la capture de KCM, le courriel de [redacted] reconnaissait que l'affirmation de Suskind selon laquelle « la clé était une source amie » était « exacte en soi, mais la priorité attribuée à la chasse de KCM changea dès qu'AZ l'a identifié formellement comme étant le cerveau du 11/9 ». Le courriel de [redacted] ne mentionnait pas la déclaration dans le discours présidentiel selon laquelle Abou Zoubaydah, avec Ramzi ben al-Shibh, « permit l'organisation et la finalisation de la capture de Khalid Cheikh Mohammed ». Les affirmations de [redacted] sur les captures de Ramzi ben al-Shibh et de KCM ne sont pas soutenues par les archives de la CIA.

Le discours présidentiel du 6 septembre 2006, fondé sur les informations fournies et validées par la CIA, fut la première déclaration détaillée, officielle et publique sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.[81] Les inexactitudes volontaires du discours ont été reprises dans de nombreux articles, livres et émissions télévisées. Le discours servit aussi de référence au bureau d'assistance juridique du département de la Justice dans sa note du 20 juillet 2007 sur la

légalité des techniques d'interrogation renforcées de la CIA, en particulier pour soutenir l'hypothèse que ces techniques étaient efficaces pour « produire des quantités importantes de renseignements indisponibles autrement ».

D. Déclarations de la CIA sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées sur des détenus particuliers

Alors que la CIA fit beaucoup de déclarations générales sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, ses déclarations sur des détenus particuliers se concentrèrent quasiment exclusivement sur deux d'entre eux, Abou Zoubaydah, incarcéré le 28 mars 2002, et KCM, incarcéré le 1er mars 2003.

1. Abou Zoubaydah

Comme il est décrit plus en détail dans la version complète du rapport de la Commission, la CIA fournit des informations importantes aux politiques et au département de la Justice sur sa décision d'utiliser sur Abou Zoubaydah ses « techniques d'interrogatoire renforcées » récemment élaborées et sur les effets de cette utilisation. Ces déclarations ont été faites à l'inspection générale de la CIA, à la Maison Blanche, au département de la Justice, au Congrès, et au public américain. Elles disaient notamment que : (1) Abou Zoubaydah avait dit à la CIA qu'il pensait que « la population américaine en général était "faible", manquait de ténacité et serait incapable de "faire ce qu'il fallait" ; (2) Abou Zoubaydah avait cessé de coopérer avec les agents du gouvernement américain qui utilisaient des techniques d'interrogatoire traditionnelles ; (3) l'équipe d'interrogatoire d'Abou Zoubaydah estimait que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées produirait des informations importantes sur des terroristes et des projets d'attentat ; et (4) les techniques d'interrogatoire renforcées sur Abou Zoubaydah étaient efficaces pour lui soutirer des renseignements

importants. Ces déclarations ne sont pas soutenues par les archives internes de la CIA.

Les déclarations de la CIA selon lesquelles Abou Zoubaydah « avait dit que la population américaine en général était “faible”, manquait de ténacité et serait incapable de “faire ce qu’il fallait” pour empêcher les terroristes d’atteindre leurs objectifs » ne sont pas soutenues par les archives de la CIA. Le 30 août 2006, un agent du groupe projets et organisation d’Al-Qaïda de la CIA écrivit : « Nous ne détenons aucune archive selon laquelle “il a déclaré que l’Amérique était faible, manquait de ténacité et que notre société n’avait pas la volonté de faire ‘ce qu’il fallait’pour empêcher les terroristes d’atteindre leurs objectifs’’. » Le même jour, au cours d’une vidéoconférence de la CIA, un agent de la station Alec écrivit : « Je ne trouve aucune trace du fait qu’AZ se soit montré agressif et qu’il ait déclaré que l’Amérique était faible… En fait, tout ce que j’ai lu indiquait qu’il avait utilisé une stratégie de résistance non agressive. » En réponse, le responsable du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], écrivit : « J’entends parler d’AZ comme ça depuis des années, mais je ne sais pas pourquoi… » L’agent de la station Alec répondit : « Probablement une formule du [chef de la station Alec, [redacted]] et [[redacted]]… Je m’en tiendrai à ça. » Le responsable du département [redacted] compléta l’échange, écrivant : « Oui, je crois bien… et suis d’accord que nous devrions fermer les yeux là-dessus. »

La déclaration de la CIA selon laquelle Abou Zoubaydah cessa de coopérer avec les interrogateurs qui utilisaient les techniques d’interrogatoire traditionnelles n’est pas non plus soutenue par les archives de la CIA.[82] Début juin 2002, les interrogateurs d’Abou Zoubaydah recommandèrent un séjour de plusieurs semaines en cellule d’isolement, pendant que les agents de l’équipe d’interrogatoire s’absentaient, [redacted] « afin de continuer à déstabiliser [Abou Zoubaydah] et de permettre à l’équipe de prendre des congés pour faire une pause et s’occuper de leurs affaires personnelles [redacted] », ainsi que pour discuter « de l’issue finale » d’Abou Zoubaydah [redacted] avec le siège de la CIA. En conséquence, Abou Zoubaydah passa une grande partie du mois de juin 2002 et tout le mois de juillet 2002, soit 47 jours au total, en cellule

d’isolement. Lorsque les agents de la CIA reprirent l’interrogatoire d’Abou Zoubaydah, ils utilisèrent immédiatement les techniques d’interrogatoire renforcées, dont la simulation de noyade. Avant cette période d’isolement, Abou Zoubaydah avait fourni des informations sur les activités, les plans, les capacités et les relations d’Al-Qaïda, en plus d’informations sur sa structure dirigeante, dont des informations sur des personnalités, les processus de prise de décision, les entraînements et les tactiques. Abou Zoubaydah avait fourni les mêmes genres d’informations avant, pendant et après l’utilisation des techniques d’interrogatoire renforcées. C’est sur l’incapacité d’Abou Zoubaydah à fournir des informations sur le prochain attentat aux États-Unis – et sur les membres d’Al-Qaïda aux États-Unis – que se sont fondées les déclarations de la CIA selon lesquelles Abou Zoubaydah « ne coopérait pas » et sa décision d’appliquer les techniques d’interrogatoire renforcées pour le rendre « conciliant » et le contraindre à révéler les informations que le siège pensait qu’il détenait. La CIA affirma aussi qu’Abou Zoubaydah pouvait faire cesser l’application des techniques d’interrogatoire renforcées, comme la simulation de noyade, en donnant les noms des membres d’Al-Qaïda aux États-Unis ou des informations susceptibles de déjouer le prochain attentat. Abou Zoubaydah ne donna ce genre d’information à aucun moment, ni pendant ni après l’utilisation par la CIA de ses techniques d’interrogatoire renforcées.

La déclaration de la CIA selon laquelle l’équipe d’interrogatoire d’Abou Zoubaydah estimait que les techniques d’interrogatoire renforcées produiraient de nouvelles informations sur des membres d’Al-Qaïda aux États-Unis et sur des projets d’attentat ne concorde pas non plus avec les archives de la CIA. Pendant qu’Abou Zoubaydah était en cellule d’isolement en juillet 2002, le siège de la CIA informa le département de la Justice et la Maison Blanche que l’équipe d’interrogatoire pensait qu’il possédait des informations sur des menaces terroristes et des membres d’Al-Qaïda aux États-Unis.[83] Les responsables de la CIA déclarèrent aussi que l’équipe d’interrogatoire avait conclu que l’utilisation de méthodes plus agressives « est nécessaire afin de contraindre Abou Zoubaydah à fournir les informations essentielles susceptibles de protéger la vie d’innombrables hommes, femmes et enfants innocents à l’intérieur des États-Unis et à l’étranger », et avait prévenu « qu’un nombre incalculable d’Américains peuvent encore mourir, sauf si nous contraignons AZ à nous dire ce qu’il

sait ». Toutefois, selon des messages de la CIA, l'équipe d'interrogatoire du site de détention n'avait pas déterminé que les techniques d'interrogatoire renforcées étaient nécessaires pour qu'Abou Zoubaydah fournisse de telles informations sur les menaces. Au lieu de cela, l'équipe d'interrogatoire avait écrit : « Nous considérons que l'objectif de cette opération est d'être très confiants dans le fait [qu'Abou Zoubaydah] ne retient pas d'autres informations concrètes que celles qu'il a déjà données sur des menaces aux États-Unis ».

La déclaration de la CIA selon laquelle ses techniques d'interrogatoire renforcées sur Abou Zoubaydah étaient efficaces pour obtenir des d'informations sur des menaces sérieuses relatives à des terroristes et à des projets d'attentat terroriste contre les États-Unis n'est pas non plus soutenue par les archives de la CIA. Abou Zoubaydah n'a pas fourni les informations pour lesquelles les techniques d'interrogatoire renforcées étaient justifiées et approuvées – des informations sur le prochain attentat et sur les membres d'Al-Qaïda aux États-Unis. Selon les archives de la CIA, Abou Zoubaydah fournit des informations sur les « activités, plans, capacités et relations d'Al-Qaïda », en plus d'informations sur « sa structure dirigeante, dont des informations sur des personnalités, les processus de prise de décision, les entraînement et les tactiques ». Ce genre d'information avait été fourni par Abou Zoubaydah avant, pendant et après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées. Abou Zoubaydah n'a, à aucun moment pendant ou après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, fourni d'informations sur les cellules d'Al-Qaïda aux États-Unis ou des plans opérationnels pour des attentats terroristes contre les États-Unis. Plus loin, une revue quantitative des rapports de renseignements d'Abou Zoubaydah montre qu'il en avait fourni plus au cours des deux premiers mois d'interrogatoire, avant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées et lorsque des agents spéciaux du FBI y participaient directement, que pendant la phase d'interrogatoire des deux mois suivants, qui avait vu l'utilisation ininterrompue des techniques d'interrogatoire renforcées 24 heures sur 24 pendant 17 jours.[84] Néanmoins, le 20 août 2002, la CIA informa le Conseil national de sécurité que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et « produisaient des résultats significatifs ». Peu après toutefois, en octobre 2002, les archives de la CIA indiquent que lors d'un briefing présidentiel quotidien, le président Bush fut

informé « qu'Abou Zoubaydah avait résisté à fournir des informations utiles, mais était devenu plus coopératif début août, probablement dans l'espoir d'améliorer ses conditions de vie. Par la suite, la CIA déclara à d'autres responsables politiques et au département de la Justice que grâce à ses techniques d'interrogatoire renforcées, elle parvenait à soutirer des informations essentielles à Abou Zoubaydah.[85] Par exemple, dans une note du 2 mars 2005 au département de la Justice, la CIA déclara que les informations obtenues d'Abou Zoubaydah sur le « projet de la bombe sale » et sur Jose Padilla ne le furent « qu'après avoir appliqué les techniques d'interrogatoire [renforcées] ». Cette déclaration fut reprise dans de nombreuses communications de la CIA à des politiques et au département de la Justice. Les informations fournies par la CIA étaient inexactes. Le soir du 10 avril 2002, avant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, Abou Zoubaydah avait fourni cette information à des agents du FBI, qui utilisaient des techniques d'interrogatoire fondées sur la construction relationnelle.[86]

2. Khalid Cheikh Mohammed (KCM)

Comme il est décrit plus en détail dans la version complète du rapport de la Commission, la CIA donna des informations très inexactes aux politiques sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées au cours de l'interrogatoire de KCM. Ces déclarations ont été faites par la CIA à l'inspection générale, à la Maison Blanche, au département de la Justice, au Congrès, et au public américain. Les déclarations incluent que : (1) KCM donna peu d'informations sur des menaces ou de renseignements concrets avant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées ; (2) la CIA vainquit la résistance de KCM grâce à l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées ; (3) la technique d'interrogatoire par simulation de noyade fut particulièrement efficace pour soutirer des informations à KCM ; (4) KCM « désavoua peu d'informations » qu'il avait données, et les informations de KCM étaient « en général exactes » et « cohérentes » ; (5) KCM fit une déclaration aux agents de la CIA – « bientôt, vous saurez » – indiquant qu'un attentat était imminent après son arrestation ; et (6) KCM pensait que « la population générale américaine était "faible", manquait de

ténacité et serait incapable de “faire ce qu’il fallait” ». Ces déclarations ne sont pas soutenues par les archives internes de la CIA.

Alors que la CIA déclarait à de multiples instances que KCM avait donné peu d’informations sur des menaces ou de renseignements concrets avant l’utilisation des techniques d’interrogatoire renforcées, les archives de la CIA indiquent que KCM avait subi les techniques d’interrogatoire renforcées dans les « quelques minutes » initiales des premières séances d’interrogatoire menées par les interrogateurs de la CIA. Ce fait matériel fut omis dans les déclarations de la CIA.

La CIA déclara qu’elle avait vaincu la résistance de KCM à l’interrogatoire grâce à ses techniques d’interrogatoire renforcées. Les archives de la CIA ne soutiennent pas ces déclarations. Au contraire, de nombreuses archives de la CIA décrivent l’inefficacité des techniques d’interrogatoire renforcées pour obtenir la coopération de KCM. Le 26 mars 2003, le lendemain du jour où la CIA utilisa pour la dernière fois ses techniques d’interrogatoire renforcées sur KCM, KCM fut décrit comme mentant certainement et cherchant en permanence à « regagner une ligne de résistance possible ». Le 2 avril 2003, la commission de coordination du renseignement pour la lutte contre le terrorisme produisit un rapport sur les renseignements de KCM intitulé : « Précieuses vérités, entourées d’une garde rapprochée de mensonges ». Le rapport concluait que KCM retenait des informations ou mentait sur les projets d’attentat terroriste et sur les membres d’Al-Qaïda ciblant les États-Unis. Pendant et après l’utilisation de ses techniques d’interrogatoire renforcées, la CIA exprima à plusieurs reprises son inquiétude sur le fait que KCM mentait et retenait des informations sur les programmes NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, et chimiques), sur les projets d’attentat contre des intérêts américains à Karachi, au Pakistan, sur les projets d’attentat contre l’aéroport de Heathrow, sur Abu Issa al-Britani , ainsi que sur le projet de la « Deuxième Vague » contre « l’immeuble le plus haut de Californie », ce qui décida la station Alec de la CIA à noter dans un message daté du 22 avril 2003 qu’elle « s’inquiétait du fait que KCM ne semble pas atteindre une position d’aveux complets sur les points les plus importants, relatifs aux menaces contre des intérêts américains, en particulier dans les États contigus ».

La CIA déclara à plusieurs reprises que la technique d'interrogatoire par simulation de noyade était particulièrement efficace pour soutirer des informations à KCM. Cette déclaration n'est pas soutenue par les archives de la CIA. Selon de nombreux agents de la CIA, parmi lesquels ceux de l'équipe d'interrogatoire de KCM, cette technique n'était pas efficace sur KCM. Le médecin du site dit à l'inspecteur général qu'après trois ou quatre jours, il était devenu évident que la simulation de noyade n'était pas efficace et que KCM « la détestait mais savait qu'il pouvait la gérer ». Le responsable de l'interrogatoire de KCM et l'adjoint de la station Alec [redacted] [redacted] dirent à l'inspecteur général que KCM « avait trouvé un moyen de supporter [la simulation de noyade] », et « elle » communiqua dans une vidéotransmission de 2005 que « nous avons cassé KCM… en utilisant les trucs de Majid Khan… et les courriels » ; autrement dit en confrontant KCM à des informations d'autres sources. [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], dit à l'inspecteur général que KCM avait « battu le système », et estima qu'il réagissait au « confort matériel et au sens de l'importance » et non aux approches « de confrontation ». L'interrogateur écrivit plus tard dans une vidéotransmission que KCM et Abou Zoubaydah « retenaient des informations » malgré l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, ajoutant : « Je suis ostracisé chaque fois que je suggère que ces deux-là ne nous ont pas tout dit. Comment puis-je oser penser que KCM retenait des informations. » En avril 2003, [redacted], de la direction médicale de la CIA, dit à l'inspecteur général que la simulation de noyade « n'avait pas été très efficace sur KCM ». Et il « s'interrogea sur la raison pour laquelle l'utilisation répétée de la simulation de noyade était radicalement différente de la "frappe de la plante des pieds"ou de la torture en général ».

La CIA déclara à plusieurs reprises que KCM « désavoua peu d'informations » qu'il avait fournies, et que ses informations étaient « en général exactes » et « cohérentes ». Cette affirmation n'est pas soutenue par les archives de la CIA. Pendant toute la période où il a été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, KCM donna des informations inexactes, qu'il reconnut avoir inventées ou qu'il a désavouées plus tard. Plus précisément, les mensonges et les rétractions concernaient ses activités

juste avant sa capture, l'identité d'un individu qu'il avait décrit comme le protecteur de ses enfants, le projet d'attentat contre un porte-avions américain, une rencontre avec Abou Faraj al-Libbi, et la localisation de Hassan Ghul. KCM a inventé d'importantes informations relatives à Jaffar al-Tayyar qu'il désavouera plus tard, affirmant qu'Al-Tayyar et Jose Padilla projetaient des attentats ensemble, et associant Al-Tayyar au projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et aux projets d'attentat de Majid Khan, et produisant ce que les responsables de la CIA décrivirent comme une « fable élaborée » associant Al-Tayyar au projet d'assassinat de l'ancien président Carter. KCM expliqua plus tard que la pression qu'exerçaient sur lui les interrogateurs de la CIA « l'avait forcé à mentir » sur Al-Tayyar. KCM désavoua d'autres informations sur le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow, dont des informations concernant le ciblage, d'autres membres d'Al-Qaïda et la mission de recruter des candidats à des formations de pilote. KCM donna d'importantes informations sur Abu Issa al-Britani (Dhiren Barot) qu'il désavouera plus tard, parmi lesquelles le lien entre ce dernier et Jaffar al-Tayyar, et le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow. Sous la menace directe d'autres simulations de noyade, KCM dit aux interrogateurs qu'il avait envoyé Abu Issa al-Britani au Montana pour recruter des convertis musulmans Afro-Américains. En juin 2003, KCM déclara qu'il avait inventé cette histoire parce qu'il était « soumis à "des mesures renforcées" lorsqu'il avait fait ces déclarations et qu'il avait simplement dit à ses interrogateurs ce qu'il pensait qu'ils souhaitaient entendre ». KCM déclara aussi qu'il avait chargé Majid Khan de recruter des musulmans aux États-Unis, ce qu'il désavouera plus tard. Le 3 mai 2003, des responsables de la CIA recommandèrent une revue des informations que KCM avait données « au cours des premiers stades de son processus d'interrogatoire », notant qu'il « avait avoué avoir déclaré durant cette phase des éléments visant à faire cesser les mesures renforcées, et qu'ainsi une partie de ces informations pouvaient prêter à suspicion ».

La CIA se référa aussi à plusieurs reprises à un commentaire fait par KCM alors qu'il était encore en détention au Pakistan, indiquant qu'il possédait des informations sur un attentat imminent. Dans ses rapports à l'inspecteur général, au conseiller à la sécurité nationale et au département de la Justice, entre autres, la CIA déclara que :

> « Interrogé sur des futurs attentats contre les États-Unis, il répondit froidement : “Bientôt, vous saurez.” En fait, nous avons effectivement bientôt su – après avoir initié les mesures renforcées. »

Contrairement aux déclarations de la CIA, les archives indiquent que les agents de la CIA s’occupant de KCM à l’époque interprétèrent le commentaire de KCM comme une manière de négocier sa future coopération contre une rencontre avec de plus hauts responsables de la CIA.

Finalement, la CIA attribua à KCM et à Abou Zoubaydah la déclaration selon laquelle « la population américaine générale était “faible”, manquait de ténacité et serait incapable de “faire ce qu’il fallait” pour empêcher les terroristes d’atteindre leurs objectifs ». Il n’existe aucune archive opérationnelle ou d’interrogatoire soutenant ce fait.

E. Affirmations de la CIA sur son efficacité à obtenir une « grande quantité de renseignements essentiels »

La CIA déclara que ses techniques d’interrogatoire renforcées avaient permis d’obtenir une « grande quantité de renseignements essentiels sur Al-Qaïda ». La Commission évalua la « grande quantité » de renseignements obtenue en compilant le nombre total de rapports de renseignements diffusés de source unique ou de sources multiples provenant des 119 détenus de la CIA connus.

La CIA informa la Commission que son Programme d’interrogatoire avait atteint son objectif en matière de renseignements et suggéra que tous ses détenus avaient produit des rapports de renseignements diffusés. Par exemple, en septembre 2006, le directeur de la CIA Michael Hayden fit le témoignage suivant à la Commission :

> Sénateur Bayh : « J’ai été impressionné par votre déclaration sur l’efficacité des techniques [d’interrogatoire renforcées de la CIA]

> pour obtenir des informations importantes pour le pays, qui vont jusqu'à 50 % de nos informations sur Al-Qaïda. Je crois que vous avez parlé de 9 000 rapports de renseignement différents ? »
> Directeur Hayden : « Plus de 8 000, monsieur. »
> Sénateur Bayh : « Qui pourtant proviennent, je pense, de seulement trente individus. »
> Directeur Hayden : « Non monsieur, de 96, de l'ensemble des 96 individus. »

En avril 2007, le directeur de la CIA Hayden attesta que le Programme d'interrogatoire de la CIA existait « en vue d'un seul objectif – le renseignement », et qu'il est « le programme américain de renseignement qui a donné le plus de résultats à ce jour » pour « prévenir des attentats, neutraliser Al-Qaïda ». À cette audience, le directeur Hayden suggéra à nouveau que le Programme d'interrogatoire de la CIA avait réussi à obtenir des renseignements de la totalité des détenus de la CIA. Une transcription de cette audience comprenait l'échange suivant :

> Sénatrice Snowe : « Général Hayden. Des 8 000 rapports de renseignements qui ont été fournis, selon vous, par 30 des détenus. »
> Directeur Hayden : « Par l'ensemble des 97 détenus, madame. »

La suggestion que tous les détenus de la CIA avaient fourni des informations ayant abouti à des rapports de renseignements n'est pas soutenue par les archives. Celles-ci révèlent que 34 % des 119 détenus connus n'ont fourni aucun rapport de renseignements, et que près de 70 % en ont fourni moins de 15. Sur les 39 détenus qui étaient, selon les archives, soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, près de 20 % n'ont pas fourni de rapport de renseignements et 40 % en ont fourni moins de 15. Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA a effectivement fourni des quantités significatives de rapports de renseignements diffusés (5 874 de source unique), mais la grande majorité d'entre eux provenait de quelques détenus seulement. Par exemple, sur les 119 détenus identifiés dans l'étude, 25 d'entre eux ont produit 89 % de l'ensemble des rapports de renseignements diffusés. Cinq détenus de la CIA ont fourni plus de 40 % de la totalité des rapports de renseignements dans le Programme de détention

et d’interrogatoire de la CIA. Les archives indiquent que deux des cinq détenus n’avaient pas été soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées.

F. Les huit principales déclarations de la CIA sur son efficacité – L’utilisation des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA « a permis à la CIA de déjouer des projets d’attentat terroriste » et « de capturer d’autres terroristes »

De 2003 à 2009, la CIA déclara régulièrement et à plusieurs reprises que ses techniques d’interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels qui « ont permis à la CIA de déjouer des projets d’attentat terroriste, de capturer d’autres terroristes et de rassembler une grande quantité de renseignements essentiels sur Al-Qaïda ». La CIA déclara aussi que l’information obtenue grâce aux techniques d’interrogatoire renforcées n’aurait pu l’être d’aucune autre manière par le gouvernement américain (« indisponible autrement »).

La CIA déclara aussi que la meilleure appréciation de l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées était les exemples précis de projets d’attentat « déjoués », ainsi que de terroristes capturés grâce à ces techniques.

Par exemple, dans une note de décembre 2004 préparée à l’intention du conseiller national à la sécurité, la CIA écrivit qu’il n’y avait « aucun moyen de mener » une « étude indépendante sur l’efficacité, pour le renseignement extérieur, des techniques d’interrogatoire renforcées », mais affirma que « la CIA américaine est en mesure de vous informer que ce Programme fonctionne et que les techniques sont efficaces en termes de renseignement extérieur ». Pour illustrer l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire, la CIA fournit onze exemples de « renseignements essentiels obtenus de détenus de haute valeur après l’application des techniques d’interrogatoire », dont neuf relatifs à des projets d’attentat terroriste précis ou à la capture de terroristes précis. De même, sous le titre « Projets d’attentat découverts grâce aux techniques d’interrogatoire

renforcées », un exposé de la CIA à l'intention du président Bush en novembre 2007 affirme : « À elles seules, les statistiques de rapports ne peuvent fournir une appréciation juste et exacte de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées. » À la place, la CIA fournit huit « exemples de renseignements essentiels obtenus lors de l'interrogatoire de détenus après la simulation de noyade et d'autres techniques d'interrogatoire », dont sept liés à des projets d'attentat terroriste précis ou à la capture de terroristes précis.

La Commission a sélectionné 20 documents de la CIA où figurent des déclarations sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées de 2003 à 2009. Ces documents, qui concordent avec une série plus générale de déclarations datant de la même période, contiennent des données pour la Maison Blanche, le département de la Justice, le Congrès, l'inspection générale, ainsi que la nouvelle équipe de sécurité nationale du président Obama et le public. La Commission sélectionna les 20 documents suivants :

1. Juillet et septembre 2003 : exposés de la CIA en vue d'obtenir une confirmation par la Maison Blanche de son Programme d'interrogatoire, « rapport sur le Programme d'interrogatoire ».

2. Février 2004 : réponse de la CIA à la première version du rapport spécial de l'inspecteur général, « Commentaires sur la première version du rapport spécial de l'inspecteur général, "Programme de détention et d'interrogatoire pour la lutte contre le terrorisme" » et, joint, « Résultats positifs des activités de détention et d'interrogatoire de la CIA pour la lutte contre le terrorisme ».

3. Juillet 2004 : note de renseignement de la CIA, « Khalid Cheikh Mohammed : une source prépondérante d'informations sur Al-Qaïda ».

4. Décembre 2004 : note de la CIA au conseiller à la sécurité nationale du Président, « Efficacité des techniques d'interrogatoire de la CIA pour la lutte contre le terrorisme ».

5. Mars 2005 : note de la CIA au bureau d'assistance juridique, « Efficacité des techniques d'interrogatoire de la CIA pour la lutte contre le terrorisme ».

6. Mars 2005 : « Exposé au vice-président Cheney : Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA », par la CIA.

7. Mars 2005 : arguments de la CIA pour le Conseil national de sécurité, « Efficacité des techniques d'interrogatoire sur les détenus de haute valeur ».

8. Avril 2005 : « Notes de présentation sur la valeur des rapports des détenus » fournies par la CIA au département de la Justice pour l'étude de la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées par son bureau d'assistance juridique.

9. Avril 2005 : « Données provenant de KCM et d'Abou Zoubaydah » et autres documents fournis par la CIA au département de la Justice pour l'étude de la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées par son bureau d'assistance juridique.

10. Juin 2005 : note de renseignement de la CIA, « informations fondamentales de détenus dans la guerre contre Al-Qaïda ».

11. Décembre 2005 : document de la CIA intitulé : « Avenir du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA » avec, joint, « Impact de l'arrêt du Programme de détention sur les opérations et l'analyse de la lutte contre le terrorisme », du directeur de la CIA, Porter Goss, à Stephen Hadley, assistant du Président/conseiller national à la sécurité, Frances Townsend, assistante du Président/conseillère à la sécurité intérieure, et l'ambassadeur John Negroponte, directeur du renseignement national.

12. Mai 2006 : exposé de la CIA au directeur du cabinet du Président, « Programmes d'exfiltration, de détention et

d’interrogatoire », sur l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées.

13. Juillet 2006 : note de la CIA au directeur du renseignement national, « Valeur des renseignements provenant des détenus : actualisation ».

14. Septembre 2006 : documents de la CIA soutenant le discours présidentiel du 6 septembre 2006, avec des déclarations sur l’efficacité du Programme d’interrogatoire, dont « Première version – Communication publique éventuelle sur le Programme d’interrogatoire des détenus de haute valeur de la CIA », « Validation par la CIA des remarques sur la politique de détention » et « Résumé du programme relatif aux détenus de haute valeur ».

15. Avril 2007 : témoignage du directeur de la CIA, Michael Hayden, à la Commission sénatoriale pour le renseignement sur l’efficacité du Programme d’interrogatoire.

16. Octobre 2007 : arguments de la CIA à l’intention de la Commission sénatoriale du budget à propos de l’efficacité du Programme de détention et d’interrogatoire, intitulés : « Arguments en appel de la réduction de [redacted] dollars appliquée au Programme d’exfiltration et de détention du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA ».

17. Novembre 2007 : arguments du directeur de la CIA à l’intention du Président, intitulés : « Simulation de noyade, 6 novembre 2007 », sur l’efficacité de cette technique.

18. Janvier 2009 : exposé de la CIA à l’équipe de sécurité nationale de transition du président élu Obama sur la valeur des « exfiltrations, détentions et interrogatoires ».

19. Février 2009 : exposé de la CIA au directeur de la CIA, Leon Panetta, sur l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées

de la CIA, comprenant « Exposé du directeur de la CIA sur le Programme d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire – 18 février 2009 », « Renseignements et rapports essentiels provenant d'Abou Zoubaydah et de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) », « Techniques d'interrogatoire renforcées et efficacité », « Tableau des impacts des renseignements essentiels : pièces jointes (AZ et KCM) », « Éléments antérieurs pour le tableau des impacts des renseignements essentiels : pièces jointes » et « Éléments antérieurs pour les captures essentielles et la mise en échec de projets d'attentat », entre autres documents de la CIA.

20. Mars 2009 : note de la CIA au président de la Commission sénatoriale pour le renseignement comprenant des déclarations sur « les captures essentielles et la mise en échec de projets d'attentat obtenues des détenus de haute valeur dans le cadre du Programme d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire ».

Dans les 20 documents, la Commission identifia les huit exemples les plus fréquemment cités par la CIA de projets d'attentat « déjoués » et de terroristes capturés que la CIA attribuait à des informations obtenues grâce à ses techniques d'interrogation renforcées :

	Les huit exemples les plus fréquemment cités de projets d'attentat « déjoués » et de terroristes capturés fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire	Référencé × fois dans les 20 documents de la CIA
1	La mise en échec du projet d'attentat de la bombe sale/des immeubles de grande hauteur et la capture de Jose Padilla	17/20
2	La mise en échec des projets d'attentat à Karachi	17/20
3	La mise en échec des projets d'attentat de la « Deuxième Vague » et la découverte du groupe Al-Ghuraba	18/20
4	La mise en échec des projets d'attentat contre des cibles urbaines au Royaume-Uni et la capture de Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi	17/20
5	L'identification, la capture et l'arrestation d'Iyman Faris	7/20

6	L’identification, la capture et l’arrestation de Sajid Badat	17/20
7	La mise en échec des projets d’attentat contre l’aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf	20/20
8	La capture de Hambali	18/20

La Commission chercha à confirmer la cohérence des déclarations de la CIA sur les exemples les plus fréquemment cités de projets d’attentat « déjoués » et de terroristes capturés avec les quelque six millions de pages d’archives de détention et d’interrogatoire qui lui avaient été fournies. En particulier, la Commission évalua si les déclarations de la CIA selon lesquelles ses techniques d’interrogatoires renforcées avaient produit des renseignements uniques et indisponibles autrement ayant permis la capture de terroristes précis et la « mise en échec » de projets d’attentat précis étaient exactes.[87] La Commission conclut que les déclarations de la CIA étaient inexactes et n’étaient pas soutenues par les archives de la CIA.

Ci-dessous figurent les résumés des huit exemples les plus fréquemment cités de projets d’attentat « déjoués » et de terroristes capturés, ainsi qu’une description des affirmations de la CIA et les raisons pour lesquelles ces déclarations étaient inexactes et n’étaient pas soutenues par les archives de la CIA.

1. La mise en échec du « projet de la bombe sale »/de l’attentat contre des immeubles de grande hauteur et la capture de Jose Padilla

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d’interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d’attentats terroristes, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuves de l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées, la mise en échec d’un projet d’attentat terroriste associé à Jose Padilla et sa capture. Ces déclarations de la CIA étaient inexactes. Le premier rapport reçu par la CIA sur la menace terroriste représentée par Jose Padilla provenait d’un

gouvernement étranger. Huit jours plus tard, Abou Zoubaydah a fourni des informations à des agents spéciaux du FBI sur le projet d'attentat de deux individus, qu'il n'a pas identifiés par leur véritable nom. Abou Zoubaydah fournit cette information en avril 2002, avant que ne débutent les techniques d'interrogatoire renforcées, en août 2002. Les projets d'attentat associés à Jose Padilla furent jugés irréalisables par les services de renseignement.

Autres détails : le « projet de la bombe sale »/de l'attentat contre des immeubles de grande hauteur fait référence au projet d'attentat impliquant le citoyen américain Jose Padilla. Padilla et son complice, Binyam Mohammed, ont conçu le « projet de la bombe sale » après avoir trouvé des informations provenant de ce que la CIA qualifia « d'article Internet satirique » intitulé « Comment fabriquer une bombe H », sur un ordinateur dans une cache au Pakistan début 2002. L'article donnait comme instructions aux futurs fabricants de bombe d'enrichir de l'uranium en le plaçant « dans un seau attaché à une corde longue de 1,80 m et de le faire tourner aussi vite que possible au-dessus de sa tête pendant 45 minutes ». Padilla et Mohammed approchèrent Abou Zoubaydah début 2002, puis KCM, avec l'idée de fabriquer et d'utiliser ce dispositif aux États-Unis. Ni Abou Zoubaydah ni KCM ne pensaient que ce projet était réalisable, mais KCM finança Padilla et le chargea de mener une opération utilisant du gaz naturel pour faire exploser des immeubles de grande hauteur aux États-Unis, opération baptisée plus tard « projet d'attentat contre des immeubles de grande hauteur ».

La capture de Jose Padilla et la mise en échec de son projet d'attentat constituent l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, des documents de la CIA communiqués à des responsables politiques, à des responsables du renseignement et au département de la Justice présentent l'identification et/ou la capture de Jose Padilla, et/ou la mise en échec de la « bombe sale » et/ou le projet d'attentat contre des « immeubles de grande hauteur » comme des exemples de la manière dont « des renseignements essentiels obtenus des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées » lui avaient « permis de déjouer des projets d'attentat terroriste » et de « capturer d'autres terroristes ». La CIA déclara

aussi que les renseignements obtenus grâce à ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et « avaient sauvé des vies ».

Par exemple, un document à l'intention du vice-président Cheney pour une réunion du Conseil national de sécurité le 8 mars 2005 déclarait, dans une section intitulée « Résultats d'interrogatoires » que :

> « L'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées autorisées par le département de la Justice nous a permis de déjouer des projets d'attentat terroriste…
> … Projet de la bombe sale : les membres d'Al-Qaïda Jose Padilla et Binyam Mohammed avaient l'intention de fabriquer et de faire exploser une "bombe sale" dans la région de Washington. Projet déjoué. Source : Abou Zoubaydah. »

De même, la note du 20 juillet 2007 du bureau d'assistance juridique du département de la Justice sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA utilisa des informations fournies par la CIA sur Jose Padilla pour décrire la menace représentée par Al-Qaïda et les résultats positifs des techniques d'interrogatoire renforcées obtenus à cette date. Le 20 juillet 2007, cette note déclarait :

> « Le Programme d'interrogatoire de la CIA – et en particulier l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées – vise à servir cet intérêt suprême [la sécurité de la nation] en produisant des quantités importantes de renseignements indisponibles autrement. La CIA estime que ce Programme "a contribué de manière essentielle à l'échec d'Al-Qaïda quant à la réalisation d'un attentat spectaculaire en Occident après le 11-Septembre 2001"… Nous pensons que l'utilisation des techniques renforcées a produit des renseignements importants, utilisés par le gouvernement pour assurer la sécurité de la nation. Comme l'a expliqué le Président (dans son discours du 6 septembre 2006), "en nous fournissant des informations sur des projets terroristes que nous n'aurions pu obtenir ailleurs, le Programme a sauvé des vies innocentes"… Par exemple, nous pensons que les techniques d'interrogatoire renforcées ont joué un rôle particulièrement

> crucial lors des interrogatoires de Khalid Cheihk Mohammed et d'Abou Zoubaydah… Les interrogatoires de Zoubaydah – encore une fois, après l'utilisation des techniques renforcées – révélèrent la présence de deux membres d'Al-Qaïda aux États-Unis, et leur intention de détruire une tour d'habitation et de faire exploser une bombe radiologique à Washington DC. »

Le 21 avril 2009, un porte-parole de la CIA confirma l'exactitude de l'information figurant dans la note du bureau d'assistance juridique à la suite de la déclassification partielle de celle-ci et d'autres notes.

La CIA fournit des déclarations similaires inexactes sur la mise en échec du projet d'attentat à la bombe sale, de l'attaque d'immeubles de grande hauteur/ou la capture de Jose Padilla dans 17 des 20 documents fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d'autres archives montra que les techniques d'interrogation renforcées ne jouèrent aucun rôle dans l'identification de « Jose Padilla » ou dans la mise en échec du projet d'attentat à la bombe sale ou de l'attaque d'immeubles de grande hauteur. Les archives de la CIA indiquent que : (1) les bases de données de la CIA contenaient des renseignements significatifs obtenus avant le Programme de détention et d'interrogatoire – et indépendamment de celui-ci – permettant d'identifier définitivement Jose Padilla comme une menace terroriste et de déjouer tout projet d'attentat qui lui était associé ; (2) Abou Zoubaydah avait fourni cette information à des agents spéciaux du FBI utilisant des techniques de construction relationnelle[88] en avril 2002, plus de trois mois avant « l'utilisation par la CIA des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice » et (3) en interne, les services de renseignement estimèrent que le projet d'attentat de la « bombe sale » et de l'attaque « d'immeubles de grande hauteur » étaient irréalisables tels qu'envisagés.

Avant la capture d'Abou Zoubaydah le 28 mars 2002, la CIA fut alertée sur la menace représentée par Jose Padilla. Début 2001, le gouvernement américain indiqua que Jose Padilla s'était rendu au consulat

américain à Karachi pour déclarer la perte d'un passeport. Ces archives indiquent qu'il avait raconté une histoire « peu satisfaisante » sur le dépassement de son visa pakistanais et qu'il « étudiait soi-disant la loi islamique en Égypte ». La « base de données du département d'État pour la délivrance de passeports et de visas » fit une recherche et trouva de « nombreuses » occurrences pour « Jose Padilla ».[89] Les archives du département d'État ont confirmé que Jose Padilla avait demandé un nouveau passeport au consulat américain à Karachi en février 2001 et qu'il avait reçu une pièce d'identité de remplacement le 21 mars 2001.

Le 15 décembre 2001, la CIA fournit au FBI des documents obtenus en Afghanistan dans un prétendu refuge d'Al-Qaïda. Le classeur comprenait les formulaires de candidature à un entraînement dans un camp de 180 terroristes intitulés : « Formulaire d'identification de moudjahidine / formulaire de candidature nouvelle ». Parmi ces formulaires se trouvait celui d'un individu âgé de 33 ans à l'époque dont l'alias était « Abu Abdallah al-Muhajir », « d'Amérique ». Le formulaire d'« Al-Muhajir » – daté du 24 juillet 2000 – listait d'autres informations d'identification, dont une date de naissance, « 18/10/70 » ; des compétences linguistiques, parmi lesquelles l'anglais, l'espagnol et l'arabe ; des déplacements en Égypte, en Arabie saoudite et au Yémen ; et la situation de famille de l'individu.

Le 10 avril 2002, la CIA diffusa un message contenant des renseignements provenant de documents saisis pendant les raids ayant permis la capture d'Abou Zoubaydah. Il comprenait la traduction d'une lettre datant de mi-mars 2002 et faisant référence à un individu anglophone de 33 ans. Selon ce message, la CIA soupçonnait cet individu d'être impliqué dans une « opération suicide ». La traduction dit : « Il y a un frère d'Argentine, il parle espagnol, anglais et arabe, il a 33 ans, il est marié et il a deux jeunes enfants. C'est un bon frère. Il connaît les affaires et étudie l'anglais. Il s'entraîne [à la] self-défense, il présente bien. »

Le lendemain, le 11 avril 2002, la CIA obtint des informations des Pakistanais sur un citoyen américain de 33 ans du nom de « Jose Padilla », dont la date de naissance était le 18 octobre 1970, qui avait été brièvement détenu par les Pakistanais le 4 avril 2002. Le gouvernement pakistanais fournit une copie du passeport américain de Jose Padilla et informa que son

visa avait expiré, et que son aspect et son accent présentaient des incohérences. Le [redacted] de la CIA écrivit qu'ils fourniraient des informations sur « Jose Padilla » au responsable régional à la sûreté du département d'État et « assureraient le suivi de cette affaire avec [des responsables pakistanais] ». La date de naissance et les détails des déplacements figurant dans le passeport de Padilla correspondaient aux informations du « formulaire d'identification de moudjahidine » (un « Américain » de 33 ans référencé en tant qu'« Abu Abdallah al-Muhajir ») que la CIA avait fournies au FBI le 15 décembre 2001.

Le 12 avril 2002, les Pakistanais fournirent d'autres informations au [redacted] de la CIA, et en particulier qu'ils détenaient le porteur d'un passeport américain du nom de Jose Padilla et celui d'un passeport britannique du nom de « Fouad Zouaoui » (identifié plus tard comme étant Binyam Mohammed), qui avaient tenté de quitter le Pakistan. Selon le message de la CIA, les autorités pakistanaises avaient fourni ces informations sur les deux individus « en raison d'inquiétudes sur une possible activité terroriste ». Le message mentionna que les autorités pakistanaises avaient dû libérer Padilla, mais que son complice était resté en détention. (Lorsqu'elles furent à nouveau interrogées, les autorités pakistanaises affirmèrent qu'elles soupçonnaient Jose Padilla d'être un « membre d'Al-Qaïda ».) L'information identifiant Jose Padilla et « Fouad Zouaoui » comme des terroristes potentiels avait été fournie par le [redacted] de la CIA au siège, à plusieurs stations et au responsable régional à la sûreté du département d'État à Karachi au 12 avril 2002. Avec les informations d'identification du passeport de Jose Padilla fournies par le gouvernement pakistanais, le [redacted] de la CIA demanda au siège et à la station [redacted] de mener « [redacted] » (une recherche dans la base de données) avec le nom « Jose Padilla » et avec les autres informations d'identification. Le [redacted] de la CIA demanda que le siège et la station [redacted] fassent de même pour le complice de Padilla, Fouad Zouaoui. Ainsi, le 12 avril 2002, la CIA était déjà alertée sur le fait qu'un citoyen américain, « Jose Padilla », avait passé une période de temps significative au Pakistan et menait une « possible activité terroriste ».

Huit jours après que la CIA avait été informée que le citoyen américain Jose Padilla menait une « possible activité terroriste », le soir du 20 avril

2002, Abou Zoubaydah parla aux agents spéciaux du FBI de deux hommes l'ayant approché avec un projet de détonation d'un engin explosif contenant de l'uranium aux États-Unis (la « bombe sale »). Abou Zoubaydah affirma qu'il ne pensait pas que le projet était réalisable et ne connaissait pas les véritables noms des deux individus, mais il fournit leur description physique. Abou Zoubaydah fournit cette information après avoir été confronté à des courriels indiquant qu'il avait envoyé deux individus à KCM. Les agents spéciaux du FBI ayant obtenu cette information d'Abou Zoubaydah l'attribuaient aux techniques d'interrogatoire de construction relationnelle.[90] Abou Zoubaydah ne sera pas soumis à « l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice » avant août 2002, plus de trois mois plus tard.

Dans les deux heures qui ont suivi la diffusion de cette information, les responsables de la CIA [redacted] envoyèrent des messages au siège et à certaines stations, en soulignant les similarités entre le rapport d'Abou Zoubaydah et leur demande d'informations sur Jose Padilla et Fouad Zouaoui, datée sur 12 avril 2002 et restée sans réponse. Une alerte aux déplacements, fondée sur l'information déjà fournie par le gouvernement pakistanais, fut ensuite lancée pour Jose Padilla. Il fut localisé et escorté à son insu par un agent spécial du FBI lors de son retour aux États-Unis, le 8 mai 2002. À son arrivée, on découvrit sur Padilla la somme de 10 526 dollars américains, qu'il n'avait pas déclarée. Padilla fut interrogé et placé par le FBI sous mandat judiciaire en tant que témoin clé. Le contenu des poches de Jose Padilla et de son téléphone révéla des liens significatifs avec des terroristes connus, dont certains faisaient l'objet d'une enquête du FBI pour la lutte contre le terrorisme aux États-Unis.

Lors d'interrogatoires séparés, Padilla et son complice, Binyam Mohammed, maintinrent qu'ils n'avaient aucune intention de mener un projet d'attentat terroriste, mais qu'ils avaient proposé le projet de la « bombe sale » pour quitter le Pakistan, éviter de combattre en Afghanistan et rentrer chez eux.

Sur une période de plusieurs années, des agents de la CIA identifièrent des erreurs dans les déclarations de la CIA sur « l'efficacité » des techniques d'interrogatoire renforcées à propos des rapports d'Abou

Zoubaydah sur Jose Padilla et sur son prétendu projet d'attentat. En réponse à l'une de ces déclarations, la chef du groupe de travail Abou Zoubaydah écrivit en 2002 à [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, « qu'à elles seules, les informations d'AZ ne nous auraient jamais permis de trouver [Jose Padilla et Binyam Mohammed] ». En 2004, elle chercha à nouveau à corriger des déclarations inexactes de la CIA, disant à des collègues :

> « AZ n'a jamais réellement fourni d'informations de type "voici le projet d'attentat". Il affirmait que tous les projets d'attentat dont il avait connaissance et/ou sur lesquels il travaillait n'étaient que préliminaires. (Padilla et le projet d'attentat de la "bombe sale" étaient antérieurs aux [techniques] renforcées, et il ne nous a jamais réellement fourni de renseignements concrets pour les trouver). »

En octobre 2005, le chef du groupe NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique) du Centre de lutte contre le terrorisme, écrivit, sous le titre « Ne mettez pas tout votre uranium dans le même seau » :

> « Jose Padilla : nous ne parviendrons jamais à rayer Padilla et le projet d'attentat de la "bombe sale" du lot des mises en échec, mais une fois encore, j'aimerais qu'il soit porté à l'attention de tous que Padilla a admis que la seule raison pour laquelle il avait inventé la supposée "bombe sale" était qu'il souhaitait sortir d'Afghanistan et qu'il avait imaginé que s'il inventait quelque chose de spectaculaire, ils le financeraient. Même KCM a dit que Padilla était timbré. C'est un petit criminel très familier de la justice pénale américaine (il possède un casier long comme le bras). Quiconque croit qu'on peut fabriquer un mécanisme nucléaire improvisé ou un mécanisme de dispersion radiologique en "plaçant de l'uranium dans des seaux et en les faisant tourner dans le sens des aiguilles d'une montre au-dessus de sa tête pour séparer l'uranium" ne fera pas avancer les capacités nucléaires d'Al-Qaïda. »

Des rapports de la CIA et d'autres organismes américains mirent également en question les projets d'attentat contre « des immeubles de grande hauteur », plus ou moins tirés des attentats menées à Moscou en septembre 1999 avec des explosifs conventionnels. Les projets d'attentat contre « des immeubles de grande hauteur » n'envisageaient pas l'utilisation d'explosifs conventionnels. Au lieu de cela, ils envisageaient d'utiliser du gaz naturel pour détruire des tours d'habitation. Comme prévu, les services de renseignement estimèrent que les projets d'attentat n'étaient pas réalisables. Le 4 août 2008, un rapport du gouvernement américain déclara : « En surface, l'idée est simpliste, sinon amateur… La probabilité d'une explosion combustible-air est faible. »

Jose Padilla fut détenu sous mandat judiciaire en tant que témoin clé du 8 mai 2002 au 9 juin 2002, date à laquelle il fut placé en détention militaire américaine et désigné comme « combattant ennemi ». Le 3 janvier 2006, Jose Padilla fut placé en détention dans l'administration carcérale fédérale américaine et jugé par un tribunal fédéral. Le 16 août 2007, Jose Padilla et deux co-accusés, Adham Hassoun et Kifah Jayyousi, furent reconnus coupables de trois chefs d'accusation criminelle liés à des activités de soutien terroriste d'octobre 1993 au 1er novembre 2001. Le réquisitoire contre Jose Padilla fut axé sur sa participation à un entraînement dans un camp terroriste en Afghanistan à l'automne 2000 – plus précisément, sur le formulaire de candidature à un entraînement dans un camp terroriste obtenu par la CIA et transmis au FBI en décembre 2001. Le formulaire portait les empreintes digitales de Jose Padilla, ainsi que des données d'identification, dont sa date de naissance, ses compétences linguistiques et ses déplacements. Le 22 janvier 2008, Jose Padilla fut condamné à 17 ans de prison. Le 19 septembre 2011, la cour d'appel du onzième circuit des États-Unis prononça que le jugement avait été trop clément, entre autres parce qu'il n'avait pas pris en compte les antécédents criminels de Jose Padilla.

Après avoir été détenu au Pakistan, le complice de Jose Padilla, Binyam Mohammed, fut renvoyé par le [redacted] de la CIA le [redacted] juillet 2002, où il fut détenu par le gouvernement de [redacted]. Le [redacted] janvier 2004, Binyam Mohammed fut confié à la garde de la CIA. Le [redacted] mai 2004, il fut transféré en détention militaire américaine à Bagram, en

Afghanistan. Le 21 septembre 2004, il fut transféré à Guantanamo. De là, Binyam Mohammed fut ensuite transféré au Royaume-Uni le 23 février 2009.

[redacted] Ses avocats engagèrent des poursuites pour astreindre le Royaume-Uni à la publication de documents sur ses déplacements et sur son traitement après sa détention initiale, en avril 2002. En février 2010, un tribunal britannique exigea la communication « d'un résumé de la torture » à laquelle avait été soumis Binyam Mohammed pendant sa détention. À l'automne 2010, le gouvernement britannique accorda la somme d'un million de livres (selon les informations) en compensation.

2. La mise en échec des projets d'attentat à Karachi

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroristes, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Pendant plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuve de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, la mise en échec du/des projet(s) d'attentat à Karachi. Les déclarations de la CIA étaient inexactes. Le(s) projet(s) d'attentat à Karachi fu(ren)t interrompu(s) grâce à la confiscation d'explosifs et à l'arrestation, en avril 2003, d'Ammar al-Baluchi et de Khallad ben Attash. L'opération et les arrestations furent réalisées unilatéralement par les autorités pakistanaises et n'étaient liées à aucun rapport issu du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

Autres détails : le(s) projet(s) d'attentat à Karachi désigne(nt) des projets d'attentat terroriste ciblant plusieurs intérêts américains et occidentaux dans la région de Karachi, dont le consulat américain, certains hôtels près de l'aéroport et de la plage, des véhicules américains circulant entre le consulat et l'aéroport, des logements diplomatiques américains, du personnel américain sujet à des tirs potentiels de snipers, ainsi que la base militaire pakistanaise de Faisal. Les archives de la CIA indiquent que la CIA eut connaissance des premiers projets d'attentat dès septembre 2002, et qu'ils furent interrompus en avril 2003, lorsque les responsables de ces

projets furent arrêtés au cours d'une opération unilatérale menée par les autorités pakistanaises. Bien que ces responsables furent capturés en train de livrer des explosifs, ils maintinrent qu'ils n'avaient pas encore trouvé, au moment que leur arrestation, ni les véhicules, ni un lieu sûr, ni les terroristes chargés des attentats-suicides.

La mise en échec du/des projet(s) d'attentat à Karachi est l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuve de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents de la CIA fournis à des responsables politiques, à des responsables du renseignement et au département de la Justice présentent le(s) projet(s) d'attentat à Karachi comme un (des) exemple(s) de la manière dont « des renseignements essentiels obtenus grâce aux interrogatoires des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire » avaient « permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat » et de capturer d'autres terroristes. La CIA déclara ensuite que les renseignements obtenus grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et « avaient sauvé des vies ».

Par exemple, en novembre 2007, la CIA fournit une série d'arguments au directeur de la CIA pour une « réunion prévue avec le Président concernant la simulation de noyade ». Le document comprend une section intitulée : « Projets d'attentat découverts grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées », qui déclare que « des statistiques de rapports ne peuvent fournir à elles seules une appréciation juste et exacte de l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées ». Le document fournit ensuite une liste de « renseignements essentiels provenant des techniques d'interrogatoire renforcées », déclarant :

> « L'utilisation par la CIA de techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice, et faisant partie d'une approche globale d'interrogatoire, a permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat… Ci-dessous figurent des exemples de renseignements essentiels obtenus grâce à l'interrogatoire des détenus après la simulation de noyade, entre autres techniques d'interrogatoire : … Le projet d'attentats à

> Karachi : ce projet de réaliser des attentats contre le consulat américain et d'autres intérêts américains au Pakistan a été découvert au cours des premiers interrogatoires de Khallad ben Attash et d'Ammar al-Baluchi, avant d'être confirmé par KCM. »

De même, un exposé de la CIA au vice-président Cheney sur les techniques d'interrogatoire renforcées en mars 2005, sous une section appelée : « Résultats d'interrogatoire », affirme :

> « L'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées autorisées par le département de la Justice, et faisant partie d'une approche globale d'interrogatoire, nous a permis d'interrompre des projets d'attentats, de capturer d'autres terroristes… Le projet d'attentats à Karachi : projet de réaliser des attentats contre le consulat américain et d'autres intérêts américains au Pakistan. Projet d'attentats interrompu.
> Sources : Khallad ben Attash, Ammar al-Baluchi. KCM a également fourni des infos sur le projet d'attentats après avoir vu des photos d'Ammar et de Khallad ».

La CIA fournit des déclarations similaires inexactes concernant la mise en échec de(s) projet(s) d'attentats à Karachi dans 17 des 20 documents fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d'autres documents montra que les techniques d'interrogatoire renforcées – dont la simulation de noyade – ne jouèrent aucun rôle dans la mise en échec de(s) projet(s) d'attentats à Karachi. Les archives indiquent que le(s) projet(s) d'attentats fu(ren)t déjoué(s) grâce à l'arrestation des membres d'Al-Qaïda et à l'interdiction d'explosifs par les autorités pakistanaises, en particulier [redacted].

La CIA possédait des informations sur le(s) projet(s) d'attentats terroristes à Karachi dès le 11 septembre 2002. Ce jour-là, le raid [redacted], mené par les autorités pakistanaises de [redacted],

[redacted] sur un refuge d'Al-Qaïda à Karachi, au Pakistan, permit de découvrir la « lettre au parfum », ainsi appelée parce que le terme « parfum » est utilisé comme code. La lettre fut écrite en mai 2002 par KCM à Hamza al-Zoubaïr, un membre connu d'Al-Qaïda tué au cours des raids. La lettre de KCM à Al-Zoubaïr déclare : « Cher frère, nous avons le feu vert pour les hôtels », et indique : « Ce qui en fait trois au lieu d'un. » Début octobre 2002, la CIA avait effectué une recherche des noms identifiés dans la « lettre au parfum » dans ses bases de données et découvert que de nombreux individus qui « avaient des rôles assignés pour soutenir l'opération » avaient été arrêtés par les autorités pakistanaises au cours des raids. Au moins une personne figurant dans la lettre, Khallad ben Attash, un membre connu d'Al-Qaïda, était toujours en liberté.

Le reste des projets d'attentats à Karachi fut unilatéralement interrompu par les autorités pakistanaises grâce à une piste criminelle. Le [redacted] avril 2003, les autorités pakistanaises, en particulier [redacted], reçurent un rapport selon lequel des explosifs et des armes devaient être transportés par pickup en un lieu précis à Karachi. Les autorités pakistanaises préparèrent une intervention et, le 29 avril 2003, elles interceptèrent le véhicule et confisquèrent des explosifs, des détonateurs et des munitions. Le conducteur du véhicule les informa du lieu de livraison des explosifs, ce qui permit la capture de plusieurs membres d'Al-Qaïda, dont Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash, ainsi que la découverte d'une autre cache d'explosifs. Un troisième individu capturé déclara que les explosifs appartenaient à Hamza al-Zoubaïr, le membre connu et aujourd'hui décédé d'Al-Qaïda, ainsi qu'à d'autres membres habitant le logement soumis au raid du 11 septembre 2002, où la « lettre au parfum » a été découverte.

À son arrestation, Ammar al-Baluchi fut interrogé par un policier pakistanais sur ses intentions concernant les explosifs saisis. Al-Baluchi répondit qu'il comptait attaquer le consulat américain à Karachi. Détenu par un gouvernement étranger – et avant d'être confié à la garde de la CIA et d'être soumis à ses techniques d'interrogatoire renforcées — , Ammar al-Baluchi continua de fournir des informations sur les projets d'attentats à Karachi à un responsable d'un gouvernement étranger utilisant des

techniques d'interrogatoire de construction relationnelle. Les informations fournies par Ammar al-Baluchi sur les projets d'attentats comprenaient la surveillance opérée, les cibles envisagées et la méthode exacte d'attentat envisagée contre le consulat américain à Karachi et d'autres cibles durcies. Ammar al-Baluchi évoqua l'utilisation d'une motocyclette piégée pour percer le mur d'enceinte du consulat, puis la manière dont les membres d'Al-Qaïda élargiraient la brèche avec un véhicule rempli d'explosifs. Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash restèrent détenus par un gouvernement étranger pendant environ [redacted] semaines, au cours desquelles Ammar al-Baluchi – et, dans une moindre mesure, Ben Attash – répondirent aux questions sur plusieurs sujets, dont les projets d'attentats à Karachi.

En mai 2003, Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash furent transférés à la CIA et immédiatement soumis à ses techniques d'interrogatoire renforcées. Le lendemain, la CIA diffusa deux rapports de renseignements sur le(s) projet(s) d'attentats à Karachi fondés sur les interrogatoires d'Ammar al-Baluchi et de Khallad ben Attash. Le rapport communiquait que : (1) Al-Qaïda ciblait des intérêts occidentaux à Karachi, dont le consulat américain et des logements pour Occidentaux dans un quartier précis de Karachi ; et (2) que l'attentat aurait pu se produire dès « la fin du mois de mai/le début du mois de juin 2003 », mais que les terroristes n'avaient pas encore trouvé les véhicules, un lieu sûr et les terroristes chargés des attentats-suicides au moment de leur arrestation. Ces rapports de renseignements furent utilisés pour soutenir les déclarations de la CIA dans des notes de synthèse de renseignement, dans des argumentaires, dans des exposés et dans le discours du président Bush du 6 septembre 2006, selon lesquelles le(s) projet(s) d'attentats à Karachi étai(en)t « déjoué(s) », « interrompu(s) » ou « découvert(s) » grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées. Toutefois, 24 heures après la diffusion des rapports de renseignements, les représentants de la CIA à Karachi répondirent dans un message officiel que les informations obtenues des détenus de la CIA puis diffusées étaient déjà connues de la CIA et des responsables du consulat américain. Le message déclarait :

> « Indépendamment du fait que les rapports à la fois [d'Al-Baluchi et de Ben Attash] étaient effrayants – [les agents de la CIA] avaient eu connaissance de la majeure partie de ces rapports soit

> grâce à des informations précédentes, soit grâce aux interrogatoires d'Al-Baluchi et [de Khallad ben Attash] avant leur transfert hors de Karachi. »

Les équipes locales de la CIA à Karachi rassurèrent les destinataires sur le fait qu'en décembre 2002, [redacted] le consulat américain à Karachi avait pris des mesures renforcées de protection du personnel en se fondant sur des rapports similaires sur une menace terroriste. Selon le message, les Américains du quartier de logements concerné avaient déjà été évacués « depuis plusieurs mois », la possibilité « d'attentats ciblant des Américains à l'aéroport » avait été « prise en compte depuis plusieurs mois » et de nouvelles procédures et mesures de sécurité avaient été mises en place pour minimiser les risques associés à de possibles attaques terroristes.

Comme il a été noté, en novembre 2007, la CIA a fourni au directeur de la CIA une série d'arguments pour une « réunion prévue avec le Président sur la simulation de noyade ». Dans une section intitulée : « Projets d'attentat découverts grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées », le document cite le(s) « projet(s) d'attentats à Karachi », déclarant que son (leur) interruption résultait de « renseignements essentiels obtenus des détenus de la CIA après la simulation de noyade, parmi d'autres techniques d'interrogatoire », et que le(s) projet(s) d'attentat avai(en)t été « découvert(s) au cours des premiers interrogatoires de Khallad ben Attash et d'Ammar al-Baluchi, avant d'être confirmé(s) par KCM ». Alors qu'Ammar al-Baluchi et que Khallad ben Attash étaient soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, aucune archive n'indique que l'un ou l'autre a été soumis à la simulation de noyade. KCM a effectivement fourni des informations sur le(s) projet(s) d'attentats, mais selon les agents de la CIA, il retenait des informations à ce sujet plus d'un mois après l'arrêt des techniques d'interrogatoire renforcées. Fin avril 2003, les interrogateurs de la CIA confrontèrent KCM à des photographies des captures d'Ammar al-Baluchi et de Khallad ben Attash. Lorsque les interrogateurs de la CIA lui demandèrent ce qu'Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash « préparaient » à Karachi, KCM fournit des informations sur des cibles potentielles. Le rapport tardif de KCM décida la station Alec de la CIA à rédiger un message déclarant :

> « Nous étions déçus de constater que KCM ne fit ces nouveaux aveux sur les projets d'attentats au Pakistan qu'après avoir vu les photos des captures d'Ammar al-Baluchi et de Khallad. Pour nous, la longue omission de [cette] information est un sujet de vive inquiétude, en particulier parce qu'elle aurait pu coûter des vies américaines si les autorités pakistanaises n'avaient pas persévéré dans la poursuite d'autres pistes criminelles qui les menèrent à la capture d'Ammar, de Ben Attash et d'autres membres probables d'Al-Qaïda impliqués dans les projets d'attentats… Pour le dire simplement, KCM a eu de nombreuses occasions de nous informer de cette menace et, de notre point de vue, il a délibérément retenu l'information jusqu'à ce qu'il comprenne que nous étions déjà au courant ou que nous le serions bientôt par Ammar et par Khallad… La réserve de KCM à propos du rapport sur les menaces au Pakistan – seulement après qu'il a appris la capture des organisateurs des attentats – est vue comme une illustration claire de sa rétention continue et délibérée d'informations sur les menaces, dont il pensait qu'elles n'étaient pas encore compromises. »

Ammar al-Baluchi, Khallad ben Attash et KCM restèrent sous la garde de la CIA jusqu'à leur transfert en détention militaire américaine à Guantanamo, en septembre 2006. Tous trois sont encore en détention militaire américaine.

3. La mise en échec du projet d'attentat « de la Deuxième Vague » et la découverte du groupe Al-Ghuraba

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées furent efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, autrement indisponibles, qui lui ont permis d'interrompre des projets d'attentat, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA fournit la « découverte » et/ou « la mise en échec » des projets d'attentat « de la Deuxième Vague » et la « découverte » du groupe Al-Ghuraba comme preuves de l'efficacité de ses techniques

d’interrogatoire renforcées. Ces déclarations étaient inexactes. Le projet d’attentat « de la Deuxième Vague » fut interrompu grâce à l’arrestation et à l’identification d’individus clés. Les arrestations et les identifications n’étaient pas liées aux rapports obtenus ni pendant ni après l’utilisation des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA sur ses détenus. De même, le groupe Al-Ghuraba fut identifié par un détenu qui n’était pas sous la garde de la CIA. Les détenus de la CIA soumis à ses techniques d’interrogatoire renforcées inventèrent des informations à la fois sur le projet d’attentat « de la Deuxième Vague » et sur le groupe Al-Ghuraba.

Autres détails : le projet d’attentat d’Al-Qaïda de la « Deuxième Vague » se réfère à deux tentatives de KCM de frapper la côte Ouest des États-Unis avec des avions et en utilisant des détenteurs de passeports non arabes. Alors que les rapports de renseignements tendaient à ne voir qu’un projet d’attentat de la « Deuxième Vague », KCM le voyait comme deux tentatives séparées. Aucune de ces deux tentatives ne fut estimée imminente, du fait que KCM était encore engagé dans le processus d’identification des terroristes chargés des attentats-suicides et dans la recherche d’une formation de pilotage pour des participants potentiels lorsque chaque tentative fut interrompue grâce à l’arrestation ou à l’identification des membres d’Al-Qaïda et des organisateurs.

Le groupe d’étudiants Al-Ghuraba fut créé fin 1999 par des chefs de la Jemaah Islamiyah, d’abord pour éduquer les fils de chefs de la Jemaah Islamiyah emprisonnés et pour préparer les étudiants à des missions de direction et à des rôles opérationnels au sein de la Jemaah Islamiyah. Certains membres d’Al-Ghuraba suivirent effectivement un entraînement militaire en Afghanistan et au Pakistan, tout en étant inscrits dans des universités islamiques à Karachi. En dépit de déclarations contraires de la CIA, des rapports de renseignements et de source ouverte indiquent que le groupe n’avait pas « été chargé » du projet d’attentat de la « Deuxième Vague » de KCM, n’en avait pas connaissance ou n’y était impliqué d’aucune manière.

La « découverte » et l’interruption du projet d’attentat de la « Deuxième Vague » (également connu sous les noms de « projet d’attentat contre la côte Ouest » et de « projet d’attentat contre des immeubles de

grande hauteur »), associées à l'identification, la découverte et la capture de la « cellule » Al-Ghuraba, constituent l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées.[91] Sur une période de plusieurs années, des documents de la CIA fournis aux responsables politiques, aux responsables de la CIA et au département de la Justice présentent la mise en échec et la découverte du projet d'attentat de la « Deuxième Vague », et l'identification, la découverte ou l'arrestation de membres du groupe Al-Ghuraba comme preuves de la manière dont « des renseignements primordiaux obtenus grâce aux interrogatoires de détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire » avaient « permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat terroriste » et de « capturer d'autres terroristes ». La CIA a également déclaré que les renseignements obtenus grâce à ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, en novembre 2007, la CIA prépara un exposé à l'intention du président Bush. Dans une section intitulée : « Projets d'attentat découverts grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées », la CIA déclara qu'elle avait « pris connaissance » du projet d'attentat de la « Deuxième Vague » et du groupe Al-Ghuraba seulement « après l'application de la simulation de noyade, entre autres techniques d'interrogatoire ».

De même, le 2 mars 2005, la CIA fournit au bureau d'assistance juridique du département de la Justice un document intitulé : « Efficacité des techniques d'interrogatoire de la CIA pour la lutte contre le terrorisme ». La note de la CIA déclarait que « l'Agence est en mesure de vous informer que ce programme fonctionne et que les techniques sont efficaces pour obtenir des renseignements extérieurs ». La CIA affirma que les « techniques d'interrogatoire renforcées… [ont] permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat » et de « capturer d'autres terroristes. » Le document citait ensuite onze exemples de « renseignements essentiels obtenus grâce aux interrogatoires des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire », dont :

> « La “Deuxième Vague” : il s’agissait d’un projet d’attentat de KCM qui visait à utiliser des membres d’Al-Qaïda d’Asie du Sud-Est pour lancer un avion contre l’immeuble le plus élevé de la côte Ouest (Los Angeles) comme lors du 11-Septembre. Nous l’avons appris lors du premier interrogatoire de KCM et nous l’avons confirmé plus tard grâce aux interrogatoires de Hambali et Khallad.
> … La cellule Al-Ghuraba : nous avons eu connaissance de cette cellule de 17 membres de la Jemaah Islamiyah par Hambali, qui confirma que certains des membres avaient été identifiés comme candidats à une formation de pilote afin de participer à l’attentat de la “Deuxième Vague” de KCM contre les États-Unis… »

La note qui a suivi, le 30 mai 2005, aujourd’hui déclassifiée et rendue publique, déclare :

> « [La CIA] nous a informés que l’interrogatoire de KCM – avec les techniques d’interrogatoire renforcées – mena à la découverte d’un projet d’attentat de KCM, la “Deuxième Vague”… et à la découverte de la cellule Al-Ghuraba, une cellule de 17 membres de la Jemaah Islamiyah chargée de l’exécution de la “Deuxième Vague”. »

La CIA fournit des déclarations inexactes similaires concernant la « découverte » et la mise en échec du projet d’attentat de la « Deuxième Vague » et/ou la « découverte » du groupe Al-Ghuraba dans 18 des 20 documents fournis aux responsables politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d’autres documents montra que les techniques d’interrogatoire renforcées ne jouèrent aucun rôle dans la « découverte » ou la mise en échec d’un projet d’attentat de la « Deuxième Vague ». De même, les archives indiquent que les techniques d’interrogatoire renforcées ne jouèrent aucun rôle dans la « découverte » d’une « cellule (de 17 membres) chargée de l’exécution des projets d’attentat de la “Deuxième Vague” ».

Les archives de la communauté du renseignement américaine indiquent que le projet initial de la « Deuxième Vague » débuta parallèlement à la planification des attentats du 11-Septembre et incluait deux membres d'Al-Qaïda chargés de trouver des formations de pilote. La mise en échec de ce projet d'attentat n'était pas liée à l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées. Les deux membres d'Al-Qaïda, Zacarias Moussaoui et Farouk al-Tunisi (alias Abderraouf Jdey), étaient déjà connus pour leur implication dans des activités terroristes avant tout rapport provenant des détenus de la CIA. Le 16 août 2001, Zacarias Moussaoui, un citoyen français, fut arrêté par le FBI au Minnesota pour infraction aux lois sur l'immigration. Au moment de cette arrestation, le FBI informa la CIA qu'il soupçonnait Moussaoui d'être un « pirate de l'air kamikaze ». Le 17 janvier 2002, le FBI fit une déclaration publique identifiant Farouk al-Tunisi, alias Abderraouf Jdey, un citoyen canadien, comme un membre d'Al-Qaïda possiblement « préparé à commettre de futures attaques suicides terroristes ». Les renseignements indiquent qu'Al-Tunisi, resté en liberté, cessa de participer à des opérations d'Al-Qaïda. Sa localisation demeure inconnue.

La tentative suivante de la « Deuxième Vague » débuta avec l'ordre donné par KCM à plusieurs Malaisiens – menés par Masran ben Arshad – fin 2001 d'attaquer « l'immeuble le plus haut de Californie » en utilisant des chaussures piégées pour forcer l'accès au cockpit de l'avion. La mise en échec de ce projet d'attentat n'était pas non plus liée aux techniques d'interrogatoire renforcées. Ce projet d'attentat fut interrompu grâce à l'arrestation de Masran ben Arshad en janvier 2002. Cette arrestation n'était pas liée aux rapports des détenus de la CIA. Ben Arshad déclara que « la tentative n'avait pas dépassé les premiers stades de planification » lorsque KCM « mit le projet de côté » en décembre 2001, quand Richard Reid exposa la méthode de la « chaussure piégée ». À partir de juillet 2002, alors qu'il était détenu par un gouvernement étranger et après une large utilisation des techniques d'interrogatoire de construction relationnelle, Ben Arshad fournit des informations détaillées sur ce projet d'attentat de la « Deuxième Vague », les membres malaisiens d'Al-Qaïda (détails sur Affifi, Lillie et "Tawfiq") et la méthode d'attentat envisagée. Cette information sera corroborée plus tard par d'autres renseignements obtenus, parmi lesquels, dans une certaine mesure, les rapports des détenus de la CIA au

printemps 2003. Un autre Malaisien associé à Masran ben Arshad, Zaini Zakaria, fut identifié par un gouvernement étranger comme un membre potentiel d'Al-Qaïda à la recherche d'une formation de pilote dès juillet 2002. Zakaria fut chargé par Al-Qaïda de suivre cette formation, mais échoua dans cette mission. Zakaria se rendit aux autorités malaisiennes le 18 décembre 2002. Les autorités malaisiennes relâchèrent Zakaria en février 2009. En 2006, dans un exposé de la Maison Blanche sur le « projet d'attentat terroriste de la côte Ouest », le conseiller national du Président pour la sûreté et la lutte contre le terrorisme annonça que le projet d'attentat avait été interrompu grâce à l'arrestation du chef de cellule, Masran ben Arshad.

Contrairement aux déclarations de la CIA, l'utilisation de ses techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM n'a pas permis la « découverte » de son projet d'attentat de la « Deuxième Vague ». Le 1er mars 2003, KCM fut capturé. Il fut transmis à la CIA le [redacted] mars 2003 et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Pendant cette période et dans les semaines qui ont suivi, KCM ne mentionna pas le projet d'attentat de la « Deuxième Vague ». Le 19 avril 2003 – 24 jours après l'interruption des techniques d'interrogatoire renforcées — , les interrogateurs questionnèrent KCM sur Masran ben Arshad et sur son rôle dans la création d'une cellule pour les attentats de la « Deuxième Vague ». Après avoir appris l'arrestation de Masran ben Arshad, KCM déclara à ses interrogateurs : « Je l'ai oublié, il n'est pas du tout dans mon esprit. » KCM nia aussi « qu'il savait quelque chose sur un projet d'attentat destiné à détruire "l'immeuble le plus haut" de Californie ». Le rapport de KCM décida la station Alec à écrire dans un message que « nous restons préoccupés par le fait que KCM ne semble pas atteindre une disposition d'aveux complets sur les points les plus importants, relatifs aux menaces contre des intérêts américains, en particulier dans les États-Unis contigus ».

Selon un message de la CIA, le 5 mai 2005, KCM « admit finalement avoir chargé Masran ben Arshad de cibler l'immeuble le plus haut de Californie ». KCM continua toutefois à nier certains aspects du projet d'attentat – comme l'utilisation de chaussures piégées, pour finalement la confirmer au cours d'interrogatoires suivants. Le 23 juin 2003, un agent de la station Alec écrivit qu'« étant donné que KCM n'a admis avoir eu

connaissance de l'opération que lorsqu'il a appris la détention de Masran, nous estimons qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait, mais qu'il nous fournit des informations qu'il sait que nous possédons déjà ». KCM fut interrogé sur le détenu malaisien Zaini Zakaria pour la première fois le 3 juillet 2003. Pendant l'interrogatoire, l'interrogateur déclara que des informations suggéraient que Zakaria avait reçu des fonds d'Al-Qaïda pour prendre des leçons de pilotage en septembre 2001. KCM nia connaître le nom de Zaini Zakaria, mais décrivit ensuite « Moussa ». La CIA soupçonnait qu'il s'agissait d'un alias de Zakaria. Les agents de la CIA présents sur le site de détention où KCM était interrogé écrivirent alors dans un message : « Le cœur du problème est une nouvelle fois l'impression que KCM a lâché cette information essentielle lorsqu'il a pris conscience que nous étions peut-être déjà au courant de quelque chose à ce sujet. »

Concernant le groupe Al-Ghuraba, contrairement aux déclarations de la CIA, une quantité très importante de rapports de renseignements indique que le groupe Al-Ghuraba n'a été ni « découvert » grâce aux rapports de KCM ou de Hambali, ni « chargé » ou au courant en quoi que ce soit du projet d'attentat de la « Deuxième Vague » de KCM. Au lieu de cela, alors qu'il était détenu par un gouvernement étranger, le frère de Hambali, Gun Gun Ruswan Gunawan, identifia « un groupe d'étudiants malaisiens et indonésiens à Karachi » qui était au courant de son affiliation avec la Jemaah Islamiyah. Les archives de la CIA indiquent que Gunawan avait déclaré que les étudiants se trouvaient à Karachi « à la demande de Hambali ». Dans un message communiquant cette information, des agents de la CIA se sont souvenus des rapports de renseignements indiquant que KCM projetait d'utiliser des Malaisiens dans « la prochaine vague d'attentats », et déclarèrent que Gunawan venait juste d'identifier « un groupe de 16 individus, dont la plupart sont malaisiens ». Le message se terminait en déclarant : « Nous devons interroger Hambali pour savoir si ce groupe fait partie de sa cellule "prochaine vague". » (De juillet à décembre 2002, un rapport d'un gouvernement étranger décrit l'utilisation de Malaisiens par KCM dans les « attentats de la prochaine vague ». Le rapport citait les informations de Masran ben Arshad, fournies lorsqu'il était détenu par un gouvernement étranger, sur sa cellule de quatre Malaisiens chargée par KCM de participer à une opération ciblant la côte Ouest des

États-Unis, ainsi qu'un rapport de juillet 2002 sur le Malaisien Zaini Zakaria à la recherche d'une formation de pilote.)

Contrairement aux déclarations de la CIA, l'utilisation de ses techniques d'interrogatoire renforcées sur Hambali n'a pas permis la « découverte » de « la cellule Ghuraba », « chargée d'exécuter le projet d'attentats de la "Deuxième Vague" ». Comme il a été noté, le frère de Hambali, Gun Gun Ruswan Gunawan, détenu par un gouvernement étranger, identifia « un groupe d'étudiants malaisiens et indonésiens à Karachi » au courant de son affiliation avec la Jemaah Islamiyah ». Le message communiquant cette information conseillait de « confronter Hambali » à cette information. Alors qu'il était soumis aux techniques d'interrogatoire de la CIA, Hambali fut interrogé sur le groupe Al-Ghuraba et sur les tentatives de KCM d'utiliser des avions pour attaquer les États-Unis. Hambali dit à ses interrogateurs « que certains des membres du [groupe Al-Ghuraba] » étaient destinés à travailler pour Al-Qaïda si tout s'était passé comme prévu », qu'un membre du groupe avait « l'ambition de devenir pilote », qu'il (Hambali) allait envoyer trois individus à KCM en réponse à la « mission [de KCM] de trouver des candidats pilotes, mais qu'il n'avait pas eu le temps de demander à ces gens », et que « KCM lui avait dit de fournir autant de pilotes que possible ».[92] Des mois plus tard, le 30 novembre 2003, après trois semaines d'interrogatoires par un interrogateur « presque entièrement en indonésien », Hambali admit avoir inventé plusieurs déclarations au cours de la période des techniques d'interrogatoire renforcées, dont des informations sur les tentatives de localiser des pilotes pour KCM. En particulier, Hambali déclara « avoir menti sur le pilote parce qu'il était interrogé en permanence sur ce sujet et qu'il était sous pression, et donc décidé à mentir ». Selon un message, Hambali dit avoir inventé ces affirmations « dans une tentative de réduire la pression exercée sur lui », et « de donner un compte rendu cohérent avec ce que [Hambali] pensait que les interrogateurs voulaient entendre ». Selon le message du 30 novembre 2003, les agents de la CIA « estimaient que l'aveu [de Hambali] à propos de ses mensonges passés était crédible ».[93] Hambali décrivit ensuite de manière cohérente « l'organisation Al-Ghuraba » comme « un camp d'entraînement pour de futurs membres et chefs opérationnels de la Jemaah Islamiyah, pour créer une cellule de la Jemaah Islamiyah ou tenter d'initier des opérations de la Jemaah Islamiyah en dehors de l'Asie

du Sud-Est ». Cette description corroborait d'autres rapports de renseignements.

Un message de la CIA du 27 octobre 2006 déclare que « tous les membres de la cellule Al-Ghuraba de la Jemaah Islamiyah ont été relâchés », alors qu'un rapport de renseignements de la CIA du 18 avril 2008 axé sur la Jemaah Islamiyah et mentionnant le groupe Al-Ghuraba ne fait aucune référence au fait que le groupe aurait servi à fournir des membres potentiels pour le projet d'attentats de la « Deuxième Vague » de KCM.

4. La mise en échec du projet d'attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni et la capture de Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, la capture de Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi, et la mise en échec du projet d'attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni. Les déclarations de la CIA étaient inexactes. L'opération qui a mené à l'identification d'un « Issa » basé au Royaume-Uni, l'identification « d'Issa » comme étant Dhiren Barot, l'arrestation de Dhiren Barot et la mise en échec de son projet d'attentats résultent d'enquêtes menées par les autorités britanniques. Contrairement aux déclarations de la CIA, KCM n'a pas fourni le premier rapport sur un « Issa » basé au Royaume-Uni, et aucune archive ne soutient la déclaration de la CIA selon laquelle des rapports des détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées auraient permis l'arrestation de Dhiren Barot. Après cette arrestation, les agents de la CIA préparèrent un document à l'intention des autorités britanniques qui déclarait : « Alors que KCM avait chargé Al-Hindi de se rendre aux États-Unis pour surveiller des cibles, il ne connaissait ni le niveau de progression du projet de Barot ni les complices d'Issa, et ne savait pas que le projet d'Issa se concentrait à présent sur le

Royaume-Uni. » Le projet d'attentats associé à Dhiren Barot fut jugé « amateur », « déficient » et peu à même de réussir par les experts.

Autres détails : Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi, rencontra des responsables d'Al-Qaïda au Pakistan début 2004 pour discuter d'attentats terroristes potentiels contre des cibles au Royaume-Uni. Les rapports de renseignements indiquent que Barot passa les mois de février et de mars 2004 au Pakistan avec le spécialiste en explosifs d'Al-Qaïda Abd al-Rahman al-Muhajir, probablement pour parfaire le projet d'utiliser des véhicules piégés contre des cibles britanniques. En juillet 2004, des repérages associés à « Issa » furent récupérés au Pakistan lors d'un raid relatif à la capture d'Abu Talha al-Pakistani. Pendant son interrogatoire alors qu'il était détenu par un gouvernement étranger, « Abu Talha déclara que les repérages provenaient d'Abu Issa ». D'autres interrogatoires d'Abu Talha révélèrent qu'Issa, alias Dhiren Barot, était le « responsable des opérations » d'Al-Qaïda au Royaume-Uni. D'autres informations sur le projet d'attentats de Dhiren Barot au Royaume-Uni furent récupérées dans les disques durs confisqués lors du raid ayant permis sa capture. Un document décrivant le projet d'attentats comprenait deux parties. La première sur le « projet des limousines piégées » qui envisageait le stationnement de camionnettes ou de limousines remplies d'explosifs dans des parkings souterrains, la seconde sur le « projet de radiations (de bombe sale) » qui envisageait d'incorporer 10 000 détecteurs de fumée dans un engin explosif pour diffuser l'élément radioactif contenu dans les détecteurs. Le projet d'attentats de Dhiren Barot fut appelé projet d'attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni. Il fut interrompu par la détention au Royaume-Uni, début août 2004, de Dhiren Barot et de ses complices basés au Royaume-Uni. Le 24 août 2004, les autorités britanniques informèrent la CIA que les chefs d'inculpation criminelle contre Barot et ses complices « avaient été en grande partie possibles grâce à des éléments sur des activités terroristes, trouvés lors de fouilles de propriétés et de véhicules après leur arrestation ». En septembre 2004, un rapport de la communauté du renseignement déclara que Dhiren Barot était « dans une phase préliminaire de planification opérationnelle au moment de sa capture » et qu'il n'y avait aucune preuve indiquant que Barot possédait le matériel envisagé pour les attentats. En décembre 2005, un rapport du FBI déclara : « Le principal attentat du projet des limousines piégées a peu

de chance de réussir comme prévu », et conclut : « Nous estimons que le projet des limousines piégées, pour ambitieux et créatif qu'il soit, est improbable. » Le 7 novembre 2006, Dhiren Barot fut condamné à perpétuité. Le 16 mai 2007, sa peine fut réduite à 30 ans de prison après qu'une cour d'appel britannique avait découvert que les études d'experts décrivant le projet d'attentats comme « amateur », « déficient » et peu à même de réussir n'avaient pas été fournies au juge.

La mise en échec du projet d'attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni et l'identification et/ou la capture de Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi, constituent l'un des exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuve de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents de la CIA fournis à des responsables politiques, à des responsables du renseignement et au département de la Justice présentent l'identification et/ou l'arrestation de Dhiren Barot, et/ou l'interruption de son projet d'attentats au Royaume-Uni comme des exemples de la manière dont « des renseignements primordiaux obtenus des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées » avaient « permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat terroriste » et de « capturer d'autres terroristes ». Dans au moins un document préparé à l'intention du Président, la CIA insista sur le rôle de la simulation de noyade dans « la dissolution de la cellule dormante de [Dhiren Barot] ». La CIA déclara aussi que les renseignements obtenus grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, les documents préparés en février 2009 pour le directeur de la CIA, Leon Panetta, sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées déclaraient que la « CIA estime… [que] les techniques ont été efficaces pour produire des renseignements extérieurs » et que « la plupart, sinon la totalité, des renseignements pertinents obtenus des détenus grâce à ce Programme n'auraient pas été découverts ou rapportés par d'autres moyens ». Le document fournit des exemples de « plusieurs captures, interruptions de projets d'attentat et renseignements essentiels » attribués aux interrogatoires de la CIA. Les documents comprenaient les déclarations suivantes :

> « Captures essentielles découlant des interrogatoires des détenus de haute valeur : … arrestation de Dhiren Barot (alias Issa al-Hindi) au Royaume-Uni. »

Les éléments fournis au directeur de la CIA, Leon Panetta, comprenaient aussi un tableau intitulé « Renseignements et rapports principaux provenant d'Abou Zoubaydah et de Khalid Cheikh Mohammed », qui identifie deux éléments de « renseignements essentiels » obtenus de KCM, l'un relatif à Majid Khan et l'autre à Dhiren Barot :

> « KCM fournit une information sur un membre d'Al-Qaïda non identifié basé au Royaume-Uni, ce qui déclenche une importante chasse à l'homme menée par la CIA, le FBI et [le Royaume-Uni]. »

De même, une note de la CIA de décembre 2004 à l'intention de la Conseillère nationale à la sécurité Condoleezza Rice répondit à une demande « d'étude indépendante sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées pour le renseignement extérieur ». Selon la CIA, « il n'existe aucune manière de mener une telle étude », mais « l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice et faisant partie d'une approche globale d'interrogatoire a permis à la CIA d'interrompre des projets d'attentat terroriste, de capturer d'autres terroristes et de réunir une grande quantité de renseignements essentiels sur Al-Qaïda ». Le document fournit ensuite des exemples de « renseignements essentiels obtenus des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire », dont :

> « Issa al-Hindi : KCM a d'abord identifié Issa al-Hindi comme un membre d'Al-Qaïda qu'il avait envoyé avant le 11-Septembre pour repérer des cibles potentielles à New York et à Washington. Lorsqu'on leur a montré des photos fournies par [redacted] [autorités partenaires étrangères], les détenus de haute valeur ont confirmé l'identité d'Al-Hindi. La capture d'Al-Hindi par les Britanniques a permis la dissolution

d’une cellule dormante et l’arrestation d’autres membres d’Al-Qaïda. »

De même, le directeur de la CIA, Michael Hayden, déclara à la Commission le 12 avril 2007 que « KCM a aussi fourni le premier indice menant à un membre connu d’Al-Qaïda sous le nom “d’Issa al-Hindi”, et sur lequel d’autres détenus ont donné d’autres informations d’identification ».

La CIA fit des déclarations inexactes similaires sur la mise en échec du projet d’attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni et sur l’identification et/ou l’arrestation de Dhiren Barot, alias Abu Issa al-Hindi, dans 17 des 20 documents fournis à des politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d’autres documents montra que les techniques d’interrogatoire renforcées n’avaient pas produit les renseignements uniques qui, selon les déclarations de la CIA, avaient permis l’arrestation de Dhiren Barot ou la mise en échec de son projet d’attentats. La revue montra que les renseignements qui avaient alerté les responsables de la sûreté sur : (1) la menace terroriste potentielle représentée par un ou plusieurs membre(s) d’Al-Qaïda basé(s) au Royaume-Uni et utilisant l’alias « Issa » ; (2) l’alias le plus courant d’Issa, « Issa al-Hindi » ; (3) la localisation d’Issa al-Hindi ; (4) le véritable nom d’Issa al-Hindi, Dhiren Barot ; et (5) des informations sur le projet d’attentats de Dhiren Barot au Royaume-Uni, tous provenaient de sources de renseignement sans lien avec le Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA. Contrairement aux déclarations de la CIA, les rapports des détenus soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées n’ont permis ni l’arrestation de Dhiren Barot ni la mise en échec du projet d’attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni, et KCM n’a pas fourni le premier rapport sur un « Issa » basé au Royaume-Uni. En réalité, l’interruption du projet d’attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni, et l’identification et l’arrestation de Dhiren Barot (alias Issa al-Hindi) furent imputables aux enquêtes de [redacted] de la police britannique, ainsi que [redacted] [une relecture des disques durs informatiques], [redacted] [interceptions de

communications] et aux rapports des emprisonnés par le département de la Justice américain, l'armée américaine et un gouvernement étranger. Alors que les archives indiquent que KCM a effectivement fourni l'information initiale selon laquelle « Issa » avait été chargé d'effectuer des repérages aux États-Unis avant les attaques du 11-Septembre 2001, ainsi que des informations sur une adresse électronique liée à Issa, ces informations avaient été fournies au sein d'un ensemble plus vaste de rapports mensongers de KCM sur Issa. La CIA n'a pas été capable de faire la distinction entre des rapports exacts et inexacts, et les divers rapports de KCM menèrent les agents de la CIA à conclure que KCM « protégeait » Issa[94] et « entravait la capacité [de la CIA] à obtenir des informations exactes » sur le membre d'Al-Qaïda basé au Royaume-Uni bien après que la CIA avait arrêté l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM.

Selon les informations fournies à la CIA par le Royaume-Uni, Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi, apparaissait dans le rapport de [redacted] relatif à « un entraînement terroriste » et à la participation « au jihad au Cachemire occupé, au Pakistan, en Afghanistan et en Malaisie tout au long des années 1990 ». Des informations sur un livre écrit par Dhiren Barot (sous l'alias « Esa al-Hindi ») sur le jihad au Cachemire apparurent dans [redacted] et dans les archives du renseignement de la CIA dès décembre 1999. À cette époque, les autorités britanniques enquêtaient sur plusieurs extrémistes basés au Royaume-Uni, dont Moazzem Begg. La librairie de Begg, Maktabah al-Ansar, fut décrite comme « un lieu connu de réunion jihadiste ». Selon des rapports du renseignement, en 1999, [redacted] « [redacted] "Abu Issa" séjourna avec Moazzem Begg dans la librairie Maktabah al-Ansar à Birmingham, au Royaume-Uni », et cet « Issa » était en contact avec d'autres extrémistes résidant au Royaume-Uni. Selon les rapports, Begg était associé à deux « membres d'Al-Qaïda » arrêtés en 1999 pour leur implication dans un projet d'attentat terroriste, puis relâchés. Un rapport du 1er août 2000 déclarait que les autorités britanniques avaient fait une descente à la librairie de Begg et trouvé une facture pour 5 000 exemplaires d'un livre intitulé : « L'armée de Madina au Cachemire ». Une recherche dans des ordinateurs associés aux deux « membres d'Al-Qaïda » susmentionnés décrivit le livre comme leur « projet » écrit par « un frère

hindou d'Angleterre et converti à l'islam ». Selon le rapport, l'auteur du livre, basé au Royaume-Uni, « avait suivi un entraînement en Afghanistan » avant de combattre pour le jihad au Cachemire. (Le livre appelle au « jihad mondial », et l'auteur est cité sur la couverture comme « Esa al-Hindi ».) D'autres rapports sur « Issa » apparurent à nouveau dans les archives de la CIA en juillet 2001. À cette époque, le FBI rapporta qu'Ahmed Ressam, détenu dans une prison fédérale américaine (arrêté par la police des frontières américaine avec des explosifs dans son véhicule en décembre 1999), rapporta qu'un citoyen britannique du nom « d'Issa » participait à un entraînement terroriste dans un camp associé à Al-Qaïda en Afghanistan.

En février 2002, Moazzem Begg fut arrêté dans un refuge d'Al-Qaïda à Islamabad, au Pakistan, puis transféré en détention militaire à Guantanamo. Alors qu'il se trouvait toujours en détention au Pakistan, Begg fournit des rapports sur des extrémistes basés au Royaume-Uni dans un contexte de camps d'entraînement terroristes, dont des informations sur un individu qui allait jouer un rôle clé dans l'identification et la capture « d'Issa », « Suleyman » (variante : Sulyman). En mai 2002, la CIA chercha à en savoir plus sur « Sulyman ». Les autorités de [redacted] [partenaire étranger] informèrent la CIA que Sulyman présentait de l'intérêt pour les autorités britanniques à cause de ses liens avec des extrémistes au Royaume-Uni et de multiples déplacements présumés au Cachemire pour des activités terroristes. Le [redacted] [partenaire étranger] rapporta aussi que Sulyman pouvait y avoir été impliqué [redacted]. Le même rapport de renseignements fourni par [redacted] [partenaire étranger] comprenait le véritable nom probable de Sulyman, Nisar Jilal, ainsi que sa date de naissance et son lieu de travail.

À partir de mi-2002, il y eut un nombre accru de rapports de renseignements sur un ou plusieurs individu(s) basé(s) au Royaume-Uni désigné(s) sous le nom « d'Issa », et qui étai(en)t lié(s) à KCM et planifiai(en)t possiblement des attentats au Royaume-Uni. Ces rapports incitèrent les autorités britanniques à tenter d'identifier et de localiser cet « Issa ». En août 2002, et à nouveau en octobre 2002, [redacted] [partenaire étranger] informa la CIA qu'il cherchait à identifier un « Abu

Issa » basé au Royaume-Uni qui, selon certaines sources, était « anglophone et un agent [terroriste] certain ».

En septembre 2002, une adresse électronique (« Lazylozy ») fut récupérée lors des raids relatifs à la capture de Ramzi ben al-Shibh, dont il fut découvert plus tard qu'il était en contact avec « Issa ». Des informations sur cette adresse électronique furent diffusées dans des rapports de renseignements. La même adresse électronique fut trouvée le 1er mars 2003 lors des raids qui ont permis la capture de KCM. Les archives de la CIA indiquent que [redacted] demanda une surveillance de [redacted] pour le compte de messagerie. En quelques jours, la communauté du renseignement avait réuni des informations sur le compte et avait rapporté que l'utilisateur du compte était en contact avec d'autres comptes surveillés et que le contenu des messages était en anglais.

KCM fut capturé le 1er mars 2003. Le [redacted] mars 2003, KCM fut confié à la CIA et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées – dont au moins 183 fois à la simulation de noyade – jusqu'au 25 mars 2003. En mars 2003, KCM fournit des informations sur plusieurs thèmes, dont un Abu Issa al-Britani, basé au Royaume-Uni. Les informations fournies par KCM sur « Issa » étaient tour à tour exactes et inexactes. À cette époque, la CIA n'était pas capable de discerner le vrai du faux. Lors des sessions d'interrogatoire de mars 2003, KCM parla d'abord d'un « Issa al-Britani » figurant sur une liste d'individus liés au projet d'attentats de KCM contre l'aéroport de Heathrow. Le 17 mars 2003, KCM déclara qu'avant les attaques du 11-Septembre 2001, il avait chargé Issa de voyager aux États-Unis pour « réunir des informations sur des cibles économiques ». Le 21 mars 2003, KCM subit la simulation de noyade parce qu'il n'avait pas confirmé les soupçons des interrogateurs selon lesquels il cherchait à recruter dans la communauté Afro-Américaine musulmane. KCM déclara ensuite qu'il avait parlé avec « Issa » à propos de prises de contact avec des groupes Afro-Américains musulmans avant le 11-Septembre 2001. Le lendemain, KCM subit la simulation de noyade parce qu'il n'avait pas fourni plus d'informations sur le recrutement de musulmans Afro-Américains. Une heure après, KCM déclara qu'il avait chargé Issa de « prendre contact au Montana avec des citoyens américains noirs convertis à l'Islam », et qu'il avait donné comme instruction à Issa d'utiliser ses

relations avec Cheikh Abu Hamza al-Masri, un imam basé au Royaume-Uni, pour faciliter ses tentatives de recrutement. KCM déclara plus tard que la mission d'Issa aux États-Unis était d'identifier des forêts pour éventuellement déclencher des incendies. Pendant cette période, KCM fut confronté à une série de courriels incluant le compte « Lazylozy » susmentionné et un autre compte de courriel (« [redacted] »). KCM confirma que les courriels servaient à la communication entre Issa al-Britani et Ammar al-Baluchi, et déclara qu'Issa utilisait le compte « Lazylozy », et qu'Al-Baluchi utilisait le compte « [redacted] ». (Un mois plus tard, la CIA rapporta qu'Issa n'utilisait pas l'adresse électronique « Lazylozy », mais l'autre adresse.) Au cours des six mois suivants, KCM se rétracta ou fournit des rapports contradictoires sur Issa. Le 22 juin 2003, les interrogateurs de la CIA rapportèrent que « (KCM) expliqua nerveusement à l'interrogateur qu'il était sous "mesures renforcées" lorsqu'il avait fait ces déclarations » sur le recrutement terroriste au Montana, et qu'il « avait simplement dit à ses interrogateurs ce qu'il pensait qu'ils voulaient entendre ». En réponse, un message du siège de la CIA déclara que la station Alec considérait que les déclarations mensongères de KCM étaient un « autre stratagème de résistance/manipulation » caractéristiques de son affirmation selon laquelle il « se sentait "forcé" de faire des aveux » par les techniques d'interrogatoire renforcées qui servaient « d'excuses bien pratiques ». En conséquence, la station Alec incita les agents du site de détention à amener KCM à révéler « quel était le contact clé au Montana ? » Le 30 juin 2005, la station Alec avait conclu que les rapports de KCM sur des musulmans Afro-Américains au Montana étaient « une invention de toute pièce ».

Le 4 avril 2003, la CIA fournit des rapports au Royaume-Uni sur « Issa », déclarant que « nous réalisons qu'Abu Issa est une cible d'intérêt pour vos services ». Les informations compilées par la CIA comprenaient un rapport d'août 2002 (sans lien avec son Programme de détention et d'interrogatoire) qui déclarait qu'un citoyen britannique, « Abu Issa al-Pakistani », avait été pressenti par Al-Qaïda pour « des opérations terroristes contre des cibles étrangères ». Le 18 avril 2003, un message de [redacted] au Royaume-Uni informait que la bonne adresse électronique d'Abu Issa al-Britani est [redacted]. Il notait aussi que « le compte Abu Issa » est « surveillé [redacted] et

[redacted] ». Le même message notait que KCM avait modifié son rapport sur la situation d'Issa. Selon le message, KCM a d'abord déclaré qu'Issa était d'origine pakistanaise, mais affirmait à présent qu'Issa était d'origine indienne. La CIA écrivit que les rapports de KCM :

> « vont dans le même sens que les rapports d'un autre détenu. Comme vous le savez, Feroz Abbasi et d'autres détenus à Guantanamo ont décrit un Abu Issa qui travaillait pour les relations publiques d'Al-Qaïda dirigées par KCM… Abbassi [à] un moment raconta qu'Abu Issa se décrivait comme étant indien ».

Le 11 mai 2003, un message de [redacted] nota que l'adresse électronique associée à Abu Issa [redacted] était utilisée et avait mené à une adresse précise à Wembley, une banlieue de Londres.

Le 28 mai 2003, un message de la CIA documentait des renseignements obtenus par le FBI grâce aux interrogatoires de James Ujaama (alias Bilal Ahmed), détenu par le FBI. Ujaama, qui avait passé du temps dans la communauté extrémiste britannique, fit des rapports sur un « Issa » au Royaume-Uni connu sous le nom « d'Issa al-Hindi » et qui était « très ami avec un Pakistanais du nom de Sulyman ». [redacted] avait déjà diffusé des renseignements indiquant que Sulyman était probablement Nisar Jilal, fondés sur des rapports de Moazzem Begg, en détention militaire américaine. Ujaama fournit au FBI le nom du cabinet d'avocats britannique où travaillait Sulyman (alias Nisar Jilal), ce qui coïncidait avec les rapports fournis à la CIA par les autorités de [redacted] [partenaire étranger] en [redacted] 2002.

Le 2 juin 2003, on montra à KCM un croquis d'Issa al-Hindi fourni par la CIA au FBI et fondé sur les rapports de James Ujaama. KCM déclara que le croquis n'offrait aucune ressemblance avec quelqu'un de sa connaissance.

Un message du 5 juin 2003 déclare que le FBI avait « déniché récemment d'autres indices sur Issa provenant des détenus, dont [de Moazzem Begg] », en détention militaire américaine. Selon le message, Begg dit à des agents du FBI « qu'Issa est probablement de Wembley, d'Alperton ou de Sudbury ». Un [redacted] nota que [redacted] [une interception technique indiqua qu'Issa avait été localisé à Wembley]. Des responsables britanniques soulignèrent que le prétendu « ami » d'Issa, Nisar Jilal (alias Sulyman) avait également une adresse à Wembley.

Le 13 septembre 2003, KCM expliqua un système de codage de numéros de téléphone pour Issa qui ne donna aucun résultat. Le 16 octobre 2003, KCM identifia une photo d'un individu connu sous le nom de « Nakuda » comme étant Abu Issa al-Britani . La CIA en informa les responsables britanniques, qui répondirent que cette identification était « très improbable ». On montra la même photo au détenu de la CIA Khallad ben Attash, qui déclara qu'elle n'était « sûrement » pas celle d'Issa. Les agents de la CIA écrivirent que KCM « entravait notre capacité à obtenir des informations exactes » sur Issa et notèrent que KCM avait « identifié de manière inexacte des photos alors qu'il savait que nous étions en train de chercher » et « nous a mis sur une fausse piste concernant les numéros de téléphone ». Un message de la station Alec déclara que « KCM semble nous avoir sciemment induits en erreur sur cette piste potentiellement importante, voire essentielle [les numéros de téléphone] vers l'une de nos cibles les plus vivement recherchées ».

En octobre 2003, des agents de la CIA écrivirent :

> « Même avec ce que nous avons appris grâce à notre partenariat actuel avec [le Royaume-Uni] et de plusieurs détenus, nous n'avons pas été capables d'obtenir des informations précises de localisation, dont des numéros de téléphone confirmés et des informations à jour sur des adresses électroniques. Notre dernière information, fondée sur [des rapports de notre partenaire étranger] et une évaluation d'un détenu [Moazzem Begg, en détention

militaire américaine], nous suggère qu'Issa se trouve probablement aujourd'hui à Wembley, une banlieue de Londres ».

En janvier 2004, [redacted] incita des responsables de [redacted] [partenaire étranger] de [redacted] à interroger Nisar Jilal (alias Sulyman) « à la lumière des rapports d'Ujaama » provenant du FBI et confirmant une relation entre Issa al-Hindi et Nisar Jilal. Au lieu de cela, [redacted] [partenaire] [redacted]. [redacted]. Un individu [redacted] a vu lui-même Issa al-Hindi le [redacted] juin 2003 du côté de Wembley, au sud de Londres. Grâce aux rapports du FBI et à la surveillance des courriels, les autorités britanniques surveillèrent continuellement Nisar Jalil (alias Sulyman) et photographièrent ses complices. Une série précise de photographies fut transmise par des responsables de [redacted] [partenaire étranger] aux agents de la CIA [redacted], décrivant un individu qui, selon les agents de la CIA, « présentait une ressemblance frappante » avec le croquis d'Issa el-Hindi fourni par Moazzem Begg, en détention militaire américaine. La CIA allait écrire plus tard que la « description [par Moazzem Begg] et le croquis qui en avait résulté du contact britannique Issa al-Hindi » étaient « comparés à la capture d'écran d'un homme non identifié issue de la surveillance vidéo d'extrémistes britanniques », et la comparaison « révéla que l'homme sur la vidéo [était] probablement l'insaisissable Issa al-Hindi ».

Soupçonnant que la photo était celle d'Issa al-Hindi, [redacted] de la CIA demanda qu'elle soit « montrée aux détenus » et exigea un « retour immédiat ». Selon un message de la CIA daté du 17 juin 2004, la photographie du suspect Issa al-Hindi fut montrée à KCM, qui « confirma que la photo non identifiée présente Al-Hindi ».

Le 2 juillet 2004, les autorités de [redacted] [partenaire étranger] avaient informé la CIA qu'elles se sentaient « confiantes » sur le fait que le

véritable nom d'Issa était « Dhiren Barot ». Selon le rapport de [redacted], alors qu'il était sous surveillance, Issa fut observé en train de parler pendant un long moment [redacted] à proximité de l'endroit où James Ujaama (détenu par le FBI) avait situé Issa. Les autorités de [redacted] [partenaire étranger] observèrent qu'Issa conduisit [redacted] à une résidence de Wembley. Une recherche de données par les autorités britanniques sur l'adresse de Wembley identifia une demande de passeport comportant une photographie qui correspondait à l'Issa placé sous surveillance. Le nom sur la demande de passeport était le véritable nom d'Issa, Dhiren Barot.

Après avoir été identifié, Dhiren Barot resta sous la surveillance des autorités britanniques pendant qu'elles réunissaient d'autres informations sur lui et sur ses activités. Le [redacted] juillet 2004, un partenaire d'Al-Qaïda du nom d'Abu Talha al-Pakistani fut arrêté et placé en détention par les autorités pakistanaises. Les archives de la CIA indiquent que l'arrestation se déroula après que [redacted] avait identifié quand et où Abu Talha al-Pakistani serait à [redacted]. Le [redacted] juillet 2004, après la capture d'Abu Talha, les autorités pakistanaises menèrent une série de raids et saisirent un ordinateur portable qui fut partagé avec le gouvernement américain. L'ordinateur, qu'on soupçonnait d'appartenir à un dirigeant d'Al-Qaïda, Hamza Rabia, contenait une série de repérages en anglais et non datés. En tout, l'ordinateur contenait plus de 500 photographies, cartes, croquis et documents scannés associés à d'évidents repérages.

Le 31 juillet 2004, KCM fut interrogé sur les repérages. KCM déclara qu'il ne connaissait aucun projet d'Al-Qaïda conçus par Abu Talha ou par quiconque pour cibler l'immeuble Citigroup/Citibank, l'immeuble Prudential Group ou le siège des Nations unies à New York décrits dans les documents. Le même jour, Abu Talha, alors détenu par un gouvernement étranger, déclara que « les repérages américains venaient d'Abu Issa ». Issa, alias Dhiren Barot, était toujours à ce moment-là sous la surveillance des autorités britanniques.

Le 1er août 2004, on montra à Abu Talha une photographie de Dhiren Barot et il « l'identifia aussitôt comme étant Issa ». Abu Talha – qui

coopérait avec les autorités d'un gouvernement étranger – décrivit le séjour d'Issa au Pakistan de février à avril 2004, au cours duquel, déclara-t-il, « Issa » (alias Dhiren Barot) rencontra Hamza Rabia plusieurs reprises pour « discuter des opérations au Royaume-Uni et des cibles déjà repérées aux États-Unis ». Abu Talha déclara qu'Issa pensait que son identité et que ses activités n'étaient pas connues des autorités.

Un message du 3 août 2004 déclara que « l'analyse des informations sur [le] disque dur » de l'ordinateur saisi « révéla un document… qui est une étude détaillée sur les méthodologies concernant une attaque terroriste ». Selon le message, « l'étude décrit l'environnement opérationnel et logistique au Royaume-Uni ». Le document comprend deux parties principales. Dans la première figurent sept chapitres sur la « Présentation préliminaire du projet de la limousine piégée ». La seconde est intitulée « Présentation préliminaire sur le projet de radiations (bombe sale) ». La partie « projet de la limousine piégée » conclut que l'option la plus réalisable serait d'utiliser une limousine pour placer les explosifs, tandis que la partie sur le projet de la « bombe sale » déclare que des détecteurs de fumée pourraient être utilisés pour diffuser des substances radioactives américium-147. Le document suggère d'incorporer dans l'engin explosif 10 000 détecteurs de fumée pour projeter cet élément radioactif. Le document évoque aussi les vulnérabilités des trains et les possibilités d'utiliser des camions citernes piratés pour mener une attaque terroriste.

Le jour de la diffusion de l'analyse, le 3 août 2003, les autorités britanniques arrêtèrent Dhiren Barot et 12 autres individus, et saisirent « plus de 100 disques durs ». Le 7 août 2004, le Royaume-Uni partagea [redacted] en liaison avec Dhiren Barot avec le gouvernement américain. Le [redacted] [informations fournies] comprenait des copies de repérages relatifs aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le 17 août 2004, les autorités britanniques inculpèrent neuf individus liés à l'enquête sur Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi. Les autorités britanniques informèrent la CIA « que malgré les renseignements sur l'activité de ce réseau, les récentes inculpations d'individus impliqués dans ce projet ou liés à eux sont dues en grande partie aux preuves de terrorisme lors des fouilles de bâtiments et de véhicules après leur arrestation ».

Le 23 août 2004, la CIA reçut des autorités de [redacted] [partenaire étranger] une actualisation qui notait que la « recherche menée par le réseau [Barot] sur les hôtels et les gares ferroviaires du centre de Londres [relève] sans doute plus d'une exploration que d'un plan opérationnel précis ». Un rapport du [redacted] [partenaire étranger] déclarait :

> « Les éléments qui émergent de l'enquête [du Royaume-Uni], associés aux rapports provenant de dirigeants d'Al-Qaïda en détention [une référence évidente aux rapports d'Abu Talha al-Pakistani sur les cibles britanniques pendant sa détention pakistanaise] suggèrent fortement que la cellule de Barot prévoyait un attentat terroriste au Royaume-Uni, ce qui n'est pas clair est le degré de préparation auquel la cellule était parvenue ou quelles cibles, s'il y en avait, avaient été finalisées. »

Le 30 août 2004, des agents de la CIA préparèrent l'argumentaire du dossier Dhiren Barot. Un agent de la CIA écrivit que les rapports de KCM sur les numéros de contact téléphonique d'Issa étaient « une voie sans issue » et « qu'il semble que KCM protège Al-Hindi ». L'argumentaire soulignait les capacités cybernétiques qu'autorise la loi américaine de lutte contre le terrorisme « Patriot Act » pour l'enquête sur Dhiren Barot, déclarant :

> « Il est probable que l'outil de renseignement le plus important pour venir à bout de ce dossier [Dhiren Barot] fut notre capacité cybernétique autorisée par le "Patriot Act". Du début à la fin, la cybernétique joua un rôle, mais ce n'était pas le seul outil à avoir été utilisé. Des pistes de renseignement humain et d'interception de signaux ont été suivies et ont contribué à notre compréhension des cyber-messages, ainsi qu'à la découverte de nouvelles cyber-pistes. L'exploitation de renseignements provenant d'ordinateurs et d'autres informations obtenues lors des raids avant et pendant l'enquête y contribuèrent également efficacement, tout comme la surveillance. Toutefois, aucun de ces outils ne se suffit à lui-même. Le bon vieux ciblage en dur et l'analyse de ces bouts d'informations, incroyablement exaspérants du fait de leur imprécision et de leur disparité, furent le ciment qui les lièrent. »

Le 10 septembre 2004, le comité de coordination du renseignement pour la lutte contre le terrorisme diffusa un rapport intitulé : « Sûreté intérieure : réévaluation de la menace d'Al-Qaïda sur les élections », qui déclare :

> « Nous ne connaissons pas le calendrier des attentats qu'Issa prévoyait d'exécuter au Royaume-Uni, mais il est douteux qu'il aurait été prêt à frapper dans un avenir proche. Quand il est revenu au Royaume-Uni mi-2004, Issa tenta de réunir des matériaux pour fabriquer des explosifs destinés à des futurs attentats au Royaume-Uni… Les autorités [du Royaume-Uni] n'ont pas localisé de précurseurs d'explosifs, et il est possible qu'il n'ait pas encore acheté les matériaux nécessaires lors de son arrestation. Le détenu [Abu Talha al-Pakistani] nota aussi que certains des complices d'Issa avaient besoin de plus d'entraînement – probablement en matière d'explosifs – et [qu'Issa] avait l'intention d'envoyer un complice au Pakistan pendant trois mois pour y être formé par les grands spécialistes en explosifs d'Al-Qaïda. »

Le rapport ajoute : « Issa semble avoir été dans une phase préliminaire de planification opérationnelle au moment de sa capture. »

En novembre 2004, les autorités de [redacted] informèrent la CIA que « c'était en grande partie l'enquête sur les complices de Nisar Jilal qui avait permis [au Royaume-Uni] d'identifier Dhiren Barot comme étant [identifiable] avec Issa al-Hindi ».

Un rapport du FBI daté du 14 décembre 2004, intitulé « Le projet de la limousine piégée : une évaluation du plan d'attentats urbains d'Al-Qaïda » évaluait « la faisabilité et la létalité de ce projet d'attentats », en se fondant sur « des documents saisis lors des raids » contre « des membres d'Al-Qaïda au Pakistan et au Royaume-Uni en juillet et août 2004, et sur des interrogatoires menés en détention dans les semaines qui ont suivi ces raids ». Le FBI conclut que « le principal attentat du projet de la limousine piégée est peu à même de réussir tel qu'il est décrit ». Le rapport poursuit :

« Nous estimons que le projet de la limousine piégée, s'il est ambitieux et créatif, est improbable. »

Le 12 décembre 2005, la CIA estima « qu'alors que KCM chargeait Al-Hindi de se rendre aux États-Unis pour identifier des cibles, il ne connaissait ni le degré d'avancement du projet de Barot, ni l'identité des complices d'Issa, ni la focalisation d'Issa sur le Royaume-Uni ».

Le 7 novembre 2006, Dhiren Barot fut condamné à perpétuité au Royaume-Uni. Le 16 mai 2007, sa peine fut réduite à 30 ans après qu'une cour d'appel britannique avait découvert que les évaluations d'experts décrivant le projet d'attentats comme étant « amateur », « déficient » et peu à même de réussir n'avaient pas été fournies aux juges.

5. L'identification, la capture et l'arrestation d'Iyman Faris

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, « l'identification », « l'arrestation », « la capture », « l'enquête » et « l'accusation » d'Iyman Faris. Ces déclarations étaient inexactes. Iyman Faris fut identifié, surveillé et lié directement à Al-Qaïda avant toute mention d'Iyman Faris par KCM ou par un autre détenu de la CIA. Quand il fut approché par la police, Iyman Faris fournit des informations de son plein gré et s'incrimina lui-même. Le 1er mai 2003, Iyman Faris plaida coupable de chefs d'inculpation liés au terrorisme et admit « avoir repéré un pont de la ville de New York pour Al-Qaïda, et avoir recherché et fourni des informations à Al-Qaïda concernant les moyens nécessaires à d'éventuelles attaques de cibles aux États-Unis ».

Autres détails : chauffeur routier basé dans l'Ohio, Iyman Faris était chargé par KCM de fournir « les moyens et dispositifs nécessaires pour provoquer l'effondrement de ponts suspendus », ainsi que les moyens

utilisables pour faire dérailler des trains. Faris avait rencontré KCM grâce à celui qu'il décrivit lui-même comme son « meilleur ami », Maqsood Khan, intermédiaire d'Al-Qaïda basé au Pakistan et oncle de Majid Khan.

L'identification et l'arrestation d'Iyman Faris constituent l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents de la CIA fournis aux responsables politiques, aux responsables du renseignement et au département de la Justice présentent l'identification, la capture et/ou l'arrestation d'Iyman Faris comme un exemple de la manière dont « des renseignement essentiels obtenus des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées » ont « permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste » et « de capturer d'autres terroristes ». La CIA déclara aussi que les renseignements obtenus grâce à ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, dans une présentation de son Programme d'interrogatoire à la Maison Blanche en juillet 2003, la CIA déclara que « d'importantes menaces avaient été contrecarrées et des attaques déjouées » et que « l'arrêt de ce programme [de la CIA] entraînerait des pertes de vies humaines, possiblement importantes ». La CIA déclara aussi que « l'utilisation des techniques [d'interrogatoire renforcées] avait produit des résultats significatifs » et « sauvé des vies ». Sous le titre « Résultats : infos sur les menaces majeures », une planche de présentation déclare :

> « KCM : responsable des opérations d'Al-Qaïda… – Identification d'Iyman Faris. »

De même, le 27 février 2004, le directeur au département de la Justice, James Pavitt, répondit à la première version du rapport spécial de l'inspecteur général et inclut une déclaration sur Iyman Faris. Pavitt déclara que le rapport spécial de l'inspecteur général aurait dû « conclure que nos efforts ont déjoué des attaques et ont sauvé des vies », et que « les techniques d'interrogatoire renforcées (dont la simulation de noyade) ont été indispensables à nos résultats positifs ». Pavitt fournit à l'inspection générale des éléments qui déclaraient :

> « En particulier, grâce à l'utilisation légale des techniques d'interrogatoire renforcées, KCM identifia un chauffeur routier aujourd'hui en prison aux États-Unis pour avoir soutenu Al-Qaïda. »

La version définitive du rapport spécial de l'inspecteur général, « Programme de détention et d'interrogatoire pour la lutte contre le terrorisme », publié en mai 2004, déclare :

> « Les informations de Khalid Cheikh Mohammed ont également mené à l'enquête sur Iyman Faris, le chauffeur routier arrêté début 2003 dans l'Ohio, et à son accusation. »

Ce passage du rapport spécial de l'inspecteur général fut déclassifié et rendu public le 24 août 2009.

De même, l'information préparée pour le directeur de la CIA, Leon Panetta, en février 2009 sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées déclare que « la CIA estime… que les techniques étaient efficaces pour obtenir des renseignements extérieurs » et que « la plupart, sinon la totalité, des renseignements pertinents obtenus des détenus dans ce programme n'auraient pas été découverts ou rapportés par d'autres moyens ». Le document fournit des exemples de « captures essentielles, de projets d'attentat déjoués et de renseignements obtenus des détenus de haute valeur interrogés », dont « l'arrestation d'Iyman Faris ». En mars 2009, la CIA fournit un document de trois pages au président de la Commission, déclarant : « La CIA estime que la plupart, sinon la totalité, des renseignements pertinents obtenus des détenus dans ce programme n'auraient pas été découverts ou rapportés par d'autres moyens », avant de citer « Iyman Faris » comme l'une des « captures essentielles » résultant de son Programme d'interrogatoire.

La CIA fournit des déclarations inexactes similaires sur l'identification et la capture d'Iyman Faris dans neuf des 20 documents et présentations fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d'autres archives montra que le Programme de détention et d'interrogatoire, et les techniques d'interrogatoire renforcées, ne jouèrent aucun rôle dans l'identification et la capture d'Iyman Faris.

Les archives de la CIA indiquent qu'Iyman Faris était connu de la communauté du renseignement américaine avant les attaques du 11-Septembre 2001. Le [redacted] mars 2001, le FBI ouvrit une enquête de terrorisme international sur Iyman Faris. Selon les archives de la CIA, le « prédicat de l'enquête [du FBI] sur Faris était des informations fournies par des autorités [étrangères] qui [avaient révélé] que le numéro de téléphone de Faris avait été appelé par des extrémistes islamistes opérant en France, en Belgique, en Turquie et au Canada », dont le « terroriste du millenium » Ahmed Ressam. Ressam, qui purge maintenant une peine de prison de 65 ans aux États-Unis, fut arrêté le 14 décembre 1999 alors qu'il se dirigeait vers l'aéroport international de Los Angeles avec des explosifs dans le coffre de sa voiture. Selon les archives de la CIA, « grâce à une piste postérieure au 11 septembre 2001 », le FBI interrogea Iyman Faris peu de temps après les attentats du 11-Septembre. Le [redacted] novembre 2001, le FBI clôtura son enquête sur Iyman Faris pour des raisons inconnues.

Le 5 mars 2003, Majid Khan fut placé en détention au Pakistan. Le même jour, la surveillance (dans le cadre de la loi FISA sur les étrangers aux États-Unis) de la résidence de Majid Khan dans le Maryland indiqua que le [redacted] de Majid Khan passa un appel téléphonique suspect à un individu situé dans une résidence associée à Iyman Faris. Ils discutèrent de l'arrestation possible de Majid Khan et de la surveillance potentielle par le FBI de [redacted], qui a demandé à l'individu dans l'Ohio s'il avait été approché et interrogé. [redacted] prévint l'individu de l'Ohio de ne contacter personne avec son téléphone. Ce même jour, [redacted] informa les agents spéciaux du FBI que l'interlocuteur de la conversation interceptée était Iyman Faris. Le 6 mars 2003, le FBI avait officiellement rouvert son enquête de terrorisme international sur Iyman Faris.

Alors que l'enquête de la police américaine sur Iyman Faris se poursuivait, Majid Khan, détenu par un gouvernement étranger, était interrogé par des interrogateurs de ce gouvernement. Selon les archives de la CIA, les interrogateurs utilisaient des techniques de construction relationnelle, confrontant Khan à ses incohérences et obtenant des informations sur les liens de Majid Khan avec Al-Qaïda[95]. Le 11 mars 2003, Majid Khan identifia une photo d'Iyman Faris, déclara qu'il le connaissait sous le nom « d'Abdul Raof » et affirma que c'était un chauffeur routier de 35 ans d'origine pakistanaise et une « relation d'affaires de son père ». En plus de la description des affaires dans lesquelles Iyman Faris était impliqué avec la famille de Khan, Majid Khan déclara que Faris parlait ourdou et avait un anglais parfait, et qu'il avait une « personnalité haute en couleur ». Le lendemain, toujours en détention à l'étranger, Majid Khan déclara qu'Iyman Faris était un « extrémiste islamiste ». Selon des messages de la CIA, le 14 mars 2003, Majid Khan fournit « d'autres informations à charge » sur Iyman Faris, en particulier que Faris avait été « moudjahidine pendant la période afghano-soviétique » et était un proche de son oncle, Maqsood Khan. Maqsood était un membre connu d'Al-Qaïda, et Majid Khan avait déjà admis être en contact avec des responsables d'Al-Qaïda. Majid Khan dit aux interrogateurs du gouvernement étranger que c'était Maqsood qui avait fourni l'argent pour les déplacements de Majid Khan liés à Al-Qaïda. Majid Khan déclara aussi « qu'après que l'arrestation de KCM fut connue du public », Iyman Faris demanda à la famille de Majid Khan de faire passer un message à Maqsood Khan sur l'état de KCM. Cette information sur Iyman Faris fut obtenue avant tout rapport du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA et de manière indépendante.

Le 10 mars 2003, le siège de la CIA rapportant qu'Al-Qaïda ciblait des ponts suspendus américains, KCM déclara que ce genre de plan était « théorique » et n'existait que « sur papier ». Il déclara aussi que personne n'était actuellement engagé dans un tel projet. KCM le répéta le 16 mars 2003, notant qu'Oussama ben Laden soutenait officiellement les attentats contre les ponts suspendus aux États-Unis, mais « n'avait aucune cible planifiée d'attentat imminent aux États-Unis et qu'après le 11-Septembre les États-Unis étaient devenus une cible trop difficile ». KCM ne mentionna Iyman Faris à aucune de ces occasions.

Le 15 mars 2003, l'adjoint de la station Alec, [redacted], lisant les renseignements provenant des interrogatoires de Majid Khan par un gouvernement étranger, demanda une photographie de Majid Khan et d'autres informations à utiliser sur KCM. En réponse, le siège de la CIA envoya au site de détention des photographies de la famille et de relations de Majid Khan, dont Iyman Faris.

Le 17 mars 2003, onze jours après que le FBI avait officiellement rouvert son enquête sur Iyman Faris, on montra à KCM des photographies d'Iyman Faris et de Majid Khan. Selon des messages de la CIA, KCM fut interrogé en détail sur les communications par courriel, ce qui fut décrit dans un message comme ayant représenté « un moyen efficace de donner à [KCM] l'impression que le gouvernement américain possédait déjà beaucoup d'informations, et que l'information serait utilisée pour vérifier l'exactitude de ses déclarations ». Dans ce contexte, KCM identifia la photographie d'Iyman Faris comme un « chauffeur routier », parent de Majid Khan. KCM affirma ne pas se souvenir du nom du chauffeur routier, qu'il décrivit comme un « personnage haut en couleur qui aimait boire et avoir des petites amies, et était très intéressé par les affaires ». Le lendemain, le 18 mars 2003, KCM déclara qu'en février 2002 il avait chargé le « chauffeur routier » de se procurer des outils spécifiques qui serviraient à Al-Qaïda pour desserrer les écrous et les boulons de ponts suspendus aux États-Unis. Selon KCM, en mars 2002, le « chauffeur routier » dit à Mansour Khan [le fils de Maqsood Khan] d'informer KCM qu'il (le « chauffeur routier ») ne trouvait pas de tels outils. KCM déclara qu'il ne demanda rien d'autre au « chauffeur routier »[96].

Selon un message de la CIA, le soir du 20 mars 2003, le FBI informa la CIA que « la police de l'Ohio avait suivi "un certain temps" [Iyman] Faris et qu'elle l'avait arrêté et interrogé sur sa relation avec Shoukat Ali Khan [le père de] Khan, de Baltimore ». Selon un agent de la CIA, « lorsque le FBI approcha Faris, il parla de son plein gré ». Les archives indiquent que Faris « affirma d'abord connaître Shoukat Ali Khan grâce à ses activités professionnelles de stations-service » et accepta de se soumettre au détecteur de mensonge. Selon les archives du FBI, avant le détecteur de mensonge, Faris admit avoir été associé à KCM et fournit des

détails sur ses relations avec des membres d'Al-Qaïda au Pakistan. En particulier, Iyman Faris dit au FBI et à la police de l'Ohio qu'il avait rencontré KCM deux fois et qu'il avait été « chargé de procurer des choses ». Faris décrivit en détail le plan de KCM « de couper les câbles de suspension du pont de Brooklyn avec des chalumeaux pour provoquer son effondrement ». Faris maintint qu'il « pensait que la mission de faire s'effondrer le pont était impossible[97] » et qu'il n'était plus intervenu.

Pendant plusieurs semaines, Iyman Faris continua à coopérer de son plein gré avec les forces de l'ordre et contribua à la capture de Maqsood Khan. Faris fournit d'autres détails sur ses activités avec la famille Khan, sur KCM, sur sa rencontre avec Oussama ben Laden et sur deux extrémistes aux États-Unis qui avaient dit vouloir « tuer des Américains dans un centre commercial de la région de Columbus avec une kalashnikov ». Le 22 avril 2003, « Faris avait accepté un plaider-coupable » et continua de coopérer, notamment en envoyant des courriels à des membres d'Al-Qaïda au Pakistan afin de recueillir des renseignements. Le 1er mai 2003, Faris fut transporté de Quantico, en Virginie, où il résidait et coopérait de son plein gré avec le FBI, à un tribunal fédéral à Alexandria, en Virginie, où il plaida coupable de soutien matériel à des chefs d'inculpation de terrorisme. En conséquence, il fut condamné à 20 ans de prison.

Le 3 avril 2003, la commission de coordination du renseignement pour la lutte contre le terrorisme estima que vouloir desserrer les boulons de ponts suspendus lui « semblait irréaliste ».

6. L'identification, la capture et l'arrestation de Sajid Badat

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, l'identification, la découverte, la capture et l'arrestation de Sajid Badat. Ces déclarations étaient inexactes.

Les enquêtes internes du Royaume-Uni, les rapports des services de renseignement étrangers, la coopération internationale des polices et les rapports militaires américains ont abouti à l'identification et l'arrestation de Sajid Badat.

Autres détails : Sajid Badat fut choisi par des responsables d'Al-Qaïda, dont Abu Hafs al-Masri et Sayf al-Adel, pour organiser avec Richard Reid en décembre 2001 un attentat contre une ligne aérienne occidentale grâce à une chaussure piégée. Sajid Badat retourna au Royaume-Uni fin 2001 et déclara par message à son responsable Al-Qaïda, Ammar al-Baluchi, qu'il se retirait de l'opération. Le 22 décembre 2001, Richard Reid tenta de faire exploser une chaussure piégée sur un vol de Paris à Miami, en Floride. L'avion fut détourné vers Boston, dans le Massachusetts, et Reid fut placé en détention.

La découverte, l'identification, la capture et l'arrestation de Sajid Badat, « le terroriste à la chaussure piégée », constituent l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents de la CIA fournis aux responsables politiques, aux responsables du renseignement et au département de la Justice ont présenté la découverte, l'identification, la capture et/ou l'arrestation de Sajid Badat comme un exemple de la manière « dont des renseignements essentiels obtenus des détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées » ont « permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste » et de « capturer d'autres terroristes ». Dans au moins un document préparé à l'intention du président, la CIA insista sur le fait que la simulation de noyade lui avait permis d'apprendre que « Sajid Badat était le membre d'Al-Qaïda pressenti pour provoquer un attentat à la chaussure piégée simultanément à celui de Richard Reid en 2001 ». La CIA déclara aussi que les renseignements obtenus grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, le 26 octobre 2007, la CIA faxa un document à la commission sénatoriale des attributions du budget en appel d'une proposition de suppression de financement de son Programme de détention

et d'interrogatoire. L'appel de la CIA déclare que « la plupart, sinon la totalité, des renseignements obtenus des détenus de haute valeur dans ce programme n'auraient probablement été découverts ou rapportés d'aucune autre manière ». Présentant les résultats positifs du Programme d'interrogatoire, le document déclare :

> « Les détenus… ont permis de découvrir des cellules terroristes, des individus clés et d'interdire de nombreux projets d'attentat, dont… la découverte d'un membre d'Al-Qaïda qui préparait un autre attentat similaire à celui tenté par le "terroriste à la chaussure piégée", Richard Reid. »

De même, début mars 2005, la CIA compila les arguments sur l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées pour une réunion du Conseil national de sécurité. Le document déclare : « L'Agence est en mesure de vous informer que ce programme fonctionne et que les techniques sont efficaces pour l'obtention de renseignements extérieurs. » Le document déclare que, « après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées », la CIA « apprit de KCM et d'Ammar que Sajid Badat était le membre d'Al-Qaïda pressenti pour réaliser un attentat à la chaussure piégée simultanément à celui de Richard Reid en décembre 2001 ». Un mois plus tard, le 15 avril 2005, la CIA faxa un document de huit pages au bureau d'assistance juridique du département de la Justice intitulé : « Notes de présentation sur la valeur des rapports de détention », qui contenait des informations similaires. Le bureau d'assistance juridique utilisa ces informations pour argumenter son avis juridique du 30 mai 2005 sur la question de savoir si certaines « techniques d'interrogatoire renforcées » étaient cohérentes avec les obligations des États-Unis selon l'article 16 de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le document fourni par la CIA déclare :

> « Identification de "l'autre" terroriste à la chaussure piégée. Les pistes fournies par KCM en novembre 2003 menèrent directement à l'arrestation au Royaume-Uni de Sajid Badat, partenaire ponctuel du terroriste à la chaussure piégée Richard Reid. KCM a révélé de son plein gré l'existence de Badat – qu'il connaissait

> sous le nom de “Issa al-Pakistani” – comme étant le membre d’Al-Qaïda pressenti pour déclencher un attentat à la chaussure piégée simultanément à celui de Richard Reid en décembre 2001. »

La CIA fournit des déclarations inexactes similaires sur le prétendu rôle de KCM et d’Ammar al-Baluchi dans la découverte, l’identification, la capture et l’arrestation de Sajid Badat dans 16 des 20 documents fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009. Toutefois, dans un autre dossier, une présentation de la CIA au vice-président Cheney datée du 4 mars 2005, la CIA attribua l’identification de Sajid Badat à Abou Zoubaydah, malgré l’absence de tout rapport de celui-ci sur Sajid Badat.

Contrairement aux déclarations de la CIA, une revue des messages et d’autres documents montra que les techniques d’interrogatoire renforcées n’avaient pas produit de renseignements indisponibles autrement menant à la découverte, l’identification, la capture ou l’arrestation de Sajid Badat. Selon les archives de la CIA et la synthèse des enquêtes au Royaume-Uni, l’enquête sur Sajid Badat fut conduite par le Royaume-Uni, et les renseignements qui alertèrent les responsables de la sécurité sur : (1) un certain « Issa » (alias Sajid Badat) basé au Royaume-Uni ; (2) un deuxième « terroriste à la chaussure piégée » potentiel lié à Richard Reid ; (3) un terroriste britannique présumé du nom de « Sajid Badat » ; (4) la connexion de Sajid Badat avec Richard Reid ; (5) la description physique de Sajid Badat ; (6) la localisation de Sajid Badat ; et (7) l’identification initiale d’une photo de surveillance de Sajid Badat, le « terroriste à la chaussure piégée », n’étaient pas liés aux informations obtenues des détenus de la CIA ni pendant ni après l’utilisation des techniques d’interrogatoire renforcées. Les archives de la CIA indiquent que les informations qui ont permis l’arrestation de Sajid Badat et les poursuites pénales au Royaume-Uni ne provenaient pas non plus du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA.

Avant tout rapport de détention de la CIA, et dès le 14 janvier 2002, le FBI informa la CIA que Richard Reid « avait un complice non identifié qui se serait retiré de l’opération à la dernière minute ». Cette information fut

corroborée ensuite par une source crédible de la CIA, avant tout rapport du Programme de détention et d'interrogatoire. En juillet 2002, un gouvernement étranger rapporta que des cartes téléphoniques prépayées récupérées par le FBI auprès de Richard Reid lors de son arrestation avaient été utilisées par un individu appelé Sajid Badat pour appeler un terroriste connu, Nizar Trabelsi. Les interrogatoires de Trabelsi par le FBI – officiellement transmis à la CIA en juillet 2002 – rapportèrent que « L. Badad Sajid » était « impliqué dans des opérations ciblant des intérêts américains ». La CIA souligna dans un message de juillet 2002 que cette information concordait avec les rapports précédents d'un gouvernement européen qui avaient identifié un « Sajid Badat », de Gloucester, au Royaume-Uni, né le 28 mars 1979, comme une personne soupçonnée d'implication dans une activité terroriste. D'autres analyses de la carte téléphonique connectant Badat et Reid – et d'autres renseignements – ont localisé Sajid Badat et Richard Reid tous les deux en Belgique en septembre 2001.

Selon [redacted], Sajid Badat était lié à d'autres extrémistes bien connus au Royaume-Uni, déjà objets d'enquêtes. En particulier, Badat était connu de [redacted] comme « membre du groupe de Babar Ahmad » et était un « complice particulièrement proche de Mirza Beg ». Le rapport de [redacted] détermina aussi que Badat avait suivi un entraînement dans un camp du djihad en Afghanistan ».

Simultanément à l'émergence d'informations reliant Sajid Badat à Richard Reid, une enquête internationale visait à identifier un ou plusieurs membres d'Al-Qaïda basés au Royaume-Uni connus sous le nom de « Issa ». Dès juin 2002, les archives de la CIA indiquent qu'un détenu d'un gouvernement étranger, Abu Zubair al-Haili, mentionnait régulièrement un certain « Abu Issa al-Pakistani » comme un Pakistanais né britannique associé à Richard Reid et engagé dans un projet d'attentat au Royaume-Uni sur l'ordre de KCM. Cette information corroborait d'autres rapports de renseignements. En mai 2003, ce détenu rencontra des agents de la CIA pour réaliser plusieurs croquis décrits comme « montrant une ressemblance à 95 % » avec cet individu. Le 17 août 2003, les agents de la CIA notèrent qu'une photographie de Sajid Badat fournie par [redacted]

[un partenaire étranger] ressemblait « vraiment beaucoup aux croquis » de l'associé de Richard Reid réalisés avec l'aide d'un détenu à l'étranger.

Le siège de la CIA demanda que la photographie soit montrée aux détenus. Selon les archives, le 18 août 2003, « KCM regarda un moment la photo, mais dit ne pas reconnaître la personne ». Lorsqu'on demanda à KCM si le nom de Issa pouvait être Sajid Badat, « KCM haussa les épaules et dit que Badat n'était pas le nom dont il se souvenait ». Poussé plus avant, KCM déclara « qu'il était sûr que le nom de Sajid Badat n'était pas celui de Issa ». Le 22 août 2003, des courriels entre agents de la CIA déclarèrent que « le Centre de lutte contre le terrorisme pense que le véritable nom d'Abu Issa est Sajid Badat… KCM dit que Badat n'est pas Abu Issa – mais il est possible qu'il mente ». Le 23 août 2003, les croquis détaillés obtenus grâce à Abu Zubair al-Haili, détenu à l'étranger – ceux-là que les agents de la CIA avaient jugés très ressemblants aux photos de Sajid Badat fournies par [redacted] [partenaire étranger] –, furent montrées à KCM. KCM déclara ne pas reconnaître l'individu sur les croquis.

Entre-temps, le 21 août 2003, un message de la CIA nota que le [redacted] [partenaire étranger] avait informé la CIA que les interrogatoires conjoints du FBI et des autorités de [redacted] [partenaire étranger] d'un individu détenu par le FBI, James Ujaama, avaient conduit les enquêteurs du Royaume-Uni à une maison « auparavant occupée à la fois par Mirza [Beg] et Sajid [Badat] ». Les autorités de [redacted] [partenaire étranger] informèrent la CIA « qu'au moins l'un de ces hommes était connu sous l'alias "Issa" » et que les sujets relevaient d'une enquête parallèle pour terrorisme. Le 2 septembre 2003, les autorités de [redacted] [partenaire étranger] informèrent la CIA que des rapports « secrets et fiables » indiquaient que Sajid Badat est l'associé de Richard Reid et le terroriste à la chaussure piégée. Selon le rapport de [redacted] [partenaire étranger], [redacted] [informations d'un partenaire étranger] reliaient Badat à un réseau de [redacted] plus important au Royaume-Uni, ce qui relevait de l'enquête élargie susmentionnée de [redacted] [partenaire étranger].

Le 9 septembre 2003, un individu en détention militaire américaine à Guantanamo, voyant une photo de Sajid Badat, l'identifia pour un responsable britannique en visite comme étant Abu Issa, le « terroriste à la

chaussure piégée ». Le lendemain, KCM identifia une photo de Sajid Badat comme étant « Issa al-Britani, alias Issa Richard » – le complice de Richard Reid. D'autres individus en détention militaire américaine identifièrent ensuite la même photographie de Sajid Badat comme étant « Abu Issa », le « terroriste à la chaussure piégée ».

Après l'avoir longuement surveillé, les autorités britanniques arrêtèrent Sajid Badat le 27 novembre 2003. Sajid Badat coopéra tout de suite avec les enquêteurs britanniques et confirma qu'il s'était retiré d'une opération à la chaussure piégée avec Richard Reid en décembre 2001. Le 28 novembre 2003, le Royaume-Uni fournit un compte rendu détaillé à la CIA sur la manière dont l'enquête au Royaume-Uni avait permis l'identification de Sajid Badat, notant que les « éléments essentiels » des rapports de la CIA, des militaires américains et des détenus à l'étranger concordaient avec ceux d'une « [redacted] » [compilation de renseignements britanniques ciblée sur Sajid Badat]. Le « [redacted] » [compilation de renseignements britanniques ciblée sur Sajid Badat] n'était auparavant pas mentionné dans les actualisations des enquêtes britanniques fournies à la CIA.

Après avoir plaidé coupable devant un tribunal britannique le 28 février 2005 pour des chefs d'inculpation liés au terrorisme, Sajid Badat fut condamné à 13 ans de prison. [redacted] Sajid « Badat coopéra de son plein gré la plupart du temps pendant son incarcération préventive ». Le 13 novembre 2009, la peine de Sajid Badat fut réduite de 13 à 11 ans. En mars 2010, environ cinq ans après sa condamnation, Sajid Badat fut libéré en échange de sa coopération avec les autorités britanniques et américaines en tant que témoin. L'accord formel parut au grand jour quand Sajid Badat témoigna, par liaison vidéo du Royaume-Uni en avril 2012, contre Adis Medunjanin, Américain présumé terroriste en procès à New York.

7. La mise en échec du projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, l'identification et la mise en échec du projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow. Ces déclarations étaient inexactes. Une revue des archives indique que les projets d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf n'avaient pas dépassé les premières étapes de préparation quand l'opération a été complètement déjouée par la détention de Ramzi ben al-Shibh, de KCM, d'Ammar al-Baluchi et de Khallad ben Attash. Aucun de ces individus n'a été capturé grâce aux rapports obtenus ni pendant ni après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA sur ses détenus.

Autres détails : après les attentats du 11-Septembre 2001 contre les États-Unis, KCM voulut cibler le Royaume-Uni en détournant des avions et considéra que l'aéroport de Heathrow et un bâtiment de Canary Wharf, un quartier d'affaires majeur de Londres, étaient des symboles économiques d'envergure. Le plan initial était que des membres d'Al-Qaïda détournent plusieurs avions décollant de l'aéroport de Heathrow, leur fassent faire demi-tour et les dirigent contre l'aéroport lui-même. La sécurité fut estimée trop stricte à l'aéroport de Heathrow, et le plan d'attentat contre l'aéroport de Heathrow se concentra alors sur des avions partant surtout d'aéroports d'Europe de l'Est. Al-Qaïda ne réussit pas à trouver des pilotes pour mener ces attentats. Lorsque KCM fut détenu au Pakistan le 1er mars 2003, la responsabilité du projet passa à Ammar al-Baluchi et à Khallad ben Attash, concentrés à cette époque sur des attentats contre des intérêts occidentaux à Karachi, au Pakistan.

La mise en échec des projets d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf est l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents fournis par la CIA aux politiques, aux responsables de la CIA et au département de la Justice présentent les projets d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf comme un exemple de la

manière dont « des renseignements essentiels obtenus grâce aux interrogatoires de détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées » avaient « permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste » et « de capturer d'autres terroristes ». La CIA déclara aussi que les renseignements obtenus grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, le 23 décembre 2005, le directeur de la CIA, Porter Goss, expliqua dans une lettre au conseiller à la sécurité nationale, Stephen Hadley, au conseiller à la sécurité intérieure, Frances Townsend, et au directeur du renseignement national, John Negroponte, qu'il suspendait l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées à cause de l'adoption de la loi sur le traitement des détenus (amendement McCain). La lettre déclarait :

> « Seuls 29 [détenus de la CIA] ont subi un interrogatoire qui utilisa une ou plusieurs des 13 techniques [d'interrogatoire renforcées de la CIA]. Ces interrogatoires ont produit des renseignements qui ont permis aux États-Unis et à ses partenaires de déjouer des attentats du même type que ceux du 11-Septembre et qui visaient la côte Ouest américaine et *l'aéroport de Heathrow*. Je peux vous informer avec assurance que ce Programme a permis aux États-Unis de *sauver des centaines, voire des milliers de vies.* »

De même, la CIA informa l'inspecteur général de la CIA le 27 février 2004 que :

> « Grâce à l'utilisation légale des techniques d'interrogatoire renforcées, *KCM fournit aussi des informations sur un projet d'attaques suicides aériennes par Al-Qaïda en dehors des États-Unis qui auraient tué des milliers de personnes au Royaume-Uni.* … À noter que, même après que KCM avait rapporté qu'Al-Qaïda projetait de cibler Heathrow, il a d'abord nié à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas d'autre cible que l'aéroport. *Ce n'est qu'après l'utilisation légale répétée des techniques*

d'interrogatoire renforcées qu'il a cessé de mentir et qu'il a admis que le croquis d'une poutre marqué des mots "Canary Wharf" dans son calepin était en fait une illustration que l'ingénieur KCM avait lui-même dessinée pour montrer à un autre membre d'Al-Qaïda que les poutres de Canary Wharf – comme celles du World Trade Center – allaient probablement fondre et faire s'écrouler le bâtiment, tuant tous ses occupants… Nous sommes toujours en train d'interroger des détenus et de suivre des pistes pour détruire cette cellule, *mais, au moins, l'utilisation légale des techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM nous a fourni des informations essentielles qui nous ont alertés sur ces menaces…* »

La CIA a fourni des déclarations inexactes similaires sur les projets d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf dans 20 des 20 documents fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009.

Une revue des messages de la CIA et d'autres documents montra que, contrairement aux déclarations de la CIA, les informations obtenues pendant ou après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées ne jouèrent aucun rôle « d'alerte » pour la CIA sur la menace contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf, ni « pour déjouer » les projets d'attentat contre ces cibles.

Avant la détention et l'interrogatoire des détenus auxquels la CIA attribue l'obtention d'informations sur les projets d'attentat, la CIA et d'autres organes de renseignement étaient déjà « alertés » sur le ciblage de l'aéroport de Heathrow par Al-Qaïda. En particulier, la CIA savait que : (1) KCM et Al-Qaïda ciblaient « un symbole national au Royaume-Uni », ce symbole étant « l'aéroport de Heathrow » ; (2) le plan d'attaque nécessitait de détourner des avions commerciaux et de les diriger directement contre l'aéroport de Heathrow ; (3) aucun pilote n'avait été identifié par Al-Qaïda et que l'attaque envisagée n'était pas imminente ; (4) KCM, Ammar al-Baluchi et Ramzi ben al-Shibh étaient impliqués dans les projets d'attentat et en savaient long sur ceux-ci ; (5) Al-Qaïda cherchait à recruter de nombreux membres, mais en avait déjà potentiellement deux en place au

Royaume-Uni, qui répondaient aux noms de « Abou Youssef » et « Abu Adel », bien qu'ils ne soient pas au courant des projets d'attentat ; et (6) KCM cherchait pour l'attaque des détenteurs de passeports saoudien et britannique de plus de 30 ans.

Une revue des archives indique que le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow n'avait pas dépassé les premiers stades de planification lorsque l'opération fut totalement interrompue par les détentions de Ramzi ben al-Shibh (détenu le 11 septembre 2002), de KCM (détenu le 1er mars 2003), d'Ammar al-Baluchi (détenu le 29 avril 2003) et de Khallad ben Attash (détenu le 20 avril 2003). Aucune archive de la CIA n'indique que ces individus ont été capturés grâce aux rapports de détention de la CIA. Une première version du Bulletin national contre le terrorisme de mars 2006 déclare : « L'opération [aéroport de Heathrow] fut interrompue à mi-course, vers le printemps 2003, quand plusieurs des acteurs clés, dont KCM, furent placés en détention. » Des analyses de services de renseignement étrangers arrivèrent à la même conclusion.

Alors que chacun de ces quatre détenus fournit au cours de leur détention des informations sur le projet d'attentat, aucun ne joua un rôle dans l'interruption du projet d'attentat. Un vaste ensemble de rapports de renseignements indique qu'aucun acteur n'était informé du projet d'attentat, qu'aucun pilote ne fut jamais identifié par Al-Qaïda pour les attentats et que seuls les horaires de vols potentiels avaient été réunis pour étude.

Les archives de détention de la CIA indiquent que les rapports de détention sur le projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow étaient souvent peu fiables et jugés non crédibles par les agents de la CIA. Par exemple, KCM se rétracta sur les informations qu'il avait fournies alors qu'il était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, dont les informations reliant Jaffar al-Tayyar au projet d'attentat de Heathrow. Le 20 mai 2003, près de deux mois après que la CIA cessa ses techniques d'interrogatoire renforcées sur KCM, un analyste de la CIA écrivit à ses collègues que KCM avait fourni trois récits différents à propos du projet d'attentat contre Heathrow : « Conclusion : KCM en sait plus sur ce projet d'attentat que ce qu'il lâche. » Fin juin 2004, KCM s'était rétracté sur une grande partie des informations qu'il avait fournies sur le projet d'attentat

contre Heathrow, la plus importante étant d'avoir chargé des membres d'Al-Qaïda de se former au pilotage. KCM déclara qu'en mars 2007 – lorsqu'il était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées – « il avait pu donner des fausses informations », et que les informations fournies n'étaient bien souvent « que des spéculations ». La valeur d'autres rapports de détention fut aussi mise en question par les agents de la CIA. En juillet 2003, un message de la station Alec déclara que « le siège et Alec restaient préoccupés par les informations, selon nous bidon, venant des détenus sur des opérations au Royaume-Uni ».

En plus, KCM retint des informations reliant Abu Talha al-Pakistani à l'attentat contre Heathrow. Selon les archives d'interrogatoires de la CIA, KCM parla de Canary Wharf la première fois qu'on lui montra son calepin, où étaient inscrits les mots « Canary Wharf ». KCM déclara toutefois qu'il avait dessiné le croquis pour Ammar al-Baluchi. En 2003, après avoir été confronté à des rapports contradictoires d'Ammar al-Baluchi, KCM admit qu'il avait en réalité montré le croquis à Talha, qu'il n'avait pas mentionné auparavant.

8. La capture de Hambali

Résumé : la CIA déclara que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient efficaces et nécessaires pour produire des renseignements essentiels, indisponibles autrement, qui lui ont permis de déjouer des projets d'attentat terroriste, de capturer des terroristes et de sauver des vies. Sur une période de plusieurs années, la CIA a fourni, comme preuve de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées, la capture de Hambali. En particulier, la CIA déclara régulièrement que, grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées, KCM fournit la « première » information sur un transfert d'argent par Majid Khan qui mena finalement à la capture de Hambali. Ces déclarations étaient inexactes. Majid Khan, détenu par un gouvernement étranger, fournit cette information avant tout rapport de KCM. Les archives de la CIA indiquent que les renseignements qui ont permis la capture de Hambali en Thaïlande étaient fondés sur des interceptions de signaux, une source de la CIA et les enquêtes thaïlandaises.

Autres détails : Riduan bin Isomuddin, alias Hambali, était un responsable de la Jemaah Islamiyah, un groupe terroriste basé en Asie du Sud-Est, et servait d'interface entre le groupe terroriste et Al-Qaïda. Hambali était lié à une activité terroriste avant les attentats du 11 septembre 2001. Peu après ces attentats, Hambali fut décrit comme « la cible numéro un » de la CIA en Asie du Sud-Est. Lors des attentats terroristes du 12 octobre 2002 sur l'île indonésienne de Bali, qui tuèrent plus de 200 personnes, Hambali fut tout de suite soupçonné d'être le « cerveau » des attentats et fut ensuite décrit comme « l'un des terroristes les plus recherchés au monde ».

La capture de Hambali est l'un des huit exemples les plus fréquemment cités et fournis par la CIA comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Sur une période de plusieurs années, les documents de la CIA fournis aux responsables politiques, aux responsables du renseignement et au département de la Justice présentent la capture de Hambali comme un exemple de la manière dont « des renseignements essentiels obtenus grâce aux interrogatoires de détenus de haute valeur après l'application des techniques d'interrogatoire renforcées avaient permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste » et de « capturer d'autres terroristes ». La CIA déclara aussi que les renseignements obtenus grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées étaient « indisponibles autrement » et avaient « sauvé des vies ».

Par exemple, dans une présentation au secrétaire général de la Maison Blanche, Josh Bolten, le 2 mai 2006, la CIA déclara que « l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées autorisées par le département de la Justice, et faisant partie d'une approche globale d'interrogatoire, nous a permis d'interrompre des projets d'attentat terroriste, de capturer d'autres terroristes et de réunir une grande quantité de renseignements essentiels sur Al-Qaïda ». Les documents déclarent « qu'évaluer l'efficacité des techniques d'interrogatoire une à une est difficile », mais fournit 11 exemples précis de « renseignements essentiels obtenus grâce aux interrogatoires des détenus de haute valeur », dont :

> « La capture de Hambali : pendant les interrogatoires de KCM, nous avons obtenu des informations qui ont permis la capture de

> Hambali en août 2003 et le démantèlement partiel de Jemaah Islamiyah en Asie du Sud-Est. KCM nous a d'abord parlé du rôle de Majid Khan dans la remise de 50 000 dollars aux terroristes de Hambali, pour un attentat que KCM pensait imminent. Nous avons ensuite confronté Khan aux aveux de KCM et [aux renseignements d'interceptions de signaux] confirmant le transfert d'argent et le voyage de Khan à Bangkok. Khan reconnut avoir remis l'argent à un membre d'Al-Qaïda du nom de "Zubair", que nous avons alors identifié et capturé. La capture de Zubair mena à l'identification puis à la capture d'un terroriste du nom de "Lillie", qui procurait des faux passeports à Hambali. Lillie identifia à Bangkok la maison où Hambali se cachait. »

De même, le 13 juillet 2004, la CIA diffusa une évaluation de renseignements intitulée : « Khalid Cheikh Mohammed : une source prépondérante sur Al-Qaïda ». Le 22 avril 2005, le document, ainsi que d'autres éléments sur les rapports de détention de la CIA, fut faxé du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de [redacted] au bureau d'assistance juridique du département de la Justice, pour soutenir la revue juridique des techniques d'interrogatoire renforcées par le bureau d'assistance juridique. Le document déclare :

> « … informations que KCM a fournies sur Majid Khan au printemps 2003 étaient le premier lien crucial dans la chaîne qui nous a permis la capture du chef de la Jemaah Islamiyah et associé d'Al-Qaïda, Hambali, en août 2003, et de plus d'une douzaine de membres d'Al-Qaïda en Asie du Sud-Est, acteurs d'attentats contre la sécurité intérieure des États-Unis. KCM nous a parlé du rôle de [Majid] Khan dans la remise de 50 000 dollars en décembre 2002 à des membres d'Al-Qaïda associés à Hambali. …[Majid] Khan – détenu au Pakistan début 2003 – a été confronté aux informations de KCM sur l'argent et a reconnu qu'il avait remis l'argent à un membre d'Al-Qaïda du nom de "Zubair"… Sur la base de cette information, Zubair fut capturé en juin 2003 ».

Le 24 août 2009, ce document fut déclassifié avec des zones effacées et rendu public en laissant intactes les informations inexactes.

La CIA fournit des déclarations inexactes similaires sur la capture de Hambali dans 18 des 20 documents fournis aux politiques et au département de la Justice entre juillet 2003 et mars 2009. Dans ces déclarations, la CIA affirma systématiquement « qu'après l'application » de ses techniques d'interrogatoire renforcées, KCM fournit « le premier lien crucial » qui permit la capture de Hambali.

Une revue des messages de la CIA et d'autres archives montra que les informations obtenues de KCM pendant et après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées ne jouèrent aucun rôle dans la capture de Hambali. La revue des archives de la CIA montra aussi que, avant les rapports des détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, la CIA possédait des renseignements sur : (1) le rôle de Hambali dans la Jemaah Islamiyah ; (2) le financement par Al-Qaïda et par KCM des activités terroristes de Hambali ; (3) le membre d'Al-Qaïda auquel Majid Khan remit l'argent, Zubair, et les liens de celui-ci avec le terrorisme, avec la Jemaah Islamiyah et avec Hambali ; et (4) le transfert d'argent de 50 000 dollars via Majid Khan d'Al-Qaïda à Zubair en décembre 2002. Les archives de la CIA indiquent que les renseignements qui permirent la capture de Hambali étaient fondés sur des interceptions de signaux, une source de la CIA et les enquêtes thaïlandaises.

Avant sa capture, Hambali avait déjà joué un rôle de soutien dans le « projet d'attentat Bojinka » de KCM et de Ramzi Yousef, une tentative début 1995 de placer des explosifs dans 12 avions battant pavillon américain et de les détruire en plein vol. Fin 2001, Hambali fut soupçonné d'avoir joué un rôle de soutien dans les attentats terroristes du 11-Septembre 2001, ainsi que d'avoir aidé à inscrire Zacarias Moussaoui dans une école de pilotage. Début 2002, un ensemble de renseignements indépendant du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA indiquait que KCM finançait Hambali pour des opérations terroristes en Asie du Sud-Est. En mars 2002, Hambali fut décrit comme la « cible numéro un » de la CIA en Asie du Sud-Est. Plus tard ce même mois, le FBI informa la CIA que des rapports des détenus à l'étranger indiquaient que

KCM remboursait les dépenses effectuées par Hambali pour le terrorisme de la Jemaah Islamiyah. En juin 2002, la CIA avait initié une discussion avec le gouvernement de [redacted] sur leur acceptation de la détention de Hambali après sa capture. Le 25 septembre 2002, la CIA rapporta qu'un individu détenu par le FBI depuis mai 2002, Mohammed Mansour Jabarah, indiqua qu'en novembre 2001 il reçut 50 000 dollars de KCM pour une opération terroriste montée par Hambali contre des intérêts américains, ainsi qu'au moins un autre paiement de 10 000 dollars. Le même jour, le 25 septembre 2002, un message de la CIA déclara que Masran ben Arshad, alors détenu par un gouvernement étranger, avait détaillé ses liens avec Abu Ahmed al-Kuwaiti et KCM. Selon Ben Arshad, après « l'abandon », fin 2001, du projet d'attentat de la « Deuxième Vague » de KCM, il fut chargé par KCM de rencontrer Abu Ahmed al-Kuwaiti au Pakistan et de remettre 50 000 dollars à Hambali pour des actions terroristes. Ben Arshad déclara qu'il n'était pas capable de remettre l'argent. Après les attentats terroristes du 12 octobre 2002 sur l'île indonésienne de Bali, tuant plus de 200 personnes, Hambali fut immédiatement soupçonné d'être le « cerveau » des attentats et fut décrit ensuite comme « l'un des terroristes les plus recherchés au monde ». Des informations ouvertes en octobre 2002 identifièrent que le financement des attentats de Bali provenait des dirigeants d'Al-Qaïda au Pakistan, via Hambali. En novembre 2002, des reportages de presse révélèrent les liens entre les dirigeants d'Al-Qaïda – dont KCM – et de la Jemaah Islamiyah à propos des attentats de Bali. Hambali continua d'être identifié comme un cerveau potentiel de l'attentat et comme résidant probablement en Thaïlande. Ces mêmes rapports identifièrent un Malaisien du nom de « Zubair » comme l'un des trois individus recherchés par les autorités de police pour les attentats de Bali liés à Hambali.

Début janvier 2003, la surveillance d'un compte de messagerie électronique connu pour appartenir à Al-Qaïda révéla des communications entre ce compte et celui d'un ancien résident de Baltimore, dans le Maryland, Majid Khan. Les communications indiquaient que Majid Khan s'était rendu à Bangkok (Thaïlande) en décembre 2002 en soutien d'activités terroristes, et qu'il était en contact là-bas avec un « Zubair ». À ce moment-là, la CIA possédait des informations significatives – avant la capture de KCM – indiquant qu'un « Zubair » avait joué un rôle de pivot

dans la Jemaah Islamiyah, était lié à des figures d'Al-Qaïda comme KCM, connaissant bien le [redacted] en Asie du Sud-Est, et était soupçonné d'avoir joué un rôle dans les attentats de Hambali à Bali le 12 octobre 2002. Ces informations provenaient d'un recueil traditionnel de renseignements, de rapports de source ouverte et de rapports du FBI sur Abou Zoubaydah (avant qu'il ne soit soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées). Le 4 mars 2003, la veille de la capture de Majid Khan, le FBI demanda à la CIA d'autres informations sur le « Zubair » mentionné dans les courriels de Majid Khan.

Le 6 mars 2003, le lendemain de la capture de Majid Khan au Pakistan et alors qu'il était questionné par des interrogateurs d'un gouvernement étranger utilisant les techniques de construction relationnelle, Majid Khan décrivit comment il avait voyagé à Bangkok en décembre 2002 et remis 50 000 dollars américains à « Zubair » sur l'ordre d'Al-Qaïda. Khan déclara aussi qu'il avait informé par courriel le neveu de KCM, Ammar al-Baluchi, de la remise de l'argent. La description physique de Zubair par Majid Khan concordait avec des renseignements précédents sur Zubair. Le 10 mars 2003, [redacted] de la CIA suggéra d'informer les Thaïlandais que « nous sommes très inquiets sur le fait que l'argent mentionné pourrait financer des activités terroristes, ainsi que les individus en question », et que [redacted] demande au gouvernement thaïlandais de « fournir tout ce qu'il sait sur ces individus et les numéros de téléphone ».

Le 11 mars 2003, confronté à des confirmations du soutien financier de Hambali par KCM, ce dernier admit avoir fourni 50 000 dollars à Hambali pour organiser un attentat terroriste « vers novembre 2002 ». KCM ne mentionna ni Majid Khan ni Zubair. Le 17 mars 2003, confronté aux rapports de Majid Khan et à une photographie de Majid Khan, KCM confirma que celui-ci – qu'il déclarait ne connaître que sous le nom de « Youssef » – était impliqué dans le transfert d'argent à Hambali. KCM nia connaître Zubair – qui allait devenir le lien essentiel menant à la capture de Hambali – ou tout autre représentant de Hambali en Thaïlande.

En mai 2003, la CIA avait appris qu'une source que la CIA avait développée [redacted], avait reçu un appel d'un numéro de téléphone associé à Zubair. Contactée par la

CIA, la source décrivit un Malaisien [redacted]. Des agents de la CIA soupçonnaient cet individu d'être le « Zubair » associé à Hambali et à Majid Khan. [redacted] plus tard, la source alerta la CIA que la personne soupçonnée d'être Zubair serait [redacted]. À son arrivée à [redacted], Zubair fut photographié et suivi par les autorités thaïlandaises. Un détenu sous la garde d'un gouvernement étranger confirma que l'individu sur la photo de surveillance était Zubair. Le 8 juin 2003, Zubair était détenu par le gouvernement thaïlandais. Encore en détention en Thaïlande, Zubair fut interrogé sur ses tentatives d'obtenir de faux documents de [redacted], ainsi que sur son contact téléphonique avec [redacted] [Business Q]. Zubair admit chercher des documents de [redacted] illégaux pour Hambali, et utiliser [redacted] [Business Q] [redacted]. Des interceptions de signaux avaient alerté la CIA qu'un numéro de téléphone associé à Zubair avait été en contact fréquent avec [redacted] [Business Q]. Transféré à la CIA et placé au site de détention COBALT, Zubair fut immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Quelques jours plus tard, Zubair fut interrogé sur ses tentatives d'obtenir des documents de [redacted] illégaux pour Hambali, et il reconnut à nouveau utiliser [redacted] [Business Q]. [redacted]. Lorsque les autorités thaïlandaises approchèrent unilatéralement un « contact » à [redacted] [Business Q], ils obtinrent [redacted]. Une opération ciblant [redacted] fut montée qui se concentrait sur la surveillance de [redacted] [Business Q]. Grâce à cette surveillance et à la coopération de [redacted], l'associé de Hambali, Amer, fut arrêté le 11 août 2003. Amer fut d'emblée coopératif et contribua à une opération qui permit l'arrestation de Lillie, alias Bashir bin Lap, ce même jour. Lillie possédait sur lui un porte-clés sur lequel figurait l'adresse d'un immeuble d'habitation à Ayutthaya, en Thaïlande. Interrogé « quelques minutes après sa capture », Lillie admit que l'adresse trouvée sur le porte-clés était celle où se trouvait Hambali. Moins de quatre heures plus tard, une opération permit la capture de Hambali à l'adresse trouvée sur le porte-clés.

Le 28 novembre 2005, le responsable de la zone Asie du Sud-Est au Centre de lutte contre le terrorisme expliqua comment Hambali fut capturé dans un entretien pour le programme d'histoire orale de la CIA, déclarant :

> « Franchement, nous sommes tombés sur Hambali. Nous sommes tombés sur [la source]… décrochant le téléphone et appelant son officier traitant pour dire il y a [redacted] [relatif à Zubair]… Nous sommes vraiment tombés dessus. Ce n'était pas du travail de police, ce n'était pas du bon ciblage, c'était que nous sommes tombés dessus et que cela a donné Hambali. Ce que je dis à mes gens est que vous travaillez vraiment, vraiment dur pour être en mesure d'avoir de la chance. »

Hambali fut transféré sous la garde de la CIA le [redacted] août 2003 et presque aussitôt soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Le 4 septembre 2006, il fut transféré dans une prison militaire américaine.
=

G. Les allégations mineures concernant l'efficacité de la CIA – complots mis au jour, captures et informations moins fréquemment cités, et que la CIA a fournis comme preuves de l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées

En plus des huit complots « déjoués » et terroristes capturés les plus fréquemment cités, la Commission a examiné 12 autres succès moins connus des services de renseignement, attribués par la CIA à l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées. Les cas sont les suivants :

Informations supplémentaires attribuées par la CIA à l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées

1	L'identification de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) en tant que cerveau des attaques du 11 septembre 2001
2	L'identification du pseudonyme de KCM : « Mokhtar »
3	La capture de Ramzi ben al-Shibh

4 La capture de KCM

5 La capture de Majid Khan

6 La mise en échec du « complot de Camp Lemonnier »

7 L’affirmation que les techniques d’interrogatoire renforcées aident à valider les sources

8 L’identification et l’arrestation de Oujaïr et Saifullah Paracha

9 Renseignements critiques mettant la CIA en garde contre Jaffar al-Tayyar

10 L’identification et l’arrestation de Saleh al-Marri

11 La collecte de renseignements tactiques cruciaux sur Shkai, au Pakistan

12 Des informations sur le facilitateur ayant contribué à l’opération OBL

1. L’identification de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) en tant que cerveau des attaques du 11 septembre 2001

La CIA affirme que son détenu, Abou Zoubaydah, a fourni des informations « importantes » et « vitales » en identifiant Khalid Cheikh Mohammed (KCM) comme cerveau des attaques du 11 septembre 2001. Le 12 avril 2007, le directeur de la CIA, Hayden, dit à la Commission que :

> « … c’est Abou Zoubaydah, au début de sa détention, qui a identifié KCM comme le cerveau du 11-Septembre. Jusque-là, KCM n’apparaissait même pas dans notre liste des membres et associés principaux d’Al-Qaïda ».

En au moins deux occasions d’importance, la CIA a fait valoir de manière erronée qu’Abou Zoubaydah avait fourni cette information après usage des techniques d’interrogatoire renforcées. Le 30 mai 2005, le bureau d’assistance juridique a écrit dans une note aujourd’hui déclassifiée :

> « Les interrogatoires d’[Abou] Zoubaydah – ici encore, après usage des techniques d’interrogatoire renforcées – ont fourni des informations détaillées relatives “au modus operandi, aux principaux agents et à la structure” d’Al-Qaïda, et ils ont désigné KCM comme le cerveau des attaques du 11-Septembre. »

La note du bureau d'assistance juridique évoquait un document fourni par la CIA pour étayer son affirmation. Cette même note déclarait plus loin que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA fournissaient au gouvernement des États-Unis « des renseignements concrets autrement introuvables », que « les techniques d'interrogatoire ordinaires avaient peu d'effet sur… Zoubaydah » et que la CIA avait « réexaminé et confirmé l'exactitude du Programme d'interrogatoire décrit [par le bureau d'assistance juridique], y compris ses objectifs, ses méthodes, ses limites et ses résultats. »

En novembre 2007, la CIA a préparé pour son directeur une série de documents et de points de discussion en vue d'un briefing avec le Président sur l'efficacité de la simulation de noyade en tant que technique d'interrogatoire de la CIA. Ces documents déclaraient qu'Abou Zoubaydah avait identifié KCM comme le « cerveau » des attaques du 11 septembre 2001 après usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.

Même si Abou Zoubaydah a fourni des informations sur le rôle de KCM dans les attaques du 11 septembre 2001, celles-ci corroboraient des informations déjà présentes dans les bases de données de la CIA et obtenues avant l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées. Il n'y a pas de preuve étayant l'affirmation selon laquelle les informations d'Abou Zoubaydah – obtenues par des interrogateurs du FBI pendant l'hospitalisation d'Abou Zoubaydah et avant l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA – aient été essentielles dans l'identification de KCM en tant que « cerveau » des attaques du 11-Septembre.

Ce qui suit décrit les renseignements à disposition de la CIA avant la capture d'Abou Zoubaydah.

> – L'enquête conjointe des deux chambres sur les activités des organes de renseignement avant et après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 et le rapport de l'inspection générale de la CIA sur la responsabilité de la CIA dans les attaques du 11-Septembre comprennent tous deux des chronologies détaillées de

l’intérêt montré par la communauté du renseignement pour KCM avant les attaques du 11 septembre 2001. La chronologie commence en 1995, au moment où les États-Unis établissent que KCM est lié à l’attentat du World Trade Center de 1993, ce qui a poussé le groupe de coordination stratégique du conseil national de sécurité à reconnaître KCM comme cible prioritaire absolue pour les États-Unis. L’enquête conjointe des deux chambres signale par ailleurs que des informations antérieures aux attaques du 11 septembre 2001 « ont amené la CIA à considérer KCM comme faisant partie de l’organisation de Ben Laden ». Un rapport de la CIA, daté de 1998, déclare également que KCM était « très proche » de Ben Laden. Le 12 juin 2001, il a été signalé que « Khaled » recrutait activement des gens pour voyager hors d’Afghanistan, notamment aux États-Unis où, d’après certaines informations, des acolytes se trouvaient déjà pour les accueillir et pour mener à bien des activités de nature terroriste pour le compte de Ben Laden. Selon le rapport de la commission d’enquête sur le 11-Septembre, la CIA supposait que ce « Khaled » était KCM.

– Le 12 septembre 2001, une source d’un gouvernement étranger, décrite comme membre d’Al-Qaïda, a annoncé que « les attaques du 11-Septembre avaient été orchestrées depuis Kaboul par trois personnes » incluant « Cheikh Khalid », lié à Ramzi Yousef.

– Toujours le 12 septembre 2001, un membre de la CIA familiarisé avec KCM a écrit un message disant que l’« un des individus ayant la capacité d’organiser le type de frappe que nous avons vues au World Trade Center et au Pentagone est Khalid Cheikh Mohammed ».

– Le 15 septembre 2001, un membre de la CIA écrit à un certain nombre de dirigeants du Centre de lutte contre le terrorisme : « Je dirais que la probabilité pour que Khalid Cheikh Mohammed soit impliqué [dans les attaques du 11-Septembre 2001] est très élevée. »

– Le 16 octobre 2001, un courriel d'un membre du Centre de lutte contre le terrorisme qui suivait KCM depuis 1997 avance que, si davantage de preuves sont nécessaires, « je crois que KCM a pu être le cerveau des attaques du 11-Septembre ».

– Un gouvernement étranger a informé la CIA que, fin décembre 2001, la source [redacted], [redacted], a fourni des informations sur les attaques du 11 septembre 2001 et a déclaré que « Khalid Cheikh Mohammed, l'oncle maternel de Ramzi [Yousef]… était la personne qui avait supervisé la "touche finale" de l'opération ».

– D'autres rapports, antérieurs à la capture d'Abou Zoubaydah, affirment que KCM était « l'un des individus considéré comme le cerveau potentiel », l'« un des premiers dans la liste des suspects impliqués dans la préparation des attaques du 11 septembre », l'un des « cerveaux », et l'« un des principaux suspects d'avoir contribué à organiser les attaques du 11-Septembre ».

2. L'identification du pseudonyme de KCM : « Mokhtar »

La CIA fait valoir que le détenu Abou Zoubaydah a fourni des informations « importantes » et « vitales » en identifiant le pseudonyme de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) : « Mokhtar ». En au moins une occasion, en novembre 2007, dans une série de documents et de points de discussion préparés pour le directeur de la CIA en vue d'un briefing avec le Président sur l'efficacité de la simulation de noyade en tant que technique d'interrogatoire par la CIA, celle-ci affirme qu'Abou Zoubaydah a identifié KCM comme « Mokhtar », après usage de ses techniques d'interrogatoire renforcées.

Cependant, Abou Zoubaydah avait fourni ces informations sur le pseudonyme de KCM aux interrogateurs du FBI avant le début des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA – et ce, pendant son séjour en soins intensifs dans un hôpital [redacted] pour soigner une blessure par balle

reçue lors de sa capture. De plus, ses informations recoupaient celles déjà présentes dans les bases de données de la CIA. Avant qu'Abou Zoubaydah fournisse ces informations, la CIA disposait de renseignements, dont un câble du 28 août 2001, indiquant que KCM était maintenant appelé « Mokhtar ».

3. La capture de Ramzi ben al-Shibh

La CIA a fait valoir que les informations du détenu Abou Zoubaydah, obtenues suite aux techniques d'interrogatoire renforcées, ont mené à la capture de Ramzi ben al-Shibh. Cette affirmation figurait dans le discours du président Bush en date du 6 septembre 2006 et portant sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Le discours, fondé sur des informations de la CIA et approuvé par cette dernière, établissait que les informations révélées par les détenus de la CIA « ne peuvent être obtenues ailleurs » et que la « sécurité [de la nation] dépend de l'obtention de ce type de renseignement ». Le discours comprend l'extrait suivant :

> « Zoubaydah *a été interrogé selon ces procédures* [les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA], et il a rapidement fourni des informations sur les principaux agents d'Al-Qaïda, dont certaines nous ont aidés à trouver et à capturer plus de responsables des attaques du 11-Septembre[98]. Par exemple, Zoubaydah *a identifié* l'un des complices de KCM dans les attaques du 11-Septembre, un terroriste appelé Ramzi ben al-Shibh. *Ses informations ont ainsi contribué à la capture de ce même Ben al-Shibh*. Ces deux terroristes ont chacun fourni des renseignements qui ont aidé à la préparation et à la capture de Khalid Cheikh Mohammed. »

Même si le discours ne donne pas de détails supplémentaires sur la capture de Ben al-Shibh, un courriel interne circulant parmi les dirigeants de la CIA fournit des indications additionnelles sur les raisons pour lesquelles la CIA incluait « la capture de Ramzi ben al-Shibh » dans le discours du Président comme un exemple de l'efficacité de ses techniques

d’interrogatoire renforcées. Après le discours, [redacted], le chef du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme, a envoyé un courriel au chef du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], à [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted], et à deux membres du Bureau des affaires publiques de la CIA, entre autres. Le courriel réagissait aux spéculations de la presse, laquelle affirmait que, dans le discours du Président, les succès des services de renseignement dus aux détenus de la CIA et aux techniques d’interrogatoire renforcées étaient inexacts. Défendant la justesse du discours, le chef du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme écrit : « Le *New York Times* a diffusé une histoire qui met de façon prévisible en exergue les failles du discours présidentiel. » Sur l’affirmation de la CIA selon laquelle Abou Zoubaydah avait fourni après usage des techniques d’interrogatoire renforcées des informations ayant mené à la capture de Ramzi ben al-Shibh, le chef explique :

> « … nous savions que Ramzi ben al-Shibh était impliqué dans le 11-Septembre avant la capture d’Abou Zoubaydah ; toutefois, Abou Zoubaydah nous a donné des informations sur ses activités récentes qui – ajoutées à d’autres informations – nous ont aidé à le pister. Une fois encore, sur ce point, nous avons fait très attention et le discours est exact dans ce qu’il dit sur Ben al-Shibh[99]. »

De plus, le 17 février 2007, [redacted], l’adjoint au chef du département [redacted] du Centre de lutte contre le terrorisme, a affirmé devant la Commission sénatoriale sur le renseignement qu’Abou Zoubaydah « nous a conduits à Ramzi ben al-Shibh, qui a en quelque sorte amorcé la chaîne d’événements » qui a amené la capture de KCM.

Un examen des dossiers de la CIA ne montre aucun lien entre les révélations d’Abou Zoubaydah sur Ramzi ben al-Shibh et la capture de ce dernier. Les archives de la CIA indiquent que Ramzi ben al-Shibh a été capturé de manière inattendue – le 11 septembre 2002, quand les autorités pakistanaises, [redacted], ont mené des raids visant Hassan Ghul au Pakistan.

Si les archives de la CIA montrent qu'Abou Zoubaydah a fourni des informations sur Ramzi ben al-Shibh, rien dans leur contenu n'indique qu'elles aient porté sur les caches de ce dernier. De plus, quant aux informations livrées sous le coup des techniques d'interrogatoires renforcées, il les avait données aux agents spéciaux du FBI avant d'être soumis aux techniques renforcées de la CIA. Avant l'application de ces techniques, durant les interrogatoires des 19 et 20 mai 2003, Abou Zoubaydah a passé en revue des photographies d'individus dont les interrogateurs savaient qu'ils avaient un lien avec les attentats de l'*USS Cole* et du 11 septembre 2001. Abou Zoubaydah a montré une photographie de Ramzi ben al-Shibh, en disant « Al-Shiba », et il a « noté qu'il est toujours avec » KCM. Un autre document de cet interrogatoire établit que les photographies avaient été montrées à Abou Zoubaydah :

> « pour mesurer la bonne volonté qu'il mettait à coopérer et à apporter des détails sur des gens : la dernière fois où il les avait vus, leur destination, etc. Il s'est montré très coopératif, donnant des détails sur des personnes que l'on supposait qu'il connaissait ou sur des groupes : les dates de leur départ d'Afghanistan, leur position supposée aujourd'hui, etc. »

Peu après, le 2 juin 2002, un agent spécial du FBI a montré à Abou Zoubaydah l'album de photos de l'enquête sur le 11-Septembre, qui contenait des clichés numérotés de 1 à 35. Un message déclare que le détenu communiquait de son plein gré des informations et qu'« il était ouvert, répondant directement aux questions ». Abou Zoubaydah, à qui l'on n'avait posé aucune « question préliminaire concernant ces clichés », a identifié la photographie n° 31, pour les interrogateurs celle de Ramzi ben al-Shibh, comme étant celle d'un homme qu'il connaissait sous le nom d'Al-Shiba, déclarant que cet individu se trouvait avec KCM à Kandahar vers décembre 2001. D'après lui, Al-Shiba parlait arabe comme un Yéménite et il était apparu dans les médias après les attentats du 11-Septembre 2001.

Début juin 2002, les interrogateurs d'Abou Zoubaydah ont recommandé de placer le détenu à l'isolement plusieurs semaines pendant que les membres de l'équipe d'interrogatoire étaient en déplacement [redacted],

cela « comme un moyen de [le] déstabiliser et de permettre à l'équipe de prendre un peu de repos et de s'occuper de leurs affaires personnelles [redacted] » et de discuter « la fin de partie » Abou Zoubaydah [redacted] avec le siège de la CIA. En conséquence de quoi, le 18 juin 2002, le détenu a été placé à l'isolement où il a passé la fin du mois et tout le mois de juillet 2002, soit 47 jours au total, sans être interrogé une seule fois. Pendant cette période, ses interrogateurs [redacted]. Les agents spéciaux du FBI ne sont jamais revenus sur le site de détention.

Le 4 août 2002, lorsque les membres de la CIA ont interrogé Abou Zoubaydah, ils ont d'emblée utilisé les techniques d'interrogatoire renforcées, dont la simulation de noyade. Le 21 août 2002, alors qu'Abou Zoubaydah était toujours soumis à ces techniques, un message de la CIA signale qu'on a montré au détenu plusieurs photographies et qu'il a « immédiatement reconnu la photo de Ramzi ben al-Shibh ». Abou Zoubaydah a décrit Ben al-Shibh comme ayant une peau « très foncée, presque noire comme un Africain » et dit qu'il l'avait rencontré à Kandahar après les attentats du 11-Septembre, ajoutant qu'il « n'avait pas eu de conversations de fond avec lui ». Selon un message, après qu'on lui avait montré le cliché de Ben al-Shibh, Abou Zoubaydah a déclaré avoir entendu dire que ce dernier demeurait dans la cache où KCM avait logé les pilotes et ceux destinés à jouer un rôle dans les attentats du 11-Septembre. Un message joint du renseignement indique qu'Abou Zoubaydah a déclaré à ses interrogateurs ne pas savoir – et ne pas avoir demandé – si Ben al-Shibh était impliqué dans les attentats du 11-Septembre 2001, mais il disait croire que ledit Ben al-Shibh était l'« un des agents travaillant pour Mokhtar alias Khalid Cheikh Mohammed ».

Les interrogateurs de la CIA ont qualifié de « précisions nouvelles et significatives » les informations livrées par Abou Zoubaydah pendant qu'il était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Toutefois, ces informations étaient identiques à celles fournies avant l'application de ces techniques, ou bien déjà connues de la CIA. Les dossiers de la CIA montrent que, le 15 septembre 2001, Ramzi ben al-Shibh était déjà identifié comme associé aux pirates de l'air du 11 septembre 2001 qui avaient essayé de suivre une formation de pilote en Floride. Un télégramme du 27 juillet 2002 en provenance de la station Alec donne des « informations de fond »

sur Ben al-Shibh qu'on soupçonne « d'être le "20e pirate de l'air", dont la participation aux attentats du 11 septembre 2001 a été contrée par le refus de visa d'entrée aux États-Unis qu'on lui a opposé ». Ramzi ben al-Shibh a également été identifié comme « membre de la cellule de Hambourg qui comprenait le pirate de l'air Mohammed Atta » et il figurait dans l'un des « cinq testaments vidéo des attentats-suicides trouvés en décembre 2001 à la résidence de l'ancien lieutenant d'Oussama ben Laden, Mohammed Atef, en Afghanistan ».

Aucune des informations ci-dessus n'a permis de capturer Ramzi ben al-Shibh. Comme détaillée plus loin, celle-ci a eu lieu de manière inopinée durant des raids visant Hassan Ghul, au Pakistan, le 11 septembre 2002.

Avant la capture d'Abou Zoubaydah, la CIA considérait Hassan Ghul comme une « cible de toute première importance pour les raids » disant que :

> « Ghul a été un soutien de premier plan pour le réseau d'Al-Qaïda et il a aidé les agents d'Al-Qaïda et les moudjahidine en facilitant leurs déplacements. C'est un conseiller important d'Abou Zoubaydah, très impliqué dans les levées de fonds en vue d'un attentat au printemps 2001. »

Un rapport complémentaire remarquait que le numéro de téléphone de Hassan avait été associé à un terroriste « prêt à mener une "frappe chirurgicale" n'importe quand ». D'autres signalaient que Hassan Ghul travaillait à un « programme » apparemment en relation avec une activité terroriste.

D'après les messages de la CIA, une fois capturé et avant l'emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, Abou Zoubaydah confirmait que Hassan Ghul était un facilitateur de premier plan d'Al-Qaïda, qui avait des contacts avec des membres hauts placés de l'organisation, dont Hamza Rabia et Abou Moussab al-Zarkaoui. Abou Zoubaydah corroborait aussi les renseignements détenus par la CIA selon lesquels Ghul était impliqué dans les levées de fonds d'Al-Qaïda. Dans le même temps, la CIA continuait de recevoir des compléments d'informations sur Ghul de la part de

gouvernements étrangers, comme le fait qu'il facilitait aux combattants saoudiens la traversée du Pakistan. Comme indiqué, le 18 juin 2002, Abou Zoubaydah a été placé à l'isolement et n'a plus été interrogé pendant 47 jours.

Début juillet 2002, les autorités pakistanaises et la CIA ont poursuivi leurs efforts pour localiser et capturer Hassan Ghul. Un détenu d'une prison pakistanaise, [redacted], [redacted], a fourni des informations détaillées aux autorités pakistanaises sur Hassan Ghul. [redacted] [le détenu au Pakistan] avait été arrêté avec [redacted] à [redacted], le [redacted] mai 2002, pendant des raids du gouvernement [redacted] sur des maisons en lien supposé avec Al-Qaïda. Pendant ses entretiens avec les autorités pakistanaises concernant la position et la façon de capturer Hassan Ghul, [redacted] [le détenu au Pakistan] a identifié [redacted] [un associé bien connu de Hassan Ghul] et localisé sa maison.

Le [redacted] juillet 2002, cherchant à capturer Hassan Ghul, les autorités pakistanaises [redacted] ont lancé un raid sur la maison de [redacted] [l'associé de Hassan Ghul]. Étaient présents dans la maison [redacted] [l'associé bien connu], [redacted] [et des membres de sa famille]. Un [redacted] fournissant des détails du raid établit que « [redacted] [l'associé] a été interrogé sur le champ et s'est montré très coopératif avec [les autorités pakistanaises] ». [redacted] [l'associé] a déclaré qu'il n'avait pas vu Hassan Ghul ni [redacted] depuis le 3 juin 2002, mais il les pensait toujours à Karachi. Selon [redacted] [l'associé], il avait déjà informé les autorités pakistanaises que Hassan Ghul faisait partie d'Al-Qaïda. D'après un message [redacted] [l'associé] a déclaré que, suite à son rapport sur Ghul aux responsables pakistanais, il avait reçu des « menaces de mort de Hassan Ghul » et que ce dernier avait « cessé de venir chez [redacted] [l'associé] ».

Les dossiers de la CIA rapportent que les autorités pakistanaises ont continué à interroger le [redacted] [l'associé] pour obtenir des informations et capturer Hassan Ghul. Un message de la CIA daté du [redacted] juillet 2002 déclare que le gouvernement pakistanais « guette toute information qui pourrait [redacted] rapprocher de la capture de [Hassan] Ghul », surtout « à travers

les interrogatoires en cours de [redacted] [l'associé] ». D'après les messages, durant l'un des interrogatoires, [redacted] [l'associé] parla aux autorités pakistanaises d'une adresse où Hassan Ghul avait l'habitude de descendre vers décembre 2001. [redacted] [l'associé] envoya [redacted] avec les agents pakistanais pour identifier la maison. Les agents de la CIA écrivirent que l'endroit « est très proche de (pour ne pas dire correspond à) » un endroit où KCM était descendu une fois, selon un rapport du FBI daté du 18 juin 2002. Un raid sur la maison la trouva vide. La CIA écrivit « [redacted] frappent aux bons endroits [les caches], mais au mauvais moment. Nos efforts nous ont menés plus près que jamais, au moins de Hassan Ghul ». Lors des réunions entre les autorités pakistanaises et [redacted] [l'associé], ce dernier a fourni la copie de [redacted] « censé appartenir à Hassan Ghul » [redacted]. Dans le même message, la CIA rapportait que [redacted] [l'associé] avait « approché la police afin qu'elle l'aide à récupérer [redacted] » qui était [redacted] [un membre particulier de sa famille].

Le [redacted] juillet 2002, des agents du siège de la CIA écrivirent qu'ils lisaient les messages de [redacted] de la CIA, remarquant qu'ils « s'intéressaient surtout à l'interrogatoire de la cible du raid [redacted] [l'associé de Hassan Ghul], lequel admettait [redacted] à sa connaissance de l'engagement de Ghul dans les activités d'Al-Qaïda ». Le message disait :

> « reconnaître que [redacted] [l'associé] certifie que ses liens avec Ghul s'étaient interrompus environ un mois plus tôt, après avoir parlé de Ghul aux autorités pakistanaises. Toutefois, étant donné [redacted] [son lien étroit] avec l'une de nos cibles principales, il est demandé [redacted] lancer une surveillance technique de [redacted] [l'associé]… afin de voir s'ils recueillent des informations sur la cache actuelle de Ghul ».

Les dossiers de la CIA ne précisent pas si « la surveillance technique » de [redacted] [l'associé] a eu lieu[100].

D'après les dossiers de la CIA, une fois capturé, et avant le début des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, Abou Zoubaydah

confirmait que Hassan Ghul était un facilitateur de haut rang d'Al-Qaïda, en relation avec des membres hauts placés d'Al-Qaïda, dont Hamza Rabia et Abou Moussab al-Zarkaoui. Abou Zoubaydah confirmait aussi que Ghul était impliqué dans les efforts de levées de fonds d'Al-Qaïda, informations que possédait la CIA. Comme indiqué, le 18 juin 2002, Abou Zoubaydah a été placé en isolement et de ce fait n'a pas été interrogé sur les raids de juillet 2002 sur la maison de [redacted] [l'associé] ni sur les informations obtenues lors des interrogatoires de [redacted] [l'associé] effectués par les autorités pakistanaises. Le 4 août 2002, après 47 jours d'isolement, des interrogateurs de la CIA sont entrés dans la cellule d'Abou Zoubaydah et l'ont soumis sur le champ aux techniques d'interrogatoire renforcées, dont la simulation de noyade. Tout comme avant l'emploi de ces techniques, le détenu interrogé a continué de fournir des informations, notamment sur Hassan Ghul. Le 20 août 2002, il a été demandé à Abou Zoubaydah, toujours soumis à ces techniques, comment il pourrait précisément retrouver Hassan Ghul. Une question jamais posée avant, du moins aucun dossier ne la mentionne. Sa réponse recoupait d'autres renseignements : on pouvait probablement atteindre Hassan Ghul par [redacted] [l'associé]. Aucun dossier de la CIA n'indique qu'Abou Zoubaydah ait fourni d'informations sur la localisation de la maison de [redacted] [l'associé], maison qui, comme indiqué, avait été frappée des semaines plus tôt, le [redacted] juillet 2002, et était déjà connue de la CIA et des autorités pakistanaises.

Neuf jours après qu'Abou Zoubaydah avait fait référence à [redacted] [l'associé de Hassan Ghul], le 29 août 2002, le siège de la CIA pria [redacted] de demander aux autorités pakistanaises de « réinterroger [redacted] [l'associé] pour obtenir des informations complémentaires sur Hassan Ghul ». Le lendemain, le 30 août 2002, [redacted] informa le siège de la CIA que les autorités pakistanaises étaient « en relation avec le [redacted] [l'associé] » mais que [redacted] demanderait néanmoins aux Pakistanais d'interroger à nouveau [redacted] [l'associé] sur la cache de Hassan Ghul. Le 31 août 2002, [redacted] transmit que les autorités pakistanaises et [redacted] croyaient qu'il était possible que [redacted] [l'associé] n'ait pas été totalement sincère lors de ses interrogatoires. Le 3 septembre 2002, [redacted] signalait que les autorités pakistanaises avaient réinterrogé un nombre de fois non précisé

[redacted] [l'associé], qui s'était parfois contredit. Environ une semaine plus tard, le 9 septembre 2002, les autorités pakistanaises retournèrent une nouvelle fois à la maison de [redacted] [l'associé] pour interroger [redacted] [un membre particulier de sa famille], qui était récemment revenu à [redacted] [la maison de l'associé].

Lors de ses interrogatoires, [redacted] [le membre particulier de la famille de l'associé] s'est montré coopératif et a révélé aux autorités pakistanaises où se trouvait le dernier appartement de Hassan Ghul. Sur la base de cette information, les autorités pakistanaises ont organisé une descente, mais ont trouvé l'appartement vide.

Les autorités pakistanaises ont ensuite localisé et interrogé [redacted] [un troisième individu de la résidence]. Il en est ressorti que Hassan Ghul avait quitté l'appartement, mais avait prévu d'y revenir [redacted]. Sur la base de cette information, les autorités pakistanaises ont placé la résidence sous surveillance et attendu le retour de Hassan Ghul. Le 10 septembre 2002, elles arrêtèrent à l'extérieur de la résidence deux individus soupçonnés d'être Hassan Ghul et son chauffeur. Un message de la CIA signala que « Ghul était revenu à l'appartement de [redacted], cependant, il en a eu plus que pour son argent ». Un autre message de la CIA déclare :

> « Il est intéressant de noter qu'il a nié être Hassan Ghul – affirmant que Hassan Ghul était quelqu'un d'autre. Bien que [redacted] soient plutôt sûrs que nous détenons bel et bien Hassan Ghul, nous voudrions tout faire pour en avoir le cœur net. »

Au 11 septembre 2002, il était établi qu'un individu du nom de Muhammad Ahmad Ghulam Rabbani, alias Abu Badr, et son chauffeur, avaient été arrêtés, et non Hassan Ghul. Le chauffeur d'Abu Badr, Muhammad Madni, a rapidement coopéré et déclaré à ceux qui l'arrêtaient qu'Abu Badr était un [facilitateur] « important d'Al-Qaïda ». Puis il a fourni aux autorités pakistanaises des informations sur les maisons et les caches d'Al-Qaïda à Karachi.

S’appuyant sur les informations de Muhammad Madni, les autorités pakistanaises [redacted] ont mené [redacted] des raids à Karachi les deux jours suivants. Les raids sur les premiers sites ont abouti à la saisie « de commutateurs et de circuits modifiés », de « consoles de jeu » et des « câbles avec pinces crocodiles et adaptateurs de batteries ». Le 11 septembre 2002, d’autres raids aboutirent à l’arrestation de onze individus, dont Ramzi ben al-Shibh. D’après les dossiers de la CIA, Ben al-Shibh s’est présenté au début sous l’identité de Umar Muhammad Abdullah ba-Amr, alias « Abu Ubyadah » mais la CIA a remarqué que :

> « Cet individu ressemblait beaucoup aux photos de Ramzi ben al-Shibh. Quand on lui a demandé s’il apparaissait dans les vidéos d’Al-Qaïda, il a répondu oui. »

Peu après, la CIA confirmait que Ramzi ben al-Shibh était bien l’individu détenu par les Pakistanais.

Hassan Ghul fut finalement arrêté par des autorités étrangères au Kurdistan irakien, le [redacted] janvier 2004, capture indépendante de tout compte rendu du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA.

4. La capture de Khalid Cheikh Mohammed (KCM)

Le 6 septembre 2006, le Président Bush fit un discours fondé sur des informations de la CIA et approuvé par elle. Le discours comprenait l’extrait suivant :

> « Zoubaydah a été interrogé selon ces procédures [les techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA], et il a rapidement fourni des informations sur les principaux agents d’Al-Qaïda, ce qui nous a aidés à trouver et à capturer encore d’autres responsables des attaques du 11-Septembre. Par exemple, Zoubaydah a identifié un complice de KCM dans les attaques du 11-Septembre, un terroriste appelé Ramzi ben al-Shibh. Ses informations ont ainsi contribué à la capture de ce Ben al-Shibh. Et ces deux

terroristes ont fourni des renseignements qui ont contribué à préparer et réussir la capture de Khalid Cheikh Mohammed. »

Contrairement aux assertions de la CIA, aucun dossier de cette même CIA ne confirme l'affirmation selon laquelle Abou Zoubaydah, Ramzi ben al-Shibh ou tout autre détenu de la CIA aurait joué un rôle quelconque dans la « planification et l'exécution de la capture de Khalid Cheikh Mohammed ». Les dossiers disent clairement que la capture de KCM est attribuable à une source ciblée de la CIA (« source X ») qui a eu accès à KCM par [redacted], avec qui il avait des liens anciens personnels. Dès l'automne 2001, la CIA avait repéré qu'il était possible d'accéder à KCM par source X et son contact, avant même le recrutement officiel de source X. En 2001 et en 2002, après son recrutement, la CIA a eu maintes occasions de mettre à profit ses entrées auprès de [redacted] de KCM, mais elle n'en fit rien. En février-mars 2003, source X mena directement la CIA à KCM. Les archives de l'époque sur l'opération sont recoupées par de nombreux témoignages postopération recueillis par le programme d'histoire orale de la CIA. L'officier traitant de source X, lui aussi directement impliqué dans la capture de KCM, a déclaré que « cette opération a presque reposé entièrement sur le renseignement humain ».

Dans les jours qui suivirent le 11 septembre 2001, les agents du Centre de lutte contre le terrorisme soupçonnèrent KCM d'avoir joué un rôle central dans les attentats du 11-Septembre. Peu après, ils remarquèrent aussi les « ressemblances frappantes » entre les attentats du 11 septembre 2001 et celui du World Trade Center en 1993, orchestré par le neveu de KCM, Ramzi Yousef, [redacted]. Le 26 septembre 2001, la station Alec envoya un message sur KCM et Ramzi Yousef, développant des informations considérables et peu flatteuses sur [redacted]. Le membre de la CIA qui rédigea le brouillon de ce message a écrit dans un courriel que [redacted] étaient « associés avec les terroristes » et que [redacted] « est probablement un proche collaborateur de KCM ». Dans un courriel à part, le même agent écrivait que, « au minimum, nous devrions poursuivre » [redacted]. Ces deux courriels ont été envoyés à des agents de la CIA qui, quelques jours plus tard, allaient considérer [redacted] source X comme source potentielle de la CIA dont

l'accès à KCM par le biais de [redacted] était tout simplement évident.

Source X a attiré l'attention de la CIA au printemps 2001 [redacted]. Toutefois, la CIA ne le rencontra pas avant les attentats du 11 septembre 2001. Le 28 septembre 2001, la station Alec envoya un message [redacted], remarquant que « étant donné les événements du 11-Septembre… nous sommes très intéressés par toute les informations que [source X] pourrait obtenir sur des projets d'attentats liés à [Oussama ben Laden] ». La première rencontre de la CIA et de source X eut lieu le [redacted] 2001. Source X signala qu'il connaissait [redacted]. Le message décrivant cette première rencontre indique que « la connaissance de source X [redacted] semble s'avérer exacte et démontre un certain degré de connaissance d'accès [redacted] ». Le [redacted] 2001, ce message fut transféré sous forme de courriel à des agents du Centre de lutte contre le terrorisme par l'auteur du brouillon du message du 26 septembre 2001. Ce courriel avait pour objet : « Re : [Source X] Informations Re [redacted] ». Le lendemain, le message était à nouveau transféré à des agents du Centre de lutte contre le terrorisme avec en objet : « Accès à Khalid Cheikh Mohammed ».

En [redacted] 2001 eut lieu la deuxième rencontre entre source X et des agents de la CIA, lesquels ont décrit source X comme « tout à fait prêt à aider clandestinement le gouvernement américain, selon nos consignes ». Lors de cette rencontre, source X a reconnu une photographie de [redacted]. Le [redacted] 2001, le siège de la CIA écrivait que l'Agence serait « vivement intéressée » si source X « pouvait creuser dans le [KCM] [redacted] ».

En [redacted] 2001, source X proposa de nombreuses fois à la CIA d'user de ses contacts pour localiser KCM avec [redacted] – la même approche qui mena la CIA à KCM plus de 15 mois plus tard. Source X plaidait aussi en faveur d'« une approche plus proactive et agressive [redacted] » mais les agents de la CIA le convainquirent finalement à la place de [redacted].

Après que la station Alec a rejeté la compensation financière recommandée par l'officier traitant de source X, ce dernier refusa de travailler comme source pour la CIA. Les neuf mois suivants, celle-ci restait convaincue que source X avait la capacité de trouver des informations sur KCM et sa localisation. Malgré ses efforts, la CIA ne put reprendre contact avec source X. Pendant ce temps, elle continuait de réunir des renseignements sur [redacted] de KCM, et cherchait des occasions diverses d'avoir accès à lui par [redacted]. En juillet 2002, le détenu d'un gouvernement étranger fournit nombre d'informations sur [redacted] de KCM et confirma que ce dernier était « très proche » de [redacted] qui « devrait savoir comment contacter KCM ».

Quand la CIA localisa finalement et rencontra à nouveau source X le [redacted] 2002, celui-ci déclara qu'« il pouvait [redacted] en quelques semaines » et qu'il était « prêt à partir [redacted] pour localiser [redacted] ». Source X a été recruté comme source par la CIA, mais malgré sa proposition de suivre [redacted] de KCM, il a été envoyé par la CIA à [redacted].

Le temps que source X revienne à [redacted] 2002, son précédent officier traitant avait été affecté ailleurs. Le nouveau n'était pas vraiment conscient de son utilité potentielle dans la traque de KCM. Il a donc envoyé plusieurs messages au siège de la CIA afin d'être orienté sur la manière de procéder avec cette source. Il a par la suite dit que ses messages disparaissaient dans un « trou noir ». D'après le témoignage d'un agent de la CIA impliqué dans l'opération, les messages ont été envoyés à une boîte spéciale utilisée auparavant par l'équipe [redacted] au siège de la CIA. Avec la dispersion de cette équipe, la boîte était restée inemployée et personne au siège ne recevait ni ne lisait les messages qui y arrivaient. Devant l'absence de réponse du siège, l'officier traitant se préparait à mettre fin à la collaboration de source X avec la CIA. D'après les témoignages, en [redacted] 2002, il [redacted] et était sur le point de notifier la rupture à source X. Un agent de la CIA qui avait suivi

source X [redacted] auparavant rendait visite par hasard [redacted]. Il surprit la conversation entre le chef de la base et l'officier traitant concernant source X. La conversation mentionnait des noms donnés par source X à l'officier traitant [redacted] – des noms que l'agent de passage reconnut [redacted]. Il intervint dans la conversation et recommanda que la base attende de rompre avec source X en tant que source de la CIA. Lors du rendez-vous suivant avec source X, ce dernier prouva à nouveau qu'il avait un accès direct à [redacted] de KCM. De ce fait, la CIA décida de continuer à l'utiliser comme source[101].

Peu après, en [redacted] 2003, source X alla de son propre chef, et sans en avoir discuté au préalable avec la CIA, à [redacted], et [redacted] un face à face avec KCM. Quand source X informa plus tard les agents de la CIA de ce voyage, [redacted] accès direct à KCM [redacted]. [redacted]. En interne, le débat continua à la CIA, toutefois, avec [redacted], source X et ses officiers traitants poussant la CIA à différer l'opération, le temps que source X ait pu trouver l'occasion de localiser KCM. La station Alec poussait à la capture immédiate de tout collaborateur de KCM vers qui source X pouvait les mener, avant de revoir sa position le [redacted] février 2003. Le lendemain, source X arrivait à Islamabad [redacted]. [redacted], où il eut la surprise de trouver KCM. [redacted], source X [redacted] envoya un sms à son officier traitant annonçant : « SS AVC KCM ».

[redacted].

[redacted]. [redacted], source X contacta la CIA et rapporta ce qui venait de se passer.

[redacted]. Lors d'un entretien du programme d'histoire orale de la CIA, l'officier traitant raconta ce qui s'était passé :

> « On a fait le tour, vous savez, [redacted]. [source X] s'est tourné vers moi et il a dit : "Écoute, je ne sais pas, je crois que je suis nerveux, [redacted]." J'ai répondu : "Mon vieux, tu as 25 millions de foutues bonnes raisons pour trouver [redacted]." C'était la récompense. Il m'a regardé et il a dit : "Je comprends. Je comprends". »

Peu après, source X a trouvé [redacted] et, à l'aube du 1er mars 2003, les autorités pakistanaises ont mené un raid et capturé KCM. Le [redacted] mars 2003, KCM était livré à la CIA.

5. La capture de Majid Khan

La CIA a fait valoir que les informations recueillies auprès de KCM par l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées ont mené à la capture de Majid Khan. Cette affirmation était erronée.

Lors de nombreux entretiens avec l'inspection générale de la CIA, des membres de la CIA ont déclaré que « les informations fournies par KCM ont mené à la capture de [Majid] Kahn » et que « KCM nous a donné Majid Khan ». L'adjoint de la station Alec et le précédent interrogateur de KCM [redacted] ont dit que le détenu « a fourni des informations qui ont aidé à l'arrestation de… Majid Khan, un terroriste qui pouvait facilement entrer aux États-Unis ». La première version du compte rendu de l'inspection générale reprenait les affirmations de [redacted] et d'autres, déclarant que KCM « a fourni des informations qui ont aidé à l'arrestation de terroristes dont…

Majid Khan, un terroriste qui pouvait facilement entrer aux États-Unis et qui était chargé d'étudier la possibilité d'attentats contre les réservoirs d'eau américains ». Le 27 février 2004, le directeur adjoint des opérations, James Pavitt, remit les commentaires officiels de la CIA sur la première version du rapport de l'inspection générale. Il disait que Majid Khan était en détention « à cause des informations que nous avons pu recueillir légalement auprès de KCM ». Dans sa version finale, le rapport spécial de l'inspection générale de la CIA, désormais déclassifié, déclarait que KCM « a fourni des informations qui ont aidé à l'arrestation de terroristes dont… Majid Khan, un terroriste qui pouvait facilement entrer aux États-Unis et qui était chargé d'étudier la possibilité d'attentats… ». Dans son analyse sur la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, le bureau d'assistance juridique s'est appuyé sur des extraits du rapport spécial de l'inspection générale, lequel comprenait ces affirmations erronées.

Le 29 juillet 2003, la direction de la CIA rencontra des membres choisis du Conseil national de sécurité pour obtenir la confirmation du Programme d'interrogatoire de la CIA. La CIA déclara que « les détenus soumis à diverses techniques d'interrogatoire renforcées avaient apporté des informations significatives pour le renseignement, ce qui avait, de l'avis des experts de la CIA, sauvé des vies ». Selon des planches du briefing communiquées par la CIA, des informations sur « une grave menace » ont ainsi été obtenues, comme l'« identification de… la famille de Majid Khan » par KCM. Les mêmes planches ont été utilisés, au moins en partie, pour des briefings ultérieurs[102]. Celui du 16 septembre 2003, organisé pour le secrétaire d'État, Colin Powell, et le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a affiché un contenu « quasiment identique » à celui du 29 juillet 2003. Ces planches ont aussi été reprises dans le briefing du 7 octobre 2003 pour l'Attorney général adjoint, Jack Goldsmith.

Les archives de la CIA montrent que Majid Khan a été identifié et localisé avant les déclarations de KCM. Rien n'y indique que KCM – ou tout autre détenu de la CIA – ait joué un quelconque rôle dans l'identification et la capture de Majid Khan.

Le 10 janvier 2003, le bureau du FBI à Baltimore lançait une enquête de sûreté pour terrorisme international sur l'adresse de messagerie

« BobDesi@hotmail.com ». D'après les archives du FBI, l'enquête « avait été ouverte à partir d'informations transmises par la CIA à propos » d'un compte de messagerie d'Al-Qaïda, déjà sous le coup [redacted] de la FISA ». Six jours plus tard, le 16 janvier 2003, une recherche ouverte sur l'adresse de messagerie « BobDesi » « révélait un site Internet personnel au nom de l'utilisateur Majid Khan ». En février 2003, [redacted] suivait l'activité de Majid Khan sur Internet et avait la quasi-certitude que celui-ci se trouvait chez son frère à Karachi, au Pakistan. Le 4 mars 2003, la station Alec remarqua qu'un compte de messagerie d'Al-Qaïda – associé à Khallad ben Attash – et qui montrait des contacts avec Majid Khan était resté dormant. La station Alec recommanda que [redacted] capture Majid Khan dans l'attente que ce dernier mènerait la CIA à Khallad ben Attash. Le lendemain matin, le 5 mars 2003, des agents [redacted] pakistanais firent une descente dans la maison du frère de Majid Khan, mettant la main sur ledit Majid Khan.

Le 15 mars 2003, l'adjoint de la station Alec [redacted] envoyait un courriel au siège de la CIA, remarquant qu'elle avait lu les comptes rendus des interrogatoires de Majid Khan menés par le gouvernement étranger ; elle demandait des photographies de Majid Khan et de ses collaborateurs pour les utiliser dans les interrogatoires de KCM. Le siège de la CIA envoya les photos le jour même. Le 17 mars 2003, on montrait les photos de Majid Khan à KCM qui, pour la première fois, évoqua l'individu connu pour lui sous le nom de « Yusif ».

6. La mise en échec du complot de Camp Lemonnier

La CIA a fait valoir que les renseignements obtenus par l'emploi des techniques d'interrogatoire renforcées ont permis de contrecarrer des complots contre la base militaire américaine de Camp Lemonnier, à Djibouti. Ces affirmations sont erronées.

Dans son discours du 6 septembre 2006, reconnaissant le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, discours fondé sur les informations fournies par la CIA et approuvé par elle, le Président George W. Bush déclarait :

> « Ce sont des informations qu'on ne peut trouver ailleurs. Or notre sécurité repose sur leur obtention. »

Le discours continuait :

> « Voici des exemples de complots déjoués à temps grâce aux informations de ce programme vital. Les terroristes détenus par la CIA ont aussi fourni des renseignements qui ont permis d'éviter un attentat qui visait la base des marines de Camp Lemonnier, à Djibouti[103]. »

Un communiqué du directeur du renseignement national accompagnant le discours du 6 septembre 2006 déclarait que « la CIA a conçu un nouveau Programme d'interrogatoire qui serait sûr, efficace et légal ». Le document affirme : « Début 2004, peu après sa capture, le facilitateur Gouled Hassan Dourad a révélé que, à l'été 2003, Abu Talha al-Sudani, le leader de la cellule d'Al-Qaïda en Afrique orientale, l'avait envoyé de Mogadiscio (Djibouti) pour reconnaître la base des marines de Camp Lemonnier, en vue d'un attentat-suicide avec un camion chargé d'explosifs. »

De la même façon, le 30 octobre 2007, dans un briefing préparé pour John Murtha, le président de la sous-commission parlementaire au budget de la Défense, la CIA faisait valoir qu'elle ne pouvait mener ses opérations carcérales à Guantanamo (Cuba) parce que « les interrogatoires menés sur des installations militaires américaines doivent se conformer au manuel opérationnel de l'armée de terre américaine ». Son exposé signalait que le Programme de la CIA était « essentiel [à la CIA] pour la protection antiterroriste des forces armées et des citoyens américains sur le territoire national et en dehors », que « la plupart, sinon la totalité, des renseignements recueillis auprès des détenus importants de ce programme [de la CIA] n'auraient pas été obtenus ou rapportés par d'autres moyens », que ledit programme « ne peut en aucune façon être comparé au programme de détention de nos forces armées » et que la CIA utilisait des informations issues du Programme « pour contrer des complots terroristes – dont certains contre nos forces armées ». L'exposé de la CIA disait ensuite :

> « [Un détenu de la CIA] nous a informés d'une opération en cours visant la base américaine de Camp Lemonnier, à Djibouti. Nous pensons que la connaissance de ce complot nous a aidés à empêcher l'attentat. »

Un passage en revue des archives de la CIA a montré que : (1) le détenu cité dans l'exposé de la CIA – Guleed (variante, Gouled) Hassan Dourad – n'a pas été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ; (2) la CIA avait connaissance de la menace terroriste pesant sur Camp Lemonnier avant d'en être informée par ses détenus ; (3) Guleed avait fourni des renseignements corroborant la menace avant de passer sous la responsabilité de la CIA ; et (4) contrairement aux dires de la CIA, le complot ne s'est pas « arrêté » en 2004 suite aux renseignements fournis par Guleed, mais s'est poursuivi jusqu'en 2007 inclus.

Le 4 mars 2004, Guleed a été capturé à Djibouti, à partir d'informations obtenues d'un gouvernement étranger et d'une source de la CIA. Avant sa détention par la CIA, il a été confronté à des informations tirées de communications interceptées, et il a confirmé avoir reconnu Camp Lemonnier en vue d'un attentat terroriste. La CIA a cherché à le placer sous sa responsabilité pour l'interroger sur Abu Talha al-Sudani et Saleh Ali Saleh Nabhan, membres hauts placés d'Al-Qaïda en Afrique orientale. Un message de la CIA signalait :

> « Avec Guleed, nous approchons plus près que jamais d'un individu en contact direct, personnel, avec Abu Talha [al-Sudani] et Nabhan, nous espérons qu'il fournira des renseignements essentiels à la capture de ces hauts responsables d'Al-Qaïda. »

Avant d'être livré à la CIA, Guleed a fourni à des agents de la CIA des renseignements détaillés sur sa mission de reconnaissance à Camp Lemonnier. Le [redacted] mars 2004, il était livré à la CIA. Aucune archive ne mentionne de techniques d'interrogatoire renforcées utilisées sur lui, ni le fait qu'il ait donné les informations à l'origine de sa mise en détention auprès de la CIA – informations menant à la capture de Abu Talha al-Sudani ou Saleh Ali Saleh Nabhan.

Pendant sa détention sous la responsabilité de la CIA, Guleed a continué à fournir des informations sur sa cible, Camp Lemonnier. Il a déclaré qu'Abu Talha al-Sudani n'avait pas encore choisi les agents pour l'attentat, que ce dernier était « suspendu le temps de se procurer les fonds nécessaires par un braquage de banque » et qu'« il [Guleed] n'était pas au courant du plan des opérations ».

Ni la détention de Guleed, ni les informations qu'il a fournies, n'ont contrecarré le complot terroriste contre Camp Lemonnier ; les dossiers de la CIA indiquent que la planification de cet attentat a continué bien après la capture de Guleed, en mars 2004, et le discours présidentiel du 6 septembre 2006. En mars 2005, la CIA cherchait la permission de neutraliser un collaborateur de Guleed qui, d'après elle, « planifiait des attentats terroristes sur des cibles américaines en Afrique de l'Est, en particulier Camp Lemonnier à Djibouti ». En octobre 2005, un message indiquait : « un ensemble de rapports signalent que le réseau d'Al-Qaïda en Afrique orientale est en train de planifier des attentats contre les intérêts américains dans la région, en particulier… la base militaire de Camp Lemonnier à Djibouti ». En avril 2007, suite au flux continu de rapports sur une menace terroriste visant Camp Lemonnier, il a été demandé à ce dernier de « renforcer [ses] mesures de protection ».

En octobre 2007, à la lumière des rapports sur la menace contre Camp Lemonnier, l'agent de la CIA [redacted] a essayé d'expliquer la déclaration du discours présidentiel du 6 septembre 2006, validé par la CIA : « Les terroristes détenus par la CIA ont aidé à empêcher la frappe prévue sur les marines de Camp Lemonnier, à Djibouti. » [redacted], qui était impliqué dans la validation du discours, a écrit à un collègue de la CIA qui couvrait les menaces en cours contre Camp Lemonnier :

> « Le raisonnement qui sous-tend la validation [par la CIA] du langage tenu dans le discours – et souviens-toi, nous pouvons débattre sur le fait de savoir si "planification" constitue ou pas "complot" et s'il est jamais possible d'interrompre quelque chose – était que le compte rendu du détenu augmentait notre

connaissance de l'attentat contre la base, ce qui conduisait à une sécurité renforcée. »

Néanmoins, un passage en revue des dossiers de la CIA ne fournit aucune indication montrant que les rapports d'informations de Guleed, ou de tout autre détenu de la CIA, aient prévenu la CIA ou les forces armées américaines d'un ciblage accru de Camp Lemonnier par les terroristes. Au contraire, les dossiers indiquent que la CIA était en possession, avant la détention de Guleed, le 4 mars 2004, de rapports substantiels signalant le ciblage de Camp Lemonnier par Al-Qaïda et ses affiliés. Par exemple, le 28 janvier 2003, le rapport d'un gouvernement étranger diffusé par la CIA déclarait que les agents d'Al-Qaïda prévoyaient « de lancer un camion d'explosifs sur une base militaire, probablement Camp Lemonnier ». Le 10 mars 2003, un avis d'alerte terroriste était diffusé, déclarant que « les forces américaines stationnées à Camp Lemonnier à Djibouti… pouvaient être visées ». Pareils rapports ont continué de remonter tout au long de 2003, et à la fin de l'année, la CIA avait [redacted] certitude que Guleed et d'autres agents connus étaient dirigés par Abu Talha al-Sudani pour cibler Camp Lemonnier. À la fin de décembre 2003, les autorités de Djibouti confirmèrent que Guleed avait fait un repérage de Camp Lemonnier et qu'il semblait avoir « fourni un dossier d'objectif complet, qui comprenait un itinéraire de repli ». Ce fut ce rapport qui conduisit [redacted] à la capture de Guleed le 4 mars 2004.

7. L'affirmation que les détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées aident à valider les sources

En plus d'affirmer que les informations obtenues pendant ou après l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées permettaient de contrer des conspirations terroristes et de capturer des terroristes spécifiques, la CIA déclarait aussi que ces techniques étaient nécessaires à la validation de ses sources. Cette allégation se fondait sur le cas de l'un de ses détenus – Janat Gul – dont les dires contredisaient le rapport de l'une des sources de la CIA.

La CIA ne cessait de faire valoir auprès des décideurs que les informations obtenues après emploi des techniques d'interrogatoire renforcées aidaient à « valider » ses sources. Par exemple, le 12 avril 2007, Michael Hayden, le directeur de la CIA, certifiait devant la Commission que :

> « Les informations des détenus sont un outil clé de validation des sources clandestines. En fait, dans un cas précis, ce sont les informations d'un détenu qui se sont révélées exactes et celles de la source, contradictoires. Après confrontation des versions, la source a reconnu avoir embelli ou inventé certains ou tous les détails de son rapport. »

De la même façon, en janvier 2009, la CIA a compilé une synthèse détaillée en vue d'un briefing de trois heures sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA pour l'équipe nationale de sécurité du futur président Obama. Parmi les éléments fournis figurait un document qui déclarait : « Des renseignements essentiels [ont été] recueillis lors d'interrogatoires de détenus importants après usage des techniques d'interrogatoire [renforcées de la CIA]. » Après cette déclaration, la CIA citait des exemples, notamment le « compte rendu le plus significatif » provenant du détenu Janat Gul après emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, qui fournit à la CIA des informations utiles pour « valider une source de la CIA ». Le document dit :

> « Le compte rendu le plus significatif du facilitateur basé au Pakistan, Janat Gul, nous a aidés à valider une source de la CIA qui nous renseignait sur la menace préélectorale de 2004. La source assurait que Gul avait organisé une rencontre entre lui-même et le responsable financier d'Al-Qaïda, Cheikh Saïd, une assertion violemment démentie par Gul. Le compte rendu de ce dernier a été associé par la suite à des renseignements obtenus de Sharif al-Masri et d'Abu Talha al-Pakistani, capturés après lui. Ce compte rendu en main, la CIA [redacted] la source, qui admit avoir inventé son rapport sur la rencontre. »

L’allégation de la CIA disant que ses techniques d’interrogatoire renforcées lui avaient fourni des informations permettant d’identifier comme faux le rapport d’une de ses sources manquait de recul critique sur l’environnement. Les assertions de la CIA ne mentionnaient pas que ses agents doutaient déjà du rapport de la source avant l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées sur Gul. Ni que le faux rapport de la source était à l’origine de l’emploi des techniques d’interrogatoire renforcées sur Janat Gul. La CIA concluait que ce dernier n’était pas un membre haut placé d’Al-Qaïda et qu’il ne possédait pas d’informations sur des menaces terroristes, mais cette conclusion ne figurait pas dans ses allégations.

En mars 2004, la CIA reçut le compte rendu d’une de ses sources, « source Y » disant que Janat Gul planifiait avec les dirigeants d’Al-Qaïda des attentats aux États-Unis. Ces attentats étaient censés avoir lieu avant les élections américaines de novembre 2004. Source Y, qui citait Janat Gul comme source de l’information, déclarait que Gul allait organiser une rencontre entre Abou Faraj al-Libbi et source Y, à l’appui de l’opération. Comme indiqué, les agents de la CIA ont eu des doutes sur le rapport de source Y, ce dès sa réception. Un membre haut placé de la CIA, [redacted] auparavant responsable de l’unité Ben Laden), a émis, le [redacted] mars 2004, des doutes sur la fiabilité du rapport de la source, disant qu’il était « vague », « dépourvu de renseignements concrets » et qu’Al-Qaïda « ne perd rien » à révéler l’information. Selon lui, Al-Qaïda ayant déclaré ne pas vouloir frapper avant les élections américaines et sachant qu’« un compte rendu de menace panique Washington » et « transpire rapidement après sa réception », le rapport « serait un moyen facile [pour Al-Qaïda] de tester » source Y. Dans sa réponse au courriel, l’agent de la station Alec [redacted] a fait part de doutes similaires sur le rapport.

Moins de trois mois plus tard, Janat Gul était capturé à [redacted] le [redacted] juin 2004. Le [redacted] juin 2004, [redacted] de la CIA proposait de placer Gul en détention auprès de la CIA, faisant référence au rapport de source Y. À cette époque, le directeur de la CIA avait suspendu l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées. Le 29 juin 2004, un projet de note du directeur du renseignement, George Tenet, à la Conseillère nationale à la sécurité, Condoleezza Rice, parlait d’obtenir une autorisation spéciale des membres permanents du Conseil national de sécurité pour utiliser les techniques

d’interrogatoire renforcées sur Janat Gul afin d’en apprendre plus sur la menace évoquée par source Y. La note mentionnait le rapport de source Y et déclarait que si elle pouvait utiliser les techniques, « la CIA serait dans une position optimale pour obtenir de Gul des renseignements nécessaires à la sauvegarde de vies américaines, permettant de contrer le complot préélectoral, de localiser les dirigeants d’Al-Qaïda encore en liberté et de connaître les moyens de communication entre Ben Laden et ses collaborateurs ». La note disait aussi que, « étant donné l’importance du danger représenté par le complot préélectoral et le fait que Janat Gul possède presque certainement des renseignements sur cette opération, je demande une solution la plus rapide possible aux enjeux mentionnés ».

Le 2 juillet 2004, jour où le siège de la CIA donna son accord à la détention de Janat Gul par la CIA, cette dernière déclarait aux membres permanents du Conseil national de sécurité que Janat Gul était l’un des « facilitateurs islamistes radicaux les plus importants au Pakistan » et qu’il « avait été jugé par une source clé comme participant ou possédant des informations sur le complot préélectoral ». Le 15 juillet 2004, sur la base du rapport de source Y, la CIA fit valoir au président et au vice-président de la Commission que Janat Gul était impliqué dans un complot préélectoral mené sur le sol américain. Le 20 juillet 2004, des membres permanents du Conseil national de sécurité se réunirent à nouveau pour accepter, selon les archives de la CIA, que, « étant donné la menace présente et le risque de prendre du retard, la CIA recevait l’autorisation et l’ordre d’utiliser les techniques d’interrogatoire renforcées sur Janat Gul autant que nécessaire ». Le 22 juillet 2004, se fondant sur le rapport de source Y, l’Attorney général Ashcroft donna son accord pour l’emploi des techniques renforcées d’interrogatoire sur Janat Gul.

Janat Gul fut livré à la CIA le [redacted] juillet 2004. Le 2 août 2004, il niait avoir connaissance de menaces imminentes contre le territoire des États-Unis. Le personnel du site de détention de la CIA vit dans ses dénégations « le signe d’une forte résistance ». Janat Gul fut alors soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées du 3 au 10 août 2004, puis à nouveau du 21 au 25 août 2004.

Le 19 août 2004, le personnel de la CIA écrivait que « l'équipe [d'interrogateurs] ne pense pas que [Gul] dissimule des renseignements sur une menace imminente ». Le 25 août 2004, les interrogateurs de la CIA envoyèrent un message au siège de la CIA déclarant que Janat Gul « pourrait ne pas savoir tout ce que [la CIA] pensait qu'il savait ». Ils ajoutaient que l'équipe « demeure prudente sur certains sujets, puisque de nombreuses questions associant [Gul] à Al-Qaïda proviennent d'une source unique » référence à source Y.

Ce même 25 août 2004, le directeur juridique adjoint de la CIA adressait un courrier au département de la Justice pour obtenir l'approbation d'emploi des techniques d'interrogatoire renforcées supplémentaires sur Janat Gul : manipulations diététiques, nudité forcée, arrosage et coups à plat sur l'abdomen. Le courrier affirmait que Janat Gul possédait des informations concernant « des menaces imminentes envers les États-Unis » et « des informations qui pourraient aider à localiser des membres hauts placés d'Al-Qaïda dont l'absence sur le terrain compromettrait sérieusement les attentats prévus contre les États-Unis ». La lettre précisait :

> « Par ailleurs, la CIA comprend qu'avant sa capture Gul avait fait en sorte de permettre une rencontre directe révélant la menace préélectorale entre la [redacted] source [redacted] de la CIA [source Y] et Abu Faraj en personne ; Gul avait arrangé une précédente rencontre entre [source Y] et le responsable financier d'Al-Qaïda, Cheikh Saïd, qui avaient abordé certains aspects de la menace préélectorale. »

Le courrier du directeur juridique adjoint de la CIA affirmait que « la réticence [de Janat Gul] augmente quand il est interrogé sur des sujets pouvant le relier à Al-Qaïda ou à des éléments prouvant qu'il a directement connaissance d'activités terroristes ». La lettre disait que la CIA cherchait l'autorisation d'utiliser quatre techniques d'interrogatoire renforcées en plus dans le programme d'interrogatoire de Janat Gul « afin de réduire sensiblement l'attitude très défensive de Gul et de donner une opportunité à l'équipe d'interrogateurs d'obtenir sa coopération ». Le 26 août 2004, Dan Levin, Attorney général adjoint par intérim, informa John Rizzo, le directeur juridique adjoint de la CIA, que l'usage des quatre techniques

d’interrogatoire renforcées supplémentaires ne violait ni la loi américaine, ni la Constitution, ni les traités liant les États-Unis. La lettre de Levin déclarait que « nous comprenons que [Janat] Gul est un membre opérationnel de haute valeur d’Al-Qaïda, estimé détenir des informations concernant une menace terroriste imminente aux États-Unis ».

Le 27 août 2004, les interrogateurs de Gul à la CIA rapportaient qu’« en termes de résistance manifeste celle [de Gul] est en ce moment minimale ». Néanmoins, le 31 août 2004, ils demandaient au siège de la CIA l’autorisation d’étendre l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées contre Janat Gul à tout l’inventaire possible. Le directeur juridique adjoint objecta par écrit :

> « Au bout du compte, ça sera un appel opérationnel. Je veux juste m’assurer que le dossier est clair quant au fait que nous n’agissons pas dans la précipitation et que nous prenons en compte tout ce que nous savons sur cet individu. Nous risquons d’endosser une responsabilité pénale si nous utilisons les techniques d’interrogatoire de façon abusive. Je réfléchis à nouveau sur le ou les messages de l’équipe d’interrogateurs, qui pense que les techniques d’interrogatoire renforcées physiques (claques au visage, projections contre les murs, etc.) ne donnent pas de résultats avec lui. J’encouragerais fortement le siège (de la CIA) à ne pas autoriser l’usage de techniques d’interrogatoire physiques, parce que si elles ne marchent pas, alors nos motivations sont discutables. Et si elles le sont, nous aurons alors des problèmes. »

Malgré ces préoccupations, le 3 septembre 2004, le siège émit un message autorisant la privation de sommeil pour 30 jours. Les archives de la CIA indiquent que Gul n’y fut pas soumis, pas plus qu’à d’autres techniques d’interrogatoire renforcées, après que l’autorisation avait été donnée.

Le 7 septembre 2004, plus d’un mois après le transfert de Janat Gul à la CIA, un agent de la CIA qui avait assisté aux interrogatoires de Gul

prépara une note pour la direction du Groupe d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire de la CIA, déclarant :

> « La définition d'un détenu de haute valeur est probablement devenue floue au cours de l'année passée quand [la CIA] a commencé à exfiltrer un plus grand nombre de détenus de valeur moyenne, mais on ne peut considérer [Janat Gul] comme un détenu de haute valeur, comparé à Abou Zoubaydah, KCM et d'autres détenus de haute valeur. De même, [Janat Gul] ne devrait pas être considéré comme un planificateur ou même un affidé. Il est plus que probable qu'il a eu accès à des renseignements opérationnels, mais nous manquons d'informations crédibles le reliant à une menace préélectorale ou à la préparation d'opérations sur le territoire américain ou à l'étranger. Tout comme il nous manque des informations substantielles [le] rattachant à Oussama ben Laden, Zaouahiri, et Abou Faraj al-Libbi. »

Le 16 septembre 2004, le centre de détention de la CIA écrivait que le compte rendu de Janat Gul contredisait directement les informations de source Y du mois de mars 2004. Ils déclaraient que « pas mal d'informations dénigrant [Gul] provenaient du rapport [de source Y], tout comme bon nombre de renseignements sur la menace préélectorale ».

Le 17 septembre 2004, suite aux contradictions relevées dans les commentaires de Janat Gul et de source Y, suite aussi aux démentis similaires de Sharif al-Masri, détenu par un gouvernement étranger, la CIA lança une enquête de contre-espionnage sur source Y afin de vérifier la fiabilité de ses rapports.

Les [redacted] et [redacted] octobre 2004, des agents de la CIA produisirent une évaluation [redacted] de source Y. Celle-ci indiquait que source Y avait menti en réponse à des questions sur sa rencontre présumée avec un responsable d'Al-Qaïda, Cheikh Saïd, rencontre où il affirmait avoir entendu parler de la menace préélectorale. Source Y avait ensuite admis avoir forgé les informations sur cette rencontre.

Malgré la remise en question du rapport de source Y, les agents de la station Alec continuèrent d'estimer que Janat Gul « était l'un des facilitateurs les plus hauts placés au Pakistan, avec un accès de longue date à de hauts dirigeants d'Al-Qaïda » et à d'autres groupes. Le personnel de la CIA impliqué dans les interrogatoires de Gul ne partageait pas ce jugement. Le 10 novembre 2004, le responsable du site de détention BLACK, où Gul était détenu, écrivit que les mots employés par la station Alec pour décrire Janat Gul « contredisent ce qui est maintenant une longue histoire de débriefings lesquels, dirais-je, dressent un tableau très différent de lui. Si [Janat Gul] a certainement été facilitateur, le qualifier d'élément de "premier plan" lui confère un statut immérité, excessif et trompeur. Déclarer qu'il avait "accès de longue date à des hauts dirigeants d'Al-Qaïda" est tout simplement faux… En un mot, [Janat Gul] n'est pas l'homme pour lequel nous le prenions. S'il a sans aucun doute eu des contacts et interagi avec des personnes dignes d'intérêt, [il] n'est pas le pivot central suggéré par les rapports antérieurs à sa détention. Ce n'est pas nous rendre service, pas plus qu'à la mission ni même à [Janat Gul], que de faire perdurer l'image erronée de cet homme ».

Le 22 novembre 2004, un agent de la CIA relevait les contradictions entre l'évaluation actuelle de Janat Gul et la description faite par la CIA dans la première version d'une note du bureau d'assistance juridique qui présentait Janat Gul comme « une source potentielle de renseignements sur une attaque d'Al-Qaïda ». Dans un courriel, cet agent indiquait avoir parlé au directeur juridique adjoint de la CIA, [redacted], lequel lui avait dit que « notre connaissance de Gul a évolué depuis sa capture ». Le courriel remarquait que « nous avons d'abord cru qu'il possédait des renseignements sur une attaque de nature imminente » mais « maintenant, il semblerait qu'il ne possède pas pareilles informations ». Le courriel indiquait que [redacted] verrait au bureau d'assistance juridique comment « [amender] le projet d'avis dans un sens qui reflète l'état actuel de nos connaissances ». La note du bureau d'assistance juridique n'a pas été modifiée.

Le 19 décembre 2004, le personnel du site de détention de la CIA écrivait à nouveau que Janat Gul n'était « pas l'individu pour lequel [le siège de la CIA] l'avait fait passer » et qu'« il est un homme très simple qui,

sans aucun doute, a fait du bon travail comme facilitateur, mais qu'il ne faisait pas le lien avec les hauts dirigeants d'Al-Qaïda comme le prétendait le [siège de la CIA][104] ».

Le 6 avril 2005, alors que le bureau d'assistance juridique achevait une nouvelle note analysant la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées, il demanda à la CIA « quelles informations [elle] avait obtenues de Janat Gul : sont-elles précieuses [et] ont-elles débouché sur quelque chose… ? » La CIA ne répondit pas immédiatement à cette demande et le directeur juridique adjoint de la CIA, [redacted] signala que le département de la Justice avait « pris l'habitude de l'appeler tous les jours » pour lui demander des compléments d'information. Le 14 avril 2005, un agent de la CIA envoya par courriel des [redacted] arguments déclarant que :

> « Le compte rendu le plus significatif du facilitateur basé au Pakistan, Janat Gul, nous a aidés à valider une source de la CIA qui nous renseignait sur la menace préélectorale de 2004. La source assurait que Gul avait organisé une rencontre entre lui-même et le responsable financier d'Al-Qaïda, Cheikh Saïd, assertion violemment démentie par Gul.
> Le compte rendu de ce dernier a été recoupé par des renseignements obtenus de Sharif al-Masri et d'Abu Talha al-Pakistani, capturés après lui. Ce compte rendu en main, la CIA [redacted] la source, qui admit avoir inventé son rapport sur la rencontre. »

Le 10 mai 2005, le bureau d'assistance juridique émit une note officielle incluant une discussion sur la légalité de l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA sur Janat Gul. S'appuyant sur des informations contenues dans le courrier de la CIA en date du 25 août 2004, la note disait :

> « Vous avez demandé notre avis concernant ces techniques d'interrogation en rapport avec leur emploi sur un détenu de haute valeur d'Al-Qaïda nommé Janat Gul. Vous nous avez informés que la CIA croyait que Gul détenait des informations sur les attaques qu'Al-Qaïda projetait de lancer sur le territoire des États-

> Unis. D'après les renseignements de la CIA, Gul était en étroit rapport avec différents hauts responsables d'Al-Qaïda, des talibans et le réseau d'Al-Zarkaoui, et il avait organisé une rencontre entre un collaborateur et le responsable financier d'Al-Qaïda pour parler de ces plans d'attaques… Nos conclusions s'appuyaient sur ces allégations. »

Le 30 mai 2005, une note du bureau d'assistance juridique concluait que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA sur ses détenus ne violait pas l'article 16 de la Convention contre la torture. Dans cette note, Steven G. Bradbury, assistant de l'Attorney général adjoint, caractérisait Janat Gul comme « un exemple de détenu de haute valeur sur qui les techniques d'interrogatoire renforcées ont été, ou pourraient être, utilisées ».

S'appuyant sur des informations contenues dans le courrier de la CIA en date du 25 août 2004, Bradbury écrivait :

> « La CIA pense [que Janat Gul] détenait des renseignements exploitables sur la menace préélectorale contre les États-Unis… Gul était en rapport étroit avec différents hauts responsables d'Al-Qaïda, des talibans et le réseau d'Al-Zarkaoui ; des renseignements indiquaient qu'il avait organisé une… rencontre entre [une [redacted] source] et Cheikh Saïd, le responsable financier d'Al-Qaïda, avec qui ont été discutés certains aspects de la menace préélectorale. »

Comme indiqué, la CIA avait fait valoir que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées était nécessaire pour que Janat Gul fournisse des informations sur une menace imminente aux États-Unis : la menace préélectorale. Comme indiqué par la suite, Gul n'a pas fourni ces renseignements et les archives indiquent que l'information sur la menace provenait d'un rapport forgé par une source de la CIA. Quand le bureau d'assistance juridique a demandé les résultats de l'emploi de ces techniques d'interrogatoire renforcées sur Janat Gul, la CIA a répondu que « Gul a fourni des renseignements qui [lui] ont permis de valider l'information de l'un de ses éléments clés annonçant la menace préélectorale ». Ces

informations figuraient dans la note du bureau d'assistance juridique datée du 30 mai 2005. Celle-ci déclarait aussi que les renseignements de Gul « contredisaient les allégations de la source affirmant que Gul avait rencontré Cheikh Saïd » et que « forte des assertions de Gul, la CIA [redacted] la source, qui avait alors admis avoir inventé la rencontre ». Dans la note, rien n'indique que la CIA ait informé le bureau d'assistance juridique du fait que ses agents avaient conclu à l'ignorance de Gul concernant la menace préélectorale et déterminé qu'il n'était « pas l'homme pour lequel nous le prenions[105] ». Comme indiqué, après la note du bureau d'assistance juridique du 30 mai 2005, la CIA continua à faire valoir que l'usage de ses techniques d'interrogatoire renforcées permettait de valider ses sources.

8. L'identification et l'arrestation d'Oujaïr et Saifullah Paracha

La CIA a fait valoir que les informations obtenues par l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées avaient donné accès à des renseignements autrement inaccessibles, lesquels avaient permis l'identification et/ou l'arrestation d'Oujaïr Paracha et de son père Saifullah Paracha (alias Saifullah Paracha). Ces allégations comprenaient des informations erronées et omettaient des informations révélatrices – en particulier un ensemble de rapports de renseignements acquis avant les comptes rendus du détenu de la CIA associant les Paracha à Al-Qaïda.

La CIA attribuait aussi à l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées tout le crédit du repérage d'un complot impliquant les Paracha et visant à introduire des explosifs aux États-Unis. Les archives de la CIA indiquent que les auteurs supposés ont démenti le complot et qu'au moins un responsable de la lutte contre le terrorisme de la CIA doutait de la vraisemblance de cette opération de contrebande étant donné la relative facilité à se procurer des explosifs aux États-Unis.

La CIA a déclaré à l'inspection générale de la CIA que « les techniques d'interrogatoire renforcées (dont la simulation de noyade) ont été indispensables à nos succès » et que le rapport particulier de l'inspection

générale de la CIA aurait dû « conclure que nos efforts ont permis de déjouer des attentats et de sauver des vies ». La CIA a par la suite expliqué à l'inspection générale que KCM « a fourni des renseignements qui ont conduit à l'arrestation de… Oujaïr Paracha, un trafiquant », cela « grâce à l'emploi légal des techniques d'interrogatoire renforcées » :

> « KCM a expliqué qu'Al-Qaïda faisait entrer les explosifs aux États-Unis via un homme d'affaires pakistanais, commerçant en textile, qui envoyait sa marchandise aux États-Unis par bateau. L'homme avait accepté d'utiliser ce transport maritime pour aider Al-Qaïda à passer les explosifs en fraude en vue d'attentats dans la continuité du 11-Septembre. »

De la même façon, le 29 juillet 2003, la CIA a effectué une présentation devant des membres permanents du Conseil national de sécurité, dont le vice-président Cheney. La CIA attendait la confirmation de son Programme d'interrogatoire. Dans ses documents de briefing, elle déclarait que « l'usage des techniques [d'interrogatoire renforcées] a donné des résultats significatifs » et elle prévenait que « l'arrêt de ce Programme aboutira à des pertes humaines, sans doute en grand nombre ». La CIA faisait valoir que « de sérieuses menaces avaient été contrées et des attentats évités » et, dans une planche du briefing intitulée « : Résultats : infos sur des menaces sérieuses », elle déclarait que les renseignements obtenus de KCM après usage des techniques d'interrogatoire renforcées avaient permis « l'identification » de Saifullah Paracha.

Une fiche d'évaluation de renseignement de la CIA intitulée « Les comptes rendus des détenus, pivot de la guerre contre Al-Qaïda », largement diffusée même si, d'après les courriels internes de la CIA, elle était uniquement destinée à la Maison blanche, et faite « d'un rassemblement d'évaluations antérieures », avec l'« ordre » de « tout mettre dedans », déclarait :

> « Depuis le 11 septembre 2001, les comptes rendus des détenus sont devenus un élément de travail crucial pour la lutte américaine contre le terrorisme, ils aident à… la capture de plus de terroristes, à déjouer des complots terroristes… Les révélations

de KCM en mars 2003 disant qu'il complotait avec Saifullah Paracha – aussi connu sous le nom de Saifullah al-Rahman Paracha – dans le but de faire entrer en fraude des explosifs aux États-Unis pour un attentat à New York ont poussé le FBI à enquêter sur les liens d'affaires de Paracha aux États-Unis. »

Les assertions de la CIA liées à « l'identification » des Paracha et/ou à l'arrestation d'Oujaïr Paracha – tout comme au repérage d'un trafic d'explosifs – omettent des informations importantes obtenues par la communauté du renseignement avant tout renseignement délivré par les détenus. En particulier, avant les explications de KCM, la communauté du renseignement avait déjà réuni des informations significatives et agi en conséquence à propos des liens de la famille Paracha avec Al-Qaïda et le terrorisme international :

– Des informations sur Saifullah Paracha ont été trouvées dans des documents saisis lors d'un raid mené le 28 mars 2002 contre des cibles d'Al-Qaïda associées à Hassan Ghul, raid qui aboutit à la capture d'Abou Zoubaydah. Ces documents identifiaient « Saifullah Piracha » (orthographe du document saisi) et des numéros de téléphone, sans doute en rapport avec ses affaires à Karachi, International Merchandise Pvt Ltd ; certains numéros remontaient à avril 2002. Une adresse concernant cette société a aussi été trouvée.

– En décembre 2002, la CIA a communiqué le nom de « Saifullah Piracha » aux autorités pakistanaises. Elle écrivait : « L'information ci-dessous nous a amenés à croire que l'individu et les numéros de téléphone suivants pourraient avoir un lien avec Al-Qaïda et le terrorisme international… Nous demandons votre assistance pour enquêter sur cet individu afin de déterminer s'il est impliqué dans des activités terroristes. » La demande comprenait trois numéros de téléphone trouvés dans les documents saisis le 28 mars 2002, dont l'un renvoyait à la société de Saifullah Paracha à Karachi, International Merchandise Pvt Ltd.

– En avril 2002, le FBI ouvrit une enquête sur un autre [redacted], dans une société new-yorkaise en association avec Saifullah Paracha. Au cours de l'enquête, le FBI entendit un patron de la société new-yorkaise et obtint des informations supplémentaires sur la société et les Paracha. Une carte de visite de [redacted], le présentant comme un employé d'International Merchandise Limited, avait été trouvée parmi les documents saisis en avril 2002 lors du raid de Karachi.

– Des mois plus tard, des documents financiers saisis lors des raids du 11 septembre 2002, qui avaient abouti à la capture de Ramzi ben al-Shibh, identifiaient une adresse de messagerie attribuée à International Merchandise Pvt Ltd, avec le même contact – Saifullah A. Paracha – ainsi que les mêmes adresse et numéro de téléphone que la société identifiée après le raid de mars 2002.

– À partir des informations obtenues lors des raids de septembre 2002, la CIA prévint le FBI, l'Agence nationale de la sécurité (NSA) et le département du Trésor qu'elle soupçonnait « Saifullah Paracha » d'être impliqué dans le financement d'activités terroristes, en particulier pour Al-Qaïda. Le message donnait des informations détaillées sur Saifullah Paracha et International Merchandise Pvt Ltd (Karachi) ; il signalait aussi l'intérêt que la CIA portait à ce renseignement et l'analyse qu'elle était en train d'en faire.

– L'enquête du FBI sur lyman Faris pour activité terroriste établit un lien entre Faris et Paracha Imports via les colocataires de Faris dans l'Ohio.

– Majid Khan, détenu par un gouvernement étranger, rapporta qu'« Oujaïr » dirigeait la branche new-yorkaise de la société d'import-export de son père, basée à Karachi. D'après ses dires, Oujaïr travaillait avec Majid Khan et Ammar al-Baluchi à la réimplantation de Majid Khan aux États-Unis afin d'y mener des

activités terroristes. Khan a donné une description détaillée d'Oujaïr et de son père.

KCM a été capturé le 1er mars 2003. Le [redacted] mars 2003, il était livré à la CIA et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Un rapport d'interrogatoire de la CIA, daté du 24 mars 2003, déclare que l'après-midi KCM avait continué à subir ces techniques, dont la simulation de noyade, pour ne pas avoir fourni d'informations sur les opérations aux États-Unis et avoir « menti sur les programmes de guerre biologique et d'empoisonnement ». Ce soir-là, ses interrogateurs reçurent des informations fournies par Majid Khan, détenu par un gouvernement étranger et interrogé conjointement par des agents du FBI et de ce même gouvernement. Les informations apportaient des détails sur un individu lié à Al-Qaïda, installé aux États-Unis et appelé Oujaïr. D'après Khan, cet Oujaïr dirigeait la branche new-yorkaise de la société d'import-export de son père, basé à Karachi. Les messages de la CIA disent que KCM « s'est refermé » devant les déclarations de Majid Khan avant de fournir les informations suivantes sur les Paracha et le trafic d'explosifs :

– KCM a corroboré les dires de Majid Khan d'après qui Ammar al-Baluchi et Majid Khan avaient approché Oujaïr Paracha pour qu'il les aide à réimplanter Majid Khan aux États-Unis.

– KCM a déclaré être proche du père d'Oujaïr, Saifullah Paracha, qui soutenait l'organisation au travers de sa société et en aidant à trouver des caches à Karachi.

– KCM a affirmé qu'Ammar al-Baluchi et Majid Khan ont approché Saifullah Paracha dans l'idée d'utiliser son affaire de textiles pour passer des explosifs aux États-Unis. Paracha a accepté le plan et mettait au point les détails avec Ammar al-Baluchi et Majid Khan quand il [KCM] a été capturé. Un message ultérieur de la CIA apportait des détails supplémentaires : « KCM n'a pas fourni de lui-même d'informations [sur le trafic d'explosifs] sur Paracha. Il ne l'a fait qu'une fois confronté à sa propre implication et à d'autres informations sur le trafic fournies par Majid Khan », détenu par un gouvernement étranger.

D’après les archives de la CIA, le 28 mars 2003, dans une antenne locale du FBI, Oujaïr Paracha donnait à ses interrogateurs des informations significatives sur les liens de son père avec Al-Qaïda et sa propre participation pour réimplanter Majid Khan aux États-Unis. Oujaïr nia savoir quoi que ce soit sur le trafic d’explosifs.

Le 29 avril 2003, les autorités pakistanaises plaçaient Ammar al-Baluchi en détention suite à un rapport sans lien avec le Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA. Les archives indiquent qu’Ammar al-Baluchi a fourni des informations significatives avant d’être livré à la CIA. Le [redacted] mai 2003, Ammar al-Baluchi commençait sa détention avec la CIA et était immédiatement soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées. La CIA cessa de les utiliser le 20 mai 2003. Un message en date du 18 juin 2003 déclarait qu’Ammar al-Baluchi démentait avoir convenu avec Saifullah Paracha de faire passer des explosifs aux États-Unis. Le détenu disait l’avoir juste interrogé, notamment sur la possibilité de transporter des explosifs par bateau. Il soutenait n’avoir engagé aucune action suite à la discussion.

Le 5 juillet 2003, Saifullah Paracha était détenu à [redacted], dans le cadre d’une opération orchestrée par le FBI. Peu après, il passait en détention militaire sur la base aérienne de Bagram. Là, il fut interrogé par un agent du FBI. Un message de la CIA en date du 17 juillet 2003 rapporte que, d’après Saifullah Paracha, Ammar al-Baluchi lui avait demandé s’il connaissait un transitaire capable d’envoyer par bateau en Europe des vêtements et des « matériaux », matériaux qu’il avait supposé être des explosifs ou des produits chimiques. Saifullah Paracha disait n’avoir eu aucune information à transmettre à Ammar al-Baluchi sur ce sujet, et c’en était resté là.

Quant au rapport sur le trafic d’explosifs, un responsable du contre-terrorisme à la CIA commentait :

> « Encore une autre opération de KCM digne des pieds nickelés… pourquoi faire passer des explosifs “en douce” quand on peut les avoir ici ? Engrais chimique pour une bombe ou explosifs classiques ne sont pas si difficiles que ça à se procurer. Ramzi

> Yousef a débarqué aux States avec une valise, des centaines de dollars, et il a tout trouvé sur place. Cette affaire est peut-être vraie, mais elle me paraît sacrément louche. »

9. Renseignements critiques mettant la CIA en garde contre Jaffar al-Tayyar

La CIA a maintes fois affirmé que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées avait permis l'obtention de « renseignements clés » de la part d'Abou Zoubaydah, de KCM et d'un autre agent opérationnel appelé Jaffar al-Tayyar, plus tard identifié comme Adnan el-Shukrijumah. Ces assertions faisaient souvent valoir que les informations livrées par KCM après emploi de ces techniques ont permis une enquête du FBI, qui a poussé Al-Tayyar à fuir les États-Unis. Ces allégations étaient erronées. KCM a été capturé le 1er mars 2003 et Jaffar al-Tayyar avait quitté les États-Unis en mai 2001[106].

La CIA a omis des éléments essentiels à l'environnement, dont le fait que : (1) la communauté du renseignement s'intéressait à Adnan el-Shukrijumah, installé en Floride, avant la détention du premier prisonnier de la CIA ; (2) le détenu de la CIA, Abou Zoubaydah, a fourni aux agents du FBI une description et des renseignements sur un collaborateur de KCM appelé Jaffar al-Tayyar en mai 2002, avant d'être soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ; (3) le personnel de la CIA doutait du rapport de KCM sur Jaffar al-Tayyar – d'après eux, KCM inventait des informations et avait introduit Al-Tayyar « dans presque toutes les histoires, à chaque fois avec un rôle différent » ; (4) les comptes rendus d'autres détenus de la CIA et ceux de KCM différaient de manière patente ; et (5) les archives de la CIA indiquent que KCM n'a pas identifié le vrai nom d'Al-Tayyar, c'est Jose Padilla – interrogé par le FBI en détention militaire – qui l'a identifié comme Adnan el-Shukrijumah. Enfin, la CIA affirmait en dépit des dénégations de KCM que ce dernier avait qualifié Al-Tayyar de « nouveau Mohammed Atta ».

Par ailleurs, dans une note de la CIA du 2 mars 2005 ayant pour objet « l'efficacité des techniques d'interrogatoire contre-terroristes de la CIA », la CIA réagissait à une demande du bureau d'assistance juridique « sur les renseignements que la CIA a obtenus des détenus qui, avant leurs interrogatoires, ne fournissaient pas d'informations [de valeur] ». Dans une partie intitulée « Résultats », la CIA déclarait :

> « L'usage par la CIA des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice, dans le cadre d'une approche globale d'interrogatoire, [lui] a permis de déjouer des complots terroristes, de capturer des terroristes et de réunir un très grand nombre de renseignements cruciaux sur Al-Qaïda. Nous pensons que les renseignements obtenus par ces interrogatoires ont été une des principales raisons pour lesquelles Al-Qaïda n'a pas pu lancer d'attaque d'envergure sur l'Occident depuis le 11 septembre 2001. Des renseignements clés obtenus auprès de détenus de haute valeur après usage des techniques d'interrogatoire : »

La CIA citait ensuite « Jaffar al-Tayyar » dans une liste de 11 exemples :

> « Jaffar al-Tayyar : d'après KCM et d'autres détenus de haute valeur, Tayyar est un agent opérationnel d'Al-Qaïda en mission de reconnaissance aux États-Unis pour KCM, avant le 11-Septembre. KCM a confirmé avoir recruté Tayyar – toujours en fuite – en vue d'une importante opération contre les intérêts américains. KCM en parle comme du prochain Mohammed Atta. La famille de Tayyar habite en Floride et nous avons identifié nombre de ses contacts extrémistes. À partir de ces informations, le FBI a rapidement diffusé le vrai nom de Tayyar et surveillé agressivement sa famille et ses amis aux États-Unis, provoquant la fuite dudit Tayyar. [redacted] et nous travaillons activement à sa capture. [redacted] »

En janvier 2009, la CIA prépara une synthèse détaillée – et le directeur Hayden de la CIA fit de même – en vue d'un briefing de trois heures sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA à l'équipe nationale de sécurité du futur président Obama. Parmi les documents figurait un texte intitulé « Principaux impacts » et déclarant :

> « Résultats : l'usage par la CIA des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice, comme faisant partie d'une approche globale d'interrogatoire, a permis à la CIA de déjouer des complots terroristes, de capturer des terroristes et de réunir un très grand nombre de renseignements cruciaux sur Al-Qaïda. Nous pensons que les renseignements obtenus par ces interrogatoires ont été une des principales raisons pour lesquelles Al-Qaïda n'a pas pu lancer d'attaque d'envergure sur l'Occident depuis le 11 septembre 2001. Des renseignements clés obtenus auprès de détenus de haute valeur après usage des techniques d'interrogatoire : … Jaffar al-Tayyar : d'après KCM et d'autres détenus de haute valeur, Tayyar est un agent opérationnel d'Al-Qaïda en mission de reconnaissance aux États-Unis pour KCM, avant le 11-Septembre. KCM a confirmé avoir recruté Tayyar – toujours en fuite – en vue d'une importante opération contre les intérêts américains. KCM en parle comme du prochain Mohammed Atta. La famille de Tayyar habite en Floride et nous avons identifié nombre de ses contacts extrémistes. À partir de ces informations, le FBI a rapidement diffusé le vrai nom de Tayyar et surveillé agressivement sa famille et ses amis aux États-Unis, provoquant la fuite dudit Tayyar. [redacted] et nous travaillons activement à sa capture. [redacted] »

Avant de recevoir des renseignements du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, la communauté américaine du renseignement s'intéressait à Adnan el-Shukrijumah. D'après la CIA et les recherches ouvertes, le FBI a interrogé plusieurs fois les parents d'Adnan el-Shukrijumah entre septembre 2001 et octobre 2002 à propos de leur fils et de ses liens suspects avec un extrémiste connu. La famille n'a fourni aucune

information significative sur son fils, elle a juste alerté le FBI lorsqu'il a quitté les États-Unis vers mai 2001.

Les assertions de la CIA selon lesquelles Jaffar al-Tayyar avait fui les États-Unis en 2003 suite à l'enquête lancée d'après le rapport de KCM ne correspondaient pas avec les archives de la CIA de l'époque. Selon les archives, Al-Tayyar avait déjà rejoint le Pakistan. En mars 2003, Jose Padilla l'identifia comme Adnan el-Shukrijumah et disait l'avoir vu pour la dernière fois à la cache de KCM, à Karachi (Pakistan) en mars 2002. D'autres rapports relevaient aussi la présence d'Al-Tayyar au Pakistan en 2002 et 2003. Autre exemple, KCM ne cessait de répéter qu'Al-Tayyar ne se trouvait pas aux États-Unis et, dans l'un de ses interrogatoires en 2004, il remarquait qu'Al-Tayyar « ne retournerait pas aux États-Unis car les autorités américaines connaissaient son nom. De plus, [redacted] »

Le 20 mai 2002, avant l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées – et pendant qu'il était questionné par le FBI – le détenu de la CIA Abou Zoubaydah fournit des informations sur « Abu Jafar al-Tayer », déclarant qu'il parlait anglais et avait étudié aux États-Unis. Il l'avait rencontré pour la première fois à Birmal, en Afghanistan, autour de janvier 2002 ; à l'époque, « Abu Jafar al-Tayer » cherchait à passer au Pakistan. Abou Zoubaydah a insisté sur le fait qu'il parlait « très bien anglais », était « petit et trapu, de peau et de cheveux foncés ». Abou Zoubaydah n'a pas donné de détails supplémentaires sur Jaffar al-Tayyar après usage des techniques d'interrogatoire renforcées en août 2002.

Le 11 septembre 2002, Ramzi ben al-Shibh était capturé à Karachi (Pakistan). Pendant l'opération, une lettre mentionnant Jaffar al-Tayyar fut saisie. Sa traduction indiquait : « Dit à un pilote inconnu appelé Jaffar qu'il se tienne prêt à partir. » Peu après sa capture, Ben al-Shibh fut livré à un gouvernement étranger. En novembre 2002, toujours sous la garde de ce gouvernement et interrogé sur le « pilote Jaffar », Ben al-Shibh donna une description physique du personnage.

Le 1er mars 2003, KCM était capturé. Un carnet lui appartenant et récupéré pendant la capture mentionnait le nom de « Jaffar al-Tayyar ». Après sa capture, KCM fut livré à la CIA et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Le 7 mars 2003, le siège de la CIA envoya au site de détention BLUE de la CIA, où se trouvait KCM, des informations sur Jaffar al-Tayyar, à utiliser lors des interrogatoires du détenu. Les documents incluaient :

– une « étude ciblée » sur Jaffar al-Tayyar réalisée par la CIA en janvier 2003 ;

– une lettre de KCM à Ben al-Shibh mentionnant « le pilote Jaffar » qui « devrait se préparer » à quitter clandestinement le Mexique pour une destination non précisée ;

– une lettre de Jaffar al-Tayyar à Ramzi ben al-Shibh demandant des précisions sur la lettre de KCM ;

– d'autres renseignements et informations sur Jaffar al-Tayyar.

Les demandes exprimées par le siège de la CIA au site de détention comprenaient de nombreuses questions spécifiques, issues d'informations déjà connues sur Jaffar al-Tayyar.

D'après les archives de la CIA, le 9 mars 2003 – alors que KCM était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, mais pas encore à la simulation de noyade – l'équipe d'interrogateurs de la CIA utilisa deux lettres mentionnant Al-Tayyar comme le « support d'interrogatoire » permettant de soutirer à KCM des informations sur Al-Tayyar. Les messages de la CIA indiquent que KCM ne donna pas le vrai nom de Jaffar al-Tayyar – et déclara ne pas le connaître. Néanmoins, il signala que le père de Jaffar al-Tayyar habitait en Floride et s'appelait « Shukri Sherdil ». L'information s'est révélée inexacte. La documentation ouverte indique que le nom exact du père de Jaffar al-Tayyar était « Gulshair el-Shukrijumah ».

Les deux semaines suivantes, au cours desquelles KCM fut soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées – dont la simulation de noyade – ledit KCM rapporta que Jaffar al-Tayyar était impliqué dans différentes opérations terroristes. À la suite de quoi, le site de détention commença à parler de Jaffar comme du « Al-Tayyar à tout faire » que KCM avait « introduit… dans presque toutes les histoires, chaque fois dans un rôle différent ». Les archives de la CIA confirment que KCM a fait de nombreuses déclarations sur le complot terroriste de Jaffar al-Tayyar, jugées non crédibles par les agents de la CIA, parmi lesquelles, entre autres :

> – Al-Tayyar était impliqué dans un complot terroriste avec Jose Padilla ;
>
> – Al-Tayyar était impliqué dans des complots terroristes visant l'aéroport de Heathrow ;
>
> – Al-Tayyar était engagé dans un complot terroriste avec Majid Khan ;
>
> – Al-Tayyar était impliqué dans un projet d'assassinat de l'ancien président Jimmy Carter.

Le 12 mars 2003, confronté à une page de son carnet mentionnant Al-Tayyar, KCM déclara que, pour lui, « Al-Tayyar était le "prochain émir" d'un attentat contre les États-Unis, comme Mohammed Atta pour le 11-Septembre ». Le 16 mars 2003, KCM énonça que les seuls points communs entre Atta et Al-Tayyar étaient leurs études et leur connaissance de l'Occident.

Un échange de courriels internes dans l'après-midi du 18 mars 2003 éclaire les points de vue des interrogateurs et des agents du siège de la CIA en ce qui concerne KCM et Jaffar al-Tayyar. Le courriel de l'interrogateur de KCM [redacted] indiquait :

> « Nous avons finalement amené [KCM] à admettre qu'Al-Tayyar est censé intervenir dans un projet aux États-Unis, mais je ne suis toujours pas sûr qu'il dise vraiment ce qu'est le projet/rôle de

> Jaffar. Aujourd'hui, ce dernier travaille avec Majid Khan, hier, c'était avec Londres, avant-hier Padilla – tu vois le genre. Bref, je continue à me demander s'il ne nous mène pas en bateau à propos de Jaffar. »

Un agent du siège a répondu : « Je suis d'accord… KCM se moque de nous avec Jaffar… essayer à tout prix de nous envoyer dans la mauvaise direction… dire ce que Jaffar trafique vraiment doit être terrrrible. » Il remarquait aussi qu'« un autre gros blanc concerne le vrai nom de Jaffar » et que KCM avait utilisé un « autre nom en Abu… Abu Arif… on ne va pas très loin ». Confronté au compte rendu qu'il avait produit sur Jaffar al-Tayyar, KCM a assuré qu'il avait menti, à cause de la pression mise par les interrogateurs de la CIA, qui l'avaient soumis aux techniques d'interrogatoire forcées dès le début de sa détention à la CIA.

D'autres archives de la CIA de la même période indiquent que KCM disait ne pas connaître le vrai nom de Jaffar al-Tayyar et renvoyait à Jose Padilla, alors en détention militaire, pour le donner. D'après les archives de la CIA, le « FBI a commencé à participer aux débriefings militaires [de Jose Padilla] en mars 2003, après que KCM avait dit que Padilla pourrait connaître le vrai nom d'un agent opérationnel d'Al-Qaïda en lien avec les États-Unis, agent seulement connu à l'époque sous le nom de Jaffar al-Tayyar. Padilla a confirmé que le vrai nom de Jaffar al-Tayyar était Adnan el-Shukrijumah.

En mars 2003, un responsable du Centre de lutte contre le terrorisme relevait des différences entre les rapports de KCM et ceux de Ramzi ben al-Shibh. En avril 2003, une étude de la communauté du renseignement concluait, à partir de commentaires d'autres détenus – y compris ceux qui ne dépendaient pas de la CIA – que : « Il paraissait évident que KCM mentait à propos de Jaffar al-Tayyar. » En juillet 2003, après les déclarations d'Ammar al-Baluchi selon lesquelles Jaffar al-Tayyar n'avait pas l'étoffe d'un agent opérationnel et « ne faisait pas grand-chose », le vice-président du comité de coordination contre le terrorisme mettait en garde :

> « Si [KCM] nous a focalisés sur une personne qui ne présente aucune menace, cela voudrait dire que nos techniques d'interrogatoire n'ont pas (pas) brisé sa résistance de manière probante – et que nous devrons douter encore plus de tout ce qu'il dira. »

En décembre 2005, un rapport de l'équipe spéciale du centre national contre le terrorisme, intitulé « Jaffar al-Tayyar : une improbable menace d'Al-Qaïda », insistait sur la possibilité que les informations de KCM quant aux capacités et au complot terroriste d'Al-Tayyar n'aient été que « supercherie ». Le rapport s'appuyait sur un grand nombre de déclarations d'autres détenus – Abou Faraj al-Libbi, Abu Talha al-Pakistani, Abdul Rahim al-Ghulam Rabbani et Ammar al-Baluchi – le plus souvent dédaigneuses quant aux capacités et au rôle de Jaffar al-Tayyar au sein d'Al-Qaïda.

10. L'identification et l'arrestation de Saleh al-Marri

La CIA a fait valoir à l'inspection générale de la CIA que, « suite à l'usage légal des techniques d'interrogatoire renforcées », KCM « a fourni des informations qui ont conduit à l'arrestation de terroristes dont Saleh Almari, un agent dormant à New York ». Cette affirmation figurait dans la version finale du rapport spécial de l'inspection générale de mai 2004 sous le titre « Efficacité ». Elle est erronée. KCM a été capturé le 1er mars 2003. Saleh al-Marri a été arrêté en décembre 2001.

Les inexactitudes à propos d'Al-Marri commencèrent avec l'audition par l'inspection générale de l'adjoint de la station Alec [redacted], puis James Pavitt, directeur adjoint des opérations de la CIA, les reprit dans sa réponse officielle à la première version du rapport spécial de l'inspection générale[107]. Elles ont ensuite été inclues dans la version finale du rapport spécial de mai 2004. La partie « Efficacité » de ce rapport spécial a été utilisée à maintes reprises pour illustrer l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées, y compris dans les déclarations de la CIA au département de la Justice. L'extrait du rapport spécial reprenant l'assertion

erronée de la CIA selon laquelle KCM avait fourni des informations ayant conduit à l'arrestation d'Al-Marri figurait dans la note du bureau d'assistance juridique en date du 30 mai 2005 et portant sur la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées. Le passage du rapport spécial évoquant Al-Marri, tout comme la note du bureau d'assistance juridique, ont été déclassifiés[108].

Dans la réponse officielle de James Pavitt à l'inspection générale, la CIA soulignait aussi qu'avant les révélations de KCM elle ne disposait d'« aucune information » sur Al-Marri. Cette affirmation ne concorde pas avec les archives de la CIA. Celles-ci indiquent qu'avant de détenir KCM la CIA disposait d'informations significatives sur Al-Marri, arrêté après avoir essayé d'appeler Mustafa al-Hawsawi, membre d'Al-Qaïda suspecté d'avoir travaillé comme facilitateur du 11-Septembre. Les archives disent qu'il y avait des informations suspectes dans l'ordinateur d'Al-Marri ; qu'en 2001, le frère de ce dernier avait rejoint les djihadistes en Afghanistan pour lutter contre les États-Unis, et qu'Al-Marri était en lien direct avec KCM et Al-Hawsawi.

Le FBI possédait aussi des dossiers importants sur Al-Marri. Le 26 mars 2002, un an avant les déclarations de KCM, le FBI avait fourni à la Commission une biographie peu flatteuse d'Al-Marri, comprenant ses liens avec Mustafa Al-Hawsawi, les informations suspectes trouvées sur son ordinateur et ses relations avec d'autres extrémistes.

11. La collecte de renseignements tactiques cruciaux sur Shkai, au Pakistan

En ce qui concerne l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées, pendant plusieurs années la CIA a fait valoir aux décideurs que « des renseignements clés » étaient obtenus par l'usage de ces techniques : elles avaient permis d'identifier Shkai (Pakistan) en tant que « plaque tournante majeure d'Al-Qaïda dans les zones tribales » et abouti à « des renseignements tactiques [redacted] à Shkai (Pakistan) ». Ces allégations s'appuyaient sur l'expérience de la CIA avec un de ses

détenus, Hassan Ghul. Alors que les dossiers de la CIA indiquent que ledit détenu a donné des renseignements sur Shkai, une étude des archives révèle que : (1) la grande majorité de ces renseignements, dont l'identité, les activités et la localisation de responsables opérationnels d'Al-Qaïda à Shkai, étaient connus avant que Hassan Ghul ne soit soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ; (2) [redacted] de la CIA estimait que les révélations de Ghul, antérieures à l'usage de ces techniques, comprenaient suffisamment de détails pour presser les Pakistanais [redacted] ; et (3) la CIA estimait que les renseignements provenant de Ghul corroboraient un rapport antérieur affirmant que la vallée pakistanaise de Shkai servait de centre de commandement et de contrôle à Al-Qaïda après le départ de l'organisation de l'Afghanistan en 2001.

Exemple des allégations de la CIA sur Shkai et l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées : le 2 mars 2005, la CIA répondit à une demande du bureau d'assistance juridique « sur les renseignements que la CIA a obtenus des détenus qui, avant leurs interrogatoires, ne fournissaient pas d'informations [de valeur] ». La note de la CIA ayant pour objet « l'efficacité des techniques d'interrogatoire contre-terroristes de la CIA » comprenait l'extrait suivant dans une partie intitulée « Résultats » :

> « L'usage par la CIA des techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice, dans le cadre d'une approche globale d'interrogatoire, a permis à la CIA de déjouer des complots terroristes, de capturer des terroristes et de réunir un très grand nombre de renseignements cruciaux sur Al-Qaïda. Nous pensons que les renseignements obtenus par ces interrogatoires ont été une des principales raisons pour lesquelles Al-Qaïda n'a pas pu lancer d'attaque d'envergure sur l'Occident depuis le 11 septembre 2001. Des renseignements clés obtenus auprès de détenus de haute valeur après usage des techniques d'interrogatoire. »

La CIA citait ensuite « Shkai (Pakistan) » comme exemple, affirmant :

> « Shkai (Pakistan) : les interrogatoires de Hassan Ghul ont fourni des renseignements tactiques détaillés montrant que Shkai, au

> Pakistan, était une plaque tournante majeure d'Al-Qaïda dans les zones tribales. Par l'usage de [redacted] pendant les interrogatoires de Ghul, nous avons pu localiser et cibler les résidences des dirigeants d'Al-Qaïda dans la vallée de Shkai. Ces renseignements ont été obtenus [redacted]. »

L'assertion de la CIA selon laquelle l'usage de ses techniques d'interrogatoire renforcées avait permis d'obtenir des renseignements autrement inaccessibles sur Shkai a été exposée aux décideurs et au département de la Justice entre 2004 et 2009.

Hassan Ghul a été capturé le [redacted] janvier 2004 par des autorités étrangère au Kurdistan irakien. D'après certaines sources, il a d'abord été interrogé par [redacted][109], puis été placé en détention militaire et questionné, avant d'être livré à la CIA le [redacted] janvier 2004. Il a passé deux jours au site de détention COBALT avant d'être transféré au site de détention BLACK de la CIA le [redacted] janvier 2004. Avant qu'il ne soit capturé, la CIA estimait qu'il détenait des renseignements substantiels sur les installations d'Al-Qaïda et les procédures à Wana et à Shkai, au Pakistan.

Durant les deux jours de détention de Hassan Ghul sur le site de détention COBALT, la CIA n'employa pas les techniques d'interrogatoire renforcées sur lui. Au contraire, les messages de la CIA rapportaient que, dès son arrivée sur le site, il avait été « examiné puis placé en cellule, on lui avait donné les vêtements appropriés, un couchage, de l'eau et un seau ». Au cours de ces deux journées ([redacted] et [redacted]janvier 2004), Ghul a fourni de la matière pour au moins 21 rapports de renseignements, dont 16 au moins portaient, comme indiqué plus loin, sur ses révélations concernant Shkai et les agents opérationnels d'Al-Qaïda qui y résidaient ou y passaient. Ces rapports comprenaient des informations sur la localisation, les mouvements, la formation et la sécurité opérationnelles des dirigeants d'Al-Qaïda vivant dans la vallée ainsi que sur les visites d'autres dirigeants et agents opérationnels. Ghul avait aussi donné des détails sur différents groupes opérant à Shkai ainsi que sur leurs dissensions. Il avait identifié et décodé des numéros de téléphone et des adresses mèl contenus dans un carnet saisi avec lui et dont certains appartenaient à des terroristes basés à Shkai.

Hassan Ghul a décrit l'implantation d'Al-Qaïda à Shkai, et notamment comment Abdul Hadi al-Iraqi était devenu le commandant militaire du groupe initial et le représentant d'Al-Qaïda. Il a abordé les tensions entre cet homme et les autres dans la vallée, le rôle de médiateur joué par Abou Faraj al-Libbi, et le rôle de Khalid Habib. Hassan Ghul a expliqué comment il était venu à Shkai pour suivre les contacts d'Ammar al-Baluchi avec [redacted] et pour entrer en contact avec Abdul Hadi al-Iraqi, il a aussi abordé la médiation d'Abou Faraj entre Ghul et Hamza Rabia. Ghul dit avoir vu Abou Faraj pour la dernière fois à l'été 2003, quand il cherchait l'aide de ce dernier pour transférer de l'argent d'Arabie Saoudite vers Abdul Hadi afin de soutenir leur groupe à Shkai.

Selon Hassan Ghul, Abdul Hadi al-Iraqi changeait régulièrement de maisons dans le village, tournant entre plusieurs, dont celle d'Abu Hussein et [redacted], décrits comme « les responsables communication d'Al-Qaïda ». Détaillant les résidences d'Abdul Hadi, Hassan Ghul a insisté sur l'importance d'une pension de famille-madrassa de Shkai, connue sous le nom de « maison des célibataires », où demeuraient des hommes seuls. Il a déclaré avoir vu Abdul Hadi pour la dernière fois en décembre 2003 quand ce dernier s'est rendu à la « maison des célibataires » voir d'autres Arabes. Ghul avait aussi identifié d'autres résidents permanents ou temporaires de cette « maison des célibataires ». D'après lui, Abdul Hadi, qui aurait cherché une autre cache dans Shkai pour y organiser des réunions, comptait environ 40 à 50 hommes sous son commandement. Ghul avait également reconnu un numéro de téléphone utilisé pour appeler Abdul Hadi.

D'après Hassan Ghul, à partir de décembre 2003, une soixantaine d'Arabes et entre 150 et 200 Ouzbeks (du grand peuple turc) vivaient à Shkai, en plus de l'« importante population » baloutche qui servait les Arabes et les Ouzbeks. Ghul a décrit la formation dispensée par Al-Qaïda, dont un cours d'électronique enseigné à l'automne 2003 par Abu Bakr al-Suri chez Hamza Rabia où, croyait Ghul, des gens étaient formés en vue d'une opération en cours. À partir de cette formation et des déclarations de Rabia, Ghul a compris que les agents opérationnels d'Al-Qaïda à Shkai étaient impliqués dans une tentative d'assassinat du président pakistanais Pervez Musharraf. Selon Hassan Ghul, Hamza Rabia travaillait

probablement aussi à la planification d'opérations en Afghanistan, mais il n'en avait pas la preuve.

Hassan Ghul a évoqué de nombreux autres agents opérationnels d'Al-Qaïda résidant à Shkai ou y passant, notamment Cheikh Saïd al-Masri, Sharif al-Masri, Abu Maryam, Janat Gul, Khalil Deek, Abu Talha al-Pakistani, Firas, et d'autres.

Finalement, Hassan Ghul a décrit les interactions qu'il avait avec Abou Moussab al-Zarkaoui, et donc aussi avec des membres d'Al-Qaïda à Shkai, en particulier Abdul Hadi al-Iraqi. Ghul a fait part de demandes d'Al-Zarkaoui à Abdul Hadi pour de l'argent, des experts en explosifs et en électronique ; il a donné des détails sur son propre déplacement en Irak pour le compte d'Abdul Hadi. Hassan Ghul a reconnu quatre adresses de messagerie permettant de contacter directement Al-Zarkaoui, et donné un code téléphonique qu'il utilisait pour communiquer avec ce dernier. Il évoqua leurs conversations, interpréta les notes qu'il avait prises lors de leur dernière discussion, identifia des agents qu'Al-Zarkaoui et Abdul Hadi avaient convenu d'envoyer en Irak, et évoqua des différences de stratégie entre Al-Zarkaoui et Abdul Hadi à propos de l'Irak.

Le [redacted] janvier 2004, après deux jours de détention au site de détention COBALT durant lesquels Hassan Ghul fournit les informations susmentionnées sur les activités d'Al-Qaïda à Shkai et sur d'autres sujets, il fut transféré au site de détention BLACK, où il fut immédiatement et pour la première fois soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. On « lui rasa la barbe et le crâne, on le dépouilla et on le mit en position debout ». D'après un message de la CIA, Hassan Ghul ne fournit aucune information nouvelle pendant cette période ; on lui fit prendre la position de privation de sommeil, mains sur la tête, avec intention de la lui faire tenir deux heures. Dans leur note demandant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées sur Ghul, le personnel du site de détention de la CIA écrivit :

> « Au vu des réactions [de Hassan Ghul] lors du premier contact, l'équipe d'interrogateurs pense que les briefings d'Al-Qaïda et ses précédents interrogatoires par des militaires américains l'ont

> convaincu qu'il existait des limites aux contacts physiques que ses interrogateurs pouvaient s'autoriser. L'équipe pense que l'autorisation et l'emploi des techniques renforcées suffiraient à modifier la perception de ce à quoi il peut s'attendre. L'absence de ces mesures accrues pourrait limiter l'équipe dans sa capacité à recueillir des informations critiques et fiables au bon moment. »

Le siège de la CIA approuva l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées sur Hassan Ghul dans le but de « modifier suffisamment la perception [de Ghul] sur ce qu'il peut attendre d'une procédure d'interrogatoire, pour augmenter la capacité de la base à recueillir des informations terroristes critiques et fiables au moment opportun[110] ». Les archives de la CIA n'indiquent pas d'informations fournies par Ghul pendant ou après cette période ayant conduit à l'identification ou à la capture de dirigeants d'Al-Qaïda. Après son arrivée au site de détention BLACK, on demanda à Ghul d'identifier des sites sur [redacted] et des dessins de Shkai fournis pour la première fois par des interrogateurs.

Les informations de Hassan Ghul sur Shkai antérieures à l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées ont été compilées par la CIA pour être transmises au gouvernement pakistanais. Le 28 janvier 2004, [redacted] écrivit un message déclarant que les renseignement sur Shkai fournis par Hassan Ghul avant usage des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, associés à des informations indépendantes du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, « plaçaient Shkai en première ligne [redacted] » et que, « par conséquent, la station revoit en ce moment ses [redacted] sur Shkai ». Le 29 janvier 2004, la station Alec suggérait que [redacted] initie une discussion avec les Pakistanais sur « de possibles Arabes à Shkai » et, dans une conclusion transmissible à l'extérieur, convenait de demander au Pakistan « d'entreprendre de vérifier » la présence d'un « grand nombre d'Arabes » à Shkai « dès que possible ».

Le 31 janvier 2004, [redacted] de la CIA rédigeait la première version d'un message avec un vaste texte transmissible au Pakistan et qui concernait essentiellement la vallée de Shkai. Le message de [redacted] mentionnait neuf messages détaillant les révélations de Hassan Ghul faites

avant usage des techniques d'interrogatoire renforcées, aucun n'évoquant les comptes rendus du détenu après emploi de ces techniques. Le message déclarait ensuite que « pour la station, les informations découlant des interrogatoires [de Hassan Ghul] constituent un matériau parfait pour pousser [le Pakistan] à agir contre les collaborateurs [redacted] de Hassan Ghul au Pakistan, [redacted], et d'autres [redacted] terroristes au Pakistan [redacted] ». Le texte transmissible au Pakistan incluait des informations exhaustives fournies par Hassan Ghul avant utilisation des techniques d'interrogatoires renforcées par la CIA. Le 3 février 2004, le siège de la CIA demandait que le texte soit transmis aux Pakistanais, mais demandait l'avis de [redacted] quant aux parties concernant Shkai. Le 9 février 2004, [redacted] de la CIA informait le siège qu'il s'agissait de retenir les informations sur Shkai jusqu'à la visite du directeur central du renseignement le lendemain au Pakistan. Comme le remarquait la station, « ce texte transmis prouvera des [redacted] essentiels ». Au même moment et plus tard, d'autres textes transmissibles furent préparés pour les Pakistanais, fondés en priorité sur les informations de Hassan Ghul avant usage des techniques d'interrogatoire renforcées, associées à ses comptes rendus ultérieurs et à des informations de sources indépendantes du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

En juillet 2004, la CIA estima [redacted] que « les agents opérationnels d'Al-Qaïda [redacted] poursuivent leurs activités et attendent que la situation se normalise dans les zones tribales ». En particulier, « les hauts responsables d'Al-Qaïda qui étaient à Shkai avant l'offensive militaire sont restés dans le Sud-Waziristan à partir de mi-juin [2004] ». Plus tard, en décembre 2005, un profil du détenu Hassan Ghul établi par la CIA estimait que les informations qu'il avait fournies confirmaient des rapports antérieurs en possession de la CIA selon lesquels la vallée de Shkai au Pakistan servait à Al-Qaïda de centre de commandement et de contrôle après le départ de l'organisation de l'Afghanistan en 2001. Hassan Ghul était [redacted] et plus tard relâché. [redacted].

12. Des informations sur l'intermédiaire ayant contribué à l'opération Oussama ben Laden

Peu après le raid sur la résidence d'Oussama ben Laden le 1er mai 2011, avec pour conséquence la mort de Ben Laden, les agents de la CIA soulignèrent le rôle, dans l'opération, des rapports issus du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA – dans certains cas, ils associèrent les rapports à l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées. La grande majorité des documents, déclarations, et témoignages éclairant les informations découlant de l'emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, ou des détenus de la CIA en général, se sont avérées erronés et ne concordaient pas avec les archives de la CIA.

Ces dernières indiquent que : (1) la CIA disposait, avant et indépendamment des informations transmises par ses détenus, de comptes rendus exhaustifs sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, le facilitateur de Ben Laden dont l'identification et la piste ont conduit à la localisation de Ben Laden et à l'opération qui a abouti à sa mort ; (2) les renseignements les plus précis sur Abu Ahmed al-Kuwaiti fournis par un détenu de la CIA provenaient d'un détenu qui n'avait pas encore été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées ; et (3) les détenus de la CIA soumis à ces techniques retenaient et forgeaient des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti.

Dans les jours qui ont suivi le raid sur la résidence de Ben Laden, les dirigeants de la CIA ont fait valoir que les détenus de la CIA donnaient des « tuyaux[111] » sur Abu Ahmed al-Kuwaiti. Un passage en revue des archives de la CIA montre que les renseignements initiaux obtenus, ainsi que les informations les plus critiques – ou précieuses – pour la CIA au sujet d'Abu Ahmed al-Kuwaiti, ne découlaient pas de l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées[112].

Avant 2003, la CIA n'a reçu aucun renseignement sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant de ses détenus. Pourtant, fin 2002, elle ciblait activement Abu Ahmed al-Kuwaiti et avait réuni sur lui des informations significatives – notamment sur les liens étroits entre Abu Ahmed al-Kuwaiti et Ben

Laden. Les archives de la CIA indiquent que, avant de recevoir des informations de ses détenus, la CIA avait rassemblé :

> – *un rapport sur les liaisons téléphoniques d'Abu Ahmed al-Kuwaiti :* dès le 1er janvier 2002, les services de renseignements américains avaient connaissance d'un numéro de téléphone associé à Abu Ahmed al-Kuwaiti. Ce numéro avait été trouvé en mars 2002 dans le carnet d'adresses d'Abou Zoubaydah sous l'énoncé « Abu Ahmed K. ». En avril 2002, le même numéro apparaissait dans les contacts de la famille de Ben Laden. En juin 2002, une personne utilisant ce numéro et présumée à l'époque être « Al-Kuwaiti » appela un numéro associé à KCM. Ces informations ont été obtenues en 2002, avant tout compte rendu sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant des détenus de la CIA ;
>
> – *un rapport sur les messages électroniques d'Abu Ahmed al-Kuwaiti :* en juillet 2002, la CIA avait obtenu une adresse mèl censée appartenir à Abu Ahmed al-Kuwaiti. Dès le 24 août 2002, elle traçait et suivait les échanges mèl d'Al-Kuwaiti. Le même jour, un message de la CIA évoquait une messagerie internet associée à « l'intermédiaire [de KCM] Abu Ahmed al-Kuwaiti » qui restait active à Karachi. Le 17 septembre 2002, la CIA recevait un rapport sur l'adresse mèl d'Al-Kuwaiti provenant d'un homme détenu par un gouvernement étranger. Cet homme disait qu'Al-Kuwaiti partageait une adresse mèl avec Ammar al-Baluchi et qu'il « coordonnait des opérations-suicides ». Quand KCM fut capturé le 1er mars 2003, on trouva une adresse mèl associée à Al-Kuwaiti dans l'ordinateur portable supposé être le sien. Ces informations ont été obtenues avant tout compte rendu sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant des détenus de la CIA ;
>
> – *un ensemble de rapports de renseignement sur l'implication d'Abu Ahmed al-Kuwaiti avec KCM dans la planification d'attentats – visant notamment les États-Unis.* Le 10 juin 2002, la CIA recevait des renseignements provenant d'un homme détenu par un gouvernement étranger spécifiant qu'Abu Ahmed al-

Kuwaiti était impliqué avec KCM dans la planification d'attentats. Le 25 juin 2002, un autre compte rendu, d'un autre prisonnier détenu par un gouvernement étranger, confirmait la proximité entre les deux hommes et informait qu'Al-Kuwaiti travaillait avec KCM à des « opérations secrètes » avant les attentats du 11 septembre 2001. Au 9 août 2002, la CIA avait reçu le débriefing d'un troisième prisonnier, détenu par un gouvernement étranger, indiquant qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti soutenait KCM dans sa planification d'attaques visant les États-Unis. Le 20 octobre 2002, les révélations d'un quatrième prisonnier, détenu dans les mêmes conditions, indiquaient qu'un terroriste connu – Hassan Ghul – « recevait des fonds et des instructions principalement d'Abu Ahmed, en tant que proche collaborateur de KCM ». Ces informations ont été obtenues en 2002, avant tout compte rendu sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant des détenus de la CIA ;

– *des rapports significatifs et concordant sur l'âge, le physique et la famille d'Abu Ahmed al-Kuwaiti – comprenant des informations qualifiées plus tard par la CIA d'essentielles.* En septembre 2001, la CIA reçut des informations sur la famille d'Al-Kuwaiti qu'elle qualifiera plus tard d'essentielles dans l'identification du vrai nom d'Al-Kuwaiti. De janvier à octobre 2002, elle reçut des comptes rendus significatifs et concordant sur l'âge, le physique et la famille d'Al-Kuwaiti en provenance d'individus détenus par des gouvernements étrangers et l'armée américaine. Ces informations ont été obtenues avant tout compte rendu sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant des détenus de la CIA ;

– *de nombreux rapports sur l'étroite collaboration entre Abu Ahmed al-Kuwaiti et Ben Laden ainsi que les voyages fréquents d'Al-Kuwaiti pour voir Ben Laden.* Dès avril 2002, la CIA disposait de renseignements sur des échanges téléphoniques entre un numéro de téléphone associé à Al-Kuwaiti et la famille de Ben Laden, en particulier Saad ben Laden, membre d'Al-Qaïda. Le 5 juin 2002, la CIA recevait le rapport d'un homme détenu par un

> gouvernement étranger indiquant qu'« Abu Ahmed » était l'un des trois membres d'Al-Qaïda – les deux autres étant Saad ben Laden et KCM – à rendre visite à Ben Laden. Le détenu – Ridha Najjar – était un ancien régisseur de Ben Laden. Le 25 juin 2002, la CIA recevait des informations de Riyadh le Facilitateur, un autre prisonnier détenu lui aussi par un gouvernement étranger, suggérant qu'Al-Kuwaiti avait pu servir de porteur de messages pour Ben Laden. Ce détenu insistait sur le fait qu'Al-Kuwaiti « travaillait activement dans des caches à Karachi, mais se déplaçait souvent » pour « rencontrer Oussama ben Laden ». Des mois plus tôt, la CIA avait diffusé des renseignements montrant qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti et Riyadh le Facilitateur se téléphonaient. En août 2002, Abou Zubair al-Haili, détenu par un gouvernement étranger et connu pour ses liens avec Al-Kuwaiti, informait qu'Al-Kuwaiti « faisait partie des quelques proches collaborateurs d'Oussama ben Laden ». Ces informations ont été obtenues en 2002, avant tout compte rendu sur Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant des détenus de la CIA.

Le lendemain de l'opération Oussama ben Laden, la CIA commença à fournir au Congrès des briefings classifiés sur l'opération dans son ensemble et sur les renseignements ayant conduit au raid et à la mort de Ben Laden. Le 2 mai 2011, des responsables de la CIA, dont Michael Morell, le directeur adjoint, faisaient un point devant la Commission. Un autre briefing eut lieu le 4 mai 2011, impliquant des agents et le directeur de la CIA, Leon Panetta, devant la Commission sénatoriale sur le renseignement et la commission sénatoriale sur la Défense. Ces deux présentations signalaient que les informations données par les détenus de la CIA – et les techniques d'interrogatoire renforcées – avaient joué un rôle substantiel dans la collecte des renseignements menant à l'opération OBL. Les témoignages comprenaient des informations erronées significatives.

Par exemple, dans le briefing du 2 mai 2011, la CIA informait la Commission sénatoriale sur le renseignement que :

> « Cependant, il restait une piste prioritaire, qui s'est révélée la plus difficile à suivre : le cas d'un porteur de messages appelé

> Abu Ahmed al-Kuwaiti. Abu Ahmed avait totalement disparu de nos radars vers 2002-2003, après que plusieurs de nos détenus l'ont désigné comme un facilitateur clé de Ben Laden. »

L'information ci-dessus ne concorde pas totalement avec les archives de la CIA. Comme indiqué plus haut, la CIA ciblait déjà Abu Ahmed al-Kuwaiti avant toute révélation de la part de ses détenus. Dès 2002, Al-Kuwaiti était identifié comme un membre d'Al-Qaïda impliqué dans la planification opérationnelle et qui « voyageait souvent » pour voir Ben Laden. Aucun détenu de la CIA n'a fourni de renseignements sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en 2002. Ils l'ont finalement fait au début du printemps 2003, mais la majorité des renseignements précis récoltés sur l'individu l'ont été indépendamment du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, soit de personnes qui n'étaient pas détenues par la CIA, soit par d'autres sources et méthodes de renseignement, comprenant des sources humaines et des partenaires étrangers. Les informations les plus précises provenant de détenus de la CIA ont été obtenues début 2004 d'un détenu qui n'avait pas encore été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Ce détenu – Hassan Ghul – cita Abu Ahmed al-Kuwaiti dans une liste de trois individus susceptibles d'être avec Ben Laden, il déclara que « tout le monde savait qu'Oussama ben Laden était toujours avec Abu Ahmed [al-Kuwaiti] », qu'il décrivit comme « le plus proche assistant » de Ben Laden, celui qui « traitait sans doute toutes les demandes de Ben Laden ». Il dit aussi penser que « le dispositif de sécurité de Ben Laden serait minimal et que le groupe vivait probablement dans la maison d'une famille, avec cette dernière, quelque part au Pakistan ».

Le 4 mai 2011, Leon Panetta, directeur de la CIA, fit la déclaration suivante aux commissions sénatoriales sur le renseignement et sur la Défense (déclaration reflétant les affirmations similaires d'un « haut fonctionnaire » lors d'un point presse à la Maison Blanche, le 2 mai 2011) :

> « Dans la période suivant le 11-Septembre, les détenus nous signalèrent des individus apportant un soutien direct à Ben Laden… l'un d'entre eux était un porteur de messages connu sous le pseudonyme d'Abu Ahmed al-Kuwaiti. Cela remontait à 2002. »

Pour que cette assertion soit exacte et puisque aucun détenu de la CIA n'avait donné d'informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en 2002, comme indiqué plus haut, les détenus mentionnés ne peuvent être que des personnes détenues par des gouvernements étrangers. De plus, avant les révélations de ses détenus, la CIA surveillait Abu Ahmed al-Kuwaiti, téléphone et messagerie électronique compris. Avant 2003, elle possédait aussi un ensemble de rapports reliant Abu Ahmed al-Kuwaiti à KCM et Ben Laden et à des opérations visant les États-Unis, ainsi que des comptes rendus rapportant qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti comptait « parmi les quelques proches collaborateurs d'Oussama ben Laden » et « voyageait souvent » pour « rencontrer Oussama ben Laden ».

Lors de cette même présentation du 4 mai 2011, un agent de la CIA apporta des détails sur les déclarations précédentes, expliquant comment « deux détenus capturés tôt » « ont identifié » Abu Ahmed al-Kuwaiti comme proche de Ben Laden :

> « D'après moi, la façon la plus simple d'aborder ceci est la suivante : en 2002, deux détenus capturés tôt, Abou Zoubaydah et Riyadh le Facilitateur, ont évoqué les activités d'un certain Abu Ahmed al-Kuwaiti. À ce moment-là, nous ne connaissons pas son vrai nom. Ils l'identifient comme quelqu'un d'impliqué dans Al-Qaïda, facilitateur, ayant des liens potentiels avec Ben Laden. »

Ce témoignage est inexact. Aucune archive de la CIA ne parle d'Abou Zoubaydah mentionnant Abu Ahmed al-Kuwaiti en 2002. Il faut attendre le 7 juillet 2003, lorsqu'Abou Zoubaydah nia connaître ce nom-là. D'après les archives de la CIA, les renseignements de 2002 présentés par la CIA comme les premières informations essentielles sur Abu Ahmed al-Kuwaiti ne provenaient pas du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA mais d'autres sources dont des personnes détenues par des gouvernements étrangers. Riyadh le Facilitateur a fourni en 2002 des renseignements substantiels sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, dont certains suggérant qu'Al-Kuwaiti avait pu servir de porteur de messages puisque, d'après certaines sources, il « voyageait souvent » pour rencontrer Ben Laden. Concordant avec ce témoignage, les archives de la CIA qualifient les informations de

Riyadh le Facilitateur d'importantes ; or, en 2002, le détenu ne se trouvait pas sous la responsabilité de la CIA, il dépendait d'un gouvernement étranger. Il ne fut transféré à la CIA que le [redacted] janvier 2004. Comme indiqué plus haut, en 2002, la CIA reçut en plus le débriefing d'Abou Zubair al-Haili, lui aussi détenu par un gouvernement étranger. Il déclarait qu'« Ahmed al-Kuwaiti » était « l'un des quelques proches collaborateurs d'Oussama ben Laden ».

Lors du briefing du 4 mai 2011, un sénateur demanda : « J'imagine que ce que nous essayons de cerner ici, en tous les cas moi, c'est : une de ces informations a-t-elle été obtenue par des mesures d'interrogatoire [renforcées] ? » Un représentant de la CIA répondit :

> « Sénateur, ces individus dépendaient de notre Programme et étaient soumis à certaines formes d'interrogatoire renforcées. Étant donné le temps imparti, la nature de l'information et le fait que je ne suis pas spécialiste de ce Programme, je vous demanderais de bien vouloir nous autoriser à revenir vers vous pour davantage de détails. »

Les informations ci-dessus ne concordent pas totalement avec les archives de la CIA. Comme détaillé dans la chronologie du renseignement du volume II, la grande majorité des informations obtenues sur Abu Ahmed al-Kuwaiti l'ont été initialement de sources sans lien avec le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, et les plus précises provenant d'un détenu de la CIA ont été livrées avant que l'Agence ne soumette ledit détenu aux techniques d'interrogatoire renforcées. D'après les archives de la CIA, et fait admis par elle dans les témoignages, ses détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées – y compris ceux qui entretenaient des liens évidents avec Abu Ahmed al-Kuwaiti, prouvés par un ensemble de rapports de renseignement – ont fourni tout au long de leur détention des informations forgées de toutes pièces, contradictoires et généralement peu fiables, sur Abu Ahmed al-Kuwaiti[113].

Lors du briefing du 4 mai 2011, un sénateur demanda : « Parmi tous ceux dont vous avez parlé comme de détenus interrogés, quels sont ceux qui ont subi la simulation de noyade et ont-ils fourni des renseignements

exclusifs rendant possible cette mission ? » Panetta, le directeur de la CIA, répondit :

> « Je voudrais pouvoir revenir vers vous avec des exemples précis, mais à cette minute, nous pensons qu'il y avait environ 12 détenus interrogés, dont environ trois auraient été soumis à la simulation de noyade. Maintenant, quant aux renseignements obtenus et à leur importance, je veux vraiment souligner ici le fait que nous avions beaucoup de flux d'informations qui nous ont mis sur la voie, un bout ici qui nous renvoie là, mais nous avions de l'imagerie, des sources sur le terrain, des informations d'origines multiples, qui nous ont permis de tout assembler. Mais il est clair que le tuyau sur les porteurs de messages est venu de ces interrogatoires. »

Comme détaillé plus haut, le « tuyau » sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en 2002 ne provenait pas des détenus de la CIA et était antérieur à leurs comptes rendus d'interrogatoire. La CIA ciblait déjà ledit Abu Ahmed al-Kuwaiti et rassemblait des renseignements sur au moins un numéro de téléphone et une adresse mèl qui lui étaient associés en 2002. Aucun détenu de la CIA n'a fourni d'informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en 2002 et avant même qu'ils en fournissent, la CIA possédait un ensemble de rapports reliant Abu Ahmed al-Kuwaiti à KCM et Ben Laden ainsi qu'à des opérations visant les États-Unis, plus des comptes rendus rapportant qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti comptait « parmi les quelques proches collaborateurs d'Oussama ben Laden » et « voyageait souvent » pour « rencontrer Oussama ben Laden ».

Le lendemain du briefing classifié, le 5 mai 2011, la CIA donnait à la Commission un tableau de six pages intitulé « rapports des détenus sur Abu Ahmed al-Kuwaiti », qui accompagnait une page de document réalisée par le Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA et intitulée « Informations d'environnement livrées par les détenus sur Abu Ahmed al-Kuwaiti[114] ». Au total, le tableau de la CIA identifie vingt-cinq « détenus de haute et moyenne valeur » qui « ont évoqué l'engagement de longue date d'Abu Ahmed al-Kuwaiti au sein d'Al-Qaïda et son rôle historique de porteur de messages pour Ben Laden. » Ces vingt-cinq détenus sont répartis en deux

catégories. Le tableau en distingue douze, tous détenus de la CIA, pour elle les plus importants, ayant « associé Abu Ahmed à Ben Laden, » information de « Niveau 1 ». Le document certifie que neuf d'entre eux (9/12 = 75 %) ayant fourni des informations de « Niveau 1 » ont été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, et que parmi ces neuf, deux (2/9 = 20 %) ont subi la simulation de noyade. Le tableau inclut ensuite une liste de treize détenus ayant « livré des informations générales sur Abu Ahmed al-Kuwaiti », considérées de « Niveau 2 ». Quatre d'entre eux (4/13 = 30 %) étaient détenus par la CIA et tous (4/4 = 100 %) ont été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Le 3 octobre 2012, la CIA présentait à la Commission un document intitulé « Leçons pour la traque de Ben Laden », complété en septembre 2012 par le centre d'études sur le renseignement de la CIA. Ce document énonçait : « En somme, 25 détenus ont fourni des renseignements sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, son engagement au sein d'Al-Qaïda, et son rôle historique de porteur de messages pour Ben Laden. » Il établit ensuite que 16 de ces détenus se trouvaient sous la responsabilité de la CIA et que « des seize en détention auprès de la CIA, tous hormis trois ont livré des informations après avoir été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées » et que « seuls deux d'entre eux (KCM et Abou Zoubaydah) ont subi la simulation de noyade ».

Une étude des archives de la CIA a montré que ces deux documents contenaient des informations erronées et omettaient des faits importants.

> – *Le tableau de la CIA du 5 mai 2011 fait valoir que les douze* détenus (12/12 = 100 %) *ayant fourni des renseignements de « Niveau 1 » – renseignements qui « reliaient Abu Ahmed à Ben Laden » – étaient des détenus de la CIA*. Une étude des archives de la CIA montre que ce document ne dit pas que cinq des douze détenus listés (5/12 = 41 %) ont fourni des renseignements sur ledit Abu Ahmed al-Kuwaiti *avant* leur détention par la CIA. Par ailleurs, d'autres prisonniers – non détenus par la CIA – ont aussi fourni des informations qui « reliaient Abu Ahmed à Ben Laden », mais ils ne figuraient pas dans la liste de la CIA. Par exemple, dans les archives de la CIA, les premières révélations de

détenus mentionnant un lien étroit entre Ben Laden et Abu Ahmed al-Kuwaiti dataient de juillet 2002 et provenaient d'Abou Zubair al-Haili (Zubair), détenu par un gouvernement étranger. Zubair a décrit physiquement Abu Ahmed al-Kuwaiti, donné des informations sur sa famille, ses liens étroits avec KCM, et précise que « Ahmed al-Kuwaiti comptait parmi les quelques proches collaborateurs d'Oussama ben Laden ». Cette information servit dans l'interrogatoire d'autres détenus, mais n'a pas été mentionnée dans le tableau de la CIA intitulé « rapports des détenus sur Abu Ahmed al-Kuwaiti ».

– *Le tableau de la CIA du 5 mai 2011* établit que *neuf des douze (9/12 = 75 %) « détenus de la CIA » ayant fourni des renseignements de « Niveau 1 » ont été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées*. Les archives de la CIA démontrent que parmi les neuf détenus ayant été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, d'après la CIA, et ayant fourni des informations de « Niveau 1 » sur les liens entre Abu Ahmed al-Kuwaiti et Ben Laden, cinq (5/9 = 55 %) ont fourni des renseignements sur Abu Ahmed al-Kuwaiti *avant* d'être soumis à ces techniques. Le fait ne figure pas dans le tableau de la CIA. Sur les quatre détenus restants, qui ont fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti après emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, trois n'ont pas été vraiment interrogés avant l'usage de ces techniques. Tous trois ont livré des informations forgées de toutes pièces et volontairement trompeuses. Le quatrième, Abou Zoubaydah, entré en détention le 28 mars 2002 et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA en août 2002, dont la simulation de noyade, ne donna rien sur Abu Ahmed al-Kuwaiti avant le 25 août 2002, et les informations qu'il fournit furent jugées « abstraites » par les agents de l'époque. Ces détails pertinents ne figurent pas dans les documents de la CIA.

– *Le tableau de la CIA du 5 mai 2011 établit aussi que sur les treize* détenus ayant « livré des informations générales sur Abu Ahmed al-Kuwaiti », considérées de « Niveau 2 », *quatre (4/13 =*

30 %) étaient détenus par la CIA et tous (4/4 = 100 %) avaient été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Une étude des archives de la CIA montre que le document de la CIA ne dit pas que deux des quatre « détenus de la CIA » (2/4 = 50 %) ayant subi les techniques d'interrogatoire renforcées avaient fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti *avant* leur détention à la CIA et donc avant d'être soumis à ses techniques d'interrogatoire renforcées. De plus, il y avait d'autres prisonniers, détenus par des gouvernements étrangers, qui avaient « livré des informations générales sur Abu Ahmed » et qui ne figuraient pas dans la liste des treize détenus. Par exemple, celui dont les informations, parvenues à la CIA en janvier 2002, décrivaient physiquement un Koweïti appelé Abu Ahmed qui participait à un camp d'entraînement terroriste.

– *Le document du 3 octobre 2012 intitulé « Leçons sur la traque de Ben Laden » déclare aussi que seize des vingt-cinq* détenus (16/25 = 65 %) *ayant parlé d'Abu Ahmed al-Kuwaiti étaient détenus par la CIA*. Ceci est inexact. Au moins sept d'entre eux (7/16 = 45 %) ont fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti avant d'être livrés à la CIA.

– *Le document du 3 octobre 2012 intitulé « Leçons sur la traque de Ben Laden » déclare que « en résumé, 25 détenus ont fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, sa participation à Al-Qaïda et son rôle historique de courrier de Ben Laden »*. Ceci est inexact. Comme il est indiqué, d'autres détenus, en dehors de la détention de la CIA, ont fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, notamment un rapport de 2002 selon lequel Al-Kuwaiti « était l'un des quelques proches de Ben Laden ».

– *Le document du 3 octobre 2012 intitulé « Leçons sur la traque de Ben Laden » déclare aussi que « des seize en détention auprès de la CIA, tous hormis trois ont livré des informations après avoir été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées »*. Ceci est inexact. Sept des treize détenus mentionnés ont fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti *avant* d'être soumis aux

techniques d'interrogatoire renforcées. Sur les six restants, ayant fourni des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti après emploi des techniques d'interrogatoire renforcées, cinq n'ont pas été vraiment interrogés avant l'usage de ces techniques. (Sur les cinq, trois ont livré des renseignements forgés de toutes pièces et volontairement trompeurs d'après la CIA. Les deux restants ont donné des informations limitées, sans nouveautés et corroborantes.) Le sixième, Abou Zoubaydah, entré en détention le 28 mars 2002 et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA en août 2002, ne livra rien sur Abu Ahmed al-Kuwaiti avant le 25 août 2002, et les informations qu'il fournit furent jugées « abstraites » par les agents de l'époque.

– *Le document du 3 octobre 2012 intitulé « Leçons sur la traque de Ben Laden » déclare aussi que « seuls deux [détenus] (KCM et Abou Zoubaydah) ont subi la simulation de noyade. Et même ainsi, KCM a livré de fausses informations sur Abu Ahmed… ». Le tableau de la CIA du 5 mai 2011, intitulé « rapports des détenus sur Abu Ahmed al-Kuwaiti », établit qu'Abou Zoubaydah et KCM ont fourni des renseignements de « Niveau 1 » qui « reliaient Abu Ahmed à Ben Laden ».* Les archives de la CIA indiquent que ces deux détenus ont nié tout lien significatif entre al-Kuwaiti et Ben Laden et que, soumis à la simulation de noyade, ils ont retenu les informations suivantes sur Abu Ahmed al-Kuwaiti :

> • Abou Zoubaydah : « Abu Ahmed K. » ainsi qu'un numéro de téléphone associé à Abu Ahmed al-Kuwaiti ont été trouvés à la page 8 d'un carnet d'adresse de vingt-sept pages saisi le 28 mars 2002 lors de la capture d'Abou Zoubaydah. En juillet 2003, ce dernier déclarait que le nom d'Abu Ahmed al-Kuwaiti ne lui disait rien, pas plus que sa description fournie par les agents de la CIA. En avril 2004, il réitérait, disant ne pas reconnaître le nom d'« Abu Ahmed al-Kuwaiti ». Selon un message de la CIA, en août 2005, il évoquait « un individu dont il ne connaissait pas le nom, mais qui pouvait être Abu Ahmed al-Kuwaiti, alias Abu Ahmed al-Pakistani ». D'après le message, Abou Zoubaydah supposait que cet individu connaissait Ben Laden et Al-Zaouahiri, sans que la relation soit étroite, pensait-il. Quelques jours plus tard, un message de la CIA signalait

qu'Abou Zoubaydah avait fait des suppositions sur une fratrie, des frères originaires de Karachi, dont pouvait faire partie Abu Ahmed,

• KCM : Quand KCM fut capturé le 1er mars 2003, on trouva une adresse de messagerie associée à al-Kuwaiti dans l'ordinateur portable supposé être le sien. Comme indiqué dans ses interrogatoires, KCM reconnut pour la première fois Abu Ahmed al-Kuwaiti lorsqu'il fut confronté à un compte rendu sur ledit Abu Ahmed al-Kuwaiti provenant d'un détenu qui ne dépendait pas de la CIA. KCM a fourni sur Abu Ahmed différents comptes rendus qualifiés de « lapidaires » par la CIA. En août 2005, il certifiait qu'Al-Kuwaiti n'était pas un porteur de messages et qu'il n'avait jamais entendu parler d'Abu Ahmed transportant des lettres pour Ben Laden. En mai 2007, la CIA rapporta que les dénégations de KCM et d'un autre détenu, reliées aux rapports contradictoires d'autres détenus, la renforçaient dans sa conviction qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti était un personnage important.

Hassan Ghul, le détenu de la CIA qui a fourni les informations de « Niveau 1 » les plus précises reliant Abu Ahmed al-Kuwaiti à Ben Laden, a fourni ces informations avant d'être soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées[115]. Il a été capturé le [redacted] janvier 2004 par des autorités étrangère dans le Kurdistan irakien. D'après certaines sources, il a d'abord été interrogé par [redacted], puis été placé en détention militaire et questionné, avant d'être livré le [redacted] janvier 2004 au site de détention COBALT de la CIA où il fut interrogé du [redacted] au [redacted] janvier 2004. Durant cette période, la CIA diffusa 21 rapports de renseignements à partir de ses révélations. Un agent de la CIA dit à l'inspection générale que Hassan Ghul « s'est ouvert instantanément et s'est montré coopératif dès le début ». Pendant les sessions des [redacted] et [redacted] janvier 2004, on interrogea Ghul sur la localisation de Ben Laden. D'après un message, Ghul supposait que « Ben Laden vivait probablement dans la région de Peshawar » et que « tout le monde savait qu'Oussama ben Laden était toujours avec Abu Ahmed [al-Kuwaiti] ». Il décrivait Abu Ahmed al-Kuwaiti comme « le plus proche assistant » de Ben Laden et le citait dans une liste de trois individus susceptibles de se trouver avec Ben Laden. Ghul pensait aussi que :

> « Le dispositif de sécurité de Ben Laden serait minimal et que le groupe vivait probablement dans la maison d'une famille, avec cette dernière, quelque part au Pakistan. Ghul disait que suite à l'arrestation de ses gardes du corps à la frontière pakistanaise après la défaite en Afghanistan, Ben Laden a maintenu un cercle restreint de sécurité, un ou deux hommes. Il supposait qu'Abu Ahmed traitait probablement toutes les demandes d'Oussama ben Laden, notamment la transmission de messages à Abou Faraj [al-Libbi]… »

Le lendemain, le [redacted] janvier 2004, Hassan Ghul était transféré au site de détention BLACK. Dès son arrivée, « il fut tondu et rasé, déshabillé et placé en position debout contre le mur » avec « les mains sur la tête » pendant quarante minutes. Les interrogateurs de la CIA demandèrent immédiatement l'autorisation d'utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées, écrivant que pendant ces quarante minutes Ghul n'avait fourni aucune information nouvelle ni montré de peur, réaction pourtant typique d'individus récemment capturés, et qu'il s'était montré « plutôt arrogant et suffisant ». Ils « jugeaient » que Ghul « s'attendait, entre des mains américaines, à ne pas être traité sévèrement ». La demande au siège de la CIA d'employer les techniques d'interrogatoire renforcées mentionnait plus loin :

> « Au vu des réactions [de Hassan Ghul] lors du premier contact, l'équipe d'interrogateurs pense que les briefings d'Al-Qaïda et ses précédents interrogatoires avec des militaires américains l'ont convaincu qu'il existait des limites aux contacts physiques que ses interrogateurs pouvaient s'autoriser. L'équipe pense que l'autorisation et l'emploi des techniques renforcées suffiraient à modifier la perception de ce à quoi il peut s'attendre. L'absence de ces mesures accrues pourrait limiter l'équipe dans sa capacité à recueillir des informations critiques et fiables au moment opportun. »

Le siège de la CIA approuva la demande le jour même, disant que l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées augmenterait « la capacité de la base à recueillir des informations terroristes critiques et

fiables au moment opportun ». Pendant ou après l'utilisation de ces techniques, Ghul ne livra aucune information substantielle supplémentaire sur Al-Kuwaiti[116]. Hassan Ghul a été [redacted] relâché plus tard. [redacted]. Les documents et les témoignages de la CIA ne mentionnent pas le fait que Hassan Ghul a livré des informations reliant Abu Ahmed al-Kuwaiti à Ben Laden avant usage des techniques d'interrogatoire renforcées.

Alors que les présentations et les témoignages de la CIA mettaient l'accent sur les informations que la CIA certifiait provenir de ses détenus – dont certains avaient été soumis à ses techniques d'interrogatoire renforcées – en interne, la CIA remarquait que les informations de ses détenus – en particulier ceux soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées – se révélaient insuffisantes, inventées et/ou peu fiables.

Un rapport de la CIA en date du 1er septembre 2005 développe :

> « Porteurs de messages de Ben Laden : les petits porteurs de messages qui ont, sciemment ou pas, facilité les communications entre Ben Laden et sa garde nous demeurent en majorité inconnus jusqu'à ce qu'un détenu nous en parle. *Et même alors, les détenus fournissent peu de pistes exploitables et nous devons considérer la possibilité qu'ils forgent des personnages fictifs en diversion ou pour écarter d'eux tout lien avec Ben Laden*. Afin de nous rapprocher de Ben Laden, nous n'en continuons pas moins à traquer Abu Ahmed al-Kuwaiti – porteur de messages présumé entre Ben Laden et KCM – et Abu Abd al-Khaliq Jan, qu'Abou Faraj a présenté comme son intermédiaire avec Ben Laden depuis l'été 2003. »

D'après une « étude de ciblage » sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en date du 20 mai 2007 :

> « Khalid Cheikh Mohammed (KCM) *a décrit Abu Ahmed comme une figure relativement mineure et Abou Faraj al-Libbi a nié connaître quoi que ce soit à son sujet. La station estime que, sur ce sujet, KCM et Abou Faraj ne sont pas crédibles et* que leurs

> efforts pour minimiser l'importance d'Abu Ahmed ou protester de leur ignorance participent d'une tentative de rétention d'informations sur Ben Laden ou sur ses proches collaborateurs. Ces dénégations, associées à des renseignements provenant d'autres détenus indiquant qu'Abu Ahmed travaillait en étroite collaboration avec KCM et Abou Faraj, renforcent notre conviction quant au fait qu'Abu Ahmed est un facilitateur ou un porteur de messages de première importance à cibler[117]. »

D'autres documents de la CIA soulignent le décalage entre l'absence de renseignements de la part de détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA comparée aux informations consistantes obtenues d'autres sources. Un document de renseignement, « La Surveillance d'Al-Qaïda », émis par la CIA le 23 novembre 2007 et intitulé « L'Identification probable d'Abu Ahmed al-Kuwaiti, facilitateur présumé de Ben Laden », explique comment une :

> « étude des débriefings de 2002 d'un détenu [pris en charge par un gouvernement étranger] qui assurait avoir voyagé en 2000 du Koweït en Afghanistan avec "Ahmed al-Kuwaiti" a permis une avancée décisive vers l'identification probable de Habib al-Rahman en tant que Abu Ahmed. Le [gouvernement étranger] a par la suite informé [la CIA] que Habib al-Rahman vivait en ce moment au Pakistan, probablement dans le grand Peshawar – d'après notre analyse d'un ensemble de rapports ».

Ce document de la CIA soulignait la différence entre les informations livrées par Abou Faraj al-Libbi, soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées et qui niait connaître Abu Ahmed, et celles données par Hassan Ghul qui, avant l'usage de ces mêmes techniques, déclarait que « Ben Laden était toujours avec Abu Ahmed », et que, fin 2003, ce dernier avait délivré un message aux hauts responsables d'Al-Qaïda, « probablement par l'intermédiaire d'Abou Faraj ». Le document précise également que KCM « a soutenu avec constance qu'Abu Ahmed s'était "retiré" de tout travail actif pour Al-Qaïda en 2002 ». Il établit que la CIA travailla avec [redacted] et le gouvernement [redacted], et se servit d'une base de données de

[redacted] pour suivre un individu voyageant au Pakistan avec le même nom et la même date de naissance.

Les messages de la CIA datant de début 2008 soulignent combien la découverte et l'exploitation de numéros de téléphone associés à Al-Kuwaiti [redacted] ont été essentielles dans la collecte de renseignements et dans la localisation de la cible :

> « … *débriefings de la plupart des détenus importants impliqués dans la prise en charge de Ben Laden ont donné peu d'informations de localisation*, c'est l'ultime pépite que les détenus conservent lors des interrogatoires (plus que les infos sur les attaques ou même la localisation de Zaouahiri) vu leur loyauté au chef d'Al-Qaïda. Nous estimons qu'Abu Ahmed entrerait sans doute dans la même catégorie que Khalid Cheikh Mohammed et Abou Faraj al-Libbi, donc nous préconisons un graphique de ciblage montrant où et quand Habib/Abu Ahmed voyage afin d'étoffer les pistes en cours menant à Ben Laden ».

Le 1er mai 2008, un message du siège de la CIA, intitulé « Tentatives de ciblage d'Abu Ahmed al-Kuwaiti, intermédiaire présumé de Ben Laden », signale que la CIA disposait d'un certain nombre de plates-formes de collecte destinées à rassembler des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti en vue de localiser Ben Laden. Le message se termine ainsi :

> « Bien que nous ne souhaitions pas nous pencher sur des stratégies de fin de partie, le siège estime que détenir Habib devrait intervenir en dernier ressort, puisque nous n'avons pas réussi à obtenir d'aucun de nos détenus des informations exploitables sur la localisation de Ben Laden. »

Si les évaluations de la CIA mentionnées ci-dessus mettent en évidence le manque de fiabilité des informations livrées par les dirigeants d'Al-Qaïda détenus par la CIA, en particulier le fait « que les révélations de KCM et Abou Faraj » ont été jugées « non crédibles » – et que leurs démentis « ont renforcé la conviction [de la CIA] quant au fait qu'Abu Ahmed est un facilitateur et un porteur de messages de première importance

à cibler » – elles font aussi valoir que « des informations d'autres détenus indiquant qu'Abu Ahmed travaillait en étroite collaboration avec KCM et Abou Faraj » ont été utiles. Comme établi, les renseignements initiaux de prisonniers reliant Abu Ahmed à Ben Laden et KCM ne sont pas venus de détenus de la CIA mais d'autres centres de détention.

IV. Vue d'ensemble des rapports entre la CIA et les médias alors que le programme était protégé

=

A. La CIA fournit des informations sur son Programme de détention et d'interrogatoire, encore protégé, à la presse qui diffuse ensuite des informations protégées ; la CIA ne porte pas plainte suite à la publication des articles

Dans l'espoir d'orienter la couverture média du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, des membres de l'Agence et le Bureau des affaires publiques de la CIA procuraient des informations anonymes sur le Programme à des journalistes qui en tiraient des livres, des articles et des émissions, alors même que l'existence du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA était encore protégée. Quand les journalistes à qui la CIA avait fourni ces informations protégées les diffusaient, la politique de la CIA était de ne pas porter plainte. Par exemple, ainsi que le montrent des courriels internes, la CIA [redacted] ne mena jamais d'enquête suite à la publication du livre de Ronald Kessler, *The CIA at War*, malgré l'inclusion de renseignements protégés, parce que « le livre ne contenait pas de révélations inédites », et parce que « le Bureau des affaires publiques avait apporté son concours au livre ». John Rizzo, le directeur juridique adjoint de la CIA, écrivit que la CIA avait pris cette décision parce que sa coopération avec Ronald Kessler avait « reçu la bénédiction » du directeur de la CIA. Nous en avons un autre

exemple lorsque les membres de la CIA et la commission parlementaire fédérale sur le renseignement s'inquiétèrent du fait qu'un article de Douglas Jehl paru dans le *New York Times* recelait d'importantes informations protégées. [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA écrivit dans un courriel qu'« une partie de cet article était fondée sur des informations "contextuelles" communiquées par le Bureau des affaires publiques. Ce qui, fondamentalement, invalide le recours à une plainte en divulgation de renseignements non autorisés ».

Le livre de Ronald Kessler et l'article de Douglas Jehl faisaient l'un et l'autre état de déclarations inexactes sur l'efficacité des interrogatoires de la CIA, déclarations qui reprenaient pour la plupart les informations inexactes fournies à l'époque par la CIA aux instances politiques. Par exemple, Ronald Kessler affirmait dans son livre que l'arrestation de Iyman Faris effectuée par le FBI était « fondée sur des informations obtenues par la CIA lors de l'interrogatoire de [KCM] », et que l'arrestation de Khallad ben Attash « résultait » des interrogatoires de KCM par la CIA. L'article de Douglas Jehl révélait que « selon des sources bien placées qui occupaient ou avaient occupé un poste gouvernemental, la CIA avait mené un programme secret de transfert de terroristes présumés vers des pays étrangers à des fins d'interrogatoire ». L'article avançait qu'un « officiel américain de haut rang » avait « fourni une description détaillée du Programme », et que selon ce personnage « les renseignements obtenus par les sujets exfiltrés, détenus et interrogés avaient permis de déjouer des opérations terroristes ». Toujours selon ce haut fonctionnaire, « ils avaient sauvé des vies aux États-Unis et à l'étranger, et avaient entraîné la capture d'autres terroristes ».

B. Des dirigeants de la CIA débattent du besoin d'« exposer notre histoire » afin de conditionner l'opinion publique et l'opinion du Congrès avant le briefing à la commission plénière

Au début d'avril 2005, [redacted], responsable de la station Alec, demanda à des membres du Centre de lutte contre le terrorisme de compiler les exemples de réussite du Programme de détention et

d'interrogatoire de la CIA pour préparer les interviews des dirigeants de la CIA effectués par Tom Brokaw de NBC News. Comme le fit remarquer [redacted] dans une vidéoconférence avec Philip Mudd, directeur adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme, le Pentagone disposait pendant la Seconde Guerre mondiale d'un Bureau des informations de guerre, contrairement à l'Office of Strategic Services (OSS), le précurseur de la CIA, qui n'en avait pas. [redacted] notait ensuite que « Nous avons besoin d'un Bureau des informations de guerre, au moins de temps en temps… » D'après Philip Mudd, la CIA n'avait pas à se soucier de défendre son Programme de détention et d'interrogatoire dans les médias :

« Les gens devraient peut-être savoir qu'on s'efforce de vendre leur Programme. S'ils se plaignent, qu'ils sachent que nous nous efforçons de préserver nos moyens de continuer. Nous ne sommes pas là pour faire du vent… Ils ne se rendent pas compte que nous n'avons pas beaucoup d'options, là, soit on met le paquet, soit on se fait pilonner, avec des implications qui vont bien au-delà des préoccupations médiatiques. Le Congrès lit ça, restreint notre autorité et sabre notre budget. On doit veiller à donner une impression positive de ce qu'on fait… On doit être plus agressifs vis-à-vis de l'extérieur. Soit nous leur servons notre histoire, soit nous nous faisons bouffer, il n'y a pas de juste milieu. »

Philip Mudd conseilla de ne pas « étaler » les discussions entre le personnel de la CIA et les médias auprès des « troupes » de la CIA, parce qu'ils « l'interpréteraient de travers ». Après que [redacted] eut promis de tenir la bride « serrée » aux médias, Philip Mudd écrivit :

> « La plupart d'entre eux [des membres de la CIA] ne savent pas que quand il est question, dans le *Washington Post* ou le *New York Times*, "des officiels du renseignement", c'est de nous qu'il s'agit… sous l'autorité et avec l'autorisation du Bureau des affaires publiques. »

[redacted] envoya une liste des complots déjoués à [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA, afin de déterminer si la diffusion de l'information poserait des « problèmes juridiques ». D'après les juristes de la CIA, les informations concernant Issa al-Britani n'en posaient pas, parce que leur source était la commission du

11-Septembre. Ils déterminèrent aussi que les informations sur Iyman Faris et Sajid Badat, qui provenaient d'articles parus dans la presse, ne soulèveraient pas de problèmes juridiques, Faris ayant déjà plaidé coupable et Badat ne devant pas être poursuivi aux États-Unis. Le 15 avril 2005, un membre de la CIA exprima, dans un courriel adressé à plusieurs juristes de la CIA, ses préoccupations quant à la divulgation aux médias d'informations protégées. Rien dans les archives de la CIA n'indique que ce courriel ait reçu une réponse.

Ce jour-là, le 15 avril 2005, les membres permanents du Conseil national de sécurité débattirent d'une campagne en faveur du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Après la séance, le personnel de la station Alec informa [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA, qu'il serait préférable d'annuler les interviews prévus entre Porter Goss, directeur de l'information de NBC, et Philip Mudd, directeur adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme, afin d'éviter « de brûler les étapes (sic)… ». Cependant, le 24 juin 2005, Dateline NBC diffusa une émission qui citait des propos officiellement tenus par Porter Goss et Philip Mudd, ainsi que par des « officiels américains de premier plan ». L'émission, ainsi que les articles en ligne de Dateline NBC associés, reprenaient des informations protégées sur la capture et l'interrogatoire de détenus de la CIA et citait des « responsables du renseignement américains » selon lesquels les informations obtenues grâce aux interrogatoires de la CIA « étaient d'un intérêt égal sinon supérieur à tous les autres renseignements sur Al-Qaïda et la construction du réseau ». D'après les articles de Dateline NBC, « les chefs d'Al-Qaïda se sont tout à coup retrouvés ligotés à bord d'un Boeing 737 ou un Gulfstream V de la CIA, en route pour de longs mois d'interrogatoires », et signalaient que Abou Zoubaydah, KCM, Ramzi ben al-Shibh et Abou Faraj al-Libbi avaient été « cueillis et expédiés vers des centres d'interrogatoires ». Les articles précisaient aussi que la capture de Ben al-Shibh avait permis l'arrestation de KCM et de Khallad ben Attash. Cette information était inexacte. Rien dans les archives de la CIA n'indique qu'un dépôt de plainte ou une demande d'investigation ait suivi l'émission de Dateline NBC et les déclarations faites à cette occasion.

C. Les juristes de la CIA mettent l'Agence en garde contre le fait que des informations protégées communiquées aux médias puissent être attribuées à la CIA

Après la réunion du 15 avril 2005 des membres permanents du Conseil national de sécurité, la CIA rédigea un document détaillé décrivant le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, document destiné à une future campagne de communication. Concernant certains aspects de la campagne impliquant des révélations officielles, les juristes de la CIA se prononcèrent contre l'attribution de ces informations à la CIA même. Un juriste senior déclara que la conférence de presse prévue était « tout juste acceptable, et encore à condition de ne pas l'attribuer à un officiel de la CIA ». Il ajoutait : « Elle devrait être attribuée à une "source officielle bien informée" sur le programme (ou un faux-fuyant du même genre), mais ne devrait pas être attribuée à un membre de la CIA ou du renseignement. » À propos des tentatives de refus de la CIA d'accéder aux demandes au titre de la loi sur la liberté d'information (Freedom of Information Act) concernant des informations précédemment reconnues, [le juriste notait que : « Le cache-sexe traditionnel derrière lequel nous nous abritons devient plutôt transparent. » Un autre juriste de la CIA remarquait que ce document « fait de la note [juridique] que je viens de rédiger sur le secret du Programme d'interrogatoire une œuvre de fiction… ». [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA affirmait que la direction de la CIA devait « faire face à l'incohérence » entre la déclaration faite par la CIA devant les tribunaux selon laquelle « il était d'une importance critique de garder le secret sur ces informations » et le fait qu'elle « prévoyait de révéler quasiment l'intégralité du Programme ».

D. La CIA se rapproche de la presse et transmet un compte rendu inexact des interrogatoires d'Abou Zoubaydah

Fin 2005, la CIA décida de coopérer à nouveau avec Douglas Jehl du *New York Times*, bien qu'il ait manifesté l'intention de publier des informations sur le programme. À propos de l'article que Douglas Jehl se

proposait d'écrire, qui portait largement sur la détention et l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, un membre de la CIA considéra que : « Ce n'est pas forcément une histoire peu flatteuse. » Douglas Jehl, qui fournit à la CIA un plan détaillé de son papier, assura la CIA qu'il insisterait sur le fait que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA fonctionnaient, qu'elles avaient été approuvées à l'issue d'un processus interagences, et que la CIA faisait tout ce qui était en son pouvoir afin que le Programme d'interrogatoire soit autorisé par la Maison Blanche et le département de la Justice. Les archives de la CIA montrent qu'elle décida de ne pas dissuader Douglas Jehl de décrire les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA parce que, ainsi que le remarquait [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA [redacted], « elles sont déjà connues ». Le chef de la station Alec, [redacted], qui se demandait si la coopération avec Douglas Jehl « n'invaliderait pas notre plainte à l'encontre des responsables des fuites », suggéra néanmoins de communiquer au journaliste d'autres exemples de « réussite de l'exploitation des détenus » de la CIA.

Le *New York Times* ne publia pas le papier de Douglas Jehl, mais le 7 septembre 2006, le lendemain du jour où le président Bush reconnut publiquement le programme, David Johnston du *New York Times* appela le Bureau des affaires publiques de la CIA pour lui proposer un sujet d'actualité sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah. Dans un courriel intitulé « On ne peut pas laisser cela continuer sans répondre », Mark Mansfield, directeur des affaires publiques de la CIA au sein du Bureau des affaires publiques, qualifiait le projet d'article de David Johnston de « ramassis de conneries partial, orienté en faveur du FBI », ajoutant que « nous devons réagir ». Mark Mansfield répondait-il à l'article que lui proposait David Johnston ? Ce n'est pas clair. Quoi qu'il en soit, par la suite, Mark Mansfield écrivit dans un courriel qu'il était « inutile de s'inquiéter ». Le 10 septembre 2006, le *New York Times* publia un article de David Johnston intitulé « Une tactique d'interrogatoire secret suscite des controverses », qui décrivait des « comptes rendus très divergents » sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah. L'article citait des officiels « très attachés à la légalité », selon lesquels Abou Zoubaydah « coopérait avec des interrogateurs du FBI », et aussi des agents « étroitement liés à des agences de renseignement », qui affirmaient qu'Abou Zoubaydah « mentait, et que ça ne menait nulle part »,

et qu'il « était clair qu'il avait des informations sur une attaque imminente et que le temps était un facteur clé ». L'article incluait la version répandue de la CIA selon laquelle, après le recours à des « tactiques plus rudes », Abou Zoubaydah « commença rapidement à fournir des informations sur des affidés d'Al-Qaïda afin de nous aider à trouver et à capturer les responsables des attentats du 11-Septembre ». Cette description de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah est en contradiction avec les comptes rendus d'interrogatoires de la CIA. Le Centre de lutte contre le terrorisme a déclaré que l'article avait amené le Pays [redacted] à poser des questions à la CIA, et estimait que « des révélations de cette nature pourraient [avoir un] impact négatif sur les futures opérations conjointes de lutte contre le terrorisme avec… [redacted] partenaires ». Rien n'indique que la CIA ait ouvert une instruction en lien avec l'article.

Au début de 2007, la CIA a de nouveau coopéré avec Ronald Kessler pour un autre livre. D'après les archives de la CIA, le but de cette coopération était de « réagir » aux synthèses que Ronald Kessler se proposait de faire sur les renseignements portant sur les attentats du 11 septembre 2001 et des interrogatoires d'Abou Zoubaydah, dont un agent de la CIA notait qu'ils « attribuent injustement au FBI le crédit des réussites de la CIA ». Un autre agent de la CIA rédigea des informations à transmettre à Ronald Kessler après quoi [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA, [redacted] écrivit : « Évidemment, en tant que juriste, je recommanderais de ne rien dire à Kessler. » [redacted] ajouta que si, « pour des raisons politiques », la CIA décidait de coopérer avec l'auteur, certaines informations ne devraient pas être divulguées. [redacted] suggéra enfin que « si nous devons le faire », la CIA devrait communiquer à Ronald Kessler des informations qui « couperaient l'herbe sous le pied des agents du FBI », qui, toujours d'après [redacted], « avaient laissé entendre que, de toute façon, ils auraient tout tiré » d'Abou Zoubaydah.

Après que Ronald Kessler eut fourni le texte de son livre à la CIA et rencontré des membres de l'Agence, Mark Mansfield, directeur des affaires publiques de la CIA, décrivit ce qu'il considérait comme le problème du récit de Ronald Kessler. D'après lui, il « exagérait considérablement le rôle

du FBI dans la lutte contre le terrorisme et faisait franchement peu de cas d'autres agences gouvernementales – et notamment de la CIA ». Par ailleurs, « le texte ne faisait pas non plus état des renseignements extrêmement précieux que le gouvernement avait tirés du Programme d'interrogatoire de la CIA », et « citait des membres anonymes du FBI qui remettaient en cause nos méthodes et prétendaient que leur propre façon d'obtenir des informations était beaucoup plus efficace ». Selon Mark Mansfield, la CIA « avait bien avancé » lors de sa rencontre avec Ronald Kessler et, grâce à son intervention, le livre serait « plus équilibré qu'il ne l'aurait été sans cela ».

Par la suite, dans un courriel à Mark Mansfield, Ronald Kessler fournit les « changements substantiels » qu'il avait apportés à son texte après sa rencontre avec les membres de la CIA. Au nombre de ces modifications figurait la mention du fait qu'Abou Zoubaydah avait été soumis à des « techniques d'interrogatoire coercitives » après « avoir cessé de coopérer ». Le texte révisé de Ronald Kessler précisait encore que « la CIA pouvait se prévaloir d'une succession de réussites, et que des dizaines de complots avaient été déjoués grâce aux techniques d'interrogatoire coercitives ». Les commentaires du texte révisé sur les « réussites » imputables aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA étaient similaires aux déclarations de la CIA aux responsables politiques, et ne concordaient pas avec les archives de la CIA.

Parmi les « changements substantiels » effectués par Ronald Kessler après sa rencontre avec les membres de la CIA figurait la déclaration selon laquelle de nombreux membres du Congrès et des médias avaient « bâti leur carrière personnelle en minimisant et en sapant les efforts des hommes et des femmes héroïques qui s'efforcent de nous protéger ». Le texte révisé par Ronald Kessler avançait que « si nous ne remportons pas la guerre livrée par les médias contre notre propre gouvernement, nous allons perdre la guerre contre le terrorisme parce que les moyens nécessaires seront coupés par le Congrès, influencé par un public désinformé et par d'autres pays qui refusent de coopérer avec la CIA ou le FBI de crainte des divulgations irraisonnées de la presse ». Enfin, après son entretien avec la CIA, Ronald Kessler ajouta l'affirmation que « trop d'Américains sont déterminés à dévaloriser ceux qui essaient de nous protéger ».

V. Vue d’ensemble des communications de la CIA au département de la Justice

=

A. Le 1er août 2002, une note du bureau d’assistance juridique s’appuie sur des informations inexactes concernant Abou Zoubaydah

Le bureau d’assistance juridique a rédigé, entre 2002 et 2007, plusieurs notes et correspondances juridiques portant sur la légalité du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA. Le bureau d’assistance juridique exigea et s’appuya sur des informations fournies par la CIA afin de mener l’analyse juridique comprise dans ces lettres et mémorandums. Une grande partie des informations communiquées par la CIA au bureau d’assistance juridique étaient inexactes sur des points importants à tous égards.

Le 1er août 2002, le bureau d’assistance juridique émit une note exposant que l’application des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA au cas d’Abou Zoubaydah ne violait pas l’interdiction de la torture formulée à la section 2340A du titre 18 du Code des États-Unis.

Ces techniques étaient les suivantes : (1) l’empoignade au collet ; (2) la projection contre une paroi ; (3) l’immobilisation de la tête avec les mains ; (4) les claques au visage (gifles vexatoires) ; (5) le confinement dans un volume exigu ; (6) le positionnement debout face à un mur ; (7) les postures stressantes ; (8) la privation de sommeil ; (9) le confinement avec insectes ; et (10) la simulation de noyade. La note s’appuyait sur des informations fournies par la CIA concernant le statut d’Abou Zoubaydah au sein d’Al-Qaïda, son rôle dans les attentats fomentés par Al-Qaïda, son degré d’entraînement à la résistance aux interrogatoires et les informations qu’il détenait sur de futurs attentats terroristes. La note du bureau d’assistance juridique déclarait que son avis reposait sur des informations fournies par la CIA :

> « Notre avis est fondé sur les faits suivants, que vous nous avez communiqués. Nous comprenons également que vous ne détenez pas d'éléments contraires aux faits décrits ici, et cet avis est limité auxdits faits. Si ces faits venaient à changer, cet avis ne serait plus forcément pertinent[118]. »

Les éléments fournis par la CIA, et sur lesquels s'appuyait le bureau d'assistance juridique pour son analyse juridique étaient cités dans le mémorandum du 1er août 2002, et beaucoup étaient repris dans les mémorandums suivants du bureau d'assistance juridique sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. Une grande partie des informations communiquées par la CIA au bureau d'assistance juridique ne trouvent pas de confirmation dans les archives de la CIA. Ces exemples comprennent :

> – *la position d'Abou Zoubaydah au sein d'Al-Qaïda :* les notes de la CIA reprenaient les affirmations de la CIA selon lesquelles Abou Zoubaydah était le « numéro troix ou quatre » d'Al-Qaïda. Cette affirmation était fondée sur un rapport émanant d'une source unique qui s'était rétractée avant le mémorandum légal du bureau d'assistance juridique du 1er août 2002. Cette rétraction avait été communiquée à plusieurs membres haut placés de la CIA, et notamment au service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA [redacted], qui en avait été informé par courriel le 10 juillet 2002, trois semaines avant la publication du mémorandum du bureau d'assistance juridique du 1er août 2002. La CIA avait par la suite conclu qu'Abou Zoubaydah n'était pas membre d'Al-Qaïda ;
>
> – *le rôle d'Abou Zoubaydah dans les projets d'attentats d'Al-Qaïda :* la note du bureau d'assistance juridique reprenait la présentation des faits de la CIA selon laquelle Abou Zoubaydah « avait été impliqué dans toutes les opérations terroristes majeures perpétrées par Al-Qaïda », et « avait participé à la planification des attentats du 11-Septembre ». Les archives de la CIA ne confirment pas ces déclarations ;

– *le degré d'entraînement d'Abou Zoubaydah à la résistance aux interrogatoires :* la note du bureau d'assistance juridique reprenait les déclarations de la CIA selon lesquelles Abou Zoubaydah était « expert » en résistance aux techniques d'interrogatoire, et « on était amené à penser que Zoubaydah était l'auteur du manuel d'Al-Qaïda sur les techniques de résistance ». L'examen des archives de la CIA n'a ramené aucune information venant étayer ces déclarations. Au contraire, Abou Zoubaydah déclara par la suite qu'il croyait que tous les détenus révélaient des informations, et que les individus capturés devaient « s'attendre à ce que l'organisation prenne les mesures pour protéger les gens et les plans quand une personne qui détenait des connaissances était capturée » ;

– *la rétention par Abou Zoubaydah de renseignements sur de futurs attentats terroristes :* la note du bureau d'assistance juridique reprenait les allégations de la CIA selon lesquelles « l'équipe d'interrogatoire [était] certaine » qu'Abou Zoubaydah détenait des informations concernant des projets d'attentats contre les États-Unis, à l'intérieur du territoire ou au dehors. Cette affirmation n'est pas étayée par les archives de la CIA. L'équipe d'interrogatoire d'Abou Zoubaydah n'était pas « certaine » qu'Abou Zoubaydah détenait des « informations cruciales sur une menace ». Au contraire, l'équipe en question écrivit à la direction de la CIA qu'elle « [supposait] que l'objectif de cette opération [l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah] était d'obtenir un degré élevé de certitude qu'[Abou Zoubaydah] ne détenait pas d'informations exploitables concernant des menaces à l'encontre des États-Unis au-delà de celles qu'[Abou Zoubaydah] avait déjà fournies ».

B. La CIA interprète la note du 1er août 2002 comme pouvant s'appliquer à d'autres détenus, malgré les éléments de language de ladite note ; les interrogatoires d'Abou Zoubaydah et d'autres

détenus divergent des faits exposés par la CIA au bureau d'assistance juridique

La CIA interpréta la note du 1er août 2002 du bureau d'assistance juridique dans un sens qui lui accordait une plus grande marge de manœuvre. La note stipulait en particulier que l'avis juridique concernait spécifiquement l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah et l'exposé des faits concernant spécifiquement Abou Zoubaydah ; cependant la CIA appliqua ses techniques d'interrogatoire renforcées à de nombreux autres détenus sans demander un nouvel avis juridique formel au bureau d'assistance juridique. Comme détaillé par ailleurs, les autres détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA différaient significativement quant à leur rôle supposé dans des activités terroristes et aux informations qu'ils étaient censés détenir. Les archives de la CIA indiquent que l'Attorney général ne déclara que le 29 juillet 2003, soit près d'un an plus tard, que les principes juridiques de la note du 1er août 2002 s'appliquaient aux autres détenus de la CIA.

La note du bureau d'assistance juridique du 1er août 2002 incluait aussi une analyse de chacune des techniques d'interrogatoire renforcées proposées par la CIA, ainsi que des préconisations quant à la façon de les appliquer. Pourtant, lors des interrogatoires d'Abou Zoubaydah et des détenus suivants de la CIA, ces techniques furent appliquées d'une façon qu'un expert du département de la Justice qualifia de « très différente de la [description] présentée en 2002 ». Ainsi que le signala l'inspection générale de la CIA, Abou Zoubaydah et plus tard KCM furent soumis par la CIA à la simulation de noyade, d'une façon qui ne concordait pas avec la description que la CIA en avait faite au bureau d'assistance juridique, non plus qu'à la description faite par le bureau d'assistance juridique dans la note du 1er août 2002. De plus, la CIA affirma qu'il était « peu probable » que les détenus soumis à la privation de sommeil aient des hallucinations, et que, dans cette éventualité, le personnel médical interviendrait. Or de nombreux détenus soumis à une privation de sommeil prolongée eurent des hallucinations, et les équipes d'interrogatoire n'interrompirent pas toujours la privation de sommeil. Par ailleurs, la CIA affirma au bureau d'assistance juridique que le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées n'empêcherait pas Abou Zoubaydah de se remettre de sa blessure. Pourtant, avant la note du bureau d'assistance juridique, le personnel du site de détention GREEN

avait déclaré, et la direction de la CIA l'avait confirmé, que le processus d'interrogatoire primerait sur le fait d'éviter à la blessure d'Abou Zoubaydah de s'infecter[119]. D'autres détenus de la CIA ont également été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, sans qu'on s'inquiète de savoir si elles ne risquaient pas d'aggraver leurs blessures. La CIA utilisa aussi de façon répétée des techniques d'interrogatoire qui allaient au-delà de celles qui avaient été soumises à l'examen du bureau d'assistance juridique, et notamment l'arrosage, la nudité, les coups à plat sur l'abdomen et les manipulations diététiques.

Lors de la réunion du 29 juillet 2003 des membres permanents du Conseil national de sécurité, l'Attorney général, John Ashcroft, avança que « si les précautions appropriées doivent être prises quant au nombre de fois où la simulation de noyade est administrée, les répétitions décrites ne vont pas à l'encontre des principes fondamentaux exprimés dans l'avis du département de la Justice d'août 2002 ». Les archives n'indiquent pas que l'Attorney général ait exprimé un avis sur la manière (par opposition à la fréquence) dont la simulation de noyade était infligée, ou sur les techniques d'interrogatoire non incluses dans l'avis d'août 2002. Les divergences entre les techniques d'interrogatoire renforcées exposées par la CIA au bureau d'assistance juridique en 2002 et l'usage effectif des techniques telles que décrites dans le rapport particulier de l'inspection générale de la CIA en mai 2004 attirèrent l'attention du département de la Justice. Le 27 mai 2004, Jack Goldsmith, Attorney général adjoint, écrivit au directeur juridique de la CIA que le rapport particulier « évoquait la possibilité qu'en certaines occasions au moins, et particulièrement au début du Programme, la pratique effective n'ait pas concordé avec toutes ces conjectures et limitations ». La lettre de Jack Goldsmith soulignait en particulier la remarque du rapport particulier selon laquelle la simulation de noyade telle qu'elle était infligée lors de l'entraînement SERE était « tellement différente de l'application subséquente qu'en avait fait la CIA qu'il n'y avait pratiquement pas de rapport entre les deux ».

C. Après la suspension de l’application de ses techniques d’interrogatoire renforcées, la CIA obtient l’accord du bureau d’assistance juridique pour l’interrogatoire de trois détenus particuliers

Le rapport particulier de 2004 de l’inspection générale de la CIA recommandait que le directeur juridique de la CIA demande par écrit au département de la Justice de lui fournir « par écrit un avis juridique formel revalidant et modifiant comme il se devait les orientations prescrites » par la note du 1er août 2002. Elle recommandait aussi qu’à défaut de cet avis écrit, le directeur de la CIA devrait prescrire que les techniques d’interrogatoire renforcées « ne soient appliquées que dans les limites des paramètres convenus le 1er août 2002 par la CIA et le département de la Justice ». Après réception du rapport particulier, l’Attorney général adjoint Jack Goldsmith informa la CIA que le bureau d’assistance juridique ne s’était jamais formellement prononcé sur la conformité des techniques d’interrogatoire renforcées avec la Constitution. Le 24 mai 2004, George Tenet, directeur de la CIA, John McLaughlin, directeur adjoint, Scott Muller, le directeur juridique, et quelques autres se réunirent pour discuter des commentaires du département de la Justice, après quoi le directeur de la CIA George Tenet ordonna la suspension des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA, ainsi que des autres techniques « standard ». Le 4 juin 2004, George Tenet émit une note officielle suspendant l’utilisation des techniques en attendant l’étude politique et juridique.

Comme exposé dans ce document, le 2 juillet 2004, l’Attorney général, John Ashcroft, et l’Attorney général adjoint, James Comey, participèrent à une réunion des membres permanents du Conseil national de sécurité portant sur l’interrogatoire auquel la CIA se proposait de soumettre Janat Gul. D’après les archives de la CIA, John Ashcroft statua que soumettre Gul aux techniques d’interrogatoire renforcées serait conforme aux lois et traités américains, exception faite de la simulation de noyade qui exigeait un examen complémentaire, « surtout considérant que cette technique avait été appliquée d’une autre manière que celle que le département de la Justice avait initialement approuvée ». Le 20 juillet 2004, l’Attorney général Ashcroft assista avec Patrick Philbin et Daniel Levin, du département de la Justice, à une réunion des membres permanents du Conseil national de

sécurité au cours de laquelle John Ashcroft définit que, à l'exception de la simulation de noyade, le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA décrites dans la note du bureau d'assistance juridique daté du 1er août 2002 ne violait ni les lois, ni la Constitution des États-Unis, ni les traités en vigueur. L'Attorney général reçut alors « l'instruction » de rédiger un avis écrit sur les questions constitutionnelles, et la CIA se vit ordonner de fournir au département de la Justice des informations complémentaires sur la simulation de noyade. Le 22 juillet 2004, l'Attorney général Ashcroft confirma par écrit à John McLaughlin, directeur adjoint de la CIA, que neuf techniques d'interrogatoire (sur les dix décrites dans la note du 1er août 2002, la simulation de noyade exceptée) ne violaient ni la Constitution des États-Unis, ni ses lois, ni les obligations résultant de traités, dans le contexte de l'interrogatoire de Janat Gul.

Le 30 juillet 2004, anticipant l'interrogatoire de Janat Gul, la CIA fournit au bureau d'assistance juridique, pour la première fois, une description des manipulations diététiques, de la nudité forcée, de l'arrosage, des coups à plat sur l'abdomen, de la privation de sommeil en position debout et de l'utilisation de couches, les qualifiait « de compléments » aux techniques d'interrogatoire décrites dans la note du 1er août 2002. La description qu'elle faisait des techniques d'interrogatoire n'était pas conforme à la façon dont elle les avait appliquées dans la pratique. La description fournie par la CIA de l'apport minimal de calories ne correspondait pas à l'historique du Programme, dans la mesure où il n'existait pas d'apport minimal de calories avant mai 2004 et où les notes de la direction médicale de la CIA en date de mars 2003 autorisaient la privation de nourriture pendant un ou deux jours. La CIA exposa au bureau d'assistance juridique que les détenus dénudés n'étaient pas « exhibés à d'autres détenus ou au personnel de l'unité de détention », alors que les détenus dénudés du site de détention COBALT étaient « détenus dans une zone centrale distincte de la salle d'interrogatoire » et que les gardes leur infligeaient « une promenade » qui était une forme d'humiliation. La description fournie par la CIA de l'arrosage à l'eau ne mentionnait pas l'immersion dans l'eau froide, qui était infligée aux détenus et enseignée lors de la formation des interrogateurs. L'exposé de la CIA décrivant une limite de deux heures à l'attache des mains au-dessus de leur tête ne correspond ni aux archives de la CIA, les mains des détenus ayant été

menottées au-dessus de leur tête pendant des périodes prolongées, ni aux spécifications de la note de la direction médicale de la CIA de mars 2003 qui limitait l'attache à quatre heures. Par ailleurs, la CIA exposa au bureau d'assistance juridique que l'usage des couches était « à visée sanitaire et hygiénique », alors que les archives de la CIA indiquent qu'en certains cas l'un des « buts » premiers des couches était « d'humilier » et « d'induire un sentiment d'impuissance ».

Le 13 août 2004, les juristes, le personnel médical et d'autres membres de la CIA rencontrèrent les juristes du département de la Justice afin de discuter de certaines des techniques pour lesquelles la CIA souhaitait obtenir l'approbation, et en particulier la privation de sommeil, l'arrosage à l'eau et la simulation de noyade. Interrogés sur la possibilité que la privation de sommeil en position debout provoque de l'œdème, les représentants de la direction médicale de la CIA assurèrent au département de la Justice que ce n'était pas un problème, car la CIA « ajusterait les menottes ou la méthode d'application de la technique comme il conviendrait afin de prévenir les œdèmes, de même que les abrasions dues au serrage excessif des menottes ». Concernant l'arrosage à l'eau, la CIA exposa que « l'eau était à température ambiante, l'eau n'étant pas refroidie volontairement avant d'être projetée ». Concernant la simulation de noyade, la CIA indiqua que « chaque application ne se prolongeait pas au-delà de 40 secondes (et ne durait généralement qu'une vingtaine de secondes) ». Comme exposé en détail dans l'étude complète de la Commission, chacune de ces descriptions était en contradiction avec l'historique opérationnel du Programme de la CIA.

Le 25 août 2004, [redacted], le directeur juridique adjoint de la CIA écrivit au bureau d'assistance juridique que Janat Gul, qui avait été livré à la CIA le [redacted] juillet 2004, avait été soumis à l'empoignade au collet, à la projection contre une paroi, à l'immobilisation de la tête, aux claques au visage, au positionnement debout face à un mur, aux postures stressantes et à la privation de sommeil. La lettre indiquait encore que les interrogateurs de la CIA, « supposant que Gul n'était pas coopératif, avaient utilisé une stratégie de contre-interrogatoire élaborée », et que la poursuite des mêmes techniques d'interrogatoire renforcées avait « peu de chances de pousser Gul à coopérer sans recours » aux manipulations diététiques, à la nudité

forcée, à l'arrosage et aux coups à plat sur l'abdomen. La lettre citait le rapport d'une source de la CIA déclarant : « La CIA comprend qu'avant sa capture Gul avait permis un contact direct entre la [redacted] source [redacted] de la CIA révélant la menace préélectorale et Abou Faraj [al-Libbi] en personne. »

Le lendemain, le 26 août 2004, Daniel Levin, Attorney général adjoint, informa John Rizzo, le directeur juridique adjoint de la CIA, que le recours aux quatre techniques d'interrogatoire additionnelles ne violait ni les lois, ni la Constitution des États-Unis, ni leurs obligations découlant de traités. L'avis de Daniel Levin reposait sur les déclarations de la CIA concernant Gul et assurant notamment qu'« il n'y a pas de contre-indications médicales ou psychologiques au recours à ces techniques ainsi que vous prévoyez de les appliquer à Gul[120] ». À l'époque, les archives de la CIA indiquaient : (1) que la privation de sommeil en position verticale avait déjà provoqué une enflure significative des jambes de Gul ; (2) que la privation de sommeil en position verticale se poursuivait, bien que Gul ait des hallucinations visuelles et auditives, et que Gul était « désorienté dans le temps et dans l'espace » ; (3) que les interrogateurs de la CIA sur site ne croyaient pas que « l'escalade des pressions coercitives augmentera la faculté de [Gul] à fournir des informations précises sur la menace et sa localisation » ; et (4) que les interrogateurs de la CIA ne croyaient pas que Gul « recelait des informations portant sur des menaces imminentes ».

La lettre de Daniel Levin à John Rizzo datée du 26 août 2004 s'appuyait sur les prémisses suivantes : « [Nous] comprenons que [Janat] Gul est un membre opérationnel de haute valeur d'Al-Qaïda et nous pensons qu'il détient des informations concernant une menace terroriste imminente aux États-Unis. » Le présupposé de Daniel Levin était fondé sur l'affirmation de la CIA selon laquelle « Gul avait fait en sorte de permettre une rencontre directe entre la [redacted] source [redacted] de la CIA révélant la menace préélectorale et Abou Faraj [al-Libbi] en personne ». Cette information se révèlera par la suite inexacte. Comme il est détaillé par ailleurs, on découvrira que la menace d'attaque terroriste avant l'élection américaine de novembre 2004 s'appuyait sur une source de la CIA dont les renseignements étaient mis en cause à l'époque même par des hauts responsables du Centre de lutte contre le terrorisme. La même source de la

CIA admit avoir forgé les informations en [redacted] octobre 2004, après un [redacted]. En novembre 2004, après avoir soumis Janat Gul aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, le chef de la base du site de détention BLACK de la CIA, où Janat Gul était interrogé, écrivit que « qualifier [Gul] d'élément "de premier plan" lui confère un statut immérité, excessif et trompeur ». Le chef de la base ajoutait que « déclarer que [Gul] avait "de longue date accès à des hauts dirigeants d'Al-Qaïda" est tout simplement faux ». En décembre 2004, les membres de la CIA concluaient que Janat Gul ne faisait « pas le lien avec les hauts dirigeants d'Al-Qaïda comme le prétendait la direction de la CIA », et en avril 2005 les membres de la CIA écrivaient qu'« il n'y a pas de preuve flagrante à laquelle nous pouvons nous référer pour justifier le maintien de [Janat Gul] en détention ».

En avril 2005, alors que le bureau d'assistance juridique achevait une nouvelle note analysant la légalité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, il demanda à l'Agence « quelles informations [elle] avait obtenues de Janat Gul : était-elles précieuses [et] avaient-elles débouché sur quelque chose… ? » La CIA ne répondit pas immédiatement à cette demande, et [redacted], le directeur juridique adjoint de la CIA, signalait que le département de la Justice avait « pris l'habitude de l'appeler tous les jours » pour lui demander des compléments d'information. Ensuite, le 15 avril 2005, la CIA informa le bureau d'assistance juridique que, « pendant l'essentiel de ses debriefings, Gul a cherché à minimiser sa connaissance d'activités extrémistes et a fourni des informations dans l'ensemble non incriminantes sur son implication dans leurs réseaux ». Le 10 mai 2005, le bureau d'assistance juridique écrivit : « Vous nous avez informés que la CIA croyait que Gul détenait des informations sur les attaques qu'Al-Qaïda projetait de lancer sur le territoire des États-Unis… Nos conclusions s'appuyaient sur ces allégations. » Le bureau d'assistance juridique cita la lettre du 25 août 2004 de [redacted] sur Gul et la menace d'attentat préélectoral. Dans une note du 30 mai 2005, il caractérisait Janat Gul comme un « exemple de détenu de haute valeur sur qui les techniques renforcées ont été, ou pourraient être utilisées », et ajoutait que « la CIA croyait que [Janat Gul] détenait des renseignements exploitables sur la menace préélectorale contre les États-Unis ». Dans la même note, le bureau d'assistance juridique reprenait ainsi une nouvelle

déclaration de la CIA décrivant l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées sur Janat Gul :

> « Gul a fourni des renseignements qui ont permis à la CIA de valider l'information de l'un de ses éléments clés annonçant la menace préélectorale. »

Rien dans la note n'indique que la CIA ait informé le bureau d'assistance juridique qu'elle avait conclu que Gul ne détenait pas d'informations sur la menace préélectorale, postulat qui avait en premier lieu amené le bureau d'assistance juridique à approuver le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées contre lui, ou que les membres de la CIA avaient déterminé que Gul n'était pas « l'homme pour lequel nous le prenions ». En septembre 2004, le bureau d'assistance juridique informa la CIA qu'elle pouvait en toute légalité soumettre Ahmed Khalfan Ghailani et Sharif al-Masri aux techniques d'interrogatoire renforcées, suite à l'affirmation de la CIA selon laquelle les deux détenus étaient des opérationnels d'Al-Qaïda impliqués dans la « planification opérationnelle » du complot préélectoral contre les États-Unis. Cette allégation était fondée sur les mêmes contrevérités émanant de la même source de la CIA.

Comme Janat Gul, Ghailani et Al-Masri subirent des périodes prolongées de privation de sommeil et eurent des hallucinations.

D. En mai 2005, des notes du bureau d'assistance juridique se fondent sur des exposés inexacts de la CIA concernant le processus d'interrogatoire, les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA et l'efficacité de ces techniques

Le 4 mai 2005, Steven Bradbury, Attorney général adjoint par intérim, faxa à [redacted], directeur juridique adjoint de la CIA, une liste de questions sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA en citant des articles de revues médicales. Le lendemain, [redacted] répondit par écrit à Steven Bradbury que les informations communiquées par la CIA avaient été rédigées par sa direction médicale. La réponse de la CIA

indiquait que le Programme n'était pas concerné par l'éventuel abaissement du seuil de douleur provoqué par la privation de sommeil, les études n'ayant identifié que des différences de sensibilité au froid, au chaud et à la pression ; or les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA « ne faisaient pas intervenir le froid, le chaud, la pression, les objets pointus (ni, de fait, quelque objet que ce soit) ». Concernant l'effet de la privation de sommeil sur la technique d'arrosage, la CIA répondit que, « à la température de l'eau recommandée dans le Programme, la probabilité que l'aspersion d'eau soit douloureuse est très faible dans tous les cas, et nous n'avons pas observé ce phénomène chez les détenus soumis à cette technique ». En réponse à Steven Bradbury qui demandait si les œdèmes ou les mains liées pourraient devenir pénibles par suite de privation de sommeil en position debout, la CIA affirma que « nous n'avons pas observé ce phénomène au cours des interrogatoires effectués à ce jour, et n'avons pas de raison de croire, en nous fondant sur des considérations théoriques, que les œdèmes ou les mains liées seraient plus douloureux », pourvu que les menottes ne soient pas trop serrées et que « les interrogateurs suivent les recommandations des médecins de mettre fin à la privation de sommeil en position debout et emploient une autre technique si le médecin juge les œdèmes significatifs ». La CIA ajoutait que les recommandations des médecins « étaient toujours suivies », et que les « détenus ne se sont pas plaints de douleurs liées aux œdèmes ». Une grande partie de ces informations était inexacte.

Steven Bradbury demanda ensuite s'il y avait « un moyen fiable d'établir (par exemple à partir de signes physiques apparents comme les grimaces) qu'un détenu ressentait une vive douleur ». La CIA répondit que « toute douleur est subjective et non objective » et ajouta :

> « Les médecins peuvent surveiller les blessures ou les signes de trouble physique que la plupart des gens considéreraient comme pénibles, en accordant une attention particulière aux symptômes et expressions associés à la douleur. Après la fin de la séance d'interrogatoire, le médecin peut demander, et demande, au sujet s'il souffre, et il se doit de fournir des analgésiques comme le Tylenol ou l'Aleve aux détenus qui signalent des maux de tête et autres gênes au cours de leur interrogatoire. Nous le répétons, la

> séance d'interrogatoire serait interrompue si, d'après les interrogateurs ou le personnel médical, une intervention médicale était nécessaire. »

Comme décrit ailleurs, de nombreux détenus de la CIA furent soumis à un interrogatoire renforcé malgré leurs problèmes médicaux.

Le fax de Steven Bradbury demandait en outre si la surveillance et les mesures de sécurité « éviteraient effectivement aux détenus des douleurs graves ou des souffrances physiques », formulation qui reprenait la définition légale provisoire de la torture. En dépit des craintes de la direction médicale de la CIA que ses évaluations puissent servir de justifications dans une analyse juridique des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, l'Agence répondit comme suit :

> « L'avis de la direction médicale de la CIA, fondé sur notre expérience limitée et la vaste expérience de l'armée quant à ces techniques, est que le Programme en place a de fait évité des douleurs et des souffrances graves, et devrait continuer à le faire. La mise en pratique des treize techniques n'a pas, à ce jour, provoqué de lésions graves ou permanentes (ni aucune blessure autre que des contusions passagères), et nous ne prévoyons pas que cela change. »

En mai 2005, Steven Bradbury, premier assistant de l'Attorney général adjoint, signa trois notes reprenant des informations fournies par la CIA et non conformes aux archives opérationnelles de la CIA. Le 10 mai 2005, Steven Bradbury signa deux notes analysant l'interdiction légale de la torture en référence aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA et à l'utilisation combinée de techniques d'interrogatoire. Le 30 mai 2005, Steven Bradbury signa une autre note examinant les obligations des États-Unis selon la Convention contre la torture. Ces notes approuvaient 13 techniques : (1) la manipulation diététique ; (2) la nudité forcée ; (3) l'empoignade au collet ; (4) la projection contre une cloison ; (5) l'immobilisation de la tête avec les mains ; (6) la claque au visage ou gifle vexatoire ; (7) le coup à plat sur l'abdomen ; (8) le confinement dans un volume exigu ; (9) la position debout face à un mur ; (10) les postures

stressantes ; (11) l'arrosage ; (12) la privation de sommeil (plus de 48 heures) ; et (13) la simulation de noyade. Les trois notes reprenaient de nombreuses déclarations de la CIA qui, comme cela a été détaillé par ailleurs, ne coïncidaient pas avec les archives de la CIA, et notamment : (1) les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ne seraient utilisées que lorsque l'équipe d'interrogatoire « jugerait cela nécessaire parce qu'un détenu retiendrait des renseignements importants, exploitables, ou que le temps manquerait pour tenter d'employer d'autres moyens » ; (2) le recours à ces techniques « est interrompu si l'on considère que le détenu fournit de façon constante des informations exactes, ou si l'on estime qu'il ne détient plus d'informations exploitables » ; (3) le « recours aux techniques cesse généralement au bout de quelques jours à peine, quand le détenu commence à coopérer » ; (4) les techniques d'interrogatoire « ne seraient pas appliquées à un détenu dont on n'aurait pas de raison de penser qu'il détient des renseignements importants, exploitables, qui ne pourraient pas être obtenus par d'autres moyens » ; et (5) le processus d'interrogatoire commence par « une approche ouverte, non menaçante » afin de déterminer si le détenu se montrera coopératif.

Les notes du bureau d'assistance juridique s'appuyaient aussi sur des déclarations de la CIA concernant des techniques d'interrogatoire spécifiques, qui ne concordaient pas avec l'historique opérationnel du Programme. Par exemple, la CIA informa le bureau d'assistance juridique qu'elle maintenait « par principe » les pièces à une température minimale de 23 °C pour les détenus dénudés, et à au moins 20 °C en cas de problème technique. Cette information ne correspondait pas aux pratiques de la CIA tant avant qu'après les déclarations de l'Agence au bureau d'assistance juridique. Ce dernier s'appuyait sur la déclaration de la CIA selon laquelle la privation de sommeil en position debout serait interrompue dans le cas d'enflure significative des extrémités inférieures (œdème) ; or en pratique il arriva de façon répétée que la technique ne soit pas interrompue alors que l'œdème survenait. Le bureau d'assistance juridique reprenait aussi les déclarations de la CIA selon lesquelles l'éclairage constant était nécessaire pour raison de sécurité, bien que la CIA ait soumis des détenus à une obscurité permanente. D'autres déclarations de la CIA acceptées par le bureau d'assistance juridique – et qui se sont révélées en contradiction avec la pratique de la CIA – concernaient : (1) l'exposition de détenus dénudés à

d’autres détenus et au personnel du centre de détention ; (2) l’utilisation de l’arrosage – et en particulier la déclaration inexacte selon laquelle la technique ne prévoyait pas l’immersion ; (3) l’usage de menottes dans la privation de sommeil en position debout ; (4) la probabilité d’hallucinations pendant la privation de sommeil ; (5) l’obligation du personnel médical à intervenir quand la privation de sommeil en position debout provoquait des hallucinations ; et (6) le but et l’utilisation de couches sur les détenus de la CIA.

Le bureau d’assistance juridique reprit les assertions de la CIA selon lesquelles « le but de la simulation de noyade est de provoquer une sensation de noyade », « le détenu éprouve cette sensation même s’il est conscient qu’il ne se noie pas vraiment », et, « pour autant qu’on puisse en juger, [Abou Zoubaydah et KCM] ne ressentirent pas de douleur physique, et selon l’appréciation professionnelle des médecins, il n’y a aucune raison médicale de le supposer ». Le bureau d’assistance juridique admit en outre que les sensations physiques associées à la simulation de noyade, comme l’étouffement, « cessaient dès la fin de la séance ». Cette information est en contradiction avec les archives de la CIA, d’après lesquelles les séances de simulation de noyade d’Abou Zoubaydah « donnèrent lieu à une ingurgitation immédiate de liquide et des spasmes involontaires des jambes, de la poitrine et des bras », ainsi qu’à des « supplications hystériques ». Un membre du personnel médical qui supervisait l’interrogatoire de KCM déclara que la technique de la simulation de noyade avait évolué au-delà de la « sensation de noyade » pour passer à ce qu’il décrivait comme une « série de quasi-noyades ». Les réactions physiques à la simulation de noyade ne cessaient pas forcément lorsqu’on interrompait le versement de l’eau, et Abou Zoubaydah et KCM furent pris de vomissements après avoir été soumis à cette technique. Par ailleurs, comme précédemment décrit, pendant au moins une séance de simulation de noyade, Abou Zoubaydah « devint complètement insensible, des bulles sortant de sa bouche grande ouverte ». Il resta insensible même après que la planche fut redressée. Après l’intervention médicale, il reprit conscience et expulsa « une grande quantité de liquide ». La CIA transmit aussi au bureau d’assistance juridique des informations sur la fréquence à laquelle cette technique pouvait être infligée qui ne concordaient pas avec la pratique opérationnelle antérieure.

La note du 10 mai 2005 analysant l'utilisation individuelle des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ratifiait la déclaration de la CIA selon laquelle ses interrogateurs suivaient une formation de « quatre semaines environ », et spécifiant que « tout le personnel directement engagé dans l'interrogatoire de détenus… avait été dûment soumis à une enquête (médicale, psychologique et de sécurité) ». Les déclarations de la CIA sur la formation et la sélection ne correspondent pas à l'historique opérationnel du Programme de la CIA. Les archives de la CIA indiquent que ceux de ses membres et de ses contractants extérieurs qui menèrent les interrogatoires en 2002 n'avaient suivi aucune formation à l'interrogatoire. La première session de formation ne commença pas avant le 12 novembre 2002, et à ce moment-là, 25 détenus au moins avaient été placés en détention par la CIA. De nombreux interrogateurs et autres membres du personnel de la CIA associés au Programme avaient des problèmes personnels et professionnels présumés ou prouvés, ce qui jette un doute sur leurs facultés de jugement, et leur emploi par la CIA. Ce groupe comprenait des agents qui avaient notamment interrogé des détenus de façon inappropriée, avaient des problèmes de comportement colérique au travail, et avaient été officiellement reconnus coupables d'agression sexuelle.

Finalement, le bureau d'assistance juridique accepta une définition des « détenus de haute valeur » communiquée par la CIA qui limitait l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées aux « membres importants » d'Al-Qaïda ou d'un groupe terroriste associé qui auraient « connaissance d'une menace terroriste imminente » ou « directement impliqués dans la planification et la préparation » d'attentats terroristes. Pourtant, à l'époque de l'avis du bureau d'assistance juridique, la CIA avait soumis à ses techniques d'interrogatoire renforcées des détenus dont il n'était pas prouvé qu'ils avaient connaissance de menaces imminentes, ni qu'ils avaient été directement impliqués dans la planification ou la préparation d'actions terroristes. Certains n'étaient pas des membres importants d'Al-Qaïda, et n'appartenaient même pas à Al-Qaïda. D'autres n'avaient jamais été soupçonnés de détenir des informations sur des complots terroristes, ni joué un rôle dans de telles actions ; ils n'étaient suspectés que d'avoir des informations sur la localisation de Ben Laden ou d'autres personnalités d'Al-Qaïda, ou simplement d'avoir été présents dans ce que l'on pensait être une maison soupçonnée d'être un gîte d'Al-Qaïda. Un an plus tard,

[redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA, écrivit à Steven Bradbury, Attorney général adjoint par intérim, pour lui suggérer un nouveau critère qui refléterait plus fidèlement la pratique réelle en autorisant la CIA à détenir et interroger des détenus sur la base de la conviction qu'ils possèdent des informations susceptibles de contribuer à localiser des dirigeants importants d'Al-Qaïda. Le bureau d'assistance juridique modifia le critère dans une note datée du 20 juillet 2007. À ce moment-là, le dernier détenu de la CIA, Mohammad Rahim, était déjà séquestré par la CIA.

La note du 30 mai 2005 du bureau d'assistance juridique analysant les obligations des États-Unis conformément à la Convention contre la torture se fondait lourdement sur les déclarations de la CIA concernant les renseignements obtenus grâce au Programme. Beaucoup de ces déclarations étaient fournies dans une note de la CIA datée du 2 mars 2005 et appelée « Note de performances », dans laquelle la CIA affirmait que son Programme « marchait et [que] les techniques étaient efficaces pour produire des renseignements extérieurs ». La « Note de performances » stipulait : « Nous estimons que nous n'aurions pas réussi à venir à bout de la résistance de Khalid Cheikh Mohammed (KCM), d'Abou Zoubaydah et d'autres détenus terroristes de haute valeur tout aussi résistants sans les soumettre d'une manière prudente, professionnelle et sûre à l'ensemble complet des techniques d'interrogatoire. » La « Note de performances » affirmait encore qu'« avant de soumettre aux techniques renforcées des résistants entraînés comme KCM et Abou Zoubaydah – les deux apporteurs de renseignements les plus prolifiques sous notre contrôle – la CIA n'obtenait que peu d'informations sur des menaces et de renseignements significatifs exploitables ». Comme décrit dans cette synthèse, les informations cruciales fournies par Abou Zoubaydah et que la CIA attribuait à ses techniques d'interrogatoire renforcées avaient été obtenues avant l'utilisation de ces techniques. Quant à KCM, elles lui avaient été infligées quelques minutes après le début de son interrogatoire, de sorte qu'il n'avait pas eu l'occasion de divulguer des informations avant d'y être soumis. Comme décrit par ailleurs, le personnel de la CIA avait conclu que la simulation de noyade n'était pas une technique d'interrogatoire efficace contre KCM.

Dans une section intitulée « Résultats », la « Note de performances » de la CIA affirmait que « l'utilisation faite par la CIA de techniques d'interrogatoire renforcées approuvées par le département de la Justice dans le cadre d'une approche globale des interrogatoires avait permis à la CIA de déjouer des projets d'attentats, de capturer d'autres terroristes et de recueillir une grande quantité de renseignements cruciaux sur Al-Qaïda ». La note inventoriait ensuite 11 exemples de « renseignements cruciaux » obtenus « après le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées » : le « complot de Karachi », le « complot de Heathrow », le complot « de la Deuxième Vague », la « cellule Al-Ghuraba », « Issa al-Hindi », « Abu Talha al-Pakistani », la « capture de Hambali », « Jafaar al-Tayyar », le « complot de la bombe sale », le « kamikaze à la chaussure piégée », et les renseignements obtenus sur « Shkai (Pakistan) ». Ces déclarations d'« efficacité » étaient presque intégralement inexactes et ne faisaient que refléter d'autres informations inexactes fournies à la Maison Blanche, au Congrès et à l'inspection générale de la CIA. En outre, le 15 avril 2005, la CIA fournit au bureau d'assistance juridique un document de huit pages intitulé « Notes de synthèse sur la valeur des informations des détenus ». Les « Notes de synthèse » de la CIA reprenaient beaucoup de déclarations de la « Note de performances », en ajoutant des informations inexactes liées à la capture de Iyman Faris.

La note du bureau d'assistance juridique datée du 30 mai 2005 s'appuyait sur les déclarations inexactes de la CIA figurant dans la « Note de performances » et les « Notes de synthèse » pour affirmer que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ne constituaient pas une violation du cinquième amendement qui interdit au gouvernement toute action susceptible de « choquer la conscience », et indiquait que cette analyse était une question « hautement liée au contexte et dépendante des faits ». Dans son analyse, le bureau d'assistance juridique reliait l'aspect « constitutionnellement arbitraire » de l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées à la déclaration de la CIA selon laquelle son Programme d'interrogatoire produisait « une masse substantielle de renseignements exploitables impossibles à obtenir autrement ». La déclaration de la CIA au bureau d'assistance juridique selon laquelle elle obtenait des « renseignements exploitables impossibles à obtenir

autrement » grâce au recours aux techniques d'interrogatoire renforcées était inexacte.

La note du bureau d'assistance juridique reprenait des déclarations spécifiques inexactes de la CIA, et notamment le fait que la simulation de noyade avait été appliquée à Abou Zoubaydah et KCM « seulement après qu'il fut devenu clair que les techniques d'interrogatoire classiques étaient sans effet » ; que les informations liées à la « cellule Al-Ghuraba » de Karachi étaient « des renseignements exploitables impossibles à obtenir autrement » ; que Janat Gul était un détenu « de haute valeur » ; et que les informations fournies par Hassan Ghul concernant la présence d'Al-Qaïda à Shkai (Pakistan) étaient imputables aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. Citant des informations de la CIA, la note du bureau d'assistance juridique affirmait aussi qu'Abou Zoubaydah était le « numéro trois ou quatre d'Al-Qaïda » et avait été impliqué « dans tous les principaux attentats effectués par Al-Qaïda », et qu'« à partir du moment où on [avait] soumis Abou Zoubaydah à des techniques renforcées, il [avait] fourni des informations significatives sur deux agents… qui projetaient de fabriquer et de faire sauter une "bombe sale" à Washington ». Le bureau d'assistance juridique reprit des informations additionnelles inexactes de la CIA attribuées aux révélations de KCM, et notamment des déclarations sur le « complot de la Deuxième Vague », le « complot de l'aéroport de Heathrow » et la capture de Hambali, Iyman Paris et Sajid Badat. Le bureau d'assistance juridique s'appuyait sur les déclarations de la CIA selon lesquelles le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées sur Abd al-Rahim al-Nachiri avait permis d'obtenir des « résultats notables dès le premier jour » ; or Al-Nachiri avait fourni des informations sur les même sujets avant d'être détenu par la CIA. Le bureau d'assistance juridique reprenait aussi des déclarations inexactes de la CIA sur des révélations prétendument faites par Abou Zoubaydah et KCM.

Finalement, le 30 mai 2005, une note du bureau d'assistance juridique citait une déclaration du rapport particulier de l'inspection générale de mai 2004 disant : « Nous comprenons que les interrogatoires ont abouti à des renseignements spécifiques exploitables ainsi qu'à une augmentation générale de la quantité de renseignements concernant Al-Qaïda et ses affiliés. La note du bureau d'assistance juridique citait des pages du rapport

particulier qui reprenaient des informations inexactes fournies par des agents de la CIA à l'inspection générale de la CIA, et notamment des allégations concernant Jose Padilla, Binyam Mohammed, Hambali et « la cellule Al-Qaïda de Karachi », les Paracha, Iyman Paris, Saleh al-Marri, Majid Khan, le « complot de l'aéroport de Heathrow » et d'autres « complots ».

E. Après le vote de la loi sur le traitement des détenus, le bureau d'assistance juridique émet un avis sur les conditions de détention, et retire le projet d'avis sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA après la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Hamdan contre Rumsfeld*

Le 19 décembre 2005, anticipant le vote de la loi sur le traitement des détenus, John Rizzo, directeur juridique adjoint de la CIA, demanda que le bureau d'assistance juridique vérifie que ni les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, ni les conditions de détention dans les centres de détention de la CIA ne violaient la loi sur le traitement des détenus. En avril 2006, les juristes du bureau d'assistance juridique achevèrent les premières versions de deux avis juridiques sur ces questions. Mais en juin 2006, la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *Hamdan contre Rumsfeld* incita le bureau d'assistance juridique à retirer son projet d'avis concernant l'impact de la loi relative au traitement des détenus sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. Comme l'expliqua [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, le bureau d'assistance juridique préparerait « un avis écrit "si nous le demandions"… mais laissait fortement sous-entendre que nous ne devrions pas le demander ». Comme décrit dans un rapport de 2009 de l'inspection des services du département de la Justice, l'Administration avait déterminé que, après la décision dans l'affaire *Hamdan*, elle aurait besoin d'une nouvelle législation pour soutenir la poursuite de l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.

Même s'il avait retiré son projet d'avis sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, le bureau d'assistance juridique continua à rechercher si les conditions de détention de la CIA violaient la loi sur le traitement des détenus. Pour étayer son analyse, la CIA affirma au bureau d'assistance juridique que la musique assourdissante et le bruit blanc, la lumière permanente et l'enchaînement 24 heures d'affilée n'avaient qu'un but, la sécurité, que le rasage n'était pas une « mesure punitive » mais était effectué pour des raisons d'hygiène et de sécurité, et uniquement à l'arrivée, que les détenus n'étaient pas soumis à une « période prolongée » de bruit blanc, et que les détenus de la CIA avaient accès à un vaste ensemble d'équipements collectifs. Cette information n'est pas corroborée par les archives de la CIA. Les détenus étaient rasés de façon routinière, parfois pour appuyer l'interrogatoire ; les détenus qui « coopéraient à un niveau acceptable » étaient autorisés à se laisser pousser la barbe et les cheveux. La CIA utilisait la musique à des niveaux sonores qui excédaient les déclarations au bureau d'assistance juridique. La CIA utilisait aussi une musique spécifique pour faire comprendre à un détenu qu'un nouvel interrogatoire était sur le point de commencer. De nombreux détenus de la CIA étaient soumis à une émission prolongée de bruit blanc. En outre, lorsque la CIA déclarait que « le personnel médical suggérerait de mettre fin à la privation de sommeil au cas où le détenu semblerait avoir des hallucinations, transitoires ou non », c'était inexact. Dans une lettre du 18 mai 2006, [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], écrivit au département de la Justice que « certaines de ces conditions présentaient l'avantage supplémentaire de placer le détenu dans une atmosphère favorable à l'obtention prolongée de renseignements ». Alors que la lettre faisait généralement allusion à « l'éclairage permanent des cellules, la diffusion de bruit blanc, l'utilisation de menottes et de cagoules, le rasage des cheveux et de la barbe », elle ne faisait allusion à l'objectif de collecte d'information que pour le rasage, qui « procurait aux interrogateurs une bonne vision des mouvements de visage du terroriste-détenu ».

Le 31 août 2006, le bureau d'assistance juridique finalisa deux avis juridiques sur les conditions de détention de la CIA dans ses lieux de détention. Le premier était une note évaluant la compatibilité de six conditions de détention du Programme de détention avec la loi sur le

traitement des détenus. Le second, sous forme de lettre, concluait que ces six conditions ne violaient pas les termes de l'article 3 commun aux Conventions de Genève. Le bureau d'assistance juridique s'appuyait dans son analyse sur les déclarations de la CIA concernant les conditions de détention. Le bureau d'assistance juridique écrivait : « Notre analyse de toutes ces méthodes [conditions de détention] est sous-tendue par ce que nous savons des soins médicaux et psychologiques réguliers et complets apportés par la CIA aux détenus placés sous sa garde. » Comme détaillé dans la présente synthèse au rapport de la Commission, le manque de soins médicaux d'urgence pour les détenus de la CIA constituait un manquement significatif de la part de la CIA.

La note du bureau d'assistance juridique datée du 31 août 2006 appliquant les dispositions de la loi sur le traitement des détenus aux conditions de détention dans les centres de détention de la CIA précisait que, « dans l'histoire entière du programme, la CIA a détenu un total de 96 individus ». Cette précision était fondée sur une déclaration faite le 23 avril 2006 par [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme. Or à la date de la note du bureau d'assistance juridique, la CIA avait détenu au moins 118 individus. La note du bureau d'assistance juridique ajoutait avoir compris que « lorsque la CIA [avait] établi qu'un détenu ne détenait plus de renseignements significatifs, elle procédait au déplacement de ce détenu vers des modes de détention alternatifs ». Les archives de la CIA indiquent que ses détenus étaient restés incarcérés longtemps après qu'elle avait conclu qu'ils n'étaient plus en possession d'informations significatives. Finalement, la note du bureau d'assistance juridique reprenait un certain nombre de déclarations préalables, inexactes, de la CIA sur l'efficacité du Programme, citant à la fois la « Note de performances » de la CIA et sa propre note du 30 mai 2005. Ainsi donc, la note du 31 août 2006 reprenait la même déclaration inexacte, apparue pour la première fois dans une note d'août 2002 du bureau d'assistance juridique selon laquelle Abou Zoubaydah était le « numéro trois ou quatre d'Al-Qaïda » et avait été impliqué dans tous les principaux attentats terroristes perpétrés par Al-Qaïda. Comme on l'a déjà décrit, dès 2002, ces déclarations étaient démenties par les archives de la CIA, et deux semaines avant la sortie de la note d'août 2006, la CIA avait diffusé une fiche de renseignement indiquant qu'Abou Zoubaydah avait été exclu par Al-Qaïda

et expliquant comment la CIA en était arrivée à « prendre par erreur Abou Zoubaydah pour l'un des "principaux lieutenants" d'Al-Qaïda ».

F. La note de juillet 2007 du bureau d'assistance juridique s'appuie sur des déclarations inexactes de la CIA concernant les interrogatoires de la CIA et l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA présente au département de la Justice une version erronée de l'opinion du Congrès

Le 20 juillet 2007, le bureau d'assistance juridique émit une note appliquant aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA les lois sur les crimes de guerre et le traitement des détenus ainsi que l'article 3 commun aux Conventions de Genève. La note indiquait que, si la décision *Hamdan* « était contraire à la décision antérieure du Président selon laquelle l'article 3 ne s'appliquait pas à un conflit armé hors des frontières nationales avec une organisation terroriste internationale comme Al-Qaïda », cette remise en question du Programme de la CIA tombait sous le coup de la loi sur les juridictions militaires, qui « laissait au Président la responsabilité d'interpréter la signification et l'application de l'article 3 des Conventions de Genève, hormis les infractions graves définies dans la loi amendée sur les crimes de guerre ».

La note du bureau d'assistance juridique déterminait que six des techniques d'interrogatoire proposées étaient légales : la manipulation diététique, la privation de sommeil prolongée, l'immobilisation de la tête avec les mains, l'empoignade au collet, le coup à plat sur l'abdomen et la claque au visage ou gifle vexatoire. La note acceptait la déclaration de la CIA selon laquelle, au cours de la vie du Programme, la CIA avait détenu 98 individus, dont 30 avaient été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Lors de la rédaction de cette note, la CIA avait détenu un minimum de 119 individus dont au moins 28 avaient été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Le bureau d'assistance juridique avait repris les chiffres inexacts fournis par la CIA pour étayer ses conclusions selon lesquelles le Programme était « proportionné aux intérêts

légitimes du gouvernement », ceux qui ne « choquent pas la conscience ». Le bureau d'assistance juridique avançait aussi que des « procédures de sélection rigoureuses étaient en place afin d'assurer que les techniques renforcées ne seraient utilisées que pour l'interrogatoire d'agents ou de membres d'Al-Qaïda ou de ses affiliés raisonnablement soupçonnés de détenir des informations cruciales susceptibles d'être utilisées pour empêcher de futurs attentats terroristes contre les États-Unis et leurs intérêts ». En pratique, de nombreux individus avaient été détenus par la CIA et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées malgré les doutes et les questions qui planaient sur leur connaissance de menaces terroristes et la localisation des principaux dirigeants d'Al-Qaïda. Entre autres exemples, citons Asadallah, Mustafa al-Hawsawi, Abou Hudhaifa, Arsala Khan, Abu Talha al-Magrebi et Abu Bahar al-Turki, Janat Gul, Ahmed Ghailani, Sharif al-Masri et Sayyid Ibrahim.

La note du 20 juillet 2007 du bureau d'assistance juridique stipulait aussi que les techniques d'interrogatoire renforcées « n'étaient pas la première option pour les interrogateurs de la CIA même confrontés à un détenu à haute valeur ». Comme décrit dans cette synthèse, de nombreux détenus de la CIA étaient soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées ou « standard » dès leur premier jour en centre de détention, tandis que d'autres détenus fournissaient des informations significatives avant même d'être soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. La note du bureau d'assistance juridique acceptait aussi la déclaration de la CIA selon laquelle « au cours de l'administration des techniques, la CIA ne posait généralement pas de questions dont elle ne connaissait pas déjà les réponses » et « demandait des informations déjà connues », et quand les agents de la CIA estimaient qu'un détenu coopérerait, « la CIA cessait d'infliger les techniques et interrogeait le détenu sur les questions dont elle n'avait pas de réponse définitive ». La note concluait que « cette approche mettait en évidence les effets psychologiques attendus des techniques et réduisait la faculté du détenu à fournir de fausses informations dans le seul but de mettre fin à leur application ». Cette description du Programme était inexacte. Comme exposé dans cette présente synthèse du rapport, et plus en détail dans le rapport de la Commission, les interrogateurs de la CIA interrogeaient toujours les détenus en leur appliquant les techniques renforcées pour obtenir des informations nouvelles sur lesquelles la CIA

n’avait pas de réponses, et de nombreux détenus inventaient des informations lorsqu’ils étaient soumis aux techniques d’interrogatoire.

Le 20 juillet 2007, la note du bureau d’assistance juridique reprenait les déclarations de la CIA selon lesquelles « beaucoup de ces 30 détenus, sinon tous » ceux qui avaient été soumis à ses techniques d’interrogatoire renforcées, avaient suivi un entraînement de résistance à l’interrogatoire ; elle poursuivait en énonçant que les opérationnels d’« Al-Qaïda croyaient qu’ils avaient moralement le droit de révéler des informations une fois qu’ils avaient atteint une certaine limite d’inconfort ». Aucune de ces affirmations n’est confirmée par les archives de la CIA.

La note reprenait aussi les assertions de la CIA selon lesquelles les interrogateurs étaient « parfaitement formés à l’application des techniques », et « avaient fait l’objet d’une enquête psychologique afin de limiter le risque qu’un interrogateur emploie une technique à mauvais escient ». Ces préceptes avaient joué un rôle déterminant dans la décision du bureau d’assistance juridique selon laquelle les limites d’interrogatoire prévues par le manuel opérationnel de l’armée de terre américaine n’étaient pas une « preuve concluante » que le Programme d’interrogatoire de la CIA s’écartait des « modes d’action traditionnels et des pratiques actuelles », analyse exigée dans le cadre d’une enquête de procédure en bonne et due forme. En particulier, le bureau d’assistance juridique établissait une distinction entre les interrogatoires militaires américains et le Programme de la CIA en déclarant que celui-ci « ne serait administré que par des interrogateurs formés et expérimentés qui, à leur tour, n’appliqueraient les techniques qu’à un sous-ensemble de détenus de haute valeur ». Comme décrit dans cette synthèse, et avec plus de détails dans le rapport de la Commission, les déclarations de la CIA au bureau d’assistance juridique n’étaient pas corroborées par l’historique du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA quant à l’entraînement, la sélection et l’expérience des interrogateurs, et quant aux détenus que la CIA soumettait à ses techniques d’interrogatoire renforcées.

La note de juillet 2007 du bureau d’assistance juridique fondait son analyse juridique des six techniques d’interrogatoire considérées sur des déclarations de la CIA qui n’étaient pas corroborées par l’historique

opérationnel du Programme. En étudiant si la privation de sommeil en position debout ne tombait pas sous le coup de la loi sur les crimes de guerre, le bureau d'assistance juridique notait que l'assurance que la technique serait interrompue « si des hallucinations ou un déclin significatif des fonctions cognitives étaient observés » était « cruciale pour notre analyse ». La note reprenait les déclarations de la CIA selon lesquelles on ne faisait porter des couches au détenu lors de la privation de sommeil en position debout « que pour des raisons de propreté et de bonne santé, et non pas pour l'humilier », et plus généralement, « le but des techniques n'est pas d'humilier ou d'avilir. Cette assurance du bureau d'assistance juridique qui, comme décrit par ailleurs, n'était pas conforme à l'historique opérationnel du Programme de la CIA, faisait partie de son analyse liée à l'interdiction des « outrages à la dignité personnelle » par l'article 3 commun.

Comme celle du 30 mai 2005, la note du 20 juillet 2007 du bureau d'assistance juridique procédait à une analyse du « test de ce qui choque la conscience » conformément au cinquième amendement de la Constitution des États-Unis, soulignant que l'analyse s'appuyait sur des faits particuliers. Citant à la fois la « Note de performances » de mars 2005 de la CIA et le discours du Président du 6 septembre 2006 décrivant le Programme d'interrogatoire, la note du bureau d'assistance juridique datée de juillet 2007 reprenait l'allégation de la CIA selon laquelle les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA fournissaient « des renseignements impossibles à obtenir par d'autres moyens ». Elle reprenait aussi les déclarations de la CIA concernant l'information donnée par KCM sur le « complot de la Deuxième Vague » et l'information donnée par Abou Zoubaydah sur Jose Padilla, qui étaient toutes les deux inexactes. La note du bureau d'assistance juridique spécifiait aussi que l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA avait « mis au jour des complots visant à détruire le pont de Brooklyn et à libérer des masses d'agents biologiques dans les plus grandes villes de notre nation ».

Finalement, la note du bureau d'assistance juridique datée du 20 juillet 2007 affirmait – en s'appuyant sur des déclarations de la CIA – que certains membres du Congrès soutenaient le Programme d'interrogatoire de la CIA, et qu'en votant pour la loi sur les juridictions militaires ces membres

assumaient de fait une interprétation de la loi cohérente avec la poursuite de l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées. Cette interprétation des intentions du Congrès étayait l'analyse constitutionnelle du bureau d'assistance juridique selon laquelle il n'y avait « guère de doute » que la loi « traduisait l'approbation » du Congrès : le programme de la CIA « était bien conforme à la pratique contemporaine, et ne choquait donc pas la conscience ». Spécifiquement, la note du bureau d'assistance juridique signalait que d'après les déclarations de la CIA, avant le vote de la loi sur les juridictions militaires, « plusieurs membres du Congrès, et notamment les membres permanents des commissions parlementaires et sénatoriales et le sénateur McCain, avaient été briefés sur les six techniques par le général Michael Hayden, directeur de la CIA », et que « lors de ces conversations confidentielles et privées, aucun des membres n'exprima l'avis qu'il fallait mettre fin au Programme d'interrogatoire de la CIA, ou que les techniques en question étaient inappropriées ». Cette déclaration était inexacte. Par exemple, d'après les archives de la CIA, au cours d'un briefing sur le 11 septembre 2006, le sénateur John McCain informa la CIA qu'il pensait que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, et notamment la privation de sommeil et la simulation de noyade, étaient « de la torture ». Le 27 septembre 2006, la sénatrice Dianne Feinstein, membre de la Commission sénatoriale sur le renseignement, écrivit au directeur Hayden qu'elle « n'arrivait pas à comprendre que la CIA ait besoin de maintenir ce Programme ». Le 6 septembre 2006, alors que la CIA effectuait devant la commission plénière son premier et unique briefing sur son Programme avant le vote de la loi sur les juridictions militaires, l'accès du personnel de l'équipe de la Commission fut limité aux deux directeurs. En mai 2007, peu après que la CIA eut autorisé du personnel supplémentaire de l'équipe de la Commission à assister à un briefing sur le Programme, d'autres membres de la Commission rédigèrent et soumirent des lettres au directeur Hayden. Le 1er mai 2007, le sénateur Russ Feingold écrivit : « Des raisons morales, juridiques et de sécurité nationale m'interdisent de soutenir le Programme. » Le 11 mai 2007, les sénateurs Chuck Hagel, Dianne Feinstein et Ron Wyden signèrent une lettre exprimant leurs préoccupations de longue date sur le programme et leur « profond malaise quant aux techniques d'interrogatoire renforcées ».

VI. Vue d’ensemble des déclarations de la CIA au Congrès

A. Après le décret présidentiel MON, la CIA désavoue la torture et assure que la Commission sera informée de l’identité de tous les individus détenus par la CIA

Après le 11 septembre 2001, les attentats terroristes et la signature, le 17 septembre 2001, du décret présidentiel MON, la Commission sénatoriale sur le renseignement tint une série d’auditions et de briefings sur les actions secrètes de la CIA, et notamment sur le nouveau pouvoir de détenir des terroristes. Le 13 novembre 2001, lors d’une réunion d’information destinée au personnel de la Commission, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted] décrivit le nouveau pouvoir de détention de la CIA comme « terrifiant » et exprima l’intention de la CIA de « trouver des gens qui sachent comment diriger des prisons, parce que nous l’ignorons ». James Pavitt, directeur des opérations adjoint, assura à la Commission qu’elle serait informée de l’entrée de chaque individu en détention. James Pavitt désavoua le recours à la torture contre les détenus tout en soulignant que les limites de l’utilisation des techniques d’interrogatoire étaient floues – surtout lorsqu’il s’agissait d’identifier la localisation d’une arme nucléaire dissimulée.

Lors de réunions avec la CIA en février 2002, le mois précédant la capture et le placement en détention d’Abou Zoubaydah, les membres de la Commission exprimèrent leurs préoccupations quant au manque d’avis juridique sur les nouveaux pouvoirs de détention de la CIA. [redacted] nota que la discussion avec le personnel de la Commission était « le seul examen collégial » que connaissaient les juristes de la CIA concernant les pouvoirs conférés par le décret présidentiel MON, et qu’elle contribuait à préciser la compréhension de la CIA quant aux activités véritablement appropriées et autorisées par le décret présidentiel MON.

B. La CIA avise la Commission de la détention d'Abou Zoubaydah, mais ne fait pas allusion aux techniques d'interrogatoire renforcées ; après le recours à ses techniques d'interrogatoire renforcées, la CIA renseigne le Président et le vice-président ; la CIA discute de la stratégie visant à esquiver la demande d'informations complémentaires du Président

Le 18 avril 2002, la CIA informa la Commission qu'elle « n'avait pas actuellement de plans de développement d'une unité de détention ». Lors de cette déclaration, la CIA avait déjà installé un site de détention dans le Pays [redacted], où Abou Zoubaydah était détenu. Le 24 avril 2002, la CIA avisa la Commission de la capture d'Abou Zoubaydah, et précisa que le lieu de sa détention figurait dans les « zones rouges » à ne pas divulguer à la Commission. Cette notification et l'information fournie ensuite à la Commission incluaient des déclarations selon lesquelles Abou Zoubaydah appartenait au « premier cercle des membres de Ben Laden » et était un « lieutenant clé d'Al-Qaïda ». Ces présentations des faits étaient inexactes. Au printemps 2002, lors de réunions d'information destinées à la Commission, l'accent fut mis sur l'expertise des interrogateurs du FBI et de la CIA chargés des interrogatoires d'Abou Zoubaydah, mais il ne fut pas fait allusion au fait que des techniques coercitives étaient employées ou envisagées, ni à des désaccords significatifs entre la CIA et le FBI sur les approches d'interrogatoire proposées. Au début du mois d'août 2002, après que le département de la Justice eut déterminé qu'il serait légal d'infliger les techniques d'interrogatoire renforcées à Abou Zoubaydah, la CIA envisagea d'informer la Commission sur ses techniques d'interrogatoire, mais ne le fit pas.

Début septembre 2002, la CIA briefa la présidence de la commission parlementaire pour le renseignement sur ses techniques d'interrogatoire renforcées. Le surlendemain, [redacted], [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, supprima d'un projet de note résumant le briefing l'information selon laquelle la présidence de la commission parlementaire pour le renseignement mettait en cause la légalité du Programme en coupant la phrase : « Les membres de la commission parlementaire pour le renseignement ont également mis en cause la légalité de ces techniques au cas où d'autres pays y auraient

recours. » [redacted] envoya en copie caché à Jose Rodriguez le courriel par lequel il transmettait les modifications de la note, et Rodriguez lui répondit : « Vite fait bien fait. » La première réunion d'information destinée à Bob Graham, président de la Commission sénatoriale sur le renseignement, à Richard Shelby, le vice-président, et à leurs directeurs de cabinet, eut lieu le 27 septembre 2002, près de deux mois après que la CIA eut commencé à soumettre Abou Zoubaydah aux techniques d'interrogatoire renforcées. Le seul document d'archive sur le briefing est une note de la CIA réduite à un seul paragraphe qui déclarait que la réunion avait eu lieu. La Commission n'a pas conservé de trace écrite de cette réunion.

Peu après, fin 2002, le président Graham tenta d'élargir la compréhension globale de la Commission sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, notamment en organisant la visite des lieux d'interrogatoire de la CIA par les membres de la Commission et en leur faisant rencontrer les interrogateurs de la CIA. L'Agence rejeta la demande. Un courriel interne de [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA [redacted] indiquait que la commission plénière ne devait pas être informée de « la nature et de l'étendue du processus d'interrogatoire », et que même le président et le vice-président ne devaient pas être informés du pays ou de la « région » où la CIA avait installé ses unités de détention. D'autres courriels décrivent les tentatives de la CIA pour définir une « stratégie » destinée à limiter les réponses aux demandes d'information du président Graham sur le Programme de détention et d'interrogatoire, cherchant spécifiquement un moyen de « s'en tirer à moindre frais ». La CIA finit par décider de retarder jusqu'au départ de Graham la réunion d'information suivante sur le programme de la CIA à l'intention de la présidence de la Commission. Parallèlement, la CIA rejeta une demande d'« info » du personnel de la Commission sur le Programme de la CIA.

C. Il n'existe pas d'archives détaillées des briefings fournis par la CIA à la présidence de la Commission ; la CIA refuse de répondre

> aux questions des membres de la Commission ou de lui fournir les éléments demandés

Le 4 février 2003, la CIA briefa le nouveau président, le sénateur Pat Roberts, et les deux directeurs de cabinet. Le vice-président John D. Rockefeller IV n'était pas présent à la réunion. La seule trace du briefing dans les archives, une note de deux pages de la CIA, atteste que les membres de la CIA :

> « ont décrit très en détail l'importance des renseignements fournis par [Abou] Zubayda[h] et [Abd al-Rahim al-] Nachiri, qui détenaient tous deux des informations sur des opérations terroristes en cours – informations qui ont peut-être bien sauvé des vies américaines — , la difficulté de les obtenir d'eux, et l'importance des techniques renforcées pour les obtenir ».

Comme décrit dans cette synthèse, et de façon plus détaillée dans le rapport de la commission plénière, Abou Zoubaydah et Al-Nachiri ne révélèrent pas de renseignements exploitables sur des complots en cours, et avaient divulgé des informations importantes avant le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. L'Agence refusa de fournir des informations en réponse à une demande du président Roberts sur leur lieu de détention. Finalement, la note de la CIA établit que le président Roberts « avait donné son accord » à la destruction des bandes vidéo de l'interrogatoire ; cependant, cette mention de la note de la CIA fut par la suite contestée par le président Roberts. La Commission n'a pas d'archives indépendantes de ce briefing.

Pendant toute l'année 2003, la CIA refusa de répondre aux questions des membres et de l'équipe de la Commission portant sur les interrogatoires de ses détenus, dont KCM. La CIA fournit des éléments pour une réunion d'information du 4 septembre 2003 exclusivement destinée à la présidence de la Commission et portant sur le Programme d'interrogatoire de la CIA ; toutefois, rien dans les archives de l'époque ne prouve que la réunion ait eu lieu. Au nombre des sujets de discussion figuraient des informations sur l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, leur efficacité et divers abus constatés dans le Programme. Beaucoup de

déclarations de la CIA sur les sujets de discussion étaient inexactes. La CIA continua à dissimuler à la Commission, et même à sa présidence, toutes les informations sur l'implantation de ses installations de détention. En plus d'une occasion, la CIA ordonna à son personnel de Guantanamo (Cuba) de ne pas donner d'informations sur ses installations aux membres de la Commission de passage, notamment lors d'une visite effectuée en juillet 2005 par le président Roberts.

En 2004, la Commission tint deux auditions sur le rôle de la CIA dans l'interrogatoire des détenus militaires américains dans la prison d'Abou Ghraib (Irak). Les témoins de la CIA insistèrent sur le fait que la CIA avait un pouvoir d'interrogatoire plus limité que le département de la Défense, mais refusèrent de répondre aux questions de la Commission sur l'interrogatoire de KCM ou les articles parus dans la presse sur ses sites de détention. Pendant le premier briefing, le 12 mai 2004, les membres de la Commission demandèrent transmission des notes du département de la Justice mettant en cause la légalité des interrogatoires de la CIA. Malgré de nombreuses demandes consécutives, un accès limité aux notes ne fut accordé que quatre ans plus tard, en juin 2008, et à ce moment-là, la CIA ne détenait plus de prisonniers.

Bien que la CIA ait continué à briefer la présidence de la Commission sur certains aspects de son Programme de détention et d'interrogatoire, il n'existe pas de transcription de ces exposés. L'une de ces réunions d'information en date du 15 juillet 2004 porta sur la détention de Janat Gul. Un courriel de [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme déclarait que « la seule raison » pour laquelle le président et le vice-président étaient informés de la détention de Janat Gul était que cette notification pouvait contribuer à « rappeler aux commissions » que le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA « avait un constant besoin de soutien juridique et politique ». Lors de la réunion d'information de juillet 2004, le directeur de cabinet de la minorité demanda des briefings de la Commission plénière, ainsi qu'une extension de son périmètre de surveillance, incluant notamment des visites des sites de détention de la CIA et des entretiens avec les interrogateurs – démarches déjà entreprises des années auparavant par l'ex-président Graham. Cette requête fut rejetée.

D. Le vice-président Rockefeller demande une enquête de la Commission

Le 3 février 2005, le vice-président Rockefeller entama une démarche formelle pour que la Commission mène une enquête approfondie sur les activités de détention, d'interrogatoire et d'exfiltration de la CIA, intégrant un avis sur la légalité et l'efficacité des interrogatoires de la CIA. Le 3 mars 2005, un membre de la CIA écrivit que le vice-président Rockefeller était « convaincu que [la CIA] lui dissimulait des informations » et qu'elle avait planifié une réunion d'information détaillée pour « faire taire Rockefeller ». Les seules traces de la Commission concernant cette réunion d'information, qui eut lieu le 7 mars 2005, sont des notes manuscrites rédigées par le vice-président Rockefeller et le directeur de cabinet de la minorité. Peu après cette réunion, le vice-président réitéra sa demande pour que soit menée une vaste enquête de la Commission sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, que Jane Harman, membre influent de la commission parlementaire pour le renseignement, et lui-même décrivirent dans une lettre au vice-président Cheney. Il n'y a pas trace de réponse à cette lettre dans les archives de la Commission.

Le 13 avril 2005, la veille du vote de la Commission sur l'enquête concernant le programme de la CIA proposée par le vice-président, [redacted], le chef de la station Alec et Philip Mudd, chef adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme, discutèrent d'une stratégie de communication destinée à orienter l'opinion du Congrès et du public sur le Programme. Comme précédemment détaillé, Mudd écrivit :

> « Soit on met le paquet, soit on se fait écraser, avec des conséquences qui vont bien au-delà des préoccupations médiatiques. Le Congrès lit ça, limite nos pouvoirs et sabre notre budget. On doit veiller à donner une image positive de ce qu'on fait. »

Le lendemain, John Helgerson, inspecteur général de la CIA, briefa plusieurs membres de la Commission sur des aspects limités du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. D'après Helgerson, « la motivation du président Roberts était d'obtenir une déclaration exposant clairement que l'inspection générale de la CIA enquêtait sur toutes les questions de détention et d'interrogatoire appropriées, alors que (comme il me l'a dit en privé) la Commission va voter aujourd'hui sur le lancement de sa propre enquête ». Helgerson ajouta que « Roberts a dit : "Je sais ce qui va sortir de ce vote, mais je veux que la minorité sorte de là en sachant que c'est entre de bonnes mains". » L'enquête proposée ne fut pas approuvée par la Commission. Cela ne l'empêchera pas pour autant d'avaliser par la suite la législation exigeant des rapports de la CIA sur les exfiltrations et des propositions sur la façon de disposer des détenus de haute valeur. Elle demanda également l'extension de l'accès à l'information sur le Programme au profit de l'équipe de la Commission, au-delà des directeurs de cabinet. En outre, le vice-président Rockefeller demanda que la Commission ait accès sans restriction à plus de 100 documents liés au rapport particulier de l'inspection générale de la CIA. Le 5 janvier 2006, après de multiples séances de négociations avec la CIA pour la transmission de ces documents, le chef de cabinet du directeur du renseignement national, John Negroponte, rejeta la demande par écrit. La lettre avait été préparée par [redacted], ex [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, qui était alors détaché de la CIA auprès de la direction du renseignement national.

E. En réponse à la loi sur le traitement des détenus, la CIA briefe des sénateurs non membres de la Commission ; le sénateur Levin propose de créer une commission indépendante, ce qui déclenche au sein de la CIA de nouvelles demandes de destruction des bandes vidéo des interrogatoires

En octobre et novembre 2005, après que le Sénat eut voté sa version de la loi sur le traitement des détenus, la CIA, à la demande de la vice-présidence, briefa des sénateurs républicains spécifiques, non membres de

la Commission pour le renseignement, sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. (L'ensemble de la Commission n'avait pas encore été informé sur le Programme d'interrogatoire de la CIA.) Ces briefings, destinés à influencer les débats de la conférence, furent réservés au sénateur McCain ; aux sénateurs Ted Stevens et Thad Cochran ; aux présidents de la commission sénatoriale du budget et de la sous-commission du budget de la Défense ; au leader de la majorité Bill Frist ; et au sénateur John Cornyn (d'après les archives de la CIA, Cornyn ne fut pas briefé sur les techniques d'interrogatoire spécifiques de la CIA). Entre-temps, le sénateur Carl Levin proposa de créer une commission d'enquête indépendante sur la politique de détention des États-Unis et les allégations de mauvais traitements infligés aux détenus. Cette proposition fit craindre à la CIA qu'une telle commission conduise à la découverte des bandes vidéo réalisées lors de ses séances d'interrogatoires et provoque un regain d'intérêt au sujet de leur destruction. L'amendement du sénateur Levin proposant la création de la commission fut rejeté le 8 novembre 2005. Dès le lendemain, la CIA détruisait les bandes vidéo des interrogatoires.

F. Après la loi sur le traitement des détenus, Porter Goss, le directeur de la CIA, demande l'appui de la Commission pour le Programme ; la CIA refuse de répondre à des questions officielles

En mars 2006, trois mois après le vote de la loi sur le traitement des détenus, la CIA organisa pour cinq membres de la Commission une réunion d'information au cours de laquelle on leur communiqua des informations limitées sur le processus et l'efficacité du Programme d'interrogatoire mais aucune information sur les techniques d'interrogatoire renforcées ou la localisation des sites de détention. Une semaine plus tard, le 15 mars 2006, le directeur de la CIA, Porter Goss, briefa la Commission plénière sur les questions de détention de la CIA, mais ne précisa pas la localisation de ses sites de détention et ne fournit pas de détails sur les techniques d'interrogatoire renforcées, non plus que leur liste[121]. Lors de cette séance, le directeur Goss déclara à la Commission : « Nous ne pouvons pas le faire tout seuls », et : « Nous avons besoin du soutien de notre commission de

supervision. » Porter Goss décrivit ensuite les difficultés causées au Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA par la loi sur le traitement des détenus, et résultant des relations tendues avec les pays qui hébergeaient les sites de détention de la CIA suite aux révélations des médias. Le directeur Goss décrivit le Programme comme suit :

> « Ce programme nous a apporté des informations incroyables. C'est un programme qui pourrait continuer à nous apporter des informations incroyables. C'est un programme qui pourrait continuer à se dérouler d'une façon très professionnelle. C'est un programme dont je pense que, si vous voyiez comment il est mis en œuvre, vous seriez d'accord pour reconnaître votre fierté qu'il soit bel et bien appliqué, avec les garde-fous appropriés. »

En comparant le Programme de la CIA aux mauvais traitements infligés aux prisonniers dans le site de détention militaire américain de la prison d'Abou Ghraib, en Irak, le directeur Goss déclara que le Programme de la CIA :

> « est un programme mis en œuvre par des professionnels, d'une façon exemplaire… Nous ne parlons pas le jargon militaire, et je ne parle pas de ce qu'un contractant aurait pu faire… dans une prison quelque part, tabasser quelqu'un, taper sur quelqu'un avec un bâton ou je ne sais quoi. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ».

À propos des interrogatoires de la CIA, le directeur Goss déclara : « Nous ne traitons que certains individus sélectionnés que nous estimons pouvoir livrer des informations, et nous les traitons de manière spécifique » telle qu'ils « se mettent en position de faiblesse psychologique vis-à-vis de leur interrogateur ». Expliquant que la clé d'un interrogatoire réussi était « de mieux comprendre le profil psychologique et de savoir ce qui provoquera un déclic chez un individu », le directeur Goss déclara : « Les choses les plus simples marcheront, une photo de famille ou n'importe quoi. » Porter Goss déclara ensuite que le Programme d'interrogatoire de la CIA « n'est pas de la brutalité. C'est plutôt du raffinement, un art ou une science ».

Après l'audition, la Commission posa plusieurs questions formelles concernant l'historique, la légalité et l'efficacité du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. L'Agence ne répondit pas.

En mai 2006, la Commission approuva le projet de loi qui exigeait de la CIA qu'elle fournisse des rapports sur ses sites de détention (et notamment leur localisation), ses techniques d'interrogatoire, l'impact sur son Programme de la loi sur le traitement des détenus, les exfiltrations et les projets de la CIA concernant la libération des détenus. Le projet de loi prévoyait aussi l'accès sans restriction au rapport particulier de l'inspection générale de mai 2004, ainsi que l'extension de l'accès aux informations sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA à des membres supplémentaires de la Commission et à son équipe. En juillet 2006, le nouveau directeur de la CIA, le général Michael Hayden, organisa pour le président et le vice-président une réunion d'information au cours de laquelle il décrivit la loi sur le traitement des détenus comme un « sanctuaire » qui autorisait potentiellement la CIA à utiliser ses techniques d'interrogatoire renforcées.

G. La Commission plénière briefée pour la première fois sur le Programme d'interrogatoire de la CIA quelques heures avant sa reconnaissance publique, le 6 septembre 2006

Le 6 septembre 2006, le président Bush reconnut publiquement le Programme de la CIA et le transfert de 14 détenus au camp de Guantanamo (Cuba) tenu par l'armée des États-Unis. Quelques heures avant cette annonce, Michael Hayden, le directeur de la CIA, organisa le premier briefing sur le programme « d'interrogatoire renforcé » destiné à l'équipe de la Commission, mais la CIA limita la participation du personnel de la commission aux deux directeurs de cabinet. En raison de la reconnaissance publique imminente du Programme, la réunion fut écourtée. Les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA furent énumérées, mais non décrites. Le directeur Hayden déclara qu'elles avaient été mises au point au centre de formation SERE du département de la Défense et que « le personnel

militaire y était soumis au cours de son entraînement ». Il attesta que « lorsqu'[un détenu] [en arrivait] à coopérer de façon prolongée », les débriefings n'étaient « pas significativement différents de ce que vous et moi faisons actuellement ». Michael Hayden demanda une « assistance juridique » afin d'interpréter l'article 3 commun [des conventions de Genève], déclara qu'il n'avait pas demandé d'avis au département de la Justice, et qu'il avait été informé officieusement que sept techniques d'interrogatoire « étaient considérées par le département de la Justice comme conformes aux dispositions de la loi sur le traitement des détenus ». Le directeur Hayden refusa d'indiquer la localisation des installations de détention de la CIA aux membres de la Commission, et affirma qu'il avait personnellement déconseillé d'étendre l'accès de l'équipe au-delà des deux directeurs de cabinet déjà informés du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA.

Il n'y eut pas d'autres briefings ou auditions de la Commission sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA avant la consultation du Sénat sur la loi sur les juridictions militaires, le 28 septembre 2006. Comme décrit par ailleurs, le département de la Justice conclut par la suite que les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA étaient conformes à la loi sur les juridictions militaires, en partie parce que, d'après la CIA, « aucun des membres [briefés sur le Programme de la CIA] n'avait exprimé l'avis qu'il fallait mettre fin au Programme, ou que les techniques en question étaient inappropriées. Toutefois, avant le vote, le sénateur McCain – qui avait été briefé sur le Programme – annonça aux membres de la CIA qu'il ne pouvait pas le soutenir, et que la privation de sommeil, l'une des techniques d'interrogatoire encore incluses dans le Programme, de même que la simulation de noyade, étaient de la torture. Certains membres de la Commission exprimèrent aussi leur avis sur des documents confidentiels de la CIA. La sénatrice Dianne Feinstein informa la CIA que le témoignage de Michael Hayden sur le programme de la CIA était « extrêmement problématique », et qu'elle « n'arrivait pas à comprendre que la CIA ait besoin de maintenir ce Programme ». En mai 2007, peu après que d'autres membres de l'équipe eurent obtenu accès au Programme, le sénateur Russ Feingold exprima son opposition au Programme, tandis que les sénateurs Feinstein, Ron Wyden et Chuck Hagel décrivaient les inquiétudes que leur

inspirait le Programme, et leur « profond inconfort » quant à l'usage que la CIA faisait des techniques d'interrogatoire renforcées.

Le 16 novembre 2006, Michael Hayden, le directeur de la CIA, tint une séance de briefing pour la Commission. Le briefing incluait des informations inexactes, notamment sur l'usage fait par la CIA de la manipulation diététique et de la nudité forcée, ainsi que sur les effets de la privation de sommeil. Toutefois, avant de parler des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, le directeur Hayden demanda à donner à la Commission des informations sur la capture récente du dernier détenu en date de la CIA, Abdul Hadi al-Iraqi, qui n'était pas soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Le vice-président Rockefeller et deux autres membres de la Commission se dirent, lors du briefing, frustrés que la description de la capture de Hadi al-Iraqi faite par le directeur Hayden ait empêché ce qui aurait dû être une discussion en profondeur sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.

Le 14 février 2007, au cours d'une audition sur les exfiltrations de la CIA, le directeur Hayden donna à la Commission des informations inexactes, notamment sur le nombre de détenus de la CIA. [redacted], le directeur adjoint du Centre de lutte contre le terrorisme et l'ex-directeur adjoint de la station Alec citèrent des exemples de renseignements obtenus grâce au Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Après avoir donné ces exemples, [redacted] acheva son exposé par la déclaration selon laquelle « il n'y a aucun doute, dans mon esprit, qu'avoir obtenu ces informations du détenu a sauvé des centaines, pour ne pas dire plus, de vies américaines ».

Le 15 mars 2007, lors d'un discours adressé à une réunion d'ambassadeurs des États-Unis venus des pays de l'Union européenne, le directeur Hayden déclara que la continuation du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA était assurée grâce au soutien du Congrès :

> « J'ai déjà mentionné qu'il serait peu judicieux de supposer que la façon dont l'Amérique approche la guerre contre la terreur changera radicalement en 2009. La CIA a obtenu la législation dont elle avait besoin pour poursuivre ce Programme grâce à la

loi sur les juridictions militaires votée par notre Congrès à l'automne dernier. Et permettez-moi de vous rappeler que tous les membres de nos commissions parlementaire et sénatoriale sur le renseignement, républicains comme démocrates, sont maintenant complètement informés sur le Programme de détention et d'interrogatoire. Ce n'est pas le programme de la CIA. Ce n'est pas le programme du Président. C'est le programme de l'Amérique. »

H. La CIA fournit à la Commission plénière et à son personnel des informations complémentaires en grande partie inexactes ; la loi sur le financement du renseignement limite les interrogatoires de la CIA aux techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée de terre

Le 12 avril 2007, le directeur Hayden de la CIA témoigna lors d'une longue audition à laquelle assistaient tous les membres de la Commission sauf un, et, pour la première fois, la CIA autorisa la majeure partie de l'équipe de la Commission à y assister. Les membres déclarèrent que la Commission demandait toujours à avoir accès aux documents et aux informations de la CIA sur le Programme de détention et d'interrogatoire, et notamment aux notes du département de la Justice et à la localisation des installations de détention de la CIA. La déclaration officielle du directeur Hayden comprenait des informations détaillées inexactes concernant Abou Zoubaydah, les interrogateurs de la CIA, les abus identifiés par le Comité international de la Croix-Rouge, et l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. Le directeur Hayden citait aussi cinq exemples de captures et quatre exemples de complots « contrecarrés » résultant prétendument d'informations acquises de détenus de la CIA, comprenant toutes des informations d'importance mais inexactes. La déclaration du directeur Hayden incluait en outre l'affirmation suivante concernant les effets de la législation qui limiterait les interrogatoires aux techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée de terre :

> « Le Programme de la CIA a fait la preuve de son efficacité… Si nos techniques devaient se limiter au manuel opérationnel [de l'armée de terre], nous nous retrouverions très entravés en attaque et relégués essentiellement en défense. Faute d'approbation des techniques d'interrogatoire renforcées… nous avons fortement limité nos tentatives de forcer des détenus de haute valeur à révéler en temps utile des informations qui nous auraient permis de sauver des vies et de déjouer des attentats. Nous limiter aux moyens d'interrogatoire détaillés dans le manuel opérationnel de l'armée de terre accroîtra le risque qu'un détenu de haute valeur déterminé, résilient, parvienne à dissimuler des renseignements cruciaux, exploitables, pour lesquels le facteur temps serait primordial afin d'empêcher un attentat catastrophique imminent ».

Lors de la séance du 12 avril 2007, le directeur Hayden fournit verbalement de nombreuses informations inexactes, notamment sur : (1) l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah ; (2) l'application dans le Programme de techniques du centre de formation à la survie du département de la Défense ; (3) l'entraînement de résistance à l'interrogatoire des détenus ; (4) les antécédents des interrogateurs de la CIA ; (5) le rôle d'autres membres des équipes d'interrogatoire ; (6) le nombre des détenus de la CIA et la quantité d'informations obtenues d'eux ; (7) le rôle des révélations effectuées par les détenus de la CIA dans la capture de suspects de terrorisme ; (8) le processus d'interrogatoire ; (9) l'utilisation des révélations faites par les détenus ; (10) le lien présumé entre l'islam et le besoin de recourir aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA ; (11) les menaces contre les familles de détenus ; (12) les coups de pied et de poing administrés aux détenus ; (13) l'hygiène des détenus ; (14) le refus de soins médicaux ; (15) la manipulation diététique ; (16) l'usage de la simulation de noyade et son efficacité ; et (17) les blessures infligées aux détenus et les décès. De plus, [redacted], le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, fournit des informations inexactes sur l'usage fait par la CIA des postures stressantes tandis que John Rizzo, directeur juridique adjoint de la CIA, fournit des informations inexactes sur les raisons légales d'installer les unités de détention de la CIA hors du territoire américain. Une comparaison détaillée du témoignage du directeur Hayden et des

informations contenues dans les archives de la CIA liées au Programme figure en annexe de cette synthèse.

En réponse aux questions officielles de la Commission, la CIA fournit des informations inexactes sur le transfert de détenus de l'armée américaine à la CIA. La Commission demanda aussi un comparatif de dates entre les informations révélées par des détenus de la CIA et l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées. L'Agence refusa de fournir ce comparatif au motif que « chaque révélation d'information a une valeur autonome, qu'elle soit recueillie avant, pendant, immédiatement après ou largement après le recours aux [techniques d'interrogatoire renforcées] ».

En mai 2007, la Commission vota la loi sur le budget du renseignement pour l'année fiscale 2008, qui exigeait un rapport sur le respect par la CIA des lois sur le traitement des détenus et sur les juridictions militaires. En septembre 2007, John Rizzo retira sa candidature au poste de directeur juridique de la CIA en raison des craintes émises par la Commission sur son rôle dans le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Le 2 août 2007, la Commission tint une audition sur l'interrogatoire de Muhammad Rahim, qui devait être le dernier détenu de la CIA, ainsi que sur le nouveau décret présidentiel qui interprétait les Conventions de Genève afin de permettre à la CIA d'infliger ses techniques d'interrogatoire renforcées à Muhammad Rahim. Lors de cette audition, [redacted], le directeur du Centre de lutte contre le terrorisme fournit à plusieurs reprises des informations inexactes à la Commission, et notamment sur la façon dont la CIA menait les interrogatoires. Certains membres demandèrent à nouveau l'accès aux notes du département de la Justice concernant le Programme de la CIA, ce qui leur fut refusé.

Le 5 décembre 2007, la commission mixte paritaire qui examinait le projet de loi sur le budget du renseignement pour l'année fiscale 2008 vota de restreindre les techniques d'interrogatoire de la CIA à celles qui étaient autorisées par le manuel opérationnel de l'armée de terre. Les opposants à cette proposition citèrent le témoignage du directeur Hayden sur l'efficacité des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA quant à l'obtention d'informations cruciales. Le 6 décembre 2007, le *New York Times* révéla que la CIA avait détruit les bandes vidéo des interrogatoires pratiqués en

2005. La CIA déclara que la Commission avait appris cette destruction lors d'une séance de novembre 2006. L'examen des transcriptions de son audition en date du 16 novembre 2006 révéla que la déclaration de notification de la CIA était inexacte. En réalité, les témoins de la CIA avaient attesté lors de l'audition que la CIA n'enregistrait pas les interrogatoires en vidéo, et n'avaient fait mention ni d'enregistrements passés, ni de la destruction de bandes vidéo.

Lors du briefing de la Commission en date du 11 décembre 2007, le directeur Hayden témoigna sur : (1) les informations fournies à la Maison Blanche concernant les bandes vidéo ; (2) ce que révélaient les bandes ; (3) ce qui ne figurait pas sur les bandes ; (4) les raisons de leur destruction ; (5) les fondements juridiques de l'utilisation de la simulation de noyade ; et (6) l'efficacité de la simulation de noyade comme technique d'interrogatoire. Une grande partie de ce témoignage était inexacte ou incomplète. Le directeur Hayden attesta aussi que ce qui se trouvait sur les bandes détruites était documenté dans les messages de la CIA, messages qui procuraient « une description plus qu'adéquate des bandes ». Le directeur Hayden s'engagea à demander à la CIA de permettre à la Commission d'accéder aux messages.

Le 5 février 2008, après l'adoption par la Chambre des représentants des conclusions de la commission mixte paritaire, qui limitait les interrogatoires de la CIA aux techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée de terre, le directeur Hayden se déclara opposé à cette disposition lors d'une séance ouverte de la Commission. Le directeur Hayden déclara aussi que pendant toute la durée de son Programme la CIA avait détenu moins de 100 personnes, ce qui était inexact. Le 13 février 2008, le Sénat nota les conclusions de la commission mixte paritaire.

I. Le Président oppose son veto à la loi fondée sur des déclarations d'efficacité fournies par la CIA ; la CIA refuse de répondre aux questions de la Commission concernant le rapport sur le Programme d'interrogatoire de la CIA

Le 8 mars 2008, le président Bush opposa son veto au projet de loi sur l'autorisation du renseignement. Il expliqua sa décision lors d'une émission de radio qui reprenait les déclarations de la CIA selon lesquelles son Programme d'interrogatoire rapportait des « renseignements cruciaux » qui permettaient de déjouer des complots terroristes précis. Comme décrit dans cette synthèse, et plus en détail dans le volume II, la déclaration reprenait des informations inexactes fournies par la CIA au Président et à d'autres instances politiques lors de réunions d'information. Trois jours plus tard, la Chambre des représentants ne réussit pas à lever le veto. Le 22 mai 2008, la CIA informa la Commission que la loi à laquelle le veto avait été opposé « n'avait pas eu d'impact sur la politique de la CIA quant au recours à ses techniques d'interrogatoire renforcées ». Comme cela a déjà été dit, Porter Goss, le directeur de la CIA, avait précédemment témoigné devant la Commission que « nous ne pouvons pas y arriver tout seuls », et que « nous avons besoin du soutien de notre commission de supervision ». Comme rapporté plus loin, la note de 2007 du bureau d'assistance juridique soumettant les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA à la loi sur les juridictions militaires s'appuyait sur cette affirmation de la CIA : « Aucun des membres n'avait exprimé l'avis qu'il fallait mettre fin au Programme ou que les techniques en question étaient inappropriées. »

En juin 2008, la CIA fournit à la Commission des informations en réponse à une demande de rapport conformément à la loi de financement du renseignement pour l'année fiscale 2008. La réponse de la CIA indiquait que toutes les techniques d'interrogatoire de la CIA « étaient évaluées conformément aux lois des États-Unis en vigueur au cours de l'année de leur application » et que « le département de la Justice les avait jugées conformes à ces exigences juridiques ». C'était inexact. Les couches, la nudité forcée, la manipulation diététique et l'arrosage avaient été largement employés par la CIA avant tout examen par le département de la Justice. Comme détaillé dans le rapport de la Commission, la réponse incluait des informations additionnelles non-conformes à l'historique du Programme[122].

Le 10 juin 2008, la Commission tint une séance sur les notes du département de la Justice relatives au Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, auxquelles la Commission avait récemment reçu

un accès limité. Lors de la séance, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme fournit des informations inexactes sur plusieurs sujets, dont l'usage de la privation de sommeil et ses effets. Steven Bradbury, Attorney général adjoint par intérim, témoigna aussi que le département de la Justice s'en remettait à la CIA concernant l'efficacité de son Programme d'interrogatoire. La Commission posa des questions formelles sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, sur l'efficacité du Programme, et plus particulièrement sur la façon dont la CIA estimait l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire, aux fins de présentation au département de la Justice. L'Agence prépara des réponses qui incluaient une reconnaissance du fait que [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, avait fourni des informations inexactes sur l'« efficacité » du Programme d'interrogatoire renforcé de la CIA. Les réponses préparées n'avaient jamais été fournies à la Commission. Au lieu de cela, le 17 octobre 2008, la CIA informa la Commission qu'elle ne répondrait pas à ses questions formelles, et que, à la place, elle était « à la disposition des membres pour leur fournir si nécessaire toutes les informations additionnelles sur cette question ». Dans des lettres séparées au directeur Hayden, le président Rockefeller et la sénatrice Feinstein qualifièrent ce refus de répondre aux questions officielles de la Commission de « sans précédent… tout simplement inacceptable » et « épouvantable ».

VII. La destruction par la CIA des bandes vidéo des interrogatoires donne lieu à une enquête de la Commission ; la Commission vote par 14 voix contre 1 l'ordre de mission d'une enquête sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA

L'examen effectué par la Commission du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA se poursuivit tout le restant de l'année 2008 et jusqu'au 111^{e} Congrès en 2009. Le 11 février 2009, la Commission tint une

réunion de travail au cours de laquelle ses membres présentèrent une note sur le contenu des messages opérationnels de la CIA détaillant les interrogatoires d'Abou Zoubaydah et de Abd al-Rahim al-Nachiri en 2002. Michael Hayden, le directeur de la CIA, avait autorisé un petit nombre de membres de la Commission à examiner les messages au siège de la CIA, et avait témoigné, comme il a déjà été mentionné, que les messages procuraient « une description plus qu'adéquate » de ce qui figurait sur les enregistrements détruits des interrogatoires de la CIA. Le président affirmait que la note de la Commission constituait « la déclaration la plus complète sur le traitement de ces deux détenus, depuis les conditions de leur détention et la nature de leurs interrogatoires jusqu'aux renseignements obtenus et les réflexions des membres de la CIA et des contractants sur le terrain comme au siège ». Après le briefing de l'équipe, le vice-président exprima son appui à une enquête élargie de la Commission, et ajouta : « Nous devons comparer les informations qui nous ont été fournies par la CIA avec ce que nous découvrirons, et nous devons déterminer si cela figurait dans les directives du bureau d'assistance juridique, le décret présidentiel MON et les directives diffusées par l'Agence. » D'autres membres de la Commission apportèrent leur soutien à une enquête élargie, l'un des membres déclarant : « Ce sont des affaires extraordinairement sérieuses, et nous devrions aller au fond des choses… examiner comment il a pu se faire que ces techniques soient employées, et ce qu'il en est tant de leurs fondements juridiques que de leur efficacité. »

La Commission tint ensuite deux réunions de travail pour examiner et discuter les termes de la revue approfondie du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA tels que proposés par la Commission. La première, le 24 février 2009, commença par un appui bipartite au projet d'ordre de mission. La Commission se réunit à nouveau le 5 mars 2009 pour examiner un projet d'ordre de mission révisé, qui fut approuvé par 14 voix contre 1.

Le 13 décembre 2013, après l'examen de plus de six millions de pages d'archives, la Commission approuva une étude de 6 300 pages du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA. Le 3 avril 2014, par un vote bipartite de 11 voix contre 3, la Commission accepta d'envoyer les constatations et conclusions révisées, et une synthèse remise à jour de

l’étude de la Commission au Président, pour déclassification et diffusion au public.

VIII. Annexe 1 : Ordre de mission

Ordre de mission
Étude du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA
par la Commission sénatoriale sur le renseignement

Voté le 5 mars 2009

L’étude par la Commission sénatoriale sur le renseignement du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA se fait conformément à l’ordre de mission suivant :

> – Un examen de la façon dont la CIA a élaboré, opéré et entretenu son Programme de détention et d’interrogatoire, comprenant notamment l’examen des lieux de détention ainsi que des ententes et accords conclus par la CIA ou d’autres membres de la communauté du renseignement avec des organisations étrangères dans le cadre du programme.
>
> – Un examen des documents et archives de la communauté du renseignement, y compris les messages opérationnels de la CIA, relatifs à la détention et à l’interrogatoire des détenus de la CIA.
>
> – Un examen des évaluations de la CIA selon lesquelles des détenus particuliers recélaient des informations pertinentes ainsi que de la manière dont ces évaluations ont été faites.
>
> – Une analyse des informations obtenues des détenus, précisant les périodes au cours desquelles les techniques d’interrogatoire renforcées ont été administrées.

– Une analyse permettant de déterminer si les informations fournies à la Commission par la communauté du renseignement décrivaient de manière adéquate et précise le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA tel qu'il a été pratiqué, et notamment les conditions de détention, y compris les besoins en soins médicaux et en hygiène personnelle, et leur effet sur les techniques d'interrogatoire renforcées telles qu'elles ont été pratiquées.

– Une analyse des informations fournies par la CIA au bureau d'assistance juridique du département de la Justice permettant en particulier de déterminer si elles décrivaient de façon adéquate et précise :

a. l'application, l'efficacité et les effets attendus des techniques d'interrogatoire renforcées ;

b. la valeur des informations obtenues grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées ;

c. l'environnement de la menace à l'époque à laquelle les détenus étaient soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées ou lorsqu'on envisageait de les leur infliger.

– Une évaluation de la conformité du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA :

a. aux autorisations prévues dans l'ensemble des décisions et décrets présidentiels ;

b. à toutes les instructions politiques et juridiques fournies par la CIA ;

c. aux avis émis par le bureau d'assistance juridique concernant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées.

– Une étude des informations, notamment les informations qui concernent la localisation des installations et les techniques

d’interrogatoire approuvées, fournies par la CIA ou par d’autres membres de la communauté du renseignement concernés par le Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA aux autorités des États-Unis investies de responsabilités dans la sécurité nationale.

La Commission utilisera les moyens de supervision nécessaires pour effectuer une étude approfondie, incluant de manière non exhaustive la demande et l’étude de documents, des entretiens, des témoignages lors d’audiences, publiques ou à huis clos selon le cas, et la préparation de constatations et recommandations.

IX. Annexe 2 : Détenus de la CIA de 2002 à 2008

Noms en gras : détenus soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées.

Noms en italiques : détenus non précédemment signalés par la CIA à la Commission sénatoriale pour le renseignement.

: numéro du détenu sur le tableau principal des détenus ; par ordre d’entrée en détention à la CIA. Le numéro est attribué par la Commission, et non par la CIA.
Note sur l’effacement : le chiffre des unités des jours passés en détention de la CIA est censuré.

Sources des informations
Fax de la CIA à l’équipe de la Commission sénatoriale pour le renseignement : « Demande de tableau Excel en date du 15 juin », le 17 juin 2009, DTS #2009-2529.

Tableaux des détenus de la CIA fournis à la Commission le 27 avril 2007 ; document figurant dans les archives de la Commission sous l’intitulé « Tableaux de briefing fournis aux membres de la Commission par Michael Hayden, directeur de la CIA, lors de l’audience à huit clos du 12 avril 2007 concernant les techniques d’interrogatoire renforcées infligées aux détenus de la CIA, ainsi qu’une liste de techniques » (DTS # 2007-1594, transcription de l’audience, DTS # 2007-3158).

Messages opérationnels de la CIA et autres documents fournis pour l’étude du Programme de détention et d’interrogatoire de la CIA effectuée par la Commission.

#	Détenus de la CIA	Année de détention	Nombre de jours de détention
1	**Abou Zoubaydah**	2002	1 59
2	Zakariya	2002	36
3	Jamal Eldin Boudraa	2002	62
4	Abbar al-Hawari, alias Abu Sufiyan	2002	36
5	Hassan Muhammad Abu Bakr Qayed	2002	51
6	**Ridha Ahmad Najar, alias Najjar**	2002	69
7	Ayub Marshid Ali Salih	2002	4
8	Bashir Nasir Ali al-Marwalah	2002	4
9	Hail Aziz Ahmad al-Mithali	2002	4
10	Hassan bin Auash	2002	59
11	Musab Omar Ali al-Mudwani	2002	4
12	Said Saleh Said, alias Said Salih Said	2002	4
13	Shawqi Awad	2002	4
14	Omar al-Farouq, alias Abu al-Faruq al-Kuwaiti	2002	41
15	Abd al-Salam al-Hilah	2002	59
16	*Karim, alias Asal Sar Jan*	2002	6
17	*Akbar Zakaria, alias Zakaria Zeineddin*	2002	5
18	***Rafiq bin Bashir bin Halul al-Hami***	2002	5
19	***Tawfiq Nasir Awad al-Bihani***	2002	5
20	**Lutfi al-Arabi al-Gharisi**	2002	38
21	***Dr Hikmat Nafi Shaukat***	2002	7
22	*Yaqub al-Baluchi alias Abu Talha*	2002	8
23	Abdul al-Rahim Ghulam Rabbani	2002	54
24	**Gul Rahman***	2002	1
25	**Ghulam Rabbani alias Abu Badr**	2002	54
26	**Abd al-Rahim al-Nachiri**	2002	1 37

27	*Haji Ghalgi*	2002	18
28	*Nazar Ali*	2002	3
29	*Juma Gul*	2002	8
30	*Wafti bin Ali alias Abdullah*	2002	8
31	*Adel*	2002	6
32	*Qari Mohib Ur Rehman*	2002	6
33	*Shah Wali Khan*	2002	2
34	*Hayatullah Haqqani*	2002	8
35	Bisher al-Rawi	2002	
36	Jamil el-Banna, alias Abu Anas	2002	
37	**Ghairat Bahir**	2002	51
38	Pacha Wazir	2002	33
39	Muhammad Amein al-Bakri	2003	49
40	Abdullah Midhat Mursi	2003	11
41	**Ramzi ben al-Shibh**	2003	1 28
42	Ibn Cheikh al-Libbi	2003	1 14
43	**Mohammed Omar Abdel Rahman, alias Asadallah**	2003	15
44	*Abu Khalid*	2003	2
45	**Khalid Cheikh Mohammed**	2003	1 26
46	**Mustafa Ahmad al-Hawsawi**	2003	1 26
47	**Abu Yasir al-Jazairi**	2003	1 24
48	**Suleiman Abdullah**	2003	43
49	Hamid Aich	2003	4
50	Sayed Habib	2003	49
51	**Abu Hazim, alias Abu Hazim al-Libbi**	2003	72
52	**AI-Sharaiya, alias Abd al-Karim**	2003	48
53	Muhammad Khan (fils de Suhbat)	2003	38
54	*Ibrahim Haqqani*	2003	

55	**Ammar al-Baluchi**	2003	1 18
56	**Khallad ben Attash**	2003	1 18
57	**Laid Ben Dohman Saidi, alias Abu Hudhaifa**	2003	46
58	**Majid Khan**	2003	1 18
59	Mohammad Dinshah	2003	26
60	Muhammad Jafar Jamal al-Qahtani	2003	34
61	Abu Nasim al-Tunisi	2003	32
62	**Mohd Farik bin Amin, alias Abu Zubair**	2003	1 15
63	Zarmein	2003	19
64	Hiwa Abdul Rahman Rashul	2003	11
65	Adel Abu Redwan ben Hamlili	2003	30
66	Shaistah Habibullah Khan	2003	21
67	**Samr Mimi Abdul Latif al-Barq**	2003	8
68	Ali Jan	2003	34
69	Muhammad Khan (fils d'Amir)	2003	1
70	Modin Nik Muhammad	2003	20
71	Abdullah Ashami	2003	27
72	**Bashir bin Lap, alias Lillie**	2003	1 10
73	**Riduan bin Isomuddin, alias Hambali**	2003	1 28
74	Sanad Ali Yislam al-Kazimi	2003	26
75	Salah Nasir Salim Ali, alias Muhsin	2003	59
76	Abd Qudra Allah Mala Azrat al-Hadi	2003	8
77	Bismullah	2003	
78	Said Allam	2003	8
79	Saida Gul	2003	8
80	Shah Wali Khan	2003	8
81	Yahya, alias Rugollah	2003	8
82	Zakariya Abd al-Rauf	2003	8
83	Zarnarai Nur Muhammad Jurna Khan	2003	8

84	*Abdullah Salim al-Qahtani*	2003	3
85	*Awwad Sabhan al-Shammari*	2003	3
86	Noor Jalal	2003	23
87	**Majid bin Muhammad bin Sulayman Khayil, alias Arsala Khan**	2003	5
88	*Aso Hawleri*	2003	2
89	Mohd al-Shomaila	2003	54
90	Ali Saeed Awadh	2003	17
91	**Adnan al-Libbi**	2003	23
92	Muhammad Abdullah Saleh	2004	48
93	Riyadh le Facilitateur	2004	12
94	Abu Abdallah al-Zulaytini	2004	21
95	Binyam Ahmed Mohammed	2004	11
96	Firas al-Yemeni	2004	95
98	Khalid Abd al-Razzaq al-Masri	2004	12
97	**Hassan Ghul**	2004	94
99	**Muhammad Qurban Sayyid Ibrahim**	2004	26
100	Saud Memon	2004	74
101	*Gul Rahman (2)*	2004	3
102	Hassan Ahmed Guleed	2004	90
103	Abu Abdallah	2004	87
104	**Abu Bahar al-Turki**	Effacé 2004	Environ 13
105	**Abu Talha al-Magrebi**	Effacé 2004	Environ 13
106	Abd al-Bari al-Filistini	2004	77
107	Ayyub al-Libbi	2004	30
108	Marwan al-Jabbur	2004	77
109	Qattal al-Uzbeki	2004	80

110	**Janat Gul**	2004	92 [redacted]
111	**Ahmed Khalfan Ghailani**	2004	73 [redacted]
112	**Sharif al-Masri**	2004	81 [redacted]
113	Abdi Rashid Samatar	2004	65 [redacted]
114	**Abou Faraj al-Libbi**	2005	46 [redacted]
115	Abu Munthir al-Magrebi	2005	46 [redacted]
116	Ibrahim Jan		31 [redacted]
117	**Abu Jafar al-Iraqi**	2005	28 [redacted]
118	Abd al-Hadi al-Iraqi	2006	17 [redacted]
119	**Muhammad Rahim**	2007	24 [redacted]

X. Annexe 3 : Exemples de témoignages inexacts de la CIA à la Commission – 12 avril 2007

Interrogatoire d'Abou Zoubaydah

DIRECTEUR HAYDEN : « Alors, en juin, au bout d'environ quatre mois d'interrogatoire, Abou Zoubaydah *a atteint un point où il refusait de coopérer, et il s'est complètement fermé*. Il ne voulait plus rien dire aux interrogateurs du FBI, et même s'il parlait encore aux interrogateurs de la CIA, *nous ne faisions plus aucune avancée significative dans l'acquisition de renseignements de valeur*. Pour nous, il employait la résistance classique aux techniques d'interrogatoire, et même assez efficacement. Et il était clair que nous avions peu de chance de réussir à vaincre sa résistance sans intervention significative. »

> Abou Zoubaydah fut livré à la CIA le [redacted] mars 2002. La déclaration de la CIA selon laquelle il cessa de coopérer avec les débriefeurs qui employaient les techniques d'interrogatoire traditionnelles n'est pas étayée par les archives de la CIA. Au début du mois de juin 2002, les interrogateurs d'Abou Zoubaydah recommandèrent qu'il passe plusieurs semaines en isolement sans interrogatoire pendant l'absence de l'équipe d'interrogatoire [redacted] « afin de déséquilibrer [Abou Zoubaydah] et de permettre à l'équipe de prendre l'air et de s'occuper de leurs affaires personnelles [redacted] » et discuter avec la direction de la CIA de « la phase ultime » concernant Abou Zoubaydah.

Résultat : Abou Zoubaydah passa la majeure partie du mois de juin 2002 et tout le mois de juillet 2002, 47 jours au total, en isolement. Quand les membres de la CIA reprirent son interrogatoire, ils le soumirent immédiatement aux techniques d'interrogatoire renforcées, et notamment à la simulation de noyade.
Avant la période d'isolement de 47 jours, Abou Zoubaydah avait fait des révélations sur les activités d'Al-Qaïda, ses projets, ses moyens et ses contacts, en plus d'informations sur sa structure de commandement, et notamment les noms de certains responsables, les processus de prise de décision, l'entraînement et les tactiques. Abou Zoubaydah livra ce type de renseignements avant, pendant et après le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.

C'est sur l'incapacité d'Abou Zoubaydah à fournir des informations sur le prochain attentat contre les États-Unis et sur les agents implantés aux États-Unis que se fondait la CIA pour déclarer qu'il était « non coopératif » et décider de recourir aux techniques d'interrogatoire renforcées pour le rendre « accommodant » et lui faire révéler les informations que la CIA estimait qu'il détenait. À aucun moment pendant ou après l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées Abou Zoubaydah ne fournit les informations recherchées.

DIRECTEUR HAYDEN : « Ça a vraiment commencé au printemps 2002, avec la capture d'Abou Zoubaydah. À ce moment-là, nous avons fait appel à un psychologue qui était sous contrat avec la CIA [le D^{r} SWIGERT] pour nous donner des conseils en temps réel afin de nous aider à vaincre ce qui paraissait être la très forte résistance à l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah… Nous avons aussi pris des dispositions concernant le [D^{r} DUNBAR]. Le [D^{r} DUNBAR] était le [redacted] psychologue du programme SERE du département de la Défense, le programme de formation « Survie, Esquive, Résistance, Évasion » auquel nous soumettions nos troupes, surtout les aviateurs, afin de leur permettre de résister en environnement hostile. »

Le témoignage de la CIA selon lequel elle aurait fait appel à SWIGERT pour « vaincre ce qui paraissait être la très forte résistance à l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah » n'est pas étayé par les archives internes de la CIA. Elles indiquent plutôt que l'équipe du Centre de lutte contre le terrorisme avait anticipé qu'Abou Zoubaydah ne livrerait aucune informations et contracté avec SWIGERT avant toute évaluation pertinente d'Abou Zoubaydah et de son niveau de coopération.

• Le 1er avril 2002, lors d'une réunion sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme

[redacted], recommanda de faire appel à SWIGERT – alors sous contrat avec les services techniques de la CIA – pour « donner des conseils en temps réel afin de surmonter la résistance à l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah ». (Abou Zoubaydah était détenu par la CIA depuis [redacted].) Ce soir-là, SWIGERT et le membre des services techniques de la CIA qui l'avait recommandé à [redacted] préparèrent un message de recommandations pour l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah. SWIGERT, qui avait supervisé l'entraînement SERE (Survie, Esquive, Résistance, Évasion) de l'armée de l'air et n'avait jamais mené un véritable interrogatoire, conseilla à la CIA de viser à placer ses détenus dans un état de « résignation acquise ».

• Sur la suggestion de [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, le Centre de lutte contre le terrorisme contracta avec SWIGERT pour aider à l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah.

• Comme décrit dans le rapport de détention d'Abou Zoubaydah au volume III, presque aussitôt après son transfert à la CIA, le [redacted] mars 2002, l'état de santé d'Abou Zoubaydah se dégrada et il fut transféré dans l'unité de soins intensifs de l'hôpital [redacted] du Pays [redacted]. Pendant son hospitalisation, les agents du FBI continuèrent à en obtenir des renseignements significatifs. D'après un rapport du FBI, alors qu'il était encore « intubé » à l'hôpital, et incapable de parler, il « indiqua qu'il était prêt à répondre aux questions des interrogateurs en écrivant en arabe ». Il était encore à l'hôpital, en soins intensifs, quand il commença à parler de « Mokhtar » (KCM) et identifia une photo de KCM.

• Lorsqu'Abou Zoubaydah quitta l'hôpital [redacted] et fut renvoyé au site de détention GREEN, le 15 avril 2002, il fut dénudé, privé de sommeil et placé dans une cellule très éclairée, avec une bruit blanc continu ou une musique assourdissante. Les membres du FBI soulevèrent alors des objections contre les aspects coercitifs de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, car ils estimaient faire des progrès substantiels en établissant une relation avec lui et pensaient en obtenir des renseignements indépendamment de ces mesures. (Au cours de leurs interrogatoires d'Abou Zoubaydah, les agents du FBI lui procurèrent une serviette qui couvrait sa nudité et continuèrent à utiliser des techniques d'établissement de relation avec le détenu.)

DIRECTEUR HAYDEN : « Nous voulions que [SWIGERT et DUNBAR] nous donnent des idées sur les approches qui permettraient d'obtenir des informations venant d'individus comme Abou Zoubaydah et d'autres détenus non coopératifs d'Al-Qaïda que nous suspections de retenir des

informations utiles en temps réel, périssables. N'oubliez pas l'arrière-plan de toute cette affaire : il ne s'agissait pas de l'interrogatoire d'un vulgaire troufion ramassé sur le champ de bataille. *Pour qu'un détenu se retrouve dans le Programme de détention de la CIA, il faut qu'il soit soupçonné de détenir des informations sur un attentat contre les États-Unis ou les intérêts américains, ou savoir où se trouvent Oussama ben Laden ou Ayman al-Zawahiri.* »

> La déclaration selon laquelle « pour qu'un détenu se retrouve dans le Programme de détention de la CIA, il faut qu'il soit soupçonné de détenir des informations sur un attentat contre les États-Unis ou les intérêts américains, ou savoir où se trouvent Oussama ben Laden ou Ayman al-Zawahiri » ne correspond pas à la façon dont le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA fonctionnait depuis sa création. Comme expliqué en détail par ailleurs, de nombreux individus avaient été détenus et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA malgré les doutes et les questions entourant leur connaissance de menaces d'attentat et de la localisation de dirigeants d'Al-Qaïda.

DIRECTEUR HAYDEN : « Nous avons commencé en 2002, au printemps 2002. Nous avions un détenu de très haute valeur, Abou Zoubaydah. Nous savions qu'il détenait beaucoup d'informations. Il ne voulait pas parler. Nous n'arrivions à rien avec lui. La décision avait été prise, il fallait que nous fassions quelque chose. Il fallait que nous intervenions. Que pouvions-nous faire ? »

> La déclaration selon laquelle Abou Zoubaydah « ne voulait pas parler » ne correspond pas aux comptes rendus d'interrogatoires de la CIA. La déclaration selon laquelle la CIA « savait qu'[Abou Zoubaydah] détenait beaucoup d'informations » reprend une révélation inexacte d'Abou Zoubaydah datant d'avant sa capture en 2002, et ne correspond pas à son évaluation effectuée par la CIA suite au témoignage d'avril 2007.
>
> • Avant la capture d'Abou Zoubaydah, la CIA détenait des renseignements selon lesquels il était le « numéro trois ou quatre » dans la hiérarchie d'Al-Qaïda. Cette information était fondée sur la révélation d'une source unique qui s'était rétractée en juillet 2002, avant qu'Abou Zoubaydah soit soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. D'autres informations, dans les bases de données de la CIA, indiquaient qu'Abou Zoubaydah n'était pas l'un des principaux membres d'Al-Qaïda, mais qu'il aidait les membres d'Al-Qaïda à obtenir des faux passeports et autres documents de voyage. Selon d'autres indications, si Abou Zoubaydah faisait office d'administrateur de camps d'entraînement de terroristes, il n'était pas le personnage central de ces camps.

• Après qu'Abou Zoubaydah eut été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, en août 2002, le chef du site de détention GREEN écrivit : « Je ne crois pas qu'Abou Zoubaydah ait été aussi lié à Al-Qaïda que nous le pensions avant sa capture. »

• En août 2006, la CIA publia une évaluation qui concluait que des « erreurs de perception » sur les camps d'entraînement afghans auxquels Abou Zoubaydah était associé avaient entraîné un rapport qui avait « amené par erreur à [le] considérer comme l'un des principaux lieutenants d'Al-Qaïda ». Cette évaluation concluait qu'« Al-Qaïda avait rejeté la demande d'Abou Zoubaydah lorsqu'il avait demandé en 1993 à rejoindre le groupe ».

Les déclarations de la CIA selon lesquelles « les interrogateurs n'arrivaient à rien avec [Abou Zoubaydah] » avant de le soumettre aux techniques d'interrogatoire renforcées sont aussi en contradiction avec les archives de la CIA.

• Avant le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées, Abou Zoubaydah avait livré des informations sur Al-Qaïda, ses activités, projets, moyens, contacts, structure de commandement, membres, processus de prise de décision, entraînement et tactiques. Abou Zoubaydah fournit ce genre d'informations avant, pendant et après le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA.

• Un bilan quantitatif des renseignements diffusés à partir d'éléments venant d'Abou Zoubaydah montre qu'il a révélé davantage d'informations au cours de ses deux premiers mois d'interrogatoire – avant le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA – que pendant et après l'utilisation de ces techniques renforcées.

Les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA et la formation SERE

DIRECTEUR HAYDEN : « Après de longs entretiens, le [D^{r} SWIGERT] nous a suggéré de recourir aux méthodes d'interrogatoire qui étaient utilisées depuis des années, en toute sécurité, au centre de formation du département de la Défense – en d'autres termes, les techniques d'interrogatoire auxquelles nous enseignions nos aviateurs à résister. Ces techniques étaient employées depuis une cinquantaine d'années, sans dommages significatifs. »

VICE-PRÉSIDENT BOND : « Est-il vrai que les techniques que vous utilisez sont tirées de la formation SERE ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « En effet, sénateur, ce sont toutes des techniques employées lors de la formation SERE. »

La CIA a systématiquement déclaré que ses techniques d'interrogatoire renforcées étaient identiques à celles de la formation SERE du département de la Défense des États-Unis, mais les archives des interrogatoires de la CIA indiquent qu'elles étaient appliquées de façons bien différentes à ses détenus. Par exemple, une lettre de l'Attorney général adjoint adressée à la direction juridique de la CIA relevait notamment que le rapport particulier de l'inspection générale de la CIA soulignait que la simulation de noyade telle qu'elle était infligée lors de l'entraînement SERE « était tellement différente de l'application qu'en avait fait la CIA qu'il n'y avait pratiquement pas de rapport entre les deux ». Avant de soumettre Abou Zoubaydah aux techniques d'interrogatoire renforcées, le chef du site de détention avait observé des différences entre les techniques de l'entraînement SERE et la façon dont elles devaient être infligées à Abou Zoubaydah :

« Si les techniques décrites lors de réunions au siège de la CIA et aux échelons inférieurs sont administrées à des élèves volontaires aux États-Unis sans danger, sans impact mesurable sur leur psyché, nous ne pouvons pas affirmer la même chose ici pour un homme contraint de subir ces procédures et à qui on fera croire que ce sera son sort dans l'avenir et jusqu'à la fin de ses jours… [Le] personnel mettra tout en œuvre pour que le sujet ne subisse pas de dommages physiques ou mentaux irréversibles, mais nous ne devrions pas dire d'entrée de jeu que cette procédure est sans danger. »

Approbation du département de la Justice

DIRECTEUR HAYDEN : « Cette liste de techniques recommandées a été ensuite adressée au département de la Justice pour avoir son avis sur la légalité ou non de ces techniques. Le département de la Justice a rendu un avis juridique selon lequel les 13 techniques étaient légales, ne constituaient pas une torture, et pouvaient donc être employées pour les interrogatoires de la CIA. »

Comme décrit dans la présente synthèse, la note du bureau d'assistance juridique du département de la Justice datée du 1er août 2002 s'appuyait sur des renseignements inexacts fournis par la CIA concernant le rang d'Abou Zoubaydah au sein d'Al-Qaïda et

sur l'évaluation de l'équipe d'interrogatoire selon laquelle Abou Zoubaydah détenait des informations sur des projets d'attentats.

La note du bureau d'assistance juridique déclarant qu'elle s'appuyait sur des faits avancés par la CIA et ne s'appliquerait pas en cas de modification des faits concernait aussi spécifiquement Abou Zoubaydah. La CIA n'en utilisa pas moins la note du bureau d'assistance juridique comme base légale pour appliquer ses techniques d'interrogatoire renforcées à certains autres de ses détenus.

Les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA et la formation SERE

VICE-PRÉSIDENT BOND : « Jusqu'à quel niveau Al-Qaïda entraîne-t-elle ses agents à la résistance aux interrogatoires ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Eh bien, sénateur, les experts me font signe que c'est assez large. »
VICE-PRÉSIDENT BOND : « Donc, même si vous capturiez un facilitateur d'Al-Qaïda, il est probable qu'il aurait déjà été entraîné conformément à tout ce qui se trouve dans le manuel opérationnel de l'armée et il saurait qu'il ne doit pas parler. »
DIRECTEUR HAYDEN : « En effet, sénateur, il faudrait s'y attendre. »

Lors de l'examen des archives de la CIA, on n'a retrouvé aucun document indiquant qu'Al-Qaïda s'était livré à un « entraînement généralisé » à la résistance à l'interrogatoire. La CIA a déclaré de façon répétée que c'était Abou Zoubaydah qui « avait écrit le manuel sur les techniques de résistance d'Al-Qaïda ». Cette déclaration n'est pas étayée non plus par les archives de la CIA. Interrogé sur l'entraînement à la résistance à l'interrogatoire, Abou Zoubaydah indiqua que :

« … le camp de Khaldan et le camp de Faruq [d'entraînement au terrorisme] dispensaient au moins périodiquement des formations sur la manière de gérer la captivité ».

Il expliqua qu'une fois il y avait eu à Khaldan un Égyptien qui avait réuni et étudié des informations de diverses sources (notamment des manuels et des gens qui s'étaient trouvés dans « diverses armées »). Cet Égyptien « disait aux frères d'êtres forts » et de « ne pas parler. » Abou Zoubaydah avait réagi à cela en le prenant à part – hors de vue

des frères – et en lui expliquant que le plus important était d'avoir « un super plan – et non de compter sur un superman ».

Abou Zoubaydah expliqua qu'il disait aux recrues du camp d'entraînement qu'« on ne pouvait demander à aucun frère de tenir pendant une période prolongée », et que les individus capturés fourniraient des informations au cours de leur détention. Pour cette raison, il expliquait que les individus capturés devraient « s'attendre à ce que l'organisation prenne des mesures pour protéger les gens et les plans quand une personne qui détenait des connaissances était capturée ».

Les interrogateurs de la CIA, les interrogateurs de l'armée et le manuel opérationnel de l'armée de terre

DIRECTEUR HAYDEN : « Tous les agents impliqués dans l'interrogatoire des détenus ont été soigneusement sélectionnés et ont été passés au crible. L'âge moyen de nos interrogateurs est de 43 ans. Après leur sélection, ils suivent plus de 250 heures d'entraînement spécialisé pour ce Programme avant d'être autorisés à se trouver en face d'un terroriste. Et avant de laisser un nouvel interrogateur conduire un interrogatoire, nous exigeons des expériences de terrain complémentaires sous la supervision directe d'un agent expérimenté. »

DIRECTEUR HAYDEN : « Si ce n'est que le manuel opérationnel de l'armée de terre a été écrit pour guider le comportement d'une force beaucoup plus large, beaucoup plus jeune, qui s'entraîne avant tout à gérer un grand nombre de prisonniers de guerre ennemis. Ce n'est pas l'objet du Programme de la CIA. »

DIRECTEUR HAYDEN : « [Le manuel opérationnel de l'armée de terre doit] être suivi par des centaines et des centaines d'adolescents en situation de danger sur le champ de bataille. »
SÉNATEUR JOHN WARNER : « Sans avoir profité du dixième de l'entraînement de vos professionnels. »
DIRECTEUR HAYDEN : « Exactement. »

Ce témoignage de la CIA n'est pas corroboré par les archives internes de la CIA et l'histoire opérationnelle du Programme.

– Le [redacted] novembre 2002, après la fin de la première session de formation à l'interrogatoire, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre

le terrorisme, demanda à [redacted], juriste du Centre de lutte contre le terrorisme, de « faire savoir qu'à partir de maintenant le service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme devrait approuver tous les personnels engagés pour assister ou enseigner – ou associés d'une façon ou d'une autre – aux cours ». Le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, objecta à cette approche : « Je ne pense pas que le service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme doive ou souhaite être impliqué dans la sélection des participants, des observateurs, des instructeurs ou tout autre individu impliqué dans ce Programme. Ce n'est tout simplement pas votre boulot. Votre boulot est de dire à tout le monde quels sont les critères juridiques acceptables pour mener des interrogatoires conformément aux pouvoirs conférés par la justice et approuvés par la Maison Blanche. » Contrairement aux commentaires et déclarations officielles du directeur Hayden de la CIA qui affirme que « tous les personnels impliqués dans l'interrogatoire des détenus sont soigneusement sélectionnés et font l'objet d'une enquête qui démontre leur jugement professionnel et leur maturité », les archives de la CIA indiquent que l'examen souhaité par [redacted] n'a pas eu lieu. La Commission a examiné les archives de la CIA concernant plusieurs de ses membres et de ses contractants impliqués dans son Programme de détention et d'interrogatoire, qui menaient pour la plupart des interrogatoires. La Commission a identifié un certain nombre de membres sur le passé desquels on avait des renseignements particulièrement défavorables remettant en cause leur aptitude au poste, leur accès à des informations protégées et leur participation aux activités d'interrogatoire de la CIA. Dans presque tous les cas, les renseignements défavorables étaient connus de la CIA avant leur affectation au Programme de détention et d'interrogatoire. Il s'agissait notamment d'individus qui avaient interrogé des détenus de façon inappropriée, avaient des problèmes de comportement colérique au travail et avaient été officiellement reconnus coupables d'agression sexuelle.

– Le témoignage du directeur Hayden sur les heures de formation exigées des interrogateurs de la CIA ne correspond pas à l'histoire opérationnelle des débuts du Programme. D'après les archives, les membres et contractants de la CIA qui conduisaient les interrogatoires en 2002 n'avaient suivi aucune formation à l'interrogatoire. La première session de formation, tenue en novembre 2002, prévoyait environ 65 heures de formation en salle et sur le terrain. La formation initiale était conçue et menée par [redacted], qui avait été sanctionné pour usage de techniques d'interrogatoire abusives dans les années 1980, et [redacted], qui n'avait jamais reçu de formation ni mené d'interrogatoires. En avril 2003, [redacted] [Agent de la CIA n°1] avait été certifié comme interrogateur

après une seule semaine de formation théorique. En 2003, la certification d'interrogateur n'exigeait que deux semaines de formation théorique (80 heures au maximum) et 20 heures additionnelles de formation opérationnelle et/ou d'interrogatoires réels.

Autres membres de l'équipe d'interrogatoire

DIRECTEUR HAYDEN : « Des non-participants doivent assister à toutes les sessions d'interrogatoire au cours desquelles le recours à l'une de ces procédures légales a été autorisé, afin de garantir que les procédures seront appliquées de façon sûre et appropriée. N'importe quel observateur peut demander à tout moment "d'arrêter". Ils sont autorisés à mettre fin à un interrogatoire immédiatement s'ils estiment qu'il se passe quelque chose d'interdit. »
SÉNATRICE SNOWE : « Vous avez donc aussi mentionné que des non-participants assistaient au processus d'interrogatoire. Quels sont ces non-participants ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Il pouvait s'agir d'autres interrogateurs, de médecins, du chef de la base, de débriefeurs, d'analystes. »
SÉNATRICE SNOWE : « Leur est-il arrivé, au cours de la procédure, au cours de ces interrogatoires, d'exprimer des craintes ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Tous les observateurs ont – tout le monde a – absolument le droit d'interrompre la procédure rien qu'en disant "arrêtez". »
SÉNATRICE SNOWE : « Est-ce arrivé ? Ce n'est jamais arrivé ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Non, pas à notre connaissance. Pardon. John [Rizzo] et [redacted] me font remarquer qu'ils n'ont pas seulement la possibilité d'interrompre la séance ; ils ont pour obligation de le faire s'ils pensent qu'il se passe quelque chose qui n'est pas autorisé. »

Ce témoignage n'est pas conforme aux archives de la CIA. Par exemple :

– Au cours de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, les membres de la CIA du site de détention GREEN objectèrent au fait qu'Abou Zoubaydah soit soumis de façon continue aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, et déclarèrent qu'il était « hautement improbable » qu'il détienne les informations sur des menaces que la direction de la CIA cherchait à obtenir. Quand l'équipe d'interrogatoire procéda à cette évaluation, elle ajouta que les pressions infligées à Abou Zoubaydah « frisaient l'illégalité ». La direction de la CIA ordonna à l'équipe d'interrogatoire de continuer à

utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées et de s'abstenir d'employer « un langage spéculatif quant à la légalité d'activités données » dans des câbles de la CIA.

– Au cours des interrogatoires de KCM, le chef de la base de la CIA ordonna que le médecin présent sur le site de détention ne contacte pas directement la direction via l'intranet, protégé, de la CIA, afin d'éviter de fournir « les fondements d'actions juridiques ultérieures ». À la place, le chef de la base indiqua que toutes les informations concernant les interrogatoires de KCM devaient être revues par le chef de la base avant d'être envoyées à la direction de la CIA. Avant la troisième séance de simulation de noyade de KCM, le 13 mars 2003, le médecin du site exprima ses craintes que la séance sorte du cadre du projet de directives de la direction médicale de la CIA sur la simulation de noyade. La séance de simulation de noyade fut menée après un courriel d'approbation d'un juriste du Centre de lutte contre le terrorisme de la CIA. Le médecin devait écrire plus tard que « les choses évoluent : de conscience institutionnelle et de facteur de régulation, les [médecins] sont peu à peu considérés comme ceux à qui il incombe d'optimiser les résultats en toute sécurité et de protéger les arrières de tout le monde ».

– Comme dans le cas de plusieurs autres détenus de la CIA, Abd al-Rahim al-Nachiri fut soumis, de façon répétée, aux techniques d'interrogatoire renforcées au siège de la CIA, malgré les objections d'interrogateurs de la CIA.

– Le rapport particulier de l'inspection générale de la CIA déclare que « les psychologues [de la CIA] objectèrent au fait d'employer des psychologues du site comme interrogateurs en arguant de conflits d'intérêts et de préoccupations éthiques ». D'après le rapport particulier, cette objection était « fondée sur l'observation que les psychologues du site qui administraient [les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA] participaient aux évaluations et appréciaient l'efficacité et l'impact [des techniques d'interrogatoire renforcées] sur les détenus ». En janvier 2003, la direction de la CIA exigea la présence d'au moins un autre psychologue, qui ne participait pas lui-même à l'administration des techniques d'interrogatoire renforcées. Pourtant, d'après [redacted] la direction médicale de la CIA, le problème existait toujours du fait que « les psychologues/interrogateurs continuaient à remplir les deux fonctions ».

SÉNATRICE SNOWE : « Un membre de la CIA exprima-t-il des réserves quant à son implication dans l'interrogatoire ou les techniques utilisées ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Pas à ma connaissance. Ces gars ont plus d'expérience que ça. Non. »

Cette déclaration n'est pas corroborée par les archives de la CIA. Par exemple, du 4 au 23 août 2002, la CIA soumit Abou Zoubaydah à ses techniques d'interrogatoire renforcées quasiment 24 heures sur 24. Les membres de la CIA du site de détention GREEN trouvaient choquant l'usage continu des techniques d'interrogatoire renforcées. Ils étaient opposés à leur usage ininterrompu contre Abou Zoubaydah, mais la direction de la CIA leur avait ordonné de continuer. L'interrogatoire à l'aide des techniques renforcées se poursuivit plus de deux semaines après que le personnel du site avait mis en cause la légalité « de pratiquer l'escalade ou même seulement de maintenir la pression » sur Abou Zoubaydah. Dans les archives de la CIA on trouve les réactions suivantes de membres du personnel exprimant « des réserves au fait d'être impliqués dans les interrogatoires » et le recours aux techniques :

– Le 5 août 2002 : « Tenons à avertir [le médecin] que ce n'est sûrement pas un endroit où il s'est jamais trouvé auparavant dans sa carrière médicale… C'est très dérangeant, visuellement et psychologiquement. »

– Le 8 août 2002 : « La première séance d'aujourd'hui a eu un effet profond sur tout le personnel présent… Apparemment, l'impression collective est que nous ne devrions pas aller beaucoup plus loin… Le groupe a l'air fort pour le moment, mais si ça devait continuer… nous ne pouvons pas garantir combien de temps encore… »

– Le 8 août 2002 : « Plusieurs membres de l'équipe profondément marqués… Certains au bord des larmes et très choqués. »

– Le 9 août 2002 : « Deux, peut-être trois [membres] paraissent sur le point de demander leur transfert » du site de détention si la décision est prise de poursuivre les techniques d'interrogatoire renforcées.

– 11 août 2002 : Visionner les vidéos de ce qu'on a fait subir à Abou Zoubaydah « a suscité de profondes réticences quant à la futilité (et la légalité) du fait d'augmenter ou même de maintenir la coercition ». Concernant le visionnement des vidéos d'interrogatoire, « attendez-vous à quelque chose que vous n'avez encore jamais vu ».

Le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, ordonna – par courriel – à l'équipe d'interrogatoire de la CIA de ne pas employer dans les messages internes à la CIA « un langage spéculatif quant à la légalité d'activités données ». Peu après, vers le

mois de décembre 2002, la direction juridique de la CIA exprima « de réelles préoccupations » quant au manque de détails dans les messages sur ce qui se passait dans ses sites de détention, notant que « les informations transmises par messages se raréfiaient », et que « la CIA ne peut pas suivre la situation si elle n'est pas circonstanciée dans les échanges de messages ». Le chef des interrogatoires de la CIA – qui assurait la formation des interrogateurs – dit qu'à son avis les messages sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah comportaient « un excès d'informations ».

Les comptes rendus d'abus

DIRECTEUR HAYDEN : « Toutes les déviations constatées sur les procédures et pratiques autorisées doivent être immédiatement signalées et des mesures correctives doivent être prises, y compris le signalement à l'inspection générale de la CIA et au département de la Justice, selon le cas. »

Ce témoignage n'est pas corroboré par les archives de la CIA. Par exemple :

– De nombreux individus impliqués dans l'interrogatoire du détenu Abd al-Rahim al-Nachiri ne signalèrent aucune activité inappropriée. Concernant l'usage non autorisé d'un pistolet et d'une perceuse pour menacer Al-Nachiri, un interrogateur de la CIA déclara qu'il n'avait pas signalé les incidents parce qu'il estimait qu'ils n'outrepassaient pas le niveau des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, tout en remarquant qu'il n'avait pas reçu d'instructions sur ce qu'il fallait signaler. Le chef de la base déclara qu'il n'avait pas signalé les incidents parce qu'il supposait que l'interrogateur avait l'accord de la direction de la CIA et parce que deux responsables de la CIA lui avaient ordonné de limiter les compte rendus du site de détention vers la direction de la CIA. L'activité inappropriée avait été découverte lors d'un échange informel entre des membres récemment arrivés du siège de la CIA et des agents de sécurité.

– Il y avait des différences quantitatives et qualitatives significatives entre la façon dont la simulation de noyade avait été infligée à KCM et la description de la technique fournie au département de la Justice. Sur le moment, ni les interrogateurs ni les juristes de la CIA ne signalèrent ces différences, ni à l'inspection générale, ni au département de la Justice.

– En outre, les archives de la CIA indiquent que les techniques d'interrogatoire renforcées ont été infligées à 17 détenus qui n'auraient pas dû y être soumis.

Statistiques concernant les détenus

DIRECTEUR HAYDEN : « Ce que vous avez là est une matrice. Sur la gauche, ce sont les noms de 30 individus du Programme de la CIA qui ont été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Monsieur le président, monsieur le vice-président, mesdames et messieurs les membres de la Commission, vous m'avez déjà entendu le dire : dans toute l'histoire du Programme, nous avons eu 97 détenus. Trente d'entre eux ont été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. »

Ce témoignage est inexact. À l'époque de cette déposition, La CIA avait détenu au moins 118 personnes. Les archives de la CIA indiquent qu'au moins 38 de ces détenus avaient été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées.

Fondements légaux des détentions et des interrogatoires de la CIA

DIRECTEUR HAYDEN : « Le manuel d'interrogatoire de l'armée de terre est conçu pour que les gars de Guantanamo interrogent un tireur à la solde de Gulbuddin Hekmatyar, le chef afghan. Ce type ne sera jamais concerné par notre Programme. Le ticket d'entrée dans le Programme est la connaissance de menaces contre le territoire national ou les intérêts des États-Unis, ou la connaissance de la localisation des numéros un ou deux. »

Ce témoignage ne correspond pas aux archives sur la détention et les interrogatoires de la CIA. Par exemple, de nombreux individus ont été détenus et soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, malgré les doutes et les questions qui se posent sur leur connaissance de menaces terroristes et la localisation des principaux chefs d'Al-Qaïda. Qui comprenaient Asadullah, Mustafa al-Hawsawi, Abu Hudhaifa, Arsala Khan, Abu Talha al-Magrebi et Abu Bahar al-Turki, Janat Gul, Ahmed Ghailani, Sharif al-Masri et Sayyid Ibrahim.

La CIA déclara au bureau d'assistance juridique qu'elle n'infligerait ses techniques d'interrogatoire renforcées qu'aux détenus qui avaient connaissance de menaces imminentes ou d'implication directe dans la planification et la préparation d'attentats. Le bureau d'assistance juridique n'approuva que le 20 juillet 2007, soit plus de trois

mois après ce témoignage, l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées contre des détenus, en fonction de leur connaissance supposée de la localisation de Ben Laden ou d'Ayman al-Zawahiri. Avant le 20 juillet 2007, les techniques d'interrogatoire renforcées furent néanmoins infligées à au moins six détenus de la CIA soupçonnés de détenir « des informations de localisation » sur des cibles de haute valeur, notamment sur Oussama ben Laden ou Ayman al-Zawahiri.

Renseignements révélés par la population générale de détenus

DIRECTEUR HAYDEN : « Depuis que nous avons commencé tout cela, à l'été 2002, les 97 détenus nous ont aidés par leur témoignage à créer 8 000 rapports de renseignements. »
SÉNATRICE SNOWE : « Sur les 8 000 rapports de renseignements fournis, comme vous l'avez dit, par 30 des détenus… »
DIRECTEUR HAYDEN : « Par l'ensemble des 97, Madame. »

Les déclarations de la CIA suggérant que tous ses détenus révélaient des informations exploitables ne sont pas étayées par les archives de la CIA. Un tableau détaillé des révélations figure au volume II. Les archives des renseignements recueillis par la CIA indiquent que 34 % de tous les détenus ne révélaient pas d'informations exploitables, et que près de 70 % avaient généré moins de 15 rapports de renseignement. Des 39 détenus qui étaient, d'après les archives de la CIA, soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, près de 20 % ne donnèrent lieu à aucun rapport de renseignement et 40 % en fournirent moins de 15.

Révélations des détenus de la CIA et capture de terroristes

DIRECTEUR HAYDEN : « Les révélations des détenus ont joué un rôle dans la capture de presque tous les membres clés d'Al-Qaïda et de leurs complices depuis 2002. »

La CIA déclara systématiquement que l'interrogatoire de ses détenus à l'aide de ses techniques d'interrogatoire renforcées avait permis d'obtenir des renseignements cruciaux et impossibles à obtenir par d'autres moyens, qui avaient débouché sur la capture de terroristes spécifiques dont KCM, Majid Khan, Ramzi ben al-Shibh, Iyman Faris, Saleh al-Marri, Ammar al-Baluchi, Khallad ben Attash, Sajid Badat et Dhiren Barot.

Ces déclarations étaient inexactes.

Le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA a permis la capture de Hambali et de la « cellule de Karachi »

DIRECTEUR HAYDEN : « En mars 2003, KCM nous a révélé des informations sur un agent d'Al-Qaïda, Majid Khan… KCM savait que Majid avait été récemment capturé. Pensant peut-être que Khan était en train de parler, KCM a admis avoir chargé Majid d'apporter 50 000 dollars à certains agents de Hambali en décembre 2002… Alors on est allés trouver [Majid] Khan et on lui a dit, hé, ton oncle vient de nous parler de l'argent. Il a reconnu avoir apporté l'argent à un agent appelé Zubair. Il nous a fourni une description physique et le numéro de téléphone de Zubair. Sur la base de ces informations, [redacted] a capturé Zubair en juin. »

La chronologie fournie dans ce témoignage, qui coïncide avec d'autres déclarations de la CIA, est inexacte. Avant la capture de KCM, début janvier 2003, la surveillance d'un compte de messagerie connu d'Al-Qaïda révéla des communications entre ce compte et Majid Khan, un ex-résident de Baltimore, dans le Maryland. D'après ces échanges, Majid Khan était allé à Bangkok soutenir des activités terroristes et y était en contact avec un certain « Zubair ». À ce moment-là, la CIA détenait des renseignements importants indiquant qu'un dénommé « Zubair » jouait un rôle clé dans le soutien à la Jemaah Islamiyah, était affilié à des personnalités d'Al-Qaïda comme KCM, était un expert de l'Asie du Sud-Est, et soupçonné de jouer un rôle dans les attentats de Bali perpétrés par Hambali, le 12 octobre 2002. Le 6 mars 2003, le lendemain de la capture de Majid Khan (capture qui ne devait rien à des révélations de détenus de la CIA), et alors qu'il était interrogé par des interrogateurs d'un gouvernement étranger utilisant des techniques basées sur la construction de rapports humains, Majid Khan décrivit comment il était allé à Bangkok et avait apporté 50 000 dollars à Zubair, sur ordre de Al-Qaïda. La description physique de Majid Khan fournie par Zubair coïncidait avec les renseignements précédemment obtenus sur lui.

Confronté à cette information, KCM confirma le renseignement, mais nia connaître Zubair.

En mai 2003, la CIA apprit qu'une de ses nouvelles sources, [redacted], avait reçu un appel d'un numéro de téléphone associé à Zubair. Contactée par la CIA, cette source décrivit un Malaisien

[redacted]. [redacted] plus tard, la source avertit la CIA que Zubair serait [redacted]. En se fondant sur cette information, les autorités thaïes, [redacted], capturèrent Zubair le 8 juin 2003.

DIRECTEUR HAYDEN : « Zubair intègre le programme. Au cours du débriefing, il révèle qu'il travaillait directement pour Hambali. Il livra des informations sur [redacted] Hambali et une entreprise [redacted]. »

Ce témoignage ne correspond pas aux archives de la CIA. Avant d'intégrer le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, alors qu'il était encore détenu par un gouvernement étranger, Zubair fut interrogé sur ses démarches pour obtenir des documents [redacted] frauduleux, ainsi que sur son contact téléphonique avec [redacted] [Business Q] [redacted]. Zubair admit avoir tenté de se procurer des documents [redacted] illégaux pour le compte de Hambali, et avoir utilisé [redacted] [Business Q] [redacted]. Les archives de détention de la CIA ne précisent pas quelles mesures d'investigation immédiates la CIA ou les autorités thaïes prirent concernant [redacted] [Business Q], bien que des renseignements aient indiqué que Zabair avait été en fréquent contact avec cette entreprise.

Après avoir été mis en détention par la CIA, Zubair fut aussitôt soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Après avoir été interrogé pendant plusieurs jours sur d'autres questions, il fut interrogé sur ses tentatives d'obtention de [redacted] documents pour Hambali, moment à partir duquel il reconnut à nouveau avoir utilisé [redacted] [Business Q] [redacted]. Quand les autorités thaïes approchèrent « un contact » à [redacted] [Business Q], ils reçurent [redacted].

DIRECTEUR HAYDEN : « Agissant conjointement avec [une entité d'un gouvernement étranger], nous avons utilisé cette information pour capturer un autre lieutenant de Hambali, un dénommé Lillie – qui figure aussi sur votre liste [de détenus de la CIA] –, lequel a fourni la localisation de Hambali. Et cette localisation nous a permis de le capturer. »

Au cours d'une opération impliquant la surveillance de [redacted] [Business Q], Amer, un associé de Hambali, fut arrêté le 11 août 2003. Amer se montra aussitôt coopératif et contribua à l'arrestation de Lillie, quelques heures plus tard, vers 18 heures. Au cours de son arrestation, Lillie fut découvert en possession d'un porte-clés sur lequel figurait une adresse dans un immeuble d'Ayutthaya, en Thaïlande. En réponse à l'interrogatoire, « au bout de quelques minutes de détention », Lillie reconnut que l'adresse du porte-clés était celle où se trouvait Hambali. Moins de quatre heures plus tard, Hambali était capturé à l'adresse trouvée sur le porte-clés.

D'après le chef de la branche d'Asie du Sud-Est du Centre de lutte contre le terrorisme :

« [La CIA] est tombée sur Hambali. On est tombés sur la [source]… décroché le téléphone et appelé celui qui était chargé du dossier pour dire il y a [redacted]… On était vraiment tombés dessus par hasard. Ce n'était pas du travail de police, ce n'était pas un bon ciblage, on était juste tombés dessus et ça nous a livré Hambali. »

KCM, Hambali et la « cellule de Karachi » (le groupe Al-Ghuraba)

DIRECTEUR HAYDEN : « Pour boucler la boucle, Abd al-Hadi a ensuite identifié une cellule d'agents de la Jemaah Islamiyah que Hambali avait envoyés à Karachi pour une autre opération d'Al-Qaïda. On a communiqué l'information de Abd al-Hadi à son frère, Hambali. Hambali a alors admis qu'il s'occupait de membres de la cellule pour une opération aux États-Unis, sous les directives de KCM – je vous rappelle que c'est comme ça que toute cette histoire avait commencé – et on est presque certains que c'étaient les types qui essayaient de mettre en action le projet d'attentat qui consistait à détourner des avions et à les diriger sur les plus grands bâtiments de la côte Ouest des États-Unis. »

L'allusion du directeur de la CIA aux « types qui essayaient de mettre en action le projet d'attentat qui consistait à détourner des avions et à les diriger sur les plus hauts bâtiments de la côte Ouest des États-Unis » fait référence au groupe d'étudiants Al-Ghuraba et au projet de « Deuxième Vague » d'attentats de KCM détaillé dans la présente synthèse et plus en détail encore dans le volume II.

L'examen des archives de la CIA révèle que, contrairement aux déclarations de la CIA, le frère de Hambali, Abd al-Hadi, alias « Gunawan », qui était détenu par un

gouvernement étranger, n'identifia pas une « cellule d'agents de la Jemaah Islamiyah que Hambali avait envoyés à Karachi pour une autre opération d'Al-Qaïda ». Il identifia un « groupe d'étudiants malaisiens et indonésiens à Karachi » qui étaient au courant de son affiliation avec la Jemaah Islamiyah. Les agents de la CIA sur le site se souvinrent d'un autre rapport de renseignement indiquant que KCM projetait d'utiliser des Malaisiens lors de la « prochaine vague d'attentats », le rapprochèrent des déclarations de Gunawan concernant des étudiants malaisiens, et signalèrent que Gunawan venait d'identifier « un groupe de 16 individus, pour la plupart des Malaisiens ». Les archives indiquent que c'est cette analyse initiale qui avait amené la CIA à considérer le groupe comme une « cellule » KCM pour la « prochaine vague d'attentats ».

Alors que Hambali était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, on l'interrogea sur les tentatives de recrutement de pilotes auxquelles KCM s'était livré, ainsi que sur les renseignements concernant le groupe Al-Ghuraba – que la CIA supposait être une « cellule » KCM. Hambali révéla à ses interrogateurs de la CIA « que certains des membres [du groupe Al-Ghuraba] étaient destinés à travailler pour Al-Qaïda si tout s'était passé conformément au plan », et que « KCM lui avait dit de lui fournir autant de pilotes que possible ».

Quelques mois plus tard, le 30 novembre 2003, après trois semaines d'interrogatoire par un débriefeur, « presque entièrement à Bahasa, en Indonésie », Hambali reconnut avoir inventé des informations lorsqu'il était soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA. Hambali disait avoir fait ces fausses déclarations « dans l'espoir de réduire la pression à laquelle il était soumis », et pour « fournir un compte rendu cohérent avec ce que [Hambali] supposait que ses interrogateurs voulaient entendre ». Un message du 30 novembre 2003 signalait que les membres de la CIA « estimaient crédible l'aveu de [Hambali] selon lequel il avait précédemment raconté ces contre-vérités ». Hambali décrivit ensuite de façon récurrente « l'organisation Al-Ghubara » comme « un camp de formation pour les futurs agents et dirigeants potentiels de la Jemaah Islamiyah, plutôt qu'une cellule de la Jemaah Islamiyah ou une tentative orchestrée par la Jemaah Islamiyah pour initier des opérations propres hors d'Asie du Sud-Est ». Cette description était cohérente et corroborait d'autres rapports de renseignement.

Un important corpus de rapports de renseignement indique que, contrairement aux déclarations de la CIA, le groupe Al-Ghuraba n'était pas « chargé » ou au courant de quoi que ce soit concernant des projets d'attentats de la « Deuxième Vague ».

Les déclarations de KCM varièrent, mais il déclara « qu'il ne voyait pas encore le groupe comme un réservoir opérationnel d'où tirer des agents ». Un message de la CIA daté du 27 octobre 2006 déclarait que « tous les membres de la cellule Al-Ghuraba de la Jemaah Islamiyah ont été libérés », alors qu'un rapport de renseignement de la CIA daté du 18 avril 2008 citant le groupe Al-Ghuraba ne fait pas allusion au fait que le groupe servait de gisement d'agents potentiels pour le projet de « Deuxième Vague » d'attentats de KCM.

Le processus d'interrogatoire

DIRECTEUR HAYDEN : « Comme précédemment, avec ces sept [techniques d'interrogatoire renforcées] nous utilisons les mesures les moins coercitives pour amener la coopération à un niveau prévisible, fiable, durable. Elles sont employées pour instaurer un état de coopération. Une fois que l'état de coopération est atteint, nous nous contentons de débriefer le détenu d'une façon exploitable. En moyenne, nous arrivons à cet état de coopération au bout d'une période estimée à une ou deux semaines environ. »

« Quand on lui pose des questions pendant cette période de tension accrue, quand on est plutôt plus coercitif que moins, on lui pose généralement des questions dont on connaît déjà les réponses. Sans cela, comment saurions-nous que nous l'avons amené d'une attitude hostile à une attitude de coopération ? Ce n'est qu'après l'avoir amené à ce second stade que nous lui posons des questions dont nous pensons réellement qu'il connaît les réponses alors que nous les ignorons. »

Ce témoignage ne correspond pas aux archives de la CIA. Comme détaillé tout au long du rapport de la Commission, les détenus de la CIA étaient souvent soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées immédiatement après leur mise en détention. Les interrogateurs posaient aux détenus, en les soumettant aux techniques d'interrogatoire renforcées, des questions ouvertes, dont la CIA ne connaissait pas les réponses. Cette approche commença avec Abou Zoubaydah, dont l'interrogatoire se centra sur l'ordre de révéler « la seule chose que tu ne veux pas que je sache », et qui resta un personnage central du programme. De nombreux détenus de la CIA étaient déterminés à ne jamais atteindre « l'état de coopération ». Plusieurs détenus soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA passèrent au débriefing normal et furent ensuite soumis à une ou plusieurs séances d'interrogatoire renforcées additionnelles.

Utilisation des révélations des détenus

DIRECTEUR HAYDEN : « Toutefois, aucune des informations que nous obtenons grâce au Programme n'est utilisée isolément. C'est une donnée qui doit ensuite être confrontée à tous les autres éléments en notre possession. »

> La CIA diffusait régulièrement des rapports fondés sur des déclarations non corroborées de détenus de la CIA. Les rapports, qui contenaient parfois des informations inventées ou autrement inexactes, obligeaient la CIA à des enquêtes approfondies. Par exemple, la CIA diffusa l'information selon laquelle KCM avait envoyé Abu Issa al-Britani dans le Montana pour recruter des Afro-Américains convertis à l'Islam. En juin 2003, KCM déclara avoir inventé cette information parce qu'il était « soumis à « des pressions accrues » et avait simplement dit à ses interrogateurs ce qu'il pensait qu'ils voulaient entendre. D'autres inventions de KCM amenèrent la CIA à capturer et à détenir des individus suspectés de terrorisme qui s'étaient par la suite révélés innocents.

Les fondements religieux de la coopération

DIRECTEUR HAYDEN : « Le projet de programme que vous avez devant vous est le fruit de notre expérience, et il est étayé par les commentaires de nos détenus. Il repose sur le profil psychologique particulier de ceux que nous détenons et de ceux que nous espérons détenir – les agents d'Al-Qaïda. Les détenus, qui se perçoivent comme de vrais croyants dans une guerre de religion, se croient moralement tenus de résister jusqu'à ce que Allah leur envoie un fardeau trop lourd pour qu'ils puissent le supporter. À ce stade – stade qui varie selon les détenus –, leur coopération devient justifiée dans leur cœur et dans leur âme, et ils entrent dans cette relation de coopération avec nos débriefeurs. »
DIRECTEUR HAYDEN : « D'abord, nous utilisons les techniques d'interrogatoire renforcées au début du processus, et le temps que ça prend varie, mais je vous ai indiqué une semaine ou deux comme fourchette normale pour amener réellement un fanatique religieux à dépasser sa propre personnalité et à se placer dans une attitude de coopération. »

VICE-PRÉSIDENT BOND : « Une fois ce stade passé, une fois que vous les avez convaincus que Allah leur donne le feu vert, c'est là que vous obtenez les 8 000 rapports de renseignement. »
DIRECTEUR HAYDEN : « C'est exact, Sénateur, quand on a placé le sujet dans cette attitude de coopération. Je pense, comme vous le savez, que dans les deux tiers des cas nous n'avons pas besoin

d’employer une seule des techniques pour amener l’individu à cette attitude de coopération. »
SÉNATEUR NELSON : « Qu’est-ce qui vous amène à soupçonner les agents de Al-Qaïda de s’entraîner à résister à vos techniques ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Vous vous rappelez la stratégie sur laquelle tout cela est fondé : nous allons lui procurer un fardeau dont Allah lui dira qu’il est trop lourd pour lui et insupportable, afin qu’il puisse le déposer. »

> La CIA a fait au département de la Justice une déclaration similaire concernant Abou Zoubaydah. Rien dans les archives de la CIA n’indique que ses détenus aient invoqué un fondement religieux à leur coopération en association avec les techniques d’interrogatoire renforcées.
> La CIA n’a cité qu’Abou Zoubaydah dans le contexte de cette déclaration. Comme détaillé par ailleurs, Abou Zoubaydah a évoqué la religion dans le contexte de sa coopération avant d’être soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA. Le 14 mai 2002, plus de deux mois avant sa période d’interrogatoire renforcé, Abou Zoubaydah a dit aux interrogateurs que « s’il détenait d’autres informations sur des menaces futures, alors il les révèlerait pour s’aider lui-même, alléguant que “la sharia” lui donnait la permission de le faire compte tenu de sa situation actuelle ». Abou Zoubaydah a refait une déclaration similaire à ses interrogateurs une huitaine de jours plus tard – encore une fois, avant le recours aux techniques d’interrogatoire renforcées : il avait « récité son “Istikharah” (demandé à Dieu de le guider) et était maintenant disposé à dire ce qu’il savait vraiment », ayant « reçu de Dieu le conseil » de coopérer « pour empêcher ses frères capturés de traverser des moments pénibles ». Abou Zoubaydah maintenait en outre qu’il avait toujours eu l’intention de donner des renseignements et n’avait jamais cru qu’il pourrait dissimuler des informations aux interrogateurs. En février 2003, il a dit à un psychologue de la CIA qu’il croyait que tous les « frères » capturés parleraient en détention, et que ces frères devraient pouvoir compter sur l’organisation pour prendre « des mesures pour protéger les gens et les plans quand une personne qui détenait des informations était capturée ».
> Abou Zoubaydah déclara que c’était le message qu’il communiquait à ses stagiaires dans un camp d’entraînement.

Menaces liées à la sodomie, l’arrestation de la famille

DIRECTEUR HAYDEN : « Beaucoup d’assertions [dans le rapport du CICR] concernant les abus ou menaces d’abus physiques sont exagérées et simplement fallacieuses. D’abord, ce n’est même pas

crédible. Les menaces d'actes de sodomie, les arrestations et les viols des membres de la famille, la contamination intentionnelle par le VIH ou tout autre maladie n'ont jamais été et ne seront jamais autorisés. À aucun moment de telles menaces ou de tels abus n'ont eu lieu. »

Ce témoignage ne concorde pas avec les rapports d'interrogatoire de la CIA.

– Comme consigné dans le rapport particulier de l'inspection générale de mai 2004 et d'autres documents de la CIA, les interrogateurs menacèrent Abd al-Rahim al-Nachiri, KCM et Abou Zoubaydah de s'en prendre à leurs familles.

– Le toucher rectal était une procédure opérationnelle standard pour des raisons de sécurité. Un message de juin 2002 notait qu'Abou Zoubaydah était un peu « crispé », « vraisemblablement une réaction d'anticipation compte tenu de son récent toucher rectal inattendu » de la veille.

– Au moins cinq détenus ont été soumis à la réhydratation rectale ou à l'alimentation rectale. Il y a au moins un témoignage selon lequel Abou Zoubaydah a reçu une « réhydratation par voie rectale » pour avoir « partiellement refusé les liquides ». D'après les archives de la CIA, Majid Khan était « très hostile » à l'alimentation rectale et arrachait la sonde anale dès qu'il en avait la possibilité. KCM fut soumis à la réhydratation rectale sans besoin médical défini, procédure que l'interrogateur de KCM et [redacted], chef des interrogatoires, caractérisèrent par la suite d'illustration du « contrôle total sur le détenu » exercé par l'interrogateur. Marwan al-Jabbur fut soumis à ce qui fut au départ mentionné dans un message comme un « lavement » et fut par la suite reconnu comme étant une réhydratation rectale. Al-Nachiri et Majid Khan furent également alimentés par voie rectale.

– Trois détenus, Ramzi ben al-Shibh, Khallad ben Attash et Adnan al-Libbi furent menacés de réhydratation rectale.

Coups de pied et coups de poing

DIRECTEUR HAYDEN : « Les coups de pied et de poing ne sont pas autorisés et on n'en a jamais administré. »

Ce témoignage ne correspond pas aux archives de la CIA.

Les entretiens conduits pour deux rapports internes de la CIA liés à la mort de Gul Rahman donnaient des détails sur les interrogatoires de la CIA au site de détention COBALT. Dans un compte rendu d'entretien, DUNBAR, contractant de la CIA, décrivit le « recadrage à la dure » administré au site de détention COBALT. D'après le compte rendu d'entretien de DUNBAR, « il y avait à peu près cinq agents de la CIA du Groupe d'exfiltration… Ils ont ouvert la porte de la cellule de Rahman et se sont rués à l'intérieur en criant et en lui hurlant de se « coucher par terre ». Ils l'ont traîné dehors, lui ont déchiré ses vêtements et l'ont ligoté avec du ruban adhésif. Ils lui ont mis un capuchon sur la tête et l'ont fait courir dans un sens et dans l'autre tout le long du couloir qui passait devant sa cellule, en lui flanquant des claques et des coups de poing, plusieurs fois. [DUNBAR] déclara que, s'ils n'essayaient visiblement pas de le frapper le plus fort possible, quelquefois, les coups ont été très violents. En le faisant courir comme ça, à quelques reprises, ils l'ont fait tomber, alors ils l'ont traîné sur la terre (le sol, devant les cellules, est en terre battue). Rahman a eu le visage, les jambes et les mains éraflés en plusieurs endroits, mais rien qui exigeait des soins médicaux. (Ceci peut expliquer les plaies superficielles remarquées sur le corps de Rahman après sa mort. Il avait un certain nombre d'éraflures au niveau des épaules, du bassin, des bras, des jambes et du visage). »

Les « recadrages à la dure » tels qu'infligés à Gul Rahman furent décrits par l'agent de la CIA chargé du site de détention COBALT comme « souvent employés lors des interrogatoires au [site de détention COBALT] et « faisant partie de l'ambiance ».

Hygiène

DIRECTEUR HAYDEN : « On n'a jamais refusé aux détenus les moyens d'évacuer leurs déchets – ils ont toujours eu au moins un seau. »

Ce témoignage est démenti par les archives de la CIA. Il était banal de faire porter des couches aux détenus, surtout ceux qui étaient soumis à la privation de sommeil en position debout. Ils n'avaient pas toujours de seau d'aisance. Lors de l'interrogatoire d'Abu Hazim, le seau fut retiré de sa cellule en guise de punition. D'après un message de la CIA, Abu Hazim « avait demandé un seau afin de pouvoir se soulager, mais on lui avait répondu que toute récompense se méritait ».

Médecins et soins médicaux

DIRECTEUR HAYDEN : « La section médicale du rapport du CICR conclut que la participation de médecins de la CIA au Programme d'interrogatoire était "contraire aux critères internationaux de l'éthique médicale". C'est tout simplement faux. Le rôle des médecins du programme de détention est et a toujours été de veiller à la sécurité et au bien-être du détenu. Le recours à des médecins au cours des techniques d'interrogatoire constitue une mesure de prudence supplémentaire. Nos médecins ne recommandent ni l'emploi ni la poursuite de quelque procédure ou technique que ce soit. »

> Les archives de la CIA détaillent comment, tout au long du Programme, le personnel médical déclara les détenus aptes à subir les techniques d'interrogatoire renforcées, et joua un rôle central dans la décision de poursuivre, d'adapter ou de modifier la façon d'infliger les techniques aux détenus. Par exemple :
>
> – Avant le début des techniques d'interrogatoire renforcées appliquées à Abou Zoubaydah, le siège de la CIA, avec la participation des médecins, déclara que le « processus d'interrogatoire [avait] la priorité sur les procédures médicales préventives ».
>
> – Des soins furent administrés à Abu Jafar al-Iraqi qui souffrait d'œdèmes des jambes afin de pouvoir continuer à lui infliger la privation de sommeil en position debout.

DIRECTEUR HAYDEN : « Il est allégué dans le rapport qu'un médecin de la CIA aurait menacé un détenu, déclarant que les soins médicaux étaient conditionnés à la coopération. C'est radicalement faux. Les soins médicaux ont toujours été administrés en fonction des besoins du détenu. Lier les soins médicaux à un quelconque aspect du programme infligé au détenu n'est ni une politique ni une pratique. »
SÉNATEUR HATCH : « A-t-il été fait usage d'une drogue quelconque ? Ou du refus de traitement, ou de soins ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Non, absolument pas. »

> Ce témoignage ne correspond pas aux archives de la CIA. Par exemple, alors que les interrogateurs préparaient la phase d'« interrogatoire renforcé » du débriefing d'Abou Zoubaydah, le site de détention GREEN signala, et la direction de la CIA confirma, que la procédure d'interrogatoire aurait la priorité sur le fait d'éviter que les blessures

d’Abou Zoubaydah s’infectent. Le personnel du site de détention GREEN déclara aussi que retarder une séance médicale pendant 72 heures après le début de la nouvelle phase d’interrogatoire donnerait l’impression à Abou Zoubaydah que le niveau des soins médicaux qu’il recevrait dépendrait de sa coopération. Le 10 août 2002, le médecin du site de détention GREEN signala que, compte tenu du genre d’intervention médicale dispensé sur le lieu de détention au cours de la phase d’interrogatoire la plus agressive, il était probable que l’état de santé d’Abou Zoubaydah allait se dégrader à un « niveau inacceptable » au cours des deux semaines suivantes. Le 25 août 2002, la base annonça que « le manque d’hygiène et la nutrition sous-optimale, combinés aux traumatismes accidentels causés à la blessure consécutivement aux postures stressantes imposées à ce stade, alors que les soins médicaux avaient été supprimés afin d’isoler davantage le détenu, tout cela avait eu un effet cumulatif sur l’aggravation de la blessure ».

Abou Zoubaydah perdit l’œil gauche alors qu’il était détenu par la CIA. En 2002, le site de détention GREEN recommanda que la vision de son œil droit soit examinée, car « beaucoup de choses dépendent pour nous de sa capacité à voir, lire et écrire ». Le site de détention GREEN insista sur le fait que « cette requête est motivée par nos besoins de renseignements plutôt que par des considérations humanitaires concernant Abou Zoubaydah ».

Les détenus de la CIA Abu Hazim et Abd al-Karim se fracturèrent l’un et l’autre le pied en tentant d’échapper à la capture et il fallut les plâtrer ; le bilan médical d’Abd al-Karim à son entrée en détention recommandait de ne pas le soumettre à la position debout prolongée « avant deux semaines », délai qui fut ensuite porté à trois mois. Un câble décrivant les techniques d’interrogatoire renforcées à employer sur les deux détenus précisait que l’interrogateur devrait « éviter le confinement dans un espace exigu, les postures stressantes, la projection contre une paroi et la position debout avec menottes ([des détenus] étant blessés) ». Abd al-Karim n’en fut pas moins soumis à deux séances de 45 minutes de confinement dans un espace exigu, à des projections répétées contre une paroi et à une posture stressante consistant à appuyer « sa tête sur [le] mur, se plier en deux au niveau de la taille et reculer les pieds jusqu’à une position sûre, mais inconfortable ». Au cours de la privation de sommeil, il était aussi « obligé de marcher pendant quinze minutes toutes les demi-heures, toute la nuit, jusqu’au matin ». Quelques jours plus tard, un message déclara que, dans le meilleur des cas, Abd al-Karim souffrirait d’arthrite et ne pourrait plus effectuer que des mouvements limités jusqu’à la fin de ses jours. Pendant ce temps-là, Abu Hazim fut projeté de façon répétée contre une paroi.

Par la suite, malgré les recommandations exposées ci-dessus concernant Abd al-Karim, et bien qu'un médecin régional ait prescrit d'éviter de lui faire porter des charges lourdes pendant cinq semaines, les interrogateurs demandèrent et reçurent l'accord d'utiliser la privation de sommeil en position debout sur Al-Karim et Abu Hazim.

Abu Hazim subit 52 heures de privation de sommeil en position debout, et Abd al-Karim une période non précisée de privation de sommeil en position debout.

Les interrogateurs infligèrent à Asadullah, un détenu qui avait une cheville foulée, la privation de sommeil en position debout. Quand Asadallah fut ensuite placé en posture stressante sur les genoux, il se plaignit d'inconfort et demanda à s'asseoir. On lui répondit qu'il ne pourrait pas s'asseoir tant qu'il ne répondrait pas la vérité aux questions.

En raison du manque de soins médicaux sur les sites de détention de la CIA, et du refus des gouvernements hôtes de mettre des installations hospitalières à leur disposition, les détenus de la CIA connaissaient des soins trop tardifs en cas de problèmes médicaux sérieux. Voir notamment les fiches de détention de Janat Gul, Hassan Guleed, Mustafa al-Hawsawi, Ramzi ben al-Shibh et Firas al-Yemeni au volume III.

Manipulation diététique

DIRECTEUR HAYDEN : « Et dans la section sur les soins médicaux [du rapport du CICR], le rapport omet des éléments contextuels cruciaux. Par exemple, quand Abou Zoubaydah déclare qu'on ne lui a donné pendant deux ou trois semaines que de l'Ensure et de l'eau, ce qu'il oublie de dire, c'est qu'il était sous diète liquide [ce qui était] parfaitement approprié parce qu'à ce moment-là il se remettait d'une opération abdominale. »

Ce témoignage est inexact. Les archives de la CIA montrent bien comment Abou Zoubaydah reçut une alimentation solide peu après avoir quitté l'hôpital en avril 2002. En août 2002, dans le cadre des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, Abou Zoubaydah fut mis sous diète liquide d'Ensure et d'eau, à la fois comme technique d'interrogatoire et pour limiter les vomissements lors de la simulation de noyade. Lors de la planification de l'interrogatoire des détenus suivants, la CIA décida d'adopter

> « une diète liquide ». Au moins 30 détenus de la CIA ne reçurent qu'une alimentation liquide d'Ensure et d'eau dans le cadre de leur interrogatoire.

La simulation de noyade et son efficacité

SÉNATEUR HATCH : « Cela ne consiste donc pas à incliner la planche et à placer la tête sous l'eau. »
DIRECTEUR HAYDEN : « Non, Sénateur. C'est légèrement incliné, un tissu, de l'eau versée conformément aux règles que je viens de vous exposer. »

> Ce témoignage n'est pas conforme aux archives des interrogatoires de la CIA. Comme décrit dans le rapport, lors de la simulation de noyade de KCM, des interrogateurs formèrent, à l'aide de leurs mains, une « flaque » d'eau de deux centimètres de haut au niveau du nez et de la bouche de KCM, afin de l'empêcher d'ingérer toute l'eau qu'on versait sur lui. D'après le médecin qui assistait à la séance, cette technique devint une « série de quasi-noyades ».

DIRECTEUR HAYDEN : « La simulation de noyade ne peut pas se produire plus de cinq jours sur un total de trente jours. Il ne peut pas y avoir plus de deux séances par jour. La description de la séance prévoit que le détenu est sanglé sur la planche. Aucune séance ne peut durer plus de deux heures. Au cours d'une séance, l'eau ne peut être versée plus de six fois et pas plus de dix secondes à chaque fois. En aucun cas l'eau ne peut être versée sur un détenu pendant plus de douze minutes au total sur une période de vingt-quatre heures, et l'eau ne peut être versée pendant plus de quarante secondes à chaque fois. »

> Ce témoignage ne concorde pas avec les archives d'interrogatoires. Par exemple, KCM fut soumis à la simulation de noyade pendant neuf journées réparties sur une période de deux semaines. Le 13 mars 2003, KCM subit trois séances de simulation de noyade en une journée. Les 12 et 13 mars 2003, on lui infligea cinq séances de simulation de noyade en ving-cinq heures. Au cours de cette période, on lui a versé l'eau pendant plus de douze minutes lors d'une séance de vingt-quatre heures.
>
> À propos de la description du « versement de l'eau », selon une archive de la CIA concernant Abou Zoubaydah :

> « Chaque application du cycle de versement de l'eau se compose de quatre étapes principales : 1) demandes de renseignements entrecoupées d'applications de l'eau, interrompues juste avant l'obstruction des voies respiratoires ; 2) augmentation de la quantité d'eau versée jusqu'à l'obstruction des voies respiratoires et que le détenu commence à être pris de spasmes incontrôlables ; 3) relèvement de la planche afin de dégager les voies respiratoires du sujet ; 4) abaissement de la planche et retour aux demandes de renseignements. »

SÉNATEUR NELSON : « Concernant KCM, est-ce grâce à la simulation de noyade que vous avez réussi à obtenir les informations ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Oui, Monsieur, en effet. »
SÉNATEUR NELSON : « Bien qu'il vous ait fallu un long moment pour le briser ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Il a été soumis à la simulation de noyade pendant neuf journées non consécutives. Il a aussi été soumis à la privation de sommeil, et je crois que sa privation a été la plus longue de tous les détenus, d'une seule traite, et je pense que c'est peut-être à cela que le sénateur Hatch faisait allusion lorsqu'il a cité le nombre de 180. C'était le nombre d'heures d'affilée. »

> Ce témoignage ne correspond pas aux archives d'interrogatoire de la CIA. Les membres de la CIA – et notamment l'équipe d'interrogatoire de KCM – pensaient que la simulation de noyade était sans effet sur KCM. Le médecin du site annonça à l'inspection générale qu'au bout de trois ou quatre jours, il était devenu évident que la simulation de noyade était inefficace, et que KCM « détestait ça, mais savait qu'il pouvait le supporter ». L'interrogateur de KCM [redacted] déclara à l'inspection générale que KCM « avait déjoué le système », et évalua, deux mois après l'abandon de la simulation de noyade, que KCM ne réagissait pas aux « approches conflictuelles » mais était sensible aux « éléments de confort et au sentiment d'importance ». Le débriefeur et le chef adjoint de la station Alec [redacted] informèrent l'inspection générale que KCM « avait trouvé un moyen de gérer [la simulation de noyade] ». [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], affirma à l'inspection générale que la simulation de noyade « était quasiment sans effet sur KCM ». Les archives de la CIA indiquent que KCM fut soumis au moins 183 fois à la technique d'interrogatoire par la simulation de noyade.

Blessures et décès

DIRECTEUR HAYDEN : « Les blessures les plus graves, à ma connaissance – et je demanderai aux experts d'ajouter tout ce qu'ils voudront, Sénateur – sont des lésions produites par les menottes. »

Ce témoignage ne correspond pas aux archives des interrogatoires de la CIA. Les archives de la CIA indiquent que ses détenus ont souffert de blessures plus graves que des lésions produites par les menottes, ainsi que de problèmes psychologiques :

– Au cours d'une séance de simulation de noyade, Abou Zoubaydah « devint complètement insensible, des bulles sortant de sa bouche grande ouverte ». Il resta insensible même après que la planche fut redressée et ne reprit conscience qu'après avoir reçu une « poussée sous le sternum ».

– De nombreux détenus de la CIA soumis à des périodes de privation de sommeil prolongées ont eu des hallucinations, et les équipes d'interrogateurs de la CIA n'ont pas toujours interrompu la privation de sommeil alors que les détenus avaient des hallucinations.

– Certains détenus présentèrent des lésions et des enflures significatives qui n'étaient pas dues aux menottes. Par exemple, un médecin nota qu'en plus de l'enflure des chevilles et des poignets, Ramzi ben al-Shibh avait une ecchymose au front.

– Au cours de l'application des techniques d'interrogatoire renforcées, KCM fut décrit comme « fatigué et endolori », avec des lésions aux chevilles, sur les tibias, aux poignets et à l'arrière de la tête. Il souffrait aussi d'œdèmes aux pieds dus à une station debout prolongée.

– Au site de détention COBALT, les interrogateurs de la CIA infligèrent des « recadrages à la dure » décrits comme le fait de tirer un détenu dénudé de sa cellule, lui placer un capuchon sur la tête et le traîner dans un long couloir, dans un sens et dans l'autre, tout en lui assenant des claques et des coups de poing. Après sa mort, on s'aperçut que Gul Rahman avait des éraflures aux épaules, au bassin, aux bras, aux jambes et au visage.

SÉNATEUR LEVIN : « Y a-t-il eu des décès ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Non ».

SÉNATEUR LEVIN : « Pas un seul décès ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « Pas un seul. La Commission est au courant qu'un détenu de la CIA est mort avant le démarrage de ce Programme. »
SÉNATEUR LEVIN : « Avant le démarrage de quoi ? »
DIRECTEUR HAYDEN : « De ce Programme. En réalité, la discipline de ce programme est un produit ou le résultat du manque de discipline qui régnait auparavant »
DIRECTEUR HAYDEN : « [Gul Rahman] ne faisait pas partie de ce Programme, mais je comprends qu'il était détenu par la CIA. »

Ce témoignage est contredit par les archives de la CIA.

– Gul Rahman est mort alors qu'il était détenu par la CIA au site de détention COBALT, où il avait été exfiltré, le 1er novembre 2002. À ce moment-là, le site de détention COBALT était décrit comme un endroit où la CIA pouvait détenir des suspects de terrorisme aux fins d'« interrogatoires intenses » par des agents de la CIA. Le directeur adjoint des opérations, James Pavitt, déclara à l'inspection générale : « Certains disaient que le [site de détention COBALT] n'était pas une installation de la CIA, mais c'étaient des "conneries". »

– Les archives de la CIA révèlent que Gul Rahman fut soumis à ce que le chef des interrogateurs de la CIA qualifiait de « techniques coercitives non autorisées ». À la demande de la station Alec, le contractant de la CIA Hammond DUNBAR avait effectué une évaluation de Gul Rahman afin de déterminer à quelles techniques d'interrogatoire renforcées il devait être soumis. Bien que les techniques d'interrogatoire renforcées n'aient jamais été autorisées, DUNBAR interrogea Rahman en utilisant une fois la « gifle vexatoire », technique d'interrogatoire renforcée qui n'avait pas reçu l'accord du siège de la CIA. Le [redacted] novembre 2002, Gul Rahman fut menotté au mur de sa cellule avec une très courte chaîne, ce qui l'obligeait à s'asseoir à même le béton nu. Rahman portait un sweatshirt, sans rien en dessous de la ceinture. Le [redacted] novembre 2002, les gardes du site de détention COBALT trouvèrent le corps inanimé de Gul Rahman. Un membre de la CIA tenta de lui faire un massage cardiaque, mais Gul Rahman ne réagit pas et fut déclaré mort. Le rapport d'autopsie de la CIA déclara que Gul Rahman était mort de cause « indéterminée », mais selon les conclusions du médecin qui procéda à l'autopsie, il était décédé d'hypothermie.

Postures stressantes

SÉNATEUR LEVIN [lisant un document interne de la Commission sénatoriale pour le renseignement : « Synthèse du rapport du CICR daté du 14 février 2007 »] : « La posture stressante debout prolongée, la nudité, les bras attachés à des chaînes au-dessus de la tête… [?] »

DIRECTEUR HAYDEN : « Pas au-dessus de la tête, Sénateur. Les postures stressantes font partie des techniques d'interrogatoire renforcées, tout comme la nudité forcée. »

> Ce témoignage est inexact.
> Il existe de multiples descriptions de détenus de la CIA obligés de se tenir debout, les bras attachés par des menottes au-dessus de la tête pendant des périodes de temps prolongées au site de détention COBALT. En un cas notamment, un juriste militaire assista à la technique connue sous le nom de « suspension », qui consistait à attacher un ou deux poignets avec des menottes à une barre horizontale au-dessus de la tête. Le juriste militaire remarqua qu'un détenu était apparemment resté suspendu vingt-deux heures par jour pendant deux journées consécutives pour « briser » sa résistance.
>
> Les archives de la CIA montrent que de nombreux détenus furent menottés les mains au-dessus de la tête dans d'autres sites de détention de la CIA. Par exemple, voir dans le volume III les fiches de détenus comme Abd al-Rahim al-Nachiri, Hassan Ghul et KCM. D'après les message de la CIA, Abou Zoubaydah fut menotté « en hauteur aux barres ».
>
> Des projets de la direction médicale de la CIA pour une directive sur les interrogatoires notaient que les détenus pouvaient être attachés les bras au-dessus de la tête pendant « deux heures environ sans gros problème », et que les bras pouvaient tenir relevés entre deux et quatre heures si le détenu était surveillé afin de détecter « une souffrance excessive ».

Raisons juridiques de la détention à l'étranger

SÉNATEUR WHITEHOUSE : « A-t-il été envisagé, à un moment quelconque, au sein de la CIA, que si les installations étaient localisées à l'étranger c'était dans le but d'éviter soit de se trouver sous le coup des lois américaines, soit qu'un tribunal revendique sa compétence, étant donné qu'on ne saurait pas où elles étaient situées ? Était-ce un moyen de procurer une défense juridique aux participants à ces applications ?

M. RIZZO : « Eh bien, ce n'était assurément pas le premier. »

Le témoignage de M. Rizzo n'est pas corroboré par les archives de la CIA.

Après la capture d'Abou Zoubaydah, [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], prépara une présentation PowerPoint exposant les « pour » et les « contre » de six options de détention. Les « pour » la détention dans le Pays [redacted], où Abou Zoubaydah devait être exfiltré, mentionnaient « pas de problème de juridiction des tribunaux américains ». Parmi les « contre » la détention dans un site de la CIA aux États-Unis, était citée l'« impossibilité d'exclure la compétence de [tribunaux] américains devant une requête d'habeas corpus ».

À la fin de l'année 2003 et au début de l'année 2004, la décision de la Cour suprême des États-Unis de reconnaître l'erreur de droit dans l'affaire *Rasul contre Bush* provoqua la décision de la CIA, en coordination avec le département de la Justice, de transférer cinq détenus de la CIA de Guantanamo vers d'autres installations de détention de la CIA.

NOTES

1. La conclusion de la Commission est fondée sur les archives de la CIA, qui comprennent des déclarations des directeurs de la CIA, George Tenet et Porter Goss, à l'inspecteur général de la CIA, selon lesquelles les directeurs n'avaient pas mis le Président au courant du Programme d'interrogatoires de la CIA. Selon les archives de la CIA, lors d'une présentation en avril 2006, le Président exprima sa gêne à « l'idée d'un détenu enchaîné au plafond, portant une couche et forcé de se faire dessus ». La réponse de la CIA de juin 2013 ne met pas en doute les archives de la CIA, mais déclare « qu'alors que les archives de l'Agence sur le sujet sont, nous le reconnaissons, incomplètes, l'ex-président Bush a déclaré dans son autobiographie qu'il a discuté du Programme, dont l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, avec le directeur de la CIA à l'époque, Tenet, en 2002, avant l'application de ces techniques sur Abou Zoubaydah, et qu'il avait personnellement approuvé ces techniques ». Les mémoires de l'ex-directeur juridique par intérim de la CIA, John Rizzo, remettent ce compte rendu en question. [#am. 17 des constatations et conclusions]

2. Les archives de la CIA indiquent que la CIA n'a pas informé les politiques de la présence de lieux de détention de la CIA dans les Pays [redacted], [redacted], [redacted] et [redacted]. La question de savoir si les politiques étaient au courant des lieux de détention dans le Pays [redacted] et à Guantanamo, à Cuba, est moins claire. La CIA a demandé que les noms des pays et les informations identifiant directement ou indirectement les pays soient modifiés. Le rapport liste ainsi les pays par une lettre capitale. Le rapport utilise systématiquement les mêmes désignations, ainsi « Pays J », par exemple, fait référence au même pays dans l'ensemble du rapport. [#am. 18 des constatations et conclusions]

3. La Commission n'a pas eu accès à environ 9 400 documents de la CIA relatifs à son Programme de détention et d'interrogatoires, conservés par la Maison Blanche dans l'attente d'une décision et d'une déclaration de privilège de l'exécutif. La Commission demanda l'accès à ces documents pendant plusieurs années, dont par écrit le 3 janvier 2013, le 22 mai 2013 et le 19 décembre 2013. La Commission ne reçut pas de réponse de la Maison Blanche. [#am. 2]

4. Le rapport n'examine pas les exfiltrations réalisées par la CIA d'individus qui ne furent finalement pas détenus par la CIA, les interrogatoires par la CIA de détenus dépendant des autorités militaires américaines, ni le traitement des détenus par un gouvernement étranger, ces sujets n'étant pas inclus dans l'ordre de mission de la Commission. [#am. 5]

5. DIRECTEUR [redacted] (du 7 avril 2003). Dans une réunion ultérieure avec l'équipe de la Commission, [redacted], du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted] déclara que la perspective que la CIA « puisse garder (des détenus) à vie » était « terrifiante », ajoutant : « Personne n'a envie d'être rappelé de sa retraite dans qui sait combien d'années pour trouver une solution vis-à-vis d'untel ou d'untel représentant toujours une menace. » Voir 13 novembre 2001, transcription de la présentation interne sur les questions juridiques liées aux missions secrètes (DTS #2002-0629). [#am. 24]

6. La réponse de la CIA de juin 2013 « reconnaît que des erreurs ont été commises dans certains cas », mais n'indique que celui de Khalid al-Masri, dont la détention injustifiée fit l'objet d'un rapport de l'inspecteur général. La réponse de la CIA de juin 2013 ne quantifie pas le nombre de détentions individuelles injustifiées autrement que par l'affirmation selon laquelle il y en avait « bien moins » que les 26 documentées par la Commission. La réponse de la CIA de juin 2013 reconnaît que « l'Agence a fréquemment tardé à relâcher des détenus », et que « sur les 26 cas cités par le rapport, nous ne nous sommes prononcés que sur 3 en moins de 31 jours. La plupart ont demandé de trois à six mois. La CIA aurait dû agir plus tôt ». Comme il est détaillé dans le rapport, aucun personnel n'a été reconnu responsable de la détention prolongée d'individus déterminés par la CIA comme ayant été injustement détenus. [#am. 34]

7. Alec [redacted] ([redacted]) ; DIRECTEUR [redacted] ; DIRECTEUR [redacted] ; Alec [redacted]. En dépit de la conclusion de la CIA selon laquelle ces individus ne répondaient pas aux critères de détention, ils étaient inclus dans la liste des 26 cas de détention injustifiée s'ils étaient relâchés, mais pas s'ils étaient confiés à la garde d'un autre pays. La liste n'inclut donc pas Hamid Aich, bien que le siège de la CIA ait reconnu qu'Aich ne répondait pas aux critères d'une détention unilatérale par la CIA et qu'elle ait cherché à le confier à la garde du Pays [redacted], où elle avait toujours la possibilité de l'interroger. (Voir DIRECTEUR [redacted]). Hamid Aich fut transféré en détention au Pays [redacted] le [redacted] avril 2003, et transféré en détention à [redacted] [un autre Pays] plus d'un mois plus tard. (Voir [redacted] 36682 [redacted] ; [redacted] 38836 [redacted]). La liste n'inclut pas non plus Mohammad Dinshah, malgré une décision antérieure à sa capture selon laquelle la CIA « ne considère pas Dinshah comme répondant au critère requis "de menace sérieuse continue" pour que cette opération soit conduite conformément à l'autorité [de la CIA] », et une décision après sa capture selon laquelle « il ne répond pas aux critères stricts requis pour aller au [site de détention COBALT] ». (Voir DIRECTEUR [redacted] ; SIÈGE [redacted]). Dinshah fut confié à la garde de [redacted]. Voir SIÈGE [redacted]. [#am. 35]

8. Après que la CIA eut échoué à obtenir des informations de son dernier détenu, Muhammad Rahim, en utilisant les techniques d'interrogatoire renforcées, un rapport ultérieur, en avril 2008,

suggéra que la CIA mène une étude des techniques d'interrogatoire utilisées par d'autres organismes gouvernementaux américains et par d'autres pays afin de développer des techniques d'interrogatoire efficaces. Voir Note de la CIA non datée, intitulée Revue post-action de [redacted], auteur [EFFACÉ], et une note de la CIA non datée, intitulée Revue post-action de [Rahim] : rapport d'interrogatoire des détenus de haute valeur, avec addendum joint, Recommandations du comité d'évaluation des enseignements tirés de [Rahim] concernant la modification de la privation de sommeil et le rétablissement de la projection contre une paroi en tant que techniques d'interrogatoire renforcées. Pour plus d'informations, voir le volume I. [#am. 56]

9. Voir, par exemple, le discours du 6 septembre 2006 du président Bush, fondé sur des informations de la CIA et approuvé par elle, qui déclarait qu'Abou Zoubaydah avait fourni des informations « assez importantes » et « dévoila que Khalid Cheikh Mohammed, ou KCM, était le cerveau des attentats du 11-Septembre et utilisait l'alias « Mokhtar ». Cela a été une pièce vitale du puzzle qui aida notre communauté du renseignement à poursuivre KCM ». [#am. 90]

10. [redacted] 10053 (du 16 avril 2002) ; [redacted] 10094 (du 21 avril 2002). Comme il est détaillé dans le volume III, les agents spéciaux du FBI n'interrogeaient Abou Zoubaydah que lorsqu'il était recouvert d'une serviette. Durant cette période, la privation de sommeil était également différente de la manière dont cette technique a été exécutée après l'approbation par le département de la Justice des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, en août 2002. Au lieu d'être placé dans une position stressante pendant la privation de sommeil, Abou Zoubaydah était gardé éveillé en étant interrogé quasiment sans interruption par les interrogateurs de la CIA et du FBI. Les archives indiquent aussi qu'à cette époque, au cours des pauses d'interrogatoire, Abou Zoubaydah avait le droit à de brèves périodes de sommeil. Voir, par exemple, [redacted] 10116 (du 25 avril 2002). [#am. 113]

11. Voir le discours présidentiel du 6 septembre 2006, fondé sur des informations de la CIA et approuvé par les responsables de la CIA. Voir aussi Communication publique du directeur du renseignement de septembre 2006 : « Pendant les premiers interrogatoires, Abou Zoubaydah donna des informations qu'il considérait probablement comme négligeables. Toutefois, certaines étaient importantes, dont l'information selon laquelle Khalid Cheikh Mohammed (KCM) était le cerveau du 11-Septembre et utilisait le nom de « Mokhtar ». Cette identification nous a permis d'examiner les renseignements déjà obtenus sur les deux noms et de nous donner à accès à de nouvelles pistes sur ce terroriste – pistes qui nous ont finalement menés à sa capture. Pour ses interrogateurs, il était clair qu'Abou Zoubaydah possédait une grande quantité d'informations sur Al-Qaïda ; mais il cessa rapidement toute coopération. Au cours des mois suivants, la CIA conçut un nouveau Programme d'interrogatoire qui serait sûr, efficace et légal. » Voir aussi directeur de la CIA Michael Hayden, Déclaration officielle classifiée pour les archives, audience sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, 12 avril 2007 (DTS #2007-1563) (« … Le FBI et la CIA continuèrent en

vain d'essayer d'obtenir des informations d'Abou Zoubaydah grâce aux techniques d'interrogatoire établies du gouvernement américain… »). [#am. 130]

12. Pour plus d'informations sur le programme SERE (Survie, Esquive, Résistance, Évasion), voir Enquête de la Commission sénatoriale pour la Défense sur le traitement des individus en détention aux États-Unis, décembre 2008. Voir aussi la déclaration du sénateur Carl Levin sur l'enquête, 11 décembre 2008 : « L'entraînement du SERE vise à former nos soldats à résister aux interrogatoires menés par des ennemis qui refusent de suivre les Conventions de Genève et la juridiction internationale. Dans les formations SERE, nos troupes sujettes au risque de capture sont exposées à un environnement contrôlé sous une protection importante et avec une grande prudence, à des techniques dérivées de tactiques abusives utilisées contre des soldats américains par des ennemis comme les communistes chinois durant la guerre de Corée. Les techniques d'entraînement du SERE incluent des positions stressantes, la nudité forcée, l'utilisation de la peur, la privation de sommeil et, jusqu'à récemment, la formation SERE de la marine utilisait la simulation de noyade. Ces techniques visaient à donner à nos élèves un aperçu de ce à quoi ils pouvaient être soumis s'ils étaient capturés par un ennemi sans pitié, et sans foi ni loi, afin qu'ils soient mieux préparés à résister. Les techniques n'ont jamais été destinées à être utilisées contre des individus en détention aux États-Unis. Comme l'a expliqué un instructeur [de la direction interarmées de récupération du personnel américain], l'entraînement SERE se fonde sur l'exploitation illégale (selon les règlements de la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre) de prisonniers au cours de ces cinquante dernières années. » [#am. 135]

13. Voir CV, Hammond DUNBAR, soumis à la CIA en mars 2003. Dans un paragraphe intitulé « Expérience d'interrogatoire et de débriefing », la biographie de 2003 de DUNBAR mentionne qu'il a été « interrogateur pour tous les [redacted] militaires et civils du gouvernement américain ». Dans ce paragraphe, toutes les autres expériences sont relatives à son parcours d'interrogateur sous contrat avec la CIA depuis 2002. La biographie de DUNBAR déclarait effectivement qu'il avait participé à une formation à l'interrogatoire à [redacted] en 1992 et qu'il avait suivi une formation à l'interrogatoire d'une semaine avec le département de la Défense au cours de l'année 2002, mais sa biographie n'indique pas si c'était avant ou après l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah. La réponse du CIA de juin 2013 déclare que le rapport de la Commission était « inexact… dans l'affirmation selon laquelle les contractants sélectionnés n'avaient pas l'expérience correspondante ». La réponse de la CIA de juin 2013 note que les expériences de SWIGERT et de DUNBAR au centre de formation SERE du département de la Défense, et que la « recherche académique » et les « articles de recherche » de SWIGERT sur « des sujets tels que l'entraînement à la résistance, la familiarisation à la captivité et le

dressage à l'impuissance – étaient tous pertinents dans le développement du programme ». La réponse de la CIA de juin 2013 ne décrit aucune expérience relative aux interrogatoires ou à la lutte contre le terrorisme actuels, ou toute autre expertise culturelle, géographique ou linguistique pertinente. La réponse de la CIA de juin 2013 fournit les explications suivantes : « Les D^{r} [SWIGERT] et [DUNBAR] possédaient la meilleure expertise possible recherchée par la CIA au début du programme, en particulier dans le domaine des *moyens d'interrogatoire non classiques*. Les spécialistes des méthodes d'interrogatoire traditionnelles ne répondaient pas à cette exigence. Les méthodologies d'interrogatoire non classiques ne représentaient un domaine d'expertise ni pour les agents de la CIA ni pour le gouvernement américain en général. Nous pensons que leur expertise était si spécifique que cela aurait une négligence de notre part de ne pas l'avoir recherchée lorsque la CIA se tournait vers le domaine inexploré du programme » [italique et souligné dans l'original]. Comme il est noté ci-dessus, la CIA n'est pas allée chercher SWIGERT et DUNBAR après que la décision eut été prise d'utiliser les techniques d'interrogatoire coercitives ; en réalité, SWIGERT et DUNBAR jouèrent un rôle pour convaincre la CIA d'adopter cette politique. [#am. 138]

14. Inclus dans le lot d'informations de la CIA, figuraient les éléments suivants : « Question : "Quel rôle a joué le Président dans l'autorisation de ce Programme ? Sélectionnait-il les détenus de la CIA ou ordonnait-il leur interrogatoire ? Avait-il été mis au courant des techniques d'interrogatoire, et si oui, quand ?" Réponse : "Dans les jours qui ont suivi le 11-Septembre, le Président a demandé que tous les instruments du pouvoir national, dont les ressources de nos communautés du renseignement, des forces armées et de maintien de l'ordre, soient employés pour combattre et gagner la guerre contre Al-Qaïda et ses émanations, dans les limites de la légalité. Cela comprenait des rôles importants et nouveaux pour la CIA dans la détention et l'interrogatoire des terroristes. [Il recevait des informations régulières des directeurs de la CIA sur les captures significatives de terroristes, et sur les informations obtenues qui contribuaient à arrêter des attentats et menaient à la capture d'autres terroristes.] [Le Président n'était bien sûr pas impliqué dans les opérations quotidiennes de la CIA – par exemple quels individus devaient être détenus par la CIA et comment ils devaient être interrogés –, ces décisions sont prises ou supervisées par les directeurs de la CIA]. » Voir première version des questions et réponses suggérées, jointe à la note du conseiller à la sécurité nationale Stephen J. Hadley ; pour : le vice-président, les secrétaires d'État et à la Défense, l'Attorney général, le directeur du renseignement national et le président du comité des chefs d'état-major des armées ; cc : directeur du cabinet présidentiel, conseiller présidentiel, conseiller du président à la sécurité nationale, porte-parole de la Maison Blanche, datée du 2 septembre 2006 [crochets dans l'original]. [#am. 178]

15. Voir 16 avril 2008, CIA, « Fiche d'information : chronologie des approbations d'interrogatoire, 2001-2003 » (notant que « la documentation et les discussions de la CIA avec les conseillers du Président et avec les personnes impliquées dans le Programme d'interrogatoire à l'époque suggèrent que les détails des techniques d'interrogatoire renforcées n'étaient pas

communiqués au Président » entre 2001 et 2003) ; Questions et réponses de la CIA, sujet : simulation de noyade (« Les informations que nous possédons indiquent que le Président n'a pas été mis au courant par la CIA des techniques d'interrogatoire spécifiques avant avril 2006, et à cette époque, le directeur de la CIA, Goss, lui parla des sept techniques d'interrogatoire renforcées proposées à l'époque pour le Programme d'interrogatoire de la CIA après le passage de la loi sur le traitement des détenus. ») Comme il a été décrit dans la présentation d'avril 2006, le Président « exprima sa gêne » à « l'image d'un détenu enchaîné au plafond, portant une couche et forcé de se faire dessus ». Voir courriel de : Grayson SWIGERT ; à [EFFACÉ] ; cc : [redacted] ; objet : Réunion du D^{r} SWIGERT avec le directeur central du renseignement du 7 juin ; date : 7 juin 2006. [#am. 179]

16. Voir courriel de : [EFFACÉ] ; à [redacted] ; objet : Allégation de détenu – selon notre conférence téléphonique d'aujourd'hui ; date : 28 mars 2007, qui déclare qu'Abou Zoubaydah affirme « qu'un collier a été utilisé pour le balancer contre un mur en béton. Alors que nous ne possédons pas d'archive relative à ce déroulement des faits, un interrogateur présent sur le site à l'époque a confirmé que cela s'était effectivement passé ainsi. Pour information, un "mur" en contreplaqué fut immédiatement élevé sur le site après la projection contre le mur en béton ». [#am. 183]

17. [redacted] 10586 (du 4 août 2002). Le contractant de la CIA DUNBAR dit plus tard à l'inspection générale de la CIA que « leurs instructions [du chef de la base] étaient de se concentrer sur une seule question, à savoir la connaissance que Zoubaydah avait des plans d'attaque contre les États-Unis ». Selon l'archive de l'inspection générale sur cet entretien, « [SWIGERT] et [DUNBAR] pouvaient poser cette question de plusieurs manières différentes, mais c'était le seul thème qu'ils étaient autorisés par [le chef de la base] à utiliser avec [Abou] Zoubaydah ». (Voir 10 février 2003, rapport de l'entretien avec Hammond DUNBAR, inspection générale de la CIA). Le chef par intérim de la station dans le Pays [redacted], dans un entretien avec l'inspection générale de la CIA, déclara « qu'il y avait des jours au [site de détention GREEN] où l'équipe ne recevait pas d'instructions du siège », et que le Centre de lutte contre le terrorisme ne donnait pas au chef de la base « la marge de manœuvre d'un chef de base pour poser d'autres questions » en dehors de celles relatives aux menaces contre les États-Unis. (Voir 28 mai 2003, rapport de l'entretien avec [redacted], inspection générale de la CIA). Le chef des services de soutien à la station de la CIA déclara que « [SWIGERT] et [DUNBAR] étaient frustrés de continuer à passer Zoubaydah à tabac à propos de la même question alors qu'ils obtenaient la même réaction physiologique ». (Voir 21 mai 2003, rapport de l'entretien avec [redacted], inspection générale de la CIA). D'autres personnes interrogées décrivirent la manière dont les analyses théoriques déterminaient le processus d'interrogatoire. (Voir 22 mai 2003, rapport de l'entretien avec [redacted], inspection générale de la CIA ; et 27 février 2003, rapport de l'entretien avec [redacted], inspection générale de la CIA). Le chef du Centre de lutte contre le terrorisme, Jose Rodriguez, dit à l'inspection générale que « les experts » insistaient sur les

renseignements qui, selon eux, indiquaient qu'Abou Zoubaydah en savait plus qu'il ne l'admettait, et ils étaient donc en désaccord avec le rapport du site de détention GREEN selon lequel Abou Zoubaydah était « accommodant ». Selon les archives de l'inspection générale sur l'entretien avec Jose Rodriguez, « un désaccord entre les analystes et les interrogateurs peut être sain, mais dans ce cas, Rodriguez pense que les analystes avaient tort ». (Voir entretien avec Jose Rodriguez, inspection générale de la CIA, 6 mars 2003). [#am. 188]

18. Emphase dans l'original. Courriel de [EFFACÉ] ; à : [redacted] et [EFFACÉ] ; objet : Re : Et c'est parti ; date : 4 août 2002. Le directeur Hayden informa la Commission en 2007 que « dans le paragraphe [du rapport du Comité international de la Croix-Rouge] sur les soins médicaux, le rapport omet des faits contextuels clés. Par exemple, la déclaration d'Abou Zoubaydah selon laquelle il n'a reçu que des aliments liquides Ensure et de l'eau pendant deux à trois semaines ne mentionne pas qu'il était soumis à un régime liquide parce qu'à cette époque, il se remettait d'une opération abdominale ». [#am. 189]

19. [redacted] 10607 (du 10 août 2002). Le [redacted] août 2002 s'est déroulée une vidéoconférence entre le site de détention GREEN et le siège de la CIA incluant la vidéo d'un interrogatoire décrite par l'équipe d'interrogatoire comme « assez choquante » et possiblement « dérangeante pour certains spectateurs ». Après la vidéoconférence, le siège donna comme instruction au site de détention GREEN de continuer à utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées sur Abou Zoubaydah, mais accepta d'envoyer deux responsables du siège au site de détention pour observer directement les interrogatoires. Le [redacted] août 2002, une équipe du siège, dont le [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], et l'adjoint de la station Alec, [redacted], se rendirent au site de détention GREEN et assistèrent à l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, dont la simulation de noyade. La « phase agressive de l'interrogatoire » finit [redacted] jours après l'arrivée des responsables du siège. Voir [redacted] 10616 du [redacted] août 2002 ; Alec [redacted] du [redacted] août 2002) ; [redacted] 10643 du [redacted] août 2002 ; [redacted] 10667 (du 23 août 2002) ; et [redacted] 10607 (du 24 août 2002). [#am. 197]

20. La description de l'incident indiquait que « lorsqu'on le redressa, il ne répondit pas jusqu'à ce que les interrogateurs lui donnent un coup dans la région xiphoïde (sous le sternum) (avec notre équipe médicale se rapprochant peu à peu de la pièce) ». Ce passage apparaissait dans de multiples courriels, dont des courriels de [redacted] de la direction du service médical de la CIA, [redacted]. Voir courriel de : [redacted] ; à : [site de détention BLUE] et [EFFACÉ] ; objet : Re : Départ ; date : 6 mars 2003 ; courriel de : [redacted], direction du service médical de la CIA ; à : [EFFACÉ] et [EFFACÉ] ; objet : Re : Baisse acceptable des températures ambiantes ; date : 7 mars 2003 ; courriel de : [redacted], direction du service médical de la CIA ; à : [EFFACÉ] et [EFFACÉ] ; objet : Re : Arguments pour rapport et commentaire ; date : 13 août 2004 ; et courriel de : [redacted] ; à : [EFFACÉ],

[EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] et [EFFACÉ] ; objet : Re : Discussion avec Dan Levin – AZ ; date : 26 octobre 2004. [#am. 206]

21. La Commission utilise des rapports de renseignement de source unique dans cette synthèse. Alors que des rapports de renseignement multi-sources de la CIA sont inclus dans le rapport intégral de la Commission, l'analyse de la Commission se concentre sur des rapports de source unique parce qu'ils sont estimés mieux refléter l'intérêt des rapports de détenus individuels. Pour information, les rapports multi-sources de la CIA contiennent les données de nombreux détenus. Par exemple, un rapport multi-sources courant serait le résultat de la présentation par la CIA d'une photo d'un individu à tous les détenus d'un site de détention précis. Un rapport serait produit de toute façon, que les détenus soient ou non en mesure d'identifier la personne ou de fournir des informations à son sujet. Comme exemple précis, voir SIÈGE [redacted] (du 20 juin 2006), qui déclare que du 1er janvier 2006 au 30 avril 2006, des informations de Hambali ont été « utilisées dans la diffusion de trois rapports de renseignements, dont deux sur la non-reconnaissance de détenus de Guantanamo », et dont le troisième « détaillait la déclaration (de Hambali) selon laquelle il n'était au courant d'aucune menace ou d'aucun projet d'attentat contre un événement sportif dans le monde ». En comparaison, les rapports de source unique sont fondés sur des informations précises fournies par un détenu de la CIA. [#am. 220]

22. Alors qu'il n'y a pas d'archives sur ces déclarations d'Abou Zoubaydah, l'adjoint de la station Alec, [redacted], dit à l'inspecteur général le 17 juillet 2003 que « les meilleures informations que [la CIA] a reçues sur la manière de manier les détenus [de la CIA] venaient de l'extérieur [une source [redacted] pour fournir volontairement des informations à la CIA] après l'arrestation d'Abou Zoubaydah. Cette source nous a dit que nous sous-estimons Al-Qaïda. Les détenus étaient contents d'être arrêtés par les États-Unis parce qu'ils avaient un grand simulacre de procès. S'ils étaient remis à [des gouvernements étrangers], ils étaient mal traités, alors ils parlaient. Apparemment, Allah vous autorise à parler si vous vous sentez menacé. Les détenus [de la CIA] n'ont jamais compté sur le fait d'être détenus par nous en dehors des États-Unis et d'être soumis à des méthodes dont ils n'ont jamais eu idée. » Voir [redacted], Note pour archive ; objet : Réunion avec l'adjoint de la station Alec du Centre de lutte contre le terrorisme ; date : 17 juillet 2003. [#am. 229]

23. Pour plus d'informations sur le site de détention COBALT, voir volume I et volume III, et, entre autres documents : [redacted] 31118 [redacted] ; DIRECTEUR [redacted] ; courriel de : [EFFACÉ] ; à : [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] [redacted], [EFFACÉ] ; objet : Réunion avec le responsable de la sûreté et la direction fédérale des prisons ; date : 5 décembre 2002 ; rapport spécial, activités de détention et d'interrogatoire pour la lutte contre le terrorisme (septembre 2001-octobre 2003) (2003-7123-inspection générale), 7 mai 2004 ; Note pour l'adjoint au directeur des opérations, de [redacted], 28 janvier 2003 ; objet : Enquête sur la mort de Gul Rahman ; et inspecteur

général de la CIA, rapport d'enquête, mort d'un détenu [redacted] (2003-7402-inspection générale), 27 avril 2005. Un interrogateur expérimenté, [redacted], dit à l'inspection générale de la CIA que « littéralement, un détenu pouvait rester des jours ou des semaines sans que personne ne le regarde », et que son équipe avait trouvé un détenu qui, « "autant qu'on puisse le déterminer", était resté enchaîné au mur en position debout pendant dix-sept jours ». Selon l'interrogateur de la CIA, certains des détenus du site COBALT « "avaient littéralement l'air de chiens mis au chenil" ; lorsqu'on ouvrait la porte de leur cellule, "ils se recroquevillaient" ». (Voir rapport d'entretien, 2003-7123-inspection générale, rapport d'interrogatoires pour la lutte contre le terrorisme, [redacted], 30 avril 2003.) Le chef des interrogatoires, [redacted], dit à l'inspection générale de la CIA que « [le site de détention COBALT] est bien adapté aux interrogatoires parce que pour lui, c'est ce qui se rapproche le plus d'un donjon, ce qui facilite l'évolution des attentes des détenus » (Voir rapport d'entretien, 2003-7123-inspection générale, rapport d'interrogatoires pour la lutte contre le terrorisme, [redacted], 8 mai 2003.) [#am. 240]

24. Le rapport intégral de la Commission inclut une photographie prise par la CIA d'une simulation de noyade au site de détention COBALT. Alors qu'il n'existe pas d'archives sur l'utilisation de la simulation de noyade à COBALT, le dispositif figurant sur la photographie est entouré de seaux, avec une bouteille d'une solution rose indéfinie (remplie aux deux tiers) et un arrosoir reposant sur les poutres en bois du dispositif. Dans les réunions entre l'équipe de la Commission et la CIA au cours de l'été 2013, la CIA n'était pas capable d'expliquer les détails de la photographie, dont les seaux, la solution, l'arrosoir, ainsi que la présence du dispositif sur le site COBALT. [#am. 245]

25. DIRECTEUR [redacted]. Fin 2005, la CIA a réuni un comité d'investigation pour passer en revue les actes des responsables de la CIA relatifs à la mort de Gul Rahman. Le comité recommanda que la direction « impose une suspension de dix jours sans solde » à [redacted] [Agent de la CIA n°1] et nota que cette action « trouverait un juste équilibre entre : 1) le fait que [redacted] [Agent de la CIA n°1] était la seule personne qui avait pris des décisions ayant mené directement à la mort de Rahman, mais sans intention de la donner, et 2) le poids significatif que le comité donnait aux facteurs atténuants en jeu dans cet incident ». (Voir Note pour le directeur exécutif de [redacted], adjoint à la science et à la technologie, re : rapport et recommandations du comité spécial d'investigation concernant la mort du détenu afghan Gul Rahman.) Toutefois, le 10 février 2006, le directeur adjoint de la CIA, K. B. Foggo, notifia à [redacted] [Agent de la CIA n°1] qu'il n'avait pas l'intention de prendre de mesure disciplinaire contre lui. Dans sa note décrivant cette décision, le directeur adjoint déclarait : « Sans cautionner vos actes, il est impératif, selon moi, qu'ils… soient jugés dans le contexte opérationnel existant au moment de la détention de Rahman. Les échanges de messages examinés par le comité montrent de manière conclusive que jusqu'au [redacted] novembre, le siège était en général au courant des conditions de confinement et aux techniques

d'interrogatoire imposées à Rahman et ne s'y opposait pas. À cette date, le siège notifia [la station de la CIA dans le Pays [redacted]]… qu'il était "déterminé à soutirer toute information opérationnelle" à Rahman, qu'il jugeait "très important" d'obtenir la coopération de Rahman et qu'il reconnaissait que Rahman "aurait peut-être besoin d'être soumis aux mesures d'interrogatoire renforcées pour l'obliger à s'exécuter" ». (Voir 10 février 2006, Note à [redacted] [Agent de la CIA n°1], Centre de lutte contre le terrorisme, direction de l'action clandestine, du directeur adjoint, re : « Décision de responsabilité »). Concernant la mort de Gul Rahman, la réponse la CIA de juin 2013 déclare : « Il est pour nous flagrant que les dirigeants de la CIA se sont trompés en ne désignant personne officiellement responsable des actes et de l'échec du management relatifs à la mort de Gul Rahman à [COBALT] en 2002. Nous comprenons le raisonnement sous-tendant la décision de la direction de la CIA de rejeter la recommandation d'un comité d'investigation qui aurait conduit à sanctionner l'agent le moins expérimenté impliqué dans l'incident. L'élément subalterne dans la chaîne de commandement ne doit pas porter tout le poids de la responsabilité quand des problèmes systémiques plus importants existent, qu'il est placé par son supérieur dans des situations de terrain difficiles et qu'il est chargé d'une tâche risquée et difficile avec peu de préparation ou d'encadrement. Mais il reste difficile d'accepter qu'un responsable de la CIA n'endosse pas au moins une partie de la responsabilité de ses actes, si pénibles qu'ils soient. » [#am. 277]

26. rapport spécial, activités de détention et d'interrogatoires pour la lutte contre le terrorisme (septembre 2001-octobre 2003) (2003-7123-inspection générale), 7 mai 2004 ; Note pour le directeur adjoint des opérations, de [redacted], 28 janvier 2003, objet : Enquête sur la mort de Gul Rahman ; inspecteur général de la CIA, rapport d'enquête, mort d'un détenu [redacted] (2003-7402-inspection générale), 27 avril 2005. Les archives de l'inspecteur général sur l'entretien avec un interrogateur principal de la CIA indiquent que « pendant les deux semaines de formation à l'interrogatoire, elle a entendu des récits selon lesquels des détenus [à COBALT] restaient "suspendus des jours entiers", n'étaient pas nourris, subissaient des simulacres d'assassinat, et au moins un cas d'un détenu qui avait subi des étouffements de manière répétée ». L'interrogateur principal informa également l'inspection générale « qu'elle avait entendu que pendant qu'elle était à [COBALT], [[redacted], alias « Agent de la CIA n°2 »] avait suspendu des détenus pendant de longues périodes sans que leurs orteils ne touchent le sol ». (Voir rapport d'entretien, 2003-7123-inspection générale, rapport des interrogatoires pour la lutte contre le terrorisme, [redacted], 5 avril 2003). Après la mort de Gul Rahman à COBALT, DUNBAR décrivit une « intervention brutale ». « Selon [DUNBAR], il y avait environ cinq agents de la CIA du Groupe d'exfiltration. Chacun avait un rôle pendant l'intervention, qui avait été minutieusement planifiée et répétée. Ils ont ouvert la porte de la cellule de Rahman et se sont précipités à l'intérieur en criant et en lui hurlant "à terre". Ils l'ont traîné dehors, ont découpé ses vêtements et l'ont ligoté avec du ruban adhésif Mylar. Ils ont couvert sa tête d'une cagoule et l'ont déplacé d'un bout à l'autre d'un long couloir près de sa cellule. Ils l'ont frappé et lui ont donné des coups de poing à plusieurs reprises.

[DUNBAR] déclara que malgré le fait qu'il était évident qu'ils n'essayaient pas de le frapper aussi fort qu'ils le pouvaient, il y eut quelques gros coups de poing. Pendant qu'ils le déplaçaient dans le couloir, il est tombé plusieurs fois et ils l'ont traîné sur la terre battue (le sol à l'extérieur de la cellule est en terre battue). Rahman a effectivement eu de nombreuses éraflures au visage, aux jambes et aux mains, mais rien qui aurait nécessité des soins médicaux. (Cela peut expliquer les éraflures trouvées sur le corps de Rahman après sa mort. Rahman montrait de nombreuses éraflures sur les épaules, la zone pelvienne, les bras, les jambes et le visage.) À ce moment-là, Rahman fut ramené dans sa cellule et enfermé. [DUNBAR] déclara que [[Agent de la CIA n°1]] [l'agent de la CIA responsable du site de détention COBALT] a peut-être parlé quelques instants avec Rahman, mais il ne savait pas ce que [[Agent de la CIA n°1]] lui avait dit. [DUNBAR] déclara qu'après qu'une intervention de ce type, les interrogateurs devaient parler au prisonnier pour lui "donner matière à réfléchir". » (Voir Note pour l'adjoint aux opérations, de , 28 janvier 2003, objet : Enquête sur la mort de Gul Rahman, pp. 21-22.) [#am. 278]

27. Courriel de : , Centre de lutte contre le terrorisme/Service juridique ; à : [MODIFIÉ] ; cc : Jose Rodriguez, [EFFACÉ], ; objet : personnel, non transmissible ; date : novembre 2002. Comme décrit plus haut, Gul Rahman est probablement mort de froid au site de détention COBALT dans la matinée du novembre 2002. Le courriel de , toutefois, apparaît avoir été rédigé une première fois avant que les gardes trouvent le corps de Gul Rahman et avant que sa mort soit rapportée au siège de la CIA. Voir [EFFACÉ], 30211 , décrivant les gardes observant Gul Rahman en vie le matin du novembre 2002. La mort de Gul Rahman apparut dans un échange de messages au moins après le courriel de . Aucune archive n'a pu être identifiée pour déterminer ce qui a déclenché le courriel de . [#am. 291]

28. Une douche froide a été décrite ainsi par un linguiste de la CIA : « Rahman fut placé de dos sous la douche froide par les gardes sur l'ordre de [[Agent de la CIA n°1]]. Rahman avait tellement froid qu'il pouvait à peine prononcer son alias. Selon [le linguiste présent], le processus ne dura pas plus de vingt minutes en tout. Il visait à affaiblir la résistance de Rahman et ne répondait pas à des besoins d'hygiène. À la fin de la douche, Rahman fut amené à l'une des quatre cellules de privation de sommeil, où il fut laissé tremblant pendant des heures ou toute la nuit avec les mains enchaînées au-dessus de la tête. » Voir inspecteur général de la CIA, rapport d'enquête, mort d'un détenu (2003-7402-inspection générale), 27 avril 2005. [#am. 314]

29. L'arrosage à l'eau froide n'a pas été désigné par la CIA comme étant une technique d'interrogatoire « standard » avant juin 2003. En janvier 2004, l'arrosage à l'eau froide a été reclassé par la CIA comme étant une technique d'interrogatoire « renforcée ». [#am. 315]

30. DIRECTEUR (du 30 janvier 2003) ; DIRECTEUR (du 31 janvier 2003). En dépit de l'obligation de tenir des archives, la réponse de la CIA de juin 2013 soutient que les

rapports détaillés sur l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées aux sites de détention n'étaient pas nécessaires, déclarant : « En premier lieu, la baisse du nombre de rapports sur l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées, que le rapport décrit comme des archives tenues de manière pauvre et décevante, reflète en réalité la maturation du Programme. Début 2003, un processus a été mis en place selon lequel les interrogateurs demandaient l'autorisation à l'avance pour les plans d'interrogatoire. L'utilisation de ces plans pour chaque détenu rendait inutile un rapport très détaillé sur l'utilisation des techniques spécifiques, sauf en cas de déviations par rapport au plan approuvé. » Comme il est détaillé dans le rapport, le processus mis en place par la CIA début 2003 exigeait de manière explicite de tenir des archives, dont celles décrivant « la nature et la durée de chacune de ces techniques employées, l'identité des personnes présentes et une citation du message d'approbation exigée du siège ». Cette exigence n'a jamais été révisée. [#am. 317]

31. Suite aux instructions de janvier 2003, de nombreux messages rapportant l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA énuméraient les techniques utilisées tel jour, mais ne décrivaient pas la fréquence avec laquelle ces techniques étaient utilisées et n'intégraient pas les techniques précises dans les récits des interrogatoires. À mesure que le Programme d'interrogatoire de la CIA se poursuivait, les descriptions de l'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées étaient archivées sous une forme de plus en plus succincte, fournissant peu d'informations sur la manière dont les techniques étaient appliquées pendant un interrogatoire et quand. De même, il existe peu d'archives de la CIA détaillant le processus d'exfiltration des détenus et leur transport vers un site de détention ou entre deux sites. Les archives de la CIA incluent effectivement des commentaires des détenus sur leur expérience d'exfiltration et des photographies des détenus pendant leur transport. Fondé sur une revue de ces photographies, les détenus transportés dans les avions de la CIA avaient généralement la tête recouverte d'une cagoule, et les mains et les pieds menottés. Les détenus portaient de gros casques anti-bruit pour éliminer leurs capacités auditives, et ces casques étaient généralement fixés à leur tête avec du ruban adhésif sur toute sa circonférence. Les détenus portaient des couches et n'étaient pas autorisés à utiliser les toilettes de l'avion. Selon le type d'appareil, les détenus étaient soit sanglés à leur siège durant le vol, soit allongés par terre et sanglés au plancher à l'horizontale comme du fret. Voir Photographies d'exfiltration de la CIA parmi les éléments de la CIA fournis à la Commission suite à sa demande de documents, ainsi que les rapports de détention de la CIA dans le volume III pour plus d'informations sur le transport des détenus de la CIA. [#am. 318]

32. Entretien avec [redacted], par [EFFACÉ] et [EFFACÉ], inspection générale, 21 février 2003. Le chef des interrogatoires, [redacted], dit à l'inspecteur général que la simulation de noyade a été utilisée avec abus sur Abou Zoubaydah et sur KCM, et qu'elle n'était pas efficace dans les interrogatoires de KCM. (Voir Entretien de [redacted], par [EFFACÉ] et [EFFACÉ] de l'inspection générale, 27 mars 2003). Un médecin impliqué dans les interrogatoires de la CIA utilisant la simulation de noyade déclara que [redacted] « a beaucoup de préjugés sur la

simulation de noyade parce qu'il n'est pas autorisé à l'utiliser. Le contraire est vrai des mecs psy contractuels ([SWIGERT] et [DUNBAR], qui ont un intérêt particulier lui étant favorable ». Voir courriel de : [redacted] ; à : [redacted] ; cc : [EFFACÉ] ; objet : re : Plus ; date : 11 avril 2003. [#am. 324]

33. Le courriel, qui exprimait la crainte que SWIGERT et DUNBAR interviennent dans le travail des psychologues présents sur le site, affirmait que « même si ces types pensent que leur façon de faire est la seule possible, il faudrait s'efforcer de définir les rôles et les responsabilités avant que leur arrogance et leur narcissisme débouchent sur un conflit stérile dans ce domaine ». Voir courriel adressé par [redacted] à [redacted], [redacted] ; sujet : [redacted] mission Groupe d'exfiltration et de détention pour les psychologues contractants DUNBAR et SWIGERT ; date : 16 juin 2003. [#am. 328]

34. [redacted] [Agent de la CIA n°2] reçut une « lettre de réprimande » valable pendant un an, fut suspendu pendant cinq jours sans salaire, et se vit interdire toute promotion, hausse d'échelon à l'intérieur du grade, augmentation à l'intérieur de son échelon ou hausse définitive de salaire durant cette période d'un an. La décision n'empêchait pas [redacted] [de l'Agent de la CIA n°2] de toucher des récompenses pour performance exceptionnelle, des primes ou toute forme non financière de reconnaissance. Voir [redacted]. [redacted] [Agent de la CIA n°2] démissionna de la CIA le [redacted] 2004 (Voir [redacted]). Le 20 juin 2005, le directeur des affaires transnationales, connaissant l'arrière-plan problématique de [redacted] [de l'Agent de la CIA n°2], approuva l'emploi de [redacted] de l'[Agent de la CIA n°2] sur un contrat de la CIA parce que le projet concernait « une mission critique » et parce que « aucun autre contractant ayant les compétences nécessaires n'était disponible ». (Voir [redacted]). Le chef de base reçut une « lettre de réprimande » valable pendant deux ans et fut suspendu pendant dix jours sans salaire, avec l'interdiction de primes ou récompenses de la CIA pendant la période de réprimande. Le [redacted] 2003, avant la mise en place de ces interdictions, l'individu en question démissionna de la CIA. Voir [redacted]. [#am. 356]

35. Selon un message de la CIA en date du 12 décembre 2002, Al-Nachiri « tremble de peur, de façon visible et marquée, chaque fois qu'il voit [redacted] ». Voir [redacted] 100038 (du

12 décembre 2002). [#am. 358]

36. Alors qu'il était encore détenu par un gouvernement étranger, avant son exfiltration vers la CIA, Al-Nachiri fournit des détails sur plusieurs complots terroristes dans lesquels il était impliqué avant sa détention, dont les attentats contre l'USS *Cole* et le MV *Limburg*, des projets visant à couler des pétroliers dans le détroit d'Ormuz, à attaquer des navires de guerre mouillant dans les ports de Dubaï et de Djeddah, et le cas d'un parc d'attraction à Dubaï. Ces informations furent diffusées dans les rapports du renseignement : [redacted] 36595 [redacted] ; [redacted] 36276 [redacted] ; Alec [redacted]. Pour les renseignements diffusés, voir [redacted] CIA [redacted] ; [redacted] CIA [redacted] ; [redacted] CIA [redacted] ; [redacted] CIA [redacted] ; [redacted] CIA [redacted]. Pour d'autres rapports concernant Al-Nachiri lorsqu'il était détenu par un gouvernement étranger, voir [redacted] 70879 [redacted] ; [redacted] 70866 [redacted] ; [redacted] 70868 [redacted] ; [redacted] 70870 [redacted]. Pour les renseignements diffusés, voir [redacted] ; [redacted] ; [redacted]. [#am. 377]

37. [redacted] 10446 (du 11 février 2003). La Commission fut informée que la pratique ordinaire de la CIA durant les interrogatoires coercitifs était de poser des questions dont les interrogateurs connaissaient déjà les réponses afin d'évaluer le degré de coopération du détenu. La Commission fut aussi informée que c'était seulement après que les détenus avaient été jugés coopératifs que les interrogateurs posaient des questions dont la CIA ignorait la réponse. Voir par exemple Transcription d'audience de la Commission, 12 avril 2007 (témoignage de Michael Hayden, directeur de la CIA) (DTS #2007-3158). [#am. 414]

38. [redacted] 10521 (du 19 février 2003). Le message évoquait le maintien de Al-Shibh dans l'obscurité comme une « technique d'interrogatoire standard ». Le même message indique que dans la soirée du 18 février 2003, la lumière s'éteignit dans la cellule de Al-Shibh et que « quand le personnel de sécurité arriva pour remplacer l'ampoule, Ben al-Shibh était recroquevillé dans un coin, tremblant. Le personnel de sécurité nota qu'il parut soulagé dès que l'ampoule fut remplacée ». [#am. 423]

39. Ramzi ben al-Shibh fut immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées au site de détention BLUE. [#am. 430]

40. [redacted] 10787 (du 13 mars 2003). Dans un briefing sur la simulation de noyade destiné au Président en novembre 2007, la CIA fit plus tard valoir que les informations fournies par KCM au sujet de l'attentat prévu à Heathrow illustraient l'efficacité de la simulation de noyade, puisqu'il s'agissait de l'un des « complots découverts grâce aux techniques d'interrogatoire renforcées ». Voir document intitulé « Directeur central du renseignement – Présentation – Simulation de noyade –

6 novembre 2007 », avec mention précisant que le document fut « envoyé à la direction centrale du renseignement le 6 novembre en préparation d'une réunion avec le président des États-Unis ». [#am. 471]

41. [redacted] 10941 (du 22 mars 2003) ; [redacted] 10950 (du 22 mars 2003). Un message du site de détention BLUE supposait que KCM mentait afin d'obliger les interrogateurs de la CIA à lui appliquer les techniques d'interrogatoire renforcées : « Les mesures renforcées résultant de ses mensonges sur des détails pourraient être une stratégie de résistance pour détourner l'interrogatoire des questions menaçantes… La volonté apparente [de KCM] de susciter et de subir l'usage des mesures renforcées pourrait également être une stratégie calculée visant (A) à rediriger le cours de l'interrogatoire ou (B) à laisser supposer qu'il était au courant d'opérations présentes ou futures contre les États-Unis. » [#am. 518]

42. Note pour : James L. Pavitt ; [redacted] ; Jose Rodriguez ; [redacted] ; [redacted] ; de : [redacted] ; objet : actualisation : conversation entre le directeur Mueller et le directeur central du renseignement Tenet à propos de KCM ; date : 4 juin 2003. Note pour : James L. Pavitt ; de : [redacted] ; cc : [redacted], Jose Rodriguez, [redacted] ; objet : le directeur Mueller prévoit d'appeler le directeur central du renseignement à propos de KCM ; date : 21 mai 2003. Outre le FBI, les hauts responsables de la CIA, dont les représentants du Centre de lutte contre le terrorisme auprès du FBI, se sont plaints des restrictions de la diffusion des renseignements obtenus grâce aux interrogatoires de la CIA et de l'impact de ces restrictions sur l'analyse antiterroriste. Le représentant du Centre de lutte contre le terrorisme auprès du FBI a parlé à l'inspection générale d'une « grave inquiétude ». Il a affirmé que la compartimentation des informations recueillies lors des interrogatoires [redacted] entraînait des retards dans la diffusion, à cause desquels il était possible de « manquer » certaines informations. Il a aussi déclaré que le compartimentage de l'information par la CIA l'empêchait de faire prendre conscience au FBI de « la valeur/crédibilité des rapports de renseignement » (Voir interview de [redacted], par [redacted], inspection générale, 18 août 2003). Parmi les autres agents de la CIA exprimant ces inquiétudes figurait l'adjoint de la branche Al-Qaïda du Centre de lutte contre le terrorisme, qui a dit à l'inspection générale que l'accès limité aux communications opérationnelles « a eu un impact sur la pleine connaissance [qu'avaient les analystes] des activités, et donc sur leur analyse » (Voir [redacted], Note formelle ; objet : rencontre avec l'adjoint de la branche Al-Qaïda du Centre de lutte contre le terrorisme ; 28 juillet 2003). Le directeur des analyses au Centre de lutte contre le terrorisme décrivit l'accès limité des analystes à l'information comme un « problème permanent » (Voir 18 août 2003, note formelle, rencontre avec le directeur des analyses du Centre de lutte contre le terrorisme, inspection générale). Le directeur adjoint du renseignement de la CIA a déclaré à l'inspection générale que les restrictions de diffusion des informations opérationnelles empêchait que « l'équipe entière des analystes » travaille sur les renseignements ; par conséquent « nous perdons de notre capacité à analyser [le

renseignement étranger] en temps et en heure ». Voir interview de [redacted], par [EFFACÉ] et [EFFACÉ], inspection générale, 12 septembre 2003. [#am. 538]

43. Messages « Lotus Notes » du chef de station [redacted] au directeur du Centre de lutte contre le terrorisme/Opérations ; copie à : courriel de : [redacted] à : [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; cc : [EFFACÉ], [redacted], [redacted], [redacted] ; objet : argumentaire adjoint au Directeur central du renseignement pour conversation téléphonique avec le sous-secrétaire d'État Armitage ; date : [redacted]. La réponse fournie en juin 2013 par la CIA affirme : « Quant aux allégations de l'Étude selon lesquelles le département d'État a été "coupé" de l'information relative au programme, les archives montrent que le secrétaire d'État, le sous-secrétaire d'État… avaient connaissance des sites à l'époque où ils étaient opérationnels. » Comme détaillé dans le rapport de la Commission, les archives de la CIA montrent que le secrétaire d'État n'avait pas été informé de la localisation des sites de détention de la CIA. Lors de rencontres avec la CIA à l'été 2013, la Commission demanda, en vain, des documents prouvant l'assertion de la CIA dans sa réponse de juin 2013. [#am. 570]

44. Voir [redacted] 34491 (du 5 mars 2003) ; Interview de [redacted], par [EFFACÉ] et [EFFACÉ] de l'inspection générale, 27 mars 2003 ; [redacted] 34575 [redacted] ; courriel de : [redacted] ; à [EFFACÉ] ; cc : [redacted] ; Objet : Re : actualisation ; date : [redacted] [redacted] 12385 (du 22 juillet 2003) ; [redacted] 10415 [redacted]. Outre la réhydratation rectale ou l'alimentation rectale pratiquées sur Al-Nachiri, KCM et Majid Khan, comme décrit ailleurs, il existe au moins une archive indiquant qu'Abou Zoubaydah a reçu une « réhydratation par voie rectale » pour avoir « en partie refusé les liquides » (Voir [redacted] 10070 [redacted]). Marwan al-Jabbur fut soumis à ce qu'un message désigna d'abord comme un « lavement », mais qui fut plus tard reconnu comme relevant de la réhydratation rectale (Voir [redacted] 2563 [redacted] ; courriel de : [redacted] ; à : [redacted], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; objet : Re : Actions – Fw : [redacted] date : 30 mars 2007 ; DTZ #2007-1502). Ramzi ben al-Shibh, Khallad ben Attash et Adnan al-Libbi furent menacés de réhydratation rectale (Voir [redacted] 10415 [redacted] ; [redacted] 12385 (du 22 juillet 2003) ; courriel de : [redacted] ; à : [redacted] ; sujet : Évaluation médicale/ Actualisation [redacted] (047) ; date : [redacted] mars 2004). Les médecins de la CIA eurent une discussion sur la réhydratation rectale comme moyen de contrôle du comportement. Comme l'écrivit un médecin, « alors que l'intraveineuse est efficace et sans danger, nous avons été impressionnés par l'efficacité complémentaire de la perfusion rectale pour mettre fin au refus d'absorber de l'eau dans un cas similaire ». Évoquant le cas du collègue qui soumit KCM à la réhydratation rectale, le médecin notait : « Ce que j'en déduis est qu'on fait monter le tube aussi loin qu'on peut, puis on ouvre l'intraveineuse tout grand. Pas la peine d'appuyer sur la poche – la gravité

fait tout le travail. » (Voir courriel de [redacted] à [redacted], [redacted], [redacted], [redacted] et [EFFACÉ], 27 février 2004, objet : Re : [redacted] (048). Le même échange de courriels incluait la description d'une application antérieure de cette technique, lors de laquelle « nous avons employé le tuyau le plus grand dont nous disposions » (Voir courriel de : [EFFACÉ] ; à [redacted] ; cc : [EFFACÉ], [redacted], [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; objet : Re : [redacted] (048) ; date : [redacted] février 2004). Comme décrit à propos de l'alimentation rectale d'Al-Nachiri, une infusion d'Ensure fut pratiquée sur Al-Nachiri « (en position de Trendelenburg), la tête plus basse que le dos » (Voir [redacted] 1203 (du 23 mai 2004). Le « plateau déjeuner » de Majid Khan, composé d'houmous, de pâtes en sauce, de noix et de raisins, fut « réduit en purée » et administré par voie rectale (Voir [redacted]3240 (du 23 septembre 2003). La réponse de la CIA en juin 2013 n'aborde pas le recours à l'alimentation rectale pour les détenus, mais défend l'usage de la réhydratation rectale comme « technique médicale bien connue ». La direction de la CIA, dont le directeur juridique, Scott Muller, et le directeur des opérations, James Pavitt, fut aussi alertée au sujet d'examens rectaux prétendument menés avec une « force excessive » sur deux détenus au site de détention COBALT. Le juriste de la CIA [redacted] fut chargé du suivi, mais les archives de la CIA n'indiquent aucune conclusion de l'enquête. Les archives de la CIA indiquent que l'un des détenus, Mustafa al-Hawsawi, fut ensuite diagnostiqué comme souffrant d'hémorroïdes chroniques, de fissure anale et de prolapsus rectal symptomatique. Voir courriel de : [EFFACÉ] ; à [EFFACÉ] ; cc : [redacted], [redacted], [EFFACÉ] ; objet : Actions à partir de l'actualisation du directeur juridique ce matin, date : [redacted] ; courriel de : [redacted] ; à : [EFFACÉ] ; cc : [redacted], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], objet : Actions à partir de l'actualisation du directeur juridique ce matin ; date : [redacted] ; courriel de : [redacted] ; à : [EFFACÉ] ; cc. [redacted], [EFFACÉ] ; objet : Re : Actions à partir de l'actualisation du directeur juridique ce matin demande d'actualisation de statut ; date : [redacted] décembre 2003 ; [redacted] 3223 [redacted] ; SIÈGE [redacted] [redacted]. [#am. 584]

45. C'est une estimation raisonnable. Les archives de la CIA suggèrent que les techniques d'interrogatoire renforcées peuvent aussi avoir été utilisées contre cinq autres détenus au site de détention COBALT en 2002, ce qui porterait à 44 le nombre de détenus de la CIA soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées. Ces cinq détenus supplémentaires étaient [30] [DÉTENU R], pour qui le recours aux techniques renforcées avait été approuvé, mais pour qui les archives n'indiquent aucun recours à ces techniques ([redacted] Alec ([redacted])) ; Ayub Murshid Ali Salih et Hail Aziz Ahmad Al-Maythali, pour qui les archives évoquent le manque de sommeil, mais pas l'application de la privation de sommeil ([redacted] 28132 (du 10 octobre 2002) ; [redacted] 27964 (du 7 octobre 2002) ; Bahir Nasir Ali al-Marwalah, qui déclara par la suite aux débriefeurs que, lors de sa capture, il dut « rester debout cinq jours d'affilée et répondre à des questions » et fut « aussi forcé de rester debout tout nu devant une

interrogatrice » (14353 (du 23 avril 2003) ; et Said Salih Said, qui déclara par la suite aux débriefeurs qu'il avait été « maltraité et battu par les Américains, les yeux bandés et en sous-vêtements à ». Voir 13386 (du 9 janvier 2003). Voir aussi les comptes rendus des détenus dans le volume III pour plus d'informations. [#am. 589]

46. Les interrogateurs de la CIA utilisèrent sur Gul Rahman la privation de sommeil, la claque au visage, l'usage du froid (incluant cellules froides et douches froides), « placage au sol », la manipulation diététique, la nudité forcée et la privation de lumière. Voir 29520 ; 29520 ; 29770 ; interview de [Agent de la CIA n°1], 19 décembre 2002 ; interview de Hammond DUNBAR, 9 janvier 2003 ; Note pour le directeur adjoint des opérations, de , 28 janvier 2003, objet : Enquête sur la mort de Gul Rahman ; inspecteur général de la CIA, rapport d'enquête, mort d'un détenu (2003-7402-inspection générale), 27 avril 2005 ; et inspecteur général de la CIA, rapport spécial, activités anti-terroristes de détention et interrogatoire (septembre 2001 – octobre 2003), 7 mai 2004. [#am. 596]

47. En décembre 2002, Abd al-Rahim al-Nachiri fut soumis à la nudité non approuvée et à environ deux jours et demi de privation de sommeil, les bras enchaînés au-dessus de la tête pendant une période allant jusqu'à 16 heures. Voir courriel de : [site de détention BLUE] ; à : ; objet : Info pers et conf seulement – note pour directeur/directeur adjoint des opérations ; date : 22 janvier 2003. [#am. 597]

48. Les interrogateurs utilisèrent contre Asadallah l'arrosage, la nudité forcée et le confinement dans un volume exigu, sans avoir demandé ni obtenu l'autorisation du siège de la CIA. Baigner les détenus pouvait se faire sans autorisation du siège ; pourtant, telle que décrite dans les messages, la « baignade » fut employée de manière punitive dans le cas d'Asadallah, et comme une technique d'interrogatoire. La nudité forcée fut combinée à l'arrosage/baignade et plus tard comme technique d'interrogatoire, sans l'approbation du siège de la CIA. Voir 34241 ; et 34310 . [#am. 599]

49. Abu Hudhaifa fut soumis à des bains d'eau glacée, à la privation de sommeil en position debout pendant 66 heures, privation qui fut interrompue à cause d'un gonflement de la jambe, à la station debout prolongée, à la nudité forcée et à la manipulation diététique (Voir courriel de : ; à [EFFACÉ], , , et ; sujet : nos télécommunications ; date : mars 2004 ; rapport de l'inspection générale de la CIA ; 2005-8085-inspection générale ; 39098 ; 39042 mai 2003 ; et 39101 mai 2003).) Aucune demande ni approbation pour l'usage des techniques d'interrogatoire standard ou renforcées n'a pu être découverte dans les archives de la CIA. [#am. 602]

50. Abu Hazim, qui avait également été blessé au pied lors de sa capture, fut soumis à la projection contre une paroi, alors que le siège de la CIA n'avait pas approuvé l'usage de cette technique (Voir [redacted] 36908 [redacted] ; et [redacted] 37410 (du 29 avril 2003). La nudité forcée, la manipulation diététique et l'immobilisation de la tête avec les mains furent utilisés contre Abu Hazim au moins 13 jours avant qu'arrive l'autorisation. Voir [redacted] 37411 (du 29 avril 2003) ; [redacted] 37410 (du 29 avril 2003) ; [redacted] 37493 [redacted] ; Directeur [redacted] mai 2003). [#am. 604]

51. Lors des interrogatoires de mars 2003 au site de détention COBALT, Abu Yasir al-Jazairi fut « baigné », terme utilisé pour décrire l'arrosage, alors considéré comme une technique d'interrogatoire renforcée (Voir [redacted] 35558 [redacted] mars 2003).) L'arrosage n'avait pas été autorisé, et la requête formulée par le site de détention BLUE, pour l'usage de techniques renforcées contre Al-Jazairi, n'incluait pas l'arrosage. Voir [redacted] 10990 [redacted]. [#am. 606]

52. Les interrogateurs demandèrent l'autorisation d'utiliser les techniques d'interrogatoire renforcées contre Suleiman Abdullah, dont l'arrosage. Le siège de la CIA approuva alors les autres techniques, mais pas l'arrosage. (Voir [redacted] 36559 [redacted] ; Directeur [redacted]). Suleiman Abdullah fut néanmoins soumis à l'arrosage. Voir [redacted] 37117 [redacted]. [#am. 607]

53. La réponse de la CIA en juin 2013 indique que la CIA « réalisa au moins 29 enquêtes sur le comportement lié aux exfiltrations, détentions et interrogatoires, plus deux examens exhaustifs du Programme… l'un concernait la mort d'un ressortissant afghan roué de coups par un contractant. L'individu en question avait été poursuivi par le département de la Justice et condamné pour crime. Dans l'autre cas, un contractant avait donné des gifles, des coups de pied et des coups de poing à des détenus en détention militaire… La CIA mit un terme à son contrat, son habilitation de sécurité lui fut retirée et il fut placé sur une liste de surveillance ». Cependant, les deux exemples fournis par la CIA en juin 2013 renvoient à des détenus qui n'ont jamais fait partie du Programme de détention et d'interrogatoire. Le 6 novembre 2013, la CIA fournit une liste d'« Enquêtes de l'inspection générale sur la détention, l'exfiltration et les interrogatoires ». Parmi les 29 enquêtes, 14 étaient directement liées au Programme de détention et d'interrogatoire. Quatre autres portaient sur des détenus déclarant avoir été soumis à des mauvais traitements durant le transit entre la CIA et Guantanamo. Les 11 enquêtes restantes étaient sans lien avec le Programme de détention et d'interrogatoire. (Voir DTS #2013-3250). [#am. 608]

54. Le chef des interrogatoires de la CIA, [redacted], plaça un manche à balai entre les genoux de Zubair alors que celui était en posture stressante, à genoux sur le sol. Bien que les postures stressantes aient été autorisées pour Zubair, le recours au manche à balai ne l'avait pas été. Voir

7 avril 2005, Briefing pour la commission d'experts, Programme d'exfiltration, de détention et d'interrogatoire de la CIA. [#am. 609]

55. Une accusation liée à un détenu de plus était incluse dans le rapport publié le 6 septembre 2012 par Human Rights Watch, « Livré à l'ennemi ». Le rapport affirme que des documents et interviews d'anciens détenus contredisent les allégations de la CIA selon lesquelles « seulement trois hommes détenus par les États-Unis ont été soumis à la simulation de noyade ». Plus précisément, le rapport déclare que Mohammed Shoroeiya, alia Abd al-Karim, « fournit un témoignage détaillé et crédible, selon lequel il fut soumis à plusieurs reprises à la simulation de noyade durant les interrogatoires menés par les États-Unis en Afghanistan ». Selon le rapport, Mohammed Shoroeiya affirma qu'un capuchon avait été placé sur sa tête et qu'il avait été ligoté à « une planche en bois ». L'ex-détenu de la CIA dit qu'après avoir été attaché à la planche de noyade, « ils ont commencé à verser de l'eau… Ils commencent par verser de l'eau jusqu'au moment où on a l'impression d'étouffer ». Comme le détaille le rapport de la commission, Mohammed Shoroeiya, alias Abd al-Karim, fut exfiltré vers le site de détention [redacted] le [redacted] avril 2003. Il n'existe à la CIA aucune archive indiquant que Mohammed Shoroeiya, alias Abd al-Karim, ait été soumis à la simulation de noyade sur le site de détention [redacted], la vraie nature des interrogatoires menés au site de détention [redacted] reste largement inconnue. Les détenus au site de détention [redacted] furent soumis à des techniques non documentées dans les messages : multiples périodes de privation de sommeil, position debout imposée, musique forte, privation sensorielle, isolement prolongé, réduction de la quantité et de la qualité de la nourriture, nudité forcée et « traitements brutaux ». Comme décrit, le volume III du rapport de la Commission inclut une photographie d'une planche de noyade au site de détention [redacted]. Comme détaillé dans l'étude, aucune archive de la CIA ne documente le recours à la technique de la simulation de noyade au site de détention [redacted]. Sur la photographie, la planche est entourée de seaux, d'une bouteille contenant une solution rose inconnue (pleine aux deux tiers) et d'un arrosoir posé sur les supports de la planche. Lors des entrevues entre les membres de la Commission et la CIA à l'été 2013, la CIA fut incapable d'expliquer les détails de cette photographie, les seaux, le liquide rose et l'arrosoir, pas plus que la présence de la planche de noyade au site de détention [redacted]. En réponse aux allégations contenues dans le rapport de Human Rights Watch en septembre 2012, la CIA déclara : « Nous savons qu'il y a trois cas avérés où les détenus ont été soumis à la technique de simulation de noyade durant le Programme. » Voir « Un Libyen accuse la CIA de simulations de noyade », *New York Times*, 6 septembre 2012. [#am. 623]

56. Les agents de la CIA interrogeant Hambali en novembre 2003 ont raconté comment « par le biais des déclarations qui lui étaient lues et grâce à la répétition constante des questions, il a compris quel genre de réponses ses interrogateurs voulaient. [Hambali] dit qu'il donnait des réponses similaires à ce qu'on lui demandait et à ce qu'il supposait que souhaitait l'interrogateur ou débriefeur, et quand la pression retombait ou lorsqu'on lui disait que l'information fournie était bonne, [Hambali] savait qu'il avait donné la réponse souhaitée ». Le message ajoute : « La base affirme que

[Hambali] est crédible lorsqu'il avoue avoir fabriqué des informations. Les aveux [de Hambali] sont intervenus après trois semaines de séances quotidiennes de débriefing avec [l'officier traitant] menées presque entièrement à Bahasa, en Indonésie. [Hambali] s'est toujours montré chaleureux lors des discussions et il a fourni à [l'officier traitant] des informations supplémentaires qu'il avait évité de donner auparavant… De façon plus frappante encore, [Hambali] a largement confié à [l'officier traitant] ses craintes et ses motivations et il croit sur parole [l'officier traitant]. [Hambali] considère [l'officier traitant] comme son unique confident et comme la seule personne qui songe aux intérêts [de Hambali] ». Voir [redacted] 1142 (du 30 novembre 2003). Ce message semble avoir été retransmis le lendemain comme [redacted] 1144 (du 1er décembre 2003). [#am. 632]

57. [redacted] 1072 (du 11 octobre 2003) ; [redacted] 1075 (du 11 octobre 2003) ; [redacted] 1142 (du 30 novembre 2003) ; [redacted] 1158 (du 8 décembre 2003) ; [redacted] 1604 (du 19 janvier 2004). Après l'envoi d'un agent parlant l'indonésien pour débriefer Hambali, le débriefeur « eut la nette impression que [Hambali] se contentait de répondre "oui" selon l'habitude culturelle indonésienne lorsqu'il ne comprenait pas la question ». Le message de la CIA notait alors que, « simplement pour clarifier les choses, [le débriefeur parlant l'indonésien] avait posé la même question en indonésien » et que « sans attendre, [Hambali] avait fait une réponse en contradiction nette, affirmant que le 20 septembre 2001, il se trouvait à Karachi et non à Kandahar » (Voir [redacted] 1075 (du 11 octobre 2003)). Un message de janvier 2004 affirmait que « Lillie n'a qu'une valeur limitée », ajoutant que « son anglais est très mauvais, et nous n'avons aucun interprète parlant le malais » Voir [redacted] 1604 (du 19 janvier 2004). Voir aussi comptes rendus des détenus dans le volume III pour plus d'informations. [#am. 634]

58. Un courriel adressé à la direction médicale expliquait : « Nous fournissons actuellement le minimum absolu de soins pour les blessures (comme l'indique la dégradation régulière de la blessure), [Abou Zoubaydah] n'a aucune possibilité de pratiquer la moindre forme d'hygiène (il est crasseux), la nature physique de cette phase impose de nombreux stress physiques (sa réaction à l'activité d'aujourd'hui est selon moi responsable de l'écartement accru des bords de la plaie) et sa nutrition est "peau sur les os" (six boîtes d'Ensure par jour). » Voir courriel de : [EFFACÉ], à : [redacted] et [EFFACÉ], sujet : Médical 15 août ; date : 15 août 2002. [#am. 649]

59. [redacted] 36908 [redacted] ; [redacted] 36862 (du 18 avril 2003). Pour traiter les blessures d'Abu Hazim et d'Abd al-Karim, le message indiquait qu'au lieu d'être enchaînés debout pendant la privation de sommeil, les détenus seraient « assis, attachés au mur d'une cellule, avec des perturbations intermittentes de leur mode de sommeil normal ». Pour l'arrosage, les jambes blessées seraient « enveloppées dans du plastique ». Ces demandes furent approuvées. Voir Directeur [redacted] ; Directeur [redacted]. [#am. 654]

60. Asadallah fut aussi placé dans une « petite boîte d'isolement » pendant 30 minutes, sans autorisation et sans discussion quant à la manière dont cette technique affecterait sa cheville. (Voir

[redacted] 34098 [redacted] ; [redacted] 34294 [redacted] ; [redacted] 34310 [redacted]). Les archives de la CIA contiennent des informations sur les autres problèmes médicaux des détenus (voir volume III), mais ces archives suggèrent aussi que ces problèmes n'étaient que partiellement couverts dans les rapports médicaux de la CIA. Par exemple, les archives médicales signalent régulièrement que le détenu Ramzi ben al-Shibh n'avait aucun problème médical. Pourtant, les archives d'interrogatoires indiquent qu'après s'être plaint de différentes souffrances auprès du personnel de la CIA, Ben al-Shibh fut soumis aux techniques renforcées, tandis que les interrogateurs lui déclaraient que ses problèmes médicaux ne concernaient pas la CIA (Voir [redacted] 10591 (du 25 février 2003) ; [redacted] 10627 (du 28 février 2003). Dans son témoignage du 12 avril 2007, le directeur Michael Hayden évoqua les soins médicaux apportés aux détenus dans le contexte du rapport du CICR sur les détentions de la CIA. Hayden déclara à la Commission : « La section médicale du rapport du CICR conclut qu'associer des médecins de la CIA au Programme d'interrogatoire est "contraire aux critères internationaux d'éthique médicale". C'est tout simplement faux. Le rôle des médecins de la CIA dans ce programme est, a toujours été et sera toujours de garantir la sécurité et le bien-être du détenu. La présence de médecins durant les interrogatoires constitue une précaution supplémentaire. Nos médecins ne recommandent pas l'emploi ou la poursuite de certaines procédures ou techniques. Les allégations selon lesquelles un médecin de la CIA aurait menacé un détenu en disant que les soins médicaux étaient liés à sa coopération sont évidemment fausses. Les soins médicaux ont toujours été administrés en fonction des besoins du détenu. Ce n'est ni notre politique ni notre pratique de lier les soins à un autre aspect du programme. » Ce témoignage est démenti par les archives de la CIA. [#am. 665]

61. [redacted] 3259 (du 26 septembre 2004). La réponse de la CIA en juin 2013 affirme que « la réhydratation rectale » est une « technique médicale reconnue pour remédier à des problèmes de santé urgents ». Un document de suivi de la CIA fourni le 25 octobre 2013 (DTS #2013-3152) affirme que « du point de vue médical, Majid Khan a cessé de coopérer le 31 août 2004, lorsqu'il a entamé une grève de la faim et avant de subir une réhydratation rectale… La CIA estime que le recours à la réhydratation rectale est une technique d'hydratation médicalement saine ». L'affirmation selon laquelle Majid Khan a « cessé de coopérer » avant le recours à la réhydratation et à l'alimentation rectales est inexacte. Comme le montrent les archives de la CIA, avant d'y être soumis, Majid Khan accepta l'alimentation nasogastrique et fut autorisé à s'injecter lui-même les liquides et les nutriments. [#am. 680]

62. Les archives de la CIA indiquent que KCM subit au moins 183 simulations de noyade, et qu'Abou Zoubaydah en subit au moins 83. En avril 2003, l'inspecteur général John Helgerson interrogea le directeur juridique Scott Muller à propos de l'usage répété de la simulation de noyade. Début juin 2003, le conseiller juridique de la Maison Blanche, Alberto Gonzales, et le conseiller du vice-président, David Addington, connaissant l'inquiétude de l'inspecteur général, demandèrent à

Muller si le nombre de simulations de noyade avait été trop élevé par rapport aux instructions du bureau d'assistance juridique du département de la Justice. Cette question poussa Muller à se renseigner sur les simulations de noyade dans les cas d'Abou Zoubaydah et de KCM (Voir interview de Scott Muller, par [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] et [EFFACÉ], inspection générale, 20 août 2003 ; et courriel de : Scott Muller ; à : John Rizzo ; cc : [redacted], [redacted], [EFFACÉ], [redacted], [EFFACÉ] ; objet : « rapport de Gitmo (non relu, comme d'habitude) » ; date : [redacted] juin 2003). Comme Muller le déclara à l'inspection générale, il ne pouvait suivre tous les messages résultant des interrogatoires de détenus et se contentait d'un briefing mensuel. Selon les archives de l'inspection générale, Muller « dit qu'il ne sait pas précisément comment [les instructions de la CIA pour les interrogatoires] ont changé parce qu'il ne va pas aussi loin dans les détails pratiques », que « chaque détenu est différent et les agents présents sur le terrain ont une certaine latitude » (Voir interview de Scott Muller, inspection générale, 20 août 2003). Malgré ce document et d'autres détaillés dans le rapport complet, la réponse de la CIA en juin 2013 affirme que les « conditions d'incarcération et le traitement de détenus de haute valeur comme Abou Zoubaydah furent dès le départ examinés de près à tous les niveaux de la direction ». [#am. 698]

63. Le chef de station dans le pays qui accueillit le premier site de détention de la CIA déclara à l'inspection générale que « les agents ignoraient ce que l'on attendait d'eux, les analystes connaissaient mal la cible, les interprètes n'étaient pas de langue maternelle arabe, et au moins un des [chefs de base] avait une expérience de terrain limitée ». (Voir rapport d'interview de [EFFACÉ], inspection générale, 20 mai 2013). Selon [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, aucune procédure de sélection n'avait été mise en place pour les agents assignés au site de détention GREEN. (Voir interview de [redacted], par [EFFACÉ] et [EFFACÉ], inspection générale, 14 février 2003. Voir aussi interview de [redacted], inspection générale, 24 mars 2003). [#am. 721]

64. En plus des déclarations de l'inspection générale évoquées plus haut, concernant l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, les agents de la CIA exprimèrent une inquiétude plus générale. Comme le nota [redacted], les hypothèses de la direction, selon lesquelles Abou Zoubaydah « savait tout sur Al-Qaïda, y compris des détails sur le prochain attentat », reflétaient à quel point « le problème "analyste contre interrogateur" existait depuis le début » (Voir interview de [redacted], inspection générale, 27 février 2003). Selon le chef des interrogatoires [redacted], les exigences formulées par les experts en vue des interrogatoires n'étaient « ni valides ni bien conçues », comme l'illustre l'exemple de Mustafa al-Hawsawi (voir interview de [redacted], inspection générale, 7 avril 2003). Un interrogateur expérimenté, [redacted], dit à l'inspection générale que les interrogateurs « souffraient d'un manque d'expression de besoins techniques émanant du siège de la CIA » et que « dans tous les cas jusqu'ici, le siège avait une conception erronée de ce que le détenu devait savoir ». [redacted] dit à l'inspection générale : « Je ne veux pas rouer de coups un homme en fonction de ce qu'il devrait savoir selon la

direction », et ajouta : « Je veux viser précisément une chose que (le détenu) connaît, et pas partir à la pêche pour des choses qu'il devrait connaître » (voir interview de [redacted], inspection générale, 30 avril 2003). Deux interviewés déclarèrent à l'inspection générale que les exigences se fondaient parfois sur une traduction inexacte ou incorrecte de messages interceptés. (Voir interview de l'interrogateur [redacted], inspection générale, 24 mars 2003 ; interview de [redacted] [ex-chef de station dans le pays qui accueillit le premier site de détention de la CIA], inspection générale, 29 mai 2003). [#am. 722]

65. Un interviewé nota que plusieurs interrogateurs avec qui il avait travaillé tenaient à conduire leurs interrogatoires en anglais afin de prouver leur domination sur le détenu (voir rapport d'interview de [redacted], inspection générale, 17 mars 2003). La réponse de la CIA en juin 2013 reconnaît que « le Programme continuait à avoir du mal à trouver du personnel qualifié en quantité suffisante, surtout sur le plan linguistique, alors qu'augmentaient les exigences liées à la présence de la CIA en Irak ». [#am. 723]

66. Selon [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, « le sixième étage [la direction de la CIA] peut compliquer le processus à cause de l'idée selon laquelle les interrogatoires sont la panacée [et la direction] attend des résultats immédiats » (voir interview de [redacted], inspection générale, 14 février 2003). L'interrogateur [redacted] fournit l'exemple de Khallad ben Attash dont, dit-il à l'inspection générale, le chef de base du site de détention BLUE avait décidé qu'il ne « justifiait » pas le recours aux techniques renforcées. Selon [redacted], le débriefeur [redacted] contacta la station Alec et leur dit de « monter au créneau » en recommandant le recours aux techniques renforcées, affirmant que Ben Attash dissimulait des informations (voir interview de [redacted], inspection générale, 30 avril 2003). [redacted] décrivit la « tension inhérente qui existe parfois entre les agents présents sur les sites de détention et ceux qui, au siège, estiment que les détenus dissimulent des informations ». [redacted] fournit l'exemple d'Abu Yasir al-Jazairi (voir interview de [redacted], inspection générale, 8 mai 2003). [redacted] décrivit aussi comme « un problème opposant le siège aux sites » les désaccords sur l'emploi des techniques renforcées (voir interview de [redacted], inspection générale, 18 août 2003). Comme décrit, les interviewés décrivirent aussi la pression émanant du siège de la CIA à propos des interrogatoires de KCM et d'Abou Zoubaydah. [#am. 724]

67. Le directeur des opérations, James Pavitt, décrivit les révélations possibles liées au Programme de détention et d'interrogatoire comme « le pire cauchemar de la CIA ». Interview de James Pavitt, inspection générale, 21 septembre 2003. Selon une interview du directeur George Tenet conservée dans les archives de l'inspection générale, « Tenet pense que si le grand public découvrait l'existence de ce Programme, beaucoup nous prendraient pour des bourreaux ». Tenet ajoutait néanmoins que son « seul problème moral se poserait si d'autres Américains mouraient entre les mains de terroristes et si nous avions un détenu possédant des informations qui auraient permis

d'éviter ces morts mais que sans que nous ayons obtenu ces informations ». Voir interview de George Tenet, inspection générale, note datée du 8 septembre 2003. [#am. 727]

68. Se référant à [redacted] et à un autre agent du Centre de lutte contre le terrorisme nommé dans le rapport d'enquête de l'inspection générale, la notification au Congrès affirmait que le directeur « ne croit pas que … la performance des deux agents du Centre de lutte contre le terrorisme se situe en dessous d'un niveau raisonnable de professionnalisme, de compétence et de diligence tel que défini dans les principes de performances et de responsabilité du personnel de la CIA ». La notification déclarait aussi qu'il existait un « environnement de forte menace » à l'époque de l'exfiltration, qui « était fondamentalement identique à celui dans lequel les employés du Centre de lutte contre le terrorisme, dont les deux mentionnés ici, avaient auparavant été vivement critiqués pour ne pas avoir fait le lien entre les indices existant avant le 11-Septembre ». La notification reconnaissait « une justification juridique insuffisante, qui ne satisfaisait pas les critères du [décret présidentiel MON] » et attribuait au conseiller juridique la tâche d'évaluer la responsabilité personnelle. S'appuyant sur les recommandations de l'inspecteur général, la CIA « élabora un modèle de propositions d'exfiltration qui indique clairement quelles informations sont requises, notamment sur quels renseignements se fondent ces informations » (voir notification au Congrès, avec l'objet « réponse de la CIA à l'enquête de l'inspection générale sur l'exfiltration et la détention de Khalid al-Masri, citoyen allemand », daté du 9 octobre 2007 (DTS #2007-4026).) Le dernier détenu de la CIA, Muhammad Rahim, avait déjà été exfiltré à l'époque de cette notification. La réponse de la CIA en juin 2013 mentionne une revue de la formation à l'analyse liée à l'exfiltration d'Al-Masri mais affirme que « néanmoins, nous admettons qu'il est difficile de comprendre rétrospectivement comment l'Agence a pu commettre une telle erreur, mettre tant de temps à la corriger, décider qu'il y avait eu une interprétation juridique erronée, et finalement ne tenir pour responsables que trois juristes du Centre de lutte contre le terrorisme, dont deux n'ont reçu qu'une réprimande verbale ». [#am. 762]

69. [redacted] 1308 du [redacted] janvier 2004) ; [redacted] 1312 du [redacted] janvier 2004). La réponse de la CIA en juin 2013 affirme que lorsque des hallucinations se produisaient pendant la privation de sommeil, « le personnel médical intervenait pour garantir qu'une période de sommeil serait accordée au détenu ». Comme décrit dans cette synthèse, et plus en détail dans le volume III, les archives de la CIA indiquent que le personnel médical n'intervenait pas toujours pour permettre aux détenus de dormir après avoir eu des hallucinations. [#am. 783]

70. Voir lettre de [redacted], directeur juridique adjoint, CIA, à Dan Levin, Attorney général adjoint, 25 août 2004 (DTS #2009-1809). (Note : à différents moments durant cette période, [redacted] est identifié à la fois comme directeur juridique adjoint de la CIA et comme [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme). Voir aussi une lettre de [redacted], directeur juridique adjoint, à Dan Levin, Attorney général adjoint, 5 septembre 2004 (DTS #2009-1809). Un courriel de la CIA envoyé avant la demande d'instructions au bureau d'assistance

juridique indiquait que la décision selon laquelle Ghailani possédait des informations sur les attentats terroristes prévus était pure hypothèse : « Bien que le rôle de Ghailani dans la préparation des opérations soit peu clair, le respect qu'on lui accorde au sein d'Al-Qaïda et sa présence à Chikai, encore en octobre 2003, peuvent lui avoir permis de connaître partiellement les attentats prévus sur le territoire des États-Unis et les agents impliqués dans ces préparatifs en cours » (voir courriel de : [redacted], Centre de lutte contre le terrorisme/Unité Ben Laden [redacted] (ex [redacted] Alec ; à [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; objet : information dérogatoire pour le directeur adjoint des opérations sur Talha, Ghailani, Hamza Rabia et Abu Faraj ; date : 10 août 2004). Ghailani fut exfiltré le [redacted] septembre 2004 (voir [redacted] 3072 [redacted]). La CIA commença à employer ses techniques d'interrogatoire renforcées sur Ghailani le 17 septembre 2004, alors que la CIA lançait une enquête de contre-espionnage sur la source qui avait fourni les fausses informations sur la menace pré-élection. Voir [redacted] 3189 (du 18 septembre 2004) ; Siège [redacted] 2004) ; [redacted] 4267 [redacted] 2004). [#am. 837]

71. Parmi les détenus ayant formulé cette revendication figurait Ibn Cheikh al-Libbi, qui avait été exfiltré par la CIA vers [redacted]. Ressortissant libyen, Ibn Cheikh al-Libbi déclara durant sa détention en [redacted] que l'Irak soutenait Al-Qaïda et l'aidait avec ses armes chimiques et biologiques. Certaines de ces informations furent citées par le secrétaire Powell durant son discours aux Nations unies et servirent à justifier l'invasion de l'Irak en 2003. Ibn Cheikh al-Libbi revint sur cette affirmation après avoir été exfiltré vers la CIA le [redacted] février 2003, déclarant qu'il avait été torturé par les [redacted] et leur avait uniquement dit ce qu'ils voulaient entendre. Pour plus de détails, voir volume III. Alors qu'il se trouvait dans le Pays [redacted], Al-Libbi déclara aux débriefeurs de la CIA que les « sanglots et hurlements » qu'il entendait lui rappelaient ce qu'il avait auparavant subi en détention à [redacted], les cris d'un prisonnier ligoté et frappé. Voir [EFFACÉ] 1989 [redacted]. [#am. 857]

72. Selon les archives de la CIA, Abu Jafar al-Iraqi fut soumis à la nudité forcée, à la manipulation diététique, aux gifles vexatoires, aux coups à plat sur l'abdomen, à l'empoignade au collet, à l'immobilisation de la tête avec les mains, à la projection contre une paroi, aux postures stressantes et à l'arrosage pendant 18 minutes avec de l'eau à 6°. Il fut enchaîné en position debout pendant 54 heures dans le cadre de la privation de sommeil, et le gonflement de ses mollets exigea l'usage d'un anticoagulant et de bandages élastiques en spirale. Il fut autorisé à s'asseoir, et la privation de sommeil fut étendue à 78 heures. Une fois ses jambes dégonflées, on lui administra encore des anticoagulants et il fut remis en position debout. La privation de sommeil fut étendue à 102 heures. Après quatre heures de sommeil, Abu Jafar al-Iraqi fut soumis à encore 52 heures de privation de sommeil, après quoi la direction de la CIA informa les interrogateurs que huit heures de sommeil étaient le minimum entre deux séances de privation de sommeil dépassant 48 heures. Outre le gonflement des jambes, Abu Jafar al-Iraqi souffrit aussi d'un œdème à la tête à cause de la

projection contre une paroi, des abrasions dans le cou et des ampoules aux chevilles à cause des chaînes. Voir [redacted] 1810 [redacted] décembre 2005) ; [redacted] 1813 [redacted] décembre 2005) ; [redacted] 1819 [redacted] décembre 2005) ; [redacted] 1847 [redacted] décembre 2005) ; [redacted] 1848 [redacted] décembre 2005) ; Siège [redacted] [redacted] décembre 2005). Voir informations complémentaires sur Abu Jafar al-Iraqi dans le volume III. [#am. 901]

73. Brouillon de note d'information quotidienne au président intitulée : [redacted] ; date : 16 décembre 2005, version finale : 17 décembre 2005 Briefing Président sur Abu Jafar al-Iraqi. En faveur d'une modification du brouillon de note, un des interrogateurs impliqués dans l'interrogatoire d'Abu Jafar al-Iraqi écrivit : « Si nous laissons le directeur remettre au Président la note de briefing tel quelle, j'imagine que le Président dira : "Vous m'avez demandé de risquer ma présidence pour vos interrogatoires, et maintenant vous me donnez ce document qui sous-entend que les interrogatoires ne fonctionnent pas. Pourquoi se donner tant de mal ?" Nous pensons que le ton de la note d'information devrait être ajusté. Certaines conclusions, fondées sur les observations de nos experts, devraient être amendées. Le verre est à moitié plein, pas à moitié vide, et il se remplit de jour en jour. » Voir courriel de : [EFFACÉ] [redacted] ; à : [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; cc : [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ] ; sujet : Briefing Président sur [Abu Jafar al-Iraqi] ; date : 15 décembre 2005. [#am. 903]

74. Voir courriel de : [EFFACÉ] ; à [redacted], [redacted], [EFFACÉ] ; cc : [redacted] ; sujet : [redacted] rencontre du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] ; date : [redacted]. La discussion de juin est également évoquée dans [redacted] ; note formelle ; à : Chef/Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] ; de : C/Centre de lutte contre le terrorisme[redacted]/Groupe d'exfiltration et de détention ; objet : visite de site à [redacted] et recommandations. Comme décrit, en juin 2006, l'inspecteur général de la CIA publia un audit concluant que, si les sites de détention de la CIA manquaient de débriefeurs, ils « étaient construits, dotés de l'équipement et du matériel nécessaires, capables de permettre le contrôle sûr et sans danger et des détenus et leur exploitation pour le renseignement ». L'audit déclarait aussi que les sites « ne sont pas équipés pour fournir un traitement médical aux détenus qui souffrent de graves troubles physiques ou mentaux, et aucun plan n'est prévu pour fournir aux détenus des soins hospitaliers » ; il concluait que les sites de détention de la CIA n'étaient pas équipés pour offrir des soins d'urgence aux détenus. L'équipe d'audit ne visita pas le site construit dans le Pays [redacted] mais affirma, à propos d'un autre pays, le Pays [redacted], que « les fonds de la CIA ont été gaspillés pour construire et équiper une installation médicale dont il fut ensuite déterminé qu'elle n'était pas une option viable pour fournir aux détenus des soins hospitaliers ». Voir rapport d'audit, sites de détention contrôlés par la CIA et gérés en vertu du décret présidentiel MON du 17 septembre 2001, rapport n° 2005-0017-AS, 14 juin 2006, à DTS #2006-2793. Le [redacted] de la CIA supervisait le groupe d'exfiltration et de détention de la CIA. [#am. 949]

75. [redacted] 2697 (du 12 septembre 2007) ; note émanant de [redacted], directeur du Centre de lutte contre le terrorisme, adressée au directeur de la CIA, 31 octobre 2007, objet : demande d'autorisation pour l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées ; siège [redacted] (du 10 septembre 2007). Durant cette période, le contractant Grayson SWIGERT recommanda deux approches. La première était d'augmenter le confort de Rahim pendant 8 à 14 jours « avant de revenir à l'usage des techniques renforcées ». La seconde était de « passer d'une approche de "rapport de forces" à une approche de "recruteur", qui évite la confrontation inhérente lorsqu'on présente la séance comme un interrogatoire ». SWIGERT notait cependant que cette dernière approche « risque d'être lente à produire des informations » puisque les besoins de renseignement ne seraient pas immédiatement satisfaits, et qu'elle « fonctionnerait mieux si [Rahim] pensait rester indéfiniment en détention [de la CIA] » (voir courriel de : Grayson SWIGERT ; à [EFFACÉ] et [redacted] ; cc : [redacted] et Hammond DUNBAR ; objet : réflexions sur les prochaines étapes de l'interrogatoire [de Rahim] ; date : 17 septembre 2007). Le chef adjoint des opérations du Centre de lutte contre le terrorisme répondit : « Il est clair que l'approche "dure" ne fonctionnera pas et que plus nous en testerons des variantes, plus cela permettra à [Rahim] de croire qu'il a gagné. Reste à savoir si cette impression sera transmise par le scénario n° 2 ». Voir courriel de [EFFACÉ] à : [redacted] ; cc : [EFFACÉ], [redacted], Grayson SWIGERT, Hammond DUNBAR, [EFFACÉ], [redacted], [EFFACÉ] ; objet : transmission : réflexions sur les prochaines étapes de l'interrogatoire [de Rahim] ; date : 17 septembre 2007. [#am. 1016]

76. 26 novembre 2001, brouillon d'annexe juridique, paragraphe 5, « Interrogatoires hostiles : considérations juridiques pour les agents de la CIA ». La CIA répéterait plus tard ces deux revendications, faisant valoir aux directeurs et au département de la Justice que les renseignements obtenus grâce aux techniques renforcées avaient « sauvé des vies », et que ces renseignements étaient inaccessibles autrement. De plus, le 1er août 2002, le bureau d'assistance juridique publia un avis non classifié mais non diffusé, sous la forme d'une note adressée au conseiller juridique de la Maison Blanche, Alberto Gonzales, analysant la conformité de certaines méthodes d'interrogatoire avec le code – titre 18-.§§ 2340-2340A. La note justifie de même l'état de nécessité : « Certaines justifications pourraient être utilisées en défense, ce qui pourrait éliminer toute responsabilité pénale. Les états de nécessité et de légitime défense prévus par le droit pénal pourraient justifier des méthodes d'interrogatoire nécessaires à l'obtention d'informations permettant d'écarter une menace directe et imminente pesant sur les États-Unis et leurs citoyens. » La note concluait plus loin : « Même si une méthode d'interrogatoire viole la section 2340A, la nécessité ou la légitime défense pourrait offrir des justifications éliminant toute responsabilité pénale. » [#am. 1065]

77. Pour des informations sur « l'identification de [Jose] Padilla », voir la section de cette synthèse et le volume II sur le démantèlement du complot de la bombe sale et des immeubles de grande hauteur et sur la capture de Jose Padilla. Richard Reid fut arrêté en décembre 2001, avant la capture d'Abou Zoubaydah. Voir les multiples rapports de sources ouvertes et les documents du

département de la Justice, dont l'acte d'accusation *États-Unis contre Richard Reid*, tribunal fédéral, district du Massachusetts, 16 janvier 2002. Peu après sa capture, Abou Zoubaydah fournit aux interrogateurs du FBI des informations sur les lieux qu'Al-Qaïda était susceptible de viser, dont des banques et des métros, plusieurs mois avant que la CIA ait recours aux « techniques d'interrogatoire renforcées » en août 2002. Voir documents du FBI concernant « l'interrogatoire du détenu Zayn al-Abideen » et fournis à la Commission sénatoriale sur le renseignement par lettre d'accompagnement datée du 20 juillet 2010 (DTS #2010-2939). Voir aussi compte rendu du détenu Abou Zoubaydah dans le volume III. [#am. 1065]

78. Par exemple, cette première version décrivait les interrogateurs exerçant une pression sur l'artère d'un détenu, procédant à des exécutions simulées, soufflant de la fumée de cigare ou de cigarette au visage des détenus, utilisant de l'eau froide pour interroger les détenus, et soumettant les détenus à des « placages au sol ». Dans une interview réalisée après la mort de Gul Rahman au site de détention COBALT, le docteur DUNBAR décrivit un « passage à tabac ». Le rapport d'interview disait : « Selon [DUNBAR], il y avait environ cinq agents du Groupe d'exfiltration. Chacun avait un rôle durant le passage à tabac, entièrement prévu et répété. Ils ouvraient la porte d'une cellule, entraient en criant et hurlaient au détenu de s'allonger par terre. Ils le traînaient en dehors, découpaient ses vêtements et le ligotaient avec de l'adhésif. Ils lui couvraient la tête d'un capuchon puis le faisaient courir d'un bout à l'autre d'un long couloir voisin de la cellule. Ils lui donnaient des claques et des coups de poing. [DUNBAR] déclara que même s'il était évident qu'ils n'essayaient pas de le frapper aussi fort qu'ils l'auraient pu, les coups de poing étaient parfois violents. Alors qu'il courait dans le couloir, le détenu tombait et ils le traînaient sur la terre (en dehors des cellules, le sol est en terre battue). [Le détenu] contracta quantité d'abrasions au visage, aux jambes et aux mains, mais rien qui nécessitait une attention médicale. » DUNBAR affirma qu'après « avoir accompli ce genre d'action, les interrogateurs devaient parler au prisonnier pour lui "donner matière à réflexion" ». Voir note pour le directeur adjoint des opérations, de [redacted], 28 janvier 2003, sujet : enquête sur la mort de Gul Rahman, p. 21-22, paragraphe 34. [#am. 1122]

79. Le juriste de la CIA a aussi décrit le précédent israélien en matière « d'état de nécessité », invoqué par les juristes de la CIA et le département de la Justice en 2001 et 2002. Selon le juriste de la CIA, la Cour suprême israélienne « a également considéré le scénario de la "bombe à retardement" et déclaré que les techniques renforcées ne pouvaient être autorisées d'avance pour ces situations, mais que dans le pire des cas, un agent qui employait ces techniques pouvait invoquer l'état de nécessité, si jamais il était poursuivi en justice » (voir courriel de : [EFFACÉ] ; à : John A. Rizzo ; cc : [EFFACÉ], John A. Rizzo, [redacted], [redacted], [EFFACÉ] ; objet : Re : McCain ; date : 19 décembre 2005). À l'époque, le juriste de la CIA et l'ex-[redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted], travaillaient à la direction du renseignement national. Dans sa note du 20 juillet 2007, le bureau d'assistance juridique incluait une analyse du dossier israélien et concluait que les techniques renforcées de la CIA étaient

« clairement autorisées et justifiées par l'autorité législative », suite à la loi sur les juridictions militaires. Voir note pour John A. Rizzo, directeur juridique par intérim, CIA, émanant de Steven G. Bradbury, premier secrétaire de l'Attorney général adjoint, bureau d'assistance juridique, 20 juillet 2007, Re : application de la loi sur les crimes de guerre, la loi sur le traitement des détenus, et l'article 3 des Conventions de Genève pour certaines techniques que pourrait employer la CIA pour l'interrogatoire des détenus de haute valeur appartenant à Al-Qaïda. [#am. 1155]

80. Le 29 avril 2009, Marc Thiessen, rédacteur du discours prononcé le 6 septembre 2006 par le président Bush, écrivit : « Ce fut le discours le plus soigneusement vérifié de toute l'histoire présidentielle, examiné par tous les principaux acteurs, depuis les dirigeants du Programme jusqu'au directeur du renseignement national, qui attesta personnellement l'exactitude du discours dans une note au Président. Et pas plus tard que la semaine dernière sur Fox News, l'ex-directeur de la CIA, Michael Hayden, dit avoir revérifié l'exactitude de ce discours et la CIA a dit : "Nous nous en tenons à notre version". » Voir Marc Thiessen, « Le complot de la côte Ouest, une vérité gênante », *The National Review*, 25 avril 2009. [#am. 1168]

81. Le président Bush fit d'autres déclarations publiques reposant sur les informations inexactes fournies par la CIA. Par exemple, comme décrit ailleurs dans cette synthèse, le 8 mars 2008, le président Bush opposa son veto à une loi qui aurait limité les interrogatoires aux techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée. Le message adressé par le Président à la Chambre des représentants déclarait que « la capacité de la CIA à mener un Programme d'interrogatoire distinct et spécialisé contre les terroristes qui détiennent les informations les plus critiques pour la guerre contre la terreur a permis aux États-Unis d'éviter quantité d'attentats, dont des complots visant à diriger des avions civils sur la Library Tower de Los Angeles ou sur l'aéroport de Heathrow et des bâtiments du centre de Londres ». (Voir message à la Chambre des représentants, président George W. Bush, 8 mars 2008). Le Président expliqua son veto dans son discours hebdomadaire radiodiffusé, où il fit référence au « complot de la Library Tower », également appelé « de la Deuxième Vague », et à l'attentat visant Heathrow, tout en faisant valoir que le programme de la CIA « nous a aidés à empêcher un complot contre un camp de Marines à Djibouti, un attentat prévu contre le consulat des États-Unis à Karachi… » (voir discours radiodiffusé du Président, président George W. Bush, 8 mars 2008). Comme détaillé dans cette synthèse, et décrit plus amplement dans le volume II, les allégations de la CIA concernant le rôle des techniques d'interrogatoire renforcées en relation avec les complots de la « Deuxième Vague », de Heathrow, de Djibouti et de Karachi étaient inexactes. [#am. 1178]

82. Voir le communiqué public non classifié du directeur du renseignement national, septembre 2006 : « Durant son interrogatoire initial, Abou Zoubaydah fournit quelques informations qu'il considérait sans doute comme sans grand intérêt. Certaines étaient pourtant importantes, notamment le fait que Khalid Cheikh Mohammed (KCM) était le cerveau du 11-Septembre et utilisait le pseudonyme "Mokhtar". Cette identification nous permit de rechercher ces deux noms

dans les renseignements collectés auparavant, avec de nouvelles pistes menant à ce terroriste, pistes qui finirent par déboucher sur sa capture. Pour ses interrogateurs, il était clair qu'Abou Zoubaydah possédait beaucoup d'informations sur Al-Qaïda ; pourtant, il cessa bientôt toute coopération. Au cours des mois suivants, la CIA conçut un nouveau Programme d'interrogatoire qui serait sans danger, efficace et légal. » Voir aussi le discours présidentiel du 6 septembre 2006, fondé sur les informations de la CIA et validé par le personnel de la CIA, qui déclare : « Nous savions que Zubaydah possédait d'autres informations susceptibles de sauver des vies innocentes. Mais il a cessé de parler… La CIA a donc eu recours à un ensemble de procédures alternatives. » [#am. 1193]

83. Comme détaillé dans Directeur [redacted] (du 3 août 2002). La CIA fit également valoir (1) que la phase renforcée de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah ne durerait sans doute « pas plus de quelques jours mais pourrait aller jusqu'à trente jours », (2) « que l'usage des [techniques d'interrogatoire renforcées] se ferait selon les besoins et que toutes ne seraient pas nécessairement employées », (3) que la CIA s'attendait à ce que « ces techniques soient employées de manière progressive, culminant avec la simulation de noyade, mais sans nécessairement terminer sur cette technique », (4) « que même si certaines techniques peuvent être employées à plusieurs reprises, la répétition n'a rien d'essentiel parce que ces techniques perdent en général de leur efficacité au bout de plusieurs usages », et (5) « que des mesures seront prises pour s'assurer que la blessure [d'Abou Zoubaydah] n'est pas aggravée par l'emploi de ces méthodes ». Voir le compte rendu du détenu Abou Zoubaydah pour des informations détaillées sur l'inexactitude quasi totale de ces déclarations. Voir aussi note pour John Rizzo, directeur juridique par intérim, CIA, émanant de Jay Bybee, Attorney général adjoint, bureau d'assistance juridique, 1er août 2002, interrogatoire d'un agent d'Al-Qaïda. [#am. 1200]

84. La détention d'Abou Zoubaydah par la CIA commença le [redacted] mars 2002 et il fut peu après hospitalisé jusqu'au 15 avril 2002. Abou Zoubaydah regagna le site de détention GREEN le 15 avril 2002. En avril-mai 2002, avec une période pendant laquelle il fut en réanimation et incapable de parler (il communiquait avant tout par écrit avec les agents spéciaux du FBI), l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah produisit 95 rapports de renseignement. En février 2008, la CIA mentionna « les renseignements clés et les informations tirés » des déclarations d'Abou Zoubaydah. Les trois éléments identifiés par la CIA furent tous acquis en avril-mai 2002 par les interrogateurs du FBI. Abou Zoubaydah fut placé en isolement du 18 juin au 4 août 2002, sans qu'on lui pose la moindre question. Après 47 jours d'isolement, la CIA reprit le contact avec Abou Zoubaydah vers 11 h 50 le 4 août, quand des agents entrèrent dans sa cellule, l'enchaînèrent et lui mirent un capuchon, puis lui enlevèrent sa serviette, le laissant nu. Sans lui poser aucune question, les agents de la CIA façonnèrent une sorte de collier avec une serviette et s'en servirent pour « le projeter contre un mur de béton ». De nombreuses techniques renforcées furent utilisées sans interruption jusqu'à 18 h 30, quand Abou Zoubaydah fut ligoté à la planche de simulation de noyade et soumis à la technique de simulation de noyade « de nombreuses fois » entre 18 h 45 et 20 h 52. Cette « phase agressive de

l'interrogatoire » employant les techniques renforcées se poursuivit pendant 20 jours (voir chronologie du traitement d'Abou Zoubaydah dans le volume III). En août-septembre 2002, les déclarations d'Abou Zoubaydah débouchèrent sur 91 rapports de renseignement, quatre de moins que durant les deux premiers mois de sa détention par la CIA (voir compte rendu du détenu d'Abou Zoubaydah dans le volume III). Plus précisément, pour les informations sur la projection contre une paroi, voir courriel de la CIA daté du 28 mars 2007, à 16 h 42, avec pour objet « allégations du détenu – suite à notre conversation téléphonique d'aujourd'hui », selon lequel Abou Zoubaydah affirme qu'un « collier a été utilisé pour le projeter contre un mur de béton ». L'agent de la CIA écrivit : « Nous n'avons pas d'archive prouvant cet incident, mais un interrogateur alors présent sur le site a confirmé que cela s'était en effet produit. Pour la forme, un "mur" en contreplaqué fut aussitôt construit sur le site après la projection contre un mur de béton. » Concernant l'évaluation par la CIA des « renseignements clés » fournis par Abou Zoubaydah, voir les documents de briefing de la CIA pour Leon Panetta, « Tab 9 : Directeur central du renseignement, briefing sur le Programme d'interrogatoire – 18 février 2009 », et le schéma joint, « renseignements clés et informations obtenus d'Abou Zoubaydah et de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) » (qui inclut « Briefing du directeur. de la CIA sur le Programme de techniques d'interrogatoire renforcées », le document de la CIA « Techniques d'interrogatoire renforcées et efficacité », avec les documents joints, « Représentation des conséquences sur les renseignements clés : Annexes (AZ et KCM) », « Environnement de la représentation des conséquences sur les renseignements clés : Annexes et références » incluant « Environnement des captures clés et des complots interrompus »). [#am. 1207]

85. Ces arguments furent finalement inclus dans le discours prononcé le 6 septembre 2006 par le Président : « Nous savions que Zubaydah possédait d'autres informations susceptibles de sauver des vies innocentes. Mais il a cessé de parler… La CIA a donc eu recours à un ensemble de procédures alternatives… Zubaydah a été questionné en utilisant ces procédures, et il a vite fourni des informations sur des agents clés d'Al-Qaïda, dont des informations qui nous ont aidés à trouver et capturer d'autres responsables des attentats du 11-Septembre. » Ces arguments furent aussi présentés à la Commission. Le 6 septembre 2006, le directeur Hayden attesta que « face aux techniques et à l'ignorance de ce qui allait venir, Abou Zoubaydah décida qu'il avait porté son fardeau aussi loin que l'exigeait Allah et qu'il pouvait s'en décharger pour coopérer avec ses interrogateurs ». (Voir transcription du briefing, 6 septembre 2006 (DTS #2007-1336).) Selon la déclaration officielle du directeur Hayden lors de l'audience du 12 avril 2007, « après le recours à ces techniques, Abou Zoubaydah devint l'une de nos sources les plus importantes de renseignement sur Al-Qaïda ». Voir déclaration du directeur Hayden à la Commission sénatoriale sur le renseignement, audience du 12 avril 2007 (DTS #2007-1563). [#am. 1210]

86. [redacted] 10091 (du 21 avril 2002). Malgré les demandes de la Commission sénatoriale sur le renseignement, la CIA n'a jamais corrigé cette affirmation. Le 8 septembre 2008, la Commission soumit à la CIA des questions officielles sur les analyses juridiques émises par le bureau d'assistance

du département de la Justice à propos du Programme de détention et d'interrogatoire. À cause des contraintes de temps, la CIA accepta « de reprendre plusieurs questions de membres auxquelles [la CIA n'avait] pu répondre lors de l'audience ». À propos de l'efficacité des techniques renforcées, la Commission demanda : « Pourquoi cette information [liée à Padilla], qui n'avait pas été obtenue avec les techniques renforcées, était-elle incluse dans la "Note sur l'efficacité" ? » Les archives de la CIA contiennent des réponses complétées à ces questions officielles. La réponse de la CIA était : « [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme [redacted] s'est simplement trompé par inadvertance. Abou Zoubaydah a fourni des informations sur Jose Padilla alors qu'il était interrogé par le FBI ([redacted] 10091). » La Commission n'a jamais reçu cette réponse, malgré de nombreuses demandes. La CIA a répondu par une lettre datée du 17 octobre 2008, affirmant que « la CIA a répondu à de nombreuses demandes écrites d'informations émanant de la Commission sénatoriale à ce sujet [le Programme de détention et d'interrogatoire] », et que « nous sommes prêts à fournir aux membres des briefings complémentaires sur le sujet si nécessaire ». Dans une lettre au directeur de la CIA, Michael Hayden, le président Rockefeller écrivait : « Le refus de la CIA de répondre aux questions officielles est sans précédent et tout bonnement inacceptable. » Le sénateur Feinstein adressa une lettre séparée au directeur Hayden : « Je tiens à vous faire savoir que j'ai trouvé lamentable la réponse du 17 octobre 2008. » La CIA ne répondit pas. (Voir (1) questions officielles de la Commission sénatoriale sur le renseignement soumises au directeur de la CIA Michael Hayden le 8 septembre 2008, avec demande de réponse avant le 10 octobre 2008 (DTS #2008-3522) ; (2) document de la CIA préparé en réponse aux « questions officielles » soumises par la Commission sénatoriale le 8 septembre 2008 ; (3) lettre du président de la Commission sénatoriale, John D. Rockefeller IV, datée du 29 octobre 2008, au directeur de la CIA, Michael Hayden (DTS #2008-4217) ; (4) lettre du président de la Commission sénatoriale, John D. Rockefeller IV, datée du 29 octobre 2008, au directeur de la CIA, Michael Hayden (DTS #2008-4217) ; et (5) lettre d'un membre de la Commission sénatoriale, Dianne Feinstein, datée du 30 octobre 2008, au directeur Hayden (DTS #2008-4235)). En février 2004, un agent de la CIA écrivit : « AZ n'a jamais vraiment donné d'information détaillant les complots. Il prétendait que toutes les opérations dont il avait connaissance et/ou sur lesquelles il travaillait n'étaient que des préliminaires (Padilla et le complot des bombes sales furent évoqués avant les techniques renforcées et il ne nous donna jamais de renseignements exploitables menant à des arrestations). » Voir courriel de : [redacted] ; à [redacted], cc : [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [redacted], John P. Mudd, [EFFACÉ], [EFFACÉ], [EFFACÉ], Jose Rodriguez, [EFFACÉ], [EFFACÉ], [redacted] ; sujet : À lire s'il vous plaît – Re : réponse du Centre de lutte contre le terrorisme au brouillon de rapport de l'inspection générale ; date : 10 février 2004). [#am. 1213]

87. La CIA a fait valoir qu'elle avait fourni à la Commission sénatoriale toutes les archives liées au Programme de détention et d'interrogatoire. Cette phase dura plus de trois ans et se termina en

juillet 2012. Les archives produites comptent plus de six millions de pages, dont des rapports détaillant l'interrogatoire des détenus, ainsi que les renseignements diffusés d'après l'interrogatoire des détenus de la CIA. La CIA n'a pas fourni – et cela ne lui avait pas été demandé – d'archives sans rapport avec le Programme de détention et d'interrogatoire. Autrement dit, cette étude a été réalisée sans accès direct aux renseignements de source humaine, aux agents de liaison étrangers, aux documents électroniques interceptés, aux débriefings militaires de détenus, aux informations obtenues par les forces de police, et autres sources de renseignement. Les matériaux inclus dans la présente analyse ont été fournis par la CIA en tant que documents directement liés au Programme de détention et d'interrogatoire. Par exemple, un message dans lequel la direction de la CIA exprime ses besoins aux interrogateurs d'un site de détention peut citer des renseignements techniques collectés par l'Agence nationale de sécurité (NSA), ou inclure le rapport d'une source humaine sur un sujet spécifique, avec une demande d'interrogation du détenu sur ce rapport. Même si la CIA n'a pas autorisé un accès direct au rapport de la NSA ou à ceux des sources humaines, ces informations sont incluses ici parce qu'elles figuraient dans le message de la direction relatif à l'interrogatoire d'un détenu. Il peut donc exister des renseignements importants liés aux complots terroristes, aux terroristes capturés et d'autres points examinés dans ce rapport, sans lien avec le Programme de détention et d'interrogatoire et présents dans les bases de données de la communauté américaine du renseignement, mais qui n'ont pas été identifiés ou examinés par la Commission sénatoriale. Comme détaillé dans son étude de près de 6 800 pages, la Commission a découvert que les bases de données de la CIA contenaient des renseignements importants permettant de capturer des terroristes cités et de « perturber » les complots présentés comme « déjoués », sans avoir besoin des renseignements fournis par le Programme d'interrogatoire. Si la Commission avait eu accès à tous les renseignements disponibles dans les bases de données de la CIA et de la communauté du renseignement, cette conclusion aurait sans doute été confirmée. Enfin, en mars 2014, la Maison Blanche n'avait toujours pas fourni les quelque 9 400 documents relatifs au Programme de détention et d'interrogatoire – soit moins de 0,2 % des archives de détention et d'interrogatoire de la CIA – se réclamant d'un privilège de l'exécutif. La Commission a demandé l'accès à ces documents par trois lettres, datées du 3 janvier 2013, du 22 mai 2013 et du 19 décembre 2013. La Maison Blanche n'a pas répondu à ces demandes. [#am. 1299]

88. Documents du FBI relatifs « à l'interrogatoire du détenu Zayn al-Abideen Abou Zoubaydah » et fournis à la Commission sénatoriale par lettre d'accompagnement datée du 20 juillet 2010 (DTS #2010-2939). Voir aussi [redacted] 10092 (du 21 avril 2002). Alors qu'il fut soumis à la privation de sommeil et à la nudité forcée par la CIA avant cette date, Abou Zoubaydah avait été autorisé à dormir brièvement avant d'être interrogé sur ce point par les agents spéciaux du FBI, qui utilisaient exclusivement des techniques d'interrogatoires de construction de rapport lorsque l'information fut obtenue d'Abou Zoubaydah (qui portait alors une serviette). La privation de sommeil et la nudité forcée pratiquées durant cette période diffèrent de la façon dont elles furent

employées après que le département de la Justice eut approuvé en août 2002 les « techniques d'interrogatoire renforcée » élaborées et mises en place par la CIA. Au lieu d'être placé en position stressante durant la privation de sommeil, Abou Zoubaydah était maintenu éveillé par des questions quasi incessantes des interrogateurs de la CIA et du FBI. Les archives indiquent aussi que lors des pauses dans les interrogatoires, Abou Zoubaydah était autorisé à dormir brièvement. Voir aussi [redacted] 10116 (du 25 avril 2002), qui décrit cette privation de sommeil comme une période « sans sommeil prolongé » avec « de courtes siestes entre les interrogatoires ». Le message affirme aussi : « Comme beaucoup d'étudiants en médecine, le sujet semble gérer sans trop de problèmes 76 heures et plus de *sommeil limité* » (italiques ajoutées). L'usage de la nudité forcée durant cette période se distinguait aussi des recours ultérieurs à la nudité, car Abou Zoubaydah était couvert lorsqu'il était interrogé par le FBI. Voir aussi interview par la Commission de l'agent spécial du FBI Ali Soufan, 28 avril 2008, bâtiment Hart du Sénat (transcrit dans DTS #2008-2411). Ali Soufan décrivit les événements avant qu'Abou Zoubaydah livre des informations sur la « bombe sale » : « Il était blessé, gravement blessé. Il était déshydraté. Je me rappelle que nous lui mettions de la glace sur les lèvres. Et comme il ne contrôlait plus ses intestins, nous devions le nettoyer. Si je vous raconte ces choses dégoûtantes, c'est parce que cela a aidé à construire un rapport avec ce type durant cette courte période. » Plus tard, Ali Soufan décrivit l'aveu d'informations liées au « complot de la bombe sale » : « Quand je suis entré, il était entièrement nu. J'ai refusé de l'interroger nu. Alors j'ai pris une serviette. [redacted], [EFFACÉ] et moi, chaque fois que nous entrions, il devait être couvert ou je refusais d'y aller. C'est aussi simple que ça. » Voir aussi la section de la transcription disant : « Donc nous sommes repartis. Et nous avons commencé à lui parler. On a bu du Coca, du thé, et on s'est mis à parler de choses et d'autres. On lui a parlé de différents trucs, [redacted], [EFFACÉ] et moi. Et il a repris ses esprits et il s'est remis à coopérer. Et c'est là qu'il nous a donné Padilla. » (Abou Zoubaydah fournit des informations sur le « complot de la bombe sale » et sur le *kunya* (surnom) de Jose Padilla, mais sans indiquer le nom « Jose Padilla ». Comme décrit dans cette synthèse, le nom de Jose Padilla avait déjà été fourni à la CIA par un gouvernement étranger qui avait identifié Padilla comme un citoyen américain soupçonné d'être impliqué dans des activités terroristes). Voir aussi compte rendu du détenu Abou Zoubaydah dans le volume III. [#am. 1315]

89. Le CLASS (Base de données du département d'État pour la délivrance de passeports et de visas) est utilisé par le service des passeports du département d'État et par l'inspection des frontières pour vérifier les noms des demandeurs de visas et de passeports afin d'identifier les individus auxquels un passeport ne peut être délivré ou nécessitant une autre action spéciale. Source : www.state.gov [#am. 1320]

90. Voir communications du FBI au siège du FBI en avril 2002, ainsi que le témoignage de l'agent spécial du FBI sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah, Commission judiciaire du Sénat, 13 mai 2009. Dans sa réponse de juin 2013, la CIA affirme que sa déclaration selon laquelle Abou Zoubaydah fournit l'information après « l'usage de techniques d'interrogatoire renforcées

approuvées par le département de la Justice » est exacte car « Abou Zoubaydah révéla cette information après avoir été soumis à la privation de sommeil, qui serait catégorisée comme une technique renforcée une fois le Programme officiellement en cours ». Comme décrit en détail dans le compte rendu du détenu Abou Zoubaydah dans le volume III, après son hospitalisation dans le Pays [redacted], la CIA chercha à priver Abou Zoubaydah de sommeil et à cesser son interaction avec les agents spéciaux du FBI qui l'avaient interrogé à l'hôpital et avaient obtenu de lui des informations. Quelques jours plus tard, après la mise en place de cette nouvelle approche, la CIA revint sur sa décision et le FBI fut de nouveau autorisé à interroger Abou Zoubaydah. De plus, la privation de sommeil pendant cette période différait des usages à venir et avait cessé au moment évoqué dans l'interview du FBI, la CIA ayant déterminé que la capacité d'Abou Zoubaydah à se concentrer sur les questions et à donner des réponses cohérentes semblait compromise. (Voir [redacted] 10071 (du 19 avril 2002) et [redacted] 10116 (du 25 avril 2002)). Ali Soufan attesta qu'Abou Zoubaydah avait fourni des informations sur le « complot de la bombe sale » seulement après qu'il (Soufan) avait repris une approche plus traditionnelle : « Nous sommes alors revenus à la technique d'interrogatoire dite "approche informée". En quelques heures, Abou Zoubaydah s'est remis à parler et nous a fourni des renseignements importants et exploitables. Cela incluait les détails sur Jose Padilla, l'homme de la bombe sale » (Voir témoignage devant la Commission sénatoriale, transcription accessible sur : http ://judiciary.senate.gov/hearings/testimony.cfm ?id=38428wit_id=7906). L'affirmation qui figure dans la réponse de la CIA en juin 2013 ne coïncide pas avec les archives complémentaires de la CIA. Voir commentaires des analystes de la CIA sur le brouillon de rapport spécial de l'inspecteur général, 10 février 2004 : « Padilla et le complot des bombes sales ont été mentionnés avant le passage aux techniques renforcées et il n'a jamais vraiment fourni de renseignement exploitable à ce sujet » ; brouillon de réponse de la CIA aux questions officielles de la Commission au sujet d'une note du bureau d'assistance juridique suggérant que l'information sur Jose Padilla fut obtenue d'Abou Zoubaydah après le passage aux techniques renforcées, la CIA précisant que [redacted] du service juridique du Centre de lutte contre le terrorisme « [redacted] s'est simplement trompé par inadvertance. Abou Zoubaydah a fourni des informations sur Jose Padilla alors qu'il était interrogé par le FBI ([redacted] 10091) » ; témoignage du directeur Hayden, le 12 avril 2007 : « En août 2002, la CIA a commencé à employer ces quelques techniques légales pour l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah » ; et discours du président Bush le 6 septembre 2006, validé par la CIA. Voir aussi interview de l'agent spécial du FBI Ali Soufan par la Commission sénatoriale sur le renseignement, 28 avril 2008, à 13 h 20, bâtiment Hart du Sénat (Ali Soufan : « Donc nous sommes repartis. Et nous avons commencé à lui parler. On a bu du Coca, du thé, et on s'est mis à parler de choses et d'autres. On lui a parlé de différents trucs, [redacted], [EFFACÉ] et moi. Et il a repris ses esprits et il s'est remis à coopérer. Et c'est là qu'il nous a donné Padilla. ») (DTS #2008-2411). [#am. 1335]

91. Un article paru le 21 novembre 2005 dans *Newsweek*, intitulé « Le débat sur la torture », citait un membre de la Commission sénatoriale sur le renseignement, selon lequel les « techniques d'interrogatoire renforcées » avaient fonctionné avec KCM pour déjouer un complot terroriste d'Al-Qaïda, le « complot de la Deuxième Vague » selon le magazine. L'article incluait cette phrase : « Un membre de la CIA impliqué dans la politique d'interrogatoire a conseillé à *Newsweek* de ne pas accorder trop de crédit à ce genre de revendication. "Le briefing qu'ils ont eu était sans doute mensonger", dit cet agent qui a souhaité garder l'anonymat dans la mesure où il évoquait des questions sensibles. » [#am. 1397]

92. Voir [EFFACÉ] 45953 (du 15 septembre 2003) et [EFFACÉ] 1323 (du 16 septembre 2003). Les messages de la CIA décrivent comment Hambali fut interrogé à plusieurs reprises sur ce point, tout en étant soumis aux techniques renforcées. Un message de la CIA dit : « Avec la montée progressive d'intensité de la séance et le recours aux mesures renforcées, [Hambali] a fini par franchir la ligne et a fourni l'information. » Quelques mois plus tard, Hambali avoua avoir fabriqué l'information. Un message expliqua que Hambali « donnait des réponses similaires à ce qu'on lui demandait et à ce qu'il supposait que souhaitait l'interrogateur ou débriefeur, et quand la pression retombait ou lorsqu'on lui disait que l'information fournie était bonne, [Hambali] savait qu'il avait donné la réponse souhaitée ». (Voir [redacted] 1142 (du 30 novembre 2003), [redacted] 1144 (du 1er décembre 2003). Dans la note de James Pavitt, en février 2004, entre autres documents, la CIA fit valoir à l'inspecteur général que « suite à l'usage légal des techniques renforcées, Hambali a fourni des informations [sur le groupe Al-Ghuraba] … dont certains avaient été désignés comme les pilotes » pour les attentats de la « Deuxième Vague ». La réponse de la CIA en juin 2013 indique que la CIA continue d'estimer que de nombreux membres d'Al-Ghuraba avaient un « intérêt pour les avions et l'aviation ». Les archives de la CIA ne confirment pas cette affirmation. Un membre du groupe Al-Ghuraba s'intéressait bel et bien aux avions [redacted], les renseignements fournis par [redacted] [membre du groupe Al-Ghuraba, Personne n°1] indiquent que cet intérêt n'avait aucun lien avec l'activité terroriste (Voir interview de [redacted] [Personne n°1] alors qu'il était détenu par un pays étranger). Un message de la CIA affirme : « Après plusieurs discussions sincères, [redacted] [Personne n°1] pleura et jura de coopérer pleinement. » Durant l'interrogatoire, [redacted] [Personne n°1] déclara que Gunawan avait encouragé [redacted] [Personne n°1] dans son intérêt pour les avions et avait « tenté fin 2001 et début 2002 de le recruter pour une formation au pilotage ». Pour le message, [redacted] [Personne n°1] atténua ces déclarations de Gunawan. Interrogé sur son intérêt pour l'aviation, [redacted] [Personne n°1] déclara être « le seul membre du groupe d'étude Ghuraba qui s'intéressait à l'aviation » et que « depuis l'âge de quatre ans environ il était "complètement fou d'avions" ». [redacted] [Personne n°1] dit à ses interrogateurs qu'il achetait et lisait de nombreux magazines d'aviation dans diverses librairies. Un agent de la CIA nota : « Quand on lui demande des détails sur le Boeing 747, [Personne n°1] récite une liste impressionnante de faits sur les différentes séries de 747. » Les allégations de [redacted] [Personne

n°1] étaient cohérentes avec les autres renseignements des bases de données de la CIA. Voir chronologie du renseignement dans le volume II pour des informations complémentaires. [#am. 1440]

93. Le site de détention de la CIA écrivit : « Les aveux [de Hambali] sont intervenus après trois semaines de séances quotidiennes de débriefing avec [l'officier traitant] menées presque entièrement à Bahasa, en Indonésie. [Hambali] s'est toujours montré chaleureux lors des discussions et il a fourni à [l'officier traitant] des informations supplémentaires qu'il avait évité de donner auparavant… De façon plus frappante encore, [Hambali] a largement confié à [l'officier traitant] ses craintes et ses motivations et il croit sur parole [l'officier traitant]. [Hambali] considère [l'officier traitant] comme son unique confident et comme la seule personne qui songe aux intérêts [de Hambali] … Par conséquent, la base prend note de l'exposé [de Hambali] selon lequel, par le biais des déclarations qui lui étaient lues et grâce à la répétition constante des questions, il a compris quel genre de réponses ses interrogateurs voulaient. [Hambali] dit qu'il donnait des réponses similaires à ce qu'on lui demandait et à ce qu'il supposait que souhaitait l'interrogateur ou débriefeur, et quand la pression retombait ou lorsqu'on lui disait que l'information fournie était bonne, [Hambali] savait qu'il avait donné la réponse souhaitée » (Voir chronologie du renseignement dans le volume II, notamment [redacted] 1142 (du 30 novembre 2003). La réponse de la CIA en juin 2013 affirme que « nous continuons à estimer que la révélation initiale [de Hambali] était correcte, cependant, en nous fondant sur la déclaration de KCM selon laquelle il avait chargé Hambali d'identifier et de former des pilotes, la confirmation de cette déclaration par Hambali à plusieurs reprises, et l'intérêt des étudiants pour les avions et l'aviation ». La réponse de juin 2013 n'est pas cohérente avec l'évaluation des interrogateurs à l'époque – selon laquelle il était « crédible » que l'information ait été fabriquée – ni avec une grande quantité de rapports ultérieurs. Les archives de la CIA indiquent que les agents ont confondu les rapports de renseignement sur les Malais impliqué dans le complot de la « Deuxième Vague » – référence apparente à Masran ben Arshad, Zaini Zakaria et trois autres Malais – avec le groupe d'étude malais d'Al-Ghuraba. [#am. 1442]

94. Le commentaire d'un agent de la CIA sur l'argumentaire préparé pour le « briefing du mardi au directeur adjoint de la CIA pour Kerry/Edwards » au sujet d'Issa al-Hindi affirme que « KCM n'a pas décodé pour nous les numéros [de téléphone] (il a simplement fourni des informations sur la façon dont il peut les avoir encodés, et quand nous avons utilisé sa méthode nous n'avons pas obtenu de numéros valides) ; aucune adresse avec numéro n'existait ; c'était une fausse piste, et il semble que KCM protégeait [Issa] al-Hindi ». Voir courriel de : [EFFACÉ] ; à : [EFFACÉ], avec multiples ccs ; objet : « IMMÉDIAT : al-HINDI TPs pour briefing de mardi de Kerry/Edwards » ; date : 30 août 2004, qui contient des commentaires sur de précédentes versions de l'argumentaire. [#am. 1474]

95. [redacted] 13678 (du 7 mars 2003). Le message déclare : « Un [agent d'un gouvernement étranger] a parlé calmement avec [Majid Khan] en tête à tête pendant une dizaine de minutes avant

que l'interview commence et a pu établir un excellent niveau de rapport. La première heure et demie de l'interview passa en revue les données biographiques et les informations précédemment [rapportées]. Quand [les interrogateurs du gouvernement étranger] ont commencé à faire pression sur [Majid Khan] en démontant son histoire de "lune de miel" à Bangkok et sa prétendue tentative de louer un appartement, un refuge, pour son cousin [Mansoor Maqsood, alias Iqbal, alias Talha, alias Moeen, alias Habib], à 14 heures, [Majid Khan] s'est avachi sur sa chaise et a dit qu'il allait tout révéler aux agents. » [#am. 1582]

96. [redacted] 10886 (du 18 mars 2003) ; Alec [redacted] (du 18 mars 2003). En évaluant la séance pour la direction de la CIA, le personnel du site de détention BLUE écrivit que « KCM pratique le mensonge sélectif, livre des vérités partielles, et nous trompe lorsqu'il pense qu'il ne sera pas démasqué et tenu pour responsable ». D'un autre côté, ils notèrent que « KCM semble plus enclin à faire des révélations exactes lorsqu'il pense que des personnes, des courriels ou d'autres sources sont disponibles pour vérifier ses réponses ». Voir [redacted] 10884 (du 18 mars 2003). [#am. 1600]

97. Alec [redacted] (du 26 mars 2003). Un haut responsable de la lutte anti-terroriste à la CIA, qui avait auparavant été chef de l'Unité Ben Laden, commenta les renseignements obtenus de Iyman Faris sur le complot du pont de Brooklyn : « J'imagine que nous devons croire ces types-là sur parole, mais s'il s'agit du genre d'attentats que KCM préparait, [KCM] était plus un emmerdeur qu'une menace et on se demande comment il a même pu concevoir quelque chose d'aussi ambitieux que le 11-Septembre. Je me demande s'il n'opérait pas sur deux niveaux : les opérations comme le 11-Septembre, et toute une autre série d'opérations bâclées, à la palestinienne, comme celles dont parlent Majid Khan, Faris et les autres dingues. Il croyait peut-être que si on capturait les dingues on relâcherait un peu la pression et qu'ils pourraient mieux nous frapper par un attentat efficace ? L'autre possibilité, c'est que KCM lui-même soit un dingue. Bizarre » (Voir courriel de : [redacted] ; à [redacted], [redacted], [redacted], [redacted], [EFFACÉ] ; objet : attentats sur le territoire des États-Unis ; date : 25 mars 2003, message de référence Washington DC [redacted] (du 24 mars 2003), avec objet « Ne pas retransmettre : Majid Khan : Attentats d'Al-Qaïda imminents contre des cibles à New York et Washington déjoués par la capture de KCM »). Dans un courriel séparé, l'agent écrivait : « Là encore, bizarre. KCM veut obtenir des outils spéciaux pour dévisser les boulons des ponts pour qu'ils s'écroulent ? Croyait-il que personne ne verrait ou entendrait ces dingues en train de dévisser le pont ? Que tout le monde passerait sans faire attention à leur tentative de déboulonner une route ? Et cet exemple de secret : "Ouais, on allait juste recruter quelques voisins pour nous aider à démolir le pont de Brooklyn". Voir courriel de : [redacted] ; à [redacted], [redacted], [redacted], [redacted] ; date : 25 mars 2003. [#am. 1605]

98. Comme décrit dans cette synthèse et dans le compte rendu du détenu Abou Zoubaydah au volume III, cette déclaration était inexacte. Abou Zoubaydah a fourni des informations sur les

activités, les projets, les capacités et les relations d'Al-Qaïda, en plus d'informations sur sa structure hiérarchique, notamment les personnalités, les processus de prise de décision, la formation et la tactique, avant, pendant et après le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées. L'incapacité d'Abou Zoubaydah à fournir des informations sur le prochain attentat aux États-Unis et sur les agents aux États-Unis servit de base à la CIA pour affirmer qu'Abou Zoubaydah « refusait de coopérer » et pour décider qu'il fallait lui appliquer les techniques renforcées afin de le rendre « docile » et lui faire révéler les informations qu'il dissimulait – le nom des agents présents aux États-Unis ou des informations permettant d'éviter le prochain attentat terroriste. À aucun moment pendant ou après le recours aux techniques renforcées Abou Zoubaydah n'a livré ce type d'information. [#am. 1768]

99. Voir courriel de : [redacted] ; à : [redacted], [redacted], Mark Mansfield, Paul Gimigliano, et autres ; sujet : « Questions sur l'identification de KCM comme "Moukhtar" par Abou Zoubaydah » ; date : 7 septembre 2006. Un article écrit par Mark Mazzetti le 7 septembre (publié le 8 septembre 2006) dans le *New York Times*, intitulé « Questions sur les allégations de Bush sur le système de détention secrète », incluait des commentaires d'agents de la CIA défendant les affirmations du discours du président : « M. Bush a décrit les techniques d'interrogatoire utilisées contre les prisonniers de la CIA comme "sans danger, légales et efficaces", et il a affirmé que la torture n'avait pas été employée… M. Bush a également dit que l'interrogatoire de M. Zoubaydah avait identifié M. Ben al-Shibh comme complice des attentats du 11-Septembre. Les responsables américains avaient identifié le rôle de M. Ben al-Shibh dans les attentats plusieurs mois avant la capture de M. Zoubaydah. Selon l'inculpation portée en décembre 2001 par un grand jury fédéral contre Zacarias Moussaoui, le "20e pirate", M. Moussaoui avait reçu de l'argent de M. Ben al-Shibh et M. Ben al-Shibh avait partagé un appartement avec Mohamed Atta, le meneur du complot. Un porte-parole de la CIA a déclaré jeudi [7 septembre 2006] que la CIA avait validé le discours du Président et confirmé son exactitude… Le porte-parole [de la CIA], Paul Gimigliano, a déclaré : "Abou Zoubaydah a non seulement identifié Ramzi ben al-Shibh comme complice du 11-Septembre – ce qui avait déjà été fait – mais il a aussi fourni des informations qui ont permis sa capture". » Pour des informations complémentaires à ce sujet, voir interview accordée en 2009 au *New York Times* par l'ex-directeur de la CIA, Michael Hayden, où il « contestait un article paru samedi [18 avril 2009] dans le *New York Times*, selon lequel Abou Zoubaydah n'avait rien révélé de nouveau après avoir été soumis à la simulation de noyade, disant qu'il pensait qu'après le recours à des "techniques" non spécifiées, Abou Zoubaydah avait révélé des informations ayant conduit à la capture d'un autre terroriste, Ramzi ben al-Shibh ». Voir « Waterboarding Used 266 Times on 2 Suspects », *New York Times*, 20 avril 2009. [#am. 1770]

100. Comme noté tout au long de ce rapport, la CIA produisit plus de six millions de pages de documentation, ce qui inclut les archives détaillant l'interrogatoire des détenus, ainsi que le renseignement diffusé suite à ces interrogatoires. La CIA ne fournit pas – et cela ne lui avait pas été demandé – les archives sans lien avec le Programme de détention et d'interrogatoire. Autrement dit,

ce rapport fut rédigé sans accès direct aux documents recueillis grâce aux renseignements de source humaine, aux sources de liaisons étrangères, aux interceptions électroniques, au débriefing militaire des détenus, aux forces de police et autres méthodes de collecte de renseignement. Quand ces documents sont inclus dans la présente analyse, ils ont été fournis par la CIA dans le contexte de documents directement liés au Programme de détention et d'interrogatoire. Il existe sans doute des renseignements importants liés aux attentats prévus, aux terroristes capturés et autres sujets examinés dans ce rapport qui figurent dans les bases de données de la communauté américaine du renseignement, mais qui n'ont pas été identifiés ou étudiés par la Commission dans le cadre de ce rapport. [#am. 1808]

101. Interview de [EFFACÉ], par [EFFACÉ], 14 octobre 2004, programme d'histoire orale de la CIA. Selon la réponse de la CIA en juin 2013, « la CIA a fait valoir à juste titre que l'interrogatoire des détenus nous avait aidés à capturer [KCM] ». Cette affirmation se fonde sur une chaîne causale indirecte qui prétend relier les aveux d'Abou Zoubaydah à l'intervention d'un agent de la CIA et à la capture de KCM. Cette version des faits, présentée pour la première fois en juin 2013, est inexacte à plus d'un titre : (1) la CIA fait valoir que « l'information fournie par Abou Zoubaydah… a contribué à mener à la capture de Ramzi ben al-Shibh ». Les inexactitudes de cette version sont décrites dans cette synthèse et plus en détail dans le volume II ; (2) la CIA fait valoir que les aveux de Ramzi ben al-Shibh (qui n'était alors pas détenu par la CIA) concernant Ammar al-Baluchi étaient la clé de la capture de KCM. C'est également inexact. Comme détaillé dans ce rapport, Ammar al-Baluchi ne joua aucun rôle dans l'opération qui captura KCM, qui s'articula autour de l'INFORMATEUR X et [redacted] ; (3) la CIA fait valoir que les déclarations de Ben al-Shibh sur Ammar al-Baluchi ont été « utilisées… pour débriefer [redacted] [DETENU R] », détenu par un gouvernement étranger, et que par conséquent, le DETENU R évoqua [redacted]. Cette déclaration n'est pas confirmée par les archives de la CIA. Les archives de la CIA liées à l'interrogatoire du DETENU R durant sa détention par un gouvernement étranger indiquent que les aveux du DETENU R furent suscités par l'emploi d'une photographie et d'une lettre (Voir [redacted] 10118] [redacted] ; [redacted] 10120 ([redacted] ; [redacted] 10158 [redacted] ; WASHINGT [redacted] ([redacted] ; [redacted] 10116 [redacted]) ; (4) la CIA fait valoir que les informations du DETENU R sur [redacted] « permirent à la CIA de comprendre la valeur de l'accès que [L'INFORMATEUR X] avait à [redacted] ». C'est également inexact. Comme détaillé dans le rapport, la valeur de l'accès que l'INFORMATEUR X avait au [redacted] de KCM était connu de la CIA en 2001 ; (5) la CIA affirme que l'agent de la CIA qui intervint pour éviter qu'on mette fin au contrat de l'INFORMATEUR X agit ainsi parce, ayant été [redacted], il connaissait les déclarations du DETENU R sur le [redacted] de KCM. Cet argument oublie que l'agent en question était membre de l'équipe qui gérait l'INFORMATEUR X pendant que l'INFORMATEUR X [redacted]. Cette équipe reçut l'information concernant le

prétendu accès de l'INFORMATEUR X à KCM par le biais de [redacted]. Cette information fut fournie à l'équipe avant la capture du DETENU R (Voir [redacted] 2778 ([redacted])) ; (6) la CIA affirme que les aveux du DETENU R « aidèrent la CIA à rediriger [l'INFORMATEUR X] [redacted] afin de localiser KCM ». C'est inexact. Comme détaillé dans le rapport, l'INFORMATEUR X avait indiqué qu'il avait accès à KCM via [redacted] depuis 2001 et, comme détaillé, avait de son propre chef contacté le [redacted] de KCM. Les archives de la CIA indiquent que les détenus dont les aveux corroboraient les informations déjà connues sur le [redacted] de KCM, le DETENU S et le DETENU R, étaient alors détenus par un gouvernement étranger. Le DETENU R fut plus tard exfiltré vers la CIA et l'usage des techniques renforcées contre lui fut approuvé, même s'il n'existe à la CIA aucune archive indiquant qu'il fut soumis à ces techniques. [#am. 1866]

102. Selon la réponse de la CIA en juin 2013, « la CIA a par erreur fourni des informations incorrectes à l'inspecteur général, qui ont entraîné une unique présentation erronée de ce dossier dans le rapport spécial de l'IG en 2004 ». La réponse de juin 2013 ajoute que « cette erreur ne fut pas, contrairement à ce qui est écrit dans la section "Constatations et conclusions" de ce rapport, un exemple "repris de nombreuses fois" ou "fréquemment cité" de l'efficacité du Programme d'interrogatoire renforcé de la CIA ». L'affirmation selon laquelle il s'agit d'une « unique présentation erronée » est inexacte. Comme décrit, l'information inexacte fut fournie à plusieurs reprises à l'inspecteur général, dans de nombreuses interviews, et dans la réponse officielle de la CIA à la première version du rapport spécial. Par la suite, la CIA s'appuya sur la section du rapport qui incluait l'information inexacte sur la capture de Majid Khan pour obtenir du département de la Justice l'autorisation légale d'utiliser ses techniques d'interrogatoire renforcées. Cette information fut également fournie au comité d'experts de la CIA pour son étude du Programme de détention et d'interrogatoire. La CIA reprit aussi de nombreuses fois la présentation erronée de l'identification de Majid Khan et de sa famille auprès des membres permanents du Conseil national de sécurité. De plus, comme noté, l'information inexacte contenue dans le rapport spécial fut déclassifiée et a été employée dans de nombreux livres et articles, souvent comme exemple de l'efficacité du programme de la CIA. [#am. 1888]

103. Voir « Validation par la CIA de remarques sur la politique de détention », brouillons préparant le discours prononcé le 6 septembre 2006 par le président George W. Bush, reconnaissant l'existence du Programme de détention et d'interrogatoire et le décrivant, ainsi que le communiqué du directeur du renseignement national, intitulé « Résumé du Programme de détention des terroristes de haute valeur ». En octobre 2007, des agents de la CIA discutèrent un paragraphe du discours présidentiel concernant le Camp Lemonnier, fondé sur l'information fournie par la CIA et validée par elle. À propos de la phrase « les terroristes détenus par la CIA ont aussi fourni des informations qui ont aidé à empêcher les frappes prévues contre des marines au Camp Lemonnier à Djibouti », un agent souligna que le complot n'avait pas été arrêté, mais se poursuivait en fait. L'agent écrivit :

« J'ai joint le message de Guleed qui fut utilisé comme source pour le discours de septembre 2006, ainsi qu'un message postérieur émanant d'un autre détenu affirmant qu'au milieu de l'année 2004 des membres d'Al-Qaïda en Somalie voulaient encore attaquer le Camp Lemonnier… Le deuxième détenu indique qu'en 2004 Al-Qaïda se préparait encore à attaquer la base. » L'agent de la CIA expliqua que le « raisonnement ayant conduit à valider le lexique du discours – rappelez-vous que des "préparatifs" ne constituent pas forcément un "complot" et qu'on peut toujours s'interroger sur le sens du mot "empêcher" – était que les aveux du détenu avaient accru notre conscience des projets d'attentat contre la base et avaient donc conduit à une sécurité renforcée ». (Voir courriel de : [redacted] ; à [redacted] ; sujet : « Du nouveau sur le Camp Lemonnier » ; date : 22 octobre 2007.) La référence au Camp Lemonnier dans le contexte de « ce programme essentiel » venait aussitôt après le passage évoquant l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées contre KCM et aussitôt avant les déclarations sur les attentats déjoués contre Karachi et l'aéroport de Heathrow, succès explicitement attribué par la CIA à l'usage des techniques renforcées. Voir : « Text : Bush et son veto de la loi sur le renseignement », *The New York Times*, 8 mars 2008, qui affirme que « la principale raison pour laquelle ce programme a été efficace, c'est qu'il permet à la CIA d'utiliser des procédures d'interrogatoire spécialisées… limiter les méthodes d'interrogatoire de la CIA à celles du manuel de l'armée de terre serait dangereux ». [#am. 1900]

104. CIA, « Commentaires sur les détenus », 19 décembre 2004, notes du site de détention BLACK. En avril 2005, le chef de la base où Janat Gul était détenu signala par courriel que « [Janat Gul] n'a jamais été celui que nous croyions. Il n'était pas le facilitateur d'Al-Qaïda, contrairement à ce qui a été dit. C'est un villageois peu éduqué, qui n'a de la vie qu'une vision très simple. Il est aussi assez paresseux et c'est la combinaison de son arrière-plan avec ce manque d'initiative qui lui a valu des ennuis. Il cherchait à gagner de l'argent facile sans se donner beaucoup de mal, et il s'est laissé persuader de déplacer des personnes et d'accomplir des missions pour des individus figurant dans notre liste de cibles. Il avoue sincèrement avoir aidé à déplacer des personnes, mais il est à peu près établi que la grande majorité de son travail consistait à obtenir des soins médicaux et à fournir un logement aux membres de la famille de l'organisation ouzbek de Tahir Jan. Il n'existe tout simplement aucune "preuve irréfutable" qui justifierait notre détention prolongée de [Janat Gul] sur un site comme [le site de détention BLACK]. Il faut cependant noter que [Janat Gul] a accompli selon moi de grands progrès. Il a désigné [l'INFORMATEUR Y] comme un affabulateur et a répondu aux besoins de renseignement, même s'il n'avait jamais eu accès à la plupart des informations que nous voulions obtenir de lui ». Voir courriel de : [EFFACÉ] (chef du site de détention BLACK), à : [redacted] ; cc : [redacted], [redacted], [redacted] ; sujet : RE [redacted] ; date : 30 avril 2005. [#am. 1967]

105. Le bureau d'assistance juridique du département de la Justice s'appuyait sur les dires de la CIA, selon lesquels Janat Gul possédait des informations qu'il dissimulait. En décrivant le processus d'interrogatoire, le bureau d'assistance juridique affirma que la résistance de Janat Gul avait

augmenté lorsqu'on l'avait interrogé sur sa « connaissance des activités opérationnelles terroristes ». Par ailleurs, « Gul feignait apparemment des problèmes de mémoire (dont les psychologues de la CIA ont exclu la possibilité grâce à des tests d'intelligence et de mémoire) pour éviter de répondre aux questions ». Le bureau d'assistance juridique répétait aussi que « la CIA estime que Janat Gul continue à prétendre en savoir moins qu'il ne sait ». Voir Note pour John A. Rizzo, directeur juridique adjoint, CIA, émanant de Steven G. Bradbury, sous-secrétaire à la Justice, bureau d'assistance juridique, 30 mai 2005, RE : Application des obligations des États-Unis en vertu de l'article 16 de la Convention contre la torture à certaines techniques qui pourraient être employées pour l'interrogatoire de détenus de haute valeur membres d'Al-Qaïda. [#am. 1977]

106. Selon la réponse de la CIA en juin 2013, « dans certains cas nous avons soit commis une erreur factuelle, soit usé de langage imprécis, mais ces erreurs n'étaient pas centrales à nos déclarations et aucune n'invalide notre affirmation que les aveux des détenus ont fourni des renseignements clés sur ce terroriste important ». En guise d'exemple, la réponse de juin 2013 reconnaît que « [la CIA] a déclaré de façon incorrecte qu'Al-Tayyar avait fui les États-Unis suite à l'enquête du FBI, alors qu'il avait en fait déjà quitté les États-Unis à cette date ». La Commission a découvert que cette affirmation inexacte était au cœur des arguments de la CIA. La CIA affirmait que « Jaffar al-Tayyar » avait fui les États-Unis à cause des aveux de KCM après le recours aux techniques d'interrogatoire renforcées, lesdites techniques ayant été « une raison clé pour laquelle Al-Qaïda a échoué à monter un attentat spectaculaire en Occident ». [#am. 2015]

107. Le brouillon de rapport spécial de l'inspection générale de janvier 2004 incluait l'information inexacte fournie par [redacted], selon laquelle KCM « avait fourni des informations ayant conduit à l'arrestation de terroristes dont… Saleh Almery, agent dormant à New York » (Voir inspecteur général de la CIA, rapport spécial, Programme de détention et d'interrogatoire (2003-7123-inspection générale) janvier 2004). La réponse du Centre de lutte contre le terrorisme au brouillon de rapport spécial fut également préparée par [redacted], qui écrivit : « KCM a aussi identifié la photographie d'un étudiant suspect à New York, que le FBI soupçonnait d'implication dans Al-Qaïda, mais contre qui nous n'avions aucune information concrète. » Après avoir décrit les aveux de KCM, [redacted] écrivait : « Cet étudiant est maintenant détenu en tant que témoin important » (Voir courriel de : [redacted] ; à : [redacted] ; cc : [redacted], [EFFACÉ], [EFFACÉ], [redacted] ; sujet : RE Ajout sur KCM/AZ et les mesures ; date : 9 février 2004). La réponse officielle du directeur-adjoint des opérations, James Pavitt, au brouillon de rapport spécial de l'inspection générale de la CIA incluait cette affirmation, ajoutant que l'information avait été obtenue « grâce à l'usage légal des techniques renforcées ». La note adressée par James Pavitt à l'inspection générale n'admettait pas que « l'étudiant… maintenant détenu en tant que témoin important » avait été arrêté plus d'un an avant la capture de KCM. Et elle ne corrigeait pas l'information inexacte contenue dans le brouillon de rapport spécial, selon laquelle les informations fournies par KCM avaient « conduit à l'arrestation » d'Al-Marri. Voir note de James

Pavitt, directeur adjoint des opérations, pour l'inspecteur général ; sujet : RE (S) commentaires sur le brouillon de rapport spécial, « Programme de détention et d'interrogatoire anti-terroriste » (2003-7123-IG) ; date : 27 février 2004 ; annexe : 24 février 2004, note sur les succès des activités de détention et d'interrogatoire antiterroristes de la CIA. [#am. 2069]

108. Selon la réponse de la CIA en juin 2013, « la CIA a par erreur fourni des informations incorrectes à l'inspecteur général, qui ont entraîné une unique présentation erronée de ce dossier dans le rapport spécial de l'inspection générale en 2004 ». La réponse de juin 2013 ajoute que « cette erreur ne fut pas, contrairement à ce qui est écrit dans la section "Constatations et conclusions" de ce rapport, un exemple "repris de nombreuses fois" ou "fréquemment cité" de l'efficacité du Programme d'interrogatoire renforcé de la CIA ». La Commission a établi que, outre les multiples arguments présentés à l'inspection générale de la CIA, les informations inexactes contenues dans la version finale du rapport spécial avaient été, comme noté plus haut, fournies par la CIA au département de la Justice afin d'étayer l'analyse de la légalité des techniques renforcées. Le comité d'experts s'est aussi appuyé sur le rapport spécial pour évaluer l'efficacité des techniques renforcées, et le même document fut plus tard cité dans de nombreux livres et articles, souvent comme exemple de « l'efficacité » du Programme de la CIA. [#am. 2072]

109. Le 16 avril 2013, l'association privée Council on Foreign Relations organisa un débat suite à la projection du film *Manhunt*. Parmi les participants figurait l'ex-agent de la CIA Nada Bakos, qui affirme dans le film qu'avant d'être détenu par la CIA Hassan Ghul fournit aux Kurdes des informations critiques sur les liens d'Abu Ahmed al-Kuwaiti avec Oussama ben Laden. Questionné sur les techniques d'interrogatoire employées par les Kurdes, Bakos répondit : « Honnêtement, Hassan Ghul… lorsqu'il a été débriefé par le gouvernement kurde, il prenait littéralement le thé. Il était dans un refuge. Il n'était pas enfermé dans une cellule. Il n'était menotté à rien. Il bavardait librement. Et vous savez, il y a des articles dans les journaux kurdes sur leur interprétation de cette histoire, sur la facilité avec laquelle il est passé aux aveux. » Voir www.cfr.org/counterterrorism/film-screening-manhunt/p30560. [#am. 2085]

110. SIÈGE [redacted] (du [redacted] janvier 2004). Le [redacted], le directeur adjoint des opérations Pavitt présenta ses félicitations personnelles aux interrogateurs du site de détention COBALT, qui avaient obtenu des informations de Hassan Ghul avant de recourir aux techniques renforcées. Le message de James Pavitt disait : « Durant le peu de temps que Ghul a passé sur votre site, [les interrogateurs] ont réalisé des progrès admirables et ont obtenu ce qui semble être une quantité colossale d'informations et de pistes très intéressantes. C'est exactement le type d'effort sur un détenu qui gagnera la guerre contre Al-Qaïda. Avec les renseignements que la station a obtenus de Ghul, nous pourrons causer bien des dégâts à l'ennemi. » Voir DIRECTEUR [redacted] (du [redacted] janvier 2004) [#am. 2123]

111. Témoignage de la CIA devant la Commission sénatoriale sur le renseignement et la commission sénatoriale sur la Défense, 4 mai 2011. Dans ce témoignage, le directeur de la CIA, Leon

Panetta, évoquait les « interviews » de 12 détenus et affirmait : « Je veux pouvoir revenir vers vous avec des précisions… Mais clairement les informations sur les courriers sont venues de ces interviews. » Selon sa réponse de juin 2013, « la CIA n'a jamais prétendu que les informations acquises par l'interrogatoire des détenus soient les premières ou les seules que nous ayons sur Abu Ahmed ». L'ex-directeur de la CIA, Michael Hayden, a formulé des déclarations publiques similaires. Voir transcription du talk-show radiodiffusé de Scott Hennen, le 3 mai 2011. Hayden : « Ce que nous avons, les *pistes originales* – et franchement il s'agissait de l'identité complète des courriers – *a commencé par l'information des détenus de la CIA sur les sites noirs*. Et permettez-moi d'en rester là » (italiques ajoutées). [#am. 2139]

112. Autrement dit, l'information citée par la CIA avait été acquise auprès d'un détenu qui n'était pas détenu par la CIA, obtenue d'un détenu de la CIA qui n'avait pas été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, obtenue d'un détenu de la CIA avant le recours aux techniques renforcées, ou acquise d'une source sans lien avec les aveux d'un détenu. Comme décrit, l'information contenue ici s'appuie sur l'étude des archives du Programme de détention et d'interrogatoire. Bien que la CIA ait produit plus de six millions de pages de documentation liée aux détenus et au Programme de détention et d'interrogatoire, la Commission n'a pas eu d'accès direct aux renseignements plus traditionnels : documents recueillis grâce aux renseignements de source humaine, aux sources de gouvernements étrangers, aux interceptions électroniques, au débriefing militaire de détenus, aux forces de police, et autres méthodes de collecte de renseignement. D'après les informations trouvées dans les documents relatifs aux détenus, il existe sans doute des informations importantes sur « Abu Ahmed al-Kuwaiti » acquises grâce à diverses méthodes de collecte de renseignement, auxquelles la Commission n'a pas eu accès pour ce rapport. [#am. 2142]

113. On trouvera ci-dessous les détails des aveux d'Abou Zoubaydah, de KCM, de Khallad ben Attash, d'Ammar al-Baluchi et d'Abou Faraj al-Libbi, concernant Abu Ahmed al-Kuwaiti : 1) Abou Zoubaydah fut capturé le 28 mars 2002, avec un carnet d'adresses de 27 pages incluant un numéro de téléphone pour « Abu Ahmed K », qui correspondait à un numéro de téléphone mobile [redacted] déjà connu de la communauté américaine du renseignement (dès juillet 2002, la CIA associa ce numéro à Al-Kuwaiti). Comme détaillé dans le rapport, Abou Zoubaydah fournit des renseignements importants, avant tout aux agents spéciaux du FBI, entre sa capture le 28 mars 2002 et le 18 juin 2002, date à laquelle il fut placé en isolement pour 47 jours. Le 13 juin 2002, moins d'une semaine avant qu'il soit isolé, la direction de la CIA demanda qu'Abou Zoubaydah soit interrogé sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, soupçonné d'être au Pakistan. Aucune archive n'indique que les interrogateurs aient questionné Abou Zoubaydah sur Al-Kuwaiti. Comme décrit, Abou Zoubaydah fut mis en isolement à partir du 18 juin 2002, les interrogateurs du FBI et de la CIA quittant le site de détention. Le FBI ne revint pas. Le 4 août 2002, les interrogateurs de la CIA rétablirent le contact avec Abou Zoubaydah et le soumirent aussitôt à l'usage incessant des techniques renforcées pendant 17 jours, avec au moins 83 applications de la simulation de noyade. Selon les archives de la CIA,

Abou Zoubaydah ne fut interrogé au sujet d'Abu Ahmed al-Kuwaiti que le 7 juillet 2003, date à laquelle il nia connaître ce nom. Le 27 avril 2004, Abou Zoubaydah déclara à nouveau ne pas reconnaître le nom « Abu Ahmed al-Kuwaiti ». En août 2005, Abou Zoubaydah mentionna un individu qui, selon la CIA, était « identifiable comme Abu Ahmed al-Kuwaiti, alias Abu Ahmed al-Pakistani », mais Abou Zoubaydah affirma que l'individu en question n'était pas proche d'Oussama ben Laden ; 2) KCM fut capturé le 1er mars 2003 lors d'un raid au Pakistan. Une adresse électronique associée à Abu Ahmed al-Kuwaiti fut trouvée sur un ordinateur portable associé à KCM. Une fois exfiltré vers la CIA le [redacted] mars 2003, KCM fut aussitôt soumis aux techniques renforcées, jusqu'au 25 mars 2003, avec au moins 183 applications de la simulation de noyade. Le 5 mars 2003, KCM fournit des informations sur un membre éminent d'Al-Qaïda, nommé « Abu Khalid », que KCM appela par la suite « Abu Ahmed al-Baluchi ». L'information fournie par KCM ne peut être corroborée par d'autres renseignements collectés par la CIA, et KCM ne fournit aucune information supplémentaire sur cet individu. Le 5 mai 2003, KCM fournit ses premières informations sur un certain « Abu Ahmed al-Kuwaiti » lorsqu'il fut confronté aux aveux de Masran ben Arshad, qui n'était pas détenu par la CIA. KCM confirma les propos de Ben Arshad sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, notamment que Ben Arshad avait initialement été chargé par KCM d'obtenir de l'argent d'Abu Ahmed al-Kuwaiti au Pakistan. KCM rapporta qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti travaillait avec Hassan Ghul pour aider à déplacer des familles de l'Afghanistan vers le Pakistan. Le 22 mai 2003, KCM fut spécifiquement interrogé sur un courrier d'Oussama ben Laden nommé Abu Ahmed. KCM décrivit à nouveau un nommé Abu Ahmed al-Baluchi, mais nota que cet Abu Ahmed était plus intéressé à gagner de l'argent qu'à servir Al-Qaïda. Selon KCM, Abu Ahmed travaillait avec Hassan Ghul en avril ou mai 2002, mais début mars 2003 Abu Ahmed devait être en Iran. En juillet 2003, KCM affirma qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti travaillait déjà avec le groupe d'Abou Zoubaydah avant septembre 2001, et plus tard avec Abu Sulayman al-Jazaïri. En septembre 2003, KCM fut confronté aux déclarations d'un autre prisonnier détenu par un gouvernement étranger au sujet d'Abu Ahmed al-Kuwaiti. KCM confirma qu'il avait dit à Hambali de travailler avec Abu Ahmed al-Kuwaiti alors qu'il passait par le Pakistan, mais KCM minimisa l'importance d'Al-Kuwaiti, disant ne l'avoir contacté que trois ou quatre fois lorsqu'il était à Peshawar, et affirmant qu'Abu Ahmed travaillait « avant tout avec des membres de niveau inférieur » et semblait jouir d'un statut plus élevé parce que KCM se fiait à lui pour faciliter ses voyages. En janvier 2004, s'appuyant sur les déclarations de Hassan Ghul, antérieures à l'usage des techniques renforcées, selon lesquelles il était « bien connu » que Ben Laden était toujours avec Al-Kuwaiti, la direction de la CIA demanda à ses interrogateurs de questionner à nouveau KCM sur la relation entre Al-Kuwaiti et Ben Laden, notant la « grave déconnexion » entre les déclarations de Ghul reliant Ben Laden avec Abu Ahmed al-Kuwaiti et la description « lapidaire » d'Al-Kuwaiti par KCM. La direction de la CIA nota que, contrairement à Hassan Ghul, KCM n'avait fait « aucune référence à un lien entre Abu Ahmed et les deux principaux dirigeants d'Al-Qaïda » et que KCM « nous devait des explications sur Abu Ahmed et son soutien à

Ben Laden et Zawahiri ». Le 31 mai 2004, KCM affirma qu'Al-Kuwaiti n'était « pas très puissant, ni très recherché », notant qu'Al-Kuwaiti pouvait se déplacer librement et était peut-être à Peshawar. En août 2005, KCM affirma qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti n'était pas un courrier et dit n'avoir jamais entendu dire qu'il transportait des lettres pour Ben Laden. KCM affirmait qu'Al-Kuwaiti se concentrait sur sa famille depuis son mariage en 2002 ; 3) Khallad ben Attash fut arrêté en même temps qu'Amma al-Baluchi lors d'une opération unilatérale menée par les autorités pakistanaises, grâce à des pistes criminelles, le 29 avril 2003. Le [redacted] mai 2003, il fut exfiltré vers la CIA et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, du 16 au 18 mai 2003, puis à nouveau du 18 au 29 juillet 2003. Le 30 juin 2003, Ben Attash déclara qu'Al-Kuwaiti était admiré parmi les hommes. Le 27 juillet 2003, Ben Attash corrobora des renseignements signalant qu'Al-Kuwaiti jouait un rôle de facilitation au sein d'Al-Qaïda et qu'il avait quitté Karachi pour se marier. En janvier 2004, Ben Attash déclara qu'Al-Kuwaiti n'était pas proche de Ben Laden et n'était pas impliqué dans les opérations d'Al-Qaïda, et qu'Al-Kuwaiti s'était installé avec sa femme à l'été 2003. En août 2005, Ben Attash affirma qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti n'était pas un courrier, qu'il n'avait jamais entendu dire qu'Abu Ahmed transportait des lettres pour Ben Laden, et qu'Abu Ahmed se concentrait sur sa famille depuis son mariage en 2002. En août 2006, Ben Attash répéta qu'Al-Kuwaiti n'était pas un courrier mais se concentrait sur sa vie de famille ; 4) Ammar al-Baluchi fut arrêté en même temps que Khallad ben Attash lors d'une opération unilatérale menée par les autorités pakistanaises, grâce à des pistes criminelles, le 29 avril 2003. Lors de son arrestation, Ammar al-Baluchi se montra coopératif et fournit des informations sur de nombreux sujets alors qu'il était détenu par un gouvernement étranger, notamment des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti que la CIA diffusa avant qu'Al-Baluchi soit transféré à la CIA le [redacted] mai 2003. Une fois détenu par la CIA, Al-Baluchi fut soumis aux techniques renforcées du 17 au 20 mai 2003. Le 19 mai, Al-Baluchi affirma avoir fabriqué des informations la veille, mais il déclara que Ben Laden devait se trouver à la frontière pakistano-afghane et qu'un frère d'Al-Kuwaiti servait de courrier à Ben Laden. En juin 2003, Al-Baluchi affirma que des rumeurs disaient qu'Al-Kuwaiti était courrier. En janvier 2004, Al-Baluchi revint sur ses propos, disant qu'Al-Kuwaiti n'avait jamais été courrier, qu'il n'avait aucun contact direct avec Ben Laden ou Ayman al-Zawahiri parce que, « contrairement à quelqu'un comme Abu Faraj, [Al-Kuwaiti] était trop jeune et n'avait pas assez d'expérience ou de compétences pour être dans cette position ». En mai 2004, Al-Baluchi affirma qu'Al-Kuwaiti pouvait avoir travaillé pour Abu Faraj al-Libbi ; 5) Abu Faraj al-Libbi fut capturé au Pakistan le 2 mai 2005. Le [redacted] mai 2005, Abu Faraj al-Libbi fut exfiltré vers la CIA. Abu Faraj al-Libbi fut soumis aux techniques renforcées du 28 mai au 2 juin 2005, puis à nouveau du 17 au 28 juin 2005. C'est seulement le 12 juillet 2005 que la direction de la CIA envoya au site de détention des « besoins de renseignements de troisième catégorie concernant Abu Ahmed al-Kuwaiti ». Auparavant, les interrogateurs s'étaient concentrés sur les plans opérationnels, ainsi que sur les dirigeants d'Al-Qaïda, avant tout Hamza Rabia et Abou Moussab al-Zarkaoui. Le 13 juillet 2005, Abu Faraj al-Libbi nia

connaître Abu Ahmed al-Kuwaiti, ou aucun de ses pseudonymes. Le 15 juillet 2005, la direction de la CIA déclara ne pas croire ce que disait Abou Faraj et exigea que les débriefeurs l'interrogent à nouveau sur ses relations avec Al-Kuwaiti. Les archives de la CIA indiquent que les débriefeurs n'obéirent pas à cette demande. Le 12 août 2005, n'ayant reçu aucune réponse, la direction de la CIA sollicita à nouveau les débriefeurs d'Abou Faraj pour qu'ils abordent la question d'Abu Ahmed al-Kuwaiti. Les analystes de la CIA notèrent qu'ils trouvaient « difficile à croire les démentis [de Faraj] lorsqu'il disait ne pas même reconnaître son nom » ; selon eux, « si [Faraj] a menti à ce sujet, c'est peut-être pour le protéger, ce qui nous pousse à demander à la base de reprendre prioritairement ce point avec [Faraj] ». Deux jours plus tard, le 14 août 2005, après avoir été à nouveau questionné sur Abu Ahmed al-Kuwaiti, Abou Faraj al-Libbi « jura devant Dieu » qu'il ne connaissait pas Al-Kuwaiti, ni quiconque qui porte l'un de ses pseudonymes, affirmant qu'il n'oubliait jamais qui travaillait pour lui. Abou Faraj suggéra néanmoins qu'un « Ahmad al-Pakistani » avait travaillé avec Marwan al-Jabbur pour s'occuper de familles dans la région de Lahore (Pakistan), mais que lui, Abou Faraj, n'avait eu aucune relation avec cet Al-Pakistani. Le 17 août 2005, la direction de la CIA demanda aux débriefeurs de réinterroger certains détenus sur le rôle d'Abu Ahmed al-Kuwaiti. En réponse, KCM et Khallad ben Attash affirmèrent qu'Al-Kuwaiti n'était pas un courrier et qu'ils n'avaient jamais entendu dire qu'il ait transporté des lettres pour Ben Laden. KCM et Khallad ben Attash affirmèrent qu'Al-Kuwaiti se concentrait sur sa famille depuis son mariage en 2002. Pourtant, Ammar al-Baluchi indiqua qu'Al-Kuwaiti avait travaillé pour Abou Faraj al-Libbi en 2002. Un rapport de la CIA daté du 1er septembre 2005 affirme qu'Abou Faraj al-Libbi a identifié un certain « Abu Abd al-Khaliq Jan » comme son « intermédiaire avec Ben Laden depuis le milieu de l'année 2003 », mais aucune autre déclaration recueillie par la CIA ne confirmait cette affirmation. En mai 2007, une étude de ciblage de la CIA conclut que les aveux de KCM et d'Abou Faraj al-Libbi n'étaient « pas crédibles » et que « leurs tentatives visant à minimiser l'importance d'Abu Ahmed ou à nier le connaître cherchent sans doute à dissimuler l'information sur Ben Laden ou ses proches collaborateurs ». Un rapport du 28 septembre 2007 concluait que « Abou Faraj était probablement le dernier détenu à avoir maintenu le contact avec Ben Laden, peut-être par le biais d'Abu Ahmed », mais notait que « Abou Faraj a vigoureusement nié connaître Abu Ahmed ». Voir chronologie du renseignement dans le volume II pour plus de détails. [#am. 2190]

114. Le sénateur McCain et d'autres membres demandèrent des informations sur l'usage des techniques d'interrogatoire renforcées dans l'opération Oussama ben Laden lors de l'audience de la veille et la CIA s'engagea à fournir des informations supplémentaires. Le sénateur McCain : « Je m'intéresse aussi à toute cette question de "l'interrogatoire renforcé", du rôle qu'il a joué. Ceux qui veulent justifier la torture semblent s'en être emparés pour justifier nos violations grossières des Conventions de Genève dont nous sommes signataires. J'aimerais beaucoup que ce point soit éclairci. Je pense que c'est vraiment important. » Voir transcription du briefing de la Commission

sénatoriale sur le renseignement et de la commission sénatoriale des services armés, 4 mai 2011 (DTS #2011-2049). [#am. 2199]

115. Comme le suggère la diffusion de 21 rapports de renseignement, les informations contenues dans les archives de la CIA indiquent que Hassan Ghul se montra coopératif avec le personnel de la CIA avant d'être soumis aux techniques renforcées. Dans un entretien avec l'inspection générale de la CIA, un agent de la CIA qui connaissait Ghul déclara : « Il nous a raconté tout ce qu'on voulait. Il s'est confié tout de suite, s'est montré coopératif dès le départ » (Voir 2 décembre 2004, interview de [EFFACÉ], chef, directeur des opérations, branche Oussama ben Laden du Centre de lutte contre le terrorisme, [redacted]). Les « Leçons tirées de la poursuite de Ben Laden » de septembre 2012, compilées par le centre pour l'étude du renseignement de la CIA (DTS #2012-3826), affirment que : « Les pistes intéressantes de Ghul commencèrent comme un effort systématique mais discret pour cibler et identifier Abu Ahmed. » Le 16 avril 2013, l'association Council on Foreign Relations organisa un débat suite à la projection du film *Manhunt*. Parmi les participants figurait l'ex-agent de la CIA Nada Bakos, qui affirme dans le film qu'avant d'être détenu par la CIA Hassan Ghul fournit aux Kurdes des informations critiques sur les liens d'Abu Ahmed al-Kuwaiti avec Oussama ben Laden. Questionné sur les techniques d'interrogatoire employées par les Kurdes, Bakos répondit : « Honnêtement, Hassan Ghul… lorsqu'il a été débriefé par le gouvernement kurde, il prenait littéralement le thé. Il était dans un refuge. Il n'était pas enfermé dans une cellule. Il n'était menotté à rien. Il bavardait librement. Et vous savez, il y a des articles dans les journaux kurdes sur leur interprétation de cette histoire, sur la facilité avec laquelle il est passé aux aveux. » Voir www.cfr.org/counterterrorism/film-screening-manhunt/p30560. Quand la Commission sollicita des commentaires, la CIA écrivit le 25 octobre 2013 : « Nous n'avons identifié aucune information suggérant que Hassan Ghul ait d'abord fourni des renseignements sur Abu Ahmed alors qu'il était détenu [par un pays étranger]. » Voir DTS #2013-3152. [#am. 2225]

116. Voir chronologie du renseignement dans le volume II. Selon la réponse de la CIA en juin 2013, « après avoir été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées », Hassan Ghul fournit des informations « plus concrètes et moins hypothétiques, qui corroboraient les informations d'Ammar selon lesquelles Khalid Cheikh Mohammad (KCM) mentait en disant qu'Abu Ahmed avait quitté Al-Qaïda en 2002 ». L'affirmation contenue dans la réponse, selon laquelle les informations acquises de Hassan Ghul « après avoir été soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées » « corroboraient les informations d'Ammar selon lesquelles Khalid Cheikh Mohammad (KCM) mentait en disant qu'Abu Ahmed avait quitté Al-Qaïda en 2002 » est incorrecte. Premièrement, l'information fut obtenue de Hassan Ghul avant le recours aux techniques renforcées. Un message de la CIA, SIÈGE [redacted] ([redacted] janvier 2004), explique qu'à partir des commentaires de Hassan Ghul, selon lesquels il était « bien connu » que Ben Laden était toujours avec Al-Kuwaiti (formulés avant le recours aux techniques renforcées), la direction de la CIA demanda aux interrogateurs de revenir avec KCM sur les relations entre Al-Kuwaiti et Ben Laden, notant la « grave déconnexion » entre les

déclarations de Ghul reliant Ben Laden avec Abu Ahmed al-Kuwaiti et la description « lapidaire » d'Al-Kuwaiti par KCM. Le message note que KCM n'a fait « aucune référence à un lien entre Abu Ahmed et les deux principaux dirigeants d'Al-Qaïda, et n'a pas du tout laissé entendre qu'Abu Ahmed était impliqué dans la facilitation de Zaouahiri à Peshawar et dans les environ en février 2003 », et que KCM « nous devait des explications sur Abu Ahmed et son soutien à Ben Laden et Zaouahiri ». Deuxièmement, comme le détaille la chronologie du renseignement dans le volume II, il existait une quantité significative de renseignements bien avant les déclarations de Hassan Ghul en janvier 2004, et donc avant le recours aux techniques renforcées, indiquant que KCM fournissait des informations inexactes sur Abu Ahmed al-Kuwaiti. Voir informations détaillées dans la chronologie du renseignement, volume II. Troisièmement, comme détaillé dans les documents fournis par la CIA (DTS #2011-2004), la CIA décrivit les déclarations de Hassan Ghul comme « hypothétiques », avant comme après le recours aux techniques renforcées. Enfin, comme noté plus haut, la réponse de la CIA en juin 2013 néglige ou minimise une masse de renseignements présents dans les archives de la CIA – et évoqué dans le rapport de la Commission – qui fut acquise grâce à des sources et des méthodes sans rapport avec les techniques renforcées. La réponse de juin 2013 affirme néanmoins : « Il est impossible rétrospectivement de savoir si nous aurions pu obtenir d'Ammar, de Ghul et d'autres les mêmes informations qui nous ont aidés à trouver Ben Laden *sans utiliser les techniques renforcées*, ou si nous aurions fini par acquérir d'autres renseignements qui nous auraient permis de suivre avec succès la piste Abu Ahmed ou une autre, sans les informations acquises des détenus de la CIA » (italiques ajoutées). Comme détaillé dans ce résumé, les renseignements les plus exacts qu'un détenu ait livrés sur Abu Ahmed al-Kuwaiti furent acquis avant le recours aux techniques renforcées, et les détenus de la CIA soumis à ces techniques fournirent des informations inexactes et fabriquées sur Al-Kuwaiti. Voir informations détaillées dans la chronologie du renseignement, volume II. [#am. 2239]

117. Italiques ajoutées. [redacted] 5594 (du 20 mai 2007). Les déclarations des détenus Ammar al-Baluchi et Khallad ben Attash – tous deux soumis aux techniques renforcées – incluaient le même genre d'informations inexactes. Khallad ben Attash fut arrêté en même temps qu'Ammar al-Baluchi lors d'une opération unilatérale menée par les autorités pakistanaises, grâce à des pistes criminelles, le 29 avril 2003. Le [redacted] mai 2003, il fut exfiltré vers la CIA et immédiatement soumis aux techniques d'interrogatoire renforcées, du 16 au 18 mai 2003, puis à nouveau du 18 au 29 juillet 2003. Le 30 juin 2003, Ben Attash déclara qu'Al-Kuwaiti était admiré parmi les hommes. Le 27 juillet 2003, Ben Attash corrobora des renseignements signalant qu'Al-Kuwaiti jouait un rôle de facilitation au sein d'Al-Qaïda et qu'il avait quitté Karachi pour se marier. En janvier 2004, Ben Attash déclara qu'Al-Kuwaiti n'était pas proche de Ben Laden et n'était pas impliqué dans les opérations d'Al-Qaïda, et qu'Al-Kuwaiti s'était installé avec sa femme à l'été 2003. En août 2005, Ben Attash affirma qu'Abu Ahmed al-Kuwaiti n'était pas un courrier, qu'il n'avait jamais entendu dire qu'Abu Ahmed transportait des lettres pour Ben Laden, et qu'Abu Ahmed se concentrait sur sa

famille depuis son mariage en 2002. En août 2006, Ben Attash répéta qu'Al-Kuwaiti n'était pas un courrier mais se concentrait sur sa vie de famille. Ammar al-Baluchi fut arrêté en même temps que Khallad ben Attash lors d'une opération unilatérale menée par les autorités pakistanaises, grâce à des pistes criminelles, le 29 avril 2003. Lors de son arrestation, Ammar al-Baluchi se montra coopératif et fournit des informations sur de nombreux sujets alors qu'il était détenu par un gouvernement étranger, notamment des informations sur Abu Ahmed al-Kuwaiti que la CIA diffusa avant qu'Al-Baluchi soit transféré à la CIA le [redacted] mai 2003. Une fois détenu par la CIA, Al-Baluchi fut soumis aux techniques renforcées du 17 au 20 mai 2003. Le 19 mai, Al-Baluchi affirma avoir fabriqué des informations la veille, mais il déclara que Ben Laden devait se trouver à la frontière pakistano-afghane et qu'un frère d'Al-Kuwaiti servait de courrier à Ben Laden. En juin 2003, Al-Baluchi affirma que selon des rumeurs Al-Kuwaiti était courrier. Début 2004, Al-Baluchi affirma qu'Al-Kuwaiti pouvait avoir travaillé pour Abou Faraj al-Libbi, mais affirma qu'Al-Kuwaiti n'avait jamais été courrier et n'aurait jamais eu de contact direct avec Ben Laden. Voir chronologie du renseignement dans le volume II et compte rendu des détenus Khallad ben Attash et Ammar al-Baluchi pour des informations complémentaires. [#am. 2246]

118. Note pour John Rizzo, directeur juridique par intérim, CIA, émanant de Jay Bybee, Attorney général adjoint, bureau d'assistance juridique du département de la Justice, 1er août 2002, interrogatoire d'un agent d'Al-Qaïda (DTS #2009-1810, Tab 1). Pendant une audition de la Commission sénatoriale sur le renseignement en 2008, l'Attorney général adjoint par intérim, Steven Bradbury, souligna que les opinions du bureau d'assistance juridique reposaient sur les faits présentés par la CIA. Selon le témoignage de Steven Bradbury, « toutes nos instructions concernant les méthodes spécifiques d'interrogatoire de la CIA ont montré que les conclusions du bureau d'assistance juridique dépendaient de toute une série de conditions, limites et mises en garde adoptées par la CIA et conçues pour garantir que le Programme serait administré par des professionnels expérimentés, strictement supervisés et contrôlés, et qu'aucune des pratiques d'interrogatoire n'irait au-delà des limites de la loi ». Quand on lui demanda si des informations pouvaient être obtenues en employant les techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée, Bradbury répondit : « Je ne peux pas répondre, parce que sur ce genre de question, en termes d'efficacité et d'information obtenue, je dois me fier au jugement professionnel des intéressés, à la CIA, et le général [Michael] Hayden a évoqué ce point devant la Commission, je crois » (Voir transcription de l'audition de la Commission sénatoriale sur le renseignement, 10 juin 2008 (DTS #2008-2698)). Les déclarations du général Hayden devant la Commission sont décrites ailleurs dans ce résumé et plus en détail dans le volume II. [#am. 2298]

119. Après avoir soumis Abou Zoubaydah aux techniques d'interrogatoire renforcées, [redacted] signala qu'au cours « des épisodes les plus agressifs de l'interrogatoire d'[Abou Zoubaydah] le manque d'hygiène et la nutrition sous-optimale combinés aux traumatismes accidentels causés à la blessure consécutivement aux postures stressantes imposées à ce stade, tout

cela alors que les soins médicaux avaient été supprimés afin d'isoler davantage le détenu avait eu un effet cumulatif sur l'aggravation de la blessure ». [#am. 2314]

120. Lettre à John Rizzo, directeur juridique par intérim, CIA ; émanant de Daniel Levin, Attorney général adjoint par intérim, 26 août 2004 (DTS #2009-1810, Tab 6). En mai 2005, le bureau d'assistance juridique du département de la Justice accepta les affirmations de la CIA selon lesquelles une évaluation psychologique avait déterminé que Gul était « alerte et orienté et que sa concentration et son attention étaient adéquates », que ses « processus de pensées étaient clairs et logiques ; il n'y avait aucune trace de trouble de la pensée, d'illusions ou d'hallucinations », et qu'il n'y avait « aucun signe important d'angoisse de la dépression ou d'autre perturbation mentale ». Voir Note pour John A. Rizzo, directeur juridique adjoint, CIA, émanant de Steven G. Bradbury, sous-secrétaire à la Justice, bureau d'assistance juridique, 10 mai 2005, RE : Application des obligations du code américain, titre 18, sections 2340-2340A à certaines techniques qui pourraient être employées pour l'interrogatoire de détenus de haute valeur membres d'Al-Qaïda (DTS #2009-1810, Tab 9). [#am. 2336]

121. La note précise qu'au moment du briefing, des révélations parues dans la presse avaient suscité un débat public sur certaines des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA, et notamment la simulation de noyade. C'est ainsi qu'un membre de la Commission demanda au directeur Goss si la CIA avait entrepris une analyse « technique par technique » de l'efficacité du Programme. Porter Goss répondit qu'une telle analyse posait un problème, les techniques étant utilisées « conjointement ». Interrogé par certains membres sur « la simulation de noyade par comparaison avec la privation de sommeil », Porter Goss répondit que « la simulation de noyade n'[était] pas infligée en même temps que quoi que ce soit d'autre ». Comme cela a déjà été dit, ce témoignage était inexact. Porter Goss mentionna ensuite que la privation de sommeil, la manipulation diététique et le « contrôle de l'environnement » étaient des « techniques confirmées ». [#am. 2493]

122. La réponse de la CIA précisait que, pendant la privation de sommeil, le détenu « avait en général… les mains menottées devant le corps », et « n'était pas suspendu par [les menottes] », alors que dans la pratique, au site de détention COBALT, les détenus étaient soumis à cette technique les mains attachées au-dessus de la tête, et que les rapports mentionnent que les détenus étaient suspendus par les poignets. La réponse stipulait que « les couches pour adultes et les shorts [étaient employés] pour des raisons sanitaires », et que « l'apport calorique [serait] toujours d'au moins 1000 kcal/jour », alors que les archives de la CIA indiquaient que dans plusieurs cas le but des couches était l'humiliation et qu'il n'y avait pas eu d'indication de besoins caloriques avant mai 2004. La réponse indiquait que « les abus ou menaces d'abus sexuel n'étaient pas autorisés », malgré la menace voilée faite à un détenu qu'un membre de sa famille pourrait être sexuellement abusé. La réponse indiquait que « le détenu ne pourrait pas être intentionnellement exhibé au personnel de l'unité de détention », alors que les gardes du site de détention COBALT infligeaient des promenades aux détenus dénudés. La réponse stipulait que pendant l'arrosage l'eau « ne pouvait pas entrer dans le

nez, la bouche ou les yeux du détenu », mais ne reconnaissait pas que les détenus étaient immergés dans l'eau. Enfin, la réponse de la CIA décrivait des limites à l'usage de la simulation de noyade qui avaient été dépassées dans le cas de KCM. (Voir la réponse aux actions prescrites par le Congrès citées dans l'annexe sectorielle au rapport 110-75 du 16 juin 2008.) Cette réponse avait été fournie malgré le veto présidentiel à la loi du 8 mars 2008. [#am. 2536]

L'ACTE D'ACCUSATION DES ÉTATS-UNIS CONTRE EUX-MÊMES

Après les attentats du 11-Septembre, l'administration Bush déclare une guerre au terrorisme « par tous les moyens ». Au cœur du dispositif : la CIA. L'Agence s'arroge des pouvoirs étendus comme jamais auparavant, même au plus fort de la Guerre froide.

S'estimant au-dessus de tout contrôle, elle capture, séquestre et torture des suspects, au nom de la recherche d'informations. En 2009, le Sénat américain décide d'enquêter sur les méthodes de la CIA.

Après des mois de lutte d'influence, le rapport a enfin été déclassifié et rendu public en décembre 2014. Le voici.

Il renferme le pire et le meilleur des États-Unis. Le pire : la torture et les criminels de bureau ; le meilleur : les moyens d'enquête dévolus aux parlementaires et la publication de ce rapport.

C'est la première fois que la pratique de la torture d'État est racontée et analysée avec une telle précision. Conclusion implacable : la torture est aussi délétère qu'inefficace.

Les auteurs de la préface, John R. MacArthur, directeur de *Harper's Magazine*, et Scott Horton, avocat et journaliste, spécialiste des droits de l'homme, ont été les premiers à s'opposer à la croisade de George W. Bush en Irak et à la manipulation de l'opinion dans la « guerre contre le terrorisme ». Ils nous aident à comprendre la dérive sécuritaire américaine.

Ce rapport est un avertissement pour les démocraties victimes du terrorisme.

Table of Contents

Titre
Crédits
PRÉFACE. Une plongée dans le Deep State américain
Mots clés utilisés dans le rapport
Mots clés utilisés dans le rapport
GLOSSAIRE
AVANT-PROPOS par Dianne Feinstein, Présidente de la Commission sénatoriale sur le renseignement
CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS
SYNTHÈSE
I. Contexte du rapport de la Commission
II. Histoire générale des opérations du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA
A. Le 17 septembre 2001, le décret présidentiel MON autorise la CIA à capturer et détenir une catégorie spécifique d'individus.
1. Après avoir envisagé diverses possibilités d'implantation de sites de détention clandestins, la CIA décide qu'une base militaire américaine est « la meilleure solution » ; la CIA délègue des approbations de détention « en blanc » aux agents de la CIA à xxxxxxxxx
2. La CIA détient au moins 21 détenus de plus que ce qu'elle a déclaré ; au moins 26 individus sont détenus abusivement

B. La détention d’Abou Zoubaydah et le développement et l’autorisation des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA
1. Son expérience conduit la CIA à évaluer que les techniques d’interrogatoire coercitives sont « contreproductives » et « inefficaces » ; après la signature du décret présidentiel, les juristes de la CIA cherchent une justification légale à l’usage de techniques relevant de la torture ; la CIA ne cherche pas d’autres méthodes d’interrogatoire efficaces et se repose sur des contractants sans expérience appropriée
2. La CIA exfiltre Abou Zoubaydah vers un site secret et obtient l’approbation présidentielle sans délibération inter-agences
3. Les tensions avec les autorités des pays hôtes et l’attention médiatique augurent de futurs problèmes
4. Des agents du FBI sont les premiers à interroger Abou Zoubaydah, qui

déclare être prêt à coopérer ; il est conduit dans un hôpital où il fournit des informations qui furent plus tard qualifiées par la CIA d'« importantes » et de « vitales »

5. Pendant son hospitalisation, le siège de la CIA discute de l'usage de techniques d'interrogatoire coercitives contre Abou Zoubaydah

6. Le nouveau plan se concentre sur « le secret le plus important » d'Abou Zoubaydah ; le FBI temporairement exclu des interrogatoires ; Abou Zoubaydah placé en isolement pendant 47 jours sans interrogatoire

7. La proposition des contractants d'adapter les enseignements du centre de formation SERE conduit à développer des techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA décide que « le processus d'interrogatoire est prioritaire par rapport aux procédures médicales préventives »

8. La CIA obtient une approbation légale et politique pour ses techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA n'informe pas le Président
9. La CIA utilise la simulation de noyade et d'autres techniques d'interrogatoire renforcées contre Abou Zoubaydah
10. La CIA fournit au Président une note d'information quotidienne qui contient des informations inexactes sur l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah
11. La CIA n'informe pas la Commission de l'interrogatoire d'Abou Zoubaydah
C. Interrogatoire au Pays x et les directives de janvier 2003
1. La CIA établit le site de détention COBALT et place à sa tête un agent inexpérimenté dont c'est la première affectation
2. Les archives de la CIA manquent d'informations sur les détenus et le détail des interrogatoires du Pays x

3. Le siège de la CIA recommande que des interrogateurs non formés du Pays x utilisent les techniques d'interrogatoire renforcées sur Ridha al-Najjar
4. La mort de Gul Rahman conduit le siège de la CIA à découvrir des techniques d'interrogatoire non déclarées au site de détention COBALT ; l'inspecteur général de la CIA révèle un manque de supervision du site de détention
5. La CIA commence à former de nouveaux interrogateurs ; des techniques d'interrogatoire non validées par le département de la Justice sont incluses dans le programme de formation
6. Malgré les recommandations de ses juristes, la CIA ne sélectionne pas correctement les interrogateurs potentiels en 2002 et 2003
7. La direction des prisons « s'étonne » de

l’ampleur des privations sur le site de détention COBALT
8. La CIA place des détenus dans des sites du Pays x parce qu’ils ne répondent pas aux critères du décret présidentiel MON sur les détentions
9. Le directeur Tenet met au point les premières directives sur les conditions de détention et d’interrogatoire ; le regroupement formel de l’administration du Programme au siège de la CIA ne résout pas les désaccords parmi le personnel
D. La détention et les interrogatoires d’Abd al-Rahim al-Nachiri
1. Les interrogateurs de la CIA ne partagent pas l’avis du siège sur le degré de coopération d’Al-Nachiri ; les interrogateurs s’opposent à la poursuite de l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées
2. Le siège de la CIA envoie un interrogateur non formé pour reprendre les interrogatoires d’Al-Nachiri ; l’interrogateur

menace Al-Nachiri avec un fusil et une perceuse
3. Le contractant de la CIA recommande de poursuivre les techniques d'interrogatoire renforcées contre Al-Nachiri ; le chef de l'équipe d'interrogatoire menace de s'en aller parce que les techniques additionnelles pourraient le « pousser à bout psychologiquement », et qualifie le programme de la CIA de « train fou qui risque à tout moment de dérailler »
E. Tensions avec le Pays x liées au site de détention de la CIA et à l'arrivée de nouveaux détenus
F. La détention et les interrogatoires de Ramzi ben al-Shibh
1. Ramzi ben al-Shibh fournit des renseignements alors qu'il est sous la garde d'un gouvernement étranger, avant d'être livré à la CIA
2. Le plan d'interrogatoire de Ramzi ben al-Shibh inclut l'usage immédiat de la nudité et des mains menottées au-dessus de la tête

3. Le siège de la CIA réclame l’usage des techniques d’interrogatoire renforcées alors que les interrogateurs estiment que Ramzi ben al-Shibh coopère
4. Les informations fournies par Ramzi ben al-Shibh alors qu’il était sous la garde du gouvernement étranger sont faussement attribuées aux interrogatoires de la CIA ; les interrogateurs appliquent les techniques d’interrogatoire renforcées à Ben al-Shibh quand il ne s’adresse pas à eux en disant « Monsieur » et quand il se plaint de maux d’estomac
G. Détention et interrogatoire de Khalid Cheikh Mohammed
1. Détenu par les Pakistanais, KCM ne livre que des informations limitées ; transféré au site de détention COBALT de la CIA, KCM est aussitôt soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA
2. La CIA transfère KCM au site de détention

BLUE et prévoit avant son arrivée l'usage de la simulation de noyade
3. La CIA inflige la simulation de noyade à KCM au moins 183 fois ; les déclarations de KCM incluent d'importantes informations fabriquées
4. Après avoir renoncé aux techniques d'interrogatoire renforcées contre lui, la CIA tente encore de déterminer si KCM dissimule et invente des informations
H. Développement du Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA
1. Cinquante-trois détenus de la CIA sont incorporés au Programme de détention et d'interrogatoire en 2003
2. La CIA établit le site de détention BLACK dans le Pays x et le site de détention VIOLET dans le Pays x
3. Au moins 17 détenus sont soumis aux techniques renforcées sans autorisation de la direction de la CIA
4. La direction de la CIA autorise l'arrosage sans que le département de la

Justice l’ait approuvée ; cette technique est considérée comme équivalente à la simulation de noyade
5. Soumis aux techniques renforcées, Hambali invente des informations
6. Après le recours aux techniques renforcées, la direction de la CIA s’interroge et recommande la libération des détenus ; un détenu est transféré dans une prison militaire américaine pour quatre années supplémentaires
7. Un an après l’ouverture du site de détention COBALT, la CIA signale « une découverte troublante : nous ne savons presque rien sur beaucoup de nos détenus »
8. Les sites de détention de la CIA dans le Pays x manquent du personnel et des interprètes nécessaires pour interroger les détenus
I. Autres questions médicales, psychologiques et comportementales
1. Les interrogatoires de la CIA priment sur les soins médicaux

2. Les détenus de la CIA ont des problèmes psychologiques et comportementaux
J. La CIA cherche la réaffirmation de son Programme de détention et d'interrogatoire en 2003
1. Les déclarations de l'administration sur le traitement humain des détenus inquiètent la CIA quant à un possible manque de soutien pour ses interrogatoires
2. La CIA fournit des informations inexactes à des membres du Conseil national de sécurité et explique que « mettre un terme à ce Programme entraînera des pertes de vie, peut-être très nombreuses » ; le niveau politique ré-autorise le Programme
K. Surveillance et pression extérieure accrues en 2004 : CICR, inspecteur général, Congrès et Cour suprême des États-Unis
1. La pression du CICR entraîne le transfert de détenus ; un membre du département de la Défense signale à la CIA que le gouvernement des États-Unis « ne devrait pas être en position de faire disparaître des

individus » ; la CIA fournit au département de la Défense des informations inexactes sur les détenus

2. Jugeant « déséquilibré et inexact » le rapport spécial de l'inspecteur général, la direction de la CIA riposte par des informations inexactes ; la CIA cherche à limiter tout examen ultérieur du Programme de détention et d'interrogatoire

3. La CIA ne suit pas la recommandation du rapport spécial qui voulait faire évaluer l'efficacité des techniques renforcées

4. La CIA détient injustement Khalid al-Masri ; le directeur de la CIA rejette toute responsabilité concernant l'agent ayant suggéré cette détention

5. Hassan Ghul livre des informations substantielles, notamment sur un des principaux facilitateurs d'Oussama ben Laden, avant que la CIA ait recours aux techniques renforcées

6. Autres détenus à tort en 2004 ; sources de la CIA

soumises aux techniques renforcées ; un agent témoigne que la CIA n'est « pas autorisée » à « faire quoi que ce soit qui ressemble à ce qu'on voit » sur les photographies d'Abou Ghraib
7. La CIA suspend l'usage de ses techniques renforcées, mais les reprend sur une base individuelle ; les interrogatoires s'appuient sur des informations fabriquées ou émanant d'une seule source
8. Le Pays x détient des individus au nom de la CIA
9. L'action de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire Rasul contre Bush impose le transfert de détenus de la CIA depuis Guantanamo vers le Pays x
L. Le rythme des opérations de la CIA ralentit ; un chef de base s'inquiète du personnel « inexpérimenté, marginal, sous-performant » ; l'inspecteur général qualifie de « problème récurrent » le manque de débriefeurs
M. Problèmes juridiques et opérationnels en 2005
1. Le département de la Justice renouvelle son autorisation à la CIA pour

le recours aux techniques d’interrogatoire renforcées en mai 2005
2. Abu Faraj al-Libbi soumis aux techniques renforcées avant la note du département de la Justice sur les obligations des États-Unis au titre de la Convention contre la torture ; la CIA soumet Abu Faraj al-Libbi aux techniques renforcées alors qu’il se plaint de problèmes d’audition
3. L’armée américaine livre deux détenus à la CIA
4. La CIA demande une « fin de partie » début 2005 pour les détenus, à cause du soutien limité de ses partenaires
5. Les articles parus dans la presse et l’incapacité de la CIA à fournir des soins médicaux d’urgence aux détenus entraînent la fermeture des sites de détention dans les Pays x et x
6. La CIA envisage de modifier le Programme de détention et d’interrogatoire suite à la loi sur le traitement des

détenus, et à l’affaire Hamdan contre Rumsfeld
N. La CIA se débarrasse de ses détenus et met fin au Programme de détention et d’interrogatoire
1. Le président Bush reconnaît publiquement l’existence du Programme de détention et d’interrogatoire
2. Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) obtient l’accès aux détenus de la CIA après leur transfert en détention militaire en septembre 2006
3. La CIA envisage l’avenir du Programme après la loi sur les juridictions militaires
4. La CIA élabore un nouveau Programme d’interrogatoire renforcé après le vote de la loi sur les commissions militaires
5. Muhammad Rahim, dernier détenu de la CIA, est soumis à un usage complet des techniques renforcées mais ne livre aucun renseignement
6. Le rapport de la CIA sur l’interrogatoire de Rahim demande que soit étudiée l’efficacité des

techniques d’interrogatoire et recommande que les interrogatoires à venir fassent un recours accru aux techniques d’établissement de relations
7. Dépenses de la CIA liées à la société créée par SWIGERT et DUNBAR
8. Fin du programme de détention et d’interrogation
III. Renseignements obtenus et déclarations de la CIA à de multiples instances sur l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées
A. Résumé des déclarations de la CIA sur son efficacité
B. Tentatives précédentes de revue de l’efficacité des techniques d’interrogatoire renforcées de la CIA
C. Les origines des déclarations de la CIA sur l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées lui ayant permis de « sauver des vies », de « contrecarrer des projets d’attentat » et de « capturer des terroristes »
D. Déclarations de la CIA sur l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées sur des détenus particuliers
1. Abou Zoubaydah
2. Khalid Cheikh Mohammed (KCM)
E. Affirmations de la CIA sur son efficacité à obtenir une « grande quantité de renseignements essentiels »

F. Les huit principales déclarations de la CIA sur son efficacité – L'utilisation des techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA « a permis à la CIA de déjouer des projets d'attentat terroriste » et « de capturer d'autres terroristes »
1. La mise en échec du « projet de la bombe sale »/de l'attentat contre des immeubles de grande hauteur et la capture de Jose Padilla
2. La mise en échec des projets d'attentat à Karachi
3. La mise en échec du projet d'attentat « de la Deuxième Vague » et la découverte du groupe Al-Ghuraba
4. La mise en échec du projet d'attentats contre des cibles urbaines au Royaume-Uni et la capture de Dhiren Barot, alias Issa al-Hindi
5. L'identification, la capture et l'arrestation d'Iyman Faris
6. L'identification, la capture et l'arrestation de Sajid Badat
7. La mise en échec du projet d'attentat contre l'aéroport de Heathrow et contre Canary Wharf
8. La capture de Hambali

G. Les allégations mineures concernant l’efficacité de la CIA – complots mis au jour, captures et informations moins fréquemment cités, et que la CIA a fournis comme preuves de l’efficacité de ses techniques d’interrogatoire renforcées
1. L’identification de Khalid Cheikh Mohammed (KCM) en tant que cerveau des attaques du 11 septembre 2001
2. L’identification du pseudonyme de KCM : « Mokhtar »
3. La capture de Ramzi ben al-Shibh
4. La capture de Khalid Cheikh Mohammed (KCM)
5. La capture de Majid Khan
6. La mise en échec du complot de Camp Lemonnier
7. L’affirmation que les détenus soumis aux techniques d’interrogatoire renforcées aident à valider les sources
8. L’identification et l’arrestation d’Oujaïr et Saifullah Paracha
9. Renseignements critiques mettant la CIA

en garde contre Jaffar al-Tayyar
10. L'identification et l'arrestation de Saleh al-Marri
11. La collecte de renseignements tactiques cruciaux sur Shkai, au Pakistan
12. Des informations sur l'intermédiaire ayant contribué à l'opération Oussama ben Laden
IV. Vue d'ensemble des rapports entre la CIA et les médias alors que le programme était protégé
A. La CIA fournit des informations sur son Programme de détention et d'interrogatoire, encore protégé, à la presse qui diffuse ensuite des informations protégées ; la CIA ne porte pas plainte suite à la publication des articles
B. Des dirigeants de la CIA débattent du besoin d'« exposer notre histoire » afin de conditionner l'opinion publique et l'opinion du Congrès avant le briefing à la commission plénière
C. Les juristes de la CIA mettent l'Agence en garde contre le fait que des informations protégées communiquées aux médias puissent être attribuées à la CIA
D. La CIA se rapproche de la presse et transmet un compte rendu inexact des interrogatoires d'Abou Zoubaydah
V. Vue d'ensemble des communications de la CIA au département de la Justice
A. Le 1er août 2002, une note du bureau d'assistance juridique s'appuie sur des

informations inexactes concernant Abou Zoubaydah
B. La CIA interprète la note du 1er août 2002 comme pouvant s'appliquer à d'autres détenus, malgré les éléments de language de ladite note ; les interrogatoires d'Abou Zoubaydah et d'autres détenus divergent des faits exposés par la CIA au bureau d'assistance juridique
C. Après la suspension de l'application de ses techniques d'interrogatoire renforcées, la CIA obtient l'accord du bureau d'assistance juridique pour l'interrogatoire de trois détenus particuliers
D. En mai 2005, des notes du bureau d'assistance juridique se fondent sur des exposés inexacts de la CIA concernant le processus d'interrogatoire, les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA et l'efficacité de ces techniques
E. Après le vote de la loi sur le traitement des détenus, le bureau d'assistance juridique émet un avis sur les conditions de détention, et retire le projet d'avis sur les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA après la décision de la Cour suprême dans l'affaire Hamdan contre Rumsfeld
F. La note de juillet 2007 du bureau d'assistance juridique s'appuie sur des déclarations inexactes de la CIA concernant les interrogatoires de la CIA et l'efficacité de ses techniques d'interrogatoire renforcées ; la CIA présente au département de la Justice une version erronée de l'opinion du Congrès
VI. Vue d'ensemble des déclarations de la CIA au Congrès
A. Après le décret présidentiel MON, la CIA désavoue la torture et assure que la

Commission sera informée de l'identité de tous les individus détenus par la CIA

B. La CIA avise la Commission de la détention d'Abou Zoubaydah, mais ne fait pas allusion aux techniques d'interrogatoire renforcées ; après le recours à ses techniques d'interrogatoire renforcées, la CIA renseigne le Président et le vice-président ; la CIA discute de la stratégie visant à esquiver la demande d'informations complémentaires du Président

C. Il n'existe pas d'archives détaillées des briefings fournis par la CIA à la présidence de la Commission ; la CIA refuse de répondre aux questions des membres de la Commission ou de lui fournir les éléments demandés

D. Le vice-président Rockefeller demande une enquête de la Commission

E. En réponse à la loi sur le traitement des détenus, la CIA briefe des sénateurs non membres de la Commission ; le sénateur Levin propose de créer une commission indépendante, ce qui déclenche au sein de la CIA de nouvelles demandes de destruction des bandes vidéo des interrogatoires

F. Après la loi sur le traitement des détenus, Porter Goss, le directeur de la CIA, demande l'appui de la Commission pour le Programme ; la CIA refuse de répondre à des questions officielles

G. La Commission plénière briefée pour la première fois sur le Programme d'interrogatoire de la CIA quelques heures avant sa reconnaissance publique, le 6 septembre 2006

H. La CIA fournit à la Commission plénière et à son personnel des informations

complémentaires en grande partie inexactes ; la loi sur le financement du renseignement limite les interrogatoires de la CIA aux techniques autorisées par le manuel opérationnel de l'armée de terre
I. Le Président oppose son veto à la loi fondée sur des déclarations d'efficacité fournies par la CIA ; la CIA refuse de répondre aux questions de la Commission concernant le rapport sur le Programme d'interrogatoire de la CIA
VII. La destruction par la CIA des bandes vidéo des interrogatoires donne lieu à une enquête de la Commission ; la Commission vote par 14 voix contre 1 l'ordre de mission d'une enquête sur le Programme de détention et d'interrogatoire de la CIA
VIII. Annexe 1 : Ordre de mission
IX. Annexe 2 : Détenus de la CIA de 2002 à 2008
X. Annexe 3 : Exemples de témoignages inexacts de la CIA à la Commission – 12 avril 2007
NOTES
Quatrième de couverture

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library